00037777

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 001.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

Fr
00037777

LETTRE

A M. LE COMTE MOLÉ,

PAIR DE FRANCE,

SUR LA LIGUE

ET LES RAPPORTS DIPLOMATIQUES

DES PARTIS PROTESTANS ET CATHOLIQUES A L'ÉTRANGER.

MONSIEUR,

Je commence l'époque de réaction. La réforme plane sur l'Europe comme un grand fait de philosophie et d'avenir; elle ébranle la vieille so-

ciété, le vieux droit public, les institutions locales, la couronne comme les municipalités; la cathédrale gothique avec ses saints évêques, ses vierges d'or et ses vitraux de bleu céleste, comme les halles, le parloir des bourgeois avec leurs priviléges et les droits de cité; elle attaque la confrérie religieuse comme les agrégations de métiers; elle traîne dans la poussière la bannière bénite des monastères comme le guidon des tréfileurs d'or, des drapiers ou des marchands d'espices: l'examen, le terrible examen se pose, menaçant de broyer toute cette société de croyances.

La réformation est la lutte du principe rationnel, de l'indépendance intellectuelle sans bornes, contre un système de libertés locales et appliquées aux habitudes, aux besoins des populations. Souvent cette crise se produit dans les sociétés; elles vivent paisibles sous une constitution que les siècles ont faite, quand apparaît un principe qui séduit les esprits avancés, mais qui étonne et effraie les masses. Au seizième siècle, quand on parlait aux halles de Paris de briser le catholicisme sous la réformation de Calvin, on produisait le même effet que lorsque aujourd'hui

on parle de la république à certains esprits; et pourquoi ? c'est que tout était alors organisé d'après le principe catholique : immunités, franchises, habitudes, et que ces choses ne se dérangent pas sans crise. Les idées d'une liberté philosophique sont d'ailleurs moins saisissantes que l'usage d'une indépendance pratique; et la municipalité qui élisait ses maire, échevins, ses quarteniers, dixainiers, n'eût pas échangé sa charte de priviléges contre le prêche du libre examen qui s'implantait dans ses murailles, avec la seigneurie féodale et le despotisme matériel de la chevalerie béarnaise du prince de Condé ou de Henri de Navarre.

La ligue, Monsieur, s'explique toute seule. Une organisation puissante ne tombe pas sans résistance, quand elle tient surtout aux entrailles de la terre, au cœur et à l'imagination de l'homme. Les nouveautés ne s'imposent même pas par la victoire; elles ont besoin d'être par la conviction : la ligue fut donc l'expression et le dernier effort d'une société, luttant avec énergie pour se défendre elle-même avec ses franchises et son caractère national. Elle fut vaincue dans sa forme; elle ne put l'être dans son principe, car ce prin-

cipe, c'était le catholicisme, la vie du peuple au moyen âge. Henri IV ne put dissoudre la ligue qu'en adoptant la base sur laquelle l'union reposait ; il fit sa royauté catholique.

Dans une époque toute de pamphlets et de caricatures, il parut deux ouvrages de l'opinion parlementaire, de ce tiers parti des politiques poursuivi par les ligueurs comme des basilics et des pourceaux d'Épicure. L'un fut cette *Satire Ménippée,* si célèbre d'esprit bouffon et de personnalités moqueuses ; l'autre fut la procession caricaturée de la ligue, où l'on peignit des moines le casque en tête, la dague au poing, et les braves étudians de l'Université, armés de pertuisanes et de vigoureuses arquebuses : c'est avec ces deux moyens d'une spirituelle vengeance qu'on a écrit l'histoire de la ligue. Quand on a eu bien déclamé contre les seize, quand on a fait un chapitre contre les curés de Paris, le procureur Leclerc, le conseil de l'union, *fanatiques rebelles au roi,* quand on a reproduit la ligue sous mille formes, couronnée de monstres et de serpens, et le cardinal de Bourbon sous les traits d'un imbécile, on a tout dit ; et en effet la ville de Paris fut vain-

cue, les officiers du peuple proscrits : et ne faut-il pas être inexorable pour qui subit cette loi de la victoire ?

La ligue, ce fut la commune catholique défendant sa constitution, ses antiques usages auxquels elle resta profondément attachée lorsque les classes les plus élevées les abandonnaient. Et qu'avait de ridicule cette belle et grande défense municipale de Paris par la ligue, où l'on mourait pour le saint de sa bannière, pour les libertés de l'Hôtel-de-Ville ? Et quand nous avons vu les moines saisir encore une fois l'arquebuse, s'ensevelir sous les ruines de Saragosse, est-il permis de se moquer de l'esprit religieux du seizième siècle ? Les temps changent ; les mobiles de religion, de patrie et de gloire se modifient, l'héroïsme reste toujours une grande chose ; quand la vie est offerte en holocauste, il n'y a pas de place pour le ridicule. On ne joua jamais des parades sur les tombeaux.

Si le catholicisme eut ses formes populaires dans la ligue, il eut aussi son type et sa personnification dans Philippe II. Tout système, tout siècle se transfigure dans un homme qui en devient le

martyr, le héros ou le dominateur. Je ne sache pas un caractère plus complet, mieux en harmonie avec le principe catholique, que ce fils du grand Charles, plus grand que lui, parce qu'il se posa inflexible au milieu d'une société qui croulait sous la réforme; Charles-Quint fut l'homme aux tempéramens: la prédication de Luther le jeta dans un trouble indicible, dans une incertitude qui laissa toutes ses idées flotter entre des partis divers; et ce ne sont pas ces forces timides qui débrouillent le chaos. Philippe II parut à l'époque du libre examen et personnifia l'autorité. Les papes qui se montrèrent au seizième siècle ne furent pas tous à la hauteur de leur mission; puis, leur courte vie de vieillard ne permettait pas cette vaste pensée d'un demi-siècle d'existence. Philippe II fut le pontife armé, la main du vieux système invoquant partout les forces sociales contre une terrible perturbation. C'est l'unité monarchique et religieuse se réveillant dans la lutte contre le morcellement féodal et réformateur; et ce caractère de roi est tout trempé de l'esprit catholique: la persévérance invincible, l'obstination qui ne recule

jamais devant les obstacles, l'absolutisme d'une conviction haute et profonde, la patience, la résignation en face du malheur, la modestie qui attribue tout à Dieu dans la victoire, et invoque son nom pour justifier les plus cruelles nécessités. Lorsque un caractère se fait type d'une civilisation, il en contracte toutes les grandeurs et les infirmités; la société s'incarne en lui, et voilà ce qui explique ces mystères de souffrances, ces martyres de religion ou de philosophie qui apparaissent dans tous les mythes antiques. Les esprits vulgaires ont pu ne voir dans Philippe II que de l'ambition; il y avait quelque chose de plus haut : il s'était fait une mission; pensée forte, dominatrice qui absorbe la vie et le cœur de l'homme.

Et quelle vie pleine et puissante que celle de Philippe II! J'ai vu et touché ses œuvres. San-Lorenzo porte encore les empreintes de cette main de fer qui se posa comme résistance; San-Lorenzo, immense monument que la pensée catholique jeta solitaire au pied d'un rocher! Ce roi qui remuait le monde, dessina le plan de ce palais de retraite et de pouvoir, en forme de

gril, pour rappeler les douleurs et le martyre d'un pauvre moine tout humble dans sa carrière de persécution et de désert. Je ne sache rien qu'on puisse comparer à l'infatigable activité de Philippe II. Vous, Monsieur, qui aimez les vastes pensées de gouvernement, qui recherchez la trace des ressorts secrets dans la marche des temps et des hommes, parcourez un jour les archives de Simancas que les hasards de la guerre ont transportés parmi nous; là vous verrez les monumens de cette politique universelle. Ce ne sont pas seulement des signatures apposées au bas de quelques instructions écrites par des secrétaires d'État ou des ministres; tout est corrigé de sa main royale, tout s'assouplit à sa pensée. Souvent à la fin d'une dépêche le roi d'Espagne formule sa propre volonté : « Persistez avec adresse à faire reconnaître l'Infante, ne heurtez rien, mais allez à vos fins, » écrit-il à ses envoyés Taxis, Mendoza, Ibarras. Dans une minute de dépêches adressées, lors des États de 1593, au duc de Feria, le secrétaire d'État avait mis, « Vous ferez exclure le prince de Béarn (Henri de Navarre) et les autres princes de la maison de Bourbon qui marchent avec lui,

ce qui les comprend tous *. » Philippe II souligne ces mots de sa main, et écrit : « Il se pourroit qu'au moment où la question sera traitée, quelque prince de la maison de Bourbon ne suivisse pas le prince de Béarn ou s'en fusse séparé, comme vous savez que l'a fait le cardinal, et pour cette raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer (d'abandonner) ce que j'ay souligné **. » C'est ainsi que Philippe II active les dépêches de son conseil et en précise la pensée.

Est-il étonnant dès-lors que tout ce qui portait un cœur catholique allât droit au roi-type, à la personnification des doctrines qui constituaient la société? Dans les temps de fortes émotions, quand un principe puissant domine les âmes, il n'y a pas de patrie territoriale. Le patriotisme de la terre, c'est le vieux droit féodal épuré et agrandi; c'est le souvenir du clocher, de la commune ou du donjon; le patriotisme des doctrines est un droit plus vaste, plus sympathique : religion, liberté, ces mots retentissent au loin, ont

* *Y los otros de la casa de Borbon, que andan con el, que son todos.*

** *Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.*

le monde pour domaine ; quand le catholicisme fut menacé, il dut appeler son unité, sa force ; il la trouva dans la ligue, et la ligue se personnifia dans Philippe II. Rien de plus naturel, de plus simple.

Et que vient-on parler de rapports à l'étranger, de trahison, de coupables desseins ? Dans une société où le principe était encore moral et religieux, catholiques ou réformés durent chercher des auxiliaires au dehors ; si le duc de Guise correspondait avec Philippe II, Henri de Navarre n'invoquait-il pas les secours d'Élisabeth ? le prince de Condé ne parcourait-il pas l'Allemagne pour mander à son aide les reitres et les lansquenets ?

C'est ce qui donne, Monsieur, aux relations extérieures de la ligue et des réformés à cette époque, une haute importance, et je m'en suis spécialement occupé dans ces volumes. La ligue prenant un corps, un principe de gouvernement, commence à agir avec plus d'extension à l'étranger ; et les calvinistes, vivement menacés, négocient à leur tour pour obtenir des forces nouvelles. Seulement leur action est moins une, parce qu'elle repose sur un principe moins ab-

solu. Élisabeth n'est pas précisément un type : l'Église qu'elle représente n'est point le calvinisme ; les princes de la confession d'Augsbourg, auprès desquels négociait le prince de Condé, ne le sont pas davantage ; mais tous prêtent aide, parce que dans tous il y a haine du pape et du principe catholique. C'est ce qui fait leur unité.

Le seizième siècle fut l'époque des négociations actives, intelligentes, et un curieux tableau à tracer est celui des ambassades espagnoles à Paris; j'en ai compté huit depuis Charles IX jusqu'à la journée des barricades. Voici le nom et la durée de ces légations :

Chantonney jusqu'en.	1563
François de Alava.	1571
Aguillon, secrétaire (*interim*). . . .	1572
Don Diego de Çuniga.	1577
Juan de Vargas Mexia.	1580
Diego Maldonado, secrétaire (*interim*).	1580
Juan Baptista Taxis.	1584
Don Bernardino de Mendoza.	

Indépendamment de ces ambassadeurs officiels, l'Espagne entretenait des agens secondaires, et

l'organisation hiérarchique des monastères lui fournissait partout des auxiliaires actifs et dévoués. Les principaux rapports diplomatiques de la ligue étaient alors avec Rome, la Savoie et l'Écosse; elle n'y avait pas des ambassades reconnues et à poste fixe : c'étaient des agens spéciaux qu'elle envoyait dans de grandes circonstances, témoin la mission de l'avocat David, du père Mathieu et du duc de Nevers.

Les rois de France avaient aussi des ambassadeurs réguliers auprès de chacune des puissances, et ce système prit encore de l'extension sous l'influence de la haute négociatrice de cette époque : Catherine de Médicis. La plupart des dépêches sont conservées en manuscrit; je les ferai connaître parce que l'état de l'Europe explique des événemens qui sont aujourd'hui des mystères pour les études historiques. Infatigables travailleurs, la plupart de ces ambassadeurs du conseil appartenaient au parlement, à la magistrature, à ces corps, Monsieur, où Édouard et Mathieu Molé brillèrent de leur érudition profonde et de leur fermeté de famille, de ce dévouement aux principes et aux lois, tradition des races de magistra-

ture. Il nous reste aussi les dépêches de Villeroy, Castelnau, Bellièvre, Brulard, Schomberg, Fourquevaux, Saint-Gohard; des infatigables Delisle et Lansac, les négociateurs du concile de Trente.

Les grandes ambassades des huguenots auprès des princes de la réforme sont également nombreuses et pleines de curiosité : le duc de Bouillon, Condé, Mornay, Bèze, surtout, agirent en toutes les crises de la réforme auprès des étrangers : en Angleterre, dans l'Allemagne, dans la Suisse. C'était un système d'attaque et de politique ennemie contre l'unité religieuse dont Philippe II s'était fait la haute expression.

Les deux volumes que je publie, Monsieur, embrassent la période de la réaction qui s'étend de la Saint-Barthélemy aux barricades de 1588, deux événemens populaires qui tiennent l'un à l'autre, parce qu'ils émanent de la même origine et d'un mobile identique.

La Saint-Barthélemy fut la réaction du principe catholique et municipal contre les huguenots, la gentilhommerie montagnarde et méridionale, la féodalité béarnaise et de castel, sous leurs chefs Henri de Navarre et Coligny. Ici la

royauté seconda ce mouvement, et voilà pourquoi elle fut respectée et maintenue.

Les barricades complétèrent la révolution ; elles furent principalement dirigées contre le tiers parti politique et modéré sous le duc d'Épernon. Elles eurent aussi un caractère municipal, mais complétement en dehors de l'autorité royale: c'est la commune catholique de Paris qui fait son mouvement.

C'est ainsi que procèdent les partis ! quand ils se sont débarrassés des opinions ennemies, ils arrivent aux têtes à ménagemens pour les détruire ; car la modération les importune aussi bien et plus encore que les opinions hautement hostiles.

Vous verrez, Monsieur, des scènes sanglantes, des principes inouïs, des caractères jetés en dehors de leur sphère, violens par occasion ou par nécessité. Tout cela s'explique et se justifie par la tristesse des temps et le ravage des passions. Les révolutions bouleversent toutes les consciences ; rien ne se retrouve à sa place ; les idées perdent leur moralité ; les expressions leur sens droit ; les actes leur caractère. C'est un chaos que la main de Dieu seule peut encore débrouiller.

Quand je commençais à décrire les troubles de la ligue, le canon de la guerre civile retentissait à mes oreilles; je voyais de mes yeux se reproduire pour d'autres idées, pour des exaltations d'une autre nature, les mêmes cruautés, le même désordre de pensées, la joie des vainqueurs, l'insulte aux vaincus, l'adoration de nouveaux symboles, des bannières d'une autre couleur, des héros d'un jour, puis traînés dans la boue, des trophées sanglans, des hymnes et des imprécations; des joies atroces et des maximes impitoyables applaudies à la tribune et posées dans les lois. Plus d'une fois ces scènes m'ont éclairé tout d'un coup sur ce que le cœur humain ne peut expliquer dans l'histoire des temps passés. Les journées des vengeances populaires se ressemblent.

Et peut-être, Monsieur, ce désordre d'idées, cette agitation soudaine, cette ivresse des gouvernemens et des peuples, à qui doit-on l'attribuer ? à la plus élevée des maximes posées par Luther : *le libre examen*, noble et triste faculté qui creuse, abîme tout ce qui s'élève et ne se justifie pas aux yeux de la raison humaine, raison

superbe, inflexible devant les abus du temps, les concessions nécessaires d'une civilisation indulgente et d'un droit public consacré par les âges.

L'autorité du catholicisme a été ébranlée; puis on en est venu à l'autorité royale, à la légitimité des races. Maintenant il est une autre légitimité attaquée par ce libre et terrible examen, c'est l'autorité des gouvernemens et le droit de la propriété; rien ne résistera à l'impitoyable fatalité qui poursuit les sociétés quand elles ont secoué les maximes conservatrices.

Ces maximes ont croulé dans un grand naufrage; elles vivent comme un culte dans le cœur de quelques familles, et dans la haute raison des hommes qui ont les yeux sur l'avenir. Les guerres religieuses furent une terrible épreuve; on s'en sauva par une transaction. Une heure arrive où tous les partis fatigués se cherchent pour se presser autour du principe qu'un vertige a renversé. Souvenez-vous, Monsieur, que dans les États-Généraux de 1593, votre aïeul Édouard Molé s'écriait, contre une tentative d'usurpation étrangère : *Sauvons la loi salique, vénérable par sa force*

et par son antiquité; et la loi salique, la grande loi de l'hérédité triompha! Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis l'avénement de Henri IV, et les guerres civiles ne restaient plus que comme un sanglant souvenir et une cruelle leçon.

Neuilly sur Seine, 20 mai 1834.

CHAPITRE XXXVI.

LA COUR DE CHARLES IX. — POUVOIR DU PARTI CALVINISTE.

Caractère de Charles IX. — La cour. — Personnages de cette cour jugés dans une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne. — Action de la gentilhommerie provinciale et huguenote. — Système politique des calvinistes. — Leur Mémoire sur les affaires extérieures.

1570 — 1571.

Charles IX atteignait sa vingtième année au milieu des longues négociations qui préparaient la paix de Saint-Germain; il avait vécu dans les

guerres civiles, avec toutes les émotions d'une existence agitée, tantôt aux conseils, tantôt aux batailles. Sa figure était douce et pâle; sa taille grande, un peu voûtée; sa complexion faible. Ses yeux brillans l'animaient de colère à la moindre contradiction; il aimait la chasse avec frénésie; doué d'un courage téméraire, on l'avait vu se précipiter sur un sanglier haletant, et le bras déchiré par un épieux durci, plonger sa dague dans les flancs de l'animal furieux *. Il aimait les mascarades, les jeux, toutes les folies d'une cour de gaîté et d'amoureuse vie; il écrivait beaucoup, faisait des vers avec élégance **, et il passait quelques-uns de ses instans de repos à composer son beau livre *du déduit* des cerfs, tout resplendissant de miniatures « sur lesquelles bondissoient daims, chevreuils, au milieu des cors et trophées des bois et forêts ***. »

Le caractère de Charles IX était populaire; la bourgeoisie et le peuple le considéraient comme son gentil roi, et voyaient avec douleur la faiblesse

* La quittance du médecin qui le soigna reste encore. — *Voyez* collect. Fontanieu, mss. ann. 1571.

** C'est à tort qu'on lui attribue les quatre vers sur la puissance des Guise, que j'ai cités tom. II, pag. 90. Je les ai trouvés dans un pamphlet huguenot.

*** Publié par Villeroi sous ce titre : *Chasse royale, composé par Charles IX*, in-8°.

de son tempérament qu'appauvrissaient encore ces agitations de chasse et de plaisirs. Jamais prince n'avait eu plus d'amis sincères parmi cette jeunesse de gentilhommerie qui habitait sa cour; il se mêlait aux jeux; sa familiarité était abandonnée, quelquefois trop libre, « car il s'esbattoit à foyter les jeunes gentilshommes au lict *. » On l'aimait pour les grâces de sa figure, pour ses bonnes manières; sa pénétration était grande, et quoique Catherine de Médicis se fût efforcée d'assouplir ce caractère, il conservait une force de jugement et de volonté dans le conseil. Ceux qui ont tant rapetissé et flétri cette figure de roi, n'ont qu'à parcourir ses lettres nombreuses et manuscrites **; il ne fut ni une tête faible ni un cœur abominable se couvrant à plaisir du sang de ses sujets; comme sa mère, il vint dans des temps difficiles, au milieu des orages et des calomnies de partis. Sa mémoire y a succombé.

La paix du mois d'août, si violemment attaquée par les extrémités du parti catholique, avait été un besoin si profondément senti, que toute la gentilhommerie quitta les armes pour aller au repos et aux fêtes de la cour. C'est le

* Collection Fontanieu, 1571-1572.

** Collection Fontanieu, années 1569 à 1574. J'ai compté cent cinquante-cinq lettres originales.

résultat des grands troubles politiques que la coexistence des dissipations de la vie, à côté des scènes de carnage et de sang. On a besoin de s'oublier soi-même ; et cette vie si courte, si menacée, on vient l'abîmer sous le plaisir. Quand on parcourt les annales des guerres religieuses, et à côté, quand on lit Brantôme, les petits contes de femmes galantes, les esbattemens des hommes de réputation alors, on est entraîné à la grave observation d'un vieil historien de nos discordes : que « la fleur du plaisir se teint de purpurine sans guinolente. » On a quelque peine à répéter les récits naïfs de cette galanterie licencieuse, et la jeune fille ne pourrait sans rougir entendre l'histoire vraie d'une époque triste et débauchée. A la cour de Catherine de Médicis, ce n'étaient que dissertations « sur la dilection des nuicts où l'espousée s'en va du lict marital aux bras de son amant. » C'était le règne de François Ier, avec plus de licence encore et sans ce vernis de galanterie qui excusait les emportemens de la passion. On usait sa vie en bals, mascarades, noëls de nuit, astrologie, pompes parfumées, jours gras, duels de sang, tables accablées sous le poids des mets délicatement préparés par des cuisiniers italiens, tant aimés de Catherine de Médicis, et dans ces fêtes il y avait amusemens, dires bizarres, où le roi Charles IX pariait avec M. de Chaulnes « de

baiser son pied d'ici à trois ans *. » Les mauvaises mœurs ne se concentraient pas dans quelques folles têtes de jeunes hommes ; les caractères les plus graves s'y laissaient aller. Dans les poésies du chancelier de L'Hospital, il est des pages entières que le vieux libertinage d'un courtisan affaibli aurait pu seul dicter, et Pasquier écrivait, quelques jours avant la Saint-Barthélemy, cette jolie épître à Catherine des Roches, « sur la pulce pucelette qui s'hébergeoit dans le paradis de la noble damoiselle, paradis terrestre qui réveille ce pauvre Pasquier, tandis que la pulce prend un doux esbat qui met en émoi la jeune Catherine des Roches *.

* Mss. de Béthune, vol. coté 8765, fol. 12. Brevet d'une gageure faite entre Charles IX et M. de Chaulnes. « Aujourd'huy, le roy estant à Gaillon, se voulant coucher, ayant faict gageure contre le sieur de Chaulnes, au cas que de cedict jour en trois ans à pareil jour, Sa Majesté pust baiser son pied, ledict sieur de Chaulnes payera à sadicte Majesté la somme de trois mille escus soleil, et ne le pouvant faire, payera audict sieur de Chaulnes pareille somme, et au cas que Sa Majesté gagne, elle faict don de ceste somme à quatre de ses valets de garde-robe. Signé par le roy et M. de Chaulnes. »

Petite pulce frétillarde,
Qui d'une bouchette mignarde
Suçottez le sang incarnat
Qui colore un sein délicat,

C'est au milieu de cette cour si galante, si dissolue que la noblesse provinciale et calviniste accourait pour oublier les fatigues de la guerre. Cette brave et digne gentilhommerie avait abandonné ses sombres castels, sa vie de rudesse pour assister aux fêtes de cour qui étonnaient son existence laborieuse. Catherine, belle et engageante dame, ne négligeait rien pour distraire ces vieux et jeunes débris des batailles : ballets, tournois, grandes tragédies, César et Pompée, les gaies histoires, toutes sortes de joyeusetés pour passer son temps d'une manière délectable : princes du sang, cardinaux, vaillans gentilshommes, tous se défatiguaient des tristes débats et des longues guerres *.

L'Espagne, depuis la paix de Saint-Germain,

Vous pourroit-on dire friande
Pour désirer telle viande ?
Ainsi pulce pucelette,
Tu volettes à taston
Sur l'un et l'autre teton ;
Soudain tu vas t'héberger
Au milieu d'un beau verger
Paradis qui me resveille
Lorsque plus elle sommeille.

(*La Pulce de Catherine des Roches et d'Estienne Pasquier*, édition de 1619, pag. 379.)

* Les ministres calvinistes se plaignaient vivement de ce que la noblesse de province se laissait amollir par la Babylone prostituée. « Estat de la France sous Charles IX. »

suivait avec inquiétude la tendance de la cour de Charles IX, et l'on peut s'en convaincre en parcourant une curieuse dépêche de l'ambassadeur espagnol don François de Alava. Philippe II lui avait demandé son jugement particulier sur chacun des grands qui entouraient Charles IX et Catherine; l'ambassadeur répondait : « Le duc d'Anjou est de bonne et brave condition : il donne tout aux dames; à une il lui regarde les mains, à l'autre il tire les oreilles; il passe de cette manière une partie de sa vie; je considère la reine-mère comme excellente pour les négociations. Le duc d'Anjou assiste le roi à tous les conseils; il a un grand respect pour l'ambassadeur de Sa Majesté (Philippe II) *. Le duc d'Alençon est de peu de poids, c'est un cavalier sans consistance; dans le conseil il est toujours de l'avis du duc d'Anjou. Il ne sait faire aucune réponse avec justesse ni aux ambassadeurs ni à personne. Le frère bâtard, que l'on nomme le chevalier d'Angoulême, est un esprit distingué en toute manière, grand ami de Montmorency et de l'*amiral*. Mme Marguerite, fort vertueuse, princesse de bien et de beaucoup d'esprit; aucun des trois frères n'a autant de sagesse et de force **. La duchesse de Lorraine, bonne femme et gran-

* Archives de Simancas, cot. B 33[5].

** *Ibid.*, cot. B 33[6].

dement catholique. Mme Marguerite et la duchesse de Lorraine sont fort dévouées à la maison de Guise. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, est un homme de peu d'entendement; il ne propose jamais rien et jamais il ne répond. Le cardinal de Lorraine est la plus grande ambition du monde; d'abord homme de peu d'autorité, et plus tard le soutien de la foi en ce royaume; afin d'avoir la faveur de Sa Majesté et de se maintenir dans ses grâces, il se montre son plus zélé serviteur. On ne parle pas du cardinal de Guise; celui de Pellevé, bon catholique, dit peu la vérité. Les maréchaux sont six, et s'ils étaient sept on pourrait les comparer aux sept péchés mortels, d'après leur mauvaise foi et leur fausse conscience. Le premier est Montmorency, le principal protecteur des huguenots; il va à la messe avec les catholiques, et il encourage tous les séditieux et rebelles des pays basques; il les soutient par sa présence, sa maison est peuplée de réfugiés dudit pays; enfin c'est le plus notable ennemi que Votre Majesté ait en ce royaume : il est ambitieux et passionné. La femme de ce Montmorency est une sœur bâtarde du roi; elle se dit catholique, mais elle ment; elle est toute pour le parti huguenot. Il y a peu de différence entre elle et le bâtard d'Angoulême. Le maréchal d'Amville est un homme très-ambitieux et de peu d'esprit; il est fort recherché par la reine-mère, et en

temps de guerre elle le préférerait à Montmorency *. Le maréchal de Cossé est celui qui dirige les menées secrètes de la reine-mère pour la guerre et les finances : c'est un athée, le portrait de l'amiral et de Montmorency. Le maréchal de Vieilleville est considéré aussi comme athée; cependant il se confesse tous les ans; ami de l'amiral et de Montmorency, grand conseiller de la reine-mère, homme incapable et de cause perdue. Le maréchal de Tavannes est plus soldat que tous les autres; il est dévoué au duc d'Anjou, et en cas de guerre, c'est celui sur lequel la reine-mère compte le plus. Le maréchal de Villeroi est tenu pour catholique, frère de la connétable, ami de Montmorency et ennemi de Guise, homme de peu de poids et substance.

« Les princes sont le duc de Montpensier, le meilleur homme et le plus franc catholique: il est cependant de peu de capacité, et fier de sa condition. Le duc de Longueville est tout à la fois catholique, huguenot ou athée; gouverneur de Picardie, il n'est ni soldat ni homme de justice et de courage. Le duc de Nevers est frère du duc de Mantoue; conscience catholique et de bien; dans les matières de religion il n'est jamais présent au conseil; on fait peu de cas de lui, et il a peu d'autorité. Le duc de Guise est fort

* Archives de Simancas, cot. B. 33[7].

accrédité, et je le pousse *. » Ces curieux tableaux de la cour étaient envoyés à Philippe II presque chaque semaine. Le roi d'Espagne les annotait de sa main, écrivait sur chacun des observations à son ambassadeur; et l'on en trouve un grand nombre dans les archives de Simancas, avec ce scel de la royauté espagnole : *El Rey*.

L'amiral Coligny, après avoir sollicité les bonnes grâces de Catherine et du roi, s'était rendu une première fois à la cour où il cherchait à effacer les préventions que Charles IX avait conçues contre lui durant les guerres civiles **. La présence de la gentilhommerie provinciale avait grandi son crédit, et à peine l'édit de pacification était-il publié que l'amiral présenta au roi les députés de La Rochelle qui demandaient pardon pour leur conduite passée ***. Les mécontentemens catholiques ne permettaient plus qu'on s'appuyât sur la maison de Guise. Coligny multipliait les actes d'obéissance et de bon vouloir; il montrait un vif attachement au roi, à Cathe-

* Ce Mémoire, qui contient plusieurs feuillets, est intitulé : *Advertimientos y relacion de las cosas de Francia, dada por don Frances de Alava.*

** Il ne faut pas confondre ce séjour passager de l'amiral avec son second voyage à l'année 1571, pour prendre le gouvernement.

*** Mss. de Béthune, n° 8732, fol. 38.

rine de Médicis ; il faisait offre de toute espèce de garantie. Le parti huguenot songeait à établir sa domination sur des intérêts positifs, protégés par Charles IX, qui se tournait encore une fois vers les opinions réformées.

Le plan des calvinistes était vaste ; il se rattachait à la pensée d'assurer des alliances extérieures à la couronne de France, telles qu'elle fût forcée, en se séparant de l'Espagne, d'entrer dans le mouvement de la réforme. On pouvait ainsi le résumer : 1° Empêcher toute union de famille avec Philippe II ou avec le roi de Portugal, son vassal obéissant ; 2° resserrer les rapports de la France avec les électeurs luthériens ; 3° préparer un mariage dans la race des Valois avec Élisabeth d'Angleterre, protectrice des Calvinistes ; 4° favoriser la révolte des Flamands en déclarant hautement la guerre au roi d'Espagne. A l'intérieur, s'organiser dans chaque province de manière à se retrouver en armes dans toute circonstance, et à l'abri des places de sûreté ; puis liberté de prédication, indemnité matérielle pour tous les sacrifices ; enfin le désarmement des bourgeois et du peuple dans les villes, afin d'éviter les séditions contre les prêches.

Ce large plan, que les huguenots ne purent entièrement exécuter, se développa dans plusieurs de ses parties. Depuis deux années Catherine de Médicis songeait à marier son jeune fils ;

elle s'était tournée à l'époque toute catholique vers le roi d'Espagne, à qui elle écrivait de Metz, le 22 mars 1569 : « Il faut, Sire, que mon fils se marie bientôt; il en a grandement envie, et je serois bien aise, avant de mourir, de lui voir des enfans; je luy ai parlé de l'infante Isabelle que Vostre Majesté avoit promise; il en a paru fort content, mais il faut que dans trois mois l'affaire soit terminée. Et quant au désir qu'avez manifesté de donner ma fille au roy de Portugal, je vous dirai librement que le mariage de mon fils faict et effectué, le roy de Portugal se pourra asseurer d'avoir ma fille: vostre volonté sera ainsi suivie. Toutefois il faut que ledict roy nous fasse entendre ceste volonté *. »

Sous l'influence de la pacification, toutes ces alliances de famille avec l'Espagne furent délaissées; on s'arrêta à un parti mixte, au mariage du roi avec la fille de l'empereur, conclu le 26 novembre 1570**. Charles IX en reçut les félicitations de tous les princes électeurs. Une ambassade spéciale vint à Paris, toujours dans le dessein de grandir la force du parti calviniste : « le 23 décem-

* Archives de Simancas, B 26^{151}.

** Ce mariage était un terme moyen entre le parti calviniste et les opinions catholiques ; car Philippe II épousa la même année une autre fille de l'empereur. *Voyez* Archives de Simancas, B 37^{279}, ^{285}.

bre il y eut harangue faite au roy par les ambassadeurs d'aucun prince et électeur, et autres princes de l'Empire, tant pour se resjouir avec Sa Majesté de l'alliance qu'elle a faicte avec l'empereur, que pour l'exciter à l'observation de l'édict de la paix. Ces ambassadeurs représentèrent au roy que dans un royaume il pouvoit bien exister deux sortes de réligion; il falloit surtout comprendre que c'est autre chose d'être bon chrestien et être bon subject; car combien qu'un subject soit d'autre religion que son prince, il ne laisse pour cela de lui faire service quand et où la nécessité le requiert. Il ne falloit pas se laisser corrompre par les propositions des esvesques de Rome; n'avoit-on pas l'exemple du grand empereur Charles, puissant et advisé prince? Et combien que les esvesques de Rome aient toujours esté assez diligens à solliciter ceux de l'Empire à ne nous point endurer, eux toutefois n'ont pas esté si maladvisés de troubler la patrie pour obéir aux affections d'autrui. Plusieurs princes chrestiens n'endurent-ils pas les juifs, et l'esvesque de Rome lui-mesme n'en tire-t-il pas un grand profit? » Il était donc licite de conserver la nouvelle religion et d'entretenir inviolablement les édits de pacification; la tranquillité du royaume en dépendait. « Dieu seul a puissance sur les consciences des hommes, qui eux-mesmes ne l'ont point sur la leur propre, tant s'en faut qu'ils la puissent avoir sur celles d'autrui,

Sire, estimez toujours que ceux qui vous conseilleront d'observer ce que vous avez promis par vos édits de pacification, vous seront fidèles subjects et serviteurs, bons voisins et amis. » Et Charles IX, après avoir ouï tranquillement la susdite harangue, répondit : « Je prends en fort bonne part les sages et prudens recors que messeigneurs les électeurs et princes me font faire touchant mes édicts de pacification; je n'ai rien tant à cœur en ce monde qu'à conserver la paix, union et repos entre mes subjects; c'est le seul moyen de la prospérité des royaumes et Estats. Chacun a pu voir comme j'ai bénignement embrassé mes subjects qui ont montré l'envie de reconnaître leur devoir. Au surplus, je remercie bien affectueusement mesdits électeurs et princes de leurs bons conseils, et dictes-leur que suivant les vestiges de mes ancestres et ma naturelle inclination, je les aime et estime autant qu'il est possible. »

Après cette belle réponse, le roi députant le sieur de Schomberg en Allemagne, lui donna charge de visiter de sa part M. le duc Auguste de Saxe, électeur du Saint-Empire, et de luy dire et asseurer sur les offres qu'il lui faisoit, qu'il entreroit volontiers avec luy en amitié et intelligence défensive, comme aussi avec les autres grands princes de la Germanie, ses anciens amis, qui sont ceux du Palatinat, de Brandebourg, de

* Imprimé par Pierre Leroux ; 1571 (Brochure).

Brunswick, de Wirtemberg, le landgrave, et autres assez connus amis mutuels; Sa Majesté laissant audict électeur de Saxe la conduite de cette saincte intention, se réservant d'adviser plus tard à ses conseils. »

M. de Schomberg, au retour de son voyage, ayant fait entendre le contenu ci-dessus audit électeur, rapporta « l'avoir trouvé fort enclin et disposé à embrasser cette affaire d'affection; il arrêta d'en faire l'ouverture à l'assemblée des princes qui devait avoir lieu au mois de septembre prochain. » Sur cette réponse, Charles IX expédia de nouveau M. de Schomberg, avec charge de se rendre à ladite assemblée: « il présentera à l'électeur les lettres que Sa Majesté luy écrit, dans lesquelles elle le remercie de sa bonne affection, et le prie d'embrasser l'exécution de cette affaire. M. de Schomberg représentera de plus à l'électeur le désir que Sa Majesté a que la chose s'effectue au mutuel contentement des uns et des autres *. »

Le conseil mit toute la pompe possible aux noces royales, afin d'éblouir les bons bourgeois disposés pour l'Espagne et le parti catholique : « Madame la royne Isabeau n'estoit point huguenote, mais elle vivoit dans le pays de cette maudite hérésie. Le roy commanda à M. le prevost de

* *Mémoire baillé au sieur de Schomberg*, le 28 août 1571. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 40.

multiplier les festes. » Le 26 novembre, « Messieurs de la ville, accompagnés des conseillers, quarteniers et autres, furent en l'église Nostre-Dame assister à la grand'messe pour l'heur du mariage, et après ladicte saincte-messe, furent lesdicts sieurs en l'Hostel-de-Ville, où estoit préparé le disner en la manière accoutumée en tel cas; et il avoit esté dressé devant ledict Hostel une grande pyramide de bois, haute, eslevée, pour faire feu de joie, auquel y avoit force fusée, de lances à feu; et après disner, se trouvèrent en l'Hostel de ladicte Ville, grande quantité de dames et damoiselles de bourgeois auxquelles fut donnée, environ vers les trois heures, une fort excellente collation de confitures, dragées, pâtisseries de toute sorte, et autres choses en tel cas requises, avec instrumens et musique aussi fort excellente; en même temps on faisoit allumer ledict feu de joie, tirer l'artillerie, et fut donné un muid de vin au peuple, qui fut défoncé en ladite place de Grève; on fit publier à haute voix certaines paroles resjouissantes, et les choses furent bien dextrement faictes et exécutées avec une grande joie du peuple qui par-là desmonstroit le contentement qu'il avoit de tel mariage *. »

Charles IX et la reine-mère ne se tenaient plus d'aise de pareilles démonstrations, car ils crai-

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 21 et 22.

gnaient bien l'opposition des Parisiens; le 8 décembre, ils écrivirent à la Ville : « Messieurs, a esté un fort grand plaisir pour nous d'avoir entendu la joie et allégresse que vous et vos bons concitoyens ont faicte; ce nous a donné bien grand contentement. Et quant aux voleurs qui ont esté pris, je désire qu'il soit procédé exemplairement *. »

Et lorsque Leurs Majestés firent leur entrée à Paris, le 6e jour de mars (1571), les six corps des marchands députèrent chacun « quatre personnes vestues de robes de velours de couleurs diverses et portoient le ciel sur Sa Majesté le roy : et tout le long de la marche desdictes Majestés l'on voyoit arcs de triomphe fort richement ornés; à la porte Sainct-Denis, par laquelle ladicte Majesté entra, fut faict un avant-portail à la rustique, d'ouvrage toscan, dédié à l'antique source et première origine des roys de France, fertilité et grandeur d'icelluy royaume invincible, et plusieurs autres peintures et architectures; mais ledict portail rustique estoit le plus grand qu'autre qu'on eust veu par ci-devant, et ressembloit tout-à-faict au naturel à cause des herbes, limaces et lézards entremeslés parmi, ce dont les spectateurs estoient en singulière admiration. ».

« La royne estoit dans une lictière descouverte revestue par dedans et dehors d'une toile d'ar-

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 23.

gent, et les mulets qui la traisnoient estoient aussi tout couverts de toile d'argent ; ladicte royne estoit habillée de surcot d'hermine couvert de pierreries de très-grande, excellente et inestimable valeur, portant sur la teste une couronne d'or enrichie d'infinies perles et pierreries très-exquises, curieusement appliquées. Et Messieurs, frères du roy, estoient bien richement habillés et montés sur grands chevaux d'Espagne, superbement enharnachés. Messieurs de la Ville firent plusieurs belles et notables harangues ; ils firent présent à la royne d'un buffet d'argent vermeil doré, ciselé, de grande valeur pour l'excellence de l'ouvrage et beauté des histoires dont il estoit orné ; puis le roy, Messieurs ses frères, et autres seigneurs, furent au bal qui estoit fort magnifique ; ensuite passèrent tous avec la royne en la salle prochaine où estoit la collation, et cette collation estoit bien merveilleuse par le nombre infini de toutes sortes de confitures sèches et liquides, diversité de dragées, massepains, biscuits, et autres singularités qui y estoient ; n'y a sorte de fruits qui se puisse trouver au monde, en quelque saison que ce soit, qui ne fust là, avec un plat de toute viande, de poissons, le tout de sucre si bien ressemblant le naturel que plusieurs y furent trompés, mesme les plats estoiẽnt faïcts de sucre *. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, IX, fol. 106 à 166. L'or-

Par cette alliance avec l'Empire tout projet d'union de famille avec l'Espagne était brisé ; c'é-

dre et description de l'entrée de Leurs Majestés, et l'histoire de toutes les cérémonies notables sont très-longuement expliqués dans ce volume : ils embrassent plus de soixante feuillets.

Le roy vestu estoit
En habit excellent ;
La robe qu'il portoit,
Fine toile d'argent,
Brodée richement
De perles fort valables,
Tant que son vestement
Estoit inestimable.

Premier dix-sept rangs
Des lansquenets marchoient,
Vestus d'incarnat blanc
Et gris ; puis les suivoient
Les soysses par honneur ;
Tant du roy que ses frères,
Portant de leur seigneur
Les couleurs coutumières.

Tabourins et trompettes,
Hautbois et violons
D'une hauteur parfaicte
Faisoient tentir leurs sons.
Marchoient en bel arroy,
Les chevaliers de l'Ordre,
Ceux du conseil du roy,
Les suivoient en bel ordre.

(*Chanson nouvelle des triomphes et magnificences faits au mariage du roy et de Mme Isabelle d'Autriche.* — Mss. de la Biblioth. du Roi, recueil de chansons, Maurepas, vol. 1er, pag. 223.)

tait un grand résultat pour le parti calviniste ; mais il visait à une autre négociation jusqu'alors sans espoir. Le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth d'Angleterre souffrait de hautes difficultés politiques ; le jeune prince qui avait conduit les catholiques à la victoire ne voulait point consentir à un changement de croyance ; et le parlement anglais en faisait une condition. Le parti calviniste pressait tout à la fois un traité d'alliance intime avec le conseil d'Élisabeth, et ce mariage qui devait en être la conséquence, on pourrait dire la consécration *.

La question grave, vitale, était la guerre de Flandre, qui liait dans de communs intérêts les huguenots des deux frontières. L'amiral avait quitté la cour, ne cessant d'engager le roi à profiter des troubles des Pays-Bas pour réunir les grandes provinces à la couronne : il offrait de conduire les batailles et de prouver ainsi sa fidélité. Charles IX montrait de la confiance à Coligny ; il s'abandonnait à lui dans les questions délicates, le consultait sur tout, et, glorieux de cette faveur, le crédule vieillard se laissait aller à tous ces témoignages avec la vanité d'un esprit ambitieux du pouvoir. Coligny savait bien que le triomphe de la liberté religieuse dans les

* Cette négociation de mariage fut ensuite reprise pour le duc d'Alençon. Voyez chap. XXXVII.

Pays-Bas serait un appui moral au mouvement calviniste en France, en même temps qu'il donnerait une libre issue, dans une guerre éloignée, à l'esprit ardent et batailleur de la gentilhommerie provinciale. « Je sçais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le seur ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, remuans, frétillans et amateurs de la picorée. » Il existe encore en manuscrit un Mémoire que les huguenots présentèrent au conseil du roi sous le nom de l'amiral Coligny, et pour entraîner ce conseil dans la guerre contre l'Espagne, conséquence inévitable d'une campagne en Flandre. « De grands troubles, y disaient-ils, ont agité la monarchie depuis longues années; cependant Dieu, le seul médecin, faisoit tant de graces au roy, que bientost le royaume seroit hors de tout danger. Mais on avoit à redouter d'autres malheurs *. Chacun sçait comme le François qui a gousté les armes les quitte malaisément, et comme souvent de gaieté de cœur il querelle par faute d'ennemis son compagnon et amy mesme; le François demeure soldat par faute de plus commode exercice, et s'il ne faict pas la

* *Discours de l'amiral au roy sur les guerres de Flandres.* — Mss. de Colbert, vol. xxxv, in-fol., parchem.

guerre au loin, il la fait aux passans sur les chemins. Il faut donc éloigner ces élémens de maladie pour l'Estat; une guerre est le seul remède; mais cette guerre devoit estre juste, utile, honorable et profitable au royaume, et pour le faire court, n'en vois-je aujourd'hui que contre le roy d'Espagne. Justement la luy pouvez faire pour les injures qu'avez reçues de lui en votre bas aage, car non seulement il vous a dépossédé d'une partie héréditaire des provinces de vos ayeux, mais il a taillé en pièces vos soldats en la Floride; et vous en a chassé hors, lorsque les dissensions de votre peuple ne vous donnoient le loisir de vous en ressentir. Vos biens ravis, il est venu à l'honneur; il vous a osté la préséance en la cour de l'empereur; il a enjambé l'égalité en celle de Rome; il a incessamment monstré qu'il se défioit de vous, et défiance est toujours accompagnée de peu d'amitié; sa réputation s'est accrue aux dépens de la votre, en telle façon que les lys estoient du tout flétris sans espoir de refleurir jamais. Que pouvoit-on alléguer? C'est vostre beau-frère; mais alors il vous a doublement offensé en dressant embusches en vos biens et honneurs; le secours qu'il vous donne en vos guerres civiles? Mais estimeriez-vous pour bon amy celuy qui, vous voyant transporté de passion jusqu'à vous tuer, vous bailleroit la dague pour vous despescher? Tout François sçait bien que telle

est l'intention de l'Espagnol; c'estoient vieilles finesses que de nourrir la guerre en un Estat voisin pour profiter de ses malheurs. Sire, il n'attend que de voir vostre sceptre brisé et votre couronne en pièces pour en ramasser les éclats et en recueillir les fleurons. La guerre est donc très-juste; le roy ne peut laisser cette occasion sans tacher son honneur; il n'est plus question de discuter si on doit la faire, mais de considérer les moyens de conduite et les ressources pour l'entretenir : vous l'avez jà commencée, Sire, et quelque mine qu'il fasse, autant vous en sçait-il de gré que si vous aviez mis armée en campagne sous vos enseignes et y eussiez esté en propre personne; il sçait que Vostre Majesté luy voudroit nuire, mais qu'elle le faict couvertement, n'osant le faire à face ouverte. L'Espagnol est mauvais voisin, car il garde rancune, autant pour luy avoir monstré l'espée que pour l'en avoir battu. La guerre, recognue juste, devient également nécessaire; ce n'est pas un ennemy qu'on se crée, c'est une défense contre un ennemy déclaré et dangereux. Quelles puissantes ressources a vostre royaume! La France est bien plus peuplée que l'Espagne, sa population plus guerrière; et puis cette coutume de l'Espagnol de réduire les pays en provinces demande beaucoup de troupes et l'affoiblit d'autant; il a garnison ès royaumes de Naples, Sicile, Navarre et Barbarie, en Pays-Bas, en Pié-

mont, et maintenant il en faut un bon nombre contre le Turc; la France, au contraire, est dans toute sa force; on nous dict : Les factions ne sont pas amorties! Je responds qu'entre les hommes particuliers et simples soldats n'y a point de factions; que s'il y en a entre les chefs, ils l'oublieront à votre parole, voire même à l'entrée de l'ennemy. Les soldats de l'Espagne sont employés à garder des places et des villes, dont elle craint la révolte; les Indes lui enlèvent chaque année un nombre considérable d'habitans, ce qui la dépeuple presque; à la vérité elle est forte sur mer; mais que pouvoit craindre la France de ce costé-là? Tous les rivages de Languedoc et de Provence sont fortifiés ou aisément fortifiables, et puis l'Espagnol n'avoit-il pas le Turc sur les bras? En résumé, quant aux forces intérieures, il est grandement affoibli, et les François, par contre, sont en forte vigueur. Maintenant, examinons ce qu'on peut espérer des alliés et confédérés; l'Angleterre vous prestera aisément la main, l'Escosse a l'inquisition d'Espagne en très-grande haine; ensuite les factions qui s'entretravaillent chez elle la rendent nulle; l'Allemagne, qui le temps passé nous battoit, aujourd'hui nous présente une ligue qui, en ostant les forces à l'Espagnol, double celles de la France. En supposant à l'empereur le dessein de vous nuire, il ne le pourroit, ayant le Turc pour voisin en Hongrie;

les Grisons et les Suisses des sept cantons ne sont-ils pas toujours à vostre dévotion, et tous les princes d'Italie ne vous sont-ils pas dévoués? Bref, de tous ces pays, jadis conjurés contre vous, aucuns seront pour Vostre Majesté et les autres neutres. Alléguera-t-on les ressources financières? Mais par cette guerre l'Espagne perdroit les escus de Flandres; les minières des Indes sont presque espuisées; elle auroit de plus à desfendre contre le Turc, contre les Barbares, contre le prince d'Orange, et contre la guerre de France, tandis que le François estoit une source qui jamais ne pouvoit tarir, et qui auroit l'avantage, dans cette occasion, de n'avoir qu'un ennemy à combattre. Sire, il faut entreprendre sur les Pays-Bas; le peuple vous appelle, l'occasion vous invite, la division vous ouvre la porte des villes et fait brèche raisonnable pour donner l'assaut. Vous trouverez le prince d'Orange qui tient une bonne et forte armée; les peuples sont enclins à luy, et il pourra beaucoup vous servir; il ne demandera pas mieux car il ne peut se maintenir que par vostre alliance et faveur. Il faut rendre aux villes les privilèges, restituer les immunités, augmenter les franchises, diminuer les exactions, et l'on est seur d'avoir les populations. Une fois en possession de cette province de Flandres, riche et belle, l'Allemand vous redoutera comme puissant voisin; l'Anglois vous recherchera, ne pouvant aisément

se passer du commerce avec les Pays-Bas ; vostre peuple s'en enrichira, et l'Espagnol, perdant le plus beau fleuron de sa couronne, sera également ruiné de tout crédit et autorité par toute la chrestienté. Au contraire, si Vostre Majesté ne commence bientost la guerre ouvertement, l'Espagnol la fera quand l'occasion dédaignée par Vostre Majesté se présentera à luy, quand il sera défaict et délivré des empeschemens que le prince d'Orange luy donne, et il attendra en dissimulant l'occasion de faire guerre, occasion que vous aurez laissé échapper. »

Ce mémoire avait trouvé faveur ; les huguenots avaient eux-mêmes hâté les hostilités ; ceux de La Rochelle faisaient la course contre les marchands espagnols, et Philippe II était en alarme. Les dépêches de son ambassadeur décèlent de grandes inquiétudes ; Don Franç. de Alava donne avis de tout ; les moindres détails des affaires de France sont rapportés avec une exactitude minutieuse : les intrigues, les petites conversations, les bruits les plus étranges, rien ne lui échappe. Une correspondance très-active était également engagée avec le duc d'Albe ; Alava le tenait au courant tout aussi bien que Philippe II ; l'ambassadeur envoyait en Espagne des duplicata de toutes les lettres qu'il écrivait au duc d'Albe. Le 12 juillet 1571, dépêche de don Alava à Philippe II sur la piraterie des gens de La Rochelle,

qui augmentait chaque jour : « En aucune manière cela ne peut durer, écrivait-il ; il faut que Votre Majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les rebelles et l'hérésie *. » Quelques jours après il expédia de nouvelles lettres à sa cour : « On vient de me dire que cette nuit le roi de France a envoyé des ordres secrets aux commandans des villes sur la frontière de Picardie ; il leur enjoint de fort bien traiter les gens des Pays-Bas qui passent en France, et de leur donner de bonnes espérances pour leurs prétentions. » Alava était surtout très-certain que dans une réunion particulière de l'amiral, des maréchaux de Montmorency, d'Amville et Vieilleville, on n'avait parlé que des moyens de pénétrer dans les Pays-Bas et de porter secours au prince d'Orange et au comte Louis : « Les victoires du duc d'Albe dans les provinces, ajoutait l'ambassadeur, n'inspirent aucune joie à cette cour ; elle ne fait aucune démonstration de réjouissance ; on le croirait plutôt attristée **. » Toujours de temps à autre Alava expédiait des avis sur ce qui se passait à La Rochelle, et sur les armemens que faisaient l'amiral, le prince d'Orange, le comte Louis son frère, avec les principaux de la religion ; leur but était d'aller en Espagne, et

* Archives de Simancas, cot. B 30 [37].

** *Ibid.*, cot. B 30[139].

de là à Saint-Domingue pour faire le plus de mal qu'ils pourraient dans les Indes *.

Ces projets de la cour de France préoccupaient de plus en plus le roi Philippe II. Dans une dépêche chiffrée datée de l'Escurial, 17 avril 1571, il annonce à don Franç. de Alava « qu'il a eu avis de bonne part que plusieurs principaux huguenots avaient persuadé à Charles IX de prendre possession des États basques. Il le chargeait avec le plus grand secret et dissimulation de se procurer tous les renseignemens possibles afin de savoir si cela était vrai. Dans ce cas, il en aviserait de suite le duc d'Albe, qui prendrait sur-le-champ les mesures convenables **. »

Sur ces renseignemens, Alava redoubla de zèle. Il écrivait au duc d'Albe « qu'il tenait pour certain, et qu'il n'y avait aucun doute que le 28 juillet 1571 Montmorency avait eu une entrevue fort secrète avec le comte de Nassau à Fontainebleau. Le comte Louis était parti pour l'Allemagne avec l'assurance du roi qu'il lui donnerait mille écus, et au prince d'Orange deux mille; il ne pouvait faire autre chose *

Ces grands mouvemens que se donnait l'ambassadeur étaient connus de la cour de Charles IX.

* Archives de Simancas, cot. B 30 [270].

** *Ibid.*, cot. B 31 [164].

*** *Ibid.*, cot. B 30[52].

Catherine de Médicis, qui craignait une surveillance aussi soupçonneuse, demanda le rappel d'Alava, sous prétexte que les intentions du roi son fils avaient été calomniées.

Depuis cette année 1571, les relations entre les deux cours, toujours fort actives, sont moins amicales et expansives. L'ambassadeur français à Madrid, assurant que Sa Majesté Très-Chrétienne n'avait nulle idée de faire la guerre, appelait des explications sur les armemens du roi catholique dans le duché de Milan; « car on ne faisait pas de pareils préparatifs sans une cause nécessaire. » Il exigeait pour sa décharge réponse par écrit. La cour de France était dans l'inquiétude sur certaines révélations *. Des lettres de la reine-mère, remises au roi d'Espagne par l'ambassadeur français M. de Fourquevaux, le 21 août 1571, insistent pour la révocation de don François de Alava : il avait écrit un pasquil si méchant, si malin, qu'on ne pouvait plus le souffrir à la cour **.

Catherine de Médicis envoyait à Madrid Jérôme de Gondi dans l'intention de rassurer le roi d'Espagne sur les projets du conseil de Charles IX à l'égard des Pays-Bas; la lettre de créance est conçue dans un style obscur et ambigu : « Monsieur

* Archives de Simancas, cot. B 30 [278].

** *Ibid.*, cot. B. 29[149-150].

mon frère, je vous envoie ce porteur pour l'occasion qu'il vous dira à mon très-grand desplaisir, et pour ce que je l'ai chargé de toutes les particularités que je m'asseure qu'il vous fera bien au long entendre de ma part. Je vous dirai seulement que j'espère tout de vous et de vostre amitié que par une bonne providence et par le bon ordre que vous y sçaurez donner, cette fascheuse occasion prendra fin telle que je désire infiniment, et de conserver de mon costé notre fraternelle amitié, d'aussi grande affection que vous l'avez toujours jusqu'ici cognue *.

* Archives de Simancas, cot. B 30 [69]. Le roi d'Espagne entretenait un grand nombre d'agents secrets en France, lesquels correspondaient avec lui. En voici la preuve : « Sire, je vous écris que le comte Louis (des Pays-Bas) avec son armée de mer, est parti de La Rochelle le 4e de juillet se dirigeant vers l'Espagne ; on dict qu'il a des intelligences dans ce pays, d'autant que par plusieurs fois deux personnages lui sont venus parler. L'un étoit un homme assez puissant, et de corps et de jambes, avec des sarayolles de velours rouge, le manteau petit, fourré de velours vert. Incontinent après la dernière fois qu'ils sont venus, cette armée de mer partit ; l'un d'eux se mit avec, et l'autre retourna par la poste que l'on lui fit dresser. Ils assuraient, Sire, qu'il y a plus de vingt-cinq ou vingt-six mille Espagnols de la religion, qui ne demandent que secours. » Archives de Simancas, B 31 [82]. — Avis donné par un personnage mystérieux au prieur

Le parti calviniste était resté maître des relations à l'extérieur. Il savait bien qu'une fois la France engagée dans la voie d'un système européen dominé par la réforme, elle subirait les mêmes lois à l'intérieur. Les chefs et protecteurs de la huguenoterie à la cour s'occupaient également de leurs intérêts particuliers dans l'ordre féodal; ils cherchaient à consacrer l'indépendance pro-

des frères prêcheurs à Paris. On le priait de chercher un moyen sûr et diligent pour avertir le roi catholique des Espagnes de quelques points d'importance découverts par deçà. Il n'y avait que deux personnes qui en avaient connaissance : elles s'étaient adressées à lui pour avertir Sa Majesté, et lui ne voyait autre moyen que de le confier à ce prieur, pensant qu'il aurait l'occasion de quelque religieux espagnol qui pourrait s'adresser à l'ambassadeur d'Espagne, ou à tout autre bon chrétien fidèle à son roi, qui remplirait certainement cette expédition volontiers; le fait était de conséquence. Archives de Simancas, B 28[135]. — Le 9 novembre 1570, un certain frère Jacques Albert, de l'ordre de Saint-Dominique, écrivit au roi d'Espagne une lettre fort humble, datée de Bourges; Il lui disait « qu'on venoit d'arrester plusieurs hérétiques à Bourges, desquels il avoit sçu qu'il existoit en sa cité de Barcelone, en Catalogne, un presche, et grande compagnie de ces gens-là; pourquoi moy, Sire, qui suis catholique, et vostre très-humble serviteur, je n'ai voulu manquer de vous advertir que de telles assemblées et conventicules existoient en vostre royaume, bien seur que vous ne l'aurez pour agréable. » Archives de Simancas, B 29[63], et B 28[153].

vinciale, à réveiller les vieilles et puissantes existences des tenanciers de la couronne. Il y eut un édit interprétatif de la grande pacification, favorable aux possesseurs de fiefs. La duchesse de Ferrare, cette ardente protectrice des doctrines calvinistes, reçut un agrandissement de son apanage *; la maison de Châtillon fut plus favorablement traitée encore. Des villes qui ne devaient point avoir de prêches, furent autorisées à célébrer la cène et la prière. Enfin le parti exigea pour sa sûreté le désarmement des bourgeois et du peuple de Paris, car ce peuple était menaçant : « Messieurs de la ville de Paris furent ouyr la messe aux Cordeliers, qui depuis les derniers troubles se disoit tous les premiers dimanches du mois pour les capitaines de la ville, et icelle dicte, les capitaines mandés en une chambre du couvent, Messieurs leur dirent que le roy ne désiroit plus qu'il se fist garde, et les auroit remerciés de leur soin **.

L'action du calvinisme était ici pleine et entière. La minorité dominait et prenait ses précautions à l'égard des masses. Reste à juger maintenant l'usage que fit du pouvoir la gentilhommerie provinciale, et la grande réaction qui surgit contre elle par le massacre de la Saint-Barthélemy.

* Mss. Béthune, vol. cot. 1516.

** Reg. de l'Hôtel-de Ville de Paris, Mss. Colbert, vol. CCLII, in-fol., et CCLIII.

CHAPITRE XXXVII.

GOUVERNEMENT DES HUGUENOTS A BLOIS.

Le parti catholique après l'édit de pacification. — Circonstances qui le fortifient. — Présages. — Désastres. — Ligues. — Bataille de Lépante. — Première émotion de la croix de Gastines. — Le conseil à Blois. — Négociation avec les huguenots. — Conditions du mariage de Henri de Béarn et de Marguerite de France. — Négociation pour le mariage du duc d'Alençon et d'Élisabeth d'Angleterre.

1571 — 1572.

Lorsque le parti des fervens catholiques contemplait les conditions de l'édit de Saint-Germain,

n'était-il pas naturel qu'il éprouvât une indignation vive et profonde ? Depuis vingt ans il avait pris les armes pour se rallier sous l'étendard de ses opinions et de sa foi; son sang avait coulé aux champs de guerre, et pour résultat il voyait les huguenots s'emparer du pouvoir, établir leur influence et leur gouvernement dans le conseil ! Les bourgeois de Paris, si zélés pour Notre-Dame, pour le saint de leur bannière, pour la benoîte croix plantée en la place publique ou sur la Sainte-Chapelle ; ces métiers, ces halles ardentes, n'écoutaient pas un sermon où il ne fût question de l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bourgeoisie, à sa grande Église, à sa mellifiante Université. On avait eu soin de défendre les prêches à Paris ; les huguenots l'avaient même demandé par prudence; mais les villes étaient entre elles en grands rapports de chartes et lettres. Le bureau municipal de la Grève savait ce qui se passait à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Toulouse, vastes cités catholiques. Tous s'exaltaient par cette correspondance de clocher à clocher, de commune à commune, sur les insultes des calvinistes, sur la multiplication des prêches et de la cène au milieu des cathédrales en ruines. Quand cet intolérable état cesserait-il ? Ne valait-il pas mieux saisir encore une fois les armes, courir sus à ces rebelles à Dieu et au

roi, ou s'en débarrasser par de bonnes vespres siciliennes?

Telle était l'opinion commune dans ce peuple de la grande cité; et alors semblaient se multiplier les sinistres présages; « depuis la mauvaise paix, une comète à queue longue et flamboyante estoit apparue; elle estoit d'une forme estrange et vraiment merveilleuse *. » Les rivières avaient débordé avec grand fracas en diverses parties du royaume: « Le samedy, deuxième jour de décembre 1570, sur les onze heures avant la mi-nuict, le temps estant assez trouble et nébuleux, le Rhosne, fleuve fort violent et impétueux, se desborda si subitement et avec telle impétuosité qu'il n'y a mémoire d'homme qui se puisse souvenir de semblable. J'accorderai bien qu'on l'a vu desborder, s'enfler par les pluies ou neiges fondues, faire quelques dommages au pays, mais non si violemment et d'une telle vistesse. Je laisse donc à penser quelle frayeur et espouvantement de ceux qui ont esté surpris, et la compassion et crainte des spectateurs et contemplateurs. Le peuple, pour avoir repentance de ses fautes, fit, le dimanche après ledict déluge, une procession générale conduite et menée avec merveilleux ordre. Or Dieu nous fasse miséricorde **.

* « De la grande estoile apparue en l'année 1571. » Paris, à l'enseigne du Mouton-d'Or, 1572.

** « Discours sur l'espouvantable et merveilleux desborde-

A Anvers il advint une tempeste, orage et tourmente de mer qui crust et s'esleva en peu d'heures; plusieurs vaisseaux furent emmenés, on ne sçait ce qu'ils sont devenus; furent noyées cinq cents brebis, furent bruslées deux maisons et suffoqués plusieurs beaux chevaux *. A Ferrare, un très-grand mouvement de terre souleva la ville en avant et en arrière, en manière que les hommes en tomboient dans les maisons; moy et ma femme et mes enfans nous estions mis un peu avant à la fenestre, mais advint de terribles secousses, surpassant tout accident naturel et hors de l'humeur de mémoire; les murailles des maisons churent autour de nous; et nous enfuismes vistement sous la couverture du ciel **. »

Le village de Saint-Marceau avait été presque submergé par un furieux débordement: « On ouyt

ment du Rhosne dans et alentour de la ville de Lyon, et les misères et calamités qui y sont advenues. » Lyon, Benoist Rigaud, 1570. — Paris, au mont Saint-Hilaire, à l'enseigne du Pélican.

* « Merveilleuse et espouvantable tourmente de mer, et effroyables trombles advenues en la ville d'Anvers. » Rouen, de l'imprimerie de Martin le Mesgissier, tenant sa boutique au haut des degrés du Palais, 1570.

** « Discours sur l'espouvantable, horrible et merveilleux tremblement de terre advenu en la ville de Ferrare. » Paris, de l'imprimerie de Guillaume de Hyver, imprimeur ordinaire du roy en langue françoise, 1570.

les vents les plus impétueux, effroyables et horribles qu'il seroit possible d'entendre. A l'effroy des hommes fut adjouté l'estonnement des bestes irraïsonnables, car les chiens huyloient et chantoient très-esfroyablement ; il n'estoit en la puissance d'aucun de faire taire ces hurleurs. » Il était né des animaux et des enfans difformes. En toutes les abbayes on priait le ciel de détourner ces tristes présages ; et n'avait-il pas lieu d'être irrité du pacte impie qui venait de se conclure avec les maudits hérétiques ?

La force catholique s'était d'ailleurs accrue par une mémorable victoire. Les Turcs avaient menacé l'Europe. Le célèbre Pacha-Mustapha s'était emparé de l'île de Chypre sur les Vénitiens, et de là sa flotte immense signalait l'Italie comme une proie offerte au courage ottoman. Cet imminent danger avait remué le zèle du pape ; les huguenots ne pensaient qu'à leurs intérêts de fiefs pour s'assurer le pouvoir ; mais Pie V réveillait l'Europe catholique ; il avait préparé la ligue de l'Espagne, de la France, de Venise et de Rome contre l'ennemi commun. Don Juan d'Autriche, le grand capitaine, ce bâtard du puissant empereur, avait arboré l'étendard de la foi. C'était encore l'esprit des croisades qui sauvait l'Europe à Lépante *. Cette victoire avait retenti dans l'univers

* Une curieuse pièce sur la bataille de Lépante se trouve

fidèle; elle avait préservé la chrétienté d'une si vaste ruine! Les récits des héros catholiques circulaient partout; on criait sur les places publiques, dans les halles: « Le très-excellent et somptueux triomphe de la très-heureuse et vraiment miraculeuse victoire obtenue par l'armée chrestienne à l'encontre du grand turc *. » Et puis le peuple se demandait si, après avoir versé le sang des infidèles à Lépante, on pouvait encore se laisser outrager par d'autres maudits athées dans les églises bénites.

Les huguenots ne se conduisaient pas avec prudence. L'édit de pacification ordonnait d'effacer les vestiges et les souvenirs des guerres religieuses; un pamphlet calviniste raconte lui-même les causes d'une vive émotion populaire: « L'an 1569, pendant la plus grande fureur des troisièmes troubles, le parlement de Paris fit pendre et estrangler Nicolas Croquet, Philippe et Richard de Gastines, marchands honorables, pour autant qu'ils estoyent de la religion. Entre autres

dans les mss. de Béthune, vol. 8926, fol. 128. Elle donne l'état des forces respectives avec la plus minutieuse exactitude.

* Paris, chez Luillier, 1571. On trouve des détails essentiels sur les rapports de la France et de la Porte ottomane dans « la Notice de l'ambassade de messire François de Noailles, esvesque d'Arq, à la partie du grand-seigneur. » Bibliot. du roi, mss. Dupuy, vol. 521.

choses contenues en leur arrest, qui fut prononcé et exécuté le dernier de juin audict an, ce qui s'ensuit doit estre noté pour le discours: ladicte cour de parlement a ordonné et ordonne que la maison des cinq croix blanches appartenant aux-dicts de Gastines, assise en rue Sainct-Denis, en laquelle les presches, assemblées et cènes ont été faictes, sera rompue, démolie et rasée par les charpentiers, maçons et gens à ce cognoissant; et cependant ladicte cour a ordonné et ordonne que le bois et serrures de fer qui proviendront de la démolition de ladicte maison, seront vendus, et les deniers du prix seront convertis et employés à faire faire une croix de pierre de taille, au-dessous de laquelle sera mis un tableau de cuivre, auquel sera escrit en lettres gravées; les causes pour lesquelles ladicte maison a esté ainsi démolie et rasée. Quelque temps après la publication de l'édict de pacification, les héritiers desdicts de Gastines et ceux de l'Église réformée de Paris, voyant cette pyramide demeurer debout, expressément contre le 32e article d'iceluy édict, en firent instance vers les princes et l'admiral, lesquels voyant les choses encore esmues, furent d'advis de deslayer. Finalement l'admiral estant en cour, fut sollicité d'adviser à ce point, ce qu'ayant considéré, remonstra au roy le contenu en ce 32e article, qui porte que toutes marques, vestiges et monumens des exécutions faictes contre ceux

de la religion, tant vivans que morts, livres et actes diffamatoires contre leurs personnes, mémoire et postérité seraient ostés et effacés. Cette pyramide fut abbattue de nuict par gens députés de la justice, à qui il fallut commander plusieurs fois. Et pour faire le tout plus seurement et éviter l'esmotion de ce peuple qui adorait les pierres et le bois, on choisit exprès un temps nébuleux, venteux et assez estrange, ce qu'un certain badin nommé Belleforest (qui s'est mêlé de brouiller les annales de France), impute à un fort grand miracle. Toutes les pièces de la pyramide furent transportées en ce cimetière des Saincts-Innocents, où le tout est demeuré debout au grand profit des prestres de ce lieu, auxquels le bien vint en dormant ceste nuict-là. Le matin, le menu peuple voyant ceste croix transportée, accourut de fureur et brusla une maison voisine, massacra un serrurier, puis alla sur le pont Notre-Dame, où furent bruslés les meubles d'un des Gastines. Il y eut tel bruit que le Palais demeura fermé tout ce jour, et ceux de la justice cachés. Enfin ces mutins, qui ne savoient bonnement à qui s'adresser, encore à demi-forcenés, se retirèrent, sans qu'aucune justice fust faicte de tels ravages, commis tout en public, au vu et sçu de tout le parlement et autres magistrats qui sont là *. » Voilà ce qu'était alors

* « Discours de ce qui advint touchant la croix de Gas-

le peuple de Paris, et l'on peut facilement s'imaginer quelle devait être sa rage lorsqu'il voyait s'accroître chaque jour la grande influence des huguenots; or, il ne faut pas l'oublier, la force en France était encore dans la vieille société catholique, laquelle se mêlait à ses souvenirs, à ses gloires, à ses émotions.

L'esprit de cette société n'était pas tellement éteint qu'une fermentation religieuse ne se fît sentir à l'aspect des faveurs de cour qui entouraient les chefs des calvinistes. Les halles, les métiers, les capitaines de compagnies, même les bourgeois, ne supportaient pas avec patience les prêches qui s'élevaient à côté de la vénérable cathédrale. On se réunissait dans des confréries

tines, l'an 1571, vers Noël » (Brochure). — « Ordonnance faicte au Châtelet portant défense à toute personne de se promener au cimetière des Saincts-Innocents ni ès-rues d'environ, eux assembler en icelle, ni tenir propos l'un à l'autre en plus grand nombre que deux personnes, ni faire acte tendant à sédition ou esmotion populaire, ni autre chose pour desmouvoir le peuple de l'obéissance du roy et exécution de ses commandements, sur peine d'estre présentement pendu et estranglé; aux pères et mères qu'ils seront responsables de leurs enfants, et les maistres de leurs serviteurs. » Extrait des registres du juré crieur concernant la sédition arrivée à l'occasion de la translation de la croix dite *de Gastines*. — 9 décembre 1571, Archives de la préfecture de police, vol. VIII. (Collect. Lamoignon.)

secrètes, sous les saints patrons et la Vierge; on y réchauffait les anciennes idées de ligues, de confraternités politiques et de croyances pour la défense de la foi. Des lettres confidentielles du pape au cardinal de Lorraine contiennent des instructions pour maintenir la sainte religion menacée, et surtout pour la ruine de l'hérésie *. Le légat se plaignait sans cesse de l'insolence des calvinistes **; le roi d'Espagne donnait ordre à son envoyé de se concerter avec les chefs du parti catholique, les maîtres des halles et le peuple, afin de détourner l'expédition française dans la Flandre, diversion nuisible aux opérations militaires du duc d'Albe. Charles IX répondait à tous d'une manière évasive, qu'il fallait attendre, espérer une conciliation. De toutes parts on dénonçait au roi de France les projets des hérétiques; ils venaient d'armer La Rochelle, d'y faire entrer une nombreuse garnison. Du fond du Vatican Pie V écrivait à Catherine : « Quant aux hérétiques de France, quoique Votre Majesté les oblige à vivre en paix, cependant ils ne cessent d'entretenir une

* Correspondance de Pie V, ad ann. 1570-1571.

** Le clergé faisait un grand nombre de remontrances : il y fut fait droit. — *Voyez* « Lettres patentes sur plusieurs doléances, plaintes faites au roy de la part des prélats et gens du clergé de ce royaume. » Rouen, Martin le Mégissier, 1572 (Brochure).

correspondance avec l'Angleterre; ils avertissent la reine Élisabeth de tout ce qui se fait, non-seulement en France, mais encore dans tout le monde chrétien. Nous savons que, soutenus par les secours qu'ils tirent d'Angleterre, ces hérétiques s'occupent sans relâche à amasser de l'argent. Outre les sommes qu'ils reçoivent régulièrement et publiquement des églises anglaises, ils ont encore l'habitude de rançonner et de piller les biens des catholiques sur les bords de la mer. Jamais ils ne se croiront assez tranquilles tant qu'ils n'auront pas entouré Sa Majesté Très-Chrétienne d'embarras et de difficultés; tant qu'ils ne l'auront pas mise dans le cas d'avoir besoin de leurs propres forces, et qu'ils ne l'auront pas, sous prétexte d'étendre les frontières de la France, poussée à porter la guerre en Espagne *. »

Dans ces circonstances agitées, le conseil résolut de se retirer à Blois. Dès le moment qu'on se séparait des opinions catholiques, le séjour de Paris n'était plus qu'un danger. On choisit Blois, cité rapprochée d'Orléans, alors mieux assouplie à la foi huguenote. La seconde mesure devait être de satisfaire entièrement les intérêts calvinistes, afin de trouver appui dans leur force militaire; car les catholiques s'organisant tout en dehors, n'obéissaient que faiblement aux volontés

* Janvier 1571, édition Goubau, liv. V, lett. 10.

du conseil. Lors de son premier voyage à la cour de Charles IX, l'amiral Coligny avait vu ses espérances de politique et de guerre contre l'Espagne trop retardées pour son impatience ; il s'était retiré à La Rochelle auprès de la reine de Navarre, témoignant ainsi tout son mécontentement de ce que ses plans n'étaient pas sur-le-champ adoptés. Des circulaires ordonnaient aux consistoires particuliers, aux gentilshommes huguenots de rester sous les armes, leur prescrivaient une organisation telle qu'au même moment ils pourraient se lever en masse sur tous les points de la France.

Une pareille situation était intolérable pour le conseil : il devait se jeter d'un côté ou de l'autre. Il préféra se décider pour les huguenots ; le maréchal de Cossé, accompagné de commissaires, vint par ordre de Charles IX auprès de la reine de Navarre, afin de résoudre certaines ambiguités qui se trouvaient en l'édit de pacification. Ils discutèrent beaucoup ; rien ne fut arrêté. On devait connaître avant l'intention du roi ; on y parla ensuite « des injustes soupçons et défiances qu'on gardait envers ceux de la religion, ce qui était les seuls motifs de l'entretenement des troubles. Les calvinistes firent au maréchal une longue énumération de griefs, entre autres que l'on envoyait par toutes les provinces pour connaître les moyens existans, afin d'exterminer en temps et lieux ceux de la religion, chose dont se van-

tent même les agens employés à pareilles charges. Semblables propositions avaient été faites en Espagne, Portugal, Italie. On demanda au maréchal qu'il eût à déclarer s'il connaissait les griefs du roi, afin qu'on pût y remédier et parvenir au bien et repos du royaume. Sur quoi le maréchal dit que les huguenots avaient fait élire des chefs et soldats; par ce moyen ils pourraient faire de promptes levées et commencer la guerre. Et que la demeure de la reine de Navarre, de messieurs les princes, amiral et autres, en La Rochelle, était suspecte. Il fut promis de remédier à cela *. »

Toutes ces premières démarches avaient été faites pour s'attacher les huguenots; le roi était venu à Blois dans le but unique d'un rapprochement étroit et sincère. Quand Philippe II apprit l'intention de Charles IX, il se hâta d'écrire à don François de Alava des instructions particulières : « Le roy et la royne veulent s'acheminer à Blois et donner licence et permission à l'admiral, aux princes de Béarn et de Condé de venir les visiter; ils espèrent les faire rentrer en toute obéissance et service; puisque c'est leur intention, je ne veux pas les contrarier; mais pour

* « Pourparler fait à La Rochelle par M. le maréchal de Cossé et les commissaires députés par le roy pour l'accompagner, avec la royne de Navarre, MM. les princes, admiral et autres estant avec eux audict lieu. » 1571.

parler clairement et comme amy et frère je ne croirai jamais qu'il résultera quelque chose de bon de ceste entrevue ; au contraire, surtout si l'admiral est aussi pervers, aussi damné dans les autres affaires que dans la religion *. »

Les calvinistes n'avaient pas été insensibles aux démarches faites par le roi ; ils visaient à s'emparer absolument du pouvoir. A La Rochelle, chef-lieu de leurs forces, ils s'étaient tous réunis : capitaines des hérétiques de France et des Pays-Bas, car ils étaient en relations intimes, et les deux révolutions dépendaient l'une de l'autre. On y voyait le comte Louis de Nassau, La Noue, Téligny, tous braves chefs de rébellions. Avant de tenter une démarche officielle, telle que l'arrivée de l'amiral à Blois, les calvinistes résolurent d'envoyer quelques-uns d'entre eux à la cour de Charles IX pour y examiner l'état des opinions et sonder le jeune prince sur ses desseins. Prenant prétexte de quelques troubles à Rouen contre les prêches, ils vinrent porter plaintes et appeler vengeance. Au fond il ne s'agissait que de pressentir le roi sur l'expédition contre les Espagnols des Pays-Bas et sur les conditions qui seraient faites à la gentilhommerie provinciale :

« Les députés ayant faict la révérence au roy,

* Archives de Simancas, cot. B 31[195].

luy firent entendre bien amplement en particulier, puis en son conseil, pour quelles occasions ils estoient envoyés là, de par les princes et seigneurs de la religion, le priant de pourvoir à ces nouveaux troubles et affermir de plus fort le repos du royaume. Le roy les reçoit et caresse fort humainement ; et jugeant avoir entendu qu'il n'y avoit pas eu de sang espandu à Rouen, leur protesta qu'il estoit bien marry de tel accident, et promit de faire si bien chastier les infracteurs de son édict que tous les autres subjects y prendroient exemple. Briquemaut avertit aussi le roy que le comte Louis de Nassau attendoit ce qu'il lui plairoit commander ; ce qu'estant entendu par le roy, monstra contenance d'en estre fortaise. Or pendant ces six jours que le comte séjourna à Lumigny, il ne bougea du chasteau, mais les trois autres alloient souvent à la cour qui estoit à Fontenay, distant d'une lieue dudict Lumigny. Au bout de ces six jours, le roy se déroba de la cour, et ayant envoyé devant Briquemaut et Cavagnes, partit accompagné de la royne-mère, des mareschaux de Montmorency et Damville et fort petite suite. Aucuns disent que le comte de Retz y estoit aussi. La mareschale de Montmorency et une autre dame accompagnoient la royne. Estant arrivés ils entrèrent en conseil incontinent tous ensemble, hormis les deux dames, et arrestèrent trois heures ou environ. Puis, au sortir ayant

desjeuné tous ensemble, le roy fit quelques tours par le chasteau et s'amusa quelque peu à tuer à coups de baston des connils estant en une connillière de ce chasteau ; tost après s'en retourna disner à Fontenay, accompagné comme dessus. Le comte, La Noue, Téligny et Argentlieu séjournèrent là encore quelques jours, en fin desquels ils deslogèrent pour aller vers les princes. Chacun peut conjecturer que ce long pourparler fut principalement de la guerre de Flandres ; le roy eut un prétexte prompt pour tirer les affaires en longueur : sçavoir, que la saison seroit mal propre pour conduire une armée, d'autant que l'hyver approchoit et seroit advancé premier que les compagnies fussent dressées. Pourquoy d'un commun advis l'affaire fut remise à l'esté suivant *. »

Quand des paroles eurent ainsi été échangées et que les bases d'un conseil nouveau composé mi-parti de calvinistes furent posées, le roi Charles IX se déterminant à une démarche positive auprès de l'amiral, lui écrivit et envoya lettres « par lesquelles il le mandoit avec propos fort gracieux, qu'il eust à le venir trouver et qu'il seroit le bienvenu **.

* « Des pourparlers sur la guerre de Flandres avec le comte Louis. » Paris, 1571. (Brochure.)

** Le roi cherchait pourtant à se justifier auprès du pape

La première garantie avait été une prompte répression des troubles soulevés à Rouen contre les prêches; Briquemaut et Cavagnes, qui étaient restés auprès du roi après le départ des autres députés, insistaient par des propos impérieux *; «Il seroit à craindre, disaient-ils, s'il n'en faisoit faire justice, que les catholiques devinssent si insolens qu'ils se permissent encore davantage, et que ceux de la religion ne les pouvant supporter, fussent contraints de recourir aux armes, s'ils ne voyoient d'autre moyen d'en faire justice, dont s'ensuivroit qu'on retourneroit en guerre, aussi fort qu'auparavant **. Le roy, estonné de cette

de cette condescendance pour les huguenots.—*Voyez* « Instructions à M. de La Bourdaisière allant à Rome, touchant l'édict de pacification. » Mss. Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 50.

* Ode sur les misères des Églises de France, 1571.

** Tous les registres des chartes sont remplis de ces plaintes. *Voy.* lettre par laquelle l'amiral de Châtillon mande au roi qu'on contrevient à l'édit de pacification, et que depuis peu on a tué deux de ses gens, qu'on lui refuse des vivres pour de l'argent; que la reine de Navarre se plaint des confréries catholiques comme de chose qui va à son préjudice; que dans les maisons du cardinal de Châtillon, particulièrement à Bresle, on impose des revenus, aussi bien que dedans les terres de lui amiral; que le capitaine Quartier a été rendu sans rançon; qu'aussitôt qu'on recevra les cinquante mille écus on paiera les reitres pour les obliger à

hardiesse, ne sçut répondre autre chose, sinon qu'il asseuroit les princes que bonne justice en seroit faicte et bientost. » Le parti huguenot sentait qu'on avait besoin de lui; et c'est alors que pour se le rendre tout-à-fait favorable, le roi commença à mettre en avant « quelques propos du mariage de madame Marguerite sa sœur avec le prince de Navarre, desclarant que ce seroit le plus estroit et ferme lien de tous autres pour maintenir la paix entre ses subjects, et un tesmoignage asseuré de sa bienveillance envers ceux de la religion. » On cherchait par toutes sortes de démonstrations à détourner les méfiances, et à cette époque furent aussi conclues les fiançailles du prince de Condé avec Marie de Clèves, transaction de personnes qui cherchait à préparer une transaction de partis et d'opinions.

Une fois jeté dans cette voie conciliatrice, le conseil ne pouvait plus reculer; les huguenots se plaignaient de ce qu'ils n'étaient en sûreté dans aucune ville, car partout le peuple était en armes

sortir du royaume; qu'ils s'en retourneront le lendemain en Allemagne. Il assure au roi qu'il est faux qu'on ait abattu des images et des églises en sa présence, et se plaint en général qu'on ne lui rend pas ce qui lui appartient. (Mss. Colbert, in-fol. v. n° 223.) — Cette lettre est précédée d'une semblable de la veille, portant les mêmes plaintes à la reine-mère.

contre eux. Des lettres patentes du roi défendirent « de porter ou faire porter aucune arquebuse, pistolles, pistollets à feu ni arbalestes, sur peine de confiscation de corps et de biens *. » Une convention secrète fut encore arrêtée avec le comte Louis de Nassau sur les affaires de Flandre; toutes les idées du grand Mémoire des huguenots étaient adoptées; on décidait la guerre dans les Pays-Bas; l'invasion devait avoir lieu au printemps suivant, et le comte Louis en donna avis au prince d'Orange. Comme sanction à cette convention spéciale, le roi autorisait l'amiral et les calvinistes réfugiés dans La Rochelle à faire la course contre les Espagnols et à vendre les prises **.

La pensée du mariage de Marguerite de France et de Henri de Béarn avait ébloui Jeanne d'Albret. La jeune Marguerite, arrachée à l'héritier des Guise, était un gage illustre qu'on donnait aux hérétiques; la pauvre maison de Navarre, cette cour de gentilhommerie provinciale, était élevée

* Fontanon, ad ann. 1571.

** Dans les pamphlets huguenots, toutes ces démonstrations de bon vouloir de Charles IX sont traitées de faux semblant, de trahison méditée. C'est un système pris d'avance; les partis qui ont le sentiment de leur faiblesse ne peuvent croire aux concessions qu'on leur fait. Comme exemple, *voyez* le *Journal de Henri III*, véritable recueil de petites historiettes parlementaires, et la compilation calviniste des *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*.

à toute la grandeur de la race royale des Valois; quel honneur dans son blason et dans les annales de sa famille! L'amiral voyait ce mariage avec chagrin, car il allait porter trop haut Henri de Béarn, son compétiteur, celui qui était appelé à conduire les huguenots et à le remplacer dans son influence. Charles IX n'avait d'attention que pour Coligny, et la reine-mère lui écrivait « que le roy son fils avoit bien besoin de ses bons conseils et des autres seigneurs qui l'accompagnoient, et que c'estoit une chose déplorable de voir les princes du sang de France si longuement esloigné de la cour et de compagnie semblable à eux. Partant prioient ces députés d'adviser à tout moyen propre pour réunir les uns avec les autres. Adjoustant que si ceux de Guise estoient irréconciliables, on les enverroit faire leur cas à part*. »

La tendance du conseil était alors toute huguenote; on s'était plaint de La Rochelle que l'édit de pacification n'était point loyalement exécuté; « Le roy délibéra faire marcher des commissaires par les provinces pour informer des torts qu'on faisoit à ceux de la religion et pourvoir que l'edict fust observé**. » Quand tous ces gages eurent

* « De l'estat de la France sous Charles IX, 1571. »

** *Voyez* le nom de ces commissaires dans la grande collection Fontanieu, année 1571. Le roi écrivait aussi dans les provinces pour assurer doucement la pacification. Voici

été donnés, l'amiral se détermina à venir à Blois. Le maréchal de Cossé lui avait porté une lettre de Charles IX fort gracieuse ; « Coligny avoit entendu dire que le roy faisoit mauvais visage à ceux de Guise, et que ses cousins de Montmorency estoient les très-bien venus en cour, auxquels le roy protestoit souvent qu'il tenoit l'admiral au rang des plus sages chevaliers du royaume et fidèles serviteurs de sa couronne ; leur communiquoit beaucoup de choses, leur déclarant qu'il desireroit bien ouyr l'admiral sur cela. La royne-mère crioit

un modèle de ces lettres : 10 mai 1571. — Charles IX à M. Vyan, conseiller et président à Metz. Mss. de Béthune, vol. coté 8737, fol. 3.

« M. le président, ayant entendu ce que ceux des estats de la ville de Metz m'ont remonstré sur l'instance que ceux de la nouvelle religion veulent faire d'avoir ledict exercice à Metz et pays Messin, je me suis résolu à déclarer de nouveau que je veux et entends la déclaration sur ce cy-devant faicte estre observée, en permettant toutefois d'user de la tolérance qui leur a esté permise au lieu de Courcelle d'y faire exercice de leur baptesme et mariage, qui est au contre de la réponse que j'ai dernièrement faicte à ceux de la religion sur une requeste qu'ils m'en ont présentée ; mais le mieux que je puisse faire pour entretenir les choses en repos, c'est de n'y rien changer, desirant que vous regardiez de vostre part le moyen qu'il y aura de retirer d'eux dextrement ladicte requeste, comme en semblable je l'escris à mon cousin le maréchal de Vieilleville et au sieur de Théralle, afin qu'ils s'en prévalent. »

d'autre costé que c'estoit trop guerroyer, qu'il falloit adviser par toutes voies d'entrer en perpétuelle amitié les uns avec les autres, et que chacun fust honoré et carressé du roy selon ses mérites et dignités. Ces advertissemens venant de toutes parts, l'esbranlèrent de telle sorte, qu'obéissant aux commandemens du roy, il vint à Blois avec permission d'amener avec soy cinquante gentilshommes bien armés pour sa seureté. Ceux de Guise se retirèrent à la prière de la royne et par un demi-commandement du roy. L'admiral donc, accompagné de quarante chevaux, arriva en cour avec le maréchal de Cossé *. »

Ces pompes inaccoutumées, cet appareil de guerre et de gentilhommerie montraient assez le caractère de la domination nouvelle qui s'élevait; le duc de Guise quittait la cour faisant protestation, et marchait ailleurs organiser les forces catholiques. Le gouvernement tombait aux mains

* « De la venue de M. l'admiral. Blois, 1571. » Coligny était alors plein de crainte ; il dénonçait au roi les projets des catholiques contre les huguenots. Il y a une lettre de l'amiral au roi, par laquelle il mande à Sa Majesté « que le comte d'Olivare a dit qu'il y auroit une esmotion et soulèvement général en France contre ceux de la religion; de quoi il a prié le sieur de Buch d'advertir Sadicte Majesté que la réponse du sieur de Gordes, du sieur de Grilles, gouverneur d'Orange, lui en persuaderoit quelque chose, s'il n'avoit esté asseuré par le sieur de Téligny des bonnes volontés

des huguenots; tout allait se ressentir de leur politique, les relations à l'étranger, l'esprit de l'administration à l'intérieur. Aussi jamais accueil plus aimable que celui qui fut fait à l'amiral : « Le roy fait infinies carresses à l'admiral, lequel voulant luy embrasser le genou avec une fort grande révérence, le roy l'empoignant d'une main, le fit relever, protestant qu'en sa vie il n'avoit eu un jour qui lui fust plus agréable, et qu'il espéroit que ce seroit la fin de tout trouble et guerre civile. Entre autres propos, l'on dit que le roy tint ceux-ci ou autres semblables : nous vous tenons maintenant, vous n'eschapperez pas d'icy quand vous voudrez. Les frères du roy le reçoivent assez humainement, mais principalement la royne-mère qui lui montra autant de beaux semblans que jamais elle avoit faict. »

L'entrée de l'amiral au conseil fut signalée par une large série de concessions aux intérêts et aux

de Sa Majesté. Il demande une conférence au sieur de Biron, et prie le roy de congédier les garnisons inutiles, de faire chasser ceux qui contreviendront à son édict; et de commencer par ceux de Rouen, Orange et autres lieux qui ont méprisé ses commandemens; que autrement il sera le roy le plus méprisé qui ait esté de tout temps; qu'il faut descharger ceux de la religion de la cotisation pour le paiement des Suisses et reitres, autrement il ne faut pas espérer faveur d'eux en chose qu'on pourroit entreprendre. » Mss. de Colbert, vol. 24, in. fol. v. n. 219.

opinions calvinistes. L'amiral ne s'était point oublié lui-même; « le roy lui confirma de rechef tous ses estats et pensions, le fit rentrer incontinent au conseil privé, le voulut ouyr en secret et à part, ès-choses de plus grande importance, montrant de se fier en luy de sa vie et de son royaume, comme il eust fait en son père propre. Tous ceux de la cour lui faisoient de grands honneurs et carresses. Et pour le récompenser des pertes qu'il avoit souffertes ès-guerres passées (car on avoit vendu une fois tous ses meubles plus précieux à l'encan à Paris), le roy lui donna, pour une fois, cent mille francs et le revenu d'un an de tous les bénéfices que le cardinal de Chastillon, son frère, tenoit au jour de sa mort, ensemble la tutelle des enfans du feu sieur d'Andelot, aux conditions nobles. Congé bien ample luy est donné pour répéter ses meubles partout où ils se pourraient trouver. Le roy fait aussi de beaux présens à Téligny, gendre de l'admiral, et donne à Cavagnes un estat de maistre des requestes en faveur de l'admiral. Le propos de la guerre de Flandres fut remis en avant, et en communiquoit le roy fort particulièrement et souventefois avec l'admiral, voire seul à seul, tellement que les courtisans esbahis de tels changemens juroient que le roy deviendroit huguenot, ou pour le moins favoriseroit plus que jamais ceux de la religion*. »

* « L'admiral réintégré en ses estats et dignités. » 1571.

Une fois au conseil, l'amiral imposa ses conditions. Se croyant maître de la question de Flandre, il dirigea la sollicitude du roi sur ses coreligionnaires de Savoie; il lui fit sceller des lettres adressées au duc Emmanuel pour, à sa spéciale recommandation, « recevoir ses sujets de la religion; les remettre et restablir ès-biens qui ont esté à cause de ce confisqués, et me donner ce contentement que je puisse faire connoistre aux miens que je veux non-seulement accomplir et observer ce que saintement je leur ai juré et promis, mais que de mesme amour duquel je les embrasse, je desire aussi faire quelque chose pour ceux qui, à cause d'eux, ont porté quelque affliction chez mes amis, à ce qu'ils se ressentent de la faveur, grâce et protection que je leur veux impartir. Cette requeste est si juste de soi et tant pleine d'affection de ma part, que je m'asseure que volontiers m'en accorderez l'effet. Aussi ne vous en feroisje plus longue instance*. » L'amiral fit également sceller, par le conseil, des chartes de sauvegarde et de protection royale contre les vengeances que les fils du duc de Guise cherchaient à tirer de l'assassinat de leur père. Enfin, comme complément à ces exigences que la peur faisait redoubler, les protestans dressèrent une grande charte de

* Lettres du roy au duc de Savoye, en faveur de ceux de la religion. » Septembre 1571.

griefs sur lesquels ils appelèrent une prompte réponse. Les partis en minorité vivent ainsi en perpétuelle méfiance; ils ont le sentiment de leur petit nombre; quand ils s'emparent du pouvoir, ils lui font des conditions dures; ils restent avec lui sous les armes.

Les huguenots ne se contentaient pas de ces preuves de confiance ; ils allaient droit à la plus pesante domination, car ils présentèrent requête au roi dans des termes précis, « pour qu'il eust à payer la somme de quatre cent cinquante mille livres due aux reistres; interdire à tous juges de cognoistre ni s'entremesler du fait de la levée des deniers sur ceux de la religion; faire vuider les garnisons ès-pays de Languedoc, Dauphiné et autres pour les incommodités qu'il y a d'avoir soldats dans une ville; faire poser les armes par tout le royaume et expédier commissaires, amateurs de paix et affectionnés à l'édit de pacification; que l'exercice de la religion soit establi ès-lieux ordonnés par l'édit; remettre tous les officiers en l'estat qu'ils estoient avant les troubles; faire rentrer les baillis et sénéchaux de robe longue en tous leurs offices, quoiqu'ils ne fussent pas catholiques, et quant à ceux au lieu desquels a esté pourvu, leur donner place de conseillers de cour ou du grand conseil. »

Tous ces articles, imposés comme addition à la paix, furent accordés par Charles IX, sauf

quelques légères modifications ; il défendit également aux juges « que pour raison de la religion, ils n'empeschent les pères et mères, tuteurs et curateurs d'avoir l'éducation et nourriture de leurs enfans et mineurs ; lesdicts enfans devant estre entretenus, après la mort de leurs parens, en la mesme religion en laquelle ils ont esté nourris ; » les gouverneurs particuliers des villes furent révocqués et on dut faire exemplaire punition de tous ceux qui contrevenaient à l'édit de la paix

Coligny ainsi satisfait, il restait la grande transaction du mariage entre Henri de Béarn et Marguerite de Valois, destinée à caresser l'orgueil de la gentilhommerie provinciale. Ce mariage soulevait plusieurs difficultés : d'abord il fallait rompre tout engagement avec l'Espagne, justifier à ses yeux les nopces alors inouïes entre un huguenot et une catholique. Philippe II avait su la négociation, et don François de Alava, son ambassadeur, avait fait tous ses efforts pour la rendre impossible ; la jeune Marguerite était promise à un prince catholique, au roi de Portugal, si zélé pour la foi romaine, une des expressions de la vieille unité de l'Église. Philippe II recommande à son ambassadeur de le tenir au courant

* « Articles généraux de ceux de la religion ; vus et respondus par le roy, le 14 d'octobre 1571. »

des moindres bruits sur cette affaire, afin qu'il puisse s'y opposer, soit auprès de Pie V, soit auprès de la reine-mère.

Le pape devait personnellement intervenir dans cette question du mariage, car c'était de lui que dépendaient les dispenses, et aucune église catholique n'eût célébré l'union d'une fille de France avec un huguenot, son cousin, sans une bulle spéciale du souverain Pontife. Le caractère de Pie V était, comme on le sait, bien éloigné de ces concessions. Quand il apprit le mariage projeté, il écrivit au roi Charles IX une lettre violente : « Ce qui nous tourmente sans relâche, c'est que l'on presse le plus possible le mariage du prince de Navarre avec Marguerite, votre sœur, dans la vaine espérance qu'elle contribuera à ramener le prince à la religion catholique : n'est-il pas plutôt à craindre qu'elle ne soit elle-même pervertie par lui ? C'est donc le salut de son âme qu'on expose ; car quand même elle persisterait à vivre catholiquement, elle n'aura jamais ni paix ni repos auprès d'un mari hérétique *.

Si le chef du catholicisme se faisait des scrupules pour autoriser l'union du prince de Béarn

* *Ipsi catholicè vivere v..... p...., nulla quies unquam erit cum hæretico marito*, 25 janvier 1572, édition Goubau, liv. v, lett. 13.

avec Marguerite, les ministres huguenots avaient également entouré la reine de Navarre et réchauffaient son zèle. Pouvait-elle consentir à ce mariage mixte? N'était-il pas à craindre que son fils se laissât dominer par l'adulation et les sentimens papistiques? Il y avait eu plusieurs synodes; le principal s'était réuni à La Rochelle, sous la présidence de Bèze *; les théologiens de Genève et de la réforme se montraient aussi scrupuleux que les docteurs romains. Au milieu de ces difficultés, Charles IX pressait plus que jamais la célébration des épousailles; il écrivait lettres sur lettres à la reine de Navarre pour la prier de venir en personne traiter avec lui. Enfin, au mois de mars 1572, la fervente Jeanne partit de La Rochelle et se rendit à Blois. Son cortége sévère brillait néanmoins de l'éclat des vieilles armures, des casques d'acier, des arquebuses brunies. Après les gentilshommes du Béarn venait bon nombre de ministres huguenots, en robes noires et traînantes, petit collet sous leur large chapeau. Jeanne fut

* « Recueil des synodes des Églises de France, contenant les actes, les décrets, les canons de ces grands synodes, par Jean de Quick, ministre. Londres, 1693, in-fol. 2. vol. » — Voici la date des synodes calvinistes jusqu'à celui de La Rochelle : Paris, 1559; Poitiers, 1560; Orléans, 1562; Lyon, 1563; 2e Paris, 1565; Verteuil, 1567; La Rochelle, 1571; Nismes, 1572.

accueillie avec les mêmes pompes que l'amiral Coligny ; le roi ne l'appela que du nom de sa bonne tante ; Catherine se montra plus aimable et plus séduisante encore. Quand les discussions s'ouvrirent sur les nopces, trois points furent agités : « Adviser aux articles des espousailles, aux cérémonies qui y seroient faites, et au lieu où se célébreroit ce mariage. Quant au lieu, le roy vouloit que ce fust à Paris, alléguant qu'on avoit accoutumé de faire les nopces des filles de roys en la ville capitale du royaume, et qu'il ne vouloit que cette coutume fust changée ; qu'il entendoit que le principal lieu de France fust le théâtre où l'on vist l'affection qu'il avoit à la paix. La royne de Navarre débattit quelque temps sur ce point, sçachant quelle ville est Paris ; mais oyant tant de sermens et protestations du roy, elle se laissa aller en cet article. Quant à l'autre touchant les cérémonies, elle qui estoit fort affectionnée à la religion, déclaroit qu'elle ne permettroit point que son fils fust marié à la mode de l'Église romaine ; d'autre part, la royne-mère faisoit une protestation contraire, tellement que ces dames qui estoient d'accord du mariage, estrivèrent quelque temps sur ces cérémonies. Le roy commença à prier la royne de Navarre (qu'il appeloit sa tante) avec infinies révérences, qu'elle lui fist ce bien et à Mme Marguerite, que le mariage fust solennisé selon les cérémonies reçues entre leurs pré-

décesseurs, et qu'elle ne refusast ce point à la majesté du roy de France. La royne de Navarre s'excusoit hardiment : au moyen de quoi le roy, jurant en sa manière accoutumée, déclara haut et clair qu'il donneroit dispense à son beau-frère et à sa sœur de toutes les lois du pape et de la religion, et qu'il les secoueroit plutôt que de laisser ce mariage imparfait *. » Les articles qui furent conclus étaient réglés avec une exactitude et un soin qui ne permettent pas de croire à une arrière-pensée : « Le roy constituoit en dot à madame sa sœur trois cent mille escus d'or soleil ; moyennant cette somme, elle renonceroit à tous ses droits successifs, paternels et maternels, au profit de sondit frère. Cependant, vu l'incommodité des temps, on ne pouvoit pas donner ladite somme en argent comptant ; elle se feroit en achat de rentes sur la ville de Paris, duquel revenu ladite dame jouira. La royne-mère, pour le singulier amour qu'elle portoit à madame sa fille, lui donnoit deux cent mille livres tournois ; Monsieur et M. le Duc donnoient chacun vingt-cinq mille livres ; il y auroit communauté de biens entre les espousés ; au cas de décès de l'un d'eux, le survivant auroit le gouvernement et administration des biens et enfans jusqu'à ce que lesdits

* « Pourparler de mariage entre le prince de Navarre et la sœur du roy, 1572. » (Brochure imprimée à Blois.)

enfans soient parvenus en âge, les fils de dix-huit ans et les filles de quinze; ledit sieur prince de Navarre doüera laditte dame de quarante mille livres de rentes pour en jouir par elle sa vie durant. Il est remis au bon vouloir de la royne de Navarre et dudit sieur prince de donner en faveur de ce mariage les bagues et joyaux de telle qualité et pour le prix qu'il leur plaira. En faveur de ces nopces laditte royne déclarera monsieur son fils son héritier universel, car autrement l'union ne se feroit. Le premier fils né dudit sieur prince et de ladicte dame sera déclaré héritier universel, et au cas que le premier fils mourust sans enfans, sera à l'autre plus aisné d'âge ainsi consécutivement de fils en fils, et, en défaut de masles, sera mesme chose aux filles. La royne de Navarre donneroit à son fils l'usufruit et jouissance du comté d'Armagnac, et lui remettra les douze mille livres de douaire qu'elle a sur divers biens. M. le cardinal de Bourbon, en faveur dudict mariage et pour l'affection qu'il porte à M. le prince, son nepveu, confirmera au profit dudict sieur prince les renonciations des successions paternelles et maternelles ci-devant par lui faites en faveur du défunt roy de Navarre *. » Ainsi se terminait

* « Article du pourparler du mariage d'entre monseigneur le prince de Navarre, et de la sœur du roy de France, le 11e d'avril 1572. » Bordeaux, imprim. par Pierre de Ladime, 1572.

la grande alliance de la chevalerie provinciale avec la couronne des Valois.

On a dit les causes qui s'étaient opposées au mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth d'Angleterre : les négociations ne furent point abandonnées, car le parti huguenot y mettait trop d'importance; et comme alors il commençait à entourer le duc d'Alençon, ce fut à ce prince qu'il destina la reine protectrice de l'hérésie. François d'Alençon n'avait que dix-huit ans; on le jetait dans les bras d'une princesse vieillie déjà; il était petit, grêle, d'une peau très-brune ; et sa mère n'aimait pas le petit maurico *. Mais les huguenots le poussaient de toutes leurs forces; Catherine s'ouvrit à Blois de ce mariage avec Smith, premier secrétaire d'État d'Élisabeth. Une dépêche de Smith est adressée à mylord Burleigh : « Ne savez-vous point, me dit la royne-mère, si ma bonne cousine Élisabeth agréeroit le mariage avec

* Catherine écrivait au duc de Guise : « Je suis ce matin revenue d'Amboise, où j'ai vu un petit *maurico* qui n'est que guerre et que tempeste en son cerveau. Il se porte très-bien et sa sœur aussi. Pour le chasteau, je puis vous asseurer que quiconque y sera n'en sortira pas sans congé, tant pour estre la place très-bonne que pour la fortification que j'y ay faict faire. Je crois qu'il n'y a lieu en France où M. le prince puisse estre mieux ni plus seurement. » — Mémoires du duc de Nevers ; in-fol. édit. de 1665, t. I, p. 70.

mon fils le duc d'Alençon ? — Madame, lui dis-je, vous me cognoissez depuis long-temps; à moins que j'aye de bons ordres, je ne puis rien asseurer à Vostre Majesté. — Je ne vois pas, me dit-elle, où elle se peut marier plus advantageusement, si elle en a la volonté; et quoique en qualité de mère je puisse sembler suspecte, je vous dirai pourtant que le fils de l'empereur et don Juan d'Autriche sont l'un et l'autre au-dessous de mon fils, et plus petits de taille de beaucoup. Si elle en a envie, c'est dommage qu'elle perde dadvantage de temps. — Madame, lui respondis-je, si Dieu vouloit qu'elle se mariast et qu'elle eust des enfans, toutes les brouilleries et trahisons s'évanouiroient bientost; et pourvu qu'elle en eust un de monsieur le duc d'Alençon, je ne me soucierois que vous eussiez ici la royne d'Écosse, car vous auriez en ce cas-là autant d'intérest à la conservation de la royne nostre maistresse que nous-mesmes. — Il est vrai, dit-elle, et je ne vois pas comment l'amitié qui est entre nous pourra se conserver sans ce mariage, ou si elle se marie ailleurs. — Il est vrai, Madame, lui respondis-je, que les amitiés scellées par le mariage sont de plus longue durée et plus heureuses, quand Dieu les bénit, que celles qui ne sont que de cire. Néanmoins toutes les alliances ne sont pas accompagnées de mariage comme sera celle-cy, s'il plaist à Dieu. — Je voudrois qu'elle le fust, dit-

elle, et si cela estoit, je passerois la mer pour la voir, car c'est la chose du monde que je souhaite le plus. — Madame, lui respondis-je, si j'avois à présent une aussi ample commission pour M. d'Alençon que je l'ai eue autrefois pour Monsieur, la chose seroit bientôt terminée. — Je voudrois que vous l'eussiez, respartit-elle; et si on vous la donnoit quand vous serez en Angleterre, ne voudriez-vous pas repasser la mer pour la venir exécuter ? — Quelque malade que je pusse estre, Madame, je la repasserois avec joie pour une si bonne œuvre. — Alors M. Walsingham lui dit : Asseurément, Madame, ce n'a pas esté la religion qui a faict manquer le mariage de Monsieur, mais quelque autre chose. — Point du tout, dict-elle, il ne m'a jamais tesmoigné qu'il y ait d'autres raisons qui l'en aient empesché. — Je vous asseure, Madame, repartit M. Walsingham, que j'ai bien de la peine à le croire; car à Blois, il y estoit si bien disposé, qu'il ne me paroissoit plus satisfait que quand il parloit de la royne ma maistresse; et cela paroissoit en ses paroles, en ses actions; mais tout cela changea aussitost qu'il vint à Paris. — Il est vrai, dit-elle, M. l'Ambassadeur, et cela me surprit estrangement; néanmoins dès Blois, quoiqu'il parust satisfait des autres choses, il avoit un peu de répugnance pour le faict de la religion; mais ce n'estoit rien en comparaison de ce qui est arrivé depuis. » Après cela nous par-

lasmes des affaires de la royne d'Écosse et des conspirations qui se faisoient tous les jours contre Sa Majesté à cause d'elle. Sur quoy elle me dit : « Mon Dieu, vostre maistresse ne voit-elle pas bien qu'elle ne sera jamais en repos qu'elle ne soit mariée ? Si cela estoit faict, qui est-ce qui oseroit entreprendre quelque chose contre elle ? — En vérité, Madame, lui respondis-je, je crois que si elle estoit une fois mariée, tous ceux qui ont en Angleterre quelque mauvaise volonté, perdroient courage ; et si elle avoit enfans, toutes les prétentions de la royne d'Écosse et de tant d'autres s'évanouiroient. — Je ne doute point, dit-elle, qu'elle n'en puisse avoir cinq ou six. — Plust à Dieu, respondis-je, que nous en eussions un ! — Non, dit-elle, il faut au moins deux garçons, afin que s'il en meurt un, il en demeure un autre, et trois ou quatre filles pour faire alliance avec d'autres princes et fortifier son royaume. — Vous croyez donc, Madame, lui dis-je, que M. le duc iroit bien viste. » Elle se prit à rire, et me dit : « Je le désire infiniment, et suis persuadée que j'en verrois de mon vivant du moins trois ou quatre. Mais puisqu'elle a eu agréable mon fils d'Anjou, comme vous me l'avez dit, pourquoi celui-ci ne lui plairoit-il pas, qui est de mesme famille, de mesme père et de mesme mère, et qui n'est pas moins vigoureux et gaillard que lui, et peut-être plus ? La barbe commence à lui

venir, et je lui dis dernièrement que j'en estois faschée, parce que je crains qu'il ne soit pas si grand que ses frères. — Madame, dis-je, les hommes ont accoutumé de croistre à son âge, la barbe n'y faict rien. — Il n'est pas si petit, dit-elle; il est aussi haut que vous, ou peu s'en faut. — Cela ne m'embarrasse pas, Madame; et je voudrois qu'à cela près il pust plaire à la royne ma maistresse; car Pépin-le-Bref, qui espousa Berthe, estoit si petit en comparaison d'elle, qu'il ne lui alloit pas jusques à la ceinture; cependant il en eut Charlemagne, qui estoit, à ce qu'on dit, un géant; et Bertrand du Guesclin, dont vous faites tant de cas, n'avoit pas plus de quatre pieds de haut. — Il est vrai, dit-elle, c'est le cœur et le courage qu'il faut considérer en un homme. Mais n'avez-vous point quelque marque de l'affection de la royne? ne sauriez-vous me donner quelque espérance? — Non, je vous asseure, Madame, car mes lettres sont du jour d'avant que notre courrier est parti d'ici avec nos despesches. Cette journée-là se passa de la sorte entre la royne-mère et moi. Tout le monde sçait que nous souhaitons à Sa Majesté une entière félicité; que son mariage et des enfans sont les plus grandes asseurances de bonheur pour elle et de grandeur pour le royaume. Mais sçavoir où et à qui? C'est ce que je remets, quant à moi, au jugement de Sa Majesté *. »

* « Despesches secrètes escrites de Blois, le 22 mars 1571. »

Ces négociations pour le mariage d'Élisabeth se continuèrent pendant tout le gouvernement des calvinistes à Blois ; suspendues par la catastrophe de la Saint-Barthélemy, elles furent ensuite reprises avec des circonstances curieuses encore, et qui retrouveront leur place.

L'action des huguenots dans le conseil s'étendait sur tous les points de la France. Les évangélistes ardens, si portés à se plaindre, à crier à la persécution, avouaient qu'ils étaient depuis quelque temps favorablement traités; le ministre Toussaint écrit à la duchesse de Ferrare : « Madame, maintenant, il nous semble que le Seigneur nostre Dieu nous regarde d'un meilleur œil et veut sur ce printemps faire reverdir l'estat de nostre Église qui estoit comme tout mort. Car il a plu à la majesté de notre roy faire tant de commandemens à ceux de Orléans de nous laisser paisiblement en ce lieu jouir de l'exercice de nostre religion, que ce peuple tant séditieux commence un peu à s'apprivoiser. De sorte que nous avons faict la cène par deux dimanches en bien grande compagnie, et espère que désormais les lundi je pourrai quelquefois aller à Montargis vous rendre le très-humble service que je vous dois*. »

Tous les ordres qui partaient du conseil étaient empreints de cet esprit de modération. Le 4 mai

* 15 avril 1572, mss. de Béthune, vol. cot. 8739, fol. 114.

1572, une lettre de Charles IX, adressée à M. d'Humière, lui prescrivait très-expressément « de faire observer l'édit de pacification plus que jamais en faisant faire de tous ceux qui y contreviendront telle et si rigoureuse punition, sans aucune acception de personne ni de religion, qu'elle serve d'exemple, et garde les autres de tomber en semblables fautes *. »

Une ordonnance du roi portait « injonction à tous subjects de vivre en amitié les uns avec les autres, et défenses très-expresses de renouveler les querelles passées ni en faire de nouvelles, tirer d'aucune arquebuse, pistoles ni pistolet, se battre ni desgaisner l'espée en querelles sur peine de la vie **. » Ces actes étaient trop coordonnés dans un intérêt de paix religieuse pour qu'on puisse croire qu'ils tenaient à une conjuration contre les huguenots. Quand un projet est formé contre un parti puissant, il n'y a pas ce silence absolu; mille imprudences servent de révélations. La multitude ne conspire pas; elle va sur la place publique, secoue dans le sang les ennemis qu'elle a proscrits, et voilà ses complots. La conduite du conseil s'expliquait seule; il n'avait pas d'arrière-pensée. Abandonnés par les catholiques, Charles IX et sa mère se jetaient un moment dans les bras

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8700, fol. 43.

** Paris, imprim. par Frédéric Morel, 1572.

des huguenots, et ceux-ci s'emparaient du pouvoir, pour le mettre en harmonie avec leur intérêt. Tout cela était dans l'ordre, dans le mouvement naturel des opinions, jusqu'à ce que la majorité ressaisît violemment l'autorité.

CHAPITRE XXXVIII.

SÉJOUR A PARIS DE LA GENTILHOMMERIE PROVINCIALE ET HUGUENOTE.

Départ de Blois. — Mort de la reine de Navarre. — Arrivée à Paris d'Henri de Béarn et de la gentilhommerie provinciale. — Murmures du peuple. — Célébration du mariage à Notre-Dame. — Fêtes.

1572.

Il est dans la destinée des minorités, arrivées au pouvoir, de se perdre toujours par quelque imprudence; on se laisse aller à l'enthousiasme d'une victoire récente et inattendue; le petit

nombre a la conscience de sa faiblesse, et pourtant, lorsqu'il tient l'autorité, il veut s'en servir. Ce qui ne s'explique pas dans l'histoire du parti huguenot, c'est cette légèreté qui lui fait quitter Blois pour se livrer au milieu de Paris. Blois était le siége naturel d'un gouvernement qui voulait s'éloigner du catholicisme fervent. Placée à quelques lieues d'Orléans, donnant la main à La Rochelle, et par La Rochelle se liant au Poitou, à la Saintonge, au Béarn, points principaux de la huguenoterie, Blois devait devenir le chef-lieu de la royauté provinciale. La gentilhommerie ne faisait pas tous ces raisonnemens : on voulait voir Paris, assister à ses pompes, se montrer aux halles, humilier la maison de Guise. Tous les suivans de la reine de Navarre, Ségur, La Noue, Lavardin, Rohan, La Rochefoucauld, Caumont de La Force, Beauvois, qui avaient vendu leurs fiefs, aliéné leurs châtellenies pour briller à la cour et aux tournois, visaient à tout éblouir de leur magnificence; ils étaient aises de se pavaner dans la bonne ville de Paris, autour du roi dont ils dominaient le conseil. Jeanne d'Albret pensait aussi que dans une plus grande cité elle pourrait vivre avec ses coreligionnaires en un quartier séparé; car au milieu de cette cour de Blois, si pleine de dissolutions, que pouvait espérer une âme pieuse? Elle en écrivit à son fils, alors parmi les gentilshommes du Béarn : « La princesse Marguerite est

belle et bien advisée et de bonne grace, mais nourrie en plus maudite et corrompue compagnie qui fust jamais ; car je n'en vois point qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de religion, et ma sœur la princesse encore pis. Je vous le dis privement, le porteur vous dira comme le roy s'émancipe, et c'est pitié ; je ne voudrois pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier et vous arracher à cette corruption, car encore que je la croyois bien grande, je le vois encore davantage. Ce ne sont point ici les hommes qui prient les femmes, bien les femmes qui prient les hommes ; si vous y estiez, vous n'en eschapperiez qu'avec grande grace de Dieu *. »

Toute cette gentilhommerie provinciale se disposa donc à quitter Blois pour suivre la cour à Paris. On venait de conclure, par l'entremise de Castelnau, un traité offensif et défensif avec Élisabeth ; on se promettait garantie mutuelle de ses terres, stipulations de subsides et d'archers **.

* De l'estat de la France sous Charles IX, ad ann. 1572.

** « Traité avec la royne Élisabeth d'Angleterre. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8684, fol. 66. Ce traité occupait beaucoup le roi d'Espagne. Dans une de ses dépêches, Philippe II dit : « Écrivez-moi régulièrement toutes les pratiques qui ont eu lieu. J'apprends, Écrit-il le 2 avril 1572, la ligue de Charles IX avec la reine d'Angleterre ; procurez-vous une

Avant le départ de Charles IX, le comte Louis de Nassau avait eu une dernière entrevue politique sur la prochaine campagne des Pays-Bas : « Le roy promit que dedans peu de temps, il y enverroit l'admiral avec une puissante armée, et fut accordé entre eux que si cette guerre avait heureuse issue, le roy auroit pour sa part tout le pays qui est depuis Anvers jusques en Picardie, et que le prince d'Orange retiendroit Hollande, Zélande et Frise. Suivant cela, ledict prince d'Orange et son frère pourvûrent à ce qui estoit requis de leur part, et le roy pria l'admiral (qui estoit revenu en cour par le mandement du roy, où il avoit esté encore mieux vu qu'auparavant) de penser à tout ce qui seroit propre pour l'exécution de sa promesse. Lors il sembla estre expédient, pour bien acheminer ses affaires, d'envoyer quelques vaisseaux en la coste de Bretagne pour empescher le secours qui pourroit estre envoyé d'Espagne en Flandre au duc d'Albe. Ce qui fut exécuté, et la charge baillée au colonel Strozzi et au baron de La Garde, auxquels le roy commanda de tirer des havres de Bordeaux et de La Rochelle quelques galères toutes équipées, et pour-

copie de ce traité ; envoyez-le-moi par un courier exprès ; c'est chose importante qui peut porter un grand préjudice à mes affaires et à notre sainte foi catholique. » Archives de Simancas, B 32^{221}.

voir de bonne heure à tout ce qui seroit requis pour la conduite d'icelles. On assembla jusqu'à six mille hommes de pied avec grand appareil d'artillerie et munitions. Le bruit estoit (mais par risée) que c'estoit pour aller faire quelques conquestes ès-terres neuves ; mais, à la vérité, le menu peuple mesme disoit que c'estoit une armée pour la Flandre *. » C'est précédé par toutes ces mesures que le parti huguenot s'achemina vers Paris. La marche de la reine de Navarre ressemblait à un triomphe ; elle était tantôt montée sur un beau coursier, tantôt dans une riche litière, ne faisant pas plus de trait à dix lieues par jour, s'arrêtant le soir pour ouir le prêche et la prière de ses ministres. C'étaient des hommes grossiers, des pré-

* Sur les armemens qui se faisaient en France lorsque la cour était à Blois : *Voyez* dans les pièces de Simancas, la correspondance du secrétaire Aguillon, ayant le poste d'ambassadeur par intérim, paquet B 32.

Ce secrétaire Aguillon entretint pendant quelques mois la correspondance la plus active, soit avec Philippe, soit avec le duc d'Albe ; il leur donnait les moindres nouvelles de l'armée de terre, des armemens maritimes. Il écrivait au roi d'Espagne sur le mariage, sur le traité avec la reine d'Angleterre. L'affaire du mariage n'occupait qu'incidemment la cour d'Espagne : cette cour était entièrement absorbée par les armemens qui avaient lieu ; car bien qu'on lui disait qu'ils étaient destinés pour la Chine et autres pays d'outre-mer, elle se doutait du véritable but : les Pays-Bas.

dicateurs de montagnes. Jeanne ne pouvait les écouter sans qu'un sommeil subit s'emparât de ses membres; mais pieuse femme, elle commandait à ses sens, en travaillant à la tapisserie. Quand elle entra dans la grande cité, le peuple, morne, silencieux, ne poussa aucun cri, car les huguenots étaient désormais ses maîtres; il y eut bien des pourparlers secrets entre les quarteniers, dixainiers et les principaux du peuple; « où veulent-ils donc nous mener avec cette arrogance? ne faudroit-il pas de bonnes vespres siciliennes pour nous débarrasser de ces maudits hérétiques? »

Il y avait à peine quinze jours que la chevalerie calviniste dominait Paris, qu'un triste événement vint frapper les deux partis et les irriter plus profondément l'un contre l'autre. Jeanne de Navarre, depuis quelques temps maladive, se mit au lit le 4 juin, et mourut cinq jours après; elle avait beaucoup fatigué; elle sortait chaque matin de son hôtel, rue de Grenelle, où elle logeait, avec Jean Guillart, évêque apostat, pour acheter dans les boutiques de métiers, de beaux meubles, bijoux et parfums qu'elle destinait aux noces de son fils Henri. On glosa longuement parmi le peuple sur cette mort inopinée; il circula des pamphlets protestans et catholiques; les uns contaient que Réné le parfumeur, « en vendant ses drogues et collets parfumés à la royne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner. Les autres sont

d'autre advis. Tant y a que ledit Réné s'en est vanté depuis, et a bien osé dire qu'il avoit le cas tout prest pour deux ou trois autres qui ne s'en doutoient pas. Ainsi donc le mercredi, 4e jour de juin, elle tomba malade au lit d'une fièvre continue, causée (disoit-on) d'un mal de poumons, où de long-temps s'estoient formés quelques apostumes, lesquels esmus et irrités par les grandes chaleurs d'alors et d'un travail extraordinaire, lui enflammèrent cette fièvre dont elle mourut cinq jours après, au grand regret de ceux de la religion et joie du conseil secret *. » Les catholiques, au contraire, dirent que c'était punition du Ciel contre Jezabel, la reine des huguenots. En temps de parti, rien n'arrive naturellement, tout se traduit dans l'esprit du peuple par les trahisons et le crime; la mort surtout, la plus fatale des conditions de l'homme, ne vient jamais par la destinée, il y a toujours une main cachée qui la devance. L'impression fut grande parmi les huguenots; les méfiances s'accrurent; les pamphlets calvinistes furent remplis d'enthousiasme pour la tête qui périssait, et plein de violence contre les catholiques. C'était une adoration pour Jeanne d'Albret; on fit poésies, sonnets et épitaphes, toute espèce

* « Brief discours sur la mort de la royne de Navarre, advenue à Paris, le 9e jour de juin 1572. »

de regrets et de douleur : « On ne devoit pas s'estonner si elle n'avoit langui que cinq jours à s'envoler au ciel, car elle n'avoit en elle presque rien de mortel * ; la vie lui ayant esté comme mort, elle ne desiroit rien tant que de gaigner le port pour s'affranchir des orages et tempestes ; après avoir tant combattu, elle devoit recevoir le prix de sa vertu **. »

Cependant renoncerait-on aux avantages du pouvoir pour courir à la guerre civile ? Quitterait-on cette situation de cour avec tous ses charmes, sous le prétexte d'un crime incertain ? Charles IX et sa mère avaient donné les preuves de leur innocence ; on avait constaté la maladie, les causes de la mort si prompte de la reine de Navarre. Coligny, séduit par la position de confiance qu'on lui avait faite, placé à la tête du conseil, développant son plan de politique, ne voulut point rompre avec le roi ; il écrivit au jeune Henri de

* S'esbahit-on pourquoi la royne de Navarre,
En sagesse et piété et bonté si rare,
N'a langui que cinq jours à s'envoler au ciel ?
C'est le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

** Car la vie, ici-bas, lui estant comme mort,
Elle ne désiroit que de gaigner le port,
S'affranchir de tempestes et tout mondain orage.
N'est-ce pas bien raison, puisqu'elle a combattu,
Qu'elle reçoive aussi le prix de sa vertu !

(*Pamphlets huguenots.*)

Béarn, et, en consolant ses regrets sur la mort de sa mère, il l'invitait à presser son voyage pour accomplir une union considérée comme le dernier et le plus puissant des gages offerts par le roi aux calvinistes. A cette lettre était joint le testament de Jeanne d'Albret, ardente expression des sentimens de la reine de Navarre, mais dans lequel on ne trouvait ni plaintes ni indices contre Catherine de Médicis*.

Henri de Béarn, qui prit le titre de roi de Navarre, n'avait voulu s'acheminer en la cour de Paris qu'avec une bonne suite de sa brave chevalerie provinciale. Toute cette chevalerie avait fait d'incroyables sacrifices, avait engagé ses terres pour paraître dignement sur l'autre rive de la Loire, car il fallait relever l'honneur des châtellénies du Midi. Ils étaient au nombre de plus de mille, armés de toutes pièces. Quand ils entrèrent par la porte Saint-Antoine, les quarteniers furent presque effrayés de cette attitude martiale des huguenots; puis venaient par groupes de vingt, trente hommes, les plus pauvres des calvinistes avec leur chapeau à larges bords, leur justau-

* « Copie du testament de défuncte très-haute, vertueuse dame et princesse Jeanne, par la grâce de Dieu royne de Navarre, dame souveraine de Béarn, duchesse d'Albret, de Beaumont, et duchesse douairière de Vandomois. Imprimé l'an de grâce 1572. »

corps, serrés dans les pourpoints et fraises, le visage sévère, l'œil morne, quelquefois précédés de leurs ministres à cheval. La multitude catholique les vit passer dans les rues étroites de la cité, le long des murs au-delà de la Bastille; elle fixait sur eux des regards inquiets, des yeux de colère et de fureur; de temps en temps sortaient des groupes les cris étouffés de *huguenots, huguenots; voilà les huguenots!* On les suivait dans les quartiers qui leur étaient assignés; et lorsque le lendemain ils s'isolèrent les uns des autres, parcourant la ville, tenant chapeau sur la tête en face des croix au pied desquelles s'agenouillaient les confréries bénites et le peuple des halles, ce peuple ardent les menaça du geste et de la voix: « Huguenots, maudits huguenots; ah! les voilà qui renient Dieu et les saints. » Tout semblait concourir à rendre les religionnaires odieux à la multitude; leur langue de Béarn et de la Gascogne était inconnue; leur fierté féodale, la rigidité de leur costume les faisaient considérer comme des vainqueurs qui imposaient leur pouvoir à une population vaincue. Des rixes s'élevaient à chaque instant, et les ordres du roi, qui frappaient la peine de mort pour le port d'armes parmi le peuple et la bourgeoisie, ne suffisaient plus pour réprimer cette impatience de se venger d'un joug humiliant *.

* Le bureau de la ville fit plusieurs ordonnances pour

Le roi de Navarre et sa chevalerie du Midi avaient été accueillis avec empressement par Catherine de Médicis, son fils et la cour; toute la famille des Valois était accourue pour saluer ses bons cousins de Gascogne : « Ils y furent recueillis du roy, de sa mère, de ses frères, des autres princes, de Mme Marguerite et des princesses, comme ils le pouvoient desirer en apparence. » Charles IX ne semblait avoir qu'une idée fixe, l'union de sa sœur et du roi de Navarre. De nombreuses difficultés s'étaient élevées; Pie V avait persisté à refuser les bulles de dispense; il s'en était si formellement expliqué, que Charles IX avait pu dire à Jeanne d'Albret avant sa mort :

« Ma tante, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot; aussi, si le pape fait trop la beste, je prendrai Margot par la main et la menerai épouser en plein presche *. » Pie V n'était plus; Charles IX avait mis la plus haute importance au choix du nouveau pape, car de lui allait dépendre cette fusion de sectes et d'opinions essayée par le mariage de sa sœur. Il écrivait à l'empereur Maximilien : « Monsieur mon beau-père, la chrestienté a faict une grande perte

empêcher les rixes entre les huguenots et les catholiques. — Reg. du cons. municip. 1572.

* De l'estat de la France sous Charles IX, 1578.

37777 9.

par le zèle et affection qu'avoit nostre Saint-Père. Cette dignité doit estre remplie par personne qui ait sens et jugement pour conduire les affaires sagement ; personne n'est mieux pourvu de ces qualités que mon cousin le cardinal de Ferrare. Je vous prie, monsieur mon beau-père, de vouloir escrire aux cardinaux qui sont à vostre dévotion, pour donner à mondit cousin leurs voix pour l'élection du pape. Vous supplie de vouloir escrire de toute la plus grande affection qu'il vous sera possible *. »

Le roi poussait le cardinal de Ferrare, et alors le conclave élevait à la grande chaire de Saint-Pierre l'évêque de Vesti, Hugues Buoncompagno, vieillard vénérable, tout plein de cette vaste pensée de la tiare, se proclamant comme unité religieuse contre le double danger de l'invasion des Turcs en Europe, et de l'hérésie. Grégoire XIII suivit la même ligne que son prédécesseur ; dans des intérêts tout catholiques, il refusa les bulles de dispense réclamées par le conseil. Le Cardinal de Lorraine était parti pour Rome afin de bien expliquer au nouveau pontife la force et les intentions du parti catholique en France. Le roi l'avait officiellement chargé de provoquer la bulle si vivement désirée. Ce n'était là qu'une mission secondaire dans la pensée de la maison de Guise.

La bulle n'arrivait pas, et plus que jamais le

* Mss. de Colbert, vol. CCCXXXVIII, in-fol. B. R. pag. 391.

conseil était impatient d'en finir avec ce mariage! Il avait été convenu qu'il serait célébré à Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, catholique fervent, mais que ses liens de famille rattachaient au roi de Navarre. Le cardinal refusait de bénir la sainte union tant que la bulle de dispense ne serait pas obtenue; et les ministres huguenots murmuraient déjà de toutes ces déférences envers l'idole de Rome. Charles IX et la reine-mère prirent une résolution soudaine pour répondre à cette double exigence : « Tost après le roy fait semblant d'avoir reçu lettres de son ambassadeur qui estoit à Rome qui lui mandoit que le cardinal de Lorraine par son autorité, crédit et dextérité, avoit finalement obtenu la dispense, et faict que la publication fust signée ; tellement que par le premier courrier il enverroit la despesche, et cependant le mariage se pourroit faire, si le roy n'aimoit mieux attendre encore quelque peu. Incontinent ces lettres sont montrées à la royne-mère, à sa fille et au cardinal de Bourbon. La royne fait fort la joyeuse et dit que cela suffit (comme si elle-mesme n'eust forgé les lettres), et que rien n'empeschoit de célébrer ce mariage. L'espouse et le cardinal de Bourbon s'y accordèrent, le roy déclarant qu'il falloit que ces nopces se fissent au plustost. Pour cet effet, jour fut assigné au dix-huitième d'aoust *. »

* De l'Estat de France sous Charles IX. Ad ann. 1572.

Tout allait ainsi à bonnes fins. On cherchait à préparer le peuple de Paris à cette belle et grande cérémonie ; plus la multitude était irritée contre les huguenots, plus on voulait effacer ses préventions par l'éclat des fêtes, la splendeur des épousailles. Les opinions étaient travaillées par les prédictions astrologiques, si puissantes alors. Si quelques ardens catholiques disaient tout bas « que les nopces seroient vermeilles » pour indiquer qu'elles ne se passeraient pas sans conflits armés, des devinations populaires annonçaient « que le sainct mariage du magnanime et généreux roy de Navarre, ensemble de très-honorée dame Marguerite de France, laquelle comme veut Ulpian, sera dicte mère de famille, sera un mariage dont n'en fut vu un plus heureux en France depuis la souvenance des hommes. Et ce présent mariage n'est autre chose sinon une conjonction du masle avec la femelle, et sera rempli de plusieurs beaux fils et filles. Ainsi soit-il. » Puis, les advertissemens si le roy de Navarre et sa femme s'entr'aimeront et s'ils vivront longuement ; s'ils auront des enfans, s'ils seront fils ou filles ; s'ils seront beaucoup sujets à maladie, et à quelles; à sçavoir quand ils seront bien sains; pour cognoistre quand ils seront mal disposés. Maistre Abbatia l'astrologue donnoit ensuite une recette excellente au roy et à la royne de Navarre pour se bien disposer : faire une potion de prunes de Damas, des bonnes,

cuites en de l'eau de mer, dans laquelle on feroit dissoudre certaines fortes drogues avec une bouteille sirop de Vénus; il l'avaleroit à quatre heures du matin. Voilà pour ledict roy. Madame-Marguerite prendroit aussi une potion de racines sauvages, feuilles de chesnes et plantes de safran, gingembre et autres avec dudit sirop. Lesquelles receptes, suivant l'astrologue, rendront incontinent les corps mal disposés en leur premier estre *. » Toutes ces précautions qu'on prenait afin de calmer l'effervescence des Parisiens étaient impuissantes, bien qu'à l'Hôtel-de-Ville des ordres eussent été donnés pour que les échevins et officiers asistassent à la fête.

« Cejourd'huy, 16e jour d'aoust 1572, suivant la semonce et commandement, ci-devant faicte aux sieurs prevost des marchands et eschevins de la part du roy d'eux trouver en l'église de Nostre-Dame de Paris le jour de demain matin pour assister à la solennité du mariage de Madame sœur du roy avec le roy de Navarre, auroient esté expédiés mandemens auxdicts sieurs conseillers, quarteniers, bourgeois et archers. » Suivent les

* « Prognostication sur le mariage de très-honoré et très-aymé Henry, par la grâce de Dieu roy de Navarre, et de très-illustre princesse Maguerite de France, calculée par Me Bernard Abbatia, docteur-médecin et astrologue du très-chrestien roy de France, et dédiée à Sa Majesté. Paris, Guillaume de Nyverd, imprim. 1572. »

mandemens de par les prevôt des marchands et échevins, quarteniers, aux dixaniers, capitaines des archers : Plaise vous trouver lundy prochain, » de six attendant sept heures du matin, à cheval » devant l'Hostel de ceste Ville pour nous assist[er] » et accompagner en l'église de Paris au mariag[e] » de MADAME sœur du roy *. » Et le lundi 18e jo[ur] desdits mois et ans en suivant ladite semonce e mandemens, « MM. les prevost des marchands e eschevins vestus de leurs robes mi-partie de rou[ge] et tanné; à sçavoir ledict sieur prevost, de sati[n] et lesdicts sieurs eschevins, de drap, accompagné des procureurs du roy et des conseillers, quat[re] teniers et bourgeois de ladicte ville, seroie[nt] partis tous à cheval de l'hostel d'icelle ville env[i]ron l'heure de dix heures du matin et allés [en] ladicte église. Devant eux marchoient les greffi[er] et les dix sergens de la ville avec leur robe [de] partie, et les archers, arquebusiers, arbalest[iers] avec les hoquetons et hallebardes, tous à pied; entrés dans l'église, ils s'assirent sur les chaise placées dedans le chœur de ladicte église, et to[ut] ouyrent la grand'messe, dicte et célébrée par M. cardinal de Bourbon. Et après furent lesdicts sieu[rs] prevost des marchands et eschevins, conseillers quarteniers et bourgeois, suivant la semonce q[ui] leur en avoit esté faicte, souper au banquet [au] dict mariage qui fut ledict jour faict au palais

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 5 et 6.

où estoient le roy, la royne, la royne sa mère, Messieurs ses frères, princes, princesses, prélats et seigneurs *. »

En effet, le 18 août au matin, jour fixé pour grande et belle cérémonie des espousailles « le y de Navarre, conduit par les ducs d'Anjou et d'Alençon frères du roy ; les princes de Condé marquis de Conti son frère, duc Montpensier, ince Dauphin, duc de Guise, d'Aumale et de evers, les mareschaux de Montmorency, Dam-lle, de Cossé, de Tavannes, de Savoye, l'Ad-miral, le comte de La Rochefoucauld et fort grand ombre d'autres grands seigneurs tant d'une que autre religion, alla trouver Madame Margue-te en l'évesché de Paris. Ce jour-là les roys de rance et de Navarre, les ducs d'Anjou et d'Alen-n et le prince de Condé estoient vestus d'une sme parure qui estoit d'un accoustrement à l de satin jaune pasle, tout couvert d'enri-aissement de broderies d'argent, relevé en osse, enrichi de pierres et pierreries. Les autres rinces et seigneurs catholiques estoient vestus e diverses couleurs et façons, avec tant d'or, 'argent et pierreries que rien plus ; mais uant aux seigneurs de la religion, ils n'estoient estus que de leurs habits ordinaires **. » Le peu-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 5 et 6.

** « Discours des nopces du roy de Navarre et de la sœur du roy. » 1572.

ple remarqua cette simplicité grossière et insultante des gentilshommes provinciaux, méprisant ainsi les pieuses cérémonies du catholicisme. Ce fut bien pis encore lorsque le cortége s'avança de l'évêché vers la grande église de Notre-Dame, et qu'on vit que les huguenots refusaient d'entrer sous le saint portique : « La dicte dame Marguerite, conduicte par le roy son frère, estant vestue d'une robe de velours violet semée de fleurs de lys, avec le manteau royal aussi bordé tout à l'entour de fleurs de lys ; une couronne impériale sur la teste, faicte de grosses perles, enrichie de diamans, rubis et autres pierres précieuses de valeur inestimable, et estoit suivie par la royne sa mère, par la royne régnante, la duchesse de Lorraine et de toutes les princesses, dames et damoiselles de la cour, vestues de robes de toile d'or et d'argent et d'autres vestemens précieux. Les cent gentilshommes marchoient devant, portant les haches au poing, puis les héraults d'armes avec leurs cottes accoutumées, les gardes, officiers de la maison du roy, trompettes, clairons, haut-bois et autres instrumens. Furent les dicts futurs espoux conduits par une galerie qui avoit esté dressée tirant depuis l'évesché, tout le long du temple Nostre-Dame (qu'on appelle) jusqu'au devant de la grand'porte dudict temple, au devant de laquelle avoit esté basti un grand eschafaud, eslevé à la vue d'un chascun. Sur

lequel le roy de Navarre et la sœur du roy furent espousés par le cardinal de Bourbon, oncle dudict roy de Navarre, avec certain formulaire que les uns et les autres n'improuvoient point. Ce faict, le roy de Navarre se retira en une cour près du temple avec le prince de Condé, attendant que l'espouse eust ouy la messe. Puis après tous ensemble retournèrent à l'évesché où fut faict le disner ce jour-là. »

Ainsi donc le roi de Navarre n'avait pas ouï la messe, n'avait point voulu entrer dans la vieille cathédrale, protectrice de la sainte ville de Paris et de la bonne bourgeoisie. Les gentilshommes huguenots, se promenant dans le parvis, jetaient des yeux de mépris sur ces figures de saints ciselés qu'ils auraient abattus de leurs masses d'armes, sur les drapeaux de Moncontour qu'on apercevait suspendus aux longues ogives, et la multitude qui se groupait autour d'eux faisait entendre ces cris lugubres : « Mort aux maudits huguenots, aux contempteurs de la messe ! » Le roi Charles fut à peine salué de quelques acclamations ; on le savait alors dans les intérêts de Coligny et sous son influence absolue. Il y eut des cris plus nombreux de « Vive Catherine ! » Les bourgeois, instruits de tout, n'ignoraient pas que la domination des calvinistes commençait à lui être insupportable. Les grandes acclamations, les joies véritables, les sympathies du peuple furent tout

entières pour Henri de Guise, le grand duc de Guise : « Le voilà, tête nue, » criait-on sur tout le parvis Notre-Dame, et le héros populaire souriait avec grâce, saluait cette multitude qui touchait ses habits et baisait ses mains *.

Partout tout était pompes, tout cherchait à célébrer l'union des deux croyances, personnifiées dans les maisons de Valois et de Navarre **; on ballait huit fois par jour, ce n'était que fêtes et mascarades où se mêlaient huguenots et catholiques : « Après souper fut commencé le bal par le roy. Cela dura peu, à cause de la mascarade où le roy estoit. Premièrement se présentèrent trois grands chariots qui estoyent trois grands rochers ou esoueils dorés tout d'argentés; sur chacun desdits chariots y avoient cinq musiciens jouant de diverses sortes d'instrumens qui rendoient une grande mélodie. A la cime d'un des chariots estoit ce chantre tant renommé, Estienne Le Roy, qui faisoit retentir toute la salle de sa voix harmonieuse. Après venoient sept autres chariots aussi argentés, dont les trois estoient trois ro-

* De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I.

** Beaucoup de pamphlets contre les huguenots furent alors repandus parmi le peuple. J'en ai trouvé un assez curieux sous ce titre : « Remontrances à une religieuse sur le débauchement de plusieurs abusées par les nouveaux évangélistes. » Paris. Richard, 1572, in-12.

chers couverts de coquilles et d'une infinité de petits animaux de mer ; à la cime il y avoit une loge faicte avec quatre colonnes, et dans ladicte loge un dieu marin assis. Les autres quatre estoient quatre lions marins, aussi tout argentés, ayant le devant comme un lion et le derrière comme un poisson, la queue entrelacée, haut, eslevée, et à la cime d'icelle une coquille d'argent, dans laquelle estoient pareillement assis un dieu marin. En un chariot estoit un cheval marin sur lequel estoit assis Neptune, roy de la mer, avec son trident en main. Sur ce chariot estoit le roy de France. Sur les autres estoient les frères du roy, le roy de Navarre, le prince de Condé, le prince dauphin, le duc de Guise et le chevalier d'Angoulesme; ils chargèrent quelques princesses et dames sur ces chariots, puis ayant faict quelques danses, chacun se retira pour ce soir. Voilà quel estoit le meslange de ceux de la religion avec les catholiques *.

Le lendemain le bureau de la ville donna sa fête; mais celle-là fut plus signifiante, car elle était toute catholique : « Y avoit le paradis dressé, l'entrée duquel estoit desfendue par trois chevaliers armés de toutes pièces, qui estoient le roy

* « Des festes du mariage du roy de Navarre, 1572. » (Brochure.) *Voyez* aussi les estampes du cabinet du roi qui reproduisent les fêtes. (Collect. du règne de Charles IX.)

et ses frères ; à main gauche estoit l'enfer, dans lequel y avoit un grand nombre de diables et petits diablotteaux faisant infinies singeries et tintamares avec une grande roue tournant dans ledit enfer, toute environnée de clochettes. Le paradis et l'enfer estoient divisés par une rivière dans laquelle y avoit une barque conduite par Charon, nautonnier d'enfer. A l'un des bouts de la salle et derrière le paradis estoient les champs Élysées : à sçavoir, un jardin embelli de verdures et de toutes sortes de fleurs ; et le ciel empyrée qui estoit une grande roue avec les douze signes, sept planètes et une infinité de petites estoiles faictes à jour, rendant une grande lueur et clarté par le moyen de lampes et flambeaux qui estoient artificiellement placés et accommodés par derrière. Ceste roue estoit en continuel mouvement, faisant aussi tourner ce jardin, dans lequel estoient douze nymphes fort richement adoubées. Le bal parachevé, les chevaliers qui estoient dans l'enfer furent délivrés, et après se mirent à combattre et rompre des picques en foule ; la salle estoit toute couverte d'esclats de lances. Le combat fini, on mit le feu à des traisnées de poudre qui estoient autour d'une fontaine dressée quasi au milieu de la salle, d'où s'esleva un bruit et une fumée qui fit retirer chacun. Tel fut le passe-temps de ce jour, d'où l'on peut conjecturer quelles estoient les pensées du roy et du conseil secret

parmi telles feintes. On peignit comme leurs flatteurs ont allégorisé depuis par tels jeux, disant que le roy y avoit chassé les huguenots dans l'enfer[1].

L'interprétation que les partis donnaient à ces jeux faisait assez voir quelle était la situation des opinions hostiles, et qu'il était impossible d'espérer une conciliation sincère. Henri de Navarre et Marguerite de Valois, antipathiques l'un à l'autre, ayant tous deux leur amour en d'autres cœurs, pouvaient être considérés comme l'expression symbolique de ce mariage forcé qu'on imposait au catholicisme et à la huguenoterie. Tous ces bals, toutes ces fêtes, le peuple de Paris les repoussait; la cité se croyait occupée militairement par les huguenots, par les étrangers arrivés des autres bords de la Loire, dont la langue, l'idiome, les mœurs et la foi étaient le sujet des haines publiques. Un citadin du Béarn et du Dauphiné était plus étranger aux halles de Paris qu'un Italien, un reître d'Allemagne, et, lorsqu'il fallut recourir aux vêpres siciliennes, toute la population prit les armes comme au jour de la délivrance d'un joug si odieux dans les idées exaltées de la multitude.

(1) Discours des noces du roy de Navarre et de MADAME, sœur du roy, 1572. (Pamphlet huguenot.)

CHAPITRE XXXIX.

COMMENCEMENT DE RÉACTION.

Inquiétudes de l'Espagne. — Intrigues de don Diégo de Cuniga. — Méfiances des huguenots. — Crédulité de l'amiral. — Il se déclare contre Catherine de Médicis. — Politique de la reine-mère. — Elle se rapproche des Guise. — Réactions dans les provinces. — Vengeance des Guise contre la maison de Châtillon. — L'amiral Coligny arquebusé.

1572.

La grande pensée de l'amiral Coligny était toujours de pousser le roi à la guerre contre l'Espa-

gne *; les huguenots de France prêtaient la main à ceux des Pays-Bas, et la nouvelle influence de la maison de Béarn à la cour et dans le conseil réveillait ses anciennes prétentions sur la province de Navarre conquise par l'Espagne **. On sent donc toutes les inquiétudes de Philippe II quand il apprit le départ du comte Louis et d'un corps de gentilshommes français pour la Flandre. A la prière de la reine il avait rappelé don François de Alava, dont les menaces étaient trop vives et les démarches trop visibles : il avait été suppléé par le secrétaire Aguillon, esprit actif, correspondant tout à la fois avec le duc d'Albe et le conseil de San-Lorenzo. Vers le milieu de l'année 1572, Philippe II envoya don Diégo de Çuniga, caractère pélié et remuant, propre à suivre les affaires de France. Quand don Diégo arrivait à Paris, le parti protestant était dans toute sa force; l'ambassadeur se retira un moment pour manifester sa désapprobation; mais les ordres précis de Philippe II lui imposèrent le devoir de ne point quitter la résidence royale de Blois ou de Paris, et

* Quelques membres du conseil étaient formellement opposés à cette guerre. *Voy.* Avis de M. de Morvilliers au roi Charles IX contre la proposition de porter la guerre aux Pays-Bas (Biblioth. du roi, mss. de la Marre, cot. 1594, fol. 159).

** *Voyez* les dépêches des archives de Simancas, cot. B. 33-34.

de trouver le moyen de séparer le roi d'son conseil des hérétiques qui les dominaient alors.*

La nature des choses rapprochait don Diego du parti catholique, et ce parti vaste, populaire, avait de larges ramifications. L'ambassadeur en saluait les hommes influens, le duc de Guise surtout, donc les mécontentemens éclataient d'une manière publique et avérée; il prévoyait et préparait avec lui les chances d'un avenir très prochain, d'une réaction inévitable. On savait les griefs de Catherine de Médicis contre Coligny, qui cherchait à la supplanter dans le crédit qu'elle exerçait sur Charles IX. Catherine, reine de pouvoir et femme d'ambition, n'avait aucune conviction bien arrêtée, à vrai dire, elle eût même préféré les huguenots, parce que, opinion faible par rapport aux masses, ils avaient besoin de l'autorité royale pour grandir et se fortifier, tandis que les catholiques et le duc de Guise se protégeaient par leur propre puissance. Lors de la paix de Saint-Germain, elle entra de bonne foi dans la ligne nouvelle que suivaient le conseil; néanmoins, comme les esprits habiles qui ne marchent pas tout d'une pièce, Catherine ne rompit pas avec le roi d'Espagne, elle conserva avec Philippe II une correspondance active. A tous les événemens on la voit lui écrire dans les ter-

* Archives de Simancas, col. B 33.

mes les plus tendres, les plus affectionnés : une dépêche du 6 janvier 1573 la félicite sur la naissance de son fils. Catherine s'en réjouit comme d'un grand bien, « ce qui ne peut que resserrer nos liens de bonne amitié. » Il faut de Saint-Gohard, a charge de vous en parler plus au long. » Lors du mariage du roi de Navarre avec sa fille, la reine mère écrivait encore à Philippe II, s'excusant de cette union, que l'Espagne voyait avec jalousie : « Monsieur mon fils, m'assurant que le cardinal Alexandrin devoit faire entendre à Vostre Majesté la response que le roy mon fils et moy lui fismes sur le propos qu'il nous tint du mariage du roy de Portugal et de ma fille, cela a esté cause que n'avons fait nulle response au père général des jésuites, qui a la lettre de Vostre Majesté sachant que elle se devoit bien souvenir de la response qu'elle nous avoit faict faire par les lettres du sieur de Fourquevaux, lors ambassadeur près de Vostre Majesté, que de dix ans le roy de Portugal ne se pouvoit marier, comme les lettres que nous avons encore en notre foy, chose que je vys à mon grand regret, pour n'avoir jamais eu plus grand desir que de voir advenir ce mariage, et voyant qu'il n'y avoit plus d'espérance pour la response que ledict de Fourquevaux nous manda, le roy, mon fils, jugeant que le mariage que la

* Archives de Simancas, B 33[38].

royne de Navarre lui requeroit de sa sœur avec son fils lui apportoit commodité à ses affaires, lui a accordé sadicte sœur pour espouser son fils le prince de Navarre, ce que je trouve bon, puisqu'elle est en lieu qu'elle sert au roy mon fils et à ce royaume; de quoy j'ay bien voulu advertir Vostre Majesté, comme je feray toujours de tout ce qui nous touchera, car nous sommes, par la grace de Dieu, bien bons amis, et je puis vous asseurer que le roy monsieur mon fils ne commencera jamais à rompre ou diminuer la paix qui est entre vous, comme je m'asseure aussi que Vostre Majesté ne lui en donnera nulle occasion[*].»

Ces relations n'étaient point ignorées du parti huguenot; on savait que la reine ne laissait passer aucune occasion de rendre service au roi d'Espagne, et lorsque fut connue la triste défaite des calvinistes français en Flandre, sous la conduite de Genlis, un cri universel se fit entendre parmi eux. On accusa Catherine de Médicis, et plusieurs de ses conseillers, d'avoir révélé tous les secrets de l'expédition et ses forces. Comme il arrive toujours quand un grand parti est resté longtemps maître des affaires, les catholiques avaient conservé dans leur intérêt plusieurs des membres du conseil. On voit déjà dans une dépêche du secrétaire Aguillon, datée de Blois, qu'il savait tout ce qui

[*] Archives de Simancas, B 37^{231}.

se passait en ses délibérations : « Je cognois le secret du duc de Nevers; j'ai conféré avec un de ses confidens; je n'ai pu lui tirer autre chose, sinon que le roy et la royne desirent continuer la paix et amitié avec le roy notre seigneur, et qu'ils n'armeront contre luy ni pour aucune chose qui le touche[*]. » Les archives de Simancas conservent encore la preuve que Charles IX ne voulait pas rompre avec l'Espagne. Plusieurs dépêches existent du mois de mai au mois d'août, époque de la haute influence des huguenots. Le 3 mai 1572, l'ambassadeur de France écrivait au roi d'Espagne : « Sire, le roy très-chrestien, mon maistre, m'a envoyé un courrier par lequel il me commande très-expressément faire entendre à Vostre Majesté infinité de particularités, les unes touchant le fait commun de Vos Majestés, et les autres son particulier, desquelles toutefois comme à son bon frère, il m'ordonne les lui faire entendre : Vostre Majesté me commandera quand elle trouvera bon que je l'aille trouver, à ce qu'elle soit servie.[**] »

De quoi s'agit-il dans ces affaires si essentielles, si secrètes? Dans l'audience accordée le 10 mai à Aranjuez, l'ambassadeur dit à Philippe « que le duc d'Albe avoit envoyé M. de Villerbal pour sçavoir si l'armée qui se trouvoit en France estoit dirigée

[*] Dépêche au duc d'Albe, archives de Simancas, B 32^{89}.

[**] Archives de Simancas, cot. B 33^{37}.

contre les Estats de Sa Majesté Catholique; on lui avoit respondu en l'asseurant que cela n'estoit pas, le roy de France estoit jaloux de garder l'heureuse paix et amitié qu'il avoit avec Sa Majesté, et que l'armée ne seroit envoyée pour aucune chose qui regardast le roy. » Ensuite toutes ces communications secrètes touchent au mariage de Henri de Béarn avec la sœur du roi, union qui doit favoriser le service de Dieu et la paix dans le royaume de France*.

En arrivant à Blois, Coligny avait eu l'ambition de s'emparer absolument du conseil et d'en exiler l'autorité de la reine-mère; il savait que cette vieille influence se faisait partout sentir, et d'ailleurs il ne pouvait gouverner à l'aise qu'après avoir obtenu ce premier et important résultat. La tactique à suivre n'était pas difficile; Charles IX atteignait sa vingt-troisième année; n'était-il pas temps de gouverner lui-même et de secouer cette lourde tutelle de sa mère? Coligny offrait le secours de son bras et la nombreuse gentilhommerie provinciale à ses ordres. Catherine, préve-

* Archives de Simancas, cot. B 33[58]. — Ce que l'ambassadeur de France dit à Sa Majesté, de la part de son roi : *Le dixo que el rey su hermano le haria saber como tenia concertado el casamiento de madama Margarita, su hermana, con el principe de Bearne, seria un negocio en gran servicio de Dios y provecho de aquel reyno.*

nue par l'ambassadeur espagnol des intrigues de Coligny, se rapprocha du duc de Guise, et dès-lors le parti catholique eut une action de plus dans le conseil.

Les choses ne pouvaient plus longtemps demeurer dans la situation où elles étaient arrivées. Le duc de Guise avait fait une violente attaque contre le vieux Coligny, et, fort de la puissance du peuple, il l'avait accusé en face du roi d'être le meurtrier de son père; Charles IX, effrayé des résultats de cette poursuite, avait appelé auprès de lui l'amiral, et dans l'abandon d'une entière confiance lui avait dit: «Mon père, vous sçavez que vous m'avez promis de n'offenser personne de tous ceux de Guise tandis que vous demeurerez ici, et eux semblablement m'ont promis de vous respecter et tous les vostres *. Je me persuade et ai cette ferme opinion que vous me tiendrez votre promesse; mais je ne suis pas si asseuré de leur foi comme je suis de la vostre; car, outre que c'est à eux de se venger, je cognois leurs bravades et la faveur que ce peuple leur porte. Parquoy je ne voudrois point qu'ils fissent chose qui tournast à votre dommage et que mon honneur y fust intéressé; attendu, comme vous sçavez, que sous ombre de ces nopces, ils se sont trouvés ici bien accompagnés et bien armés. Et pourtant, s'il vous

* De l'Estat de France sous Charles IX, ad ann. 1572.

sembloit bon, j'avois pensé que ce ne seroit point sans propos, si je faisois venir les gardes de mes arquebusiers pour plus grande seureté de tous, de peur qu'à l'improviste ils ne vous puissent endommager aucunement, les faisant venir sous la conduite de tels et tels capitaines, en nommant des hommes qu'il sçavoit bien n'estre pas suspects et dont l'admiral ne se pust desfier. Lequel ayant entendu le discours du roy, et le trouvant fort gracieux et amiable, lui fist response avec simplicité, le remercia, adjoustant que tout ainsi que cela estoit entièrement en sa puissance, qu'aussi il s'en rapportoit à tout ce que Sa Majesté en feroit. Et quant à luy, que les arquebusiers ne lui desplaisoient point, d'autant que les gardes sont toujours bonnes. L'amiral Coligny sentoit trop bien la situation du parti calviniste pour refuser un tel secours de protection royale; les opinions de Paris lui étaient connues; il savait que la chevalerie provinciale, même réunie, ne pouvait résister aux cinquante mille habitans que les quartiers, au premier signal, pouvaient avoir sous les armes. Le roi, pour protéger les huguenots, « fit venir douze cents arquebusiers qui furent mis une partie à l'entour du Louvre et le reste envoyé en d'autres endroits de la ville à l'escart;

* « Propos du roy pour affiner l'admiral. » Paris, août 1572.

afin qu'on ne sceust point au vray quel nombre il y avoit *. »

De toutes parts arrivoient des provinces la nouvelle de certaines émotions populaires, de vespres siciliennes contre les hérétiques, où il y avait eu massacres à Orange, à Troyes. Le parti huguenot épouvanté écrivait lettres sur lettres à l'amiral qui, dans son innocente sécurité, ne croyait aucun avis. Coligny répétait à Charles IX qu'il n'avoit pas esté du tout besoin des assemblées qu'avoient faictes ceux de Guise ; seulement il la mis vingt-cinq arquebusiers pour la garde de sa maison, et il a adverti ses amis de se tenir prests. Il adjoustoit qu'il avoit bien les moyens de réprimer de pareilles tentatives, mais la crainte de lui déplaire et désobéir le retenoit, et puis il désiroit entretenir la paix et amitié dans le royaume qui en avoit fort besoin. Ainsi qu'il l'avoit dit de vive voix à Blois à Sa Majesté, il préféreroit toujours l'intérest public à son particulier. Il adjoustoit qu'il avoit sceu que les préparatifs que faisoient ceux de Guise étoient contre lui, mais les bruits qu'eux et leurs serviteurs faisoient courir, et la mauvaise volonté qu'ils lui portent, cependant ils trouvoient estrange que ces Messieurs osassent s'opposer à la volonté royale ; ils s'efforçoient de rompre le mariage de Madame vostre sœur, et ne sçais ce qu'ils

* De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I.

feront encore s'ils s'attaquent à Vostre Majesté. Cependant il ne vouloit plus en parler, crainte qu'on pensast que la passion le dominoit. Il asseuroit le roy qu'il ne donneroit aucun plaisir ni advantage à ses ennemis pour prendre les armes. Puisqu'il plaist à Vostre Majesté que je me contienne avec moy, je le ferai, Sire; mais je vous prie que ce ne soit ni à ma honte et défaveur; faictes différence entre ceux qui font bien ou mal. Il envoyoit M. de Téligny, son fils, lui parler de bouche, car dans sa lettre il avoit peur d'être ennuyeux.*

Rien de plus crédule que ce caractère de Coligny, fasciné par la cour, par l'ambition du pouvoir, il compromettait son parti, le livrant pieds et poings liés. Ceux de La Rochelle lui écrivaient pour se plaindre des menaces que faisaient maintes gens de guerre sous les ordres de M. Strozzi: tous les jours il en arrivait; ces gens disoient tous apertement, que sans la promesse du sac de cette ville ils ne se fussent mis aux champs. Ils nous admonestent chacun de nous tenir sur nos gardes, ce que nous faisons avec grande incommodité, en ce temps de la récolte des fruits. Nous croyons que Leurs Majestés n'entendent ces choses; mais les événemens en sont si dangereux qu'une faute faicte, qui ne se recouvre jamais,

* Mss. de Béthune, vol. coté 8702, fol. 25.

en tel cas seroit notre entière ruine. Et confians que nous soyons en M. de Strozzi, par toutes ses déclarations de bonne volonté et de nous faire bon et honneste traitement, toutefois nous sommes en suspend et doutons que nous devons faire. Ils despeschoient un porteur, afin que selon sa grande prudence l'admiral leur donnast bon conseil, et que selon icelui, ils se puissent conduire et gouverner. Cette lettre est signée des maire, échevins et pairs de la ville.

L'amiral répondit le 7 août 1572 : « Vous n'avez, Dieu merci, nulle occasion de craindre, car il n'en a point d'apparence. Vous vous pouvez assurer que si j'eusse cognu qu'il y eust eu quelque occasion de défiance, je n'eusse pas failli de vous en advertir, ayant en telle affection vostre ville, que j'en aurai toujours soin et m'emploierai de tout mon pouvoir pour sa conservation et le bien de chacun de vous. Je vois, grâces à Dieu, le roy si bien disposé à l'entretenement de la paix avec ses subjects, que nous avons tous occasion de le louer. De Paris, vostre entièrement bien bon ami, COLIGNY. »

L'instant approchait où la colère du peuple allait éclater. Il est puéril de croire que le mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de Valois avait été arrêté dans le dessein de réunir toute la

* Bibl. du roi, portefeuilles Fontanieu, n.os 324, 325, 326.

noblesse calviniste à Paris, afin de s'en débarrasser par un grand carnage. Celui-ci put être conçu par quelques têtes du parti catholique; on put envisager la possibilité d'un massacre général des huguenots, coup d'État de sang qui était comme une nécessité du catholicisme pour ressaisir le pouvoir. Mais cet événement ne fut ni préparé ni concerté avec tant de soins; il arriva comme arrivent toutes ces fatales exécutions populaires, par un mot, par un acte, par un accident: quand les choses en sont venues à un certain point, un signal suffit pour l'explosion, et elles éclatent plus épouvantables encore qu'on avait voulu le faire. Se débarrasser des huguenots était une idée familière à la multitude; on avait essayé la guerre, les édits, les persécutions; on tenta la tuerie, et il ne faut en accuser personne: le mouvement des partis, le fanatisme d'opinion, furent les mobiles de la Saint-Barthélemy. En révolution, souvent il faut effacer les noms propres pour distribuer le blâme ou l'éloge: les masses font le bien et le mal.

Il est constant que l'amiral Coligny avait pris un grand ascendant sur l'esprit du jeune roi Charles IX; je ne crois pas à une dissimulation de deux années, à tous ces témoignages de confiance pour arriver après un si long temps à un coup d'État. Le conseil fut entraîné par les passions de son parti; il ne pouvait se placer au milieu des calvi-

vinistes qui n'étaient pas assez forts et avaient contre eux le peuple ; il alla donc avec le mouvement qui emportait aux excès catholiques. On a fait de Charles IX un monstre, de Catherine de Médicis une figure sanglante de femme ; l'un et l'autre luttèrent longues années contre une réaction qu'ils furent obligés de seconder. Quand on lit les histoires des écrivains modernes sur cette époque, on dirait qu'il s'agit de petites intrigues de marquis et de cour, on face pourtant de la puissante histoire de ces masses qui broient les hommes et les choses.

Après les noces de Henri de Navarre, les catholiques n'en pouvaient plus ; Catherine, qui s'était réunie aux Guise, était placée au centre de ce mouvement dont elle calculait la prochaine et inévitable influence. Charles IX seul restait uni aux calvinistes et concertait avec Coligny l'expédition de Flandre contre le roi d'Espagne. Alors eut lieu peut-être cette conférence secrète entre Catherine et son fils, dans laquelle, déployant toutes les forces du catholicisme, elle lui montra les hérétiques prêts à rompre la paix, appelant encore une fois les reîtres, les Anglais, pour soutenir la petite minorité de leur parti. Elle fit quelque impression sur l'esprit de Charles IX ; mais l'amiral s'était emparé de toutes les idées du jeune prince ; il favorisait son émancipation de la chaîne pesante dont Catherine de Médicis l'accablait

depuis l'enfance. Les partis étaient prêts; il fallait que la guerre recommençât d'une manière quelconque; l'imprudence des huguenots n'avait pas de bornes. La Noue déclare « qu'il y en avoit de bien hardis et de mal réglés parmi les siens », et les siens formaient une opinion odieuse aux métiers, aux halles, aux confréries.

Charles IX couvrait de sa protection la noblesse calviniste, occupant militairement Paris. Quelques jours après les massacres arrivés à Rouen, à Orange, le roi écrivait aux gouverneurs pour empêcher toute prise d'armes: « Encore que je me tienne tout asseuré que suivant plusieurs lettres que je vous ai ci-devant escrites, et le soin que vous avez pu cognoistre que j'ai d'empescher mon peuple de foulle et d'oppression, vous donnerez tout le meilleur ordre qu'il vous sera possible en l'estendue de votre gouvernement à ce qu'il ne s'y lève aucuns gens de guerre, tant de pied que de cheval, sans mes commissions, et que vous vous employez vertueusement à rompre et tailler en pièces ce qui s'en pourroit estre levé ou s'en lèvera ci-après, ou du moins pour avoir les forces tout à coup, comme je l'ai, premièrement pour conserver ce qui est de mon autorité, puis pour le bien et soulagement de mon peuple, duquel j'ai le mesme soin que doit avoir un père pour ses propres enfans, je vous fais derechef ce mot, pour vous dire que surtout si desirez faire

chose qui soit fort agréable, vous ayez à vous enquérir soigneusement s'il se trouve dedans l'estendue de vostre gouvernement aucunes gens de guerre ainsi levés sans mes commissions, auxquels sur le premier advertissement qui vous en sera donné, vous ferez courir sus avec toutes les forces que pourrez mettre ensemble, en usant de tel devoir et diligence que lesdicts levés puissent estre rompus et taillés en pièces avant qu'ils aient loisir de se grossir et de faire sentir à mon peuple la foulle et oppression qu'il en reçoit par ce moyen; vous asseurant que la plus agréable nouvelle que je pourrois avoir de vous, ce sera que vous ayez satisfait à cette mienne volonté et intention, si l'occasion se présente, dont vous me donnerez incontinent advis [1]. »

Il y avait alors dans chaque opinion des hommes secondaires, hardis aux coups de main, et qui se chargeaient d'expédier quelques-unes des hautes têtes du parti opposé. Dans les mœurs du temps, ces assassinats à coups d'arquebuses ou de pistolets étaient chose naturelle. Il faut que le fanatisme enfante des dévouemens; Coligny n'eut pas besoin de pousser Poltrot pour qu'il frappât François de Guise; et Henri de Guise ne dut pas pousser beaucoup Maurevel pour venger la mémoire du grand capitaine. Le vendredi 22 d'aoust, dès le matin,

[1] Mss. de Béthune, vol. coté 8717, fol. 149.

Maurevel agence son arquebouse et attend de pied coy l'admiral, lequel estoit entré le matin au cabinet du duc d'Anjou, par son commandement, avec les mareschaux de Cossé et de Tavannes, pour rapporter leur advis sur l'accord d'un different esmu de long-temps entre les sieurs de Guerchy et de Tianges. Le mareschal de Damville y fut appelé, et l'envoya-t-on quérir par le sieur de Cornaton; mais il s'excusa sur ce que le roy lui avoit commandé d'accorder une autre querelle entre deux gentilshommes. Au sortir de là, comme il alloit en son logis, ayant trouvé le roy, qui sortoit d'une chapelle qui est au devant du Louvre, le ramena jusques dans le jeu de paulme où le roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Téligny et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu; puis en sortit pour s'en aller disner en son logis, accompagné de douze ou quinze gentilshommes. Il ne fut pas à cent pas du Louvre, que d'une fenestre treillissée du logis (où logeoit ordinairement Villemur, précepteur du duc de Guise) lui fut tiré une arquebousade avec trois balles, sur le point qu'il lisoit une requeste, allant à pieds par la rue. L'une des balles lui emporta le doigt indice de la main droite, de l'autre balle il fut blessé au bras gauché. Lorsqu'il fut atteint, le sieur de Guerchy estoit à son costé droict d'où lui fut tiré l'arquebousade, et à son gauche l'aisné des Pruneaux;

ils furent fort esbahis et esperdus, et tous ceux qui estoient en la compagnie. L'admiral ne dict jamais autre chose, sinon qu'il monstra le lieu d'où on lui avoit tiré le coup et où les balles avoient donné; et regardant son escuyer d'escurie qui estoit près de lui, dict : « Yolet, allez dire » au roy ce qui m'est advenu. » Un autre gentilhomme voyant l'admiral blessé, s'approcha de lui pour lui soustenir son bras gauche, lui serrant l'endroit de la blessure avec son mouchoir; le sieur de Guerchy lui soustenoit le droict, et en ceste façon fut mené en son logis, distant de là environ de six vingts pas. En y allant un gentilhomme lui dict qu'il estoit à craindre que les balles ne fussent empoisonnées; à quoi l'admiral respondit qu'il m'adviendroit ce que qu'il plairoit à Dieu. Soudain après le coup, la porte du logis d'où l'arquebousade avoit esté tirée fut enfoncée par certains gentilshommes de la suite de l'admiral. L'arquebouze fut trouvée, mais non l'arquebouzier, ouy bien un sien laquais et une servante du logis. L'arquebouzier s'estoit soudain enfui par la porte de derrière qui sort sur le cloistre de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, où l'on luy gardoit un cheval prest, garni de pistolles à l'arçon de la selle, sur lequel estant échappé, il sortit hors de la porte Saint-Antoine; où ayant trouvé un cheval d'Espagne qu'on lui tenoit en mains, descendit du premier, puis

se mit sur le second, et partit au grand galop *. »
Ce bon coup d'arquebuse tiré sur l'amiral fut le signe lugubre d'une lutte terrible. Charles IX la redoutait cette sanglante lutte. Quand on lui porta la nouvelle que l'amiral avait été blessé par un assassin, le roi jouait à la paume. Jetant sa raquette à terre avec fureur, il s'écria : « Mort de Dieu, je ne serai donc jamais tranquille ? »

Il y eut grande émotion à Paris, à cause de cette blessure de Coligny. Immédiatement la nouvelle fut mandée à l'Hôtel-de-Ville : « Le vendredy 22e jour dudict mois d'aoust, environ les dix heures du matin, furent apportées nouvelles à MM. les prevost des marchands et eschevins estant au bureau d'icelle ville, que présentement l'on avoit tiré un coup d'arquebousade au sieur admiral Gaspard de Coligny, revenant du Louvre et passant par-devant le cloistre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois du costé dudict Louvre, dont il auroit esté blessé à un bras et aux deux mains. Et le même jour, afin d'obvier aux inconvéniens qui pourroient advenir à la dicte ville et pourvoir au repos d'icelle, furent expédiés mandemens aux quarteniers, archers, arbalestriers et arquebousiers : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : capitaine des archers, arbalestriers et arquebou-

* Comment M. l'admiral fut blessé. 1572 (Brochure).

siers, nous vous mandons que ayez à assembler présentement toutes vos compagnies, avec lesquelles vous vous rendrez en armes devant l'Hostel-de-la-Ville, et la plus-part de vous serez à cheval et l'autre à pieds, et y viendrez en toute modestie sans esmouvoir personne, et n'y faictes faute. MM. les quarteniers, ne faillez présentement à envoyer six de vos cinquanteniers et dixainiers sans armes aux portes desquelles vous avez la charge, pour voir et cognoistre qui passera et entrera et avec quelles armes; et quant à vous, demourerez en vostre quartier pour déclarer à vos bourgeois qu'ils ne s'esmeuvent ne prennent aucunes armes, et les leur faire laisser s'ils les avoient prises: et de tout ce que ferez et verrez, vous nous advertirez incontinent et en toute diligence, et n'y faictes faute *. »

Le corps de ville de Paris prévoyait l'approche de la crise; la guerre civile se montrait dans toutes ses violences, car ce coup d'arquebuse avait retenti fortement dans les opinions.

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, pag. 7, recto et verso.

CHAPITRE XL.

PRÉPARATIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Indignation et menaces des huguenots. — Visite de Charles IX à l'amiral. — Promesse de justice. — Organisation populaire par le duc de Guise. — Le duc de Guise et le peuple. — Sécurité des calvinistes. — Aspect de Paris, le 23 août au soir.

1572.

Le parti huguenot se vit tout entier menacé par l'assassinat de l'amiral: son chef venait d'être ainsi arquebusé non loin du Louvre, en face du palais du roi. D'où partait le coup? qui avait conduit cette main obscure et fanatique? Il fallait en finir :

voulait-on des batailles ? on en aurait. Des groupes de gentilshommes contemplaient en silence la pierre empreinte du sang, où l'amiral avait été blessé. L'aspect morne de Paris présageait un orage; ne devait-on pas quitter cette Babylone ou la désarmer complétement pour qu'elle cessât d'être menaçante ? Les calvinistes redoublaient de liberté dans leurs propos ; à la cour on n'entendait que ces cris de vengeance : « Si l'on ne nous faict justice, nous nous la ferons nous-mesmes. » Le seigneur de Piles le dit à la face du conseil, ce qui fit changer de couleur le jeune Charles IX. Les catholiques à leur tour avaient exploité cette licence de paroles pour accuser les huguenots de nouveaux projets de guerre civile, d'alliance avec Élisabeth et l'Allemagne. On mit sous les yeux du roi des lettres chiffrées dans lesquelles ceux-ci demandaient aux luthériens un secours de vingt milles reitres. La reine ajouta : « Les catholiques, sçachant que Vostre Majesté ne veut point les commander, se sont ligués entre eux pour leur défense, et si la huguenoterie se montre encore la teste haute, ils esliront un capitaine-général pour leur en faire raison. » Ce projet de ligue en dehors de la royauté, pour le cas où elle ne prendrait point ouvertement la défense de la foi, était ancien ; il formait comme une menace toujours levée contre la couronne et dans les destinées de la maison de Guise.

Si l'on avait résolu de longue main, et par un conseil réfléchi, le massacre des huguenots, il en eût été question dans la correspondance secrète de Charles IX et de Philippe II, lequel poussait, conjointement avec le duc d'Albe, au triomphe complet du parti catholique. Quand on lira les dépêches, les instructions du roi d'Espagne et son joyeux étonnement sur la Saint-Barthélemy, il sera impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé; qu'une force de choses spontanée, invincible, l'opinion du peuple, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer les sanglantes journées. Dans les récits de cette catastrophe on n'a pas assez distingué l'approbation donnée à un fait accompli, et la volonté qui le prépare; l'intervalle est pourtant immense!

L'amiral Coligny avait été transporté en son hôtel, rue de Béthisy, sur un lit de douleur; idole de son parti, il fut entouré de tous les chefs huguenots, car c'est à l'aspect de ce sang qu'ils s'inspiraient pour la vengeance. De petits pamphlets circulaient dans les quartiers habités par la gentilhommerie provinciale; ils racontaient « l'effroyable blessure de l'amiral, sa merveilleuse patience quand Ambroise Paré, chirurgien du roi, lui avoit coupé le doigt indice et fait trois incisions au bras gauche. » On prêtait à Coligny de grandes et belles paroles de résignation: « Mes amis, dit-il,

pourquoi pleurez-vous? Je m'estime bien heureux d'avoir ainsi esté blessé pour le nom de Dieu, » et à l'instant jetant la vue sur un ministre nommé Merlin : « Voici, dit-il, des bénéfices de Dieu, mes amis. Je suis vrayement bien blessé, mais je cognois que c'est par la volonté du Seigneur nostre Dieu, et remercie Sa Majesté de ce qu'elle m'honore tant que je souffre quelque chose pour son saint nom. Prions-le afin qu'il m'octroye le don de persévérance. »

La prière de l'amiral et des ministres à son lit de souffrance retentissait parmi sa brave chevalerie et enflammait son zèle batailleur. Non-seulement les ardens huguenots, mais encore le tiers parti courut visiter l'amiral : le roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient pressés autour de lui et l'on vit arriver les maréchaux Damville et Cossé. Les premières paroles de Coligny furent toutes politiques : il avait intérêt à effrayer le tiers parti pour le rallier à ses opinions. « Mareschal de Cossé, s'écria-t-il, vous souvient-il pas de ce que je vous en disois, n'y a pas long-temps? Pour certain il vous en pend autant à l'œil. » Le maréchal Damville ne voulut s'engager à rien; il se borna à de simples témoignages sur la force et constance de l'amiral : « Regardez, je vous prie, en quoy je pourrai m'employer pour vous, je m'esmerveille

De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I, pag. 197

d'où peut estre venu ceci. » L'amiral lui répondit: « Je n'ai personne pour suspect que M. de Guise; toutefois je ne le voudrois pas affirmer. Mais j'ai appris dès long-temps, par la grace de Dieu, à ne craindre mes ennemis, ni la mort mesme, laquelle ne me sçauroit nuire comme je m'asseure, mais plutost me mettre en un repos perpétuel et bienheureux. Car je sçais pour certain que Dieu, en qui j'ai mis entièrement mon espérance, ne peut tromper ni mentir. Vray est qu'une chose m'afflige en ceste blessure-cy; c'est que je me vois privé du moyen de faire paroistre au roy combien je desirerois lui faire service. » Il disait cela ayant égard à la guerre de Flandre, laquelle, selon l'apparence, était un moyen fort propre pour ramener l'État de France peu à peu à son ancienne splendeur et élever le roi par-dessus tous les autres monarques. « Je desirerois bien, ajouta-t-il, qu'il luy plust m'ouyr parler un bien peu: car j'ai à luy dire choses qui lui importent grandement, et pense qu'il n'y a personne qui les luy osast dire *. »

Le parti huguenot ne se borna point à ces plaintes vagues et générales, il savait l'émotion du peuple de Paris, les menaces dont la gentilhommerie était accablée jusque dans le quartier assigné pour sa demeure. Le roi de Navarre et le

* De la blessure de M. l'admiral. (Pamphlet.)

prince de Condé se chargèrent de visiter le roi au Louvre ; ils furent sur-le-champ admis auprès de Charles IX, lui remontrant « qu'il ne faisoit pas seur pour eux dans Paris, et le suppliant tout hautement de leur donner congé d'en sortir et de se retirer ailleurs. Le roy, se complaignant aussi à eux du malheur advenu et les consolant, jura et promit de faire du coupable, des consentans et fauteurs, si mémorable justice, que l'admiral et ses amis auroient de quoy se contenter ; cependant il les prie de ne bouger de la cour ; que ils lui en laissent la punition et vengeance, et qu'ils s'asseurent qu'il y pourvoira bientost. La royne-mère présente monstroit semblant d'estre bien fort marrye du cas advenu. Que c'estoit un grand outrage faict au roy ; que si on supportoit cela aujourd'huy, demain on prendroit la hardiesse d'en faire autant dans le Louvre, une autre fois dedans son lit, et l'autre dedans son sein et entre ses bras. »

Charles IX tint sa promesse avec un zèle dont les huguenots eux-mêmes furent frappés : « Soudain le roy commande qu'on poursuive celui qui avoit faict le coup ; et pour ne laisser eschapper, disoit-il, ceux qui en estoient coupables et pourvoir à ce qu'il n'advinst quelque plus grand mal, envoya vers le prevost de Paris, lui commandant de mettre gens en ordre et qu'il fust prest pour exécuter tout ce que le duc d'Anjou lui comman-

deroit. Il fit aussi fermer toutes les portes de la ville, disant qu'il ne vouloit pas que ceux qui avoient commis un tel excès se sauvassent, réservant seulement deux portes ouvertes pour les allans et venans, esquelles y avoit grosse garde afin que nul ne sortist sans congé. Ensuite, sur la demande des huguenots, il leur permit de se retirer tous autour de la demeure de l'amiral, afin qu'ils puissent, en cas de menaces et d'attaque du duc de Guise, se trouver tout prêts et en armes pour leur défense mutuelle. On soutint après que cette concession avait été faite dans le sinistre but de égorger plus facilement les hérétiques rassemblés sur un seul point; mais n'était-il pas plus aisé de les avoir dispersés dans la ville, que dans un groupe de deux ou trois mille gentilshommes bien armés autour de chefs aguerris dans les guerres civiles?

Les huguenots avaient demandé, comme témoignage d'affection royale et pour que le peuple vit bien l'union intime de la couronne avec eux, que le roi visitât l'amiral. Cette démarche publique en face des halles de Paris pouvait calmer l'effervescence, préparer la fusion des esprits. Charles IX n'hésita pas. Sur les deux heures après midy, le roy se mit en chemin, accompagné de la royne sa mère, de ses deux frères, du duc

* De l'Estat de France sous Charles IX, t. 1, p. 199.

de Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Damville, Tavannes et de Cossé, du comte de Retz, des sieurs de Thoré et de Méru, et peu après y vint aussi Gonzague, duc de Nevers. Du commencement de roy fit sortir de la chambre tous les domestiques de l'admiral, lequel s'exprima avec quelque vivacité, Sire, je n'ignore point que ci après (s'il plaist à Dieu que je meure) plusieurs calomnieront mes actions. Mais Dieu, devant le throsne duquel je suis prest à comparoir, m'est témoin que j'ai toujours esté fidèle et affectionné serviteur de Vostre Majesté et de vostre royaume. » Ces témoignages de fidélité et d'affection furent suivis des plaintes aigres et hautaines contre le conseil et sa politique. « N'est-ce point une honte, Sire, qu'on ne sçauroit (par manière de dire) tourner un œuf en votre conseil privé, qu'incontinent un courrier n'en porte la nouvelle au duc d'Albe! et ce duc d'Albe, n'est-ce point une grande indignité d'avoir faict pendre les malheureux Français pris en la défaicte de Gennis. En vostre cour, Sire, on ne faict que rire de cela; c'est la compassion qu'ont les Français pour leurs vaillans compatriotes. En France, il y a manifeste mépris de vos edicts, spécialement de celui de pacification. Vous avez

[1] « De la visite du roy à M. l'admiral. » Aoust 1572. (Brochure.)

tant de fois juré la paix, que les nations étrangères sont tesmoins de votre serment; vous avez juré de garder la paix promise à ceux de la religion; ceste promesse, Sire, est partout vilainement violée, non-seulement par les particuliers, mais par vos gouverneurs et officiers. La conservation d'une promesse publique est un lien très-asseuré de paix: je vous l'ai faict voir à l'œil, Sire; je vous ai faict entendre quelquefois le mesme, Madame (s'adressant à la royne-mère), et cependant on faict tous les jours des plaintes de meurtres, séditions et brigandages. N'y a pas long-temps qu'à Troyes les catholiques tuèrent entre les bras de sa nourrice un petit enfant qui venoit d'estre baptisé au presche. Sire, je vous supplie d'avoir plus d'égards à tels meurtres, ensemble à la foi que vous avez promise.»

C'était là le résumé des griefs des huguenots contre le roi. Dans le fait, le conseil catholique d'affection ne pouvait, ne voulait suivre absolument les intérêts du calvinisme. Pourtant Charles IX répondit: «Monsieur l'admiral, je sçais que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez la conservation de mon Estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage et excellent capitaine et chef de guerre. J'ai tousché toujours de faire diligemment observer mon esdict de pacification; je veux toujours qu'il soit entretenu; je viens d'envoyer des commissaires en

toutes les provinces de mon royaume. Voicy ma mère qui vous peut asseurer de cela. » Lors la royne-mère dit : « Cela est vray, monsieur l'admiral, et vous le sçavez bien. » Alors l'admiral s'eschauffant, se mit sur son séant : « Oui, bien le scais-je, Madame, l'on a envoyé des commissaires, dans lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu et proposé cinquante mille escus de récompense à celui qui vous apporteroit ma teste. — Nous en enverrons d'autres, qui ne seront point suspects, répliqua Charles IX. Monsieur l'admiral, vous vous esmouvez un peu trop en parlant; cela pourroit nuire à votre santé : vous estes blessé, et je sens la douleur de votre plaie. Par la mort de Dieu, s'écria-t-il, je vengerai cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais : oui, monsieur l'admiral, répétoit encore le roy, par la mort de Dieu, je vous proteste et jure que je vous feray justice de cet outrage [1]. » Quand il eut obtenu cette promesse de Charles IX, l'amiral imposa certains juges au conseil, et particulièrement Cavagnes, alors maître des requêtes, et que le parti huguenot poussait à la dignité de chancelier. La conversation se prolongea quelque temps à voix basse, et ceux qui estoient près du lict ne purent entendre

[1] Response du roy à monsieur l'admiral, 1572. — De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I, pag. 201.

autre chose, sinon que sur la fin la royne-mère dict : Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'advis qu'on y pourvoie de bonne heure. » Le roi témoigna un tendre intérêt à l'amiral ; il demanda à voir la balle qui l'avait blessé. La reine-mère la prit également, la toucha ; puis rappelant un souvenir qui était comme un sanglant reproche au parti huguenot et à Coligny : « Je suis bien aise que la balle n'ait point demeuré dedans, monsieur l'admiral ; car il me souvient lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent quelquefois que si la balle estoit hors, encore qu'elle eust esté empoisonnée, n'y avoit danger de mort. » Cornaton répondit : « Nous ne nous sommes pas contentés de cela, Madame ; car voulant prévenir ce danger, nous avons donné un breuvage à monsieur l'admiral pour empescher la force du poison, si d'adventure il y en avoit. »

Cependant la fermentation de Paris augmentait. Il y a dans les partis agités quelque chose de la nature du tigre ; quand ils ont goûté du sang ils veulent s'en rassasier. La blessure de l'amiral, la bonne balle d'arquebuse avaient excité l'enthousiasme parmi le peuple ; Maurevel après avoir frappé son coup, s'était dirigé vers la porte Saint-Antoine, et chaque fois qu'il s'arrêtait sur son beau cheval d'Espagne, il s'écriait au milieu des vives acclamations : « C'est faict, bons bour-

geois, nous n'avons plus d'admiral [illegible], et partout on l'avait fêté, partout on l'avait salué de mille cris de joie. Il y avait des conciliabules secrets, des assemblées de nuit dans lesquelles on délibérait d'en finir avec les hérétiques, misérables étrangers. Une circonstance hâta la catastrophe. Les informations prises à la demande de Coligny ne laissaient plus de doute que la main cachée du duc de Guise avait dirigé l'arquebusade de Maurevel, d'où résultait naturellement une poursuite criminelle contre le prince populaire, l'homme de Paris et de la multitude. Le parti calviniste réclamait une prompte justice; en cas de refus il parlait de se venger lui-même et d'attaquer par les armes les Lorrains assassins de l'amiral. Quand les Guise surent ces intentions, « ils s'en allèrent trouver le roy, et en présence de plusieurs, luy dirent qu'il leur sembloit que Sa Majesté n'avoit point leur service à gré depuis assez long-temps; et s'ils eussent pensé qu'en se retirant en leurs maisons le roy y eust pris plaisir, pour luy complaire ils n'eussent pas failli de s'en aller de la cour. Le roy avec un mauvais visage et avec paroles pires, leur respondit qu'ils s'en allassent où ils voudroient, et qu'il les auroit bien toujours s'il se trouvoit qu'ils fussent coupables de ce qui avoit esté faict à l'admiral. »[1]

[1] De l'Estat de France sous Charles IX, tom. I, pag 196.

Pourquoy se retirant de la présence du roy bien accompagnés, montèrent à cheval environ le midy, comme pour sortir, et marchèrent vers la porte Saint-Antoine; mais ils ne bougèrent de la ville. Et en effet le peuple n'eût pas souffert que ses bons princes catholiques, ses défenseurs, quittassent Paris; fallait-il chasser les braves fils du grand duc de Guise pour livrer les bourgeois et les métiers à cette rude chevalerie de province qui venait imposer ses coutumes odieuses? Dès le soir du 22 les quarteniers de Paris vont par toutes les hostelleries et logis, prennent par escrit les noms de ceux qui faisoient profession de la religion, marquent leurs demeures, et portent leur roole à ceux qui en avoient faict commandement[*].

Les huguenots étaient informés exactement de tout ce qui se passait à Paris; ils craignaient les émotions de ce peuple armé qui couvrait les halles de ses fortes confrépies. Déjà lorsque Charles IX vint visiter l'amiral, il fut mis en question si l'on ne le transporterait pas dans le Louvre même, pour le mettre sous la protection du roi. Cet avis fut abandonné parce que l'amiral était faible et ne pourrait supporter un trajet qui l'aurait si fortement agité. Des conseils se tenaient d'heure en heure chez Coligny afin de résoudre

[*] Regist de l'Hôtel-de-Ville, X, 1572.

quelques mesures de salut public. Pouvait-on résider à Paris ? Le vidame de Chartres insista avec une grande véhémence pour quitter la ville : « Il apercevoit de moment à moment des choses qui le mettoient en fort grand doute. Au contraire, les autres desbattoient qu'il se falloit contenter de demander justice au roy et requérir que tous ceux de Guise eussent à sortir de la cité pour autant qu'ils avoient trop grand crédit envers le peuple *. » Ce dernier avis fut approuvé par le roi de Navarre, le prince de Condé et plusieurs autres. Téligny représenta que « d'estoit faire tort au roy de révoquer en doute sa sincérité, qu'il falloit demander justice paisiblement et modestement : n'estoit-il pas à craindre, en pressant trop les choses, que le roy s'irritast ? » Un gentilhomme du Picardie, nommé Bouchavannes, assistait à ce conseil ; on remarqua que « lors il ne dit pas un mot, mais qu'attentivement il escoutoit opiner les autres, ce qui augmenta fort la mauvaise opinion qu'on avoit eue de lui auparavant. Plusieurs trouvoient estrange que lui qui faisoit profession de la religion, estoit toutefois fort bien vu de la royne-mère, et alloit souvent voir le comte de Retz et autres tels mignons d'icelle royne **. »

* De l'Estat de France sous Charles IX, ann. 1572.

** Mémoires d'Estat sous Charles IX, t. I, p. 205.

Les bons rapports de la cour et l'amiral se continuaient; tandis que son parti concevait des méfiances. « Coligny donna charge à Cornaton « d'aller vers le roy pour l'advertir de l'esmotion du peuple et luy demander qu'il luy plust octroyer quelques archers de sa garde pour demeurer à l'entrée de son logis; qu'il luy plust aussi permettre que des gentilshommes amis de l'admiral vinssent loger dans la rue où il demeuroit; item, qu'il permist qu'on mist des armes dans le logis dudict admiral; et afin que le roy ne prist occasion de penser quelque chose de sinistre sur cette dernière requeste, on lui demanda des archers de sa garde principalement, pour voir tout ce qui se feroit au logis de l'admiral. » Charles IX s'écria : « Mais où avez-vous entendu ces bruits ? » Il commande au comte de Retz de faire venir la royne sa mère. « Icelle estoit à peine entrée, que le roy fort esmu lui demanda : Qu'y a-t-il ? que veut dire ceci? On me dict que le peuple se mutine et prend les armes. — Il ne faict ni l'un ni l'autre, respondit-elle; mais s'il vous souvient, vous avez commandé ce matin que chacun se tinst à son quartier de peur de troubles. — Cela est vray, respondit le roy, mais j'ai défendu qu'on prist les armes. » Alors le duc d'Anjou, qui estoit venu avec sa mère, dit : « Prenez Cosseins avec cinquante arquebusiers. » Cornaton répliqua « que ce seroit assez d'avoir seulement

six archers de la garde, car leur autorité serviroit autant à contenir le peuple que s'il y en avoit davantage. — Non, non, dict le roy et son frère aussi, prenez Cosseins, vous n'en sçauriez choisir un plus propre.' Le choix de Cosseins ne devait point plaire aux huguenots, qui le considéraient comme un ennemi de leurs doctrines; mais les archers de la garde du roi étaient alors une garantie, une sanction armée de la protection royale. « Quelques heures après, Cosseins vint au logis de l'admiral, accompagné de cinquante arquebusiers, et choisit deux boutiques prochaines dans lesquelles il posa ses soldats. Puis, arriva Rambouillet, mareschal-des-logis, qui, suivant l'advis donné par le duc d'Anjou le jour précédent, commanda à tous les gentilshommes catholiques loges en ceste rue d'aller ailleurs, marqua et fit venir es-maisons et hostelleries les amis et familiers de l'admiral'.

Les deux peuples étaient ainsi bien séparés; les huguenots, braves gentilshommes, rudes batailleurs de province, groupés autour de leur chef, pouvaient facilement se défendre en cas d'attaque s'ils eussent eu une tête de parti autrement faite que celle de l'amiral. Mille symptômes indiquaient l'effervescence de Paris; on transportait

[1] Mémoire de l'Estat de France sous Charles IX, t. 1, p. 205.

des armes de tout côté ; des cris de fureur se faisaient entendre dans les rues; les échevins de l'Hôtel-de-Ville étaient en veille; on apercevait des lueurs à chaque fenêtre du grand hôtel de la Grève, et pendant ce temps les calvinistes se retiraient en leur quartier sans se préparer contre l'orage qui grondait, sans saisir leur bonne épée et leur arquebuse brunie, pour résister aux confréries et métiers qui s'assemblaient sur les places publiques, autour des halles et sous les bannières de leurs quarteniers et dixainiers.

CHAPITRE XLI.

NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

Les Tuileries. — Divers conseils. — Récits différens. — Les pamphlets. — Tavannes. — Miron. — Opinion sur ce conseil. — Rapports avec l'Hôtel-de-Ville. — Le corps municipal. — Commencement de la rixe. — Marche des Guise contre l'amiral. — Tuerie de l'amiral et de ses familiers. — Le peuple catholique. — Massacres au Louvre. — Charles IX ; Catherine de Médicis.

1572.

L'attitude des deux partis faisait prévoir la grande crise. Il fallait le crédule aveuglement de

l'amiral pour ne pas sentir que cette agitation populaire, qui partout se manifestait, devait éclater au premier moment par une attaque en règle. Les calvinistes avaient commis bien des imprudences; ils avaient passé toute la journée du 23 à jeter des paroles odieuses au peuple : « Il faudra bien nous venger de cet assassin Henri de Guise; si le roy nous refuse justice nous nous la ferons nous-mesmes. » Ils parcouraient les rues brandissant leur arquebuse, pertuisane et pistole.

Les bruits de ces hardiesses des huguenots parvenaient au Louvre, où les exagérait auprès du roi; on prêtait d'étranges propos à l'amiral. « Bien que de sa nature il fust homme plus contenu en ses paroles qu'en ses déliberations, dès qu'il fust blessé il ne disoit mot qui ne fust plein de menaces, s'écriant : Si le bras est blessé, la teste ne l'est pas. S'il me faut couper le bras j'aurai la teste de ceux qui en sont cause; ils pensoient me tuer, mais je les préviendrai. Et quand on luy disoit que le roy estoit bien marry de cela, il disoit : Je scais par où il faut les prendre; et les principaux de sa ligue en disoient autant *. » Le malheureux Charles IX avait cherché à donner

* « Discours sur les causes de l'exécution faicte ez personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son Estat, Paris, à l'Olivier de P. Lhuiller, rue Saint-Jacques. 1572, avec privilége. »

tous les gages ; il avait écrit aux gouverneurs des provinces pour déplorer la blessure de l'amiral, pour témoigner sa douleur de cet événement; il ordonnait de poursuivre avec rigueur même le duc de Guise s'il le fallait *, et pourtant tout cela ne satisfaisait pas un parti méfiant et impérieux, que la peur rendait plus exigeant encore; tant la situation était difficile!

Depuis la grande influence des calvinistes dans le conseil il s'était formé des comités catholiques et mystérieux, délibérant indépendamment du roi et dominant ses volontés. Un puissant parti ne peut pas être tout-à-fait rejeté hors des affaires; il est impossible d'éviter que la majorité ne se fasse représenter quelque part, et qu'elle ne pénètre dans le pouvoir. Il y avait alors trois conseils secrets : « L'un du roy accompagné de sa mère, de son frère, du comte de Retz, de Biragues. L'autre de la royne-mère, qui est le conseil très-secret composé d'elle et du comte de Retz seul premièrement, puis de Biragues pour un tiers et non pas toujours et de quelques autres en certains points particuliers seulement. Le troisième est le conseil de Guise, où le duc d'Anjou, la royne-mère, Biragues, le comte de Retz, le duc de Nevers, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, Tavannes, Chiverny et quelques autres se trou-

* Mss. de Béthune, Biblioth. royale.

voient *. » Ces trois comités se mettaient en rapport les uns avec les autres par des agens. C'était là que se portaient les affaires qu'on devait traiter en dehors du mouvement régulier et de l'ordre habituel des délibérations. Les conseils étaient réglés dans une hiérarchie de dévouement plus ou moins ardent pour le catholicisme, en partant du roi jusqu'à la plus vive personnification du duc de Guise.

Dans la journée du 23 août après dîné, Catherine de Médicis manda le conseil, qu'elle présidait dans les jardins de ce palais des Tuileries, élevés alors avec les magnificences de l'Italie sur quelques vieux décombres. La gravité des circonstances lui commandait impérieusement un parti. Et ici je dois rapprocher trois témoignages sur les délibérations de ces comités secrets, où furent discutées des mesures sanglantes de salut public : 1° le récit des pamphlets huguenots ; 2° les souvenirs catholiques du maréchal de Tavannes ; 3° les aveux du duc d'Anjou pendant son voyage de Pologne.

L'auteur *de l'Estat de France sous Charles IX*, si porté pour les calvinistes, reproduit ainsi cette scène préparatoire du drame de la Saint-Barthélemy : « Après disner la royne-mère mena le roy, le duc d'Anjou, Gonzagues, Tavannes et le comte

* De l'Estat de France sous Charles IX, 1572.

de Retz en ses jardins des Tuileries; elle leur remonstre là dercchef que ceux après lesquels ils ont couru si long-temps sont maintenant au filet; que l'admiral est au lict, privé de ses bras, et qui ne se peut remuer. Le roy de Navarre, le prince de Condé sont logés au Louvre; les portes ferment de nuit; le guet est assis tellement qu'ils ne pouvoient fuir; que les chefs estant despeschez il ne faut pas craindre que ceux de la religion fassent la guerre; que le moyen de faire un beau coup se présente; tous leurs capitaines sont désarmés; il n'y aura pas dix ennemis contre mille catholiques. Les Parisiens sont armés; ils peuvent fournir soixante mille hommes bien équipés; dans une heure on peut exterminer tous les huguenots et abolir cette race de méchans. Si le roy ne prend l'occasion qui se présente, il faut s'asseurer que l'admiral estant guéri, toute la France sera incontinent embrasée d'une quatrième guerre civile. L'advis de la royne-mère fut trouvé fort bon; toutefois il sembla plus expédient de sauver la vie au roy de Navarre tant par sa jeunesse que comme allié du roy; quant au prince de Condé, on mit en délibération s'il auroit la vie sauve ou autrement; mais l'opinion de Gonzagues l'emporta: c'est qu'on le détourneroit de la religion par menaces de tourment et de mort. Cette résolution prise, l'assemblée se despartit et est arresté que la nuit suivante l'exécution se fera, de la-

quelle le duc d'Anjou aura la charge. Sur ces entrefaictes le soir approchant, le roy fit poser les douze cents arquebouziers, partie le long de la rivière, partie par les rues et une autre partie auprès du logis de l'admiral, à l'entour duquel le roy avoit fait loger une grande part des seigneurs et gentilshommes de la religion *. »

Le maréchal de Tavannes, dure expression du parti catholique, a aussi écrit sur ce conseil secret, auquel il assistait : « Après la blessure de l'admiral, le conseil du roi rassemblé, le péril présent, la royne en diverses craintes, la vérification du coup que l'on doutoit s'esclaircir, la guerre ou l'exécution présente pour l'empescher, lui tournent dans la teste. Si elle se put parer de la source de l'arquebouzade, malaisément eust-elle achevé ce à quoi l'évènement la contraint; l'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs, ce qui est proposé au roy; puis, l'esmeuvent et le colèrent contre les huguenots, lui remonstrent le danger, les moyens de l'éviter en se destrapant de ses compagnons et maistres. Le chancelier de Birague, M. de Nevers avoient été adjoints à cet advis; la mort du roy de Navarre, du prince de Condé, des mares-

* « Ruse nouvelle pour endormir du tout ceux de la religion. » Paris, 1572.

chaux de Montmorency et Damville est sur le tapis; l'opinion du sieur de Retz est indécise; elle est contredicte et rejetée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres; que le roy de Navarre et le prince de Condé estoient du sang de France qu'il falloit espargner et respecter.

« La résolution prise, les huguenots semblent aider à leur ruine. Le roy voit l'admiral le samedy; l'admiral essaye de parler au roy particulièrement; il en est empesché par la royne. Les huguenots se rassurent, se gardent seulement de ceux de Guise, demandent justice un matin au jardin des Tuileries insolemment. La royne craintive s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer l'admiral et les chefs huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. Le roy dissimule, entretient La Rochefoucauld et Pardillan, huguenots, de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se lève soudain. La royne et les conseillers appelés; elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédite sans le courage qui lui fut redonné des capitaines, représentant le péril où elle et ses enfans estoient. Deux compagnies de gardes mandées arrivent à minuict; le logis de l'admiral est investi de sentinelles. Du peu de catholiques parisiens advertis, il en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir. M. de Guise

est envoyé quérir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution ; il lui est permis d'aller tuer l'admiral, venger la mort de son père, il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de Sa Majesté[1].

Les aveux du duc d'Anjou, furent comme un cri de remords adressé à la Pologne, qui l'accusait d'une fatale participation aux journées de la Saint-Barthélemy. C'était dans la nuit ; le duc paraissait agité de sinistres rêves ; il s'épancha dans le sein de Miron, son chirurgien : « Nous nous estions aperçus que depuis que l'admiral de Chastillon avait entretenu en particulier le roy mon frère, et après son départ, quand la royne et moy abordions mondict frère pour lui parler, nous le trouvions estrangement fougueux et renfrogné, tellement qu'un jour la main sur sa dague j'ai cru qu'il me vint colleter et poignarder, mais je l'eschappai belle et me sauvai. De ce pas m'en allai trouver la royne ma mère, et lui racontant cette circonstance, nous demeurasmes persuadés que l'admiral estoit celui-là qui avoit imprimé au roy quelque mauvaise et sinistre opinion, et résolusmes aussitost de nous en défaire. Dès lors nous fismes venir un capitaine, homme écervelé, mais comme il auroit esventé

[1] Mémoires de Tavannes, tom. III, pag. 295 à 297, 25e Volume de la collection Petitot.

l'affaire, nous la confiasmes à Maurevel, déjà pratiqué et expérimenté en l'assassinat, qui toutefois ne se montra si bon arquebouzier qu'il pensoit, ayant seulement blessé ledict admiral. Le roy mon frère ayant délibéré d'aller le visiter, la royne ma mère et moy voulusmes estre de la partie. Pendant bien longues heures l'admiral parla à mon frère sous une honneste couverture. Hors du logis, la royne et moy voulusmes savoir le discours et secret que l'admiral lui avoit communiqué : « Par la mort de Dieu, respond le roy, ce qu'a dict l'admiral est vray; toute la superintendance et maniement des affaires est glissé dans vos mains; cela m'est préjudiciable à moi et à mon royaume. L'admiral m'en advertit avant sa mort. » Nous fusmes grandement offensés de pareils propos et résolusmes, ma mère et moy, par quelque moyen que ce fust, de dépescher l'admiral, et taschasmes d'amener le roy à cette résolution. Nous fusmes dans son cabinet où estoient le sieur de Nevers, les mareschaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Birague : ma mère remonstra que les huguenots s'armoient pour venger la blessure de l'admiral et faisoient grandes levées en Allemagne; que d'un autre costé les catholiques estoient délibérés de mettre à tout cecy une bonne fin; ils avoient arresté entre eux d'eslire un capitaine-général pour prendre leur parti en protection; qu'ainsi le roy alloit se

trouver entre deux grands partis, sur lesquels il n'auroit ni commandement ni obéissance. Un seul coup d'espée pouvoit remédier à ce malheur; en tuant l'admiral, les desseins des huguenots mouroient avec lui; et par telles autres peintures et figures, la royne ma mère fit impression sur mondict frère. Ceux qui opinèrent les premiers furent d'advis qu'il en falloit ainsi user; le maréchal de Retz toutefois nous estonna beaucoup et donna une opinion toute contraire à la nostre, en disant que cette affaire, loin d'esteindre les guerres, les rallumeroit plus fort; que, à la postérité, ce seroit un grand déshonneur au roy et à la nation françoise, c'estoit perfidie et déloyauté et tellement nous persuada par bonnes et apparentes raisons que perdismes, voire la volonté. Mais ses paroles n'estant soutenues, nous l'emportasmes et recognusmes une merveilleuse métamorphose au roy, qui passa de nostre costé; et allant bien outre à nostre opinion, car ce fut lors à nous à le retenir : « Par la mort de Dieu, s'écrioit-il en fureur, qu'on tue l'admiral et tous les huguenots, afin qu'il n'y en ait pas un pour me le reprocher après. » Alors nous avisasmes à l'exécution; nous nous asseurasmes des prévost des marchands, capitaines et autres, désignant quelques-uns pour exécuter particulièrement sur aucun, comme fut M. de Guise pour l'admiral. Le jour commençoit à poindre, et ma mère et moi allasmes au portail

du Louvre en une chambre joignant le jeu de paulme pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas long temps; et comme nous considérions les conséquences de pareille entreprise, nous ouysmes tirer un coup de pistolet qui nous troubla beaucoup. Nous voulusmes soudainement empescher l'exécution, et dépeschasmes vers M. de Guise pour lui commander de rien entreprendre sur l'admiral; mais il nous fit respondre que le commandement estoit venu trop tard; l'admiral estoit mort, et on commençoit à exécuter partout le reste de la ville[1]. »

Quand on compare ces récits divers, et pourtant identiques, il est impossible de ne pas avouer que les sanglantes journées qui se préparaient furent résolues sans longue préméditation comme un désespoir du conseil pour échapper au danger des guerres civiles. Les deux partis n'en pouvaient plus; Paris et les populations ardentes des cités catholiques voulaient se délivrer des huguenots, de ces prêches qu'elles poursuivaient de leurs imprécations. Tout ce peuple des rues et des halles était armé et montrait son dévouement; le conseil en profita à la manière de cette époque, en subissant l'influence des mœurs cruelles de la génération du seizième siècle. Ceux qui ont vécu dans nos troubles politiques, en face des

[1] Mss. de la Biblioth. royale en 10 vol. in-fol., intitulés *Recueils Historiques*, t. I, p. 310, Recueil de Thoisy.

scènes de carnages et d'échafaud, peuvent seuls se faire de justes idées sur les catastrophes d'un autre âge, amenées également par la terrible souveraineté de la multitude. Ce n'est pas la pensée et l'ambition de quelques hommes qui poussent le peuple dans les temps d'agitation, mais le peuple qui entraîne les hommes, les conseils, les politiques, les assemblées et les rois.

Y avait-il moyen de sortir d'une crise fatale, produite par deux opinions prêtes à courir aux armes? Devait-on renouveler la guerre, subir toutes les chances des batailles, recommencer enfin cette lutte qui aboutissait sans cesse à des trêves pour être rompues encore par des guerres? L'idée d'un massacre des chefs huguenots entrait mieux dans les opinions. Suivant Brantôme, le faiseur d'anecdotes et de bons mots, Catherine disait « qu'elle n'avoit à se reprocher que la tuerie de six personnes. » D'après son idée, comme elle l'avouait dans ses confidences, elle eût voulu qu'on se débarrassât des grandes têtes des deux partis; c'était un milieu qui ne pouvait aller avec le mouvement catholique sur lequel on s'appuyait alors exclusivement. Toutes les chances se montraient favorables à la cruelle exécution qu'on préparait. Les méfiances des calvinistes les avaient tous réunis dans des maisons bien désignées : on pouvait dès lors les envelopper en une commune proscription.

Le silence le plus absolu, le plus inviolable secret fut gardé sur les mesures qu'on allait prendre; on fit entrer des armes au Louvre; les soldats, archers, arquebusiers du roi de Navarre qu'on suspectait, furent enfermés dans le château, et sous le prétexte de se défendre contre les entreprises des ducs de Guise, on appela quelques nouveaux archers à Paris. Rien de précis ne fut arrêté sur le mode d'exécution. Dans le conseil secret où assistaient la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, Biragues, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz, on délibéra seulement qu'il fallait en finir avec les huguenots sans recourir à la guerre civile. Ce conseil repoussa le projet de la reine, d'envelopper des grandes têtes des deux partis dans une commune tuerie; Catherine voulait amener une prise d'armes bruyante et désordonnée, une émeute facile, car elle était dans les esprits ardens; on aurait engagé un combat entre les chefs, et sur-le-champ seraient survenus les secours des archers du roi, qui auraient expédié les uns et les autres dans un pêle-mêle de nuit. Ce juste-milieu sanglant ne pouvait répondre à l'état des esprits. Le vent soufflait au catholicisme; il fallait de toute nécessité s'abandonner au duc de Guise. Il y avait haine profonde dans cette race contre Châtillon; on le lui livrait. En confiant l'exécution des vengeances en des mains po-

pulaires, en plaçant les catholiques à la tête de ce massacre, c'était le rendre général : une fois emporté par le mouvement, on ne pouvait plus s'arrêter ; on allait à l'extermination entière des huguenots.

Dès le 21 août on voit le conseil secret se mettre en rapport avec l'Hôtel-de-Ville et lui fournir des armes ; les échevins reçurent des lettres du roi qui déclare n'avoir entendu comprendre les prevost des marchands et eschevins de cette ville en son édict du 26 dernier qui statuoit et faisoit défense à toutes personnes, de quelque estat et conditions qu'elles fussent, de faire ni fondre aucune pièce d'artillerie sans des lettres patentes et permission adressées au grand-maistre d'artillerie ; voulant que les sieurs de la ville jouissent de leurs privilèges, à la charge qu'ils ne pourront adviser ni employer que vingt salpétriers, les noms et surnoms desquels seront donnés par roole au grand-maistre artificier, et signé d'eux[1].

Le 23, les démarches sont plus significatives. On lit dans les registres de l'Hôtel-de-Ville : « Le 23 août 1572, le roy ayant été adverti que ceux de la nouvelle religion conspiroient contre sa personne et son Estat jusques à avoir mandé à Sa Majesté quelques propos hautains et sonnans en menaces, manda le prevost des marchands au

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, ix, fol. 31.

Louvre, le soir bien tard, auquel il commanda de se saisir des clefs de la ville et d'en faire soigneusement fermer les portes; faire tirer tous les bateaux du costé de la ville et la fermer de longues chaisnes; de faire mettre en armes tous les capitaines, lieutenans, enseignes et bourgeois des quartiers et dixains, et les faire tenir prests par les cantons et carrefours pour recevoir et exécuter les commandemens de Sa Majesté; de faire tenir l'artillerie preste tant dedans l'Hôtel-de-Ville que devant et la place de Grève et autres commandemens tant à lui qu'au corps de la ville : pour l'exécution desquels on fit expédier mandemens portant des ordonnances aux quarteniers, archers, arquebusiers et arbalestriers et autres officiers de la ville qui furent envoyés le lendemain 24, jour de Sainct-Barthélemy, de fort grand matin, et aussi pour faire mettre les bourgeois, manans et habitans sous les armes. Lesquels commandemens et injonctions de sa dicte Majesté aux prevost et eschevins, conseillers, quarteniers et autres officiers de ladicte ville auroient été obéis, et iceux commandemens exécutés le mieux qu'il leur auroit été possible dès ledict samedi au soir et la nuict. Suivant le commandement de Sa Majesté auroit esté rendu compte et témoignage à icelle d'heure en heure. Et pour l'exécution lesdicts prevost et eschevins auroient faict expédier par le greffier de ladicte ville plusieurs mandemens

et ordonnances aux quarteniers, archers, arbalestriers, arquebouziers et autres officiers, comme il estoit besoin et nécessaire, de ce qui leur estoit commandé, lesquels auroient esté envoyés et portés le lendemain dimanche, 24e jour dudict mois, jour Sainct-Barthélemy, de fort grand matin, auxquels mandemens chacun desdicts officiers et bourgeois auroient semblablement obéi. » Suivent les mandemens du 24 aux quarteniers et aux capitaines des archers, arbalétriers, pistolliers et arquebusiers.

« Les sergens, tant à pied qu'à cheval, les bourgeois, manans et habitans, suffisans et capables de porter armes doivent tous se trouver présentement lesdicts bourgeois armés des armes dont ils se pourront mieux aider, devant l'hôtel d'icelle ville pour le service du roy, repos et seureté de ceste ville suivant le très-exprès commandement dudict seigneur roy, sans y faire faute sur peine de la vie [1].

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville X, fol. 8 et 9; rec. et vers. Le roi avait fourni une partie de ces dépenses. On trouve un rôle ainsi conçu : « Au prevost des marchands, aux quatre eschevins et procureurs du roy et receveurs, 2100 liv. tournois, qui leur ont esté donnés pour acheter armes et chevaux pour la seureté de leurs personnes, et agir contre les traistres ennemis du roy et de Dieu, et pour recognoistre si les rondes ou sentinelles et guets de la nuit sont bien disposés et exacts, et se font suivant la volonté du roy,

Le maréchal de Tavannes fut chargé des préparatifs militaires. Une fois qu'on se décidait pour l'avis des catholiques, on pouvait s'adresser en toute sûreté aux confréries de Paris, aux métiers, aux compagnies bourgeoises : là étaient les haines profondes, et j'oserai dire municipales, contre les huguenots. Les capitaines purent bien craindre un moment que telle ne fût pas la volonté du roi, mais lorsqu'ils en furent assurés, ils répondirent : « Nous vous jurons que vous en aurez nouvelle, car nous y mènerons si bien les mains, à tort à travers, qu'il en sera mémoire à jamais[1]. » En effet, abandonner les hérétiques au peuple de Paris, c'était préparer leur extermination.

Le duc de Guise, maître absolu du mouvement, manda en son hôtel Jean Charron, prevôt des marchands, et Marcel, qui venait à peine de quitter cet office, et leur dit : « Messieurs, il s'agit de nous délivrer, sous le bon plaisir du roy, de tous les huguenots; convoquez ce soir, pour minuict les eschevins, les capitaines de quartiers, tous en la Grève, et là nous vous dirons comment il faudra expédier. » A minuit, pas un des bourgeois notables, des bons échevins et quarteniers ne

comme ses prédécesseurs ont faict en cas semblable. » (20 août 1572.)

[1] Brantôme, t. IX. — Mémoires de Tavannes, t. III, 25e vol. de la collect. Petitot.

manqua en la commune. Les compagnies étaient rassemblées sur la Grève, et tout autour par les quais et le long de la rivière; le duc de Guise arriva le premier à l'Hôtel-de-Ville, suivi de deux de ses gentilshommes, d'Entragues et de Puy-Gaillard. Il y fut bien fêté, salué par la bourgeoisie, et il leur dit encore : « Messieurs, la volonté de notre Sire est que chacun prenne les armes pour occire Coligny et extirper tous les autres huguenots et rebelles qui sont comme en prison dans notre bonne ville; pareille chose se fera en la province suivant les ordres du roy. Sçachez-le bien; le signal sera lorsque l'horloge du palais sonnera la grande cloche, au point du jour; alors que chacun des bons catholiques ceigne un morceau de linge blanc autour du bras, et place une belle croix en son chef *. » Les paroles du duc de Guise furent bien reçues et saluées par tous. On convint qu'il serait dit aux métiers, maîtres et bons catholiques de mettre flambeaux sur les fenêtres, afin qu'on pût tout voir et ne pas se tromper. Les compagnies bourgeoises se divisèrent également en petites troupes et dans les divers quartiers pour qu'aucun huguenot ne pût échapper **.

* Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, t. I, *ad ann.* 1572.

** Avant d'aller plus loin dans le récit de l'événement

Le mouvement municipal étant ainsi bien organisé par le duc de Guise aux applaudissemens de toutes les halles, le chef du parti catholique se rendit au palais du Louvre pour se concerter avec Catherine de Médicis. Là il trouva le roi dans l'incertitude et dans une complète indécision. Avec la même énergie le duc de Guise remontra que les choses étaient trop avancées pour reculer, qu'il répondait du plein succès; n'était-ce pas la plus belle occasion de se débarrasser des ennemis de Dieu et du roi? Il fut secondé par les ducs d'Anjou, de Nevers, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz. Charles IX,

de la Saint-Barthélemy; je ne dois point omettre de parler ici d'un ouvrage qui parut sans nom d'auteur en 1826 sur cette triste exécution. Il est malheureux que l'homme de talent auquel on l'attribue ne se soit éclairé qu'à une source unique, les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, et que préoccupé des études grecque et latine, il ait apporté les idées et même le style des conjurations de Catilina et des Gracques dans la narration de ces scènes qui s'en éloignent si complétement. C'est une mauvaise école que celle qui, aux époques de grandes passions, substitue les complots de quelques têtes aux réactions et aux mouvemens populaires. Pour prendre une juste idée de la Saint-Barthélemy, il faut comparer les nombreux pamphlets qui de part et d'autre furent publiés. J'en ai recueilli beaucoup de très-curieux, catholiques ou huguenots, dont je donne le titre p. 172, 173, 174.

toujours indécis, dit à la fin « qu'il se confioit à son cousin le duc de Guise. » Au reste, les catholiques savaient bien qu'une fois l'affaire engagée par le peuple, rien ne serait plus aisé que de faire entrer le roi dans la commune impulsion du gouvernement municipal.

On ne s'explique pas l'inconcevable sécurité du parti calviniste au milieu de cette fermentation des esprits; l'amiral Coligny, caractère si faible, ébahi de sa faveur, prévenu de toutes parts* qu'on préparait un mouvement contre ses coreligionnaires, n'avait pris aucune précaution, si ce n'est de faire entourer son hôtel par une compagnie de la garde du roi, et on en avait précisément confié le commandement à un des plus acharnés de ses ennemis. Quelques gentilshommes calvinistes, étonnés de cette agitation de nuit, de ces flambeaux allumés sur toutes les fenêtres, de ces troupes armées parcourant la ville, sortirent de leur maison bien avant que le

* Le capitaine Blosset, Bourguignon et huguenot, assez remarqué au siége de Yezelai, prit congé de l'amiral pour se retirer en sa maison, « auquel l'admiral demanda pourquoi il vouloit s'en aller? — Pour ce qu'on ne nous veut pas de bien icy. — Comment l'entendez-vous? dit l'admiral; croyez que nous avons un bon roy. — Il nous est trop bon, c'est pourquoy j'ay envie de m'en aller; et si vous en faisiez de même comme moi, vous feriez beaucoup pour vous et pour nous. » (Journal de Henri III, *ad ann.* 1572.)

signal eût été donné ; et ils s'adressaient à chacun : « Qu'est-ce tout ce bruit ? — C'est répondirent quelques capitaines, que le roy prend plaisir à attaquer un fort la nuict et au flambeau, et chacun court pour le voir. » Et ces gentilshommes s'avançaient vers le Louvre, dont la cour était remplie d'archers et de hallebardiers. Ces hallebardiers, les voyant sans croix et sans brassard blanc, leur dirent : « Tout à l'heure vostre tour, huguenots maudits ; » et l'un des gentilshommes, ayant voulu répliquer, un soldat de la garde le transperça de sa pertuisane *.

L'affaire éclatait ainsi : ce n'était pas un massacre, mais un conflit entre des soldats armés comme cela s'était souvent produit aux guerres civiles ; toutefois, quand les premiers coups d'arquebuses eurent été échangés, on entendit l'horloge municipale de la Grève sonner ses gros glas ; on y répondit par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'était un peu avant le commencement du jour ; les flambeaux placés sur toutes les croisées éclairaient parfaitement les rues, et faisaient resplendir les brassards et les croix blanches.

Le duc de Guise s'était chargé de l'expédition principale dirigée contre l'amiral Coligny ; on craignait quelque résistance, et le duc s'était

* Mémoires de d'Aubigné, t. II, liv. I.

fait accompagner des gentilshommes de sa maison : d'ailleurs Cosseins, qui commandait les hallebardiers royaux à la garde de M. l'amiral, était tout-à-fait dans les intérêts catholiques. Coligny, souffrant encore de ses récentes blessures, se faisait lire par le ministre Merlin les commentaires de Calvin sur Job, triste et religieuse expression qui allait à sa douleur ; l'agitation qui éclatait dans Paris était parvenue à ses oreilles ; mais, tout rempli de l'idée que le roi était pour lui, l'amiral s'imaginait que cette agitation provenait de quelque tentative de la part du peuple et du duc de Guise contre le palais *. Le bruit

* Comparez, pour ces sanglans détails, les pamphlets huguenots et catholiques dont voici les titres : *Passio domini nostri Gaspardi Colignii secundum Bartholomeum*, 1572. — Exhortation au roy pour poursuivre ce qu'il a commencé contre les huguenots, avec les épitaphes de Gaspard de Coligny et de Pierre Ramus, traduites du latin de Léger du Chesne. Paris, 1572, in-4°. — Complainte et regret de Gaspard de Coligny, qui fut admiral de France (en vers). Paris, 1572, in-8°. — Mss. Histoire des massacres arrivés en 1572 sous le règne de Charles IX, roy de France, in-4°. — Triomphe glorieux de l'Église chrétienne contre ses ennemis, et du juste jugement de Dieu contre un nommé Gaspard de Coligny, qui fut seigneur de Chastillon et admiral de France ; le tout sur le psaume 128, par frère Hilaire Coquy, docteur en théologie. Troyes, de l'imprimerie de Jean Moreau, 1573. — Courte Apologie de la journée de la Saint-

augmentait et paraissait à chaque moment se rapprocher de son hôtel, lorsqu'un coup d'arquebuse se fit entendre dans la cour, et l'on vint en toute hâte lui annoncer que la première porte avait été forcée, et que la foule pénétrait; l'amiral se leva paisiblement, s'habilla de ses premiers vêtemens, puis, s'appuyant contre la muraille, il dit au ministre Merlin : « Mon père, joignez vos prières aux miennes, et recomman-

Barthélemy. Paris, 1572, in-8°. — Advis de la France, de ce qui s'est passé le 24 aoust 1572 à Paris, surtout des cruautés commises contre l'admiral. 1572, in-8° (allemand). — *De Furoribus Gallicis et Cæde admiralii Castillionii, atque illustrium virorum passim edita per complures Galliæ civitates, vera et simplex narratio, ab Ernesto Wurmunnão, Frisio. Edimburgi*, 1573, in-4°; *Londini*, 1573; *Lugduni-Batavorum*, 1619; *Amstelodamia*, 1641, in-8°. — Discours en vers sur l'occurrence des guerres intestines de ce royaume; et ensemble le tombeau de Gaspard de Coligny, par J. T. Paris, de Roigny, 1572, in-8°. — Discours du massacre de ceux de la religion réformée, fait à Paris par les catholiques romains en 1572. Lyon, 1574, in-8°. — Le Miroir de la tyrannie espagnole, perpétrée aux Pays-Bas par le duc d'Albe et autres commandans pour le roy Philippe II; ensemble le massacre de la Saint-Barthélemy à Paris. Amsterdam, 1620, in-4° (avec figures). — *Lo Stratagemma di Carlo IX contra gli ugonoti, ribelli di Dio, da Camillo Capilupi; in Roma*, 1572, in-4°. — 1574, in-12. — Discours d'un courtisan catholique, découvrant les ruses du roy, de la royne-mère et de leur conseil secret. — *Dialogus*

dons notre âme à Dieu. » Cosseins, capitaine des hallebardiers, s'écria d'une voix éclatante : « Au nom du roy, ouvrez la porte. » Et Labonne, varlet de l'amiral, l'ouvrit ; aussitôt il tomba percé d'un coup de poignard ; Cosseins, Beliem, Allemand très-dévoué à la maison de Lorraine (il avait épousé une bâtarde du cardinal), le capitaine Attin, varlet du duc d'Aumale, le seigneur de Sarlaboux, Achille Pétrucci de Sienne, s'é-

que multa exponuntur quæ lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt Oranjæ, 1573, in-fol. — Le Réveil matin des François et de leurs voisins, composé par Eusèbe Philadelphe, cosmopolite, en forme de dialogue. Edimbourg, 1574, in-8. — La Marmite renversée et fondue, de laquelle parlent les prophètes, où est prouvé que la secte calviniste est la vraie marmite; avec un sommaire de ses conjurations, causes de sa ruine ; par le père Beaux-Amis, carme. Paris, 1572, in-8°. — Coq-à-l'Asne des huguenots tués et massacrés à Paris le 24e jour d'aoust 1572. Lyon, Rigaud, 1572, in-8°. — Response prophétique d'un gentilhomme françois, sur la demande à lui faicte par un quidam le jour de la fête de la Sainct-Barthélemy, 24 aoust dernier passé, 1572, sur ce que pouvoient signifier ou présager les vents impétueux qui couroient ledict jour. In-8°. — Dits magnifiques et gaillards, touchant les causes de la mort de Gaspard de Coligny et ses complices, pris et tirés de la Saincte Escriture ; et respectivement et fort à propos adaptés au roy, à la royne-mère, à la royne de France et aux autres seigneurs françois et potentats estrangers. Lyon, Benoist Rigaud.

lancent dans l'escalier et se précipitent vers la chambre; le duc de Guise, le duc d'Anjou, le chevalier d'Angoulême, tous les seigneurs catholiques, étaient demeurés dans la cour, attendant que l'expédition fût faite; les autres, capitaines, hallebardiers, étaient plus loin dans la rue.

Behem s'avança le premier et lui dit d'une voix sombre : « N'es-tu pas l'admiral? — Oui, c'est moy, répondit Coligny sans s'esmouvoir; mais toy, jeune varlet, tu devrois respecter ma vieillesse et avoir égard à mon infirmité; cependant, quelque chose que tu fasses, tu n'abrégeras pas beaucoup ma vie. » Coligny finissait à peine, que Behem lui plongea son épée dans la bouche; les autres l'achevèrent à coups de poignards, et le duc de Guise dans la cour criait de toutes ses forces : « Behem, est-ce faict? — Oui, répondit le Lorrain, il est bien mort. — D'Angoulesme ne veut pas le croire s'il ne le voit, répliqua le duc de Guise; jette le corps par la fenestre; » et Behem, aidé de Sarlabous, prit le cadavre et le précipita dans la cour. L'amiral était tout défiguré; le sang cachait ses traits. Le comte d'Angoulême, pour mieux le reconnaître, l'essuya de sa main et dit au duc de Guise : « Ma foi, c'est bien luy; » et il lança un coup de pied contre le cadavre; « voilà pour l'assassin de M. de Guise. »

La sanglante exécution était ainsi engagée, soit par l'arquebusade du Louvre, soit par la mort

de Coligny et de ceux de sa maison, vengeance de famille; il fallait maintenant la rendre générale, et depuis une heure les cloches à grandes volées tenaient sur pied les compagnies bourgeoises. Les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier, et le maréchal de Tavannes allaient au-devant d'elles pour leur donner ordre de commencer; on publiait par crieries: « Messires bourgeois et manans, tous les maudits huguenots ont fait conjuration contre la religion, le roy, la famille royale et MM. de Guise pour se gouverner ensuite à la manière de Genève et en république. Dieu et la sainte Vierge ont permis que l'horrible conspiration fust découverte; la volonté du roy est qu'on extirpe cette maudite engeance, ces serpens contagieux, et, après avoir dissipé le venin de ces sectaires, on ne verra plus régner que les catholiques *. » Tous les bons bourgeois applaudirent avec enthousiasme; ils avaient pris le brassard et posé la croix sur leur chef, et n'épargnèrent aucun hu-

* Le pamphlet qui fut alors crié dans les rues existe encore; il porte ce titre: « *Discours sur les causes de l'exécution faite ez personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son Estat*, lu et publié, à son de trompe, et cri public, par les carrefours de la ville et fauhourgs de Paris, lieux et places accoutumés à faire cris et publications, par moy Pasquier Rossignol, crieur-juré du roy nostre sire, accompagné de Michel Noiret, trompette-juré, et de deux autres trompettes. »

guenot; ils les poursuivaient le long de la rivière comme bêtes fauves. Je jette ici un voile sur ces détails de sang, sur ces peintures si souvent reproduites; Teligny, gendre de l'amiral, La Rochefoucauld, Antoine de Clermont, La Chastaigneraye, Lavardin, Soubise, le seigneur de Piles, furent tués à coups de hallebarde et d'arquebuse; on n'excepta même pas Ramus, le savant Ramus, abrité au collége de France, vengeance de l'école d'Aristote et de la scolastique contre la philosophie de la renaissance. Qui n'a lu dans les mémoires du temps la touchante aventure du petit duc de Caumont, sinçant le mort sous les cadavres de son père et de son frère assassinés? Les compagnies bourgeoises remplirent toutes les promesses des échevins et du prevôt. Il y eut peu de huguenots épargnés, et bientôt les corps détranchés tombaient des fenêtres; « les portes cochères étoient bouchées de gentilshommes achevés ou languissans, et les rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière. »

Au milieu de cette exécution, qui venait des halles et de la Grève, que faisaient le roi, sa mère, et le conseil au Louvre? Charles IX, plein d'inquiétude, l'œil morne, se tenait à la porte du palais, regardant de toute part comme préoccupé des plus tristes pensées; la reine Catherine ne le quittait pas. Un premier coup de pistolet se fit entendre: Aussitôt Charles IX,

plein de terreur, dépêche un gentilhomme auprès du duc de Guise avec ce seul mot : « Mon cousin, ne faictes rien contre M. l'admiral. » Le duc de Guise et les bourgeois ne tinrent compte de l'avis, et le massacre continua. Tavannes parcourait les rangs de la garde bourgeoise : « Messurs, saignez, saignez; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en de mois d'aoust comme en may[*]. »

Les compagnies de la ville ne respectèrent pas les palais; ils y poursuivaient les huguenots, sans ménager ni les appartemens du roi, ni ceux de Catherine elle-même. Les mémoires de la reine Marguerite donnent une idée de ce désordre de cour. La jeune reine, épouse de Henri de Béarn, toute fatiguée, s'était endormie au point du jour; elle fut réveillée par un homme qui criait de toutes ses forces : « Navarre! Navarre! » La nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre la porte; un homme tout sanglant, poursuivi par quatre archers, se précipite sur le lit de la reine : « Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant toujours à travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayé

[*] Brantôme, M. de Tavannes, t. IX, p. 13.

l'un que l'autre*. L'intervention du capitaine des gardes put à peine sauver le malheureux huguenot.

Une gravure publiée le jour même de la Saint-Barthélemy reproduit fidèlement le massacre dans le Louvre et sur des quais, où l'on voit des hommes désarmés poursuivis le long de la rivière, des cadavres jetés dans les eaux rouges de sang, les hallebardiers halletans, les bourgeois la croix au chef, l'arquebuse à la main**. L'exécution du Louvre eut quelque chose de plus affreux, parce qu'elle se fit de sang-froid. On plaçait là les huguenots entre deux rangées de hallebardes et d'arquebuses, puis on les frappait l'un après l'autre, amoncelant cadavres sur cadavres.

Charles IX tint une conduite presque passive dans cette première nuit de la Saint-Barthélemy; le mouvement était parti du concert du duc de Guise avec l'Hôtel-de-Ville. Il est une chose à remarquer, que rien n'est plus cruel, plus implacable que la bourgeoisie, quand elle se préoc-

* Mémoires de la reyne Marguerite, ann. 1572.

** J'ai vu un exemplaire de cette gravure; elle est d'autant plus précieuse qu'il n'en existe pas au cabinet du roi, où l'on n'a que des gravures très-postérieures, ou bien des copies flamandes et allemandes. Quiconque a visité Rome a pu voir dans la chapelle Sixtine le fameux tableau du massacre, peint cette même année 1572. Je parlerai plus tard des joies pontificales.

cupe d'une idée, d'un danger; alors elle frappe sans pitié tout ce qui lui fait peur ou lui porte ombrage. Les confréries, les marchands, les halles étaient fortement catholiques; le calvinisme était une nouveauté dont elles avaient crainte, qui leur était odieuse et selon eux menaçait la cité; ces maudits étrangers, ces hérétiques du Béarn, du Saintonge, du Poitou, étaient en haine à tout ce peuple; il s'en délivra par le fanatisme religieux, comme d'autres peuples avaient secoué un joug oppresseur par le fanatisme de la patrie ou de la liberté. Jugeons un temps d'après ses mœurs, ses besoins et ses émotions!

CHAPITRE XLII.

JOURNÉES DES 24, 25 ET 26 AOUT.

Désordres dans Paris. — Mesures municipales. — Le roi écrit aux gouverneurs des provinces pour empêcher les massacres. — Notes à l'étranger. — Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Rome. — Espagne. — Continuation des massacres.

1572.

Le 24 au matin, jour de la Saint-Barthélemy, le désordre était à son comble dans Paris. Non-seulement le massacre continuait au milieu des rues et des places publiques, au Louvre et sur

les deux rives de la Seine, mais le pillage se montrait avec une fureur qui n'avait pas de bornes. Dans la journée du 24, un édit du roi porta peine de mort contre ceux qui sortiraient de leurs maisons, afin d'éviter qu'il n'y eût nouveau tumulte. L'Hôtel-de-Ville commença à s'effrayer des exécutions et du pillage qui menaçaient la bourgeoisie elle-même et ses boutiques. « Le jour de Saint-Barthélemy, environ midi, sur les remontrances faictes au roi par le prevost des marchands et échevins que plusieurs tant de la suite de Sa Majesté que des princesses et seigneurs de la cour et gentilshommes, archers de la garde du corps et les soldats aussi de sa garde et suite, ensemble toute sorte de gens et peuples mêlés parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues, le roi leur commanda de monter à cheval avec toutes les forces de la ville pour les faire cesser et d'y avoir l'œil jour et nuict *. » Les échevins rendirent plusieurs ordonnances et mandemens pour empêcher les troubles, pilleries, dérobbemens et saccagemens. Le même jour, Saint-Barthélemy, les quarteniers reçurent mandement pour faire poser les armes : « Tous les bourgeois, manans et habitans de vostre quartier qui ont pris cejourd'hui les armes sui-

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 8.

vant le commandement du roy, qu'ils aient à les poser et mettre bas, et eux retirer modestement en leurs maisons jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en soit ordonné, et de ce ne faites faute sur peine de s'en prendre à vous, suivant le commandement du roy à nous donné par monseigneur de Nevers *. »

Le conseil de l'Hôtel-de-Ville rendit aussi des mandemens portant des ordres pour maintenir la tranquillité, et entre autres ceux des 25 et 26 : « Que les quarteniers seuls, pour éviter esmotion et meurtres, aillent en toutes les maisons faire au vray et sans aucune omission, sur peine de la vie, la note des noms et surnoms des hommes, femmes et enfans, enjoignant aux maistres et maistresses ou à ceux qui sont logés ès maisons, de bien garder tous les religionnaires; qu'il ne leur soit faict aucun tort ni desplaisir, aussi sur peine de la vie. »

« Aux capitaines de chaque quartier, d'établir bons corps-de-garde ès rues pour empescher et rompre les pillards et voleurs de maisons.

« Aux quarteniers, d'aller en toute modestie avec trois des plus notables officiers et bourgeois de chaque dixaine, en toutes les maisons faire recherche de tous les gens de la religion prétendue réformée; et afin qu'il n'advienne aucun

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 10, recto.

pillage et désordre en faisant cette recherche, les capitaines feront réunir les bourgeois pour défendre et secourir les maisons des uns et des autres[1]. » Le 24, mandement du roi aux quarteniers, « qu'ils aient à ordonner aux capitaines des dixaines de faire garde aux portes, et de venir le lendemain à la ville recevoir plus particulièrement les ordres, et qu'on élise des capitaines au lieu des suspects et décédés. » Le 25, le lieutenant du grand-prevôt est venu au bureau de la part du roi dire « que la ville ait à mander aux quarteniers de faire poser par les capitaines corps-de-garde par les quartiers pour empescher les pilleries; qu'ils aillent avec trois ou quatre bourgeois de chaque dixaine en toutes les maisons du quartier faire recherche de ceux de la religion nouvelle, les mettre sous bonne et sûre garde, et en dresser procès-verbaux. » Ordonnance du roi sur ce sujet : « il veut que les quarteniers aillent seuls, et mettent lesdicts de la religion en la garde des maistres de maisons. » Mandement du 26 août à douze des archers de la ville « d'aller à la rue de la Calandre pour conserver les logis de ceux de ladicte religion, et amener leur personne à l'Hostel-de-Ville. »

Ce fut non-seulement pour Paris que le roi prit des mesures d'ordre, mais il écrivit égale-

[1] Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. n.

ment à tous les gouverneurs de provinces pour désavouer les massacres et annoncer que la sédition du 24 avait été excitée à son insu : « Ayant appris que les parens et les amis de l'admiral avoient résolu de venger la blessure qu'il avoit reçue, MM. de Guise ont assemblé, pour les prévenir, un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Paris, avec le secours desquels ils ont forcé les gardes que j'avois données audict admiral, et ils l'ont tué et tous ceux qui se sont trouvés avec lui. » Cet exemple avait été suivi avec tant de violence et de fureur dans tous les autres endroits de la ville, que l'on n'y avait pu remédier. Comme ce mal était arrivé contre sa volonté, le roi voulait qu'on sût que l'édit de pacification n'avait pas été violé, qu'au contraire il prétendait qu'il fût religieusement observé, et loin d'autoriser la violence, il entendait que tous les gouverneurs fussent attentifs à la réprimer chacun dans leurs districts, décernant des peines de mort contre ceux qui n'obéiraient pas. « Au reste, ajoutait-il, je suis icy avec le roy de Navarre mon frère et le prince de Condé mon cousin, prest à partager avec eux la mesme fortune. » Il écrivait au gouverneur de Bourgogne,

[1] Le 30 août il écrivait à peu près la même chose aux Rochelois : « Nous vous avisons que cela n'a été faict à cause ou pour haine de la religion, ni pour contrevenir en

à M. de Prie, lieutenant-général en Touraine, au sieur de Montpesat, sénéchal de Poitou : « Il est advenu que ceux de la maison de Guise et les autres seigneurs et gentilshommes leurs adhérens, qui n'ont pas petite part en cette ville, comme chacun sçait, se sont esmus cette nuict passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une bien grande et lamentable sédition, ayant esté forcé le corps-de-garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison dudict admiral, l'ont tué avec quelques gentilshommes, comme il en a esté massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville, ce qui a esté mené avec telle furie, que l'on n'y a pu apporter le remède tel que l'on eust pu désirer. La sédition, qui est, graces à Dieu, de cette heure amortie, étoit advenue par la querelle particulière qui de long-temps est entre les deux maisons. Et d'autant qu'il est grandement à craindre que telle exécution

rien à nos esdits de pacification, lesquels avons toujours entendu observer, garder et entretenir inviolablement. Déclarant à tous nos subjects quelconques de la religion prétendue réformée, nostre intention estre qu'en toute seureté et liberté ils puissent vivre et demeurer avec leurs femmes, enfans et familles sous la protection de nos esdicts. Voilà l'intérieur de nostre intention, et ne vous laissez aller à croire autre chose que la vérité cy-dessus dicte. » Imprimé. Portefeuille Fontanieu, nos 324, 325, 326.

ne soulève mes sujets les uns contre les autres, et ne fasse grand massacre par les villes de mon royaume, de quoi j'aurois un merveilleux regret, je vous prie de faire publier et entendre que chacun ait à demourer en repos et seureté en sa maison, faisant observer et soigneusement garder nostre édict de pacification à ces fins, lequel je veux estre entretenu autant que jamais, ainsi que fais sçavoir par tous les endroits de mon royaume *. » Catherine de Médicis adressa de semblables lettres aux gouverneurs, afin de montrer qu'elle partageait les douleurs de son fils sur les événemens de Paris.

Mais le roi était dépassé ; il fallait se mettre à la tête du mouvement si on ne voulait être emporté par lui. Le duc de Guise était tout-à-fait d'accord avec le peuple ; les capitaines des gardes en permanence correspondaient avec lui ; si Charles IX restait en arrière, il y avait un gouvernement qui se substituait aux Valois. Catherine lui en fit l'observation le soir dans un conseil privé. « Voulez-vous que MM. de Guise deviennent roys de France ? » On résolut que Charles IX se jetterait entièrement dans le parti catholique, et qu'il considérerait comme son propre ouvrage tout ce qui avait été accompli par le peuple, les capitaines des quartiers et la garde bourgeoise.

* Portefeuilles Fontanieu, nos 324, 325, 326.

Ce fut le lendemain 26 août que Charles IX se prononça contre les huguenots *; et chose triste dans l'histoire, le jeune roi ne fut jamais si populaire que ce jour-là : il se promena dans Paris suivi d'une cour brillante au milieu des morts, comme pour applaudir à ce qui avait été fait; il alla visiter Montfaucon, et insulta par des plaisanteries de fol de cour, au cadavre de l'amiral pendu par une cuisse aux fourches patibulaires. Ces insultes contre les cadavres entraient dans les mœurs du temps; et Brantôme a ouï dire par les damoiselles de Catherine « que les dames de la suite du roy considéroient toutes les parties du corps des gentilshommes huguenots, et jugeoient par certains objets quelle étoit leur force au jeu d'amour **. » Charles IX fit dans cette journée tout ce qui pouvait grandir sa popularité. « Au cimetière des Saincts-Innocens il y avoit une aubespine déjà desséchée par la chaleur d'esté; tout à coup dans les deux premières journées de la Sainct-Barthélemy, elle développe et déploye

* Je n'ai trouvé que dans le pamphlet huguenot *de l'Estat de France sous Charles IX*, que ce prince ait tiré du fameux balcon sur les huguenots ; ce balcon même, que l'on montre encore aujourd'hui, n'existait pas. Je m'en suis assuré par l'inspection d'un plan du Louvre à cette époque et l'opinion des gens compétens.

** Brantôme, t. IX.

ses fleurs brillantes; les bourgeois, les confréries crient au miracle; Jésus et la Vierge approuvent la tuerie des hérétiques; le tambour bat, le cimetière s'emplit de compagnies bourgeoises, des confréries de pénitens, et elle revient visiter ladite belle aubespine et s'agenouiller en procession devant elle et les saints tombeaux.[1]

Cependant Charles IX avait des alliances parmi les huguenots à l'étranger; l'effet produit par la Saint-Barthélemy devait être brusque, impétueux, et pouvait entraîner la rupture subite de ces rapports si importans à ménager. Nombre de courriers furent expédiés avec des lettres à la république des Suisses, à la reine d'Angleterre, à plusieurs des princes d'Allemagne; toutes contenaient un désaveu complet de ce qui s'était fait par le peuple et le duc de Guise. L'Allemagne surtout, qui avait manifesté tant de joie lors de la paix de 1570, l'Allemagne qui protégeait si intimement ses coreligionnaires, comment recevrait-elle cette triste nouvelle?

Charles IX connaissait cette position difficile, et des instructions furent envoyées à M. de Schomberg en forme de Mémoire. Le roi rappelait aux princes la prompte justice qu'il avait faite lors de l'arquebusade advenue à l'admiral : « Ledict admiral et gentilshommes de la nouvelle religion

[1] Journal de Henri III, 1572, p. 55.

ses adhérens qui estoient près de lui ont eu occasion d'estre contens dudict bon ordre pour le tenir en sûreté en sa maison, et empescher que ses malveillans et le peuple de Paris pour beaucoup de respects particuliers assez cognus à un chascun mal affecté envers lui, ne lui fissent aucune offense; ce neanmoins il s'est descouvert que luy et les autres gentilshommes de la nouvelle religion qui estoient en assez bon nombre en ceste ville, avoient machiné une entreprise et conspiration pour s'attacher à Sa Majesté, la royne sa mère et messeigneurs ses frères qu'ils vouloient mettre à mort, ainsi que ledict admiral, Téligny, La Rochefoucauld, avant que de mourir, l'ont confessé. De quoy advertie, Sadicte Majesté, pour se garantir d'un danger qui luy estoit tout certain, a la royne sa mère et à messeigneurs ses frères, a esté contrainicte de lascher la main à messieurs de la maison de Guise, qui le 24e de ce mois d'aoust, avec quelque petit nombre de soldats, ont tué ledict admiral et quelques autres gentilshommes de sa faction, s'estant l'esmotion grandement accrue parmi le peuple aigri de voir ainsi Leurs dictes Majestés obligées de se cacher pour sauver leur vie, et a exercé grande violence sur ceux de la nouvelle religion qui ont esté tués; ce qui est advenu au grand regret de Sa Majesté. De quoi elle a bien voulu prévenir lesdicts princes, afin qu'ils sçachent à la vérité comme les choses sont

passées, dont elle ne veut rien déguiser comme à ses plus principaux et chers amis. M. de Schomberg asseurera auxdicts princes, de la part de Sa Majesté, qu'en ce qui est ainsi advenu il n'est point question du faict de la religion ni de la rompture de l'esdict de pacification, mais seulement de la malheureuse conspiration faicte contre leurs personnes et cognue par tant de certains indices que l'on ne pouvoit tarder à y pourvoir. Et Sa Majesté prie les susdicts princes d'ajouter foi à ce que elle leur faict scavoir présentement de de ce faict, et resfuter ce qui leur en seroit dict au contraire pour mensonge et calomnie, n'ayant autre volonté que de continuer tousjours en leur bonne amitié et intelligence, la sincère affection qu'elle leur porte comme à ses plus bons et parfaicts amis*. »

Cette interprétation donnée par le roi aux causes de la Saint-Barthélemy avait son côté d'exagération et d'habileté, mais elle était vraisemblable. Il y avait dans ce triste événement haine de famille, émotion populaire que l'autorité royale n'avait pu dominer. Charles IX écrivait également à M. de La Fontaine, son ambas-

* « Mémoire envoyé par le roy au sieur de Schomberg, estant de la part de sa Majesté vers les princes de la Germanie, pour faire entendre auxdicts princes sur la mort de l'admiral. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8684, fol. 92.

sadeur auprès des ligues suisses, pour qu'il eût à faire entendre « l'accident advenu à Paris ces jours passés, duquel il sent un bien grand desplaisir et regret. Le 22e d'aoust fut tirée à l'admiral une arquebousade, et Sa Majesté ayait commandé que punition fust faicte des auteurs d'une telle méchanceté. Mais ceux qui avoient esté cause du premier mal (comme il est aisé à présumer) voulant prévenir cette justification, se sont assemblés par grosses trouppes et ont assailli avec fureur la maison dudict admiral, forcé les gardes que Sa Majesté y avoit faict mettre, et l'ont tué, luy et quelques autres gentilshommes qui se seroient trouvés avec luy. Sa Majesté n'y a pu pourvoir, estant la chose montée avec telle rage et fureur populaire, qu'elle avoit assez affaire de se garder avec la royne sa mère, messeigneurs ses frères, roy de Navarre et autres princes. Cet inconvénient et accident est advenu par querelles particulières, et non pour altérer les édicts de pacification donnés par Sa Majesté, qu'elle veut conserver et entretenir. Au moyen de quoy Sa Majesté vous prie, magnifiques seigneurs, de continuer la bonne amitié et intelligence qui a toujours esté entre la couronne de France et ses bons amis les seigneurs des ligues *. »

* « Lettre du thrésorier des ligues, escrite auxdictes ligues par le commandement du roy. » 1572. — M. de Bellièvre

C'est dans cette forme de circulaires que le roi écrivit ses instructions à M. de La Motte-Fénélon, son ambassadeur auprès d'Elisabeth; on voulait surtout maintenir la paix et ne point rompre les alliances. Une dépêche de Walsingham à sir Smith, premier secrétaire d'État d'Elisabeth, sur une conférence qu'a eue l'ambassadeur anglais avec la reine-mère, exprime parfaitement la situation de la France et de l'Angleterre après la saint-Barthélemy :

« J'ai vu la royne-mère dans une conférence intime; je luy dis que le principal motif qui avoit obligé la royne ma maistresse à faire cas de l'amitié de cette couronne, estoit fondé sur ce que le roy avoit accordé par son edict à quelques-uns de ses subjects la liberté et l'exercice d'une religion dont elle faisoit elle-mesme profession; que cette considération estant le principal fondement de l'alliance et de l'amitié qui estoit entre eux, la continuation n'en pourroit estre que douteuse et incertaine, puisque le

fut spécialement envoyé auprès des cantons. *Voyez* « remontrances faictes par le seigneur de Bellièvre, conseiller au conseil privé du roy, devant les ambassadeurs de messieurs des treize cantons des anciennes ligues des hautes Allemagnes, à la journée assignée à Baden le 18 décembre 1572, où il est traité des causes qui ont mu le roy de faire procéder à la punition de l'admiral de Chastillon et ses complices. » Portefeuille Fontanieu, 1572.

principe n'y estoit plus, et que la proposition qu'on avoit faicte d'une entrevue ne pouvoit passer à présent que pour un amusement. Elle respondit à tout cela en termes généraux, qu'elle croyoit que la dernière alliance n'avoit pas esté faicte avec l'admiral et avec ceux de la religion, mais avec le roy; et qu'elle espéroit qu'elle ne laisseroit pas de continuer; encore que le roy son fils eust esté obligé de se défaire avec justice, et pour sa propre conservation, des principaux chefs de ceux de la religion, et que de son costé elle y contribueroit de tout son pouvoir. Vous sçavez bien, me dict-elle, que le roy François I et le roy Henri VIII estoient bons amis, et néanmoins ils ne favorisoient pas le pape également. La différence de religion qui estoit entre le roy mon mary et le roy Edouard VI n'empescha pas le mariage de ma fille et de luy. Et quant à l'esdict, l'intention du roy mon fils est qu'il soit exécuté ponctuellement. Je lui respondis que véritablement l'allianec avoit esté faicte avec le roy et non pas avec l'admiral, mais que cela n'empeschoit pas que la liberté de conscience n'eust esté accordée à tous ceux de la religion, et non pas à l'admiral en particulier; quant à l'amitié dont elle a parlé, les temps estoient bien différens; il n'y avoit pas eu encore de ligues à Trente et à Bayonne pour ruiner ceux de la religion. Et en vérité, Madame, lui dis-je, je crains que la sévérité extraordinaire

dont on a usé contre eux ne passe parmi les princes protestans comme une guerre déclarée qui sera fort sanglante sans doute. Là-dessus elle s'emporta furieusement contre l'admiral, et dict que cette affaire de Bayonne estoit un artifice qu'il avoit inventé pour exciter les princes alliés de la couronne à s'en déclarer ennemis; et la vérité estoit que cette assemblée ne s'estoit faicte que pour se divertir et faire bonne chère. Et afin que vous sachiez le peu d'obligations que luy a vostre maistresse, continua-t-elle, voyez un discours qui a esté trouvé avec son testament, lequel, entre plusieurs advis qu'il donne au roy mon fils, il lui recommande, comme une chose de la dernière importance pour le repos de son Estat de tenir bas le roy d'Espagne et vostre maistresse autant qu'il luy sera possible. Madame, luy dis-je, soit qu'il fust affectionné à la royne ma maistresse, il a faict voir dans ce rencontre qu'il estoit un bon et fidèle subject de la couronne de France, et c'est pour cela que la royne ma maistresse l'estimoit. Elle ne respondit rien; puis me parla, et après plusieurs discours pour et contre, elle me pria d'asseurer la royne ma maistresse qu'elle et le roy son fils ne désiroient rien si passionnément que de vivre en bonne intelligence avec elle, et afin que l'amitié fust plus estroite, ils souhaitoient qu'on terminast le mariage jà proposé. Alors je la suppliai de me satisfaire sur deux points : l'un

comment le différend touchant la religion se pourroit accommoder si l'entrevue se faisoit ; l'autre de quelle manière ils prétendoient faire observer l'esdict. Au prémier, elle me respondit qu'elle ne doutoit point que le différend de la religion ne s'accommodast au contentement de la royne ma maistresse, pourvu qu'il n'y eust point d'autres empeschemens. Au second, elle me dict que l'intention du roy estoit que ceux de la religion eussent la liberté de conscience. — Et l'exercice de leur religion aussi, Madame ? — Non, mon fils veut qu'il n'y ait exercice que d'une seule religion en France. — Comment, Madame, cela se peut-il accorder avec ce que vous me dites que j'escrive à la royne ma maistresse que l'esdict sera observé ? Elle me respondit que depuis peu ils avoient descouvert certaines choses qui les obligeoient à en abolir tout-à-fait l'exercice. Vous voulez donc, Madame, leur dis-je, qu'ils vivent sans aucun exercice de religion ? Ils seront soufferts, me respondit-elle, tout de mesme que vostre maistresse souffre les catholiques en Angleterre. Ma maistresse, lui respondis-je, n'a jamais rien promis par esdict ; et si cela avoit esté faict, on seroit observé inviolablement. Elle me respondit que la royne ma maistresse pouvoit gouverner son royaume à sa mode, et le roy le sien à la sienne. Je luy dis que je ne luy avois pas demandé toutes ces choses par curiosité, mais afin d'en rendre compte à la

royne ma maistresse, que je sçavois souhaiter avec passion que toutes choses se passassent glorieusement pour eux.

Il n'était pas besoin de tant de ménagemens avec le pape et le roi d'Espagne. Le triste massacre de Paris entrait dans les intérêts et des opinions du catholicisme dont ils étaient la grande expression. Catherine avait député près de Philippe II un envoyé spécial, Montaigne, qui devait s'entendre avec l'ambassadeur à Madrid, M. de Saint-Goard. Catherine écrivit de sa main à son bon fils catholique : « Monsieur mon fils, je ne fais nul doute que ne ressentiez comme nous-mesme la heur que Dieu nous a faicte de donner le moyen au roy mon fils de se desfaire de ses subjects rebelles à Dieu et à luy, et qu'il luy ait plu luy faire la grâce de le préserver et nous tous de la cruauté de leurs mains, de quoy nous assurons que en louerez Dieu avec nous, tant pour notre particulier comme pour le bien qui en reviendra à toute la chrestienté et au service, honneur et gloire de Dieu, ainsi qu'espérons que bientost se cognoistra et en sentira-t-on le fruit; et m'en resjouis encore davantage de penser que cette occasion continuera et augmentera encore l'a-

* Dépêche secrète du sieur Walsinghan à M. Smith. Paris, le 14 septembre 1572. L'ambassadeur ajoute en post-scriptum qu'il est journellement insulté par le peuple.

mitié entre Votre Majesté et le roy son frère, qui est la chose de ce monde que je désire le plus, et l'asseure que tant que je vivrai je luy ferai tousjours l'office de celle que je veux estre, et la prie s'en asseurer; et pour ce que le roy mon fils donne charge à son ambassadeur de luy conter comment le tout s'est passé et la juste occasion qu'elle a eue de ce faire, je me remettrai à ce qu'il luy en dira, priant Dieu luy donner ce qu'elle désire. De Paris, le 29e aoust 1572.

CATHERINE *. »

A cette lettre était jointe une lettre autographe de Charles IX : « Monsieur mon frère, la royne madame et mère a voulu vous despescher Montaigne pour vous raconter de nos nouvelles et nous rapporter des vostres. J'ai pour très-agréable cette élection, et je veux croire que prendrez plaisir d'en entendre par luy : le surplus, Saint-Goard vous le dira. Me remettant donc sur l'un et l'autre, je vous prie estre continuellement asseuré de l'amitié de votre bon frère, CHARLES**. »

Ici l'on se trouvait à l'aise; on s'ouvrait tout entier, on annonçait une bonne nouvelle. Les dépêches adressées au pape étaient écrites avec

* Archives de Simancas, cot. B. 34 [18].

** *Ibid. Ibid.*

la même joie abandonnée; le conseil se félicitait de l'extermination des huguenots rebelles à l'Église et au roi; on appelait sur Sa Majesté les prières du Saint-Père. Quelques traditions rapportent que la tête sanglante de l'amiral fut envoyée comme un triomphe à Rome. Nous dirons bientôt les fêtes de la grande capitale catholique lorsqu'elle apprit que les ennemis implacables du pape et de la messe étaient tombés victimes, sous les coups du peuple de Paris.

Et pendant ce temps les massacres continuaient; les halles, les métiers n'étaient point rentrés dans l'ordre; on rançonnait pour la vie. La vengeance populaire atteignait quelques tièdes convictions; après avoir frappé les huguenots, on arrivait au tiers parti: on en venait aux riches; car si les premiers jours d'une victoire populaire, il peut y avoir désintéressement dans les multitudes, puisqu'elles agissent par passion, les seconds jours se réveille l'esprit de pillage, cette guerre éternelle de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent; et c'est alors seulement que la bourgeoisie s'alarme et qu'elle prend en main la résistance contre la réaction.

* Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, 1572.

CHAPITRE XLIII.

PARIS JUSQU'AU 1er OCTOBRE.

Sanction donnée à la Saint-Barthélemy. — Sa caractère particulier. — Ordonnance pour faire cesser les massacres. — Nouvelles mesures municipales. — Triomphe du catholicisme. — Conversion du roi de Navarre et du prince de Condé.

1572

Dès le 26 août le conseil s'était dessiné, en approuvant l'agitation désordonnée et sanglante du catholicisme. Tout entier lié à l'Hôtel-de-Ville et à la bourgeoisie, Charles IX allait en suivre la grande impulsion. Rentré au château,

il fit appeler le roi de Navarre et le prince de Condé, et avec des yeux courroucés il leur déclara « que tout s'étoit faict par ses ordres dans les dernières journées, et que s'ils avoient esté espargnés, ils devoient en rendre grâce aux liens de parenté et d'alliance qui les unissoient entre eux : au reste, leur dit-il, je n'ai pas oublié les maux que l'admiral m'a causés, ni ceux que vous avez vous-mesmes occasionés en vous mettant à la tête des rebelles pour me faire la guerre; je veux bien me persuader que vous ne vous estes ainsi comportés que par les conseils de Coligny et de ses adhérens. Je vous déclare que je ne veux pas qu'il y ait dans mon royaume d'autre religion que celle de mes prédécesseurs; déclarez donc si vous estes disposés à m'obéir; autrement vous devez vous attendre à subir les mêmes peines dont on vient de punir tous ceux qui sont dans vos mesmes opinions. » Henri de Béarn fit une réponse évasive et demanda du temps; le prince de Condé fut plus ferme. « Pour la religion, répondit-il, Vostre Majesté ne peut rien me commander; à Dieu seul je dois en rendre compte. — Opiniâtre et rebelle, réplique le roi, fils aussi d'un rebelle, si dans trois jours vous ne changez pas de conduite et de religion, je vous ferai mourir. »

* *Mémoires de Sully*, tom. I, pag. 68; De Thou, liv. III, pag. 820.

Toute cette journée du 26 fut ainsi consacrée à la sanction haute et complète des massacres qui d'ailleurs se continuaient dans Paris. Le roi vint au parlement accompagné de ses frères les ducs d'Anjou et d'Alençon et du roi de Navarre lui-même, pour y tenir son lit de justice. Toutes les chambres étaient réunies sous la présidence de Christophe de Thou, premier président. Le roi, d'un œil sombre, la figure animée s'écria : « Je veux que tout le monde sache que les exécutions qui ont été commises dans ces derniers jours, ne l'ont été que par mes ordres, afin d'empêcher l'effet d'une détestable conspiration. » Le premier président de Thou exalta la grande et merveilleuse prudence du roi qui l'avait sauvé d'un si grand danger, et l'avocat-général Guy du Faur dit : « Sire, faut-il conserver votre déclaration en nos registres pour sa grande mémoire ? » Et le roi répondit : « C'est mon intention*. — Or, donnez, Sire, que les massacres cessent. » Et le roi reprit : « Je publierai un édict à cette intention, et le parlement cognoistra désormais des crimes, lesquels ne seront plus punis par pillage et tuerie. » En sortant du parlement, un ordre du roi vint mettre un terme à la terreur qui commençait à gagner la bourgeoisie. On y disait « que Sa Majesté

* Registres du Parlement, ad ann. 1572 ; De Thou, lib. LII, pag. 826.

étoit bien aisé de faire cognoistre à tous ses subjects la cause et motif de la mort de l'admiral et de ses complices; car ce faict pourroit estre desguisé autrement qu'il n'est. Sa Majesté déclare donc que ce qui est ainsi advenu a esté par son exprès commandement, et non pour aucune cause de contrevenir à ses édicts de pacification qu'elle a toujours entendu comme veut encore observer et entretenir, mais seulement pour obvier et prévenir l'exécution d'une malheureuse et détestable conspiration faicte par ledict admiral qui en estoit le chef, et par ses complices contre la personne dudict seigneur roy et contre l'Estat; plus, contre la royne-mère, MM. ses frères, le roy de Navarre, princes et seigneurs estant près d'eux*. Pourquoi Sa Majesté fait sçavoir à toutes personnes quelconques de la religion prétendue réformée, qu'elle veut et entend qu'ils puissent vivre en toute sûreté avec leurs femmes, enfans et familles, tout ainsi qu'ils ont faict par ci-devant, d'après les édicts de pacification; défendant très-expressément à tous

* Déclaration du roi, de la cause et occasion de la mort de M. l'admiral et autres adhérens et complices, advenue en ceste ville de Paris, le 24 aoust 1572, avec très-expresses défenses à tous gentilshommes et autres de la religion prétendue réformée, de ne faire assemblée ny presches pour quelque occasion que ce soit. Paris, Frédéric Morel, imprimeur du roi, 1572.

gouverneurs et lieutenans-généraux ou à tous autres justiciers d'attenter ni de rien entreprendre contre eux, sous peine de la vie aux délinquans.

Toutefois, dans cet édit, on prohibait, sous peine de confiscation de corps et de biens, à tous ceux de ladite religion « de tenir assemblée pour quelque occasion que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la tranquillité du royaume; comme aussi nul ne devoit être assez hardi pour arrester quelque personne que ce soit sans le commandement dudict seigneur roy ou de ses officiers, ni de courir et prendre par les champs et métairies aucuns chevaux, jumens, bœufs, vaches et autre bestail, biens, fruits ni grains quelconques, ni de faire aucun mal aux laboureurs. Et aussi défendons à tous ceux qui auroient des prisonniers pour le faict de la religion réformée de prendre aucune rançon d'eux, mais d'advertir incontinent les gouverneurs des provinces de noms et qualités desdicts prisonniers, lesquels Sadicte Majesté ordonne les relascher et mettre en liberté, si ce n'est des chefs qui ont eu commandement pour ceux de la religion, ou qui aient faict des pratiques menées pour eux, lesquels pourroient avoir cognoissance de la conspiration susdite, auquel cas en advertiront Sa Majesté pour sur ce leur faire entendre sa volonté *. » I.

* Carton mss. de Fontanieu, Bibl. royale, 1572.

conseil cherchait ainsi la paix publique; il proclamait la liberté intime de conscience, tout en prohibant l'exercice public de la religion. C'était le résumé législatif des idées exprimées dans la conférence entre Catherine et l'ambassadeur d'Angleterre Walsingham.

La bourgeoisie s'effrayait toujours du désordre; Paris offrait le plus déplorable aspect, le peuple des confréries, les halles soulevées n'épargnaient ni les opinions ni les fortunes; les archers, les gentilshommes même parcouraient les rues, s'emparaient au hasard de riches habitans, puis les rançonnaient à volonté. Le corps municipal, les échevins rassemblés se concertèrent avec le conseil pour mettre quelque tranquillité dans la cité agitée. Une série d'actes de police furent successivement publiés. Le 27 août, ordonnance du roi « pour que les prevost des marchands et eschevins fassent faire en chaque rue un corps-de-garde de dix hommes, afin d'empescher les pilleries et meurtres. » Du 29, ordonnance du roi qui établit « un conseil dans l'Hostel-de-Ville, composé des présidens de Thou, Mossans et Hennequin, des gens du roy du parlement, lieutenant civil et criminel, prevost des marchands et eschevins, conseillers de ville et autres, pour par eux ou quatre d'entre eux pourvoir sur les désordres, meurtres et pilleries de la ville; le roy leur donne pouvoir de procéder contre les délinquans

jusqu'à condamnation et exécution de mort inclusivement. » Et est joint à ladite ordonnance un mot d'instruction du 30, par lequel le roi veut « qu'on fasse sortir tous soldats et archers des gardes qui sont dans les maisons, sans qu'ils puissent rien exiger ni mettre à rançon. »

Ensuite furent envoyées lettres patentes pour dissoudre la commission d'hôtel de la Grève, qui depuis son origine s'estoit déjà assemblée trois et quatre fois à divers jours, et la commission se trouvant inutile, le roy, à la prière des commissaires, auroit ordonné qu'elle cesseroit. »

Ordre de police que le roi fit pour la ville, le pénultième *août* 1572 : « que recherche sera faicte par le quartenier et deux notables de chaque dixaine es maisons privées, de ceux qu'on y pourroit retenir et avoir imposés à rançon, pour les mettre par l'auctorité du roy en liberté sans rien payer. Les capitaines des gardes et les gardes du roy, de la royne, du frère du roy et autres qui se sont emparés d'aucune maison, en sortiront, à peine de la vie. Tout prisonnier pour la religion sera mené es prisons ordinaires; femmes et petits mis en garde es mains de leurs parens; personne, de quelle qualité qu'elle soit, ne pourra sortir de la ville avec chevaux et armes sans passeports. »

Ordonnance du 1er septembre, qui enjoint « à tous quarteniers de faire roole de ceux de la

religion prétendue réformée, pour lui estre apporté par les prevost des marchands et eschevins. Enfin, le 17 septembre, ordre pour faire cesser les esmotions et exécutions faictes par le peuple sur ceux de la religion nouvelle à l'occasion de la conspiration faicte par feu l'admiral et ses adhérens. Sa Majesté faict défense d'offenser aucun de ladicte religion, sauf s'il s'en trouve de coupables de ladicte conspiration, d'en advertir les juges pour s'en saisir et leur faire le procès.*

Les bourgeois, comme dans tout mouvement qui dépasse certaines limites, prirent en main la résistance. Tout en adoptant avec enthousiasme le triomphe absolu du catholicisme, ils cherchèrent à empêcher l'anarchie dans la cité sur laquelle veillaient leur prevôt et les échevins. La cour et la bonne ville n'eurent plus qu'une pensée, qu'une opinion catholique. Le roi exigea l'absolue adhésion du roi de Navarre et du prince de Condé aux grandes formes et aux coutumes de la vieille société. Tous deux écrivirent au pape pour se réconcilier avec l'Eglise romaine. « Très-saint Père, disait le jeune roi de Navarre repentant, l'espérance que j'ai de l'affection que portez toujours comme vicaire de Dieu en

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 269, vers. à 272, vers.

terre à ce que ses enfans desvoyés pour quelque temps de nostre mère saincte Eglise apostolique et romaine, se repentans et resipiscens, y soient benignement recueillis et reçus, je me suis finalement resolu que vostre dicte Saincteté me recognoissant pour un des siens, par les premières marques que j'ai reçues en ladicte Eglise, en la foi de laquelle j'ai esté baptisé, et ne m'imputant l'institution qui depuis m'a esté donnée, dont il n'estoit point en moy (vu mon bas aage) faire jugement ou eslection, elle ne desdaignera de m'ouvrir les bras de son indulgence, et en recevant la confession de cette mienne penitence, me recevoir au giron de l'Eglise dont je vous recognois chef, et me retenir et respputer desormais pour très-humble, très-obeissant et très-devot fils[1]. » Et le prince de Condé écrivait : « La saincte conversion du pescheur est à nostre bon Dieu très-agréable; pour quelque temps esgaré et distraits de vostre troupeau, père très-sainct, nous venons d'un cœur contrit et humilié, après avoir esté doucement et saincteement admonestés par nostre oncle le cardinal de Bourbon, vous prier de nous ouvrir les bras du bénéfice de votre indulgence; nous vous recognoissons pour chef et vicaire-général de Dieu en terre; et comme tel,

[1] 3 octobre 1572, Bibliothèque du Roi, rec. de pièces in-8°. cot. L $^{1191/12}$, pièce 1.

nous tenir désormais et resputer pour vos très-humbles et très-desvots enfans et simples brebis de votre sainct troupeau; nous vous en prions à jointes mains; de cœur desvot et esprit humilié *.» Comme complément à cette adhésion, le conseil imposa au roi de Navarre une condition plus dure encore; il dut rétablir entièrement le catholicisme dans ses États, et un de ses édits porta : « Voulons, statuons et ordonnons que la religion catholique, apostolique et romaine soit remise en tous les lieux et endroits de nostre royaume où l'exercice d'icelle a esté deslaissé et intermis, pour y estre librement et seule exercée, sans aucun trouble ou empeschement, défendant tout autre exercice de la religion nouvelle; ordonnons que tous les ministres de ladicte religion, de quelle qualité et condition qu'ils soient, aient à vuider et sortir hors nosdicts royaumes et pays; voulons aussi que tous esvesques et prélats, abbés, chapi-

* 3 octobre 1572, Bibliothéque du Roi, rec. de pièces in-8°. cot. L 1491/12, pièce I. « Le pape répondit « qu'il ne se tenoit plus de joie, car que peut un père souhaiter et estimer davantage que voir son fils très-cher relevé de la mort! et quelle mort plus pernicieuse et misérable que celle de l'âme! Esjouissez-vous, s'étoit-il écrié, car j'ai trouvé ma brebis, laquelle étoit perdue. La foi et vertu du roy, de la royne, du cardinal de Bourbon, de M. de Montpensier, devoit luy estre à imitation. » 1er novembre 1572. FONTANIEU —, 324, 325, 326.

tres, curés, commandeurs et autres personnages ecclésiastiques sortis hors nos dicts royaumes et pays rentrent en l'entière possession et jouissance de leurs esveschés, abbayes, commanderies, bénéfices, biens et revenus.*

Ainsi tout se coordonnait à Paris avec la vieille foi du catholicisme, avec le principe municipal, l'antique organisation de la cité. Une formule religieuse et commune fut partout imposée; le système religieux devenant la loi fondamentale de la société, il y eut, il dut y avoir des formes d'abjuration pour les huguenots convertis, comme sous l'empire de la loi politique il y a des sermens aux formes générales et constitutionnelles de cette société. Ces formules d'abjuration portaient: « Moy, désirant retourner au troupeau de la vraie bergerie chrestienne qui est l'Église catholique, apostolique et romaine, confesse avoir abjuré et anathématisé, encore à présent j'abjure et anathématise toute erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelle qu'elle soit de laquelle j'ai esté par ci-devant entaché et diffamé; je consens à la foi de notre mère saincte Église, et vous supplie, au nom de Dieu, de son fils Jésus-Christ et de la glorieuse Vierge Marie sa mère, et de tous les saincts

* 16 octobre 1572, Bibliothèque du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. cot. L, 1364, pièce 4.

et sainctes du Paradis, qu'il vous plaise me recevoir au troupeau et bergerie du peuple de Dieu qui vit sous l'obéissance du pape, vicaire de la dicte Eglise, me submettant de porter patiemment et faire volontiers la pénitence qu'il vous plaira m'ordonner. » Ils devaient ensuite réciter et mettre par écrit le symbole des apôtres, celui de saint Athanase et autres confessions de foi faites et approuvées par les saints conciles de l'Eglise catholique, apostolique et romaine : « Je confesse le pouvoir des indulgences avoir esté laissé en l'Eglise par Jésus-Christ, et l'usage d'icelles estre grandement salutaire; je recognois et confesse l'Eglise de Rome estre la mère et chef de toutes les Eglises; et qu'elle est conduite par le Sainct-Esprit; finalement, je promets à Dieu ne jamais me despartir de la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine. Laquelle abjuration et confession de foi j'ai signée. »

C'était une adhésion écrite et formelle au système social violemment restauré par les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy. Lorsque chez un peuple il existe deux partis vivaces, l'opinion victorieuse impose toujours des formules et des

* « Abjuration qu'on faict faire à ceux de la religion qui sont demeurés en France, pour avoir leur vie sauve. » Imprimé à Paris, chez Nicolas Roffet, demeurant en rue Neuve-Notre-Dame, à l'enseigne du Faucheur, 1572.

sermens aux vaincus; elle y cherche une garantie; comme si les sermens n'étaient pas foulés aux pieds dans les saturnales des passions politiques!

Une fois qu'on eut établi quelque ordre dans les troubles municipaux de Paris, le parlement se saisit de poursuites judiciaires contre les huguenots qu'on désignait comme les auteurs de la conjuration de l'amiral Coligny. On avait posé en fait cette conjuration : il fallait nécessairement en constater l'existence aux yeux du peuple, et de l'Europe surtout, dont on ménageait les relations. Briquemaut et Cavagne, deux membres du conseil sous la domination des huguenots, avaient été arrêtés, et dans les principes judiciaires du temps, la mort ne sauvant ni les biens ni la mémoire des coupables, l'effigie de Coligny fut assise sur la sellette à côté des deux accusés vivant, qui firent des aveux, puis les rétractèrent. Le parlement suivit le mouvement de réaction : les corps de magistrature résistent difficilement à ces impressions d'opinion populaire. Il y eut arrêt qui déclara Coligny et ses complices criminels de lèse-majesté, ennemis de la paix publique. On maudissait sa mémoire; ses biens étaient confisqués; là où on avait élevé ses statues et images, qu'on les brisât; son manoir de Châtillon-sur-Loing devait être rasé, les arbres du parc coupés et la terre semée de sel, tandis que ses belles et vieilles armoiries, attachées à la queue de mauvais che-

vaux d'écurie, seraient traînées dans la poussière: et cette vengeance dut s'étendre à sa postérité: les enfans de Coligny étaient déclarés roturiers jusqu'à la dernière génération. L'effigie de l'amiral ne parut plus qu'une fois; ce fut en Grève, le jour du supplice de Briquemaut et de Cavagne: elle y fut souillée de fange. Les factions victorieuses sont implacables; elles ne peuvent se satisfaire qu'à force de proscriptions; et l'avenir, si changeant, brise ensuite ces œuvres de colère.

CHAPITRE XLIV.

ÉTAT DES PROVINCES ET POPULARITÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN FRANCE.

Propagation de l'esprit des massacres. — Meaux. — Senlis. — Orléans. — Rouen. — Lyon. — Toulouse, etc. — Fêtes à Paris pour la Saint-Barthélemy. — Processions. — Médailles frappées. — Jeux. — Astrologie. — Tragédie de Coligny.

1572.

Le caractère d'une mesure prise par un grand parti est de retentir même d'instinct dans les sympathies des populations qui partagent ses princi-

pes. Il n'est pas besoin pour cela de circulaires, de commandemens; les masses ont leur haine, leurs intérêts, leurs passions; et quand un bruit éclate tout à coup pour annoncer que la guerre a commencé, il est rare qu'elles ne répondent pas à cet appel de sang. Les huguenots, opinion craintive et vaincue ont supposé que des circulaires, des avis du conseil secret, mirent les armes aux mains des multitudes pour les massacrer dans les provinces; ces terribles exécutions arrivèrent toutes seules, par la renommée qui propage les faits si vite quand les populations y applaudissent. Il ne faut pas oublier aussi qu'à côté du conseil public et avoué, tout parti puissant a son organisation propre, ses correspondances plus fortes, plus impératives que les actes même du pouvoir; tels étaient les catholiques, et un ordre revêtu du scel du brave duc de Guise était bien autrement obéi que la faible volonté du roi*. Il est également possible que des

* Je n'ai pas trouvé un seul acte qui constate que des ordres émanés du roi aient commandé les massacres aux provinces; toutes les pièces au contraire prouvent que Charles IX voyait avec douleur tous ces désordres. — 18 septembre 1572 : Lettre du roi au duc de Guise, son lieutenant-général en Champagne et Brie. Fontanieu, portefeuilles 324, 325, 326. « Mon cousin, je vous ay par toutes mes précédentes assez faict entendre et cognoistre combien je désire que tous mes subjects qui font profession

envoyés secrets et catholiques soient accourus en toute hâte pour annoncer aux provinces la bonne délivrance de Paris, et inviter les autres villes à l'imiter. Mais quand on a écrit l'histoire de cette époque, on a parlé d'ordres secrets, de nobles réponses de quelques gouverneurs, et particulièrement du vicomte d'Orthe. Je le dis ici haut, la pièce citée par Voltaire a été supposée; on aurait pu s'en apercevoir au style de cette pièce, assez semblable aux protocoles phi-

de la nouvelle religion et se contiendront doucement au dedans de vostre gouvernement soient par vous maintenus et conservés en toute sûreté sous ma protection et sauvegarde, sans qu'il leur soit faict en leurs personnes, biens et facultés, aucun trouble ny empeschement. Ce néanmoins j'ay esté adverti qu'il s'est faict beaucoup de saccagemens et pilleries de maisons de ceux de ladicte nouvelle religion, tant aux champs qu'aux villes, sous couleur de l'esmotion advenue à Paris, le 24 du mois passé, chose qui m'est infiniment desplaisant et désagréable et à laquelle je désire estre pourvu. Mon cousin, vous protégerez tous ceux qui se contiendront doucement. » Ce qu'on demandait, c'était l'abjuration surtout. — Le 22 septembre 1572 : « Mémoire envoyé par le roy à tous les gouverneurs et lieutenans de ses provinces pour destituer et démettre de leurs estats et charges tous ceux de la religion, encore qu'ils la voulussent abjurer, réservé ceux qui sont pourvus de mesmes estats et offices auxquels Sa Majesté permet de continuer leursdicts estats, pourvu qu'ils abjurent ladicte religion. » Fontanieu. *Id.*

losophiques du siècle de Louis XV. Il y eut sans doute des gouverneurs qui empêchèrent les émotions populaires, qui sauvèrent les victimes de la réaction : le vicomte d'Orthe à Bayonne, le comte de Tende en Provence, de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charny en Bourgogne, Saint-Herem en Auvergne, de La Guiche à Mâcon, furent de ce nombre ; ils firent alors ce que les âmes fermes et élevées font toujours en révolution ; ils s'opposèrent aux excès des masses. Mais en tout ceci il n'y eut rien d'écrit, rien de répondu, parce qu'il n'y eut rien de commandé.

Ce fut à Meaux que la nouvelle de la Saint-Barthélemy retentit d'abord ; à Meaux, le berceau de l'hérésie en France. « On commença par piller les maisons de ceux de la religion, enlevant seulement le plus beau et le meilleur. Partant, la multitude se porte au marché d'où s'estoient enfuis tous les hommes : là ils se ruèrent sur les femmes et en massacrèrent vingt-cinq ou environ. Les prisons estoient pleines de prisonniers ; pour s'en défaire, les massacreurs s'acheminèrent ès dites prisons, avec espées, dagues et grands cousteaux, et en massacrèrent deux cents et davantage ; le greffier du bailliage, Nicolas Macier ; Jean Adam, sergent au chastelet de Paris, un grand nombre d'artisans parmi lesquels un vieil homme nommé le père Adam ;

cognu de tous, qui estoit peigneur de laines *. » A Senlis, les mêmes scènes se reproduisirent. Orléans avait vu souvent des prêches s'élever et la cène dans ses églises ; il y avait là deux populations haineuses : elles éclatèrent en armes: « La nuict du mardi 26 aoust, les massacres commencèrent à l'entour des remparts, d'une si estrange façon, que les plus barbares du monde eussent eu horreur et compassion. Il y avoit en tous ces quartiers-là fort grand nombre de ceux de la religion. Toute la nuict on n'entendit que coups d'arquebouzes et pistoles, brisement de portes et fenestres, cris espouvantables de ceux que l'on massacroit ; le lendemain matin lesdicts massacreurs recommencèrent plus cruellement, continuant jusques à la fin de la semaine. Quant au nombre des occis, les meurtriers se sont maintefois vantés d'avoir faict mourir plus de douze cents hommes, item environ cent cinquante femmes, et grand nombre d'enfans. Plusieurs hommes doctes et vertueux sont demeurés estendus sur la place et cruellement meurtris à coups d'espieux et de hallebardes **. » Rouen, tour à tour au pouvoir des hérétiques et des orthodoxes,

* « Massacre de ceux de la religion à Meaux en Brie. » 1572 (Brochure).

** « Massacres de ceux de la religion à Orléans. » 1572 (Brochure).

s'était déjà prononcée pour le catholicisme ; sa population était sympathique avec les halles de Paris ; elles étaient en rapport de chartes et de correspondances dirigées par le même esprit. Deux fois les huguenots avaient été menacés d'un massacre général ; naguère plusieurs avaient été victime d'une émotion populaire et jetés dans la Seine. « Quand donc arriva à Rouen les nouvelles de Paris, tous les mesmes mutins desgaisnèrent les cousteaux. Les plus sages d'entre ceux de la religion, prévoyant le prochain danger, s'estoient retirés hors la ville, les uns en leurs maisons, aux champs ou chez leurs amis, et les autres droit en Angleterre ; on emprisonna donc ceux qui estoient restés. Le 17e de septembre, le massacre commença : les portes furent fermées, et par les carrefours de la ville on posa des gens armés pour obvier à tous accidens. On commença par en massacrer soixante oú environ ; la pluspart furent assommés ; les autres estoient accommodés à coups de dague ; à la longue, les jours suivans, l'on tient que les massacreurs en ont faict mourir plus de six cents, y comprenant plus de cinquante femmes ; et tous gens doctes et éloquens ; beaucoup de vieils, malades de gouttes et paralytiques*. »

* « Massacres à Rouen, avec le roole de plusieurs massacrés, tant hommes que femmes. » 1572 (Brochure).

Et à Lyon, sous M. de Mandelot, combien l'émotion dut être plus formidable * ! La grande et pieuse cité avait subi, à deux reprises, la violente domination de la châtellenie montagnarde du Dauphiné et des paysans du Rhône; la cathédrale portait encore l'empreinte du marteau iconoclaste; ses comtes, chanoines de Saint-Jean, avaient été chassés par les huguenots ; Notre-Dame de Fourvière était dépouillée de ses *ex voto* : quel esprit de vengeance ne devait pas animer cette population ? En lisant attentivement la correspondance de Mandelot, gouverneur de Lyon, on aperçoit le mouvement qui se prépare et l'on s'explique la réaction lyonnaise. « Dès qu'on eut advertissemens à Lyon du massacre faict à Paris**, les portes de la ville furent fermées et les gardes d'icelles renforcées, les corps-de-garde posés aux deux descentes du pont de la rivière de Saône.

* La correspondance originale de Mandelot avec le roi existe encore en manuscrit à la Bibliothèque royale; elle a été publiée en partie par M. P. Paris, 1830. J'ai trouvé une pièce sous la date du 27 janvier 1572 : « Lettres-patentes du roy envoyées à M. de Mandelot, par lesquelles il est faict commandement à tous estrangers sans aveu et qui n'exercent art ny profession, que dans huit jours ils ayent à sortir et vuider ladicte ville. » Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8° cott. $^{1456/8}$, pièce 6.

** Quelques jours avant, un envoyé catholique de Paris avait eu une conférence avec Mandelot.

Ceux de la religion qu'on trouvoit par les rues estoient menés en prison, ce qui fut cause que chascun se retira chez soi. Bientost on commença à les rechercher par les maisons, les tuant à quelques coins des rues à coups de poignard, ou bien les jetant dans l'eau. M. Jacques Langlois, ministre, homme éloquent, de bon sçavoir et grande piété, fit tué d'un coup de hallebarde en l'estomach. Le samedy 30e, on ouyt à la nuict des cris et voix lamentables tant de ceux qu'on massacroit dans les maisons, que des autres demi-morts qu'on traisnoit à la rivière, et principalement les cris horribles des femmes et petits enfans fendoient le cœur à ceux qui avoient tant soit peu d'humanité. Finalement dix-huit cents hommes, et davantage furent meurtris en si bref espace, dont bon nombre estranglés et estrangement chapplés *. » Il y eut aussi un massacre horrible de prisons ; le peuple fut barbare, comme il l'est toujours dans les réactions. Ce peuple avait vu les huguenots deux fois maîtres de la cité ; il considérait ces gentilshommes du Dauphiné comme des vainqueurs. Est-il étonnant que, lorsque la nouvelle de la Saint-Barthélemy arriva, quand on sut que Paris s'était débarrassé de la chevalerie méridionale, les catholiques de

* « Massacres de ceux de la religion en la ville de Lyon, avec le dénombrement par ordre de l'alphabet, de quelques-uns qui furent lors tués. » 1572 (Brochure).

Lyon aient pris les armes pour secouer un danger qui déjà les avait menacés, et prévenir ainsi une domination dont ils gardaient un triste souvenir ?

Toulouse se trouvait dans la même situation que Lyon ; elle était placée comme un oasis catholique au milieu des populations montagnardes et huguenotes de la Languedoc. « Ce fut le dimanche, huictième jour après les massacres de Paris, que les catholiques eurent advertissement de ce qui s'estoit passé. Commandement fut faict à toute personne de desceler ceux de la religion qu'on savoit estre cachés ; au moyen de quoy plusieurs estant descouverts, furent constitués prisonniers. Entre iceux estoient cinq ou six conseillers, hommes doctes et notables, lesquels consoloient les autres. Un samedy matin, avant le soleil levé, on les fit sortir les uns après les autres de ladicte prison, et furent incontinent massacrés, sans avoir aucun loisir de parler ni moins de prier Dieu. Les conseillers furent pendus avec leurs robes longues au grand orme qui est en la cour du palais. Il est bien certain qu'en trois semaines ou un mois, on a faict mourir tant de milliers de personnes, que c'est une horreur de s'en souvenir ; encore que plusieurs de la religion, esbranlés par si cruels traitemens, abjuroient de jour en jour *. »

* « Massacres advenus en la ville de Toulouse. » 1572. (Brochure.)

Ainsi, c'est toujours le peuple, la multitude qui agit et se fait justice. L'école historique qui a supposé des circulaires impératives pour commander une tuerie des huguenots comprenait bien mal ces temps de haine et de guerre civile. L'idée des vêpres siciliennes était passée dans la croyance des multitudes ; les cités religieuses et catholiques considéraient comme une population étrangère ces fils d'un autre culte et de la campagne; elles couraient s'en délivrer, non point par une conjuration, mais parce qu'elles avaient en mains le droit de la force, le glaive, et qu'elles s'en servaient. Acte de religion et acte de patriotisme se confondaient dans une époque d'émotions pieuses, quand la patrie en deuil apparaissait dans ces églises dégradées par la hache d'arme des calvinistes. Je ne justifie pas, j'explique un temps ; car cette histoire est moins un jugement que la révélation des idées et des passions que la société a laborieusement traversées pour venir jusqu'à la tolérance religieuse.

Toutes ces horreurs dans les provinces, tout ce sang versé dans les rues de Paris soulèvent le cœur, et pourtant rien de plus populaire et qui excita plus d'enthousiasme dans la bourgeoisie et les métiers que la Saint-Barthélemy. Les confréries, les halles étaient ivres de joie, ne se lassaient pas de célébrer la grande et belle victoire du catholicisme. Paris était sillonné de longues

processions. Le jeudi 28 août fut célébré en la cité un jubilé extraordinaire, avec la procession générale, à laquelle le roi assista; et le 3 septembre autre belle et notable procession à Sainte-Geneviève *. Chaque jour les plus saintes confréries portant bannière s'offraient à l'admiration de la foule: on célébrait en chaire la victoire des vrais chrétiens; plus de trois cents petites brochures furent publiées sous les titres de « grande victoire, merveilleux triomphe contre les hérétiques maudits de Dieu ! » On vendait les images des principaux huguenots tués ou écartelés; on allait voir à Montfaucon les corps étranglés et dûment pendus; on chantait noëls et couplets sur la malheureuse conspiration contre Dieu et monseigneur le roi **. Cette sainte journée devait être à jamais en toute la postérité : on en perpétua la mémoire dans des monumens. Favier, général des monnaies, présenta au roi deux sortes de médailles pour souvenance des massacres. « La médaille populaire contenait la figure du roi Charles IXe séant en un trône royal, tenant son sceptre en

* Regist. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 14, vers.

** Un certain catholique se vantait d'avoir tué de sa main plus de quatre-vingts huguenots pour un jour. Il mangeait habituellement avec les mains et les bras ensanglantés, disant « que ce luy étoit honneur, parce que ce sang étoit sang d'hérétiques. » (*Journal de Henri III*, 1572.)

une main et l'épée nue en l'autre, à l'entour de laquelle est la branche de palme dénotant la victoire, avec couronne close en son chef, ayant sous les pieds les corps morts de ses rebelles. Le dicton en la légende porte : *Virtus in rebelles;* au revers d'icelle sont les armoiries de France avec les deux colonnes et la devise de long-temps prise par le roi, accommodée au fait : *Pietas excitavit justitiam.* Sur les deux colonnes y a deux chapeaux d'olivier signifiant la paix obtenue par la subjugation des rebelles, et auprès, deux branches de lauriers pour triomphe de victoire *.

« L'autre médaille à l'antique contient l'effigie du roi exprimée près du naturel avec ses armes et dictons français : *Charles IX, dompteur des rebelles*, le 24 août 1572; au revers de laquelle est figuré Hercule couvert de la dépouille du lyon, sa massue ferrée en une main et le flambeau ardent en l'autre, par le moyen de quoi il défait l'hydre à plusieurs têtes**.» Des manifestations de joie, des représentations de théâtre durèrent long-temps***; et ce qui prouve quelle im-

* *Voyez* les deux médailles dans la collection des gravures (fin du règne de Charles IX, Bibliothèque du Roi).

** Portefeuille Fontanieu; nos 324, 325 et 326.

*** *Déluge des huguenots avec leur tombeau et les noms des chefs et principaux punis à Paris, le vingt-quatrième jour d'août et autres jours ensuivans.* 1572, Jean Daillier. Bibl. du roi, recueil de pièces in-8°, cot. L $^{1387}/_{1}$, pièce 1.

pression de crainte timide elle avait inspirée aux hommes modérés, c'est que Pasquier, expression du tiers parti, qui consacre une de ses lettres à la mort de M. l'amiral, n'a pas une seule larme, un seul soupir pour les malheureux huguenots égorgés. Dans les crises, les tiers partis s'effacent; ils tremblent pour eux-mêmes. « Vous souvient-il, écrit Pasquier, que quand l'admiral arriva en ceste ville avec un si grand appareil, je vous dis qu'il eust esté très-heureux s'il fust mort en ce période, se voyant embrassé d'un si favorable accueil. Quand nostre heure est venue, nous ne pouvons l'esviter. Vous savez ce qui lui est depuis advenu et comme le tout s'est passé; grande chose, et qui montre bien qu'il y a un merveilleux et espouvantable jugement de Dieu qui court contre nous, que tous les premiers chefs de nos troubles sont décédés de mort violente*.»

Les devins et astrologues tirèrent aussi bon pronostic de la grande journée de la Saint-Barthélemy, à l'occasion « d'une belle estoile qui parut dans le cercle de Mercure; elle estoit lumineuse et brilla plus d'un an et demi, contre l'usage des estoiles et comètes, qui jamais ne paroissent si long-temps **.»

* Est. Pasquier, liv. v, lettre ii.

** *Exorta est hæc stella in concavo Mercurii, mense*

Mais la plus curieuse expression des opinions populaires, celle qui montre à quel point d'exaltation étaient parvenues les halles, c'est la tragédie de la mort de Coligny *, contemporaine, et qui fut jouée en toutes les villes de France pendant plusieurs années. L'amiral, Montgommery, le peuple, Charles IX, le conseil, sont mis en scène; d'Andelot sort des enfers accompagné des Furies : « O Satan! ô Calvin! s'écrie l'admiral, ouvre-moi les enfers, où mes frères et toi grillez de divers feux; désormais je renonce à toute religion; je quitterois mesme celle que Bèze annonce; je demande le renversement de la foy; exempt de toute loy, estre roy je désire **; je veux mourir, ou transférer cautement la couronne sur moy. — Admiral, mon amy, répond Montgommery, tu sçais que c'est moy qui ay jadis renversé mort Henri II à Paris; j'espère bien encore tuer le roy et massacrer son frère. »

nov. 1572, *luminosa valdè erat, annum et dimidium fulsit contra morem stellarum et cometarum quæ tanto tempore videri non solent.*

* Les acteurs de la tragédie : l'amiral; — Montgommery; — le peuple; — le roi; — le conseil du roi; — Briquemault; — Cavagne; — Mercure; — Piles; — d'Andelot; — les Furies; — le délateur; — le messager.

** O Satan! ô Calvin, ouvre-moi les enfers,
Où mes frères et toi, grillant de feux divers,
Despitez blasphèmez en hurlemens horribles.

Alors le peuple français, indigné, demande à grands cris la tuerie de ce meurtrier endiablé; il appelle les foudres royales contre la gaspardine tête *; le sang espandu de cet excellent duc de Guise le rend craintif et esperdu; « Une femme ne t'a nourry, Chastillon malheureux; non plus toy, Montgommery; tous deux une louve eshontée avez en un antre testée. O Seigneur, vois la pauvre Eglise coupée en mille tronçons, et escoute nos hurlemens piteux qui requièrent vengeance amère! » Le roi assemble son conseil : « Messieurs les huguenots me poussent à ma ruine **; ils nuisent à la France, ils mangent mon royaume; je suis bien affligé; donnez-moi des conseils; dictes-moy si je dois poursuivre la guerre, si je dois donner la paix. — La paix, Sire, la paix; les huguenots viendront à prompte repentance; ils despouilleront leur première arrogance; mariez Madame avec le prince Navarrois, et les rebelles se soumettront. » Le roi donne la paix; le peuple joyeux la salue : « Nous allons avoir nos terres, nos champs, long repos; nous allons estre hors de la main mutine des traistres huguenots, et notre bon roy garde la saine foy. Quand l'admiral est blessé, Montgom-

* D'un rouge bras darde et les jette
Dessus la gaspardine tête.

** O moi, prince chétif, ô misérable roy!
Non pas pour le respect tant seulement de moy.

mery lui crie : « C'est le roy, c'est le roy qui le coup que tu as t'a faict donner au bras, hypocrisant sa mine, il te va visiter ; mais il faut dans un jour nous en desbarrasser et faire nouvelle cour *. — Non ! non ! s'écrie le peuple ; l'admiral est un incendiaire ; il ne peut rester dans notre ville sans recevoir tels coups. » D'Andelot apparaît sortant des enfers : « Je rostis d'un feu qui ne cognoist la mort ; je languis deschiré par de fortes tenailles ; si j'ai froid, j'ai la glace pour me chauffer ; quand j'ai faim, je ne trouve à ma table que serpens et crapeaux ; pour luths et pour chansons j'ai les cris forcenés de ceux qui sont comme moy damnés sans espoir ; bien que non moins que moy, le cardinal mon frère et l'apostat Calvin ne font qu'hurler et braire ; et ce qui me fasche le plus, c'est que cette moinaille, ces prestres, cardinaux et toute la prestraille que je mesprisois jadis, vivent bien doucement en paradis **. Je m'en vais voir mon frère l'admiral. — O d'Andelot mon frère, demande Coligny, où as-tu tant demeuré loing de nous ? — Je sors d'enfer où m'envoya ta guerre ; je viens remettre devant tes yeux le dommage que t'a faict le prince des papaux ; le

* C'est le roy, c'est le roy qui le coup que tu as,
Invincible admiral, t'a faict donner au bras.

** Ces prestres, cardinaux, et toute la prestraille
Que tant je mesprisois, que je tuois jadis,
Sont morts, et sans douleurs vivent en paradis.

roy te ruine; ouvre les yeux, et d'une main de vengeance tue le roy, renverse ceux qui sont de son parti : courage ! tue, brise, renverse. » Ici d'Andelot retourne aux enfers. « Sois certain, mon frère, que je ferai une vengeance fière ; avec mes chers huguenots je m'en vais tuer Guise et mettre le roy où il doit estre. » Un délateur découvre ses projets à Charles IX; le roi veut faire miséricorde; pardonner l'ennemi est action louable; n'avoir point de vengeance*, c'est épargner le sang de ses sujets. Le conseil : « Chastier les meschans fut tousjours grand' vertu; faire justice est agréable à Dieu : Sire, punissez une telle entreprise; deslivrez le peuple ; secourez l'Eglise, et d'une prompte mort, envoyez ces mutins oustre le triste bord. » Un messager vient annoncer au peuple l'exécution de l'admiral et autres : « O généreux exploicts! s'écrie le peuple, ô vengeresse main ; que plustost eusses-tu meurtri cet inhumain; il vouloit seigneurier la France et la posséder; mais, ô divine vengeance ! il est maintenant possesseur du plus haut lieu qui soit en Montfaucon **. »

* Mais quoy ! miséricorde est agréable à Dieu !

** Bref, et celui qui desiroit la France
Seigneurier, en son desir felon,
Est possesseur, ô divine vengeance !
Du plus haut lieu qui soit en Montfaucon.

» La tragédie de feu Gaspard de Coligny, jadis admiral

Quand on voit de telles opinions régner dans une société, il ne faut pas chercher aux événemens des causes secrètes, mystérieuses, inconnues; ils arrivent et se développent seuls par les masses. D'autres temps eurent aussi leurs journées populaires et sanglantes; elles furent portées haut, obtinrent leurs anniversaires, leurs chants de gloire, les adulations des poètes. Aux jours de passions n'invoquez pas les lois générales de l'humanité, car elles disparaissent, ces nobles lois, au milieu des partis qui se proscrivent.

de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 aoust 1572, avec le nom des personnages, par François de Chantelouve, gentilhomme bourdelois, et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. • 1575.

CHAPITRE XLV.

EFFET DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉTRANGER.

Diversité des impressions. — En Espagne. — Première nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Correspondance de Philippe II. — Ses instructions au marquis d'Ayamonte. Réponse de Catherine de Médicis. — Joie à Rome. — Ambassade du cardinal des Ursins. — Effet en Allemagne. — Dans les Pays-Bas huguenots. — Apologie de l'évêque de Valence. — Réponse de Furnesterus. — Effet diplomatique de la Saint-Barthélemy.

1572.

Les massacres des dernières journées d'août eurent du retentissement au dehors. J'ai dit l'em-

pressement du conseil à expliquer dans un sens favorable à l'esprit et aux opinions de chaque souveraineté les événemens qui venaient de se produire en France. Il mettait d'autant plus d'importance à ces explications, que la reine Catherine suivait déjà les négociations pour assurer le trône de Pologne au duc d'Anjou; la tuerie des huguenots pouvait tout compromettre.

A l'étranger l'impression fut diverse à raison des croyances religieuses qui divisaient alors l'Europe. Les pays protestans furent couverts de pamphlets ardemment écrits * qui représentaient

* Les huguenots firent beaucoup de vers, poussèrent des gémissemens sur la mort de l'amiral.

Ah! France, tu estois debout par son appuy,
Dict-elle, et maintenant tu tombes avec luy,
Et comblant le malheur de ta fureur extresme,
Jettant un autre en bas, tu t'y jettes toy-mesme.
Du haut en bas, Gaspard, on t'a jeté,
Et puis du bas en haut on t'a monté,
L'un par fureur, l'autre par autre vice;
Ils sont confus par leur propre malice,
Et toy heureux; car le bras furieux
Qui t'a mis bas t'élève jusqu'aux cieux;
Pendez plus haut, levez-le et haussez ores:
Il est plus haut sur vos testes encore.

Les catholiques firent aussi de petites épigrammes :

Cy-gist, mais c'est mal entendu,
Ce mot pour lui est trop honneste,
Icy l'admiral est pendu
Par les pieds à faute de teste.

Charles IX, nouveau Néron, égorgeant son peuple. Une indignation générale se manifesta, et la correspondance secrète d'Elisabeth annonce qu'elle songeait à s'en servir dans ses projets contre la France. Dans les pays catholiques il n'y eut pas assez de fleurs pour jeter sur ce sang. L'ivresse fut au comble en Espagne : Philippe II n'avait pas été étranger à la pensée d'en finir avec les huguenots; sa correspondance avec son ambassadeur et le duc de Guise indique qu'il engageait Catherine et le conseil à prendre un moyen quelconque pour se débarrasser des calvinistes dont les desseins se liaient à la révolte des Pays-Bas. Quand il sut que tous avaient été enveloppés dans un massacre, il en écrivit au roi, et il l'en félicita dans les termes d'un enthousiasme religieux. La première nouvelle de la Saint-Barthélemy parvint à Aranjuez par la dépêche ambiguë d'un frère prêcheur, espion de la cour d'Espagne; il annonce qu'à Nancy, où était le duc de Lorraine, on avait appris la mort de l'amiral et de ses sectaires, et qu'on avait montré grande allégresse à son de cloches et salves d'artillerie *.

Le 1er septembre, Marco Antonio Former écrit à don Gonzalès Rodrigues, à Madrid; il lui annonce la mort de l'amiral; il prétend que c'est

* Archives de Simancas, col. B 32[10].

une conspiration découverte par le duc de Guise; conspiration ourdie avec le prince de Condé et le roi de Navarre; voyant celà, on s'est transporté chez l'amiral, on l'a tué; il est bien mort, *ainsi que le prince de Condé, le roi de Navarre* et beaucoup d'autres. Il donnait ces renseignemens comme très-certains; c'étaient les premiers qu'il avait reçus de France *. Bientôt arriva à Madrid le sieur Montaigne, qui confirma la bonne nouvelle de la tuerie. Aussi les félicitations qui vinrent d'Espagne furent et joyeuses et multipliées.

Le 17 septembre, Philippe II écrivit de sa main à la reine-mère : « Madame, M. de Saint-Goard m'a remis la lettre de Vostre Majesté; je vous respondrai particulièrement sur ce qui s'est passé dans le juste chastiment que, par l'ordre du roy Très-Chrestien mon frère et par celuy de Vostre Majesté, on a donné à l'admiral et à ceux de sa secte. Ceste action de tant de valeur et prudence, ce grand service à la gloire et honneur de Dieu, au bien universel de la chrestienté et particulièrement du roy mon frère, fut pour moy la meilleure et plus grande nouvelle qui pust jamais me venir; et pour me l'avoir escrite je vous en baise bien fortement les mains. Je vous envoie le marquis de Ayamonte pour qu'il ait à voir Vos Majestés, les visiter, et se resjouir de ma part avec

* Archives de Simancas, cot. B 32[11].

elles d'un si heureux succès. Mon ambassadeur don Diego de Çuniga en aura parlé à Vos Majestés. Je vous dirai seulement que vous avez monstré au monde l'amour que vous aviez dans vostre poictrine pour Dieu et la chrestienté *. »

Le 2 octobre, lettres joyeuses et nouvelles de Philippe II au roi, à la reine, à la reine-mère : « Je vous envoye le marquis de Ayamonte; il se resjouira avec vous d'une si chrestienne, si grande, si valeureuse determination et exécution : achevez de purger vostre royaume de l'infection de l'hérésie; c'est le plus grand bien qui puisse arriver à Vos Majestés : car de là despend l'entière conservation de votre couronne **. »

Non-seulement Philippe II écrivait ces hautes félicitations, mais encore il envoyait un ambassadeur spécial pour complimenter la France de cette mesure toute catholique; il lui donnait des instructions encore écrites de sa main : « Le marquis d'Ayamonte devait dire au roi son très-cher et très-aimé frère qu'il se réjouissait avec lui de la détermination qu'il avait prise et si conforme à sa renommée; il avait rendu un service bien notable et bien digne de mémoire, en châtiant si exemplairement les pervers et obstinés hérétiques, perturbateurs et rebelles à sa couronne. Tous les

* Archives de Simancas, cot. B 34[385].

** *Ibid.* cot. B 34[395].

chrétiens lui avaient une grande obligation ; tous en général, et lui particulièrement, désiraient le succès de ses affaires comme des siennes propres, et pour cela, je l'avertis très-amicalement qu'il persévère dans d'aussi bons principes, frappant de telle manière les huguenots ses rebelles, qu'en quelle partie du royaume qu'ils se retirent on en finisse cette fois d'eux et de leur fausse doctrine ; et si, pour continuer cette bonne œuvre, il a besoin de mon secours et assistance, je les luy donnerai de bon cœur, et j'en ai bien grand désir *. » Les instructions continuent.

* Archives de Simancas, B 33[80]. La reine Isabelle de France écrit le 19 novembre 1572, au roi d'Espagne : « J'ai reçu beaucoup de contentement avec la lettre de Vostre Majesté, et d'entendre comme elle se soit resjouie de la mort de l'admiral, que je pensois bien que cela ne déplairoit pas à Vostre Majesté ; quant à moy, je ne tiens aucun desir ; sinon de vous servir comme une bonne sœur. »

B 33[82]. Une autre lettre de Catherine au roi d'Espagne lui assure de nouveau la bonne volonté de son fils pour la chrétienté : « Vous ne devez pas douter qu'il n'y ait prince qui la veuille plus conserver et augmenter en toutes les occasions qui se feront présenter. » Du 28 novembre 1572. Et Charles IX ajoutait :

« Monsieur mon frère, j'ai eu pour très-agréable l'office pour lequel avez envoyé par de-çà le marq. d'Ayamonte, comme il dira, vous remerciant de vostre bonne volonté, de laquelle j'ai toujours eu entière asseurance, ainsi que je vous prie d'estre de moy. » B 33[83]. — 18 novembre 1572.

« Antoine de Guzman, marquis de Ayamonte, verra la reine-mère, et lui fera les mêmes démonstrations qu'au roi son fils ; il lui dira la joie, plaisir et allégresse que cette nouvelle m'a donnés et à toute la chrétienté ; on a débarrassé la terre d'hommes bien pervers, bien traîtres ; il lui dira qu'ils tendaient à lui ôter la vie et couronne, si elle ne l'eût prévenu par son grand zèle et singulière prudence.

» Vous visiterez le duc d'Anjou, qui a pris tant de part au service de Dieu dans le conseil et délibération ; vous lui remettrez ma lettre de réjouissance et allégresse, et lui direz qu'il a bien montré au monde l'amour qu'il a pour son frère.

» On n'entend pas que le duc d'Alençon ait pris grande part en tout ceci ; cependant, comme frère du roi, vous le visiterez et vous réjouirez avec lui du succès.

» Selon ce que j'ai entendu dire, les ducs de Guise et d'Aumale, et le bâtard d'Angoulême, ont tenu

Le duc d'Anjou remercie Philippe II de ce que lui a dit de sa part le marquis d'Ayamonte, et des compliments et bons offices qu'il a témoignés. « Quant à mon particulier, ma plus grande considération est de servir Dieu et toute la chrestienté, selon la volonté de mon frère : nous avons la bonne affection de faire réussir les choses de la chrestienté selon qu'il est besoin, et que Vostre Majesté soit contente. » B 35[235].

la principale main de l'exécution ; vous les visiterez de ma part, et vous vous entendrez avec don Diego sur ce qu'il faudra leur dire.

» Vous verrez Mme Marguerite ; et il sera bon que vous parliez au duc de Vendôme, son mari, qui s'est converti à notre sainte foi catholique ; vous vous réjouirez avec lui de ma part, ainsi qu'avec le prince de Condé, qui s'est aussi converti, à ce que m'écrit don Diego. Vous visiterez aussi la duchesse de Lorraine, les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Montpensier, de Nemours et de Nevers, et leur ferez les complimens proportionnés à la part qu'ils ont prise au succès de l'entreprise et à l'affection qu'ils portent à mon service. Don Diego en est instruit *. »

A tant de témoignages de bonne et sincère amitié de Sa Majesté catholique, Catherine de Médicis s'empressait de répondre : « Monsieur mon fils, j'ai vu par les lettres que j'ai reçues de Vostre Majesté le plaisir que avez reçu de ce qu'il a plu à Dieu nous donner le moyen de nous desliyrer de nos ennemis et des siens, chose que je n'ai jamais douté que n'en eussiez le contentement, que l'amitié que nous portons demande,

* *Instruction particolar de su Mad al marques de Ayamonte que fue a visitar los reyes chrmos*, 11 octobre 1572. — Archives de Simancas, cot. B 34 402_406_410.

laquelle amitié je ne doute pas la faire cognoistre à Vostre Majesté par tous les bons offices que avons pu, comme je m'assure qu'il paroist pour le succès qu'a le duc d'Albe en vos affaires de Flandre, de quoi sentons le mesme contentement que si c'estoit pour nous-mesme, et eussions desiré qu'il eüst eu encore plus de moyens, afin que plus aisément les autres places se fussent conformées à vos volontés, et que le bon traitement qu'il a faict à ceux de Monsieur et les gens qu'il avoit avec lui, ne fasse croistre le courage aux gens qui sont aux autres places; car Vostre Majesté n'aura jamais tant de prospérite que je lui desire.

CATHERINE.

» *P. S.* Je ne veux oublier, pour le plaisir que je m'asseure que Vostre Majesté recevra, de lui dire comment Dieu a faict la grâce à mon fils le roi de Navarre d'estre remis en nostre religion *. »

Et cette conversion du roi de Navarre et du prince de Condé préoccupait le roi d'Espagne, dont la pensée puissante, invariable était de tout ramener à la foi catholique, base de l'unité de son pouvoir. Il écrivait encore, le 29 octobre, à don Diego de Çuniga : « Donnez-moy des détails bien circonstanciés sur tout ce qui se passe.

* Archives de Simancas, cot. B 34[400].

Ecrivez-moi si les princes de Béarn et de Condé poursuivent leur conversion ; si partout on exécute le chastiment des huguenots : donnez-moi toujours ces particularités, car c'est chose importante au service de Dieu et de la religion *. » Pour Philippe II, c'était un grand coup politique que la Saint-Barthélemy. Désormais ses provinces de Flandre n'étaient et ne pouvaient être secourues : le duc d'Albe allait dompter les rebelles des Pays-Bas en pleine sûreté, sans craindre les projets et les sourdes conjurations de Coligny et des huguenots.

Les mêmes intérêts se produisaient à Rome, où la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut accueillie avec des acclamations enthousiastes. Grégoire XIII en exprima toute sa joie dans une lettre adressée au roi Charles IX et à Catherine sa mère; il les félicite d'avoir servi la foi du Christ en secouant l'affreuse hérésie. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome, à l'époque de la haute puissance du gouvernement calviniste; expression du parti catholique, il y représentait ses intérêts menacés en France par les conseils de Coligny. Quand donc les huguenots eurent péri par la tuerie, les Guise expédièrent un courrier au cardinal; et « le légat du pape qui estoit en France

* Archives de Simancas, cot. B. 34[79], lettre du 2 octobre 1572.

y donna tel ordre que le 6e jour de septembre les lettres que ce légat du pape avait escrites furent lues, de matin, en l'assemblée et conseil du pape et des cardinaux; on y sçut que l'admiral et les huguenots avoient esté tués du vouloir et consentement exprès du roi; et pour ce, fut arresté en ce même conseil que le pape avec les cardinaux s'en iroient tout droit de là en l'église Saint-Marc, pour rendre grâces solennelles à Dieu, très-bon et très-grand, d'un tel bien qu'il avoit faict au siége de Rome et à toute la chrestienté.» Le cardinal de Lorraine récompensa d'un don de mille écus romains le courrier haletant qui porta cette grande nouvelle. Un légat spécial, le cardinal des Ursins, fut chargé des hautes félicitations, comme le marquis d'Ayamonte l'avait été pour l'Espagne. « Le soir venu, à Rome en signe de grande liesse et resjouissance, on tira force coups de canon du chasteau Saint-Ange et par toute la ville; les François entre autres firent çà et là feux de joie; brief, on ne laissa rien de tout ce qu'on a accoutumé de faire quand on a reçu nouvelle de la plus grande victoire que l'Église romaine pourroit avoir de ses ennemis *. » Les instructions secrètes du cardinal des Ursins portaient « de faire instance pour que le concile de Trente fust reçu dans le royaume. Il traitera du

* De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.

mariage de Monsieur avec une fille d'Espagne. Cependant il n'en parlera pas comme d'une chose certaine et désirée ; il tâchera seulement de savoir à quelles conditions on le pourroit faire; il répondra à Sa Saincteté afin qu'elle-mesme le fasse entendre en Espagne. Et, trouvant bonnes dispositions en Leurs Majestés, il proposera de mettre l'inquisition en France. Il cherchera à introduire parfaicte intelligence entre Sa Majesté et le roi d'Espagne ; et il tâchera avec fine persuasion d'esloigner le roy Henri III des Allemands et des Anglois *. »

« Le 8e de septembre qu'on célèbre la nativité de la Vierge Marie, les Français firent une procession avec fort grande solennité à l'église Saint-Louis, où la plupart de la noblesse et du peuple de Rome se trouva. Les chambriers de dehors les murailles, qui sont les évêques, marchaient devant le pape et puis les cardinaux aussi chambriers; après ceux-ci la garde des Suisses, les ambassadeurs des rois et princes, et le pape suivait ayant à ses côtés les cardinaux du Mont et d'Est; l'ambassadeur de l'empereur portait la queue du pape, pour l'honneur qui se fait à l'empereur par-dessus tous les autres ; la cavalerie de chevau-légers tenait le dernier rang. Après qu'ils furent arrivés en tel ordre à l'église Saint-Louis, la messe fut

* Archives de Simancas, cot. B 34^{272}.

célébrée solennellement par un cardinal, l'église parée fort magnifiquement; le cardinal de Lorraine fit attacher aux plus grandes portes de ladite église des lettres qui contenaient ce qui s'ensuit : « A Dieu, très-bon et très-grand; à très-heureux père Grégoire, pape XIIIe de ce nom, et au collége sacré des cardinaux très-illustres, au sénat et au peuple romain; Charles IXe, roy de France très-chrestien, enflambé de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, soudainement comme un ange persécuteur envoyé divinement, ayant par certaines occasions exterminé quasi tous les hérétiques de son royaume et ses ennemis; pour souvenance perpétuelle d'un si grand bénéfice, estant rempli maintenant d'une liesse solide et parfaicte, pour ce qu'elle est advenue au commencement du pontificat de très-heureux père Grégoire XIIIe; dénonce et signifie pour certain le restablissement des affaires ecclésiastiques et une vigueur et fleur de la religion, qui s'en alloit en décadence et comme flétrie; pour ce grand bénéfice estant conjoinct aujourd'huy avec vous par prières très-ardentes, absent de corps et présent d'esprit, rend grâces très-grandes à Dieu très-bon et très-grand, icy en l'église Sainct-Louis son prédécesseur, supplie très-humblement sa bonté que ceste espérance ne le trompe point. Charles, du titre Sainct-Apollinaire, prestre de la saincte Église romaine, cardinal

de Lorraine, a voulu faire entendre cecy et le tesmoigner à tout le monde l'an de Nostre-Seigeur 1572 *. » Et le pape, pour attester tout son zèle, en l'enthousiasme énergique dont il était animé, fit peindre un large tableau de tous ces massacres, car une belle image lui avait été envoyée; puis, comme au temps des Césars, on frappa des médailles d'or en commémoration du triomphe.

Toutes ces joies, ces témoignages d'allégresse à l'occasion d'une épouvantable victoire, s'expliquent par les besoins de l'Eglise, de son gouvernement menacé par la réforme et qui se défendait; le catholicisme, secouant un danger mortel, saluait le succès de son coup d'État. Un conflit s'était engagé en France; la force demeurait à l'Eglise romaine. Dans les idées d'une société religieuse, se délivrer des huguenots c'était comme si une société politique s'était débarrassée des étrangers par la ruse ou la violence, ou comme si elle avait frappé des conspirateurs qui en voulaient à son principe. Nos besoins sociaux ayant changé, nous ne comprenons plus ces idées, ces émotions d'une autre époque pour une cause religieuse. Nous avons vu pourtant des fanatismes aussi cruels: les révolutions politiques auraient dû nous éclairer sur les mobiles implacables de la révolution de croyance au seizième siècle.

* De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.

Si, en Espagne et à Rome, les journées d'août produisirent un enthousiasme si général, si profondément senti, l'effet fut horriblement divers dans tous les pays calvinistes. Les instructions que le conseil avait adressées à M. de Schomberg n'avaient point apaisé les princes, et surtout les peuples d'Allemagne. M. de Schomberg écrivait, le 10 octobre, à M. de Limoges : « Il faut faire consolider la playe que la mort de l'admiral et l'effusion de sang des huguenots de France ont faicte au cœur des princes, car présentement ou n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy à faire cognoistre, par effet et par un gracieux traitement qu'il pourra faire aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, car Sa Majesté se peut asseurer qu'on ne cache rien ici de ce qui peut mettre desfiance au cœur des princes à l'encontre de Sa Majesté. Le temps peut-être adoucira les choses, estant la haine de l'Espagnol et la tromperie de ceux de ses complices aussi bien que leur fausseté, tellement engravée au cœur desdits princes, qu'on ne l'en ôtera jamais, sinon par un cruel despit et exécrable désespoir*. »

* Mss. Bibliothéque royale de Saint-Germain-des-Prés. Il ajoute, dans une autre dépêche : « J'ai faict plusieurs amples remontrances à l'électeur, où lui mettant devant les yeux comme sans juste occasion et à tort il se formalisoit ainsi pour ce faict de Paris ; mais je n'ay jamais pu

Vainement Charles IX avait envoyé des ambassades spéciales, des lettres explicatives, en Suède,

obtenir une seule ligne de response, sinon qu'il m'a tousjours faict dire qu'il demeureroit bon ami de Vostre Majesté, et que vous l'ayant promis une fois il ne s'en desdiroit jamais, mais qu'il ne pouvoit rien changer à ses résolutions, vu et considéré ce qui s'estoit passé en France, et tout ce qui s'y faisoit encore continuellement, et afin que je cognoisse ce qui le faisoit mouvoir, il me feroit communiquer plusieurs vrais et seurs advis, par lesquels est desmontré que pareille effusion de sang que celle de Paris s'est faicte au même jour à Orléans et à Rouen, à Lyon et autres endroits de la France, et que journellement il s'y continue par toutes les bonnes villes de vostre royaume ; que l'exercice de religion est défendu par toute la France ; le roy de Navarre, le prince de Condé, contraincts d'aller à la messe ; que les enfans baptisés à la huguenote sont rebaptisés de nouveau à la catholique ; que le mot du guet par toute la France est, ou la messe, ou à la rivière ; par-là il infère que ce qui a esté faict contre l'admiral et ses adhérens a esté par préméditation et pour la ruine et extermination de ceux de la religion et de la religion même. Ils m'ont allégué quelques points que je diffère à vous faire entendre de bouche, et particulièrement le secours qu'ils disent que Vostre Majesté soit en propos d'envoyer au duc d'Albe. Je n'ay pu les faire desmordre de leur opiniastre opinion * »

* Despêche du sieur de Schomberg au roy Charles IX, sur ses négociations avec l'électeur de Saxe, le 9 octobre 1572. — Mss. de M. Séguier, n° 1504. Biblioth. royale, dép. des Mss., fonds de Saint-Germain-des-Prés

auprès d'Elisabeth, à Genève, dans tous les pays enfin où la Saint-Barthélemy pouvait produire un déplorable effet; il s'éleva un sentiment d'indignation qui ne s'apaisa point de quelques années. La guerre des pamphlets qu'entendait si bien l'école calviniste fut renouvelée plus violente. Les académies de Genève et d'Allemagne lancèrent toute espèce de manifeste, et le plus curieux sans doute est celui qui parut sous le nom de Zacharie Furnesterus. C'était une réponse à la brochure publiée par Montluc, évêque de Valence. Montluc, chargé de l'ambassade de Pologne, avait senti l'importance de justifier Charles IX et le duc d'Anjou spécialement au moment de ses prétentions au trône des Jagellons; et la manière dont il explique la Saint-Barthélemy me paraît digne d'être reproduite : « Mèssieurs, d'une chose dont je suis bien certain et que j'ai apprise de gens bien dignes de foi, ces gentilshommes massacrés dernièrement à Paris avaient délibéré de tuer le duc de Guise en la maison du roy où il estoit. On dict que lesdicts gentilshommes ont esté ainsi traités pour avoir conspiré contre le roy; je n'oserois ni ne voudrois l'affirmer; tant il y a qu'en voulant tuer M. de Guise, le roy et les autres princes estoient enveloppés en un merveilleux danger. Mais accordons que ce soit une accusation controuvée par le roy et par ceux

qui l'ont inventée; pour certain il faut confesser que ces gentilshommes allèrent trouver le roy par deux ou trois fois et le prièrent d'ordonner promptement un chastiment de l'outrage faict à l'admiral. Le roy leur respondit en termes fort gracieux; toutefois il respliquèrent arrogamment que pour se venger ils avoient cinquante mille hommes tout prets. Le jour suivant on descouvrit la conspiration; si le duc de Guise n'estoit pas pendu, toutes les Eglises évangéliques devoient empoigner les armes; de leur costé les catholiques n'eussent jamais souffert que le roy eust chastié le duc de Guise, qui avoit juste douleur de la mort de son père traistreusement occis par Poltrot, lequel estant sur la gehenne, accusa l'admiral de l'avoir induit à cela, Je ne sçais s'il est vray ou faux. Or le peuple de Paris, lequel fut tousjours fort prompt à esmouvoir séditions en France, s'estant joinct avec des soldats qui ne demandoient qu'à butiner, tuèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer. Le roy admonesté par les princes et autres conseillers du danger où estoit l'Estat sans telle exécution, l'approuva ou du moins en fit semblant. Il ordonna à toutes les villes d'observer son esdict; il ajousta un second esdict au premier, afin de chastier ceux qui y contreviendront: voilà ce que fit ce prince qu'on appelle Néron, Hérode et Pharaon. Posons le cas que

le roy soit cruel et inhumain, cela concerne-t-il le duc d'Anjou, prince si desbonnaire, si plein de douceur, de vaillance ? Tous les François tiennent pour certain qu'alors qu'on lui en demanda son avis, il respondit « que ce luy seroit déshonnenr de consentir et avoir part à la délibération de massacrer nuds ceux lesquels partant de fois il avoit vaincus bien armés et esquipés *. »

C'est à cette justification que répondait le pamphlet huguenot ; « Montluc, envoyé aux Polonais, ne s'est pas contenté d'orner le duc d'Anjou de louanges divines, et faire, comme on dict, d'une mouche un éléphant; mais, loué à prix d'argent pour mentir, il a dict tant de choses indignes qu'il a surpassé en meschanceté et impudence tous les flatteurs et garnemens. Vous niez, monsieur l'ambassadeur, que ce massacre ayt esté commis par la vilaine et meschante trahison du roy et de son bon frère vostre duc d'Anjou; je ne m'en esbahis pas, car vous estes payé pour mentir. Tous savent que le roy non seulement permit ce massacre, mais qu'il envoya des gens pour l'exécuter; et puis ceste desclaration imprimée où il se glorifie ambitieusement que tout a esté exécuté par son advis et commandement; et le

* « Défense de Jean de Montluc, esvesque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le très-illustre duc d'Anjou contre les calomnies de quelques malveillans. » 1572 (Brochure).

discours qu'il a faict au parlement. Derechef vous babillez et maintenez qu'il n'y a eu embusches ni trahison des massacres : quoi donc ? quand le duc de Guise et tous ses bourreaux allèrent chez l'admiral, le massacrèrent tout nud et ses domestiques ; quand, parmi tant de milliers de gens meurtris, pas un n'a eu le temps de desgaisner l'espée, vous osez nier qu'il y ait eu des embusches ? La paix n'estoit-elle pas faicte avec ceux de la religion ? N'est-ce pas chose monstrueuse que le roy ait pu penser seulement de l'enfreindre ? Vous, calomniateur, dictes que le roy a publié des édicts pour empescher qu'on massacrast ? Vraiment il se montre plaisant de demander qu'on conserve la vie à ceux qu'il savoit estre massacrés ; comme s'il ne falloit pas que ceux qui vouloient cacher telle malheureté et jetter de la poudre dans les yeux des estrangers, prissent ce sac mouillé pour se couvrir! Confessez donc, vilain avocat, qu'ils ont été massacrés par le commandement du roy, et que la cause de cette cruauté est la religion ; confessez que jamais telle inhumanité ni félonie ne fut vue, ouye ni lue depuis que le monde est monde ; et si vous recouvrez le sens, vous confesserez que les Pharaon et les Néron peuvent estre estimés princes humains et débonnaires si on les compare avec votre tyran *. »

* « Response de Zacharie Furnesterus, soutenant l'inno

En résumant l'effet de la Saint-Barthélemy à l'extérieur, on pourrait dire qu'elle changea absolument la nature des rapports de la France avec l'étranger. Pendant deux ans que s'était prolongée la puissance des huguenots, soit à Blois, soit à Paris, toute la politique avait été anti-espagnole : le conseil s'était complétement jeté dans les intérêts de la confédération germanique, du Danemarck, de la Suède, et le dernier traité avec Élisabeth prouvait des rapprochemens intimes avec l'Angleterre. Cette politique devait tendre, d'une part, à la constitution indépendante des Pays-Bas, à l'affermissement de la liberté des électeurs dans l'empire, au triomphe des intérêts protestans d'Élisabeth sur les idées et les prétentions catholiques de Marie Stuart; enfin à l'agran-

cence et justice de tant de milliers de personnes massacrées au royaume de France, contre les calomnies de Jean de Montluc, esvesque de Valence. » 1572 (Brochure).

On publia une multitude de rôles où furent comptés les morts de la Saint-Barthélemy. Les huguenots en exagèrent le nombre jusqu'à quarante mille ; les catholiques le réduisirent à moins de quinze cents. Au reste, le conseil de ville de Paris fit faire le relevé de ces massacres. — 7 octobre 1572. Ordonnance de la ville de Paris à tous capitaines d'apporter au bureau les noms et qualités de ceux qui ont été tués le jour de la Saint-Barthélemy. Extr. des reg. de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. V. p. 273.

dissement de la république de Genève sur la Savoie, et des cantons réformés sur les autres cantons dévoués à l'église de Rome.

Depuis la Saint-Barthélemy, tout prend une nouvelle tendance; l'alliance de l'Espagne, de la Savoie, de Rome et de l'Écosse, devient la base de la politique extérieure du conseil catholique; on cherche sans doute à ne pas rompre avec les électeurs, avec la reine d'Angleterre, à maintenir des rapports qui échappent au conseil par l'attitude nouvelle qu'il a prise; mais l'Espagne domine, et les intérêts espagnols sont alors en opposition avec l'indépendance des Pays-Bas, la monarchie d'Élisabeth, la souveraineté des électeurs et la liberté de Genève. Les fatales journées de Paris amenèrent donc un changement complet, absolu, dans la situation de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur; tout prit une impulsion nouvelle et décidée. La politique de Charles IX ou du conseil des Guise se formula dans les points suivans : 1° Protéger le triomphe de Marie Stuart en Ecosse; 2° abaisser le crédit d'Élisabeth pour imposer à l'Angleterre la toute-puissance catholique; 3° réunir Genève à la Savoie; 4° rétablir le gouvernement espagnol aux Pays-Bas; 5° restaurer l'unité orthodoxe en Germanie et dans la Suisse.

CHAPITRE XLVI.

SITUATION DU PARTI CALVINISTE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

État des provinces. — Le Languedoc. — Les Cévennes. — Le Vivarais. — Le Dauphiné. — Retraite des protestans dans les villes fortifiées. — La Rochelle. — Sommières. — Sancerre. — Le comte de Montgommery en Normandie. — Mouvement de l'armée catholique contre les huguenots.

1572 — 1573.

Le caractère de tout coup d'Etat, de toute mesure violente contre un grand parti, est de n'être jamais complet, et de laisser toujours en dehors

des forces mal comprimées, des accidens imprévus qui troublent le résultat qu'on s'était proposé. Les catholiques avaient voulu abîmer l'hérésie, frapper au cœur les huguenots; ils avaient procédé d'une manière cruelle; mais ils n'avaient pu tout atteindre. Quand une opinion est devenue un fait dans la société, les persécutions ne peuvent l'anéantir ; elles la répriment à peine un instant pour lui donner plus d'énergie.

Après la première terreur produite par la Saint-Barthélemy et ces massacres répétés dans les provinces, les calvinistes organisèrent un système de défense, particulièrement aux localités où leur nombre était assez considérable pour espérer la victoire. Le conseil cherchait vainement à les rassurer; les gouverneurs avaient reçu l'ordre de ménager les calvinistes partout où la sédition pouvait devenir dangereuse, et ce système était suivi avec beaucoup de sollicitude dans le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, provinces dont les populations étaient si prononcées pour l'hérésie.

Les villes de Nismes et Montauban se tenaient sur leurs gardes, en rendant cependant devoirs de sujets au roi. « Voici arriver les nouvelles du massacre qui les mettent en merveilleux souci, car ils estoient des plus haïs. Toutefois, persévérant en leur constance accoutumée, nonobstant les lettres que le roy et autres près et loin leur

escrivirent, se résolurent de n'ouvrir leurs portes à ceux qui les voudroient esgorger et escorcher de par le roy; ains se défendre jusques au bout*. » Dans cette disposition des habitans, il fut décidé qu'on s'armerait contre les ruses et les violences du conseil. Nismes et Montauban étaient alors flanquées de bonnes murailles, de hautes tours crénelées, et les calvinistes se promettaient de faire forte résistance au cas d'une attaque catholique.

Dans les Cévennes et le Vivarais, les ligues de défense s'étendaient parmi les populations : « Au commencement de ces remuemens, ceux de la religion estoient les plus forts dans Aubenas, Privas, le Pouzin et Villeneuve. Toutefois les catholiques voyant que le Pouzin leur seroit commode, à cause de son assiette, s'en saisirent incontinent. Quant à Villeneuve, le sieur de Logière, voulant s'en rendre maître, tint le chemin qui s'ensuit : Villeneuve est une petite ville de Vivarais, assise en lieu commode pour les habitans, qui y ont leur bailliage, ressortissant par appel au siége présidial de Nismes. Les catholiques et ceux de la religion estoient tombés d'accord de se défendre et maintenir les uns les autres, disant qu'ils estoient frères et concitoyens, et qu'il falloit d'une commune force et volonté résister aux massacreurs.

* Estat de Nismes et de Montauban, 1572 (Brochure).

Par serment solennel ils accordent qu'on eslira deux capitaines des deux religions, qui tour à tour feront les rondes et revues de nuit et de jour, en telle sorte que le catholique veilleroit sur ceux de la religion, et celui de la religion sur les catholiques, afin d'éviter toute mauvaise opinion*. »

La politique de Catherine était de promettre tolérance pour les individus, mais de proscrire le calvinisme comme opinion, comme culte public ou force organisée**; on laissait la conscience libre, mais on défendait le prêche, c'est-à-dire la propagation de l'hérésie. Les villes du Vivarais refusèrent de recevoir les gens d'armes et archers du roi; « car à se faire massacrer maintenant il estoit préférable d'engager bonnes arquebusades. »

Dans le Dauphiné, quoique les huguenots fussent non moins nombreux et aussi fortement décidés à la résistance, ils n'avaient aucune place de sûreté; aussi « plusieurs gentilshommes de la religion, et qui s'estoient portés vaillamment aux autres guerres, se refroidirent grandement, les uns promettant d'aller à la messe; les autres, estonnés comme du tonnerre, se cachoient en leurs maisons, craignant d'estre attrapés par le sieur de

* Estat des Cévennes et du Vivarais, 1572 (Brochure).

** On a vu comment s'en explique Catherine de Médicis a l'ambassadeur d'Angleterre.

Gordes, qui néanmoins leur écrivit fort amiablement pour les destourner de la religion et leur persuader que les troubles ne seroient si grands qu'on les imaginait *. » Il y avait en Dauphiné le brave capitaine Montbrun, lequel ne s'était pas trouvé aux noces de Paris. « Plusieurs estimoient que Montbrun se fust refroidit et laissé accabler sous le faix ; mais par succession de temps il reprit courage, comme il apperra en son lieu *. »

Les huguenots des autres provinces, moins peuple, avaient cherché asile dans des lieux ou places de sûreté fortifiés : le dernier édit leur en assurait plusieurs. Le conseil tentait de les surprendre par des moyens de douceur ou des mesures brusques et violentes ; les chefs s'étaient tenus sous les armes, et là venaient se réfugier des milliers de malheureux proscrits, résolus de se défendre à la parole de leurs ministres. La Rochelle avait été toujours considérée par les huguenots comme leur plus puissant boulevard. Sa situation sur un roc baigné par la haute mer, les secours qu'elle pouvait recevoir d'Élisabeth et des braves matelots flamands en faisait un point redoutable. Le baron de La Garde avait été chargé par le conseil de s'emparer de La Rochelle ; il ne put y parvenir par la ruse ; les

* Estat du Dauphiné, 1572 (Brochure).

huguenots même se rendirent maîtres de l'île de Rhé ; point intermédiaire qui assurait la plénitude de leur communication. Alors le conseil, « voyant bien que la peau de renard n'estoit assez longue pour empoigner la proie, jugea qu'il falloit nécessairement y coudre une peau de lion, espérant avoir à vive force ce que les ruses n'avoient obtenu. »

A Sancerre, les huguenots avaient également élevé des fortifications, jeté des troupes nombreuses ; ils s'étaient emparés du château avec une vive détermination et un beau courage : jamais population n'avait montré plus de zèle pour la réforme. Quand le château se rendit, « il fut crié à son de trompe et tambour par les carrefours de la ville, que tous eussent à se trouver aux halles pour rendre grâce à Dieu de cette délivrance admirable, non attendue selon le jugement humain. Le psaume 144e fut chanté et fut noté et remonstré par François de La Mare, dit de Claireau, ministre du lieu, qu'il y avoit quatre ans qu'au même jour, dixième du mois de novembre, Dieu avoit délivré aussi cette ville de Sancerre de ceux de Bourges *. »

Le roi craignait encore pour la Normandie le comte de Montgommery, lequel, échappé au

* Surprise de reprise du chasteau de Sancerre en un mesme jour, 1572 (Brochure).

massacre de la Saint-Barthélemy *, s'était rendu en Angleterre, où il sollicitait auprès d'Élisabeth de prompts secours pour soulever la vieille race Normande. Ce voyage inquiétait le conseil; Charles IX écrivit à M. de Matignon deux jours après la grande exécution de Paris: « Qu'il avoit plusieurs avis de certaines choses que machinoit en Angleterre Montgommery. M. de Matignon, il doit débarquer dans les pays de votre gouvernement; faites, je vous prie, bonne surveillance, et afin que les soldats aient plus d'occasion de me bien servir, j'ai donné ordre qu'on vous envoie argent pour faire faire la monstre de janvier et février **. » Cette expédition de Montgommery pouvait trouver des sympathies; la Normandie avait encore des traditions de la

* Le jour de la Saint-Barthélemy, Charles IX écrit à M. de Matignon « qu'il avoit entendu dire que le sieur de Mongommery s'estoit retiré en ses maisons du costé de Normandie où il est à craindre qu'il émeuve mes subjects et assemble ceux de sa religion. J'ai advisé vous faire cette lettre outre l'autre que je vous escris pour vous prier de prendre garde doucement et sans bruit où il se sera retiré, afin que avec ce que vous pourrez assembler de forces vous le preniez ou fassiez prendre et vous en asseuriez si bien que j'en puisse demeurer en repos. Mais que l'on ne sçache que je vous en ay escrit, et y procédez le plus dextrement possible. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8763., fol. 24.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 72.

race qui régnait en Angleterre; il y avait noble parenté de chevalerie, de blasons; quelques villes s'étaient même prononcées pour la huguenoterie.

En voyant d'un peu haut l'état des choses, la Saint-Barthélemy n'avait pas avancé la question catholique; presque partout les calvinistes avaient pris les armes; on avait essayé la violence populaire pour éviter le champ de bataille, et en définitive on tombait encore dans les guerres civiles les plus acharnées, car il y avait eu trahison, manque de foi contre des populations en armes, qui devaient s'en souvenir. Le conseil avait distribué les provinces à des hommes plus ou moins engagés dans les questions de feu qui agitaient la société, toutefois le maréchal Damville, de la maison de Montmorency, second fils du Connétable, esprit de tiers parti, qui joua plus tard un plus vaste rôle, gouvernait le Languedoc, pays où les huguenots étaient en force; le maréchal cherchait à dompter le mouvement par la modération, quoique le conseil lui imposât des lois très-dures: Charles IX lui écrivait: « Mon cousin, ayez à poursuivre et diligenter le plus que vous pourrez vos préparatifs pour avoir raison par voie de la force, puisque celle de la douceur n'y peut rien profiter, en quoi vous me ferez service très-agréable de n'y espargner aucune chose pour leur faire sentir le digne chastiment de

leur insolence et grande témérité * » Dans une autre lettre plus impérieuse encore, il lui commande de confisquer les biens de tous les Nimois de la religion réformée : « C'est la violence qu'il faut partout établir dans vostre gouvernement. Mon cousin, il n'y a chose qui fasse porter plus impatiemment et avec plus de regrets à ceux de Nismes et autres rebelles leur opiniastreté qu'en leur ostant toute la commodité et jouissance de leurs biens ; au moyen de quoi je vous prie y pourvoir si diligemment que ayant leurs biens esté saisis, comme je présuppose suivant mes desclarations, ils n'en puissent jouir par la faveur de leurs amis, sous prétexte de cédules privées ni par autre moyen en recevoir aucune commodité **.» De semblables ordres étaient successivement adressés à Mandelot, gouverneur de Lyon, à M. de Matignon en Normandie, à tous les officiers enfin qui pouvaient disposer des forces royales.

Le point important était La Rochelle ; toutes les autres positions des huguenots étaient subordonnées à la défense de cette forte cité où devaient se diriger les hommes d'armes du catholicisme. Le commandement de l'expédition décisive fut confié au prince qui offrait le plus de garanties au parti vainqueur à la Saint-Barthélemy.

* Mss. de Béthune, vol. cot, 8754, fol. 23.

** *Ibid.*, fol. 30.

Le duc d'Anjou se mit à la tête de l'armée qui marcha vers La Rochelle. On avait pris de grandes mesures; le clergé s'était cotisé d'hommes et d'argent. Les villes municipales avaient également fait des sacrifices pour le triomphe de l'Église romaine; tous les gouverneurs durent détacher ce qu'ils pouvaient de forces militaires afin de les donner aux batailles du duc d'Anjou *.

Quand tout fut ainsi prêt, Catherine se hâta de prévenir les gouverneurs sur le but de l'entreprise; elle les invitait à la seconder de toutes les manières; « car à La Rochelle devoit s'esteindre la malheureuse et perverse hérésie. » La reine-mère prit des engagemens avec la Savoie et Gênes, pour que ces États eussent à fournir des soldats à la sainte cause; trois mille Corses sortirent de leur île montagneuse, débarquèrent au bord du Rhône, s'acheminant vers La Rochelle **. Charles IX écrivait au maréchal Damville: « Mon cousin, c'est pour vous avertir comme mon frère le duc d'Anjou, après avoir faict diriger toutes choses nécessaires pour assiéger ma ville de La Rochelle, a envoyé son train devant, est parti en poste, mes frères les ducs d'Alençon et le roy de Navarre avec luy, accompagnés des princes et autres gen-

* Fontanieu, portefeuille, ann. 1573. On trouve de grands détails sur ce siége.

** Fontanieu. Portefeuille, ann. 1573.

tilshommes mes bons serviteurs, pour aller assaillir ladicte ville et ne cesser de la presser qu'il ne me l'ait rendue; espérant, moyennant la grâce de Dieu, que la fin lui sera aussi favorable comme l'entreprise est équitable et juste et que lui ont esté toutes celles qu'il a faictes et commandées. Je vous prie, mon cousin, de vostre part faire tout vostre effort pour avoir la raison de mes rebelles en vostre gouvernement; afin qu'en mesme temps, s'il est possible, toutes choses soient resduites sous mon obéissance, et pour le moins que lesdicts Rochellois ne puissent estre secourus et favorisés d'eux, advertissant souvent mondict frère de ce que ferez *. » Ce n'étaient donc pas seulement les ardens catholiques mais encore les nouveaux convertis qui marchaient à ce siége; le jeune roi de Navarre y accompagnait le chef de l'armée catholique, le duc d'Anjou. On exigeait de lui un gage, après sa conversion publique. Henri de Béarn ne refusait aucun témoignage de son retour à la foi romaine; son esprit et son cœur s'assouplissaient à cette dissimulation, à ces ménagemens habiles, qui furent le fond de son caractère sous son règne conciliant et difficile; il avait passé par toutes les épreuves, subi toutes les conditions; il garda souvenir de sa vie de cour, de sa captivité dorée, ainsi qu'il aimait à la nommer.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 26.

De grandes mesures avaient été prises pour pousser le siége de La Rochelle avec vigueur, et pourtant rien n'était prêt quand le duc d'Anjou arriva à La Guierche: c'est ce qui résulte d'un Mémoire adressé au roi par M. de Nevers au nom du prince qui commandait; il écrivait « que les troupes étaient si peu complètes, qu'au lieu de dix mille hommes d'infanterie il n'en avait pas six mille; l'artillerie n'était point en état; on n'avait pourvu à aucune munition, ni de guerre ni de bouche; il n'y avait sur les lieux aucun trésorier et point d'argent. Il avait mandé à M. l'admiral * de lui envoyer quarante compagnies et de les faire embarquer, s'il était possible, pour descendre au plus près de La Rochelle; le reste ne dépendait pas de lui; il supplie d'y pourvoir. Il est prêt à sacrifier sa vie, mais ce serait mettre l'État et la réputation du monarque en péril que de s'exposer à un mauvais succès assuré **. » Ces négligences de guerre tenaient aux dernières fatigues des batailles; le zèle religieux ne s'était point attiédi; mais on faisait les sacrifices avec

* Alors M. de Villars, qui succéda à Coligny.

** Manuscrit de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Charles IX*, in-fol. n° $\frac{8627}{3}$ pag. 114. — Mémoire dressé par M. de Nevers, au nom de M. le duc d'Anjou, pour exposer à Sa Majesté que tout manquait pour le siége de La Rochelle.

moins de facilité. Il y avait impuissance. Le conseil était obligé de recruter des hommes de guerre au dehors, et pour cela il fallait aide d'argent.

Les huguenots se défendirent avec désespoir à La Rochelle et à Sancerre ; des exploits merveilleux marquèrent la résistance de ces deux villes * : c'était une croyance religieuse qui s'était là réfugiée pour s'ensevelir d'un linceul sous des ruines ** ; il y avait mollesse, division dans le camp catholique. Tandis que le maréchal Damville pacifiait le Languedoc, le siége de Rochelle trainait en longueur ; le roi de Navarre, le duc d'Alen-

* Le 23 mars 1573, Théodore de Bèze écrivait à la duchesse de Ferrare pour « se condouloir avec elle sur l'état pauvre et misérable de la vraie religion, les pertes qu'elle avoit éprouvées et les maux que la pourette Église a soufferts et souffre tous les jours : « Loué soit nostre Dieu de ce que non-seulement il vous a donné constance au milieu de telles et si horribles tempestes et si piteux exemples de mal, mais aussi s'est servi de vous derechef pour en garantir plusieurs dont toute l'Église du Seigneur vous sera à jamais obligée. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8743, fol. 43.

** Le 26 avril 1573, Catherine écrivait au duc de Nevers : « Je prie Dieu que ceux de La Rochelle recognoissent leur faute, et qu'ils se remettent à la discrétion de mon fils, je serai toujours d'avis de leur accorder tout, excepté qu'ils aient exercice de religion que de celle que nous tenons, et tous les ministres chassés. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 100.

çon n'étaient pas dans la même exaltation que le duc d'Anjou et M. de Nevers ; on assiégeait faiblement une ville protégée par une population héroïque : les pertes étaient considérables. Le parti de la vieille foi ne retrouvait plus cette énergie de la victoire qu'il avait autrefois saluée dans le duc d'Anjou à Montcontour et à Jarnac. Il y avait déjà bien des murmures parmi les camps, lorsqu'une nouvelle inattendue priva de son chef l'armée catholique.

CHAPITRE XLVII.

NÉGOCIATIONS A L'ÉTRANGER. — LE DUC D'ANJOU, ROI DE POLOGNE.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliances du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — État de l'élection. — Intrigues. — Engagemens. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

1572 — 1573.

Depuis la Saint-Barthélemy, les relations à l'extérieur avaient été toutes catholiques. Les instruc-

tions données à M. de Schomberg pour justifier les sanglantes journées n'avaient eu d'autre but que de calmer les ressentimens armés et de maintenir les alliances existantes. Il était impossible que le conseil se méprît sur le caractère que devaient avoir désormais ses rapports d'intimité au dehors. Deux intérêts avaient divisé jusqu'ici l'Europe depuis la prédication de Luther : le système protestant qui embrassait les puissances du Nord ; le système catholique et espagnol. Puisque celui-ci avait triomphé dans les dernières violences, on allait subir l'instinct de ses nécessités ; on ne pouvait plus se rapprocher ni de l'Allemagne ni d'Élisabeth ; il fallait marcher droit à l'alliance espagnole. C'est ce que M. de Morvilliers développait dans un Mémoire qui fut soumis à la reine Catherine de Médicis : « Les princes d'Allemagne ont toujours tendu au but de fomenter leur religion en ce royaume, et luy faire prendre tant de racines qu'il ne fust au pouvoir des hommes de l'en extirper, et toutes les démonstrations d'amitié qu'ils ont faictes ont été fondées sur cette intention. Mais en présupposant que lesdits princes contractassent avec droite intention d'observer ce qu'ils promettroient, on sait bien quelle fermeté l'on doit estimer en semblables traités ; des occasions surviennent de jour en jour, lesquelles font naître des différences entre ceux qui sont ainsi obligés, et chacun se persuade pouvoir se des-

partir d'un traité quand il l'a ennuyé. Alors le roy, au lieu de destourner de soi l'orage dont il doute, mettroit ses affaires en plus grand danger, en s'enveloppant dans une guerre contre l'Espagne, et se trouvant abandonné par les autres qui l'auroient embarqué. Quant à l'alliance avec le roi d'Espagne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusqu'à présent, il ne commencera pas la guerre : l'estat de ses affaires est tel qu'ores qu'il eust pacifié les troubles des Pays-Bas, contenu le prince d'Orange et ses frères, il n'a pas moins besoin de paix que le roy pour asseurer et affermir ce qu'il aura faict. Pour ces causes, je ne vois pas qu'on doive craindre que le roy d'Espagne commence la guerre. Au regard des discours qu'on fait en Allemagne du mauvais vouloir du roy d'Espagne, je ne crois pas qu'il se faille esmouvoir, estant le plus souvent artifices de ceux qui veulent tousjours nourrir les desfiances entre les plus grands princes *. » Ce mémoire était parfaitement logique : l'alliance catholique ne pouvait être qu'espagnole. Cependant se jeter absolument dans les voies de l'Espagne, n'était-ce pas compromettre les intérêts territoriaux ? La France appelait la réunion des Pays-Bas ; elle voulait abaisser la puissance impériale par l'agrandissement des droits et prérogatives électorales ;

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 16.

ses relations de commerce et de subsides la rapprochaient également de l'Angleterre; politiquement envisagée, l'alliance de l'Espagne lui était donc antipathique. Cette situation créait mille embarras. On ménageait les électeurs allemands, pour qu'ils n'alimentassent pas les troubles en France par leurs reitres et lansquenets : Élisabeth était portée à favoriser un débarquement en Normandie et en Bretagne. Les Suisses pouvaient fournir quelque mille hommes aux batailles; et l'on faisait courir le bruit dans les montagnes que le roi Charles IX allait s'emparer de Genève, le chef-lieu de la religion huguenote. Une dépêche de M. de Bellièvre, ambassadeur en Suisse, adressée au roi le 14 février 1573, porte : « Sire, nous nous trouvons ici en peine des menées que faict M. le duc de Savoye, qui sont pour mettre les cantons en troubles et divisions. Il est après à se faire maistre de la ville de Genève, et ne porte respect que là où est son avantage seulement. Le dict sieur duc a sçu si bien mener son faict que plus de deux mois après mon arrivée en ces ligues, il a faict croire aux uns et aux autres que vostre dessein étoit d'occuper Genève, et surtout l'avoit si bien imprimé aux cerveaux de ceux de Berne et autres protestans, qu'ils tenoient pour certain que Vostre Majesté avoit conjuré la ruine de ce pays. Ce désespoir les pouvoit exciter de faire chose qui eust pu porter un bien grand

préjudice en vos affaires. Sire, j'ai recouvert le double d'une instruction que mondict sieur le duc de Savoye a envoyée à Berne; parmi ses propos il leur dict que je les voulais paistre de bonnes paroles pour tant mieux parvenir au but de Vostre Majesté et entreprise qu'elle avoit sur ladicte ville de Genève *. »

Pour échapper à ces difficultés, le conseil agrandit le système des pensions et des secours secrets envers les princes protestans, la plupart pauvres et sans ressources. La France s'engageait à leur payer un subside annuel. M. de Morvilliers s'en plaint encore : « Quant à contracter avec les princes et leur bailler argent sous main, je doute de beaucoup d'inconvéniens, et qu'enfin l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. On ne pouvoit pas le faire si secrètement avec eux, que ce ne soit incontinent divulgué. Le roy d'Espagne même le sçaura, et lesdicts princes à l'adventure ne le voudroient pas autrement, encore qu'ils vous disent le contraire, car il leur plaist que le roy d'Espagne cognoisse qu'ils sont appuyés et soutenus de Vostre Majesté. Si donc cela vient en évidence, le roy d'Espagne le prendra comme un acte d'hostilité d'aider ses subjects rebelles à lui faire la guerre, et se plaindra que ce soit en une cause

* Mss. Colbert, vol. in-fol. M. R. cot. 427.

qui ne doit être moins odieuse au roy qu'à luy *. »

Ce large système de pensions donnait un peu de répit à Catherine; elle était assurée que les électeurs ne remueraient pas; son ambassadeur avait ordre de se montrer empressé, de n'offenser aucun d'entre eux : mais pouvait-elle accéder à toutes les sollicitations de ces princes huguenots? Le landgrave de Hesse écrivait à Catherine pour qu'elle reprit en grâce les enfans de Coligny, et qu'elle leur rendit leurs biens. La reine, sous l'influence du parti catholique, répondit à M. de Schomberg : « Mon cousin le landgrave m'escrit et prie que je fasse tant envers le roy monsieur mon fils, qu'il veuille reprendre en grâce les enfans du feu admiral; je vous dirai, M. de Schomberg, que j'en ai parlé à mondict sieur et fils avec telle affection que me sera toujours recommandé ce que provient de mondict cousin ; mais le roy mondict fils le prie de considérer que les choses sont passées par les lois de son royaume et par le jugement des princes, juges des plus recommandés en probité et intégrité, duquel jugement en faict de telle conséquence il ne peut faire aucune grâce en faveur de quelque personne que ce soit, ni empescher le cours de la justice. Vous ferez entendre ce que dessus à mondict cousin,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8821. fol. 16.

et ferez dextrement les excuses envers lui de ce que mondict sieur et fils ne lui peut accorder *. »

Il y avait ainsi des intérêts opposés toujours hostiles : on était Espagnol de conscience et de dévouement; on sentait qu'on ne pouvait l'être pour les questions territoriales. Philippe II était l'ennemi politique, et l'allié intime pour les opinions: tant que ces opinions dominèrent les intérêts, l'alliance fut maintenue ; quand elles cédèrent, la France rompit brusquement une situation contradictoire.

Élisabeth promettait de garder une exacte neutralité; et toutefois elle favorisait sous main l'expédition du comte de Montgommery ; de braves matelots avaient été recrutés en Angleterre, et la reine désavouait une tentative qu'elle confondait avec la piraterie; l'expédition parcourut les côtes et jeta de profondes alarmes à la cour. Le roi s'en occupait comme d'un danger ; il écrit lettres sur lettres à M. de Matignon, gouverneur de Normandie : « Continuez à me donner advis de ce que deviendra le comte de Montgommery, et quelle route, lui et les vaisseaux qu'il a, prendront et tiendront. M. de Matignon, advertissez-moi, je vous prie, le mieux qu'il vous sera possible, de ce que deviendra ledict comte de Montgommery et ses vaisseaux, ayant l'œil si ouvert

* Mss. de Colbert, in-fol. vol. cot. 16, fol. 101.

en l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse rien entreprendre; et aussi qu'il n'y advienne aucune émotion, mais faire en sorte que tout y continue en repos et tranquillité, ne voulant pas aussi qu'il soit aucune chose entreprise par les miens qui puisse préjudicier à la bonne amitié et intelligence entre la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, et moi et nos communs sujets; et au contraire, je veux procéder sévèrement à l'entretenement de nos traités : et si de la part de ladicte royne et de ses sujets, il est contrevenu, je désire en être adverti pour en faire la remontrance par mon ambassadeur qui est auprès d'elle, et après avoir eu réponse de lui, pourvoir ainsi que je verrai être à faire, et lors vous advertirai de mon intention *. » Le conseil craignait plus que jamais une rupture avec Élisabeth, qui pouvait faire une si favorable diversion aux assiégés de La Rochelle. Les huguenots le savaient, et ils entretenaient auprès d'elle, ainsi qu'auprès des électeurs, des envoyés secrets pour les pousser à des hostilités plus ou moins ouvertes contre le parti catholique qui dominait alors.

Dans cette complication d'intérêts opposés, Catherine suivait avec persévérance une haute négociation, qui devait assurer un trône à son fils bien-aimé le duc d'Anjou. Je remonte à l'ori-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 74.

gine. La grande race des Jagellon venait de s'éteindre dans le dernier de ses descendans, Sigismond-Auguste : le trône de Pologne, soumis à tous les orages de l'élection, devenait ainsi vacant. M. Vulcop, ambassadeur de France à Vienne, se hâta d'en donner avis par une dépêche du 17 juillet 1572 *.

Cet événement était prévu depuis près d'une année, et le parti protestant, qui dirigeait à cette époque le conseil (c'était avant la Saint-Barthélemy), cherchant à s'attirer le duc d'Anjou, voulut lui donner une couronne; on le jetait ainsi en dehors du théâtre des intrigues. C'était là un complément au système de politique extérieure contre l'Espagne. La réforme calviniste avait de nombreux partisans en Pologne, et l'élection du duc d'Anjou, favorisée par les huguenots de France, devait y produire le triomphe des opinions réformatrices. Ce système se développait sous l'influence de Coligny. Il fallait le mettre à exécution, et la reine-mère, ambitieuse du grand titre de mère de rois, se chargea elle-même d'engager les négociations. Elle employa dans cet objet, comme son agent secret, un Polonais tout petit nain qui avait fait les délices des fêtes de cour, et que les dames de la reine s'étaient disputé, tant il était gentil et d'agréables manières.

* Portefeuille Fontanieu, nos 327-328.

Son nom était Crasoski *. Comme les nains des romans de chevalerie, il était fort disert et malin. En quittant le service de Catherine, il était retourné en Pologne, et là, dans les banquets des magnats, il aimait à narrer les belles fêtes et joûtes du palais de la reine, les prouesses de la chevalerie à la cour de France. Les Polonais, sympathiques pour toutes les nobles choses, s'étaient épris pour les princes de la famille des Valois qui présidaient à ces pompes de gentilshommes. Catherine n'hésita pas à suivre avec la plus vive sollicitude les rapports du petit nain tant chéri des dames. Une correspondance s'engagea, et pour en donner une idée, je rapporterai l'une des réponses de Crasoski, toutes écrites en italien et adressées à la reine-mère : « Madame, quoique monsignor de Valence, vostre ambassadeur, vous écrive plusieurs choses particulièrement, je prends la hardiesse de vous mander ce petit mot. A notre arrivée en Pologne, nous avons trouvé tout ce royaume à la dévotion de vostre cher fils. Entre toutes les petites diètes, on en a tenu une grande, dans laquelle il y avoit la moitié et plus

* Dans la curieuse collection Fontanieu il est plusieurs cartons consacrés aux pièces de la négociation pour le trône de Pologne. *Voyez* cot. 324 à 328. — *Voyez* aussi *Actes et traités intervenus en l'élection du duc d'Anjou, roi de Pologne.* Mss. de Brienne, vol 94.

des sénateurs de ce royaume; je m'y suis rendu d'après l'ordre de vostre ambassadeur ; tous lesdits sénateurs s'écrioient : « Nous n'aurons d'autre prince pour notre roy que celui-là *. »

Quand la nouvelle officielle de la mort de Sigismond-Auguste parvint à la cour de France, il fallut suivre une négociation plus sérieuse, et le parti calviniste, d'accord avec le tiers parti de Catherine, députa l'évêque de Valence dont la foi mitoyenne entre les calvinistes et le catholicisme ne pouvait blesser aucune des croyances qui divisaient la Pologne. On lui adjoignit Gilles de Noailles, également du parti modéré, et qui s'était fait déjà remarquer par une utile ambassade à Constantinople. Tout ceci se passait avant la Saint-Barthélemy, au moment du triomphe absolu du parti calviniste à la cour de France. M. de Schomberg devait seconder par ses efforts auprès des princes d'Allemagne les projets des huguenots.

L'élection du duc d'Anjou avait trouvé d'abord pour adversaire l'admirable légat du pape, Commendon; la cour de Rome sentait le besoin de ne pas laisser triompher le plan calviniste en Pologne. Plusieurs compétiteurs se disputaient la couronne; en tête le grand duc de Moscovie,

* Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. vol. CCCXXXVIII, pag. 35.

prince barbare ; son vaste territoire s'étendait déjà sur une fraction des vieux campemens des magnats ; le prince de Suède, luthérien, dont le père avait épousé la sœur de Sigismond-Auguste ; le duc de Prusse, de la même communion ; le prince de Transylvanie, pauvre, mais de cette race de rois qui s'élèvent par leur épée ; enfin le prince Ernest, fils de l'empereur Maximilien, catholique modéré et que le légat Commendon et Philippe II portaient de toutes leurs forces pour l'opposer aux personnifications diverses du système de la réforme.

Les instructions de l'évêque de Valence furent rédigées de concert entre Catherine et le conseil où dominait l'amiral Coligny ; il devait proposer sagement aux États dudit pays « les grands biens, profits, commodités et utilité que peuvent recevoir le royaume et subjects d'iceluy en élisant mondict seigneur pour leur roy ; à cause premièrement de la grande et illustre maison dont il est issu ; en second, la sagesse qui est en luy pour gouverner un Estat ; ensuite l'expérience qu'il a aux affaires de la guerre, et en quatrième la grande réputation que par ses faicts généreux il a acquise envers les puissances étrangères. A quoi il se pourra encore adjouster cette particularité, que la nation polonaise étant pleine de grande douceur et générosité et aimant la justice comme elle l'aime, elle ne peut tomber sous le gouver-

nement de prince qui d'inclination naturelle ait les mœurs et conditions si approchantes aux siennes. Se pouvant bien dire aussi en vérité que s'il y a quelque convenance et conformité de mœurs entre aucune nation du monde, elle se trouvera plutôt entre la nation françoise et la Pologne que mille autre, estant toutes deux pleines de grande humanité et douce conversation. M. de Valence assureroit les Polonois que ledict seigneur, en montant sur le trône, n'oubliera rien de son devoir et prudence pour maintenir ledict royaume en paix avec tous ses voisins, même avec le Turc, en quoi Sa Majesté de France interviendra et s'employera. Sadicte Majesté s'engage aussi à faire rentrer la Valachie sous la domination du royaume de Pologne, soit amiablement, soit par la force. En cas de guerre avec le royaume de Pologne par quelle puissance que ce soit, sadicte Majesté secourra ledict royaume en hommes et en argent, ayant grand espoir que telle union de forces inspirera grande terreur et crainte aux ennemis. Par telle union, on remontreroit que la mer seroit à la dévotion des deux nations, ce qui tiendroit en crainte ceux qui ne voudroient pas demeurer amis. Le sieur de Valence expliqueroit bien la bonne et grosse fortune dudict seigneur, possédant trois duchés et plusieurs comtés d'un revenu de 300 mille escus pour le moins, desquels il peut exercer sa libéralité envers les gentilshommes et autres per-

sonnes qu'il lui plaira. Ledict seigneur, qui n'a que vingt-deux ans, s'engageroit à prendre femme selon la volonté des Estats de Pologne, soit dedans, soit dehors du royaume *. »

Comme il fallait nettement poser les conditions réciproques auxquelles la couronne serait donnée et acceptée, on convint des bases suivantes comme premier élément de toute élection : « Il se fera une constitution et alliance perpétuelle entre les deux royaumes; pour la commodité de la navigation, on introduira mutuel trafic et commerce, et si besoin est pour la sûreté d'iceux, il s'entretiendra une armade; le pays de Valachie sera reduit en la disposition des Polonois; tout ce qui a été occupé par le Moscovite sera récupéré tant en Lithuanie que Livonie, et pour ce faire, on soldera quatre mille Gascons; le duché d'Anjou demeurera héréditaire. Seront apportés à l'entrée deux millions d'or, et puis consécutivement trois cent mille escus; on élèvera cent gentilshommes tant ès-lettres qu'à la discipline militaire; l'Académie et Université de Cracovie sera restituée en y transportant gens doctes et savans; les Polonais seront entretenus en leurs droits, privilèges, franchises, ayant esgard aux vieux loyaux et fidèles serviteurs, récompensant ceux qui ne l'auront pas esté **. » La reine Catherine remit à l'évêque de

* Mss. de Baluze, in-4° parchem. cot. $^{10339}/_{A}$, fol. 21.

** Mss. de Colbert, vol. 338, in-fol. M. R. pag. 37.

Valence un certain nombre de blancs-seings pour faire des promesses soit d'argent, soit de dignités.

Ce fut ainsi que les deux ambassadeurs quittèrent Paris. Montluc était encore à Nancy lorsque la Saint-Barthélemy éclata. L'évêque négociateur fut arrêté par les échevins et le peuple, car on le soupçonnait de pencher pour l'hérésie; les magistrats l'assurèrent même qu'il devait être compris dans la liste des rebelles au roi qui avait été dressée; on le dévouait au supplice. Montluc s'en plaignait à la reine-mère dans des formes dignes et douloureuses.

« Madame, un solliciteur de l'esvesque de Verdun, appelé Macéré, m'a faict mener prisonnier en cette ville, sans montrer aucun pouvoir, et exerçant plus hardiment son autorité que si c'étoit un mareschal de France; et qui plus est, affirme que je suis l'un de ceux que le roy veut encore faire tuer; qui est un langage qui me donne beaucoup de peine, non tant pour la perte de la vie, mais pour le regret que je dois avoir que Sa Majesté m'estime meschant et rebelle, moi qui jamais ai faict, dict, ni pensé chose qui soit contre le service de Sa Majesté. Et pourroit-on dire que ce seroit une fort mauvaise récompense des services continués depuis trente-huit ans sans interruption. Mais je ne croirai jamais qu'une telle résolution puisse sortir d'un prince si sage, si bon que cestuy-là, qui m'a toujours honoré de

son bon œil depuis qu'il est sorti du berceau; et le croirois-je encore moins de vous, Madame. Je vous supplie donc vouloir faire cognoistre à un chascun, que le roy ni vous ne m'estimez ni me tenez pour traistre ni rebelle, et que je puisse vivre sous votre protection *

Montluc, quoique dénoncé, continua sa route pour la Pologne. La Saint-Barthélemy y avait changé la nature des rapports avec les partis. On accusait Charles IX, et plus encore le duc d'Anjou, d'avoir trempé les mains dans le sang de l'amiral, chef avoué du calvinisme en France; on les signalait comme les auteurs de ce massacre qui soulevait l'indignation de l'Allemagne; fallait-il jeter une couronne au duc d'Anjou pour qu'il l'ensanglantât encore? quelles que fussent les justifications publiées par M. de Schomberg et l'évêque de Valence, la séparation était désormais complète, invariable. Alors devait se rapprocher la fraction catholique des électeurs sous la main du légat Commendon. La négociation changeait ainsi d'aspect; elle prenait un autre caractère; l'on adjoignit à l'évêque de Valence les sieurs de Lansac et Delisle. La dextérité du nain Crasoski effaça tout ce que cette position nouvelle pouvait avoir d'embarrassant. Crasoski écrivait à la reine-

* Mss. de Baluze, in-4°, parchem. vol. cot. $^{10339}/_{A}$, fol. 13.

mère sur la marche de l'élection : « Les Allemands ont ici plus de quatre cents envoyés secrets; ils voient que leur affaire va mal; ils ont sur-le-champ répandu un escrit de la mort de l'admiral : ils affirment que Sa Majesté et Monsieur couroient les rues de Paris en armes, en criant : Tuez les huguenots. Ils ont escrit qu'on en avoit tué quatre-vingt mille et plus, de laquelle chose, Madame, nous avons été peu étonnés, vu leur mauvaise intention. Mais les huguenots, qui sont en grand nombre dans ce royaume, entendant cela, se sont séparés de notre parti, et sont comme l'oiseau dans l'air, ne sachant où se reposer. Vostre Majesté peut être sûre que je ne manquerai aucune occasion pour leur faire passer la grande tristesse qu'ils ont; je vous ferai toutes sortes de bons et humbles services, et avec l'aide de Dieu, les choses iront bien. Je serois allé vous voir, mais le seigneur de Valence, votre ambassadeur, me retient auprès de lui, en disant que je suis utile en ce lieu au service de la couronne de France; et je lui obéis *. »

Le nain vint plusieurs fois à Paris visiter Catherine de Médicis, et chaque fois il emportait des blancs seings, des promesses et surtout des lettres de change au profit de ceux des électeurs qui se

* Mss. de Colbert, pièces originales, in-fol. M. R. D. vol. col. 338, pag. 35.

montraient incertains; chaque fois aussi il racontait « ses souvenirs des mœurs françoises, des veilles d'amour, des doux romans de chevalerie, de ce brave duc d'Anjou dont les grands coups d'épée retentissoient dans les camps. S'il y avoit guerre contre les Moscovites et les Turcs, que ne feroit pas ceste fière et digne chevalerie sous un chef qui avoit vaincu à Montcontour et à Jarnac? La France estoit l'alliée la plus simple de la Pologne, parce qu'elle étoit la plus désintéressée; elle seroit la plus utile dans la guerre; elle ne pouvoit convoiter le territoire et pourtant envoyer sa bonne chevalerie pour le défendre. » Ces motifs et les promesses secrètes du conseil de Catherine de Médicis, déterminèrent l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne; elle fut proclamée dans la diète de Varsovie, et l'évêque de Valence se hâta d'en donner avis à la reine-mère par une dépêche chiffrée. « Monseigneur le duc d'Anjou a esté eslu, et ce n'est pas sans peine *. » Divers

* Mss. Fontanieu. — 30 mai 1573, *Catherine de Médicis au maréchal Damville*, mss. de Béthune, vol cot. 8712, fol. 73. Elle lui annonce la confirmation de l'élection de son fils au royaume de Pologne « dont je veux croire que receevrez un particulier contentement; vous priant donner ordre partout vostre gouvernement à faire faire toutes sortes d'allégresses et remerciemens à Dieu pour toutes les grâces qu'il lui a plu faire à ce royaume, espérant que ce bienfaict sera cause du repos d'iceluy. » — 7 juin 1573.

engagemens avaient été pris par les ambassadeurs avant l'élection; l'évêque de Valence et M. de Lansac s'étaient obligés au-delà même de leurs pouvoirs en faveur des huguenots de France; ils avaient promis liberté de conscience, oubli d'un triste passé de guerre civile, vengeance même contre les auteurs des massacres de la Saint-Barthélemy. Le conseil catholique pouvait-il ratifier de telles promesses * ?

C'était sans doute un grand honneur que cette belle couronne de Pologne **; toutefois le duc d'Anjou devait-il abandonner ses droits sur le royaume de France? Le parti catholique, qui dominait le pouvoir, consentirait-il à subir l'avènement d'un successeur moins dévoué ? Il faut se rappeler que les calvinistes avaient cherché d'abord à entraîner le duc d'Anjou; ils lui avaient

Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 241. Charles IX écrivait la même chose à M. de Matignon ; il lui disait « qu'en considération d'une aussi grande nouvelle il avoit faict faire procession générale, chanter plusieurs beaux cantiques, faict faire feux de joie et autres démonstrations d'allégresses, les plus grandes dont je me suis pu adviser, et je vous prie faire faire le semblable. »

* Mss. Fontanieu, n°s 327-328.

** L'Espagne poussait au trône de Pologne le prince Ernest d'Autriche, cousin de Philippe II ; elle vit donc avec jalousie l'élection du duc d'Anjou : il y eut à cette époque froideur entre les deux cours. La correspondance de l'hi-

offert un riche apanage, la main d'Elisabeth, la souveraineté des Pays-Bas; mais le prince, un moment ébranlé, s'était rallié d'une manière cruelle à l'opinion catholique par les journées de la Saint-Barthélemy. Les calvinistes entourèrent dès-lors le duc d'Alençon son frère; Charles IX n'avait pas d'enfant mâle; toujours faible et maladif, sans espoir de postérité, n'était-il pas naturel que le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, laissât difficilement un trône où le portait tout un parti triomphant et en majorité? Ensuite, il fallait abandonner cette cour si douce, si plaisante de France, pour subir un climat sauvage sous des hommes d'austérité et de vie nomade; et pardessus tout se soumettre à un sénat de nobles vaniteux, dominant le prince de leur volonté sévère. Le duc d'Anjou quitta le siége de La Rochelle pour consulter sa mère et les chefs du parti catholique;

lippe avec don Diego est empreinte d'un dépit concentré; il ne voulait pas rompre avec la France, mais il chicanait pour les moindres choses, ne faisait pas droit aux demandes, aux réclamations de la France pour son commerce; il taquinait l'ambassadeur français, M. de Saint-Gohard, qui s'en plaint dans sa correspondance. Philippe II apprit avec plaisir les dures conditions imposées par les Polonais au duc d'Anjou : « J'ay reçu, écrit-il à Çuniga, la copie du serment qu'a presté M. d'Anjou et les articles qu'il a promis aux Polonois; l'un et l'autre ne sont pas de nature à exciter mon envie. » (*Archives de Simancas*, cot. B 35^{328}.

on convint de poser un principe : c'est que l'acceptation du trône de Pologne ne pouvait priver le duc d'Anjou d'aucun de ses droits de prince et d'héritier de la couronne de France. Cette déclaration, émanée de Charles IX, portait « qu'après sa mort, son légitime successeur était le roi de Pologne, au cas où il ne laisserait point d'enfans mâles. » Dans cet acte, Charles IX reconnaissait « non-seulement pour son héritier Henry d'Anjou, quoique absent de France, mais encore les fils qu'il pourroit avoir et qui naîtroient en Pologne; ceux-ci seroient déclarés François et auroient plein droit à la succession *. » Toutes les précautions ainsi prises, le duc d'Anjou attendit devant La Rochelle l'arrivée des nonces de la diète polonaise qui venaient solennellement lui offrir la couronne; on leur fit grandes pompes et fêtes. Enfin, les conditions étant acceptées et le duc d'Anjou proclamé roi de Pologne, le peuple et la cour saluèrent le vainqueur des huguenots comme un nouveau monarque élevé sur le pavois.

La ville de Paris se distingua entre toutes les autres cités pour fêter Monsieur ; les confréries catholiques, les bons bourgeois s'enorgueillissaient des honneurs qu'ils recevaient dans le

* Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires des règnes de François II et de Charles IX*, in-fol. tom. II, n° 8677/3, pag. 177.

prince proclamé aux halles comme le pourfendeur des hérétiques et le bras droit de la religion. « Aux Tuileries, il y eut un banquet orné avec magnificences et appareils de grands frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe-temps descrits en vers latins et imprimés, à l'entrée desquels la royne-mère et ses deux fils sont despeints comme s'ensuit. La royne-mère a un morion en teste, un bouclier en la main gauche dans lequel est la Gorgone et une hallebarde en la dextre, appelée par conséquent *Pallas Gallica*. Sur sa teste sont escrits certains vers latins en sa louange. Le roy est appelé *Jupiter Servator*, estant soustenu d'un aigle et foulant aux pieds un dragon et un homme. Sur sa teste pendent plusieurs trophées et des chapeaux de chesne. En mains, il tient le sceptre et la balance, et sous les pieds sont escrits des beaux vers latins en sa louange. Le duc d'Anjou est appelé *Apollo Gallicus* et despeint de mesme avec la lyre, le carquois et les flesches

Au milieu de toutes ces pompes de la cité, les nonces rappelèrent les engagemens pris par

* Description véritable de l'entrée des ambassadeurs polonais à Paris, le 14e jour de septembre 1573 (Brochure). — Le registre des dépenses du conseil municipal de Paris, à l'occasion de ces fêtes, existe encore. Biblioth. du roi, carton de l'Hôtel-de-ville.

Montluc et Lansac à la diète; ils demandèrent: « Qu'il plust au roy tres-chrestien abolir pour jamais la mémoire de toutes choses avenues en France à cause des troubles et guerres civiles; que Sa Majesté accordast liberté de conscience à ceux qui feroient profession de la religion réformée, qu'on ne les recherchast point en leurs maisons, sans estre contraincts d'assister à cérémonie quelconque de l'Eglise romaine. Qu'il soit permis à tous ceux de la religion qui voudroient quitter la France, d'en sortir, de vendre leurs biens et emporter l'argent avec eux; il leur sera loisible de revenir quand bon leur semblera. Davantage, que le roy très-chrestien, pour souvenance perpétuelle de clémence et bénignité, remette et restablisse en leurs biens, noblesse et honneurs précédens tous ceux qui ont esté condamnés pour cette prétendue conspiration de Paris, au mois d'aoust 1572, ou leurs enfants et héritiers, nonobstant tous arrests, édicts et jugements, s'il y en a, le roy cassera et mettra au néant *. »

Cétait chose difficile que de concéder tant et de si grands articles. Le parti catholique, puissant en France, aurait-il souffert qu'on abandonnât tous les avantages conquis au prix de ses

* Demandes faites par les nonces de Pologne estant à Paris (Brochure).

sueurs laborieuses, en face surtout de l'opinion calviniste en armes, tandis que se poursuivait le siége de la Rochelle et la merveilleuse défense des huguenots?

CHAPITRE XLVIII.

EFFORTS DU PARTI CALVINISTE. — CONJURATION POUR LE DUC D'ALENÇON.

Continuation de la résistance militaire. — Tiers parti. — Le maréchal Damville. — Rapprochement avec les calvinistes. — Le duc d'Alençon. — Maladie du roi. — Les jours gras sous Charles IX. — La Môle et Coconnas.

1573 — 1574.

Le parti calviniste n'avait point déposé les armes; partout même quelques heureux changemens s'étaient opérés en sa faveur. Les efforts des catholiques devant La Rochelle avaient été vains;

l'attaque, poussée avec mollesse, avait provoqué une défense prodigieuse. Le duc d'Anjou n'avait point retrouvé sa jeune ardeur de la victoire; il s'était vaillamment comporté, car il avait reçu deux coups d'arquebusade en allant reconnaître l'ouvrage d'une sape; l'un l'avait atteint à la main, l'autre au col; grâce à Dieu il n'avait eu que la peau un peu froissée *; mais il ne déployait plus

* Charles IX s'empressa de donner avis de cet événement à sa bonne ville de Paris : « C'est simplement deux coups de mousquets, écrivait-il, un au col, l'autre à la main, qui ne font qu'effleurer la peau. » Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 297. Les gouverneurs des provinces furent également avertis. Charles IX écrivait au maréchal Damville et à M. de Matignon : « Je vous fais ce mot de lettre pour vous dire que dimanche dernier comme mon frère le roi de Pologne alloit recognoistre l'ouvrage d'une sape qu'il faisoit faire à un endroit des murailles de la Rochelle, il lui fut tiré deux coups d'arquebusade, dont l'un l'atteignit au col, et l'autre en la main; mais grâce à Dieu il n'est demeuré offensé de l'un ni de l'autre, ayant seulement la peau un peu froissée, dont j'ai grande occasion de louer Dieu de l'avoir ainsi miraculeusement préservé, et qu'il soit aujourd'hui en la même bonne santé que si la chose n'estoit pas advenue. De quoi j'ai estimé bien requis de vous advertir, de peur que si l'on faisoit courir autre bruit de mondict frère, vous ne le croyez; car ce que je vous mande est la pure vérité, et la faites entendre à un chascun comme elle est ci-dessus. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 73, et vol. 8702, fol. 132.

cette activité de capitaine si remarquée aux champs de guerre. Catherine relevait son courage fatigué : elle lui écrivait cette belle exhortation : « Mon fils, j'ai reçu vos lettres et l'espérance que avez que bientost vous manderez de bonnes nouvelles ; Dieu le veuillê par sa grâce ; par sa grâce avez votre conservation et de vos frères et de tous les gens de bien. Le roy vous mande son intention, en cas que auriez pris La Rochelle par force ou par composition, à quoi je vous prie vous résoudre et prendre cette sûreté de moy ; je vous ai trop montré que je vous aime mieux où pouvez acquérir réputation et grandeur que de vous voir auprès de moy, encore que ce me soit un grand contentement ; mais je ne suis pas de ces mères qui n'aiment leurs enfans que pour eux, car je vous aime pour vous voir et désirer les premiers en grandeurs et honneurs et réputation. Par ainsi je vous prie suivre ce que le roy vous en mande sans regret, car vous devez louer Dieu, si prenez cette ville, de vous avoir faict la grâce d'estre le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'âge de 21 ans en avez plus faict que grand capitaine qui ait esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi faut que recognoissiez et à lui seul attribuiez toutes vos victoires. Ne me mettez plus en vos lettres que « n'aurez jamais de plus affectionné « serviteur, » car je veux que me soyez affectionné fils, et comme tel me recognoissiez pour la plus

affectionnée mère que ait jamais eu enfant; et ne m'escrivez plus ce mot de serviteur, mais de ce que vous m'estes *. »

Le siége traînait en longueur; la fleur de la chevalerie catholique succombait sous les coups d'arquebusades et couleuvrines. Le cardinal de Bourbon mandait de Paris au duc de Nevers, qui se trouvait au camp : « Nous sommes ici attendant tous les jours quelque bonne nouvelle de La Rochelle, et vous asseure qu'il se faict en cette ville de grandes prières, afin que Dieu vous la fasse avoir bientost. Mais nous sommes toujours en crainte pour vous autres, Messieurs, que vous hasardiez par trop avec cette canaille-là; ce n'est pas l'office des princes de faire le simple soudart **. » La résistance des calvinistes s'accroissait avec le danger. Les ministres et tout le peuple combattaient en désespérés contre les catholiques trempés des pluies froides d'hiver.

Ce n'était pas seulement à La Rochelle que les calvinistes organisaient leurs grands moyens de résistance; les réformés de la Guyenne, du Vivarais, du Dauphiné se montraient non moins décidés à défendre leur liberté et leur foyer religieux. Le maréchal Damville poussait lentement la guerre dans la Languedoc; le conseil du roi

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 92.

** *Ibid.* vol. cot. 8719, fol. 6.

semblait mettre la plus haute importance à s'attirer tout-à-fait Damville et la maison de Montmorency dont il était l'expression. A chaque événement de quelque consistance, on en donnait avis au maréchal * ; Catherine et Charles IX lui envoyaient sans cesse des témoignages de confiance. Damville était modéré de principes et de parti; il menait la guerre avec mollesse, et prenait prétexte du défaut d'argent et de munitions. Le roi lui écrivit que la voie amiable n'ayant pas réussi, il fallait assaillir les rebelles et chercher des res-

* Le 30 avril 1573, Charles IX écrivait au maréchal Damville : « Je vous prie, mon cousin, vouloir solliciter ceux de Nismes, et tous ceux qui sont de ce parti ; car il n'y a rien que je désire tant que de les embrasser et recueillir comme mes subjects. Sauf leurs ministres, les presches et l'exercice de leur opinion, il n'y a condition à laquelle je ne sois content d'entendre, leur donnant toute asseurance pour eux, leur femme, famille et jouissance de leurs biens. Mon cousin, je suis contrainct d'employer pour La Rochelle tout l'argent et les munitions que je puis recouvrer ; je ne veux abandonner l'affaire que je n'en aye la fin ; de manière que pour ne laisser manquer de rien à mon frère, je me retranche de toute despense, voire des plus nécessaires domestiques. Vous demandez des fonds, il n'y a aucun moyen de vous en donner ; j'espère avec la grâce de Dieu que cette occasion cessera bientost ; car ceux de ladicte Rochelle ayant perdu l'espérance d'être secourus, ils perdront le cœur de se défendre. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 56.

sources au sein même de la révolte armée : « Mon cousin, faictes moins de frais que pourrez, car d'ici je ne vous puis secourir d'argent ni d'assignation, me trouvant si court de moyens qu'il est incroyable, et faudra que vous aidiez des deniers que levez par delà pour fournir aux dépenses de vostre exercite, ou de ce qui proviendra des biens appartenant à mes rebelles qui ont esté saisis. J'escris aux sieurs de Carces, de Gordes et de Mandelot, que si les affaires de leur charge se peuvent passer de leur présence, ils vous aillent trouver avec le plus grand nombre de gentilshommes qu'ils pourront pour vous rendre mieux accompagné ; estimant d'autant que vous aurez plus grand nombre de gentilshommes, en serez beaucoup mieux secouru et moy servi. Estant besoin commencer l'entreprise gaillardement, afin de ne leur donner loisir de reprendre haleine après que l'on aura commencé à les attaquer *. »

La guerre pouvait se prolonger indéfiniment. Le duc d'Anjou, le chef catholique, allait s'éloigner de la France pour monter sur le trône de Pologne ; les envoyés de la diète, que la ville de Paris fêtait encore, avaient demandé au roi de France quelques concessions pour les sujets de la religion réformée. Sans consentir à toutes les con-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8754, fol.30.

ditions imposées par les sénateurs polonais, ne pouvait-on pas accéder à quelques-unes de leurs plaintes ? Le conseil ouvrit une négociation avec les Rochellois, abîmés sous les fatigues d'un long siége. Le maréchal Damville, qui s'était également rapproché des calvinistes de la Languedoc, avait porté les mêmes doléances. Toutes ces causes amenèrent l'édit sur l'état de la religion réformée, nouveau point de repos à travers les crises de guerre civile. Ses principales conditions portaient sur les bases suivantes : « La mémoire des choses passées depuis le 24 août 1572 à l'occasion des troubles et esmotions demeurera esteinte et assoupie ; desfense à tous procureurs généraux ou autres d'en faire aucune mention ni poursuite ; nul ne devoit désormais s'attaquer, injurier, quereller ni disputer, mais vivre paisiblement ensemble comme frères et amis. Et pour donner occasion à nos subjects des villes de La Rochelle, Montauban et Nismes de rester et demeurer en repos, leur avons permis l'exercice libre de la religion prétendue réformée dans lesdictes villes, pour icelui faire faire en leurs maisons et lieux à eux appartenant, hors toutefois des places et lieux publics, pour eux, leurs familles et autres qui s'y voudront trouver. Tous ceux de ladicte religion des autres endroits du royaume pourroient aller, venir et vivre en toute liberté de conscience, faire les baptesmes et mariages, sacremens en

leur manière, sans plus grande assemblée que dix seulement, fors et excepté deux lieues à l'entour de la prévosté et vicomté de Paris. Tous les subjects de ladicte religion pourroient vendre, aliéner leurs biens et se retirer où bon leur sembleroit, soit dedans ou dehors le royaume *. »

Cet édit n'était pas aussi large, aussi complet que la pacification de 1570 : il ne proclamait plus qu'une liberté de conscience restreinte à des localités : c'étaient plutôt des conditions pour la capitulation de certaines villes qu'un grand édit de tolérance et de culte pour toute une croyance. A Sancerre, la résistance des habitans huguenots avait été plus héroïque encore. Pleins des souvenirs de l'Écriture, excités par des ministres zélateurs, ils avaient renouvelé les scènes épouvantables des siéges de Jérusalem racontés par Josèphe**. Des articles de capitulation furent accordés ; « toute personne habitant la ville

* Juillet 1573. « Edict du roy Charles IXe sur la pacification des troubles de ce royaume. » Paris, imprimé par Jacques Chouet. — Registre du parlement, vol. 2. F ; 470. « Fontanon, IV, 340.

** *Voyez* le *Nouveau discours sur le siége de Sancerre, depuis le commencement qu'il fut planté devant la ville, au mois de janvier* 1573, *jusques à présent, le camp du roy estant encore aux environs d'icelle ; plus, une complaincte de la France en forme de chanson.* par J. Gessée. Lyon, Benoist Rigaud, 1573.

de Sancerre put ouyr et exercer la religion prétendue réformée; toute offense faicte au roy estoit remise et pardonnée, et Sa Majesté prenoit les habitans sous sa protection, les tenant et resputant pour bons et loyaux, et toutes les femmes et filles seront aussi conservées en leur honneur, pudicité et intégrité; toute confiscation de biens et autres estoit révoquée; les habitans rentreroient en leurs propriété et jouissance, pouvant aliéner, vendre, oster, charier et disposer comme bon leur semblera*. »

Le parti politique avait présidé à toutes ces transactions; l'esprit modéré du maréchal Damville s'était montré dans les résolutions du conseil. Aussi l'importance de ce parti était grandie; il songea dès-lors à préparer son gouvernement. La première impression de terreur produite par la Saint-Barthélemy commençait à s'effacer; on ne redoutait plus le mouvement sanglant des halles; il y avait à la cour de nobles races qui murmuraient de la faveur de la maison de Guise; d'autres avaient subi la religion catholique comme une triste condition de leur défaite, et ne demandaient qu'un prétexte pour courir vers la gentilhommerie provinciale et lui servir de chefs. Henri, roi de Navarre, le jeune prince de

* Article de la capitulation et reddition de la ville de Sancerre, 19e jour d'aoust 1573. »

Condé, conduisaient les mécontens de cour, faction active, vigilante, qui s'était mise en rapport avec le maréchal Damville. Les parlementaires, qui aimaient tant à rapprocher leur temps des souvenirs de l'antiquité, comparaient le Navarrois reniant sa foi, marmotant ses patenôtres, s'abîmant sous les plaisirs, au milieu des femmes couronnées de fleurs, trempées des parfums d'Italie, à Brutus cachant sous l'idiotisme les grands projets de délivrance. On se disputait pour une maîtresse comme naguère on courait aux champs de guerre, aux duels de barrières; le sang était chose de coutume; on s'en tirait avec sa dague pour écrire à sa dame. Tout était frénésie; on allait à l'adultère, sûr de trouver la mort dans la tourelle où le mari jaloux attendait la victime d'amour pour la sacrifier; les massacres répétés, des batailles implacables, avaient amené comme une sorte de mépris de la vie; on se jouait avec les images de la mort que les peintres semaient partout; les nobles dames en portaient à leurs chapelets à gros grains, dans des processions lugubres, où les cris de pénitence se faisaient entendre, tandis que le gentilhomme vindicatif guettait son rival, au coin de la rue Barbette ou de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, lieux obscurs, pour le daguer en sortant de chez Cosme Ruggieri l'astrologue, à son oratoire de la place aux Chats. Une lettre de Henri de Navarre

nous peint assez vivement cette bizarre situation de la noblesse ; elle est adressée à M. de Miossens, gouverneur en ses pays de Béarn : « La cour, lui dit-il en autres choses, est plus étrange que l'ayez jamais vue : nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres ; nous portons dagues, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Severa vous en dira les occasions. Le roy est aussi bien menacé que moy; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. du Maine ne bougent d'avec moy. Laverdin votre frère et Saint-Colombe sont les chefs de mon conseil; vous ne vistes jamais comme je suis fort en cette cour d'amis. Je brave tout le monde. La ligue que savez, me veut mal à mort, et ont faict défendre, pour la troisiesme fois, à ma maistresse (Mme de Sauve) de parler à moy; ils la tiennent de si court qu'elle n'oseroit me regarder. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devans*. »

Ce fut dans ces circonstances que le duc d'Anjou quitta la cour pour se rendre dans son nouveau royaume**. Catherine de Médicis et Char-

* Mss. de Béthune, vol cot. 8915, fol. 1.

** Lorsqu'il fut question du départ du duc d'Anjou pour aller prendre possession de la couronne, la reine-mère écrivit au roi d'Espagne afin d'obtenir un sauf-conduit

les IX voulurent accompagner le jeune roi jusque sur la frontière; la reine-mère se séparait avec inquiétude de ce fils qu'elle chérissait. Le duc d'Anjou, depuis ses grandes victoires et sa conduite toute populaire aux journées de la Saint-Barthélemy, avait vu s'accroître son ascendant sur la multitude; sa renommée était plus haute que celle de Charles IX couvert de la pourpre et de la couronne. Cette position était si forte parmi les masses, qu'avant le départ convenu, le duc d'An-

pour son fils qui devait traverser les Pays-Bas; Philippe II fit des difficultés, éluda la question, et sans refuser absolument il traînait en longueur : « Quelle ville doit-il traverser? Dans quelle forme veut-on le sauf-conduit? L'empereur en a-t-il envoyé un? Les princes allemands l'ont-ils également accordé? Je veux dans cette affaire suivre en tout le même chemin que l'empereur mon beau-père. » Telles sont les questions continuelles qu'il adresse à son ambassadeur à Paris. M. de Saint-Gohard cependant le pressait de donner le sauf-conduit : le roi de Pologne voulait partir de suite. Enfin Philippe II s'y décida, et le 7 octobre il l'envoya à son ambassadeur à Paris pour le faire tenir au duc d'Anjou. Il lui ordonnait de le visiter de sa part; mais on voit que c'est contrainte : « Si je ne le faisois pas, écrivait-il, cela seroit remarqué et noté par tout le monde; je ne veux pas mécontenter Leurs Majestés très-chrestiennes; je paroistrois suspect : voyez-le-donc; dictes-luy que j'augure bien de son élection; j'espère qu'elle tournera au profit de nostre Seigneur et de l'universelle Église; ajoutez plusieurs autres paroles dans le même sens

jou remit au roi son frère un long Mémoire sur la manière dont il devait gouverner le peuple*. Ce document avait été rédigé par le duc de Nevers, comme le prouve une note de sa main mise sur le dos de ces instructions, divisées en treize chapitres, pour reproduire le nombre des apôtres. Le duc d'Anjou sentait d'abord le besoin de justifier les lenteurs du siége de La Rochelle et son mauvais succès; il avait manqué de tout, d'hommes, d'argent et de munitions; il s'en plaint avec amertume; puis, il donnait un vaste développement aux affaires reli-

que vous verrez estre nécessaires; vous pourrez également faire des complimens au roy très-chrestien, son frère, et plus en particulier à la royne-mère; car, vous le sçavez, le duc d'Anjou est son chéri; enfin vous tascherez par toute sorte de manières qu'il ne reste aucune mauvaise impression. S'il vous paroist nécessaire d'excuser le retard que j'ay mis, vous leur représenterez (comme si cela venoit de vous) l'indisposition que j'ay eue ces jours passés, les couches de la royne, la mort de la princesse ma sœur et mes grandes occupations qu'on devoit considérer; que ce n'est pas manque d'amour et bonne volonté qui sera toujours telle que le requiert nostre alliance et amitié. En suivant ce chemin, je crois que tout s'arrangera comme il convient; et de cette négociation advisez le duc d'Albe. » Arch. de Simancas, B. 35^{328}, B. 35^{340}.

* « *Discours présenté au roy par le roy de Pologne son frère, touchant sommairement son voyage à La Rochelle, et autres choses concernant le bien et le repos du royaume.* » Collect. Fontanieu, *ad ann.* 1573.

gieuses. Chef de l'opinion catholique, le duc d'Anjou s'éloignant du royaume, voulait imposer au roi des conditions dans l'intérêt de son parti. Le troisième chapitre, qui traitait de la justice, avait été rédigé entre le duc de Nevers, MM. de Chivèrny et de Morvilliers; on y lisait des conseils sur le mode d'administrer le royaume avec unité et fermeté; enfin, le prince s'occupait des finances, des monnaies, gendarmerie, gens de pied, légionnaires, arrière-ban, marine, fortifications, et de la manière de décerner les honneurs et récompenses. C'était une large expression des principes catholiques, embrassant toutes les circonstances, tous les accidens de l'administration du roi*.

Ce ne fut que pompes et fêtes durant le royal voyage à travers la France; comédie, mascarades, banquets somptueux. Catherine restait souvent plusieurs heures en conférence avec le nouveau roi de Pologne; et les politiques assuraient qu'il y était question de la possibilité d'un prochain avènement à la couronne de France, car la santé de Charles IX était faible; il se livrait à mille excès de jeunesse et de folie ; son amour de la chasse s'accroissait. Toute la matinée il faisait retentir l'air des sons bruyans d'un cor d'argent qu'il portait pendu à son col, à ce point que ses poumons

* Mss. de Mesmes, intitulés ; *Mémoires sur le règne de Charles IX*, in-fol. nº 8677/2.

en étaient fatigués. Dans une grande chasse où il s'était écarté de sa troupe, Charles IX se blessa d'un épieu *, tant il était acharné contre un sanglier. Ces fatigues imprudentes développèrent la petite vérole avec tumeur et pustules, de sorte qu'il s'affaiblissait de toutes les manières. Il n'arrivait pas un accident, un événement de quelque importance pendant ce voyage, dont Charles IX ne s'empressât de donner avis à sa bonne ville de Paris; car la cour, toute catholique, était en parfait rapport d'opinion et de sentimens avec les bourgeois et manans du corps municipal, qui à cette époque accablaient de dons Notre-Dame de Lorette. Le registre de ces présens subsiste encore. Que dirai-je de toutes les belles choses qui furent envoyées par les églises et les bourgeois? M. de Guerly fit don d'une petite vierge d'argent; les marguilliers, de la part de monseigneur Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, la somme de six vingt-deux escus et quatre deniers comptant; les marguilliers de Saint-Hilaire, deux vingt escus; un particulier, *id.;* M. de Vimont, une petite escuelle

* Le 21 mars 1573, lettre de Charles IX à la ville de Paris, datée de Fontainebleau; il l'avise que, donnant d'un épieu à un sanglier, le contre-coup de l'espieu l'avoit légèrement blessé au-dessus du pied gauche, qui seroit guéri dans deux ou trois jours. Registre de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297.

d'argent ; l'église Sainct-Severin donna forte somme comptant et un diamant petit, façon de lozange; M. de Genlis, une coupe d'argent et un petit chapelet, argent aussi; Sainct-Benoist une cuillère et un anneau, dedans lequel est enchâssé une pierre rouge; Sainct-Méric, beaucoup de vaisselles et bagues et deniers comptant; mais aucun ne se montra si généreux que Sainct-Germain-l'Auxerrois : d'abord une bonne somme en escus et en carolus; puis, de la vaisselle et bagues, une pierre bleue façon de saphyr; plus, de l'or et de la monnoyë remis le 27 mai, et un petit ustensile d'or, d'argent et pierreries*.

S'agissait-il d'entretenir les bonnes armées catholiques, on pouvait faire emprunt sur les riches pour monseigneur le roi. « M. Aubry et sa mère payèrent la somme de quatre cents livres prêtée à Sa Majesté pour subvenir à ses affaires; Jacques Lepeltier, marchand bourgeois, la somme de trois cents liv.; M. Canage, advocat en la cour de parlement, six cents liv.; la veuve de défunt Henry Ladvocat, cent liv.; M. Nicolas Parent, marchand drapier, bourgeois de Paris, deux cents liv.; M. Godard, quarante-cinq liv.; M. Le Camus, cent liv.;

* Estat des deniers donnés par les paroisses de Paris et autres personnes pour le don et vœu de Nostre-Dame de Lorette, en l'année 1573. Biblioth. du roi. — Cart. de l'Hôtel-de-Ville.

Antoine Robineau, marchand bourgeois, deux cents liv.; M. de Monthelon, advocat, sept vingt et dix liv.; Mme Boullange, *id.;* MM. les Chartreux, trois cents liv. » Tous les bons bourgeois étaient satisfaits d'ainsi servir la cause catholique, même par de fortes contributions*.

Le 1er novembre 1573, lettres du roi à la ville de Paris **; il lui annonce « que sur son chemin à Nancy, pour convoyer le roy de Pologne, il étoit tombé malade de la petite vérole, mais légèrement; ses subjects n'en devoient estre en peine. » Cet affaiblissement de la santé de Charles IX ne tenait point à une préoccupation morale; ce n'était pas du sang qui sortait par ses pores; tous ces beaux récits des mémoires huguenots sont démentis par les pièces et chartes de sa correspondance folle et dissipée jusqu'à la crise de petite vérole qui mit ses jours en danger***. Catherine voyait avec douleur s'en aller cette vie si jeune, et dans les derniers embrassemens qu'elle donna au duc d'Anjou, elle sembla prévoir un

* Emprunt sur les riches et aisés de la ville de Paris de deniers fournis au roy. Biblioth. du roi. — Carton de l'Hôtel-de-Ville, n° 9 (compte unique).

** Registre de l'Hôtel-de Ville.—Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297, vers.

*** La correspondance de Charles IX est d'une grande activité, et d'une admirable précision jusqu'à la fin de sa vie.

triste et prochain avènement: « Allez, mon fils, vous n'y serez long-temps *. »

Pendant ce royal voyage le rapprochement du parti huguenot et des politiques s'était accompli. On avait entouré le duc d'Alençon des mêmes prestiges et des promesses qui avaient séduit le duc d'Anjou lors de la paix de 1570 : la souveraineté des Pays-Bas, le gouvernement de la Guyenne avec l'espérance de la main d'Élisabeth et de la couronne d'Angleterre. François d'Alençon visait à la lieutenance-générale du royaume ; héritier du nom et des armes de son frère, roi de Pologne, il appelait aussi le titre de guerre qui le plaçait à la tête du mouvement armé ; et comme ce titre lui avait été refusé par Charles IX, il avait cherché à le conquérir dans la ligue des huguenots et des politiques dont il se proclamerait le chef. Cette ligue comptait plusieurs sommités de parti : Henri, roi de Navarre, le prince de Condé, héritier de ce *roi des fidèles*, que les calvinistes entouraient encore de leur affection **. Les maréchaux de Montmorency, Cossé, Damville qui gouvernait toujours la Languedoc, agissaient de concert avec la fraction mécontente de la cour. La modération s'armait ; c'est chose rare dans l'histoire des opinions ; mais ce phé-

* D'Aubigné, t. II, l. XI, p. 667.

** De l'Estat de France sous Charles IX, t. I.

nomène se produit lorsque les politiques menacés trouvent un parti qui consent à les seconder. Le plan était vaste. Comme condition fondamentale on privait le roi de Pologne de la couronne de France pour la placer sur le front du duc d'Alençon ; on tenait pour non advenu l'acte de Charles IX qui, maintenant les droits de son puiné, l'appelait au trône ; on accordait liberté religieuse ; et, pour se rattacher la classe des bourgeois, on convoquait les vieux États-Généraux. C'était principalement contre la reine Catherine de Médicis que cette conjuration était conçue ; on lui enlevait l'administration des affaires et toute l'influence qu'elle avait voulu s'assurer *.

Pour préparer l'opinion au projet qu'on se proposait, les huguenots publièrent une suite de brochures sur les droits réciproques de la couronne et du pays. La plus notable de ces brochures, sous le titre *du Politique*, traitait en dialogue « de la puissance, auctorité et du devoir des princes ; des divers gouvernemens ; jusques où l'on doit supporter la tyrannie ; si en une oppression extrême il est loisible aux sujets de prendre les armes pour défendre leur vie et liberté ; quand, comment, par qui et par quel

* *Voyez* le procès manuscrit de La Môle et de Coconnas, où le plan est développé. Collection Béthune, mss. (Bibl. roy.), et collection Fontanieu, ad ann. 1574.

moyen cela se doit et peut faire; puis un notable discours de l'auctorité des princes et de la liberté des peuples, en forme de parlage entre Archon et Politie. » L'auteur de ce pamphlet, le dédiant à un sien neveu, advocat en l'un des parlemens de France, lui écrivait; « Je prétends monstrer à vous et à ceux qui sont affligés comme nous, que le salut des particuliers consiste en la providence de tous, et que chascun soit muni de ce qu'il doit respondre pour maintenir la juste prise des armes que les chrëstiens manient contre leurs oppresseurs: et user tellement de cette prudence, qu'en considérant le passé, on puisse bien ordonner de l'avenir, pour ne se point précipiter ni laisser circonvenir *. » Un autre écrit a pour titre: « Discours politiques des diverses puissances establies de Dieu au monde, du gouvernement légitime d'icelles et du devoir de ceux qui y sont assujettis, lequel escrit est plein d'excellentes instructions à toutes sortes de personnes, car on y traite des diverses prééminences, de la supériorité de l'homme sur la femme, prouvée par la Genèse et les épistres de saint Paul: « L'auctorité d'eslire les princes à qui appartient ? dit l'auteur; on trouvera que par droit naturel, par l'usage

* Paris. Frédér. Morel, imprim. 1574.

des choses de toujours accoutumé, par toute équité et raison, après Dieu l'autorité est vers la multitude du peuple ; c'est pourquoi elle est nommée autorité publique ou des peuples lesquels la communiquent aux princes, pour l'exercer à l'utilité d'iceux peuples, et non pour leur ravir et en abuser. » Le *Réveil-Matin des Français* attaquait plus ouvertement encore la royauté, et posait en fait la souveraineté populaire *. Jamais la presse n'avait été si hardie, si puissante sur les opinions. Ce grand principe du libre examen, jeté dans la société par le protestantisme, avait soulevé je ne sais quelle effervescence de pensée ; on avait nié l'unité de L'Église; on arrivait par la force des choses à combattre l'unité royale, ce prestige de la couronne consacré à Reims sur l'autel. La lutte avait été, dans l'origine de la monarchie, entre les hommes d'armes et le chef qu'ils avaient élu ; plus tard entre l'Église et le roi qu'elle avait oinct ; puis entre les grands tenanciers, les fiers vassaux, la papauté et la couronne ; maintenant arrivait la dernière lutte terrible entre les sentimens populaires, les principes, les théories de la multitude et l'autorité royale. Les pamphlets de la réforme et de la

* Le *Réveil-Matin* a été plusieurs fois imprimé : la meilleure édition est celle de Basle, 1574.

ligue, toutes ces doctrines de régicide, alors partout si prodiguées, quoique puisées à des sources diverses, eurent pour résultat d'affaiblir la grande force du pouvoir ; et cela avance les révolutions.

Le jeune roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient complétement associés aux projets des politiques; ils étaient dans une très-fausse position à la cour; plusieurs fois Henri de Béarn avait demandé à retourner dans ses bonnes terres pour mettre ordre à son gouvernement qui de toute part s'en allait ; on se gardait bien de lui donner telle licence : Henri cherchait à s'oublier lui-même dans les folles mascarades, les tendres intrigues où Mme de Sauve dominait tout de ses charmes. Le pauvre roi de Navarre n'était pas plus heureux en amour que dans son gouvernement, et les dits de cour et du peuple le dénommaient: « Roy des cocus ; » Madame Marguerite le trompait ; voire même toutes ses maîtresses. La race des Bourbons était en ce point peu favorisée, et le beau roi de Pologne portait pendu à son cou le portrait de la princesse de Condé, gage de sa tendresse. Henri de Navarre apprenait ici à dissimuler, à ne dire qu'une partie de ce qu'il sentait et de ce qu'il voyait. Lui-même nous a décrit ses inquiétudes de palais : « Je vivois à la cour où j'eus advertissement de plusieurs endroits qu'on vouloit tuer le roy, M. le duc et moy, et faire le

roy de Pologne roy, ce que je ne voulus jamais croire. Toutefois faisant entendre ce que j'avoit ouï à M. le duc, il me dit qu'il avoit eu beaucoup de pareils advis, et que M. de Guise faisoit assembler à Joinville pour faire l'exécution de ceste entreprise. Et moy estant à la chasse, je trouvai dix à douze chevaux avec armes, comme vit le guidon de M. le prince de Condé qui en trouva quarante ou cinquante en ce mesme esquipage, qui estoit assez pour nous en faire croire quelque chose. Puis Vostre Majesté de retour de Rheims, vous me fistes une si maigre mine et commençastes à avoir une telle desfiance de moy, que cela me fit penser qu'il y avait mescontentment *. »

Au retour de Charles IX et de Catherine de Médicis, tout était organisé par les politiques et les chefs des huguenots pour mettre leur projet promptement à exécution; on devait choisir les folies des jours gras, favoriser l'évasion de Henri de Navarre et du prince de Condé qui iraient soulever la gentilhommerie provinciale. Le parti politique, sous les ordres des trois maréchaux Cossé, Montmorency, Damville qui s'en faisaient les représentans militaires, se réunissait pour proclamer le duc d'Alençon héritier présomptif

* Interrogatoire faict par le roy au comte de Coconnas. — Déposition du roy de Navarre, 13e avril 1574. Mss.

de la couronne; les lettres de convocation pour les États-Généraux étaient toutes prêtes.

La cour s'était retirée à Saint-Germain ; le roi Charles IX se trouvait parfaitement gardé par les Suisses, les gentilshommes de sa maison, hallebardiers et arquebusiers ; mais un coup de main de la chevalerie provinciale devenait facile, parce que la population du château était peu nombreuse, et que la conjuration s'étendait même parmi les gardes. L'état de Charles IX empirait ; les fatigues du voyage, les suites de la petite vérole avaient menacé sa faible constitution ; les souffrances l'avaient rendu sombre, colère, vindicatif ; il ne pouvait supporter la moindre contradiction, et il abandonnait volontiers le pouvoir à sa mère. Pour cacher leurs desseins, les huguenots et les politiques faisaient courir mille bruits ; n'allait-on pas renouveler les massacres des Vêpres Siciliennes et de la Saint-Barthélemy * ? on supportait avec impatience le dernier édit de pacification. Il y avait eu entreprise secrète sur plu-

* 2 février 1574. Lettre du roi aux prevôt des marchands et échevins, sur le faux bruit qui courait que le lendemain se devait renouveler le massacre de la Saint-Barthélemy. Registre de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol. pag. 297. — Lettres missives du roi pour découvrir et faire chastier ceux qui ont fait courir le bruit qu'il devait y avoir une autre Saint-Barthélemy. Regist. de l'Hôtel-de-Ville, x, fols 334 et suiv.

sieurs villes du Languedoc et sur La Rochelle ; la cour ne voulait déjà plus des conditions concédées aux huguenots. Catherine de Médicis manifestait des craintes, exercait une surveillance attentive : « La royne-mère donna à entendre que le sieur duc son fils avoit des gens cachés dans sa chambre et garde-robe pour exécuter quelque mauvais dessein, dont elle lui avoit auparavant jeté le chat aux jambes à Soissons. De faict, comme lors elle avoit couru les rues toute la nuict, aussi alla-t-elle en personne fouiller les chambres et garde-robes pour voir s'il y auroit quelqu'un qui lui fust suspect *. »

Les personnages actifs et en nom dans la conjuration contre le conseil étaient Joseph de Boniface, sieur de La Môle, gentilhomme provençal, et le comte de Coconnas, d'origine piémontaise; l'un et l'autre bons catholiques, mais liés aux politiques par leurs souvenirs et leur affection. Le château de Saint-Germain était alors tout entier à la disposition de la maison de Guise ; c'était là que se trouvaient le roi, sa mère, le conseil ; un coup bien dirigé pouvait tous les livrer aux mains des politiques. La pensée de la conjuration d'Amboise se reproduisait à toutes les entreprises des

* « Commencement des politiques qu'on appelle, et des divers changemens advenus depuis. » Paris, 1574 (Brochure).

huguenots. Dans ces temps d'affection monarchique, enlever le roi paraissait le seul moyen pour arriver au pouvoir : « On fut adverti que deux à trois cents chevaux estoient à douze ou quinze lieues de là. Cela advint sur la fin de février 1574. Cependant les plus clairvoyans, quoiqu'ils n'entendissent tout, jugeoient que le duc d'Alençon avoit fait assembler cette troupe avec résolution de s'en aller avec eux et se retirer de la cour, voyant la manifeste défiance qu'on avoit de luy, et par conséquent le danger esvident où il estoit de sa personne, joinct au grand bruit qui couroit à Paris et à la cour, jusques aux pages et aux laquais, qu'on devoit bientost faire à Sainct-Germain une autre journée Sainct-Barthélemy. Mais la royne-mère et ses conseillers prenant cela à leur advantage, et bien joyeux de telle occasion qu'ils firent bien servir depuis à la confirmation de ce qu'ils voulurent imposer au duc d'Alençon et au roy de Navarre, afin de leur oster tout maniement et les tenir à leur merci, disent et publient que c'estoient des gens assemblés en armes pour venir tuer le roy, sa mère et son conseil. Pour rendre cela plus croyable, tous (hormis le roy qui fut persuadé par aucuns de ne bouger) deslogèrent à grande haste de Sainct-Germain, depuis les neuf heures du soir jusqu'à la minuict vers Paris ; les uns par les bacs et les autres par le costé de Sainct-Cloud ; les uns a

cheval, la pluspart à pieds, quelle qualité et grandeur qu'il y eust en leur personne ; et plusieurs rencontrés les uns sans bottes, les autres sans chausses et les autres sans souliers ; sortant tout cela de la chaude alarme que les instrumens du conseil secret donnèrent à ladicte assemblée à l'effect dessus dict, afin que ceux de Paris fussent tant mieux disposés à recevoir tout ce qu'on voudroit imputer au duc d'Alençon et au roy de Navarre *. »

Le retour à Paris était une mesure catholique parce qu'on se livrait à une immense population fidèle aux vieilles lois de l'Église et prête à défendre le conseil dominé par les Guise. La reine-mère ne descendit même pas aux Tuileries ; elle vint habiter la maison du maréchal de Retz, sise au faubourg Saint-Honoré, pour de là se prémunir contre toute entreprise. Charles IX, durant ce voyage, s'était plaint, au milieu de ses souffrances, de ce règne toujours si profondément agité ; il s'était écrié : « Me laissera-t-on à la fin mourir tranquille ? » Les suites de la petite-vérole avaient aggravé un ulcère aux poumons. Les médecins en désespéraient.

La conjuration était éventée, et par conséquent on ne devait plus la redouter. La reine-mère fit

* « De l'entreprise advenue à Sainct-Germain-en-Laye. » 1574 (Brochure).

venir en sa présence le duc d'Alençon et le roi de Navarre : « Qu'avez-vous tramé, mon fils François, s'écria-t-elle ; et voulez-vous haster de désavouer tout ce qui a esté faict. » Et François d'Alençon, tout tremblant, récita la charte suivante: « Nous fils et frère de roy, pair de France, ayant entendu qu'aucuns imposteurs ont malheureusement et meschamment dict et semé de faux bruits contre nous, nostre honneur et le devoir que nous avons et voulons toute nostre vie porter au roy nostre souverain seigneur et frère, en ce qu'ils disent que nous favorisions l'entreprise qui fut dernièrement faicte contre Sa Majesté à Sainct-Germain-en-Laye, et que nous nous devions rendre leur chef; nous avons supplié très-humblement sadicte Majesté pour faire cognoistre nostre droite intention, nous permettre faire cet escrit signé de nostre main ; par lequel nous certifions à un chascun que c'est chose du tout fausse et controuvée et à laquelle nous n'avons jamais pensé, et que tant s'en faut que nous nous eussions voulu tant oublier, que nous sommes résolus, ainsi que le devoir de nature et des lois divines et humaines nous le commande, de mettre et exposer notre propre vie et tout ce que Dieu nous a donné de moyens, amis et serviteurs, pour celle du roy notredict seigneur et frère, pour la conservation et manutention de sa couronne et Estat, et de ses bons, fidèles et loyaux subjects; et de nous oppo-

ser et courre sus à ceux qui lui sont rebelles et troubleront le repos et tranquillité de ce royaume. *.

Vint après le tour de Henri de Navarre, et avant de sceller sa charte de désaveu, le pauvre chef de la gentilhommerie béarnaise, pour apitoyer la reine-mère, crut devoir raconter sa vie d'enfant et de cour. « Or, afin que je commence à vous tesmoigner ma vie et mes effects passés, je vous dirai, Madame, que le roy mon père et la royne ma mère m'amenèrent en l'aage de sept ans en votre cour afin de me rendre aussi affectionné à vous bien et loyalement servir comme le roy mon père, qui n'a voulu autre témoin de ce qu'il vous estoit que son sang et la perte de sa propre vie, laquelle fut bien courte pour moy qui dès lors demeurai sous l'obéissance de la royne ma mère, laquelle continua de me faire nourrir en la religion qu'elle tenoit. Soudain un bruit s'estoit répandu que les ennemis du royaume vouloient

* 24 mars 1574. « Déclaration de très illustres princes et seigneurs les duc d'Alençon et roy de Navarre, portant tesmoignage de leur droite intention et bonne volonté envers la majesté du roy, avec résolution de s'opposer et courre sus à ceux qui luy seront rebelles. » Bibliothéque du Roi, recueil de pièces in-8°. verso coté L $^{1456/8}$, pièce 30. — « Interrogatoires et dépositions, tant de Monsieur, frère du roi, que des sieurs de La Môle et Coconnas, avril, 1574. Mss. de Béthune, vol. cot. 8926, fol. 90.

exterminer les femmes et enfans. Ce qui esmut tellement à pitié la royne ma mère, qu'elle se deslibéra d'aller à La Rochelle, où elle me mena. Et mon oncle dressant son armée, elle m'envoya avec lui, où tous ceux qui sont venus de vostre part pour traiter de la paix, vous ont pu tesmoigner le désir que j'avois d'estre près de Vos Majestés pour vous faire très-humble service. Ensuite on parla de mon mariage avec la sœur du roi; duquel j'eus un grand contentement; la preuve en est que ma mère étant morte, j'aurois eu bonne excuse pour retourner en mes pays; toutefois je m'acheminai avec la meilleure troupe de mes amis et serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que ne fusse près de Vos Majestés. Après mes nopces, advint la Sainct-Barthélemy où furent massacrés ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles; entre autres fut tué Beauvais qui m'avoit gouverné depuis l'aage de neuf ans. Vous pouvez penser quel regret ce me fut voyant mourir ceux qui estoient venus à ma simple parole; ce desplaisir me fut tel que j'eusse voulu les racheter de ma propre vie, mesme les voyant mourir au chevet de mon lit. Dès lors je demeurai seul, desnué d'amis et de fiance *. » Et

* « Interrogatoire et déposition du roy de Navarre, le 13e jour d'avril. » 1574 (Brochure).

en contant ainsi sa vie de malheur, Henri sanglotait, cherchant à attendrir le conseil. Le projet n'avait pas réussi, on demandait grâce. Le prince de Condé, plus heureux, s'était sauvé de la cour, et traversant en toute hâte les provinces, il se réfugia en Allemagne; il y sollicitait des secours pour la cause huguenote. La Môle et Coconnas furent livrés à la question, et rien de plus touchant que la déposition de La Môle au milieu de ces tortures épouvantables que les parlemens appliquaient avec une si inpitoyable sévérité.

« A esté pris par les questionnaires qui l'ont faict despouiller. Faictes, dit-il, ce qu'il vous plaira, adjoustant qu'il a eu plusieurs coups d'arquebusade au service du roy, et que M. de Montmorency et tous les huguenots estoient ses ennemis. Admonesté de penser rendre l'âme nette à Dieu et qu'il n'espère plus aux hommes, dict que s'il y a quelque chose sur sa conscience, il ne sera sauvé, et que son maistre le faict mourir. Admonesté de purger son âme dict que si la royne veut lui sauver la vie qu'il luy fera un très-bon service et fera ce qu'il luy plaira. En le despouillant luy a esté trouvé un *agnus Dei* pendu au col. Fut remonstré qu'il avoit faict ses pasques le jeudy auparavant de Pasques fleuries, et qu'on ne sçait pourquoy il les faisoit ledict jour; respond qu'il ne les faisoit que de peur de la presse. « Pauvre La Môle, s'est escrié, n'y a-t-il point moyen d'avoir

grâce? Je ne demande autre chose que d'estre enfermé en un couvent pour prier Dieu le reste de ma vie. » Interrogé s'il y avoit des intelligences au chasteau, dict que non, et supplie Dieu qu'il damne son âme s'il en sçait aucune. Remonstré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous à la teste, a dict : Ah Dieu! si j'ai faict image de cire pour le roy, je veux mourir! Il s'escrioit : « Messieurs, je ne sçais autre chose, sur la damnation de mon âme*. Je ne sçais

* Ces images de cire préoccupaient la reine Catherine. J'ai trouvé d'elle deux lettres curieuses sur Cosme Ruggieri :

« Monsieur le procureur, ce soir on m'a dict que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui, et que l'on m'a dict qu'il a faict une figure de cire, à qui il a donné des coups à la teste, et que c'est contre le roy, et que ladicte figure a esté trouvé parmi les besognes de Môle; aussi qu'au logis où il estoit à Paris, il a beaucoup de méchantes choses; comme des livres et des papiers. Je vous prie en advertir de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin, et me mandez tout ce que Cosme aura confessé, et si ladicte figure a esté trouvée, et au cas qu'elle le soit, de faire que je la voye. CATHERINE. »

« Monsieur le procureur, je vous envoye ce porteur, qui est à moy. Il vous dira ce que le lieutenant du prevost de l'hostel lui a dict ce que Cosme conta quand il le prit; et afin qu'il ne change, je ay faict redire, et je vous escris icy

autre chose par le Dieu vivant et sur ma damnation! vrai Dieu éternel! mon Dieu! je ne sçais autre chose. » Interrogé que vouloit faire Monsieur après qu'il se seroit retiré, dit ne sçavoir autre chose; et supplie qu'on ne le tourmente plus et qu'il a dict la vérité en sa conscience; et en pleurant s'est mis à genoux disant, sur la damnation de son âme, qu'il ne scavoit autre chose, et que si le roy luy vouloit sauver la vie il luy feroit plaisir, et a supplié qu'on demande au roy grâce pour luy. A esté habillé, et en ce faisant a dict plusieurs oraisons. Admonesté encore de dire vérité et d'oublier le monde, a déclaré n'en sçavoir autre chose, et a dict quelques oraisons*. »

la mesme chose. C'est que ledict Cosme, incontinent qu'il fut pris, lui demanda si le roy vomissoit, s'il saignoit encore, s'il avoit douleur de teste, et comment alloit de La Môle, et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faictes-lui tout dire, et envoyez querir ledict lieutenant, et communiquez la présente au premier président et au président Hennequin, et que l'on sache la vérité du mal du roy, et qu'on lui fasse défaire, s'il a fait quelque enchantement pour faire aymer La Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le défasse. A onze heures du soir, le 29 d'avril [1]. CATHERINE. »

* *Voyez* « Lettres et actes sur le fait de la conjuration de La Môle et Coconnas; commission au parlement, décret de prise de corps contre plusieurs seigneurs. » Mss. Dupuy, vol.

[1] Lettres de Catherine de Médicis au procureur-général La Guesle, Mss. Béthune.

On avait atteint la conjuration de cour; il fallait aller au tiers parti; le conseil fit arrêter les maréchaux de Cossé et de Montmorency; et le pouvoir de Catherine grandit avec celui des catholiques. Le grand procès que la reine suivit en cette circonstance fut dirigé tout autant contre le parti politique que contre les huguenots. Ce tiers parti devenait alors menaçant parce qu'il se liait au mouvement provincial et qu'il avait pris un chef, le duc d'Alençon; il contrariait les projets de Catherine de Médicis; elle saisit ce prétexte pour les accomplir et les faire sanctionner. Toute conspiration échouée fait largement marcher le pouvoir contre lequel elle est dirigée. C'est pour lui un élément de succès.

590. — « Procès-verbal de la question et exécution du sieur de La Môle, le 30e et dernier jour d'avril 1574. » (Brochure.)

CHAPITRE XLIX.

DERNIERS MOMENS DE CHARLES IX.

Prise d'armes des huguenots réunis aux politiques. — Le roi à Vincennes. — Conjuration. — Mesures de violence. — Charles IX avant sa mort. — Précautions de Catherine. — Mort du roi. — Portrait de Charles IX.

1574.

Les mesures violentes prises contre le tiers parti ne s'étendaient pas au-delà d'une cour effrayée. Plusieurs gouverneurs de province avaient secrètement adhéré aux intentions du maréchal Damville, et partout les huguenots restaient en armes.

Charles IX retrouvait une activité factice qui procédait par soubresauts; la Normandie était agitée par l'expédition de Montgommery et les secours cachés de l'Angleterre. Des dépêches secrètes de M. de Dagny, envoyé en Danemarck et en Suède, annonçaient un armement de seize vaisseaux suédois et danois qui se dirigeaient vers les côtes de France. Les reitres, mécontens de ce que le roi ne les avait pas payés, en conformité des conditions de la paix de 1570, étaient en outre excités par le prince de Condé et les intrigues des huguenots. Dans ces grandes difficultés d'affaires et pour préparer l'avènement du duc d'Anjou, la reine-mère décida que le conseil et le roi devaient se retirer à Vincennes, car à l'abri des bonnes murailles, défendus par les forts donjons, on pouvait encore résister à ces entreprises armées qui tourmentaient les derniers momens de Charles IX.

Le jeune et malheureux roi, toujours sous l'aile de sa mère, était effrayé de ce spectacle d'une guerre nouvelle qui de toutes parts se préparait; il écrivait à chaque instant aux gouverneurs des provinces afin de calmer ces séditions menaçantes; il les priait « de se comporter paisiblement avec ceux de la religion, desclarant qu'il ne vouloit aucun tort leur estre faict, ni dissemblable traitement en toutes leurs affaires qu'à ses autres subjects, et les faire prendre en la sauvegarde de leurs voisins catholiques pour les faire assurer et

garantir de la violence qu'on leur voudroit faire, de laquelle, où elle seroit entreprise, il commandoit à ses officiers faire la plus ronde et exemplaire justice qu'il seroit possible, et les priant d'y tenir la main, appelant Dieu à témoin qu'il n'avoit autre volonté que de voir tous ses subjects en repos *. » Comme l'arrestation des maréchaux Montmorency et Cossé avait fait une impression profonde, le conseil sentait le besoin d'en justifier la nécessité. Charles IX écrivit encore aux gouverneurs de province : « Ayant trouvé par le procès faict à La Môle, comte de Coconnas et leurs complices, que les mareschaux de Montmorency et de Cossé estoient les principaux auteurs des conspirations faictes contre ma propre personne et mon Estat, et ayant présentement descouvert que, continuant leurs malheureuses entreprises et intentions, ils estoient sur le poinct de tenter et exécuter encore un coup, ce qu'ils avoient failli auparavant, j'ai esté contraint de me saisir de leur personne et iceux faire mener en la

* « Lettres du roy aux gouverneurs des provinces. Paris, 1574. » (Brochure.) *Voyez* aussi : Lettre à M. de Saint-Estève. Charles IX proteste qu'il n'a autre désir que le bonheur et conservation de ceux de la nouvelle opinion ; il lui ordonne de prendre sous sa sauvegarde ceux qui se contiendront doucement. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire de France. Paris, 1759. Chambert et Hérissant, t. I, part. 2.

Bastille à Paris. Dont je vous ai bien voulu advertir *.

Pouvait-on éviter une prise d'armes générale ? Le roi avait des retours à la vie, mais presque aussitôt il retombait dans un malaise précurseur de la mort. Tout était en désordre. Le parti du duc d'Alençon ne s'était pas éteint par le supplice de La Môle et de Coconnas ; la reine-mère avait frappé fort dans cette triste procédure, mais tous les ressentimens n'étaient pas étouffés. On avait à la cour les principaux otages : le duc d'Alençon, le roi de Navarre. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient captifs à la Bastille. Damville seul n'avait pu être surpris, et il était à la tête d'une puissante armée dans la Languedoc. Pour assurer la transition du règne sans secousse, Catherine de Médicis avait besoin du grand pouvoir qu'elle préparait en silence; elle s'était jusqu'ici soutenue en publiant partout que la santé du roi était meilleure. Mais cette vie s'en allait sans espérance ; elle pensa qu'il fallait enfin l'annoncer aux sujets et assurer les voies à son pouvoir. Dans de nouvelles chartes scellées d'une main tremblante, Charles IX disait : « Considérant qu'il est très-nécessaire de pourvoir aux affaires qui se présentent ordinairement tant au dedans qu'au dehors le royaume, pour l'entretenement, gran-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 89.

deur et conservation de cette couronne ; n'y pouvant vacquer et entendre ainsi qu'il est requis, pour raison de l'indisposition de maladie, nous ne saurions faire élection de personne sur laquelle nous nous puissions plus reposer que sur la royne notre très-honorée dame et mère ; pour ces causes et autres grandes considérations, nous avons donné et donnons à la royne notredicte dame et mère plein pouvoir, puissance et auctorité d'ordonner et commander aux princes tant de notre sang qu'autres, nos cours de parlemens, mareschaux de France, gouverneurs des provinces, et généralement à tous nos subjects, de quelle qualité et condition qu'ils soient, tout ce qu'elle verra et cognoistra estre bon et utile et nécessaire à la conservation de cet Estat ; faire et ordonner toutes les despesches qu'elle advisera devoir estre faictes tant dedans que dehors notre royaume. » Charles IX renouvelait la déclaration en faveur du roi de Pologne pour la succession au trône de France ; il y était appelé d'après les lois observées de tout temps dans le royaume : « La royne notredicte dame et mère aura toute puissance et auctorité d'ordonner ce qu'elle verra devoir estre faict pour faire rendre l'obéissance au roy de Pologne notrediet frère, faisant chastier et punir tous les desobéissans *. » Maîtresse

* Reg. du parlement, vol. 2 G, fol. 131. — Fontanon, t. II, p. 22.

de cette volonté dans une existence éteinte, Catherine, avec sa force de caractère, fit venir auprès d'elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre; rappelant leur toute récente conjuration, elle les menaça d'une procédure en parlement; puis, reprenant son ton de douceur, elle exigea d'eux le serment solonnel de leur bonne volonté et affection envers S. M. le roi, promettant de s'opposer de tout leur pouvoir à ceux qui lui seraient rebelles. La reine se hâta de faire publier dans Paris cette déclaration qui compromettait les deux chefs de parti, afin de déjouer toutes les espérances.

La première charte du roi mourant ne lui paraissant pas suffisante, Catherine s'entendit avec le chancelier de Biragues pour se faire officiellement accorder le titre de régente. « Elle entra en la chambre du roy suivie de Biragues, par lequel elle fit derechef remontrer au roy, d'autant que la maladie empeschoit, qu'il ne pouvoit entendre à plusieurs affaires où sa présence estoit requise, il seroit bon qu'il donnast autorité de régence à la royne-mère, et commandast que lettres lui en fussent expédiées. Le roy se voyant par-là comme condamné à mort, fit venir les secrétaires des commandemens et les capitaines de ses gardes, auxquels il dit : Faictes tout ce que la royne ma mère vous commandera, et lui obéissez comme à moi-mesme. Et peu avant sa mort la pria de pour-

suivre jusques au bout ceux qu'il appeloit perturbateurs du repos public; et de grande véhémence lui dict par deux fois : Madame, je vous en prie bien affectueusement *. »

Tous ces actes se passèrent avant le grand calme de la mort. Les pamphlets huguenots rappelèrent des circonstances odieuses sur la fin de Charles IX, les remords d'un grand crime, le sang qui sortait de sa bouche furieuse et de ses membres convulsifs. La nourrice calviniste du jeune roi, présente à sa mort, rapporte qu'au milieu de douleurs aiguës et en larmoyant, il s'écriait : « Ah ! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres ! ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu ! pardonne-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaist; je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité; que deviendra tout ceci ? que ferois-je ? Je suis perdu, je le vois bien **. »

Les calvinistes s'acharnèrent sur ce cadavre de roi, parce qu'en effet c'était sous son règne qu'avait éclaté la plus sanglante des réactions populaires; les catholiques, au contraire, le placèrent haut. En temps de partis il n'y a, pour certains noms, qu'un Panthéon de gloire ou les Gémonies. J'ai peint le caractère de Charles IX; il ne fut

* De l'Estat de France sous Charles IX, t. III.

** Le roi mourut le 30 mai 1574.

point cruel par nature : esprit maladif, tourmenté par les tempêtes, il subit l'énergie d'une des puissantes opinions qui dominaient la société. Vivant au milieu des guerres civiles, il chercha d'abord à concilier les partis sous la haute influence de sa mère, et quand il ne le put, parce que leur coexistence était impossible, il voulut les dompter l'un par l'autre. Il ne fut point le maître, et jamais roi n'eut une volonté moins libre et moins spontanée. Dès son enfance, les huguenots dominent ses conseils; ensuite il passe successivement au tiers parti, aux catholiques, revient aux huguenots, dont la Saint-Barthélemy le débarrasse. Quand l'une des grandes factions avait la victoire, elle courait s'emparer de son nom, car le scel royal était alors un prestige invincible. En examinant même ce jeune prince, adulé par les calvinistes à son origine, puis traîné dans la boue par leurs pamphlets; quand on le voit victime de ses inquiétudes, de ses tourmentes de guerres civiles, périr à l'œuvre à vingt-quatre ans, on sent je ne sais quelle pitié douloureuse pour tant d'infortunes.

Les regrets du parti catholique furent vifs. En pleine chaire et dans son oraison funèbre, messire Sorbin s'écriait : « François ! quel heureux règne et prospère vous aviez moyen de vous promettre, si les jours d'un si sage roy n'eussent esté abrégés ! Mais nostre misérable raison ne méritoit pas l'hon-

neur d'un tel roy : ainsi furent retirés Josias et Ézéchias du milieu des maux de leur temps ! Ce grand roy ! il a esté si avide et cognu de tous, si affectionné à ouyr la parole de Dieu, et mesme y avoit tellement profité, que quelquefois en la ville de Melun, à la fin de son repas, il discouroit particulièrement de tous les articles de la foi, détestant l'hérésie, à la grande admiration de tous les spectateurs. Et qui, bon Dieu, ne regretteroit la beauté d'une tendrelette fleur, qui n'est si tost espanouie qu'une tempeste, ou le tranchant d'un soc ne renverse et fasse périr du tout ? Et qui par mesme moyen pourroit avoir le cœur si ferme, ou plustost obstiné, qui, voyant la jeunesse de nostre bon prince si tost renversée et fanée, que la beauté et fleur de son aage commençoit à fleurir et se rendre odoriférante devant toutes les nations du monde, ne la regretteroit ? O mort, combien amère est ta mémoire * ! »

On fit aussi de nombreuses épitaphes et de touchantes élégies : « Ce bon roy estoit mort avant

* « Oraison funèbre du très-haut, puissant et très-chrestien roy de France Charles IXe, piteux et débonnaire, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, prononcée en l'église Notre-Dame à Paris, le 12 juillet 1574, par A. Sorbin, dit de Saincte-Foix, son prédicateur ordinaire. » Paris, Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage.

le temps, par trop d'amour qu'il portoit à la France, ainsi qu'on voit un tendre père mourir d'ennuy pour ses enfans; sa grâce gentille abattroit les cruelles rages et feroit rougir l'ennemi le plus effronté *. » Et en ses obséques et enterremens cheminoient en teste cinq cents pauvres vestus de deuil, portant chascun une torche de quatre livres de cire jaune, avec armoiries doubles; lesdicts estoient conduits de vingt conducteurs tenant chascun un baston noir à la main pour les guider et faire garder bon ordre; les cent suisses de la garde portant leurs enseignes dedans le fourreau; les mesmes officiers de la maison dudict seigneur et ceux de la bouche, marchant derrière comme plus honorable lieu; les maistres d'hostel avec leurs bastons; puis six pages vestus de velours noir avec le chaperon de drap, mon-

* L'amour qu'il portoit à outrance,
A nostre désolée France,
L'a faict mourir avant le temps;
Tout ainsi qu'on verroit un père
Accablé de tristesse amère,
Mourir d'ennuy pour ses enfans.

Sa beauté, sa gentille grâce,
La gravité peinte en sa face,
Et sa naturelle bonté,
Abattront la cruelle rage,
Et feront rougir le visage
De l'ennemi plus effronté.

tés sur six grands coursiers couverts et houssés de velours noir traisnant jusqu'à terre avec une grande croix de satin blanc; les vingt-quatre archers du corps vestus par dessus leurs hocquetons d'orfèvrerie, de robes à chevaucher de drap noir; estats de la ville estoient venus processionnellement au-devant du corps, avec quelques présidens de la cour et grande partie des conseillers vestus en deuil. En l'ordre de marcher et tenir rang, se murent quelques différens et propos d'altercation entre messieurs du parlement et les esvesques et gentilshommes de la chambre du roy; toutefois la cour de parlement gagna et tint les plus prochains lieux de l'effigie du roy. Le samedi dixième de juillet, le corps fut porté en l'église Sainct-Antoine, laquelle estoit garnie d'autant de luminaires qu'elle en pouvoit porter, et tendue de drap noir, et le dimanche, révérend père en Dieu, messire Pierre de Gondy, esvesque de Paris, chanta le *subvenite*, etc., et chascun à son rang donna de l'eau bénite au corps; après quoi commença l'oraison funèbre qui dura environ une heure, et après la dernière messe dicte, le corps fut mené en la fosse, et chascun se despartit pour disner *. » Les huguenots n'épargnè-

* « Discours des obsèques et enterrement du roy Charles IXe, escrit par un catholique, 1574. » (Brochure.) *Voyez* aussi le vrai discours des derniers propos mémorables du trépas du feu roi de très-bonne mémoire Charles IXe. —

rent pas cette jeune et triste mémoire. Ils comparèrent Charles IX aux Césars persécuteurs, à Tibère, à Néron, et comme une étoile éclatante avait brillé au ciel en cette année, ils rappelèrent qu'alors qu'Hérode massacra les saints innocens un astre lumineux était aussi apparu aux mages *; rapprochement des saintes Écritures, auxquels se complaisaient les ministres et les écrivains de l'école génevoise.

Lyon, Geoffroy Martin. — « Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy très-chrestien et débonnaire Charles IXe, vraymont piteux propugnateur de la foy catholique et amateur des bons esprits; où sont contenues plusieurs choses merveilleuses advenues durant son règne, à bon droict dict le règne des merveilles; par Sorbin dit Sainete-Foix, son prédicateur. » Paris, Guillaume Chaudière.

* Après la mort de Charles IX, Philippe II envoya don R. Ponce de Léon, comte de Baylen, à la cour de France pour visiter la reine-mère. Ses instructions (archives de Simancas, B 37^7^) portaient « qu'il regrettoit bien la mort d'un prince qui avoit tant favorisé la foy catholique et romaine et qui estoit dévoué à la royne, sa mère; mais la chrestienté ne perdoit rien, car son autre fils qui succédoit à la couronne estoit bon catholique et avoit combattu les hérétiques l'espée à la main. » Le comte de Baylen devait visiter tous les princes et princesses, et de là se rendre en Pologne pour remettre au roi Très-Chrétien une lettre de la main de Philippe II, et lui dire et faire toutes sortes de démonstrations sur la bonne amitié qui devait régner entre eux et lui offrir son assistance.

CHAPITRE L.

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — ORGANISATION DES POLITIQUES ET DES HUGUENOTS.

Actes de la régence. — Circulaires. — Lettre du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Convention entre les huguenots et les politiques. — Assemblée calviniste de Millaud. — Rapports avec les protestans d'Allemagne. — Articles de la conférence.

1574.

Charles IX expirait, et Catherine de Médicis, la tête toute remplie de son pouvoir, préparait la régence, cherchait surtout à éviter, par des me-

sures promptes et complètes, le renouvellement des tristes guerres religieuses *. Le lendemain de la mort du roi, Catherine écrivait à tous les gouverneurs de province : « Mon cousin, vous avez ci-devant pu entendre la maladie du feu roy, monsieur mon fils, lequel cognoissant enfin que Dieu vouloit l'appeler à soy, a ordonné de sa dernière volonté, quant à l'administration des affaires de ce royaume, a voulu m'en remettre la charge, attendant le retour du roy de Pologne, monsieur mon fils. Quelque temps après il a rendu l'esprit et quitté les misères de cette vie, m'ayant laissé une bien grande et naturelle douleur qui me faict désirer de quitter et remettre toute affaire pour chercher quelque tranquillité de vie; néanmoins, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par son dernier propos d'embrasser cet office, au bien de ceste couronne, j'ai esté contrainte d'accepter ladicte charge, espérant que Dieu me fera la grâce, assistée de la bonne volonté de mon fils le duc d'Alençon, et du roy

* « Charles IX estant mort, MM. les prevost des marchands et eschevins donnèrent les ordres nécessaires pour la garde, sûreté et tranquillité de la ville de Paris. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 140. — Du fol. 151 au fol. 170 du reg. X on ne trouve qu'ordonnances du bureau de la Ville, pour la garde, tuition, police et défense d'icelle. *Id.* du fol. 170 au fol. 225.

de Navarre, mon beau-fils, et autres bons serviteurs de ceste couronne, de conduire toute chose en telle modération que ce désastre n'altérera rien du repos et tranquillité de cet Estat, au bien duquel je sçais que avez tousjours eu tant de volonté et dévotion qui me faict promettre que vous voudrez bien tousjours continuer, dont je vous prie bien fort : le roy de Pologne, mondit sieur et fils, recognoistra vos mérites et bonne volonté. Vous vous aiderez de la force et auctorité que vous avez en main contre tous ceux qui s'oublieroient à ce point de décliner de l'obéissance à laquelle ils sont tenus, de manière qu'ils soient punis et chastiés, et les bons conservés comme ils méritent *. »

A quelques-uns plus intimement dans sa confiance, Catherine écrivait les détails douloureux sur le trépas de son fils : « La maladie du feu roy, monsieur mon fils, a esté une grosse fièvre continue causée d'une inflammation de poulmons que l'on estime luy estre procédée des violens exercices qu'il a faict. Et, ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les autres parties de son corps aussi saines et entières qui se puisse voir en homme bien composé, et est à présupposer que sans les dicts exercices violens il estoit pour vivre fort longuement**. » Elle adressait des lettres

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8758, fol. 59.

** *Ibid.* vol. cot. 8765, fol. 94. »

de conciliation au prince de Condé afin d'obtenir de lui une amiable adhésion à son pouvoir; et comme le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient les noms de princes autour desquels se réunissaient les deux partis calviniste et politique, la reine leur imposait l'obligation d'écrire des lettres aux gouverneurs, afin d'imprimer une plus forte impulsion à l'autorité de régente : « Mon cousin, écrivait Henri, je ne sçaurois assez vous exprimer l'extresme regret que je porte de la mort du roy monseigneur; par la dernière lettre que ledict seigneur vous a escrite, vous avez pu voir comme il a remis l'administration et intendance de toutes les affaires de ce royaume à la royne madame et mère, attendant le retour du roy de Pologne. Je vous prie bien fort de donner tel ordre au dedans de vostre gouvernement, que toutes choses y passent au repos et tranquillité qu'il est requis; estant asseuré que ladicte royne pour la prudence et longue expérience qu'elle a et pour la dévotion singulière qu'elle porte à ceste couronne, elle sçaura disposer toutes choses au bien et repos public*. »

Les premiers actes de la régence révélaient l'esprit du gouvernement de Catherine; elle s'était hâtée de députer auprès de son fils en Polo-

* « Lettre du roy de Navarre et du duc d'Alençon aux gouverneurs. 1574. » (Brochure.)

gne trois de ses plus intimes confidens pour lui exposer l'état réel de la France, et le presser de s'acheminer vers son trône, car si son absence était longue, elle ne répondait pas que le duc d'Alençon ne tentât quelque entreprise; elle demandait en même temps la confirmation de son titre de régente qu'elle avait obtenu de Charles IX avant sa mort. Des lettres datées de Cracovie remplissaient les intentions de Catherine, et reconnaissaient son grand pouvoir : « Considérant que nostre sieur et frère dernier décédé (que Dieu absolve), a confié la régence à la royne, nostre honorée dame et mère, il ne pouvoit faire eslection de personne, qui avec plus de zèle et dévotion embrassast ce qui touchoit le bien et conservation de nostre royaume, confirmons et approuvons par ces présentes le pouvoir qui luy a esté octroyé pour la régence, gouvernement et administration du royaume, et tout ce qu'elle a ordonné aura son plein et entier effect, force et vertu. Et ce pendant notre absence dudict royaume, jusqu'à ce que Dieu permette que nous y puissions estre (ce que nous espérons bientost); nous lui donnons plein pouvoir, puissance et auctorité de commander et ordonner toutes les affaires comme si nous y estions, tant pour le gouvernement de nos provinces que du faict de nos guerres, nommer aux bénéfices, faire des despesches et expéditions qu'elle advisera au bien de nostre service; com-

mander aux gouverneurs et lieutenans-généraux ce qu'ils auront à faire, les desposer et en mettre d'autres, ordonner et disposer de toutes nos finances; et faire au demeurant tout ce qu'elle verra estre à propos pour le bien et repos de nosdicts royaumes et subjects; priant et requérant nos très-chers et très-amés frères, les duc d'Alençon et roy de Navarre, d'assister esdictes affaires, ladicte dame et royne, et luy rendre la mesme obéissance, respect et honneurs qu'ils feroient à nous-mesme*. » MM. de Chiverny et Marcet apportèrent également d'autres lettres par lesquelles Henri III avertissait de son prochain départ pour France; il exhortait la ville de Paris à rester dans le devoir de fidélité**.

En vertu de son pouvoir, la reine-mère cherchait à mettre quelque ordre au milieu de l'agitation des partis. Sa première ordonnance est relative à la police des gens de guerre qui commettaient grandes pilleries, violences et oppres-

* « Lettres du roy très-chrestien Henry, troisième de ce nom, roy de France et de Pologne, portant confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la royne-mère touchant la régence, gouvernement et administration du royaume de France, le 15e jour de juin 1574. » (Brochure.) — Reg. du parlement, vol. 2 C, fol. 165. — Fontanon, tom. II, p. 23.

** Regist. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. 252, in-fol., p. 208.

sions mesme ès environ de la ville de Paris; Catherine défendait à tous « capitaines, lieutenans et autres ayant charge desdicts gens de guerre, tant de cheval que de pied, de ne les loger, eux et leurs compagnies, dix lieues à la ronde de ladicte ville de Paris, et tous ceux qui y estoient devoient desloger dedans vingt-quatre heures, ordonnant au prevost de Paris, prevost des maréchaux et autres, de faire garder la présente ordonnance sous peine d'estre cassés et destitués, permettant pour l'exécution d'icelle d'assembler le peuple à son de tocsin pour courir sus et tailler en pièces les gens de guerre qui y contreviendroient. Tout capitaine, lieutenans et autres chefs ayant garde desdicts gens de guerre ne devoient dorénavant partir de leurs garnisons ni des armées où ils estoient pour aller en autres lieux, sans un commandement valable; avant de partir ils enverroient advis aux gouverneurs des provinces par lesquelles ils devront passer, lesquels enverroient de sages et advisés personnages pour aller au-devant desdicts gens de guerre et les conduire et mener. Voulant et ordonnant aussi ladicte dame que lorsque iceux gens de guerre marcheront, ils soient tous en bon ordre, en une mesme troupe, portant les hocquetons et casaques de livrées, sans s'écarter à droicte ni à gauche, et qu'ils se comportent sans faire aucune foule et oppression au peuple: sur peine, les capitaines

d'estre cassés et indignes de jamais commander et les gens de guerre punis de mort sans aucune autre forme de procès*. » Ces lettres étaient adressées au prevôt de Paris ou à son lieutenant, afin qu'ils eussent à les faire étroitement garder; puis, à tous les gouverneurs, pour empêcher les prises d'armes dans les provinces, s'il était possible; et aux lieutenans criminels et de robe courte pour les faire observer de point en point, chacun en son regard: les baillis, sénéchaux, prevôts, devaient les faire lire et publier à son de trompe et cri public. Cinq autres ordonnances restent encore de cette régence de Catherine de Médicis; la première confirmait les beaux priviléges des marchands de vins, taverniers et cabaretiers de Paris**; une autre défendait de transporter l'or et l'argent hors du royaume ***; la troisième était relative au mode d'un impôt de deux millions à lever sur le clergé de France****. Des lettres patentes confirmèrent dans leurs offices les maîtres de la chambre des comptes, créés à l'occasion du joyeux avènement, et par une déclaration du 24 août, il fut enjoint à toute personne d'ouvrir leurs caves une fois l'an

* Biblioth. du roi; Recueil de pièces in-8°, vol cot. L $^{1574}_{8}$ pièce 22. — Fontanon, t. IV, p. 839.

** Reg. du parlement, vol. 2 H, fol. 1.

*** Reg. de la cour des monnaies, T, fol. 35.

**** Reg. du parlement, vol. 2 G, fol. 198.

aux fermiers de l'impôt de cinq sols par chaque muid de vin *.

C'étaient là des actes de simple administration; la politique allait plus loin. On a vu les efforts qu'avait faits le comte de Montgommery, pour réveiller en Normandie la vieille confraternité d'armes et des blasons de la conquête; la correspondance suivie de Charles IX et de Catherine de Médicis, surtout avec M. de Matignon, signalait toute l'inquiétude que donnait au conseil cette expédition favorisée par Élisabeth. Sur les premiers avis des préparatifs qu'on faisait en Angleterre pour envahir la Normandie, Catherine écrivit à M. de Matignon : « Je me doute fort que toutes ces manœuvres sont pour une entreprise sur les villes et places du roy, monsieur mon fils, et pour secourir ceux qui ont pris les armes en Normandie : M. de Matignon, je vous prie incontinent ne faillir de donner si bon ordre en l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse advenir aucun changement, étant aussi bon besoin au temps où nous sommes, que vous preniez pareillement bien garde autant au dedans que au dehors**. » Après

* Corbin, rec. des aides, pag. 734.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 34. — 19 may 1574, Charles IX à M. de Matignon. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 24 : « Attrapez ce malheureux comte qui est cause de tant de maux en ce royaume ; faictes en

des efforts glorieux mais impuissans, Montgommery avait signé une capitulation honorable de vie et de charge sauves; elle ne fut point tenue, et son procès lui fut parfait au parlement de Paris. La tête de Montgommery tomba sur la place de Grève*, et les faiseurs de mémoires ont voulu voir dans cette exécution une vengeance personnelle de Catherine pour le coup de lance qui, fracassant la visière du casque de Henri II, l'avait frappé de mort. Cet acte portait plus haut; il fallait ramener par des exemples sévères un peu d'ordre, un peu de police dans les provinces agitées. La sévérité était indispensable au milieu de tant de révoltes que la main pesante de Catherine devait réprimer, car en jetant les yeux sur la France, elle offrait alors le spectacle d'une réaction calviniste dans plusieurs de ses provinces.

La tactique de la reine-mère avait été tout en-

sorte qu'il ne s'eschappe poinct, car vous m'osteriez un bien grand plaisir que je ne sçaurois vous dire, mais que vous le puissiez de bref envoyer prisonnier à Paris, où je désire plus que nulle autre chose luy faire bonne et exemplaire justice. Malignon, si vous me faictes ce service de prendre Montgommery tout vif et me l'amenez, je l'estimerai un plus grand service que l'on me sçauroit faire. »

* 26 juin 1574. « Discours de la mort et exécution de Gabriel comte de Montgommery, par arrest de la cour, pour les conspirations et menées par lui commises contre le roy et son Estat. » Lyon, Benoist Rigault.

tière, en assurant la couronne à Henri III, de préparer à elle-même un avenir de pouvoir. Les huguenots avaient au contraire entouré le duc d'Alençon, et, rapprochés des politiques et des mécontens, ils soutenaient qu'en acceptant le trône de Pologne, le duc d'Anjou avait renoncé à toute prétention sur la couronne de France*. Dans la Languedoc le maréchal Damville favorisait toujours le parti réformateur: « Cette familiarité avec ceux de la religion mettoit les catholiques, spécialement ceux de Toulouse (qui sont les principaux de ce gouvernement), en fort grand' peine, et notamment de ce que le mareschal avoit assigné à Montpellier l'assemblée des Estats de la Province où il avoit grand nombre d'hommes à son commandement et y faisoit sa demeure, la pluspart du temps à cause de la beauté de la ville et commodité du pays. Cela faisoit que le bruit couroit à Toulouse que le mareschal Damville avoit quitté le parti des catholiques, et les premiers du parlement en estoient entièrement per-

* 23 août 1574. Le duc d'Alençon au maréchal Damville : « Le sieur de Bournonville vous asseurera la bonne amitié que je vous porte et l'asseurance que devez avoir à mes paroles et vous asseurez que quand secrètement vous me tiendrez adverty de toute chose, j'y tiendray tellement la main que vous aurez juste occasion d'en avoir contentement. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8887, fol, 5.

suadés. » Toulouse et ses pieux habitans étaient dévoués au catholicisme, à l'encontre des montagnards, tous braves huguenots en armes. Le parlement avait reçu l'avis d'une suspension d'hostilités entre le maréchal Damville et les calvinistes; il répondait par un arrêt : « La cour, attendu le défaut de puissance de ceux qui ont convenu et accordé ladicte trève et articles, et le dommage et préjudice qui seroit faict par le moyen d'iceux, tant en ce pays qu'à l'estat universel de ce royaume et à la défense commune, a déclaré n'y avoir lieu de publication desdicts articles, et a faict inhibitions et défenses à tous sénéchaux, leurs lieutenans gouverneurs, magistrats, consuls et autres administrateurs des villes de ce dict ressort, d'iceux publier ny y obtempérer aucunement; leur enjoignant et à tous autres subjects pour le devoir de la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté et à la considération de l'estat de ce royaume, aviser et prendre garde soigneusement sur les villes et lieux à eux commis et où ils ont charge et surintendance, à ce que, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, ils ne soient surpris, sur peine d'en respondre de leur vie*. » Ces défenses toutes catholiques n'empêchaient point une fusion que des intérêts communs comman-

* Extrait des registres du parlement de Toulouse, 19 juin 1574.

daient; les articles en furent arrêtés; et tandis que Montbrun délivrait le Dauphiné de l'armée catholique, que Saint-Romain soulevait le Vivarais, les huguenots fixaient une assemblée centrale à Millaud pour délibérer sur l'état de la religion dans le royaume.

Dès que les calvinistes eurent ainsi établi en France un centre de correspondance, une autorité fixe, reconnue, à laquelle on pouvait s'adresser, le prince de Condé, alors en Allemagne, se hâta d'écrire à cette assemblée de Millaud afin d'arrêter avec elle un système de défense et d'attaque pour ressaisir le pouvoir. Les forces dont le prince de Condé disposait étaient grandes; depuis son départ de France il sollicitait en Allemagne une levée de reitres; il ne lui fallait que de l'argent pour ramener sur le royaume ces bandes pillardes qui l'avaient naguère sillonné. Le prince écrivait de Heidelberg: « Messieurs, j'ai entendu comme il a plu à Dieu vous faire ceste grâce de non-seulement vous opposer vertueusement aux ennemis de vos vies et consciences, mais aussi vous employer pour la conservation du reste de vos pauvres frères, mesmè jusques à avoir cueilli quelques bonnes sommes de deniers pour estre employées à la commune conservation de tous. Et pour ce que je sçais que depuis qu'avez entendu comme Dieu m'a miraculeusement délivré, vous vous reposez sur moy de ce qui appar-

tient à cet effect, j'ai donné charge et pouvoir comme je baille par ces présentes au porteur d'icelles, nommé N. L. F., de l'intégrité et suffisance duquel je suis bien asseuré, de recevoir ladicte somme dont la présente vous servira d'acquit. Ce que j'aurai pour agréable comme si l'aviez vous-mesme délivrée en mes propres mains pour estre entièrement et soudainement employée à la défense commune de vous et de nous *. »

Cette résistance générale s'organisa sur de larges bases dans l'assemblée de Millaud ; les politiques s'étaient mis en rapport avec elle, et pour donner une plus grande force à leurs démarches, tous convinrent de reconnaître et proclamer la souveraineté de Henri III, sauf à s'emparer du conseil, comme ils l'avaient déjà fait sous le règne de Charles IX. Les articles arrêtés à Millaud, soit entre les Églises réformées elles-mêmes, soit entre ces Églises et le parti politique, posaient les principes en vertu desquels les calvinistes prétendaient ressaisir le pouvoir en se rapprochant des modérés : « Le mareschal Damville, catholique paisible, et ceux de la religion devoient oublier toutes offenses et injures passées ; en effacer et abolir à toujours la mémoire pour n'en jamais estre faict mention en quelle manière que ce soit ;

* Lettre du prince de Condé à ceux de Languedoc, 1er de juillet 1574.

reprendre leur ancienne amitié, se rejoindre en entière communion et usage libre de toutes choses civiles et reçues en bonne intelligence; promettre et jurer de ne faire plus guerre ny injures les uns les autres; poursuivre vivement la restauration du bon estat de ce royaume, et mettre en liberté messeigneurs le duc d'Alençon, frère de Sa Majesté, et le roy de Navarre. Ceux de la religion offrent très-humblement audict mareschal leurs personne, biens, moyens et pouvoirs, pour obéir à ses bons commandemens, le recognoissant pour leur gouverneur général. Et puisqu'il a plu à Dieu d'appeler le feu roy, ils entendent recognoistre pour leur roy et souverain seigneur monseigneur le duc d'Anjou, roy de Pologne, vrai et naturel héritier de ceste couronne, sont résolus de lui rendre très-humble sujétion et le servir fidèlement *. » Ensuite les calvinistes imposaient des conditions, demandaient des gages de sûreté. « On ne devrait rien innover à l'état dans lequel ils se trouvaient; on n'introduirait en aucun des lieux qu'ils occupaient, l'exercice de l'Église romaine et papistique; le maréchal serait bien reconnu pour chef,

* Novembre 1574, les articles de l'union faite par M. le maréchal de Damville avec ceux du Languedoc après l'assemblée de Millaud. — Mss. de Colbert, vol. 29, gros reg. en parchemin.

mais il devrait se soumettre à l'autorité des princes du sang. Pour l'exercice de son pouvoir, il lui serait donné un conseil de six ou huit personnes, ou autre nombre qu'il sera avisé, par l'avis duquel toutes les affaires importantes seraient délibérées; les secrétaires du maréchal devaient être pris parmi les calvinistes; ledit maréchal baillerait et accorderait au plus tôt auxdits de la religion la garde de certaines bonnes villes dans lesquelles il n'y aurait autres forces et gouverneurs que ceux de la religion et dans lesquelles ils pourront faire l'exercice d'icelle librement; et dans les autres villes qui ne sont possédées par les calvinistes, chacun pourrait exercer sa libre communion. On nommerait un receveur et contrôleur général pour la recette et distribution de toute espèce de deniers, et sera rendu bon et loyal compte par un certain nombre d'auditeurs tant catholiques que de la religion; on dresserait déclaration des causes qui avaient amené l'union; elle serait imprimée et envoyée tant par la France que par l'Allemagne; « plaira aussi audict seigneur mareschal de faire entretenir les ordonnances anciennes et modernes contre les blasphèmes et juremens exécrables, et ne permettre les paillardes à la suite de son armée *

* « Articles dressés en l'assemblée de Millaud en Rouergue, au mois d'aoust 1574, et présentés par ceux de la religion

Ces concessions mutuelles donnaient une grande force à l'opposition huguenote contre le système de Catherine de Médicis ; on pouvait agir avec ordre, dirigé par une assemblée commune. Les calvinistes avaient leurs représentans à Millaud ; les politiques exigeaient la convocation des États-Généraux pour sérieusement examiner la question de régence de Catherine de Médicis et surtout pour préparer une réforme d'abus. Ce n'était plus seulement les forces de la France qu'on avait à repousser, mais encore les reitres du prince de Condé qui se réunissaient aux bords du Rhin et de la Meuse. Dans cette situation difficile, Catherine levait des archers, négociait pour obtenir des arquebusiers suisses dans les cantons catholiques ; elle appelait à son aide les bonnes villes et la gentilhommerie de cour ; elle pressait enfin le retour de Henri III, car elle voulait placer ses mesures sous la couronne royale.

à M. le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc. » (Brochure.) — « 9 aoust et 3 novembre 1574, déclaration et protestation de monseig. de Damville, maréchal de France, avec la protestation des Églises réformées de France assemblées à Millaud en Rouergue sur les troubles du présent. » Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8. parch. coté L 1358 pièce 12.

CHAPITRE LI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI III.

La Cour de Pologne. — Nouvelles de la mort de Charles IX. — Le roi manifeste son désir de retourner en France. — Fuite de Pologne. — Passage dans l'Empire. — Séjour à Venise. — Arrivée à Lyon. — Démarche des protestans. — Henri III se décide pour les catholiques. — Association aux Pénitens. — Guerre contre les huguenots du Dauphiné. — Sacre de Reims.

1574—1575.

Le duc d'Anjou avait été salué roi de Pologne; le jeune prince suivi d'une petite et brillante

cour, de ses deux conseillers, M. de Bellièvre et le savant du Faur de Pibrac, était arrivé à Cracovie où la diète s'était réunie. Les Polonais avaient admiré les grâces de sa personne, ses formes chevaleresques, et bien que les pamphlets sur la Saint-Barthélemy eussent un peu soulevé les esprits contre l'un des chefs actifs de la réaction catholique se couvrant de sang dans les troubles de Paris, cependant le nouveau roi fut bien accueilli par les sénateurs et la noblesse polonaise*. Ce qu'on lui reprochait dans les graves réunions de Cracovie, c'était de s'entourer de cette petite cour de Français, compagnons de batailles et de plaisirs qui charmaient les longues soirées d'hiver par le récit des amours de France. Loin de sa douce patrie, sous le ciel grisâtre de la Lithuanie, dans ces villes sarmates, il y avait bien des souvenirs de la belle cour du Louvre, des nobles dames de Catherine; on contait dans les veillées d'armes, les aventures d'un palais dont on regrettait les plaisirs; jeunes gentilshommes, ils se vantaient de leurs bonnes fortunes, des faveurs qu'ils

* *Voyez* dans le portefeuille Fontanieu, n°s 327-328, une excellente dissertation, faite par M. de Fontanieu lui-même, sur toutes ces négociations pour le trône de Pologne et sur la fuite précipitée de Henri III. — *Voyez* également *Vie de Commendon*, par A. M. Gratiani, et la traduction de Fléchier. Paris, Mabre Cramoisy, in-12, 1680.

avaient eues des filles de la reine. Le nouveau roi de Pologne donnait l'exemple de cette licence de propos, de cet échange d'abandon et de confiance adultère ; des courriers parcouraient sans cesse les routes de Pologne en France pour porter des lettres à leurs douces complices : Henri III avait suspendu à son cou le portrait enrichi de diamans de la princesse de Condé, et plus d'une lettre fut écrite avec le sang des gentils-hommes, pour témoigner cette frénésie de la passion qui faisait bouillonner leurs veines.

Au milieu d'une cour toute française, il y avait peu de places pour les vieux sénateurs polonais, pour ces physionomies austères qui ne parlaient que de diètes, des droits de la nation, délibérant à cheval dans la plaine. Le roi échappait à ces assemblées ennuyeuses, à cette politique sauvage, à cet usage des conversations latines qu'il abandonnait au sieur de Pibrac, excellent avocat-général dont la parole avait retenti dans le concile de Trente ! Toute la noblesse était mécontente ; Catherine le savait, et avec cette grande habileté qui l'inspirait dans toutes les affaires, elle écrivait à son fils « de ne point ainsi s'aliéner la nation qui l'avoit eslu. » Henri III écouta ces exhortations prévoyantes. A la fin, tant les grâces françaises avaient séduit la population de la Pologne que de la méfiance on était passé à l'enthousiasme le plus

vif, la noblesse polonaise ne songeait qu'à marcher sous un chef aussi vaillant contre les Moscovites qui menaçaient le territoire.

C'était dans ces préparatifs de batailles, au milieu de cet enchantement des nobles et du peuple qu'arriva la nouvelle de la mort de Charles IX. Les lettres de Catherine étaient pressantes; elle parlait des projets du duc d'Alençon, des intrigues des politiques; de la nécessité d'arriver promptement pour assurer une couronne chancelante. Il ne fallait pas de grands efforts auprès du roi de Pologne, qui ne rêvait que Paris, sa cour, ses brillantes fêtes; il en fit confidence aux jeunes seigneurs qui l'entouraient et particulièrement au sieur de Pibrac qui dut préparer les voies secrètes; car la diète polonaise depuis la mort de Charles IX gardait le roi à vue; elle avait peur qu'il ne lui échappât. Henri III se sauva déguisé avec ses compagnons de France; on vit alors le spectacle singulier d'une nation tout entière à la poursuite d'un roi qui ne voulait plus régner sur elle *; Henri n'échappa qu'avec peine à toute

* Relation de l'évasion de Henri III de Pologne pour revenir en France. Bibliothèque du Roi: mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur le règne de Henry III*, in-fol. n° 8777[5]. — « *Discours d'un polonais catholique sur la fuite de Henri de Valois IIIe hors du royaume de Pologne.* » Paris. André Le Coq, 1574.

l'irritation du peuple. Il fut obligé de rompre un pont pour se trouver en sûreté sur le territoire allemand. Le sieur de Pibrac nous a conservé les pittoresques détails de sa fuite aventureuse, et le récit encore tout plein des frayeurs du pauvre avocat-général nous fait connaître les périls que les Français durent subir dans les longues routes à travers la Pologne. Égaré au milieu de brouillards épais avec deux seuls domestiques, et cherchant à se cacher, Pibrac fut aperçu par des paysans, hommes à demi sauvages qui le poursuivirent avec acharnement; ses deux compagnons qui étaient armés perdirent la vie dans cette lutte. Un étang se montrait non loin de lui, il s'y précipite tout souillé de sueur et de poussière; il y demeura exposé à la fureur de ces villageois qui lui tirèrent une quantité prodigieuse de traits d'arbalète; le malheureux sieur de Pibrac les évitait en se plongeant la tête tout entière dans la boue. Le voilà se dérobant la nuit, suivant une route au hasard, les jambes nues et couvert d'une fange qui le rendait hideux; il rencontre une rivière au cours rapide; il la traverse à l'aide d'une frêle branche d'arbre. Sur l'autre rive Pibrac fut assailli par des pâtres qui d'abord ne firent que rire de son piteux état, puis le maltraitèrent, parce que, ne parlant pas polonais, ils le soupçonnèrent d'être Français. Une vieille femme eut pitié de sa bonne mine,

lui donna quelque nourriture et le mit en liberté. En cheminant à travers la plaine, Pibrac rencontre un sénateur polonais de ses amis; il est recueilli dans sa voiture. Ce moment fut pour lui celui du plus grand danger. Le sénateur et plusieurs autres personnages couraient après le roi. Vers les frontières, la nouvelle leur parvint de la fuite de Henri III par la Moravie; aussitôt ils accusent Pibrac d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir préparée en secret, et le peuple s'étant assemblé, voulait massacrer le malheureux ambassadeur. Dans ce moment critique, Pibrac, se souvenant de ses études classiques, harangua la multitude en latin avec la véhémence du Forum, et la menaça de toute la vengeance du puissant roi des Français, s'il lui était fait la moindre insulte; et la multitude se calma *.

Henri III fut accueilli par l'empereur avec toutes les démonstrations d'une sincère amitié **; Maximilien voulait se ménager l'alliance de la France, et il voyait d'un autre côté avec un vif sentiment de plaisir que le trône de Pologne devint vacant pour y placer quelqu'un de sa

* *Vie de Guy du Faur, seigneur de Pibrac.* Paris, Thibault-Duval, 1617, petit in-12.

** « La réception du roy par l'empereur Maximilien et l'archiduc Ferdinand, avec les triomphes et magnificences faicts à son entrée à Venise. » Paris, Denis du Pré, 1574.

famille ou des intimes confédérés de l'Empire. Le nouveau roi resta peu de jours à Vienne, correspondant avec sa mère qui hâtait son retour; il descendit par l'Italie, car ses envoyés auprès des électeurs luthériens écrivaient « que si le monarque passoit à travers les pays protestans il n'y auroit pas de sûreté pour luy, tant s'étoit respandue l'idée que le duc d'Anjou avoit pris une part sanglante aux journées de la Sainct-Barthélemy *. » Alors l'Allemagne était toute remplie de pamphlets accusateurs, et le nom du duc d'Anjou se mêlait à ceux des ducs de Guise, dans les malédictions de l'école réformatrice.

Venise vit d'abord le nouveau roi Henri III; elle l'environna de tous les prestiges de ses fêtes, non-seulement pour saluer son allié naturel, mais encore dans l'espérance de le rattacher à la grande ligue contre les Turcs; Henri passa plus de huit jours à s'enivrer de ces enchantemens de palais, qu'il comparait aux jardins de la belle fée Alcine; et tant l'impression fut grande dans l'esprit du roi de France, qu'il en parlait comme de l'époque la plus joyeuse de sa vie; il la fit même reproduire dans une riche gravure où l'on voit « le Bucentaure, beau vaisseau, ne servant qu'aux cérémonies d'apparat, sur lequel lui avaient été données les splendides fêtes; le golfe.

* Despesche de Schomberg. § 4.

tout couvert de riches barques et gondoles ornées d'or et d'azur, offre un coup d'œil merveilleux; Henri III est représenté descendant du vaisseau et recevant les félicitations des nobles sénateurs qui le conduisent au milieu de l'allégresse générale sous des arcs de triomphe, des temples, des reposoirs élevés à son honneur; les dames et damoiselles de la cité, montées sur des barques légères, voguent paisiblement à l'entrée du port *. »

Le voyage ainsi se continua dans l'Italie; Henri y fut partout salué par les princes de ses alliances : quand il arriva à Turin, il était accompagné des ducs de Savoie, de Mantoue, de Ferrare, et de Nevers et du grand prieur de France. C'est sous l'influence des idées catholiques qu'il rendit les places de sûreté au duc de Savoie, l'intime allié de l'Espagne **. Il était encore à Turin, lorsqu'une double démarche fut faite, l'une par le parti politique sous le maréchal Damville, pour solliciter quelques garanties; l'autre directement par les luthériens d'Allemagne : « Le 10 septembre, le roy donna audience aux ambassadeurs de l'eslecteur Palatin

* Bibliothèque royale, cabinet des estampes, règne de Henri III.

** *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 100 et 101.

et autres seigneurs d'Allemagne qui estoient venus luy faire remonstrance de la part du prince de Condé et autres huguenots françois, à ce qu'il plust à Sa Majesté leur permettre l'exercice de leur religion qu'ils appellent réformée, et les remettre en leurs biens et honneurs, auxquels le roy fit response qu'il estoit content de remettre à ses subjects rebelles et nommément aux huguenots, les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui restituant les places de son royaume, par eux occupées, ils vesquissent dorénavant catholiquement et selon les anciennes lois du royaume, sinon qu'ils vuidassent son royaume et emportassent tous leurs biens *. » Cette réponse était nette : triomphe absolu de la messe et de Rome, unité de foi dans le royaume. Telles étaient les conditions de l'avènement. A Lyon, le duc d'Alençon et le roi de Navarre durent faire, avant toute chose, acte de catholicité et d'hom-

* Lettre de Henri III au roi d'Espagne : il lui annonce son arrivée dans le royaume, et le remercie du bon traitement qu'il a reçu dans les Estats de Sa Majesté en Italie, et de tous les honneurs qu'on lui a faits, ce dont il était singulièrement reconnaissant. « Ma plus grande considération est de bien establir les affaires, et de conserver et entretenir bien soigneusement la parfaicte et sincère amitié qui est entre nous, et de l'accroistre par toute correspondance de bons et naturels offices. » Archives de Simancas, cot. B 37 [31].

nage : « Le lundy, premier jour de novembre, feste de la Toussainct, le roy, le roy de Navarre, et le duc d'Alençon, firent à Lyon leurs pasques et reçurent ensemble leur Créateur à la communion; le roy de Navarre et le duc, prosternés à genoux, protestèrent devant le roy de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubli tout le passé, et luy jurant sur la part qu'ils prétendoient en paradis et par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidèles à lui et à son Estat comme ils avoient toujours esté, jusques à la dernière goutte de leur sang, et luy rendre service et obéissance inviolable, comme ils recognoissent lui devoir *. »

Ces actes signalaient assez dans quel esprit allait se diriger le nouveau règne; la cour s'achemina vers Avignon pour s'aboucher avec le légat du pape, dans la vieille cité où se maintenait grande encore la domination suprême des pontifes. Ce fut là que, sur les instances du cardinal de Lorraine, Henri III s'affilia aux corporations de pénitens, agrégations puissantes qui s'étendaient alors sur le midi de la France, et particulièrement dans l'Italie. Au moyen âge, dans ces temps de luttes et de souffrances, des corporations de douleur s'étaient formées pour appeler la pénitence comme un remède aux maux de l'âme. On poussait des cris d'angois-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 106.

ses comme un soulagement ; on couvrait sa tête de cendres et du sac grossier ; on serrait ses reins d'une pesante corde ; et puis, avec cette croix du Christ, symbole du martyre, on parcourait les rues les plus sombres des villes où s'agenouillaient les populations tremblantes. Les congrégations de pénitens s'étaient partout répandues ; elles se liaient dans le Midi aux corporations de cités, aux métiers, aux halles, au bas peuple catholique ; les pénitens ensevelissaient les morts, soignaient les malades, multipliaient les processions où leurs bannières, parsemées d'ossemens, s'assombrissaient encore de la pâle lueur de cierges en résine rongeâtre et dégouttante ; les pénitens se distinguaient par leurs couleurs ; il y en avait de blancs, de grisâtres, de noirs * : le sac qui couvrait leur tête était percé devant les yeux de manière à ce qu'ils pussent voir ; et quand leurs voix lugubres psalmodiaient les chants grégoriens sous ces robes de bure, on les eût pris pour une troupe de fantômes sortant du tombeau pour enseigner aux hommes qu'il fallait mourir **. Ces pénitens

* Il existe à la Bibliothèque du Roi, dépôt des imprimés, un livre unique de peintures de la ligue ; on y a dessiné les costumes des pénitens avec leurs couleurs distinctives. J'en donnerai plus tard la description.

** Ce temps est empreint de je ne sais quoi de triste et

formaient comme des sociétés secrètes au sein du catholicisme; ils étaient une force, et en s'affiliant à eux, Henri III voulait donner un appui de plus à son avènement royal : « Le roy estant à Avignon va à la procession des Battus et se faict de leur confrérie; la royne-mère comme bonne pénitente en voulut estre aussi et son gendre le roy de Navarre, que le roy disoit en rien n'estre guère propre à cela : il y avoit trois sortes de pénitens audict Avignon:

d'une teinte assombrie ; on peut le voir par le titre des brochures contemporaines que j'ai recueillies : « Brief discours de trois pluies de sang tombées en plusieurs et divers lieux du Comté-Venaissin en Provence trois samedis consécutifs, avec certain tonnerre prodigieux advenu et ouy ceste année 1574, avec grand esbahissement d'un chascun. » Lyon, Jean Patrasson, 1574.—« Dieu est grandement courroucé des grandes cruautés, rebellions et fureur martiale qui troublent icelle contrée ; le grand tonnerre extraordinaire nous a remontré pleinement l'ire et courroux de Dieu estre sur nous, *propter peccata nostra ;* par quoy, pour adoucir ce grand Père de miséricorde, recognoissons nostre prince et supérieur, et prions ce bon seigneur de nous faire esviter les ténèbres d'enfer pour entrer un jour au céleste héritage. *Amen.* » — « Histoire du plus espouvantable et admirable cas qui ayt jamais esté ouy au monde, nouvellement advenu au royaume de Navarre ; par laquelle se voit l'ire de Dieu n'estre encore apaisée et nous tous subjects à son juste chastiment. » Paris, par Jean Ruellé, demeurant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Jérome. 1574. — « Advertissement ou épistre

des blancs qui estoient ceux du roy, des noirs qui estoient ceux de la royne, et des bleus qui estoient ceux du cardinal d'Armagnac *. » Le roi de Navarre jouait toujours un rôle de dissimulation ; il donne partout et pour tout des gages de son catholicisme : il s'associe au pouvoir nouveau qui s'élève.

Ce fut à la suite d'une de ces processions que mourut le cardinal de Lorraine, l'expression la plus vive de l'opinion catholique : « Le dimanche 29 décembre, à cinq heures du ma-

a MM. de Paris et autres catholiques de France sur les nouveaux desseins d'aucuns rebelles et séditieux naguères descouverts, lesquels, sous couleur et prétexte qu'ils disent en vouloir aux ecclésiastiques et vouloir réformer le royaume, conspirent contre le roy et son Estat. » Paris, en la rue Sainct-Jacques, à l'image Sainct-Martin. 1574. — « Arrest mémorable de la cour de parlement de Dôle donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir en forme de loup-garou dévoré plusieurs enfans et commis autres crimes; enrichis d'aucuns poincts recueillis de divers auteurs pour esclaircir la matière de telle transformation. » Paris, par Pierre Deshayes, imprimeur, près la porte Sainct-Marcel. 1574. — « Histoire horrible et espouvantable d'un enfant, lequel, après avoir meurtri et estranglé son père, enfin le pendit. Et ce advenu au pays des Suisses, près la ville de Berne, 3 avril 1574, ensemble les figures dudict meurtre. » Traduit d'allemand en françois. Paris, Jean de Lastre, libraire.

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag 109

tin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fièvre symptomée d'un extresme mal de teste, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, et luy avoit offensé le cerveau en la procession des Battus où il s'estoit trouvé en grande dévotion, le crucifix en la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a voulu depuis faire accroire qui luy avoit esté donné *. » Les pamphlets des deux partis se sont encore emparés de cette vie du chef ecclésiastique de la main de Guise pour l'exalter outre mesure ou traîner sa mémoire dans la boue. Tandis que les catholiques le considéraient comme « la gloire du sénat romain, le gardien de l'honneur de son pays, » et qu'ils disaient que la « mort auroit dû plustost mourir que le bon esvesque de Rheims **, » les huguenots le

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 111.

** Charles esvesque de Reims, du sénat romain gloire ;
L'honneur de son pays, aussi la sauvegarde,
Cy-gist. Après, dira, qui verra sa mémoire :
La mort devoit mourir qui par destin le darde.

Épitaphe de Charles, cardinal de Lorraine ; faict françois du latin de Papirius Masson, par Nicolas le Verger, Champenois. Paris, Jean Richer, libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1575.

comparaient à la bête de l'Apocalypse, s'enivrant des charmes impurs de Catherine de Médicis. J'ai trop parlé du cardinal de Lorraine pour qu'il soit ici nécessaire de suivre sa vie placée haut dans le mouvement politique de cette époque. Le chef tonsuré de la maison de Guise fut une des grandes figures de son temps dans le parti catholique; il dirigea le conseil au milieu des plus graves circonstances; il manquait de courage et de résolution : timide d'esprit et de pensée, il n'osa rien de complet; il se contenta de cacher sa main dans la main de la reine-mère, avec laquelle les huguenots lui supposèrent des relations de débauche. L'austère réformation multipliait ces dénonciations contre les prélats catholiques; elle arrachait le voile à la vie privée, pour la livrer à nu aux animosités de leurs coreligionnaires et aux vives censures de la postérité.

Le catholicisme, établi dans le conseil, se manifesta au dehors par un essai armé contre les places fortes des calvinistes; en passant par le Dauphiné, Henri III et la gentilhommerie catholique donnèrent assaut à Liveron, mais sans succès, car « le roy vit l'opiniastre résolution des huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes qui combattoient à la brèche *. » En s'achimenant ainsi

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 117.

vers la belle et grande cathédrale de Reims pour le sacre, on offrait des gages au parti catholique sur lequel Henri III allait s'appuyer pour son gouvernement.

CHAPITRE LII.

NOUVELLE PACIFICATION.

Sacre de Reims. — Alliance avec la famille de Lorraine. — Procession dans Paris. — Les oratoires. — Visites aux monastères. — Le parti politique. — Réunion aux huguenots. — Fuite du duc d'Alençon. — Les reitres et le prince de Condé. — Départ du roi de Navarre. — Transaction provisoire. — Nouveau traité définitif de pacification.

1575 — 1576.

Le sacre de Reims, consécration religieuse des droits de la royauté, devait précéder chez un

peuple catholique les actes d'administration générale de la société; l'onction sainte annonçait seule l'inviolable caractère de la couronne légitime. On remarqua donc « que quand on vint à luy mettre la couronne sur la teste, le roy dict assez haut qu'elle le blessoit, et luy coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber, ce qui fut vu de tous, et interprété à mauvais présage *. » Henri III fut salué dans la vieille cathédrale, et les cris de *vivat rex*, les sermens d'exterminer les hérétiques prononcés sur l'autel, précédèrent l'entrée royale du monarque dans la bonne ville de Paris **. Ces témoignages de la joie populaire des bourgeois et des métiers furent grands, car le roi se déclarait hautement catholique et ne voulait faire aucune concession aux huguenots.

« Par le mandement de MM. les prevost des marchands, eschevins de la ville, avoient esté dressées deux colonnes de pareille proportion et grandeur aux deux costés du portail de la maison

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 114.

** Durant cette époque du sacre, les huguenots distribuaient des pamphlets, faisaient frapper des médailles où ils ridiculisaient ces superstitions; voyez « *Explication d'une médaille insolente adressée par les huguenots à Henri III, roi de France, au commencement de son règne, avant son mariage.* » Bibliothèque de M. de Fontanieu; recueil de pièces in-4°, vol. LXXXIX, fol. 1.

de ville, en couleur de marbre gris, faictes d'une architecture et moulure exquises, mesme les bases et chapiteaux desdictes colonnes furent dorés de fin or; au milieu y avoit l'escusson de France joignant celuy de Pologne, et au-dessus un Sainct-Esprit en figure de colombe estendant une aile sur les armoiries de France, l'autre sur celles de Pologne; les chiffres du roy couverts d'un grand chapeau de triomphe, et au bas l'interprétation de la peinture et autres choses concernant son retour. En la place qui est devers l'Hostel-de-Ville fut dressé un tas et grand monceau de bois auquel fut mis le feu et fut tiré bien quarante pièces d'artillerie et autant de mortiers. Je ne veux mettre ici comme les archers de la ville et arquebusiers ne cessèrent de tirer, ny les trompettes et hautbois de sonner pour resjouir les spectateurs, le nombre desquels estoit presque infini. Et ne doit-on oublier l'abbé de Sainte-Geneviève, qui fit desfoncer plusieurs tonneaux de bon vin et jetter de la dragée pour resjouir les compagnies d'arquebusiers et les escoliers de l'Université *. »

Le premier acte de l'avènement fut le mariage

* « Les feux de joie faicts à Paris pour l'arrivée du roy en France, avec l'ordre tenu à son entrée et réception en la ville de Lyon, en septembre 1574. » Paris, Denis du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité, 1574.

de Henri III avec Mlle Louise de Lorraine *. Ce mariage semblait inégal pour un roi de France ; mais de quoi s'agissait-il ? La maison de Lorraine s'était faite la puissante expression du catholicisme ; la royauté s'alliait à elle. C'était sa politique naturelle, afin de rattacher au trône toutes les forces du parti de la majorité ; car on ne vient à un pouvoir que lorsqu'il donne des gages.

Ces gages, Henri III les multipliait. A peine arrivé dans sa bonne ville de Paris, il imprima à tous ses actes une couleur catholique : les grandes processions, les visites des monastères, les saints pélerinages aux oratoires, l'institution des confréries de pénitens : « Le roy, séjournant à Paris le long du caresme 1575, va tous les jours par les paroisses et églises, l'une après l'autre, ouyr le sermon, la messe et faire ses dévotions **. Puis, le dimanche 9e février feste de Sainct-Denis, le roy fit faire une procession générale et solennelle à Paris, en laquelle furent portées les reliques de la Saincte-Chapelle, et y assista Sa

* Merveilleuse rencontre sur les noms tournés du roi et de la reine ; plus Adonis ou le trépas du roi Charles IX ; Eglogue de chasse ; les Dauphins ou le retour du roi, églogue marine avec le chant des syrènes, qui est un épithalame sur son mariage, par Claude Binet. Bibliothéque de M. de Fontanieu ; recueil de pièces in-4°, tom. cm, pag. 145.

** *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 123.

Majesté tout du long, disant son chapelet avec grande dévotion. Le corps de la cour avec celuy de la ville et toutes les autres compagnies s'y trouvèrent; aussi firent par le commandement de Sa Majesté, les princes, seigneurs, officiers et gentilshommes de la maison, hors les dames, que le roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'où elles estoient il n'y avoit point de dévotions *. » Et le roi ne s'arrêtait point là; dirais-je encore ses belles courses dans chaque communauté ? « Il alloit de costé et d'autre se promener avec la royne son espouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir et en revenoit la nuit; souvent par la fange et mauvais temps; et mesme le samedy 7 janvier son coche estant rompu, fit bien une lieue à pied par le mauvais temps qu'il faisoit, et arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuict **. »

Toutes ces démarches étaient populaires et en rapport avec les opinions de la ville de Paris. Les

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 139.

** *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 147. Ce fut alors que fut imprimé le fameux libelle sous le titre de *Discours merveilleux de la vie, actions et déportemens de Catherine de Médicis, reine-mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France.* Bibliothèque du Roi: recueil de pièces in-8°, parch. cot. L 1471, pièce 2.

politiques faisaient force épigrammes sur la vie de Henri III qu'ils peignaient comme adonné à des débauches nocturnes, indolent pour les affaires publiques, roi grammairien, comme l'appelle Pasquier *, parce qu'il négligeait les affaires publiques pour se faire lire les beaux dits et les histoires des temps passés. Le tiers parti critiquait ces habitudes de dévotions intimes : un de ses pamphlets donne à Henri III des titres ridicules : « Henry, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Sainct-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du Palais, visiteur des estuves, gardien des quatre mendians, père conscrit des blancs battus et protecteur des capuchins. » On s'était attaqué au tiers parti en se saisissant des maréchaux de Montmorency et de Cossé ; rien de plus simple qu'il se vengeât par les moyens qui lui étaient propres : la satire mordante et les pasquils.

L'organisation militaire des politiques se con-

* *Gallia dùm passim civilibus occubat armis,*
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet mediâ Rex noster in aulâ.
Dicere jamque potest, vir generosus, Amo.

(Pasquier, liv. v.)

tinuait dans le Languedoc où ils étaient complètement rapprochés des huguenots ; ils avaient fait quelques démarches auprès de Henri III ; mais l'entrevue inutile du maréchal Damville avec ce prince à Turin, les actes catholiques qui avaient marqué son avènement, les prisons de la Bastille se refermant sur les maréchaux de Montmorency et de Cossé, signalaient assez l'impossibilité pour le tiers parti, dont les Montmorency étaient l'expression, de reprendre son ascendant auprès du roi. On s'en tint aux actes de l'assemblée de Millaud, aux précautions militaires prises alors contre le conseil tout catholique * ; il ne manquait plus qu'un chef à cette confédération, et le maréchal Damville n'était pas placé assez haut pour réunir autour de lui la grande gentilhommerie féodale : il ne pouvait y avoir de puissant pour marcher à la tête de cette entreprise que le duc d'Alençon ou le roi de Navarre, et l'un et l'autre se trouvaient au pouvoir de Catherine en sa cour de Paris.

Ces deux princes continuaient leur rôle de dissimulation. Le duc d'Alençon ne cessait d'être

* Ce fut à cette époque qu'on publia ce pamphlet : Epistre aux délicats et flatteurs machiavélistes qui ne peuvent trouver bonne la prise des armes contre la tyrannie violente des perturbateurs de l'Estat du royaume de France et repos public. » Bibl. du roi, rec. de pièces in-8°, cot. L. 1471, pièce 1.

en correspondance secrète avec le parti politique ; les huguenots eux-mêmes l'entouraient, en lui faisant pressentir un agrandissement d'apanage et le comté de Flandre, s'il voulait nettement se prononcer pour eux. Avant toute chose il fallait obtenir sa liberté, échapper à la surveillance de Catherine de Médicis. Le 15 septembre 1575, à son lever, la reine-mère apprit « que M. le duc, qui depuis dix-huit mois avoit esté estroitement gardé et tenu comme prisonnier, estoit sorti de Paris et s'en alloit à Dreux, ville de son apanage où il séjourna huict jours, pendant lesquels vinrent à luy plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti *. » A peine avait-il touché cette terre de délivrance, que le duc d'Alençon publia son manifeste, œuvre des politiques où leurs griefs étaient hautement exprimés : « Les peuples estoient accablés par les imposts ; les revenus de l'Estat livrés au pillage de ceux qui en avoient l'administration ; le roi apportoit une extresme nonchalance à appaiser les troubles, à étouffer les divisions intestines sur le faict de la religion ; ces désordres, ajoutait-il, doivent bientost cesser ; car ils ne peuvent manquer d'entretenir la guerre civile et conduire ce malheureux royaume à sa destruction et ruine totale **. » Dès-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 136.

** « Déclaration du duc d'Alençon, frère de Henri III,

lors le duc d'Alençon devint le centre d'un grand parti, fusion des huguenots et de la gentilhommerie de province.

La fuite du duc d'Alençon produisit un triste effet à la cour, car la reine-mère prévoyait les conséquences de guerre civile qu'elle soulèverait encore. Henri III écrivait à M. de Nemours, en lui annonçant l'évasion de son frère : « J'ay tousjours aimé le duc d'Alençon, sans luy donner aucune occasion d'estre mal content; cependant il est advenu par mauvais conseils, qu'hier au soir il s'est desparti d'avec moy, sans que je puisse

publiée par lui à Dreux, après son évasion de la cour en prenant les armes. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 5. — Le 23 septembre, le duc d'Alençon s'empressa d'écrire à Catherine de Médicis sa mère ; il l'assurait de ses bons sentimens, « et j'ai bonne volonté et affection de servir le roy et vous. » Portefeuilles Fontanieu, n° 337, 338. — *Voyez* aussi : « Lettre de Monsieur, frère du roi, à la cour de parlement, et la response de M. le premier président. » 1575, Mss. de Colbert, vol. xxix, et le « Mémoire pour dissuader le duc d'Alençon de la guerre, et luy conseiller de demeurer en repos. » 1575. Mss. de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 47. — Le duc d'Alençon avait cherché à attirer le duc de Nemours à lui ; mais ce prince lui écrivit pour lui remontrer les conséquences de sa rébellion, soit dans ses propres intérêts, soit dans ceux du royaume, puisque son frère Henri III n'ayant point d'enfans, il se trouvait héritier de la couronne. Mss. de Béthune, vol. cot. 8476, pag. 92.

sçavoir en quelle part il a esté. Et pour ce que cela ne peut que accroistre les maux desquels nous ne sommes que trop affligés, je vous prie particulièrement de faire prendre garde partout les environs de là où vous estes s'il s'y sera poinct retiré afin de l'arrêter par tous les moyens que vous sçaurez adviser. Admonestez ceux de ma noblesse de me demeurer bons et loyaux subjects sans suivre autre party que le mien *. » Il écrivit également au duc de Nevers, lui annonçant que par très-bons avis il était certain que son frère avait établi sa maison non loin de Dreux : « Au moyen de quoy je vous prie de prendre garde à vous ; j'ay escrit afin de vous envoyer des compagnies et bon nombre de noblesse pour, s'il estoit possible, enfermer mondict frère audict Dreux, ce qui seroit bien le plus grand service que vous me sçauriez jamais faire.

« *P. S.* Mon cousin, l'on m'escrit que François est à Dreux : si on le pouvoit enfermer, c'est ce que je voudrois **. »

L'union du duc d'Alençon avec le prince de Condé allait donner d'immenses forces à la résistance des huguenots. Catherine, toujours préoccupée des idées de fusion et de paix publique,

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8856, fol. 8. Le même jour, semblable avis à M. d'Humières, vol. cot. 8820, fol. 28.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 17.

mandait au prince de Condé : « Mon cousin, j'ay dict franchement à ce porteur que quand vous voudriez croire le conseil que je vous ay tousjours donné et donne encore, qui est de ne prester poinct l'oreille à beaucoup de gens qui sont à l'entour de vous, mais de prendre le vrai chemin pour rendre au roy mon fils le devoir d'obéissance auquel vous luy estes naturellement obligé, je crois que vous vivriez bien plus content que vous ne faictes de ceste heure ; ce que je vous prie considérer et vous remettre souvent devant les yeux *. »

La paix n'était point dans l'opinion catholique, qui levait son armée sous le duc de Guise **. Comme la cause était ici populaire, les villes se hâtèrent de contribuer aux armemens. Paris surtout se montra fidèle à ses opinions ; le 20 septembre 1575, on arrêta en assemblée générale des habitans, suivant l'ordre du roi, de lever deux

* Mss. de Colbert, vol. xxix, gros reg. en parchem.

** Le roi d'Espagne recommandait à son ambassadeur de voir fréquemment le duc de Guise : il lui écrivait de sa main : « J'approuve beaucoup la grande amitié que vous avez avec le duc de Guise, car par son entremise on pourra savoir beaucoup de choses importantes à mon service ; continuez toujours, ainsi qu'avec le cardinal son oncle ; leur donnant à entendre la considération et estime où je les tiens, et dans tous leurs besoins et affaires je ferai avec bien bonne volonté tout ce qui pourra leur faire plaisir. » Archives de Simancas, B 39[207].

mille quatre cents hommes soudoyés par les bourgeois pour la défense de la ville *. Et le 24, assemblée générale, en laquelle Sa Majesté dit qu'elle avait bien voulu y venir pour exciter ses bons sujets les bourgeois et manans de cette ville à la garde et conservation d'icelle, étant fort contente du secours et accord qui lui avait été fait de deux mille hommes de pied et de deux cents hommes de cheval, priant qu'ils soient promptement levés et aussi soudoyés **. M. le prevôt des marchands ayant remercié Sa Majesté de l'honneur qu'elle faisait à la ville de la venir visiter, la supplia, entre autres choses, d'ordonner que les délibérations et conclusions des assemblées générales qui seront faites en l'Hôtel-de-Ville seront exécutées tout ainsi que si elles avaient été faites

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 288, vers. — *Voyez* « Ordre du roy pour la sûreté de Paris et des environs. » Même volume, pag. 289.

** Le parti politique faisait courir des pasquils sur l'avidité du roi et sur son hypocrisie catholique qui voulait en imposer aux bourgeois :

Le roy pour avoir de l'argent
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite,
Le grand pardon il a juré ;
Au pain et eau il a jeûné
Comme un hermite.

(*Journal de Henri III.*)

ès-cours souveraines ; sur quoi Sa Majesté ordonna que la ville se pourvoirait en son conseil privé *.

Au milieu de cette émotion générale, Catherine appelait la paix : politiques, huguenots manifestaient des intentions bienveillantes; le prince de Condé écrivait à Henri III pour lui annoncer le chagrin qu'il ressentait de se voir banni de la cour et privé de charges et honneurs ; il blâmait les entreprises qui avaient lieu : « Et ce qui m'a le plus sevré, Sire, a esté de voir votre auctorité royale tant s'abbaisser qu'elle semble vouloir céder à l'audace de ces certains seigneurs et prendre la loy de ceux qui la doivent recevoir humblement de vous. » Le prince protestait de sa fidélité, de son amour pour le roi, et le priait de le couvrir de sa protection ; il l'assurait qu'il ne ferait aucune démarche hostile : « Car Vostre Majesté a pu voir par cy-devant mes actions et combien mon naturel est paisible et tranquille ; aussi veux-je protester devant Dieu que je me comporterai toute ma vie avec la mesme douceur et modestie, m'accommodant le plus discrètement qu'il me sera possible, n'offensant personne, n'ayant ny ne voulant user d'aucune voie d'hostilité **. »

Quand les huguenots exprimaient leurs griefs,

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville, X, fol. 231, rec.

** Mss. de Béthune, vol. cot, 8926, fol. 118.

ils parlaient toujours de leur respect pour l'autorité royale; ils présentèrent à Henri III un long Mémoire de remontrances. Protestant de leurs bonnes intentions, ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour la liberté de leur conscience. Ils remerciaient le roi des articles proposés par M. de Biron et du bon vouloir qu'il manifestait; ils réclamaient seulement l'exercice de leur religion, ne faisant la guerre que pour ce motif: « Nous n'avons jamais obmis moyen de rechercher la paix, ny manqué aucune submission à Vostre Majesté; et il sera cognu à tous les vivans et à la postérité qu'il n'y a que le seul désir de l'exercice de nostre religion qui ayt empesché la perfection de la paix. S'il plaisoit à Dieu incliner votre cœur à nous octroyer ce bien au plus tost pour le soulagement de vostre royaume, les sieurs de Téligny et de Beauvais ont tout pouvoir d'accepter et négocier ce qui pourra amener une bonne trève et une heureuse fin *. » Toutes ces négociations n'étaient point ignorées du roi d'Espagne. Don Diego de Çuniga cherchait à les pénétrer avec toute sollicitude. Dans une dépêche chiffrée, l'ambassadeur écrivait à Philippe II : « Il est venu à mes oreilles que le roi de France et sa mère ont déjà tenu conseil pour traiter de la paix, et on dit pu-

* Portefeuilles Fontanieu, nos 339, 340. — Bibliothèque royale.

bliquement qu'ils donnent aux hérétiques la liberté de conscience. Je me suis résolu à demander audience, et j'ai déclaré au roi que cela m'étonnait beaucoup d'avoir entendu dire que les rebelles étaient sur le point de s'accorder avec lui; que Votre Majesté, pour l'amour qu'elle lui porte, en serait de même bien étonnée; qu'il était renommé pour bon catholique et justement roi très-chrétien, et que lui qui avait vaincu dans tant de batailles sous le règne de son frère pour maintenir dans le royaume la sainte Église romaine, ne devait pas aujourd'hui favoriser l'hérésie, car Dieu l'avait fait roi pour défendre la foi l'épée à la main. Il me répondit qu'il croyait que ses voisins seraient contens de la paix, qu'il en serait de même de Votre Majesté, parce que vous lui étiez bon frère; mais il éluda la question de la religion catholique. Alors je lui dis: Je crois que Votre Majesté ne m'a pas entendu, puisqu'elle ne me répond pas à tout ce que j'ai avancé; et je l'exhortai de nouveau à persévérer dans la religion. Il me répondit que je savais en combien de batailles il s'était trouvé pour défendre la religion catholique, mais la nécessité et le besoin qu'avait le royaume d'avoir la paix l'engageaient à la lui procurer. Je lui répliquai que c'était bien pensé; mais il fallait que ce fût à l'honneur de Dieu et de son Église, et que Votre Majesté, à la persuasion de l'empereur, était ré-

solue de pardonner à ses rebelles de Flandre à des conditions honorables pour Notre Seigneur. Il me répondit avec paroles fort gracieuses qu'il ferait le traité de manière que Dieu en serait servi. La reine-mère me répondit la même chose; elle ajouta que les affaires de ce royaume réclamaient la paix; qu'en Flandre les rebelles n'occupaient qu'un point, en France ils les occupaient tous. J'adjoutai qu'après la paix j'étais bien sûr que ni Vostre Majesté, ni personne en ce royaume tant soit peu catholique ne pourra être en sûreté. — Mon fils, répliqua-t-elle, y réfléchira bien; il est entouré d'un bon conseil, et avant de se déterminer il s'assurera de tout. — *P. S.* Aujourd'hui les principaux présidens du parlement et des autres tribunaux sont venus à la cour pour parler sur la paix, à laquelle le roy est si décidé qu'il sacrifierait tout pour l'obtenir *. »

Catherine résolut de se rendre auprès du duc d'Alençon pour solliciter une trève aux nouveaux désordres qui se préparaient. Elle partit avec la gracieuse cour de ses filles, avec ce train de plaisirs et de fêtes qui l'accompagnait partout dans ses négociations**. La reine-mère trouva le duc

* Archives de Simancas, B 38^{33}.

** On cherchait à donner des méfiances à Henri III sur ce voyage, qui laissait le jeune prince isolé à Paris. Catherine s'empressa d'écrire à son cher fils, que le seul désir de faire

d'Alençon très-irrité, entouré surtout d'une assemblée de politiques et de huguenots qui imposait de dures lois; mais la paix était un besoin profondément senti; Catherine écrivait à Henri III, en lui envoyant un Mémoire contenant les conditions proposées par le duc d'Alençon pour une trève, « qu'elle la regardoit comme indispensable, quoique les conditions soient fort dures. Si elle savoit un moyen de lui asseurer la victoire contre ses ennemis, elle luy conseilleroit la guerre, mais il n'y en a aucun; il faut donc de suite rompre par une trève les engagemens que le duc d'Alençon est sur le point de contracter avec la royne d'Angleterre et les princes d'Allemagne. Le duc d'Alençon n'attendoit plus que le refus du roy pour signer ses engagemens avec les étrangers*. » Ce n'était pas sans motifs que Catherine craignait

une bonne paix et d'être utile à l'État et au roi est le motif qui l'engage à suivre le duc d'Alençon son frère; elle le prie de ne point écouter ce que des gens malintentionnés peuvent lui dire contre cette démarche. Portefeuilles Fontanieu, nos 337, 338. — *Voyez* aussi « Instruction de la propre main de Catherine de Médicis à M. de Biron, pour traiter de la paix avec les huguenots. » Fontanieu, collect. portef. vol. cccxxix-cccxl.

* Portefeuilles Fontanieu, nos 339, 340. — Bibliothèque royale. « Advis écrit de la main de Catherine de Médicis pour la paix, et mémoire au roy de ladicte sur le mesme subject. » Portefeuilles Fontanieu, nos 341 — 342.

cette alliance en dehors! la correspondance du duc d'Alençon constate toute sa sollicitude à ménager les Suisses, Elisabeth et les bandes de reitres qui arrivaient en France : « Je ne sçaurois trop vous remercier, disoit-il au comte Palatin, de la bonne volonté et résolution qu'avez prise de me faire secourir pour remettre ce royaume en repos, et en sa première splendeur. J'ai grand désir d'entretenir bonne, ferme et mutuelle correspondance avec Vostre Altesse*. » Il écrivit aussi aux magnifiques seigneurs du canton de Zurich, ajoutant « que ce qu'on devoit le plus religieusement observer étoit la foy des choses promises; il avoit cherché les moyens les plus gracieux pour rendre à tous bons témoignages de sa protection. Il leur annonçoit la trève accordée par M. son frère, et il les remercioit de leurs offres de secours bien affectueusement; il en demandoit la conservation.** » Catherine pressait la trève, car elle devenait un besoin pour sauver la France d'une invasion de reitres; elle fut arrêtée à Champigny aux conditions suivantes : « Suspension d'hostilité jusqu'à la Sainct-Jean prochaine; toutes les prises faictes par les deux armées seroient restituées; on accordoit au prince de Condé les places de sûreté suivantes : Angoulesme, Nyort, Paulmier,

* Mss. de Colbert, vol. 399.

** *Ibid.*, *ibid.*

Bourges, La Charité et Mézières sur la Meuse; le roy devoit licencier et faire sortir hors du royaume les forces étrangères, excepté les Suisses de sa garde et les Corses, et ce, dans le délai de trois semaines. L'exercice de la religion se continuera pendant la trève dans les villes où il est à présent sans que les gentilshommes soient recherchés aucunement en leurs maisons ny en quelque part que ce soit. Le roy fourniroit la somme de 500,000 livres pour le paiement des reitres qui venoient au secours du prince de Condé. Dans toutes les villes accordées par la présente trève à ceux de la religion, Monseigneur le Prince y mettroit tel nombre de troupes que bon luy sembleroit, et les habitans d'icelles, de l'une ou de l'autre religion, seroient au préalable désarmés*. »

* « Ce qui a esté accordé entre la royne-mère du roy et monseigneur le duc d'Alençon, sous le bon plaisir et vouloir du roy. » Mss. de Colbert, origin. vol. cot. 7, fol. 625. — « Publication de la trève générale par tout le royaume, accordée entre le roy et M. le duc d'Alençon son frère. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8819, fol. 12. — Le 28 décembre 1575, le roi d'Espagne écrivait à don Diego, l'ambassadeur : « J'ai reçu, dans votre lettre du 27 novembre, les articles de la trève conclue entre le roi de France et son frère, articles si préjudiciables dans tout leur contenu à notre religion ; et certes j'en ai éprouvé une vraie peine. J'aperçois aussi les grands malheurs qui en pourront naître, ce qui va m'obliger à prendre des mesures dans mes Etats. » Archives de Simancas, B 38[13].

En même temps la reine, pour satisfaire le parti politique, mettait hors la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, utiles auxiliaires des opinions qui alors obtenaient victoire*.

Ceci se passait dans le conseil de la royauté; mais l'opinion catholique ne subissait qu'avec impatience des conditions si favorables aux huguenots. Le duc de Guise restait sous les armes avec sa bonne armée de bourgeois; et tandis que Catherine signait les conditions de Champigny, le vaillant capitaine courait sur les reitres du prince de Condé et obtenait une victoire disputée. Il y

* Dans une nouvelle lettre à son fils Henri III, Catherine lui faisait sentir la nécessité de la paix pour le rétablissement de son autorité et du bonheur de ses sujets, et afin d'y parvenir plus aisément, elle lui conseille de faire tous ses efforts pour gagner l'un des maréchaux de France (Montmorency et Cossé), qu'il venait de tirer de la Bastille, en lui témoignant la plus grande confiance dans sa fidélité, et le désir sincère de faire la paix. La reine surtout lui recommande de ne point s'ouvrir sur les fausses apparences d'amitié qu'il donnera aux maréchaux, aux femmes et à ses courtisans, son indiscrétion lui ayant déjà fait beaucoup d'ennemis. Portefeuille Fontanieu, nos 337 et 338. — *Voyez* aussi, avril 1576 : « Déclaration du roy sur l'innocence de monseig. le duc de Montmorency, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté, à Paris et Isle-de-France. » Bibl. du Roi, rec de pièces, in-8°, parch. cot. L, 1482, pièce 5.

eut grande joie dans la ville de Paris; elle ne fut troublée que par la nouvelle de l'estocade qu'avait reçue le brave duc de Guise sur sa noble face; mais quels transports n'y eut-il pas quand on sut que le Macchabée avait la vie sauve! Il ne resta plus de toute cette émotion qu'un immense enthousiasme pour le *Balafré,* désignation populaire qui devint un titre à l'amour des halles et de la bourgeoisie*.

Et tout ce bon et grand parti catholique armé était en rapport avec le roi d'Espagne; Montluc, le vieux et dur Montluc, tout couvert d'arquebusades, lui écrivait : « Sire, je crois qu'il y a long-temps que Vostre Majesté n'a point ouy parler de moi, et qu'elle me tient plustost pour mort que pour vivant, à cause d'une grande arquebusade que je reçus il y a quatre ans au travers du visage, qui depuis m'a rendu casanier en ma maison : toutefois Dieu m'a fait la grâce que j'en suis maintenant guéri. Le roi m'a pourvu de l'estat de mareschal et m'a renvoyé en ce pays de Guienne pour faire la guerre aux luthériens, ses rebelles pour

* M. de Nevers commandait aussi une armée. *Voyez* Lettre de Henri III à M. de Nevers, manuscrit de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 77 : « J'ai esté bien aise d'apprendre le bon nombre de prisonniers que avez faicts; eschangez-les les uns aux autres, et je vous prie de mener la guerre plustost douce que cruelle, estant mes propres subjects. »

le service de Dieu et de sa couronne. N'y a que quelques jours que un de mes enfans y a esté tué, et maintenant ne m'en reste qu'un autre en vie et un mien gendre, qui tous deux sont capitaines de gendarmes, et sommes tous les jours à la campagne contre lesdicts rebelles. Déjà vous prierai de me permettre de faire sortir d'Espagne six bons chevaux dont j'ai bien besoin pour poursuivre les rebelles *. » Et l'ambassadeur à Madrid, en appuyant cette demande, écrivait à Philippe II : « C'est pour pouvoir sortir des pays d'Espagne des chevaux que ledict sieur de Montluc entend employer au service de Dieu dans la guerre contre les hérétiques. Sire, il n'y a homme au monde si grand ennemi des huguenots, ni qui de ses mains en ait fait plus mourir que lui**. »

La royauté des Valois put dès-lors s'apercevoir qu'elle perdait tout son crédit. Quand Henri III s'était jeté dans le parti catholique, il avait trouvé toute facilité sur les populations ; il avait demandé des deniers à la bonne ville de Paris ; il avait obtenu tout ce qu'il sollicitait sans résistance ; maintenant il venait de signer une trève avec les huguenots ; et, voulant obtenir la solde des gardes suisses, voici ce qu'il advint : « Les 12 et 13 décembre 1575, demande

* Archives de Simancas, B 38[7].

** *Ibid.*, B 38[6].

du roy à la ville de Paris de deux cent mille livres pour l'entretien de deux cents Suisses. Réponse par des remontrances dans laquelle la ville prend occasion de lui représenter très-librement les abus et corruptions des mœurs dans tous les ordres de l'État. « Il se commettoit quantité de simonies ; les bénéfices étoient tenus par gens mariés; les évêques et curés n'observoient aucune résidence ; on se plaignoit de la vénalité des offices ; ils étoient exercés par gens incapables ; puis, mauvaise administration des finances, dons immenses mal distribués et plusieurs autres abus de l'administration. Se souvient-on que saint Louis ordonna dans son testament de n'imposer tailles sans grande nécessité ? car autrement le roy ne seroit plus roy, mais tyran. » Le 19 ces remontrances furent portées au roy, étant en son conseil, par les prevôt des marchands et échevins avec bon nombre de députés; ils supplièrent Sa Majesté d'excuser la ville de la contribution demandée; car elle manquoit de fonds, les rentes n'étoient pas payées, et leurs maisons de campagne étoient ravagées par des gens de guerre. Le roy répondit qu'il avoit leurs remontrances pour agréables et y pourvoiroit lorsque l'état des affaires le permettroit ; mais il vouloit être secouru de ce qu'il avoit demandé et promptement. Le 20, assemblée générale qui accorde la solde de deux mille Suisses, mais pour qua-

tre mois seulement *. » On limitait ce vote ; un changement s'était opéré dans le conseil ; on venait de faire d'immenses concessions aux huguenots ; les Parisiens étaient mécontens ; le bureau de la ville l'exprimait, en murmurant sur les subsides. Si le roi s'était dessiné pour le parti catholique, tout aurait été voté d'enthousiasme ; rien n'est plus facile que d'obtenir de l'argent d'une opinion quand on sert ses besoins, ses sentimens et ses caprices.

On négociait toujours **, car le danger devenait de plus en plus menaçant ; la victoire du duc de Guise sur les reitres n'avait pas été décisive, et les hardis aventuriers, pour me servir de l'expression du temps, avaient déjà banqueté (rançonné) Dijon. M. de Biron était chargé par la reine-mère de suivre ces négo-

* Mss. de Colbert, vol. in-fol. pag. 291 et 292. Les pasquils du parti politique faisaient encore allusion à ces difficultés qu'opposait la Ville :

Paris qui le cognoist bien,
Ne voudra plus luy prester rien
A sa requeste,
Car il en a jà tant presté
Qu'il a de luy dire arresté :
Allez en queste.

(*Journal de Henri III.*)

** Avril et mai 1575 : « Négociation de la paix. » Imp. 1576. sans nom d'imprimeur. — Bibl. de M. de Fontanieu, vol. in-8° V. cot. P, 435.

ciations importantes ; il avait présidé à la paix de 1570, et exerçait quelque influence sur le parti politique. Ce parti restait toujours en pleine intelligence avec les huguenots : « En ce temps Rochepot vint asseurer les Rochellois que Monsieur prendroit de bon cœur la protection des Églises réformées de France, et demanda de la part dudict prince une somme d'argent proportionnée à l'entreprise ; lesdicts Rochellois, après l'assemblée de l'eschevinage, faicte le 20 décembre 1575, envoyèrent des députés vers Son Excellence, et la somme de dix mille livres avec des excuses sur leur pauvreté *. » Les difficultés les plus grandes de la pacification tenaient aux places de sûreté, aux villes qui allaient servir de gages aux huguenots et au parti politique. Certaines de ces villes, quoique cédées par le roi et ayant reçu ses ordres, n'avaient pas voulu subir le prêche et avaient refusé d'exécuter sa volonté, on en proposait d'autres en échange, ce qui faisait traîner les affaires en longueur, lorsqu'un événement soudain vint agrandir les espérances des huguenots : « Le vendredi 3 février 1576, le roy de Navarre, qui depuis l'évasion de Monsieur avoit faict semblant d'estre en mauvais ménage avec luy et n'affecter aucunement le party des huguenots, sortit de Paris

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 145.

sous couleur d'aller à la chasse en la forest de Senlis où il courut le cerf le samedi, et renvoya un gentilhomme nommé Sainct-Martin que le roy luy avoit donné, luy porter une lettre en poste, et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Lavardin, Fervaques et le jeune La Vallette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à avouer le parti de Monsieur et du prince de Condé, reprenant la religion qu'il avoit esté contrainct d'abjurer, et recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solemnel de baptesme, tenant la fille d'un médecin au presche *. » Henri de Navarre, le chef de la gentilhommerie montagnarde et huguenote, avait joué à cette cour de Henri III un rôle de finesse et de fourberie ; il s'était effacé dans ses principes, dans ses opinions, jusqu'à ce point de s'agenouiller tous les jours à la messe, de communier tous les dimanches publiquement et de la plus dévote des manières; il s'était abîmé dans les amours, dans ces intrigues de plaisir et de débauches, passant des journées chez les femmes de la reine, dans les bras des nobles damoiselles de Catherine de Médicis, déclamant bien haut contre le duc d'Alençon, son allié naturel. C'était une hypo-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, t. I, p. 154 et suiv.

crisie nécessaire au milieu des dangers qui avaient menacé sa tête. « Depuis son partement de Senlis, Henry de Navarre ne dit mot; mais, passé la rivière de Loire, il jeta un grand soupir et dict : Loué soit Dieu qui m'a deslivré; on a faict mourir la royne ma mère à Paris; on y a tué M. l'admiral et tous nos meilleurs serviteurs; on n'avoit pas envie de me mieux faire si Dieu ne m'avoit pas gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traisne; » puis, gossant à sa manière accoutumée : « Je n'ai, ajouta-t-il, regret que pour deux choses que j'ai laissées à Paris : la messe et et ma femme; toutefois, pour la messe, j'essayerai de m'en passer; mais pour ma femme je ne puis, et la veux ravoir *. »

Et comment après cet événement, si heureux pour les huguenots et la gentilhommerie provinciale, aurait-on hésité encore à faire la paix? Les conférences s'étaient transportées à Paris, et les huguenots avaient envoyé pour les représenter, Beauvais La Nocle, homme de fierté insolente, qui demandait impérieusement les conditions imposées ou la guerre. La portion catholique du conseil souffrait à peine les hauteurs de ce parti : « Le 19 d'avril, le duc de Nemours estant au conseil au Louvre, entra en vives paroles avec Beau-

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 157 et 158.

vais La Nocle, jusqu'à dire que s'il eust esté en la place du roy, il l'auroit envoyé en lieu où il auroit parlé plus bas; à quoy ledict Beauvais répliqua, qu'il estoit en la puissance du roy de le faire, mais que ses bons serviteurs ne luy donneroient pas ce conseil, vu les garands que les calvinistes avoient. — Je ne sçais, dit M. de Nemours, quels subjects sont les huguenots; mais si j'en avois et qu'ils me parlassent de la façon que vous parlez au roy, il n'y auroit garantie qui tinst que je ne les envoyasse sur l'échafaud. » Lors Beauvais voulant répliquer, le roi lui imposa silence et dit à M. de Nemours : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moy, et toutefois vous voyez comme je patiente; mon silence devroit vous apprendre à vous taire. — Je l'eusse faict volontiers, Sire, répondit M. de Nemours, s'il eust esté question en cecy de mon particulier; mais y allant du service de Vostre Majesté, je ne puis me taire. — J'ay, dit le roy, ouy-dire qu'il n'y en avoit de plus mal servis que ceux qui avoient le plus de valets, » et là-dessus se leva *.

* *Journal de Henri III*, édition de 1744, tom. I, pag. 160 et 161. Les négociateurs s'étaient aussi adressés à l'Hôtel-de-Ville, mais ils furent repoussés.—22 mars 1576. Lettres du duc d'Alençon, frère du roi, apportées à l'Hôtel-de-Ville par les sieurs de Beauvais La Nocle et Lafin, lesquels ont témoigné que Monsieur ne desirait que la paix, et exhorté la ville à s'employer près du roi à cet effet. Ré-

Ce fut la veille de Pâques que les conditions de la paix de 1576 furent arrêtées; elles étaient plus lourdes, plus impérieuses que celles de l'édit de pacification de 1570; les huguenots devenaient exigeans, parce que la méfiance était entrée dans leur esprit après tant de tromperies, et que d'ailleurs leur union avec les politiques les rendait plus formidables. Ils profitèrent de ces avantages; il est rare que les partis n'en aient l'instinct. Quant à la tendance de cet édit, il poussait la monarchie aux vieux temps de la féodalité, en ravivant le système des morcellemens et des villes indépendantes, en agrandissant les apanages. Le duc d'Alençon, qui s'était posé chef des confédérés, recevait, avec le nom et le titre de duc d'Anjou qu'avait porté son aîné, d'immenses domaines, sous la seule condition de l'hommage. Les huguenots voulaient constituer une espèce de fédération féodale des provinces, qui n'auraient plus été unies à la couronne que par les rapports de fiefs aux mains des grandes familles; ils auraient

ponse de la ville que le roi y saurait pourvoir, et que de leur part, magistrats de ladite ville, ils feraient ce qui dépendrait d'eux; et au surplus ils n'osaient ouvrir les lettres sans permission du roi, auquel ils les porteraient toutes fermées, et y feraient réponse s'il le permettait. Registre de l'Hôtel-de-Ville, mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pag. 293.

rétabli la hiérarchie de la terre, effacée par la main pesante de Louis XI*.

Les catholiques murmurèrent hautement contre ces concessions; ils étaient fatigués de voir sans cesse la royauté leur échapper pour se jeter dans des pacifications nouvelles; ils avaient essayé de marcher avec les Valois et la reine-mère; à chaque moment ceux-ci les trahissaient, en subissant des transactions. Dès-lors, rien de plus naturel que le parti catholique s'organisât fortement lui-même, choisît ses chefs et fixât sa propre constitution. De là naquit la grande puissance de la ligue. On ne voulait plus se soumettre à ces tristes expériences des édits royaux. Comme il n'y avait qu'une pensée, on voulait un bras, une main qui n'y faillissent pas.

* Il y eut aussi, comme dans tous les édits de pacification, des dons particuliers. « Articles secrets concernant plusieurs pensions données et accordées à divers particuliers de Bourgogne pour les rendre affectionnés au service du roi; lesdits articles conclus de l'advis de messieurs des comptes. Mss. de Colbert, vol. LXIV, in-fol. M. R. pag. 890. »

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXXVI.

(Pages 19 à 50.)

LA COUR DE CHARLES IX. — POUVOIR DU PARTI CALVINISTE.

1570 — 1571.

Caractère de Charles IX. — La cour. — Personnages de cette cour jugés dans une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne. — Action de la gentilhommerie provinciale et huguenote. — Système politique des calvinistes. — Leur Mémoire sur les affaires extérieures. — Négociations avec l'Allemagne, l'Angleterre, la Flandre, le Béarn et la Navarre. — Système catholique. — Plan mitoyen. — Mariage de Charles IX. — L'Espagne. — Ses négociations avec le conseil.

CHAPITRE XXXVII.

(Pages 51 à 90.)

GOUVERNEMENT DES HUGUENOTS A BLOIS.

1571 — 1572.

Le parti catholique après l'édit de pacification. — Circonstances qui le fortifient. — Présages. — Désastres. — Ligues. — Bataille de Lépante. — Première émotion de la croix de Gastines. — Le conseil à Blois. — Négociation avec les huguenots. — Conditions du mariage de Henri de Béarn et de Marguerite de France. — Négociation pour le mariage du duc d'Alençon et d'Élisabeth d'Angleterre.

CHAPITRE XXXVIII.

(Pages 91 à 113.)

SÉJOUR A PARIS DE LA GENTILHOMMERIE PROVINCIALE ET HUGUENOTE.

1572.

Départ de Blois. — Mort de la reine de Navarre. — Arrivée à Paris d'Henri de Béarn et de la gentilhommerie provinciale. — Murmures du peuple. — Célébration du mariage à Notre-Dame. — Fêtes.

CHAPITRE XXXIX.

(Pages 114 à 133.)

COMMENCEMENT DE RÉACTION.

1572.

Inquiétudes de l'Espagne. — Intrigues de don Diego de Cuniga. — Méfiances des huguenots. — Crédulité de l'a-

miral. — Il se déclare contre Catherine de Médicis. — Politique de la reine-mère. — Elle se rapproche des Guise. — Réactions dans les provinces. — Vengeance des Guise contre la maison de Châtillon. — L'amiral Coligny arquebusé.

CHAPITRE XL.

(Pages 134 à 150.)

PRÉPARATIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572.

Indignation et menaces des huguenots. — Visite de Charles IX à l'amiral. — Promesse de justice. — Organisation populaire par le duc de Guise. — Le duc de Guise et le peuple. — Sécurité des calvinistes. — Aspect de Paris, le 23 août au soir.

CHAPITRE XLI.

(Pages 151 à 180.)

NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572.

Les Tuileries. — Divers conseils. — Récits différens. — Les pamphlets. — Tavannes. — Miron. — Opinion sur ce conseil. — Rapports avec l'Hôtel-de-Ville. — Le corps municipal. — Commencement de la rixe. — Marche des Guise contre l'amiral. — Tuerie de l'amiral et de ses familiers. — Le peuple catholique. — Massacres au Louvre. — Charles IX ; Catherine de Médicis.

CHAPITRE XLII.

(Pages 181 à 199.)

JOURNÉES DES 24, 25 ET 26 AOUT.

1572.

Désordres dans Paris. — Mesures municipales. — Le roi écrit aux gouverneurs des provinces pour empêcher les massacres. — Notes à l'étranger. — Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Rome. — Espagne. — Continuation des massacres.

CHAPITRE XLIII.

(Pages 200 à 213.)

PARIS JUSQU'AU 1er OCTOBRE.

1572.

Sanction donnée à la Saint-Barthélemy. — Séance au parlement. — Ordonnance pour faire cesser les massacres. — Nouvelles mesures municipales. — Triomphe du catholicisme. — Conversion du roi de Navarre et du prince de Condé.

CHAPITRE XLIV.

(Pages 214 à 231.)

ÉTAT DES PROVINCES ET POPULARITÉ DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN FRANCE.

1572.

Propagation de l'esprit des massacres. — Meaux. — Senlis. — Orléans. — Rouen. — Lyon. — Toulouse, etc. — Fêtes à Paris pour la Saint-Barthélemy. — Processions. — Médailles frappées. — Jeux. — Astrologie. — Tragédie de Coligny.

CHAPITRE XLV.

(Pages 232 à 253.)

EFFET DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉTRANGER.

1572.

Diversité des impressions. — En Espagne. — Première nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Correspondance de Philippe II. — Ses instructions au marquis d'Ayamonte. Réponse de Catherine de Médicis. — Joie à Rome. — Ambassade du cardinal des Ursins. — Effet en Allemagne. — Dans les Pays-Bas huguenots. — Apologie de l'évêque de Valence. — Réponse de Furnesterus. — Effet diplomatique de la Saint-Barthélemy.

CHAPITRE XLVI.

(Pages 254 à 267.)

SITUATION DU PARTI CALVINISTE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

1572 — 1573.

État des provinces. — La Languedoc. — Les Cévennes. — Le Vivarais. — Le Dauphiné. — Retraite des protestans dans les villes fortifiées. — La Rochelle. — Sommières. — Sancerre. — Le comte de Montgommery en Normandie. — Mouvement de l'armée catholique contre les huguenots.

CHAPITRE XLVII.

(Pages 268 à 291.)

NÉGOCIATIONS A L'ÉTRANGER. — LE DUC D'ANJOU, ROI DE POLOGNE.

1572 — 1573.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliances du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — État de l'élection. — Intrigues. — Engagemens. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

CHAPITRE XLVIII.

(Pages 292 à 325.)

EFFORTS DU PARTI CALVINISTE. — CONJURATION POUR LE DUC D'ALENÇON.

1573 — 1574.

Continuation de la résistance militaire. — Tiers parti. — Le maréchal Damville. — Rapprochement avec les calvinistes. — Le duc d'Alençon. — Maladie du roi. — Les jours gras sous Charles IX. — La Môle et Coconnas.

CHAPITRE XLIX.

(Pages 326 à 337.)

DERNIERS MOMENS DE CHARLES IX.

1574.

Prise d'armes des huguenots réunis aux politiques. — Le roi a Vincennes. — Conjuration. — Mesures de violence. —

Charles IX avant sa mort. — Précautions de Catherine. — Mort du roi. — Portrait de Charles IX.

CHAPITRE L.

(Pages 338 à 354.)

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — ORGANISATION DES POLITIQUES ET DES HUGUENOTS.

1574.

Actes de la régence. — Circulaires. — Lettre du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Convention entre les huguenots et les politiques. — Assemblée calviniste de Millaud. — Rapports avec les protestans d'Allemagne. — Articles de la conférence.

CHAPITRE LI.

(Pages 355 à 370.)

PREMIERS ACTES DE L'AVÈNEMENT DE HENRI III.

1574—1575.

La Cour de Pologne. — Nouvelles de la mort de Charles IX. — Le roi manifeste son désir de retourner en France. — Fuite de Pologne. — Passage dans l'Empire. — Séjour à Venise. — Arrivée à Lyon. — Démarche des protestans. — Henri III se décide pour les catholiques. — Association aux Pénitens. — Guerre contre les huguenots du Dauphiné. — Sacre de Reims.

CHAPITRE LII.

(Pages 371 à 400.)

NOUVELLE PACIFICATION.

1575 — 1576.

Sacre de Reims. — Alliance avec la famille de Lorraine. — Procession dans Paris. — Les oratoires. — Visites aux monastères. — Le parti politique. — Réunion aux huguenots. — Fuite du duc d'Alençon. — Les reitres et le prince de Condé. — Départ du roi de Navarre. — Transaction provisoire. — Nouveau traité définitif de pacification.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IMPRIMERIE DE C.-J. DE MAT.

HISTOIRE

DE

LA RÉFORME,

DE LA LIGUE,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV;

PAR M. CAPEFIGUE.

Sauvons la loi salique, vénérable par sa force et son antiquité.

ÉDOUARD MOLÉ, *aux États-Généraux de* 1593.

TOME QUATRIÈME.

BRUXELLES,

LOUIS HAUMAN ET COMP^e^, LIBRAIRES.

1834.

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

Classification des doctrines réformées. — École luthérienne, calviniste et zwinglienne. — Puritains. — Antitrinitaires. — Sociniens. — Anabaptistes. — Discussions. — Assemblées théologiques.

Progrès territorial de la réformation comme doctrine. — Allemagne. — Pologne. — Italie. — Espagne. — Angleterre. — Écosse. — Amérique. — Tentatives auprès des Grecs schismatiques.

1570 — 1585.

Les chances des batailles abaissent les peuples, brisent les couronnes ; elles passent sur les doctrines sans les toucher. La conscience humaine

échappe à ces faits matériels qui éclatent autour d'elle pour donner la victoire ou imposer la défaite : on ne tue pas une opinion ; souvent elle grandit dans le malheur ; et comme si Dieu avait voulu montrer qu'il y a des choses qui ne tiennent pas à la terre, l'époque du triomphe politique d'une doctrine est presque toujours le moment de sa décadence et de sa ruine. En retraçant la lutte armée du catholicisme et de la réforme, je n'ai donc envisagé qu'un côté de la question ; il faut suivre maintenant la marche morale des deux Églises, et raconter la constitution, la force et les progrès de l'une et de l'autre.

La réformation s'était morcelée à son origine, et cela devait être ; en jetant au milieu de la société le libre examen, l'appréciation rationnelle des Écritures, elle ouvrait une large carrière à toutes les innovations : des écoles nombreuses et diverses s'étaient montrées ; et les tentatives de Luther et de Calvin pour poser des limites à cet esprit de disputes et de haines, avaient été impuissantes. Toutefois, en résumant les doctrines de la réformation, en écartant les nuances incertaines, les petits accidens de détails, on pouvait les diviser en cinq grandes écoles :

1° L'école luthérienne, c'est-à-dire la succession des doctrines de Luther, telles qu'elles avaient été fixées dans ses formules et dans son catéchisme ; 2° les calvinistes et zwingliens, con-

fondus à travers quelques légères distinctions sous la commune désignation de sacramentaires, et trouvant une plus sombre et plus rigide expression dans les puritains; 3° les antitrinitaires, rejetant le mystère incompréhensible de la triple personne; 4° les sociniens de la grande et vieille école de Servet, déisme pur si violemment poursuivi par Calvin; 5° enfin les anabaptistes, c'est-à-dire l'application active, remuante, populaire du puritanisme cherchant à fonder son gouvernement d'après les bases des Saintes Écritures. Je ne parle pas de l'Église anglicane; elle fut plutôt une forme politique que l'expression d'une doctrine.

Le luthéranisme avait peu varié des hauts enseignemens posés par son fondateur; sa tendance était alors toute conciliatrice; des hommes de science et d'avenir songeaient toujours à cette fusion de sentimens et d'opinions. En 1571, ils avaient tenu un synode à Dresde et arrêté une formule de foi touchant l'incarnation et l'Eucharistie. Là fut combattue la théorie des ubiquitaires, qui soutenaient que le Christ était partout, même selon la nature humaine. On reconnut que Jésus était présent dans la cène, et que le pain et le vin représentaient son vrai corps offert sur la croix et son vrai sang pour nous purifier *. Cette confession de foi amena de

* Hospinien, *de Cœnæ dominicæ I, institut.* t. II, *et in oper. cui titulus Concordia discors.*

nouvelles divisions entre les luthériens : ceux de Wittemberg, de Saxe et de Misnie dressèrent un catéchisme qui fut condamné par les théologiens de Brunswick et de Mansfeld. L'assemblée tenue à Torgaw, en 1576, prit pour règle de ses doctrines la confession d'Augsbourg, les articles de Smalkalde, le grand et le petit catéchisme de Luther, et reconnut la formule arrêtée à Dresde sur l'incarnation et l'Eucharistie. Ces principes furent soutenus avec chaleur par Jean Brentius *, un des chefs de la réforme après la mort de Luthe. Brentius, constamment occupé à combattre le système de Zwingle, enseignait que le baptême n'effaçait point toute sorte de péchés ; l'Évangile ne devait pas être considéré comme une loi ; c'était seulement une *nouvelle agréable* **; ces dogmes étaient encore appuyés par Illyricus, esprit vaste, d'une humeur inquiète et turbulente, soupçonné toutefois de manichéisme, car il avait dit que le péché n'était pas un accident, mais l'essence même de notre âme. Les luthériens firent plusieurs tentatives pour réunir dans une commune confession de foi les différentes sectes réformées ; leur dernier effort se montra dans l'assemblée de Francfort, synode général pour

* Melchior Adam, *in Vit. Jurisc. German.*, et De Thou, l. xlvii, *in fin.*

** Ses ouvrages ont été publiés en huit vol. in-fol.

s'entendre avec les ubiquitaires, et qui ne produisit aucun résultat ; ils publièrent dès-lors leur livre de la Concorde, qui fut leur dernière décision de foi ; ouvrage composé des écrits de divers théologiens et imprimé dans le but de former un recueil de ce qu'il y avait parmi eux de plus authentique, et auquel tous les princes protestans durent souscrire *.

L'école calviniste avait trouvé un immense représentant dans Bèze, docteur sage, actif, laborieux, digne successeur de Calvin. Bèze n'est pas seulement un prédicateur à système, c'est une tête d'administration et de politique ; sa longue vie, sa carrière laborieuse est tout occupée de principes ; il veut assurer sa foi et une profession libre et paisible pour ses coreligionnaires. Le calvinisme, dépassé par les puritains, les anabaptistes, les antitrinitaires, cherche à se formuler d'une manière précise : de là, des synodes nombreux où des symboles sont établis et arrêtés. En 1571, le synode de La Rochelle combattit ouvertement la théologie zwinglienne ** : Théodore de Bèze présidait l'assemblée. Les calvinistes reconnurent la conjonction vraie et d'une façon spirituelle de Jésus-Christ avec nos personnes par l'Eucharistie. « Nous adorons, écrivaient-ils, ce

* Hospinien, *Concor. disc. imp. Francfort*, 1607.

** Aymon, Synod. nat., t. 1, in-4°, p. 98.

grand mystère surnaturel et incompréhensible de l'opération réelle et très-efficace de Jésus-Christ en nous. » Dans le synode national tenu à Sainte-Foi en 1578, les calvinistes avaient tenté, à leur tour, une fusion de doctrines, un rapprochement des Églises protestantes, et ils nommèrent des députés pour dresser une commune confession de foi; ils n'en purent venir à bout par l'opposition opiniâtre qu'ils éprouvèrent des luthériens. Dans le synode national tenu en 1581 à La Rochelle, on confirma la confession de foi arrêtée dans l'assemblée de 1571, et on décida une cinquantaine d'articles, tous destinés à rapprocher les fidèles d'une manière plus intime dans une communauté de doctrines fixes et invariables *. L'Église calviniste pleurait alors le ministre Arétius, un des principaux soutiens de la communion de Genève, et qui enseigna long-temps à Berne les principes du calvinisme pur **.

Les antitrinitaires et les sociniens avaient eu aussi leurs synodes et leurs docteurs, plus fanatiques peut-être, parce que leur doctrine était moins libre et plus profondément persécutée. Blandrat, un des chefs ardens et inflexibles, avait laissé après lui un disciple fougueux, François

* Actes de tous les synodes nationaux des églises réformées de France, in-4°, t. I, p. 146 à 151.

** Melchior Adam, *in vit. German. théolog.*

Davidis, qui renouvela en Transylvanie les dogmes d'Arius : ne reconnaissant point de trinité en Dieu, ni de divinité en Jésus-Christ, il soutenait qu'on ne devait et qu'on ne pouvait invoquer ce Christ, ni lui rendre de culte religieux. Vainement le prince de Transylvanie convoqua les États de la province pour faire condamner cette théologie pernicieuse ; elle avait déjà fait de grands progrès. Faust Socin avait été lui-même dépassé ; il chercha à ramener Davidis à ses principes, il ne put y parvenir, et les sociniens le considérèrent comme leur principal docteur. Pierre Stator s'était dévoué avec zèle à la secte antitrinitaire. Nourri des doctrines de Servet, il vint s'établir en Pologne, et écrivit plusieurs ouvrages contre la divinité du Saint-Esprit, et partout il était écouté ; sa réputation devint immense *.

Ainsi les cendres de Servet jetées au vent avaient laissé des semences profondes ; sa doctrine rationnelle trouvait des partisans. Toutes ces vives accusations lancées par Calvin, ces mots de libertin et d'athée, ces mille pamphlets, ces paroles odieuses, tout cela s'oubliait par l'inévitable résultat du libre examen qui entraînait les esprits au déisme pur de l'école d'Arius et de Socin.

* Sandius, *in Biblioth. antri-trinitar.*, p. 66. — Roscius, *de Atheism. Evang.* — Voyez aussi : *Hist. Reform. Eccles. Polon.*

Depuis l'immense ébranlement causé par la prédication anabaptiste, cette turbulente exaltation ne s'était point calmée; il y avait toujours effervescence dans certaines têtes, et la lecture des Saintes Écritures, ces paraboles obscures et figurées, ces exemples de tous les gouvernemens, ces principes de tous les despotismes comme de tous les orages populaires, contribuaient à exalter les prédicateurs ambulans des anabaptistes. Après Jean de Leyde, Georges David, Melchior Hoffmann, chefs du royaume des saints établi à Munster, apparut Jean Guillaume de Ruremonde, qui restaura l'anabaptisme *. Envoyé du ciel et inspiré du Seigneur, il vint renouveler la pure doctrine: bientôt le peuple éclairé de Dieu « allait s'emparant des biens et des pays de ceux qui n'avaient aucune idée sur la divinité, comme autrefois les Israélites s'étaient rendus maîtres des terres des Chananéens; » toutes les fortunes de la terre appartenaient à Dieu et à ses disciples; dès-lors tous ceux qui n'étaient pas les vrais disciples devaient être dépouillés: « Dieu nous envoie pour faire une distribution égale de tous les biens; nous sommes armés de son épée et de celle de Gédéon. » On vit se renouveler les mêmes scènes de fanatisme populaire qui s'étaient produites sous Muncer et Jean de Leyde.

* Mesnov. *Histor. anabapt., ad ann.* 1580. — Oltii, *Annal., anabapt. ibid.*

Toutes ces opinions qui se formulaient dans la pensée des catholiques sous l'unique dénomination d'hérésie, étaient en progrès; elles avaient en quelque sorte des territoires et des populations obéissantes. L'Allemagne, la Suède, le Danemark étaient restés fidèles au luthéranisme; les autres sectes formaient des exceptions rares; elles y avaient tolérance, mais aucun principe de domination. Il y avait quelque chose de modéré, de calme dans les Universités; les controverses s'y empreignaient d'un sentiment de progrès sans révolution violente; aussi le luthéranisme faisait-il chaque jour de nouvelles conquêtes. En Pologne il dominait encore; mais au milieu des savantes écoles de Cracovie, les idées antitrinitaires de Servet, le socinianisme trouvait faveur.

Et l'Allemagne fidèle à Luther, cette Allemagne songeait alors à donner un puissant appui à la réforme. Le schisme grec avait séparé de Rome le grand patriarcat; le catholicisme avait plusieurs fois essayé de rapprocher ce que toute une révolution avait séparé; les docteurs luthériens des Universités germaniques entreprirent cette tâche difficile. Ce projet de fusion tenté par l'école de Luther remonte à l'année 1559; les démarches n'ayant point atteint le but, en 1574 les théologiens reprirent leur dessein, et ils adressèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople, une copie de la confession d'Augsbourg, accom-

pagnée d'une préface dans laquelle, reconnaissant les sept premiers conciles, ils avouaient tenir leur foi de ces assemblées de l'Église *. Jérémie fut inébranlable : « Ce n'est que par de belles paroles, leur écrivait-il, que vous honorez les théologiens de la primitive Église, mais vous leur êtes contraires par les effets, vous ne cherchez qu'à éluder leurs preuves. » L'inflexible patriarche résuma ses idées dans un ouvrage contre les protestans ; il réfute tous les articles de la confession d'Augsbourg, les traitant d'erreurs et de mensonges : « Nous vous prions, ajoutait-il, de ne plus prendre la peine de nous écrire, ni de nous envoyer vos travaux sur ces matières ; tous les grands théologiens de l'Église, vous les rejetez faisant semblant de les honorer, et vous voulez rendre vains les discours qui nous servent à combattre vos opinions **. » On avait ici exploité les ressentimens et les haines contre Rome ; ces efforts avaient été infructueux ; la théologie de Luther touchait aux dogmes, et le schisme grec n'avait été produit que par une question de personnes et de hiérarchie. D'ailleurs, si le luthéranisme

* Spondus, *in Annal.*, ann. 1574, n° 16.

** Cette controverse donna lieu à la publication de plusieurs ouvrages. *Voyez de Ecclesiâ Orient.*, in-8°, 1590, et l'ouvrage de Fikler contre le patriarche : il porte ce titre bizarre de *Spongia*.

maintenait l'épiscopat, pouvait-il donner un équivalent à cette suprématie du patriarcat, haute tête d'un grand système salué par tout un peuple?

L'Italie avait été le berceau des vastes idées de réforme, au temps de Savonarola, de Pic de La Mirandole, de ces hommes prodigieux dont le génie éclata au milieu des guerres civiles et de la liberté municipale; l'Italie était entourée par plusieurs côtés de doctrines hérétiques; elle pouvait être enseignée par le midi de l'Allemagne, par la Suisse et les montagnes des Alpes, asiles ouverts alors à ces malheureux Vaudois qui avaient conquis la liberté religieuse au prix de leur sang. Dans cette situation pourtant on voit à peine éclater quelques faits d'hérésie, aussitôt réprimés avec violence. On dirait que c'est une des conditions de l'Italie; les doctrines y fomentent; elles n'y triomphent pas. Il y a quelques sectateurs isolés et secrets; jamais ils ne composent un corps saisissable, une puissance de gouvernement; c'est un trouble, et jamais une révolution!

Dans l'Espagne cette pureté de la foi catholique domine toujours Philippe II; quand je recherchais à Valence, à Murcie, à Valladolid, les souvenirs de l'inquisition, j'y trouvai à chaque page que des tentatives nombreuses de prédications religieuses avaient été faites même au sein du clergé. L'index si sévère des inquisiteurs signale « plusieurs prêtres de Grenade, de Tolède qui

avaient poussé l'audace jusqu'à l'exécrable extrémité de demander la permission de lire l'Écriture-Sainte en langue vulgaire, sans craindre d'y rencontrer le poison le plus mortel. »

Mais en Espagne comme en Italie l'inquisition veillait; elle ne laissait échapper aucun symptôme contre l'unité romaine; livres mis à l'index ou abandonnés au bourreau, prohibition de toute espèce de rapports avec les pays hérétiques, condamnation d'Universités, auto-da-fé, poussière des morts arrachée au tombeau, spectacle dramatique ou prescriptions sanglantes de la loi, tout était invoqué contre l'hérésie *. Philippe II avait également son inquiète préoccupation des Pays-Bas; là une surveillance était plus difficile : les populations plus actives, plus décidées; elles attaquaient la puissance romaine par toutes les manières, les pamphlets, les écrits de controverse, et j'ai eu dans la main une curieuse médaille de Flandre où le pape est représenté sous la figure du diable **, tandis qu'un cardinal, revêtu de sa longue robe, de sa barrette sacrée, y est reproduit comme un homme en démence ou pris de vin nouveau, pour me servir de l'expression de l'Écriture ***. La Hollande surtout devint par la

* *Compilac. de todos las act. do S. Off.*, 1 vol. in-fol. Bibliot. real Mad.

** La légende porte : *Mali carni masculi oviam.*

*** La légende portait encore : *Stulti aliquando sapite.*

suite une des puissances de la réforme qui pesa le plus dans la balance; elle fut la partie active, politique, du calvinisme; elle lutta par les armes et l'industrie; Genève eut des académies aussi florissantes en littérature; elle produisit des docteurs aussi remarquables que ceux de Leyde et d'Amsterdam; mais par le mouvement naturel des idées et du temps, son importance politique s'affaiblit; elle reste métropole religieuse; la métropole politique de la réforme passe dans la Hollande; c'est là qu'apparaissent les controversistes politiques, les pamphlétaires, les journalistes qui sapent la puissance catholique; Genève se montra comme la Rome catholique: elle avait vu Calvin, elle conservait ses chaires avec orgueil, comme Rome conservait ses saints tombeaux et les catacombes des premiers chrétiens; la puissance matérielle était passé en d'autres lieux. On comptait à peine Genève comme force sous le règne de Henri IV.

En envisageant la réforme en Angleterre sous le rapport des doctrines, elle ne devait faire que des progrès de sectes. Je l'ai déjà dit, l'Église anglicane n'était qu'une organisation politique, qu'une formule créée au profit de la couronne, qu'elle imposait comme une loi : sermens, liturgie, acte de foi, tout fit partie de la constitution. Et pourtant s'agitait au dehors l'école puritaine, qui menaçait d'envahir la vieille et aristocratique

suprématie de la royauté. Les rapports entre l'Angleterre et Genève étaient fréquens et actifs ; un grand nombre de jeunes hommes étaient partis de Londres et des comtés pour étudier sous Calvin ; et au retour, pleins de cette simplicité de l'Écriture, ils avaient attaqué la suprématie d'Élisabeth, l'épiscopat opulent, la hiérarchie anglicane, la division des pouvoirs dans l'Église obéissante et soumise. Les puritains avaient écrit des pamphlets contre le gouvernement des femmes ; ils avaient défendu la haute indépendance de l'Église contre le despotisme d'une domination politique ; la reine avait répondu par des édits de persécution ; elle arma ses délégués d'une autorité inquiète et absolue ; et ceux qui aiment à comparer les choses et les temps, trouveront que les pouvoirs qu'Élisabeth confia à la haute commission de justice sont les mêmes que ceux que Philippe II constitua au profit du saint office en Flandre *. La juridiction de cette cour dut embrasser la recherche de toute doctrine hérétique, erronée ou séditieuse, les livres contre la suprématie d'Élisabeth et l'Église établie.

En vertu de cet acte, l'archevêque de Cantorbery obligea les puritains à reconnaître la puissance souveraine, ecclésiastique et civile de la

* *Voyez* ces formules de pouvoirs dans Grindal et Strype. Append. 64.

reine; ils devaient avouer que le livre des prières publiques, l'administration des sacremens, l'ordination des prêtres étant conformes à la parole de Dieu, chacun devait s'y soumettre. Les puritains repoussèrent ces ordres; Richard Harrison, l'un d'eux, écrivit un ouvrage pour la défense de leurs principes : « Toutes les prétendues réformes sont corrompues, s'écriait-il, non pas autant pour les dogmes de la foi que pour la nature du gouvernement; nous ne reconnaissons pas la hiérarchie épiscopale et presbytérienne; les fidèles ne doivent pas s'y réunir; sont-ils assurés de la conversion et de la probité des membres qui la composent, et ne tolèrent-ils pas des pécheurs avec lesquels toute communication, toute relation devrait être interdite ? » Ces doctrines étaient plus particulièrement professées par l'école des Brownistes, secte ultrà-puritaine, qui ne voulait avoir aucun rapport, aucun contact avec l'Église établie; la persécution les atteignit, comme elle poursuivait les catholiques *.

En Écosse le même résultat s'était produit, et lorsque Knox exilé revint dans sa patrie, disciple de Calvin et de Bèze, il s'élança dans la

* Comparez Neal, chap. VI, et Strype, III, 186. J'aurai plus tard à parler de la persécution contre les catholiques anglais; elle agit puissamment sur les événemens de France.

chaire de la Chartreuse de Perth. Sa parole éclatante dénonça les vices du catholicisme et prêcha le pur Évangile. Son système n'était point l'ultrà-puritanisme, mais l'école de Calvin modifiée par une nuance d'enthousiasme et une plus libre inspiration. Les effets de sa prédication retentirent ; les vieux saints furent mutilés ; la Chartreuse de Perth ne présenta bientôt plus qu'un monceau de ruines. Knox lui-même se vanta de ses dévastations dans une lettre à mistriss Anne Locke : « Nous avons réformé l'abbaye de Lindores habitée par des moines noirs. Nous détruisimes leurs autels, leurs idoles, leurs vêtemens de pompe ; les livres de messe furent brûlés en leur présence, et nous ordonnâmes de jeter dehors les habits des moines *. »

En Écosse comme en Angleterre, le principe religieux se transforma plus tard dans le principe politique : cela devait être. La constitution de l'Église était celle même de l'État; s'en séparer c'était outrager les institutions publiques, la grande puissance du royaume. Le catholicisme était dangereux parce qu'il entourait une idée proscrite ; les doctrines puritaines étaient également coupables parce qu'elles préparaient un système menaçant. Les *pouvoirs* se trouvent souvent placés entre cette double force; c'est pour eux le moment de crise.

* Apud M'Cries, 1545.

L'esprit de prosélytisme grandissait dans le sein de la réforme; l'ambition de toutes les doctrines est de se propager, et à cette époque où tout était plein du Nouveau-Monde, il n'est pas étonnant que le calvinisme ait songé à s'établir et à prêcher dans cet univers inconnu. Un noble et aventureux gentilhomme français *, sous la protection de l'amiral Coligny, avait porté les doctrines de Calvin dans l'Amérique; il y fonda la première colonie évangélique au sein de ces populations. Il y avait là peut-être aussi l'idée de lutter contre la puissance de l'Espagne qui puisait aux riches mines pour combattre la réformation : plus tard, ce fut dans cet esprit que se dirigea la grande flotte de Drake, le brave amiral d'Elisabeth !

* « Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Brésil, partie de l'Amérique australe, sous le gouvernement de M. de Villegaignon, depuis l'an 1555 jusqu'à l'an 1558. » (Genève, 1561, in-12.)

CHAPITRE LIV.

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Situation du catholicisme. — Ses diverses écoles. — École du pape. — Des conciles généraux et provinciaux. — De l'Université — Des monastères. — Baïus. — Saint-Charles-Borromée. — Sainte-Thérèse.

Résistance du catholicisme. — Esprit de l'Église. — Organisation. — Prédications populaires.

1570 — 1585.

Le fondement du catholicisme était l'unité. Depuis sa sainte et divine origine, l'Église avait tou-

jours lutté pour la maintenir ferme, stable; et de là cette admirable personnification dans le pape, unité à triple couronne, puissance morale et mystérieuse. Cette tête inflexible, tête blanchie d'un vieillard souvent, mais hautaine, préoccupée de sa grande mission, avait produit les schismes, amené des divisions dont gémissait l'Église. Quelques concessions auraient suffi, à l'origine, pour ramener les sectes dissidentes; le pape les frappa toutes avec vigueur, d'où résulta sans doute une plus grande énergie dans le principe catholique, mais en même temps moins d'extension et d'universalité. On se sépara de ce qui ne voulait rien emprunter qu'à sa propre vie.

Ces immenses efforts pour maintenir l'unité n'étaient pas toujours heureux; le catholicisme, se personnifiant dans le pape et saluant sa suprématie, se morcela en une multitude d'écoles qui, sans être rejetées hors de la doctrine orthodoxe, n'envisageaient pas les questions de discipline sous le même point de vue. Ces écoles, sauf quelques légères nuances, reconnaissaient les mêmes dogmes, établissaient les mêmes principes; seulement elles différaient sur la question des formes constitutives de l'Église, sur sa hiérarchie et ses pouvoirs.

La première et la plus haut placée était celle des conciles. Les conciles se divisaient en deux catégories; 1° les immenses assemblées, qui, réunissant toute l'Église, venaient de temps à autre re-

constituer et proclamer les principes, poser les dogmes, formuler les croyances et les symboles de la foi catholique; 2° les assemblées provinciales, agrégations disciplinaires qui, sous l'autorité du métropolitain, s'occupaient à corriger les mœurs des clercs et à établir les règles pour les localités.

Il y avait complète dissidence entre l'unité papale et l'autorité multiple des conciles généraux; on a pu voir cette lutte poindre et se développer surtout aux conciles de Bâle et de Constance *. Depuis la grande réunion de Trente, l'unité avait triomphé. Le concile s'était abaissé devant la tiare désormais en pleine possession du pouvoir; les papes avaient dominé les évêques. Aussi les décisions prises à Trente furent proclamées comme la règle invariable de l'Église; Rome les offrit aux souverains et aux peuples comme des maximes inflexibles; on négocia pour l'adoption du concile de Trente dans les divers États comme pour leur grande charte politique. Les papes avaient éprouvé trop d'angoisses, subi trop de difficultés dans les dernières réunions de l'Église universelle, pour qu'ils ne cherchassent pas tous les moyens d'en éloigner la convocation; et une fois maîtres du concile de Trente, ils en firent dépendre l'orthodoxie de la foi catholique.

* Voir mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, tome. III.

Il n'y eut plus dès-lors que des conciles provinciaux très-fréquens à cette époque de luttes, les évêques avaient tant besoin de veiller à la discipline en face de la réforme austère qui épiait toutes les dissipations des clercs! Sous les règnes de Charles IX et de Henri III les conciles provinciaux se multiplièrent. Chaque province avait eu son assemblée ecclésiastique, comme ses états d'administration et de politique. En résumant les principes qui y furent posés, on pouvait en tirer les règles suivantes : Recueillement dans la prière qui s'élève comme un pur encens vers le ciel; plus de simonie dans les fonctions ecclésiastiques; que l'évêque prêche lui-même la parole du Christ; qu'on cesse surtout l'abus des Écritures, fuyez l'approche des hérétiques; réveillez le culte des saints, ces invocations pieuses qui touchent la voûte azurée, que le pauvre pélerin ne s'achemine pas dans sa route votive sans s'être confessé et avoir reçu la communion. Rétablissez les églises en ruines, ces reliquaires de soie et de bois odoriférant, et dans les longues processions que les clercs les portent sur leurs épaules pour les offrir au peuple. Les chants seront modestes et graves, accompagnés de l'orgue : levez-vous tous au *Gloria Patri,* car la gloire du Père est au-dessus de toutes les autres. Distribuez de fréquentes aumônes : que les enfans de chœur soient issus d'union légitime : plus de concubine pour le prêtre. Quand une âme catholique sera prête à pa

raître devant Dieu, quand elle sera aux angoisses de l'agonie, que la cloche de la paroisse retentisse d'un son lugubre et lent, et lorsque la mort arrivera, qu'on place ce corps du fidèle dans le cimetière ou sous la pierre blanche et près de l'église, tandis que les clercs réciteront l'office pour l'âme du trépassé. »

Cette école des conciles était particulièrement favorisée par les parlementaires. Les plus fervens catholiques, les plus implacables ennemis de l'hérésie dans ces grandes cours de justice étaient tous partisans de l'autorité du concile sur le pape, théorie hautement repoussée par le Vatican. Comme les magistrats appartenaient à des corps, ils soutenaient la puissance des corps; c'était dans l'ordre naturel des idées; on rappelait la vieille pragmatique-sanction; les prérogatives de la couronne, l'enregistrement des bulles, tous ces principes proclamés comme les libertés de l'Église gallicane, système bâtard qui cherchait à concilier deux idées antipathiques: l'infaillibilité d'une part et le contrôle de l'autorité infaillible de l'autre.

Dans une couleur moins tranchée se dessinait l'Université, et dans l'Université, la sainte faculté de théologie connue sous le nom de la *Sorbonne*. C'était une grande et nombreuse assemblée de docteurs appelés à décider les controverses de

* Concile de Rouen. — Labbe, collect. t. xv, pag. 1020-1080.

foi et de doctrines *. Au temps de la toute-puissance catholique, quand le principe religieux dominait la société, il était naturel de voir croître et se développer ces réunions d'hommes de science, bureaux de consultations et de jugement sur les questions vitales. Il est facile de se moquer aujourd'hui de la Sorbonne, parce que la plupart des points agités en ses assemblées ne répondent plus à rien ; mais lorsqu'il y avait tout un peuple derrière ces questions catholiques, quand une parole de docteurs retentissait sur la place publique ou se traduisait dans les guerres civiles, la Sorbonne était une immense institution, et l'on s'explique le rôle d'autorité et d'énergie qu'alors elle joua. L'Université entière, avec ses écoles, ses suppôts, ses sergens était une grande force ; elle commandait à de nombreuses confréries de métiers, aux halles que les prédicateurs soulevaient. En général, l'école universitaire tenait le milieu entre le parlement et le pape ; elle n'approuvait pas toute la théorie de la puissance pontificale devant laquelle l'univers était agenouillé au moyen âge ; mais elle n'en différait que sur quelques points accidentels et de détail **.

* Le recueil des décisions de la Sorbonne a été conservé ; d'Argentré en a recueilli le plus grand nombre, et on les trouve analysées dans du Boulay. — *Hist. Universit. Parisiens.*

** Les théories de l'Université ont été parfaitement déve-

Il y avait au contraire obéissance passive, doctrine directe de soumission absolue envers la cour de Rome, parmi les ordres monastiques. Dans toute cette hiérarchie, on ne formulait qu'une pensée, qu'une vœu, l'omnipotence du pape. Depuis leur institution, les jésuites, cet ordre admirable d'ensemble et d'organisation, avaient grandi; les pontifes avaient bien senti tout l'avenir de cette agrégation active, immense. Les jésuites formaient comme un gouvernement absolu sous l'autorité d'un général, et ce général était prosterné devant la tiare; les jésuites s'étendaient sur tout l'univers connu, et par leurs manières polies, leur science vaste, leur esprit prodigieux de prévoyance et d'unité, ils s'emparaient des populations, des gouvernemens et de tous les mobiles de la puissance publique. A leur arrivée en France, les jésuites avaient eu à lutter contre l'Université, et Pasquier avait défendu les priviléges de la vieille fille des rois contre la jeune et ardente favorite des pontifes *. Ces oppositions n'avaient point empêché la corporation des jésuites de s'élever, parce qu'elle était en rapport avec les mœurs, les habitudes, la science de l'époque.

loppées par du Boulay. — *Voyez* aussi mon *Histoire constitutionnelle et administrative*, t. III, p. 41 à 71.

* *Voyez* le plaidoyer d'Estienne Pasquier, liv. V de ses lettres.

De cette position conquise avec tant de sueurs, les enfans de Loyola s'emparèrent de toutes les affections populaires, en se rendant les intermédiaires de la ligue et du pape. Ils se placèrent ainsi à la tête du mouvement social.

Les autres corporations religieuses professaient la même obéissance envers le pape; leur général était à Rome et recevait l'impulsion de sa volonté exclusive : jacobins, frères mineurs, hiéronymites, pauvres capucins, moines de Saint-Benoît ou de Saint-Bernard, congrégation des feuillans, tous inspiraient un respect profond à la multitude, qui traînait devant eux le front dans la poussière. Et ces pauvres religieuses, dont sainte Thérèse préparait la réforme *, que d'*ex voto* ne plaçait-on pas devant leur Vierge parfumée d'encens, entourée de fleurs dans la petite niche, sanctuaire étincelant de mille cierges ? Et combien n'étudiait-on pas, dans de saints transports, le *Chemin de la Perfection*, le *Château de l'Ame* de la pieuse Thérèse, et son Explication virginale du Cantique des cantiques ? Il y avait dans tous les monastères tendance de réforme austère, car les huguenots

* *Voyez* le curieux et très-rare ouvrage de Ribera, *Vie de la mère Thérèse*, et l'excellente *Histoire de la Réforme des Carmélites*. Il y a dans sainte Thérèse tendance à l'illuminisme. J'ai vu à Palencia l'original écrit de sa main, en espagnol, de son cantique d'enthousiasme après la communion.

leur reprochaient leur luxe, leurs prodigalités; le cardinal Charles Borromée faisait en Italie * pour les ordres d'hommes, ce que Thérèse commençait en Espagne pour les saintes filles. L'un et l'autre sortaient de familles illustres, et semblaient s'abaisser à toutes les misères humaines pour donner l'exemple à ceux qu'ils appelaient à la pénitence.

D'autres réformations étaient également tentées. L'Université de Louvain avait produit plusieurs mystiques, et les doctrines de Michel Baïus avaient appelé la censure de la cour de Rome. Ces doctrines, toutes spéculatives, se résumaient dans les propositions suivantes : une division bien distincte existe entre la grâce donnée par Jésus-Christ, rédempteur des pécheurs, et celle qui aurait été donnée aux hommes s'ils eussent persévéré dans l'état d'innocence; les mérites de l'ange ou du premier homme ne sont pas proprement les grâces acquises par Jésus-Christ, elles sont moins parfaites; l'homme est flétri dès sa naissance : « Le naturel, c'est non-seulement le corps et l'âme de l'homme, mais encore le péché : saint Paul n'a-t-il pas dit que nous étions naturellement enfans de colère ? La foi, la charité sont

* *Voyez* l'ouvrage italien de Giussano, *vit. de S. Carl.*, où les doctrines réformatrices du saint sont parfaitement exposées.

des dons surnaturels; ainsi j'appelle, avec saint Augustin, dons naturels ceux que l'homme possède dans l'ordre de la nature. » Touchant le mérite des œuvres, il avançait que l'homme avait été créé sans doute pour faire les bonnes œuvres comme l'oiseau pour voler; « mais, s'écriait-il, l'oiseau ne peut voler s'il a les ailes rompues; eh bien, l'homme ne peut faire le bien depuis le péché; ses forces sont brisées depuis sa chute *. »

Tout cela restait dans le sein de l'Église; mais cette Église toute-puissante se communiquait aux multitudes sous mille emblèmes, dans des solennités saintes qui embrassaient toutes les sympathies de la vie. Ces grandes processions, imitées des vieux triomphes romains où le peuple jetait des fleurs au milieu des belles rues tapissées de têtes découvertes et penchées vers la terre; ces prédicateurs surtout qui, dans la chaire retentissante, annonçaient les joies du paradis, séjour de paix, de délices, portrait animé de la béatitude de l'âme; l'enfer, le terrible enfer, où les âmes sont en face d'une éternelle souffrance; ces peintures, reproduites sous tant de formes, étaient ensuite appliquées aux questions populaires. Pour qui étaient ces félicités magnifiques du paradis? pour qui ces guirlandes de genêts et d'œillets, ces chants

* Les OEuvres de Baïus ont été recueillies. — Louvain, 1587, 2 vol. in-fol.

délicieux des anges, ce chœur de vierges aux yeux grands et noirs, aux cheveux flottans et tressés ? pour qui ces saintes palmes, ces couronnes toutes scintillantes d'or ? Pour le fidèle catholique, pour celui qui, saisissant sa bonne et vieille arquebuse, sa pertuisane, sa dague, allait défendre l'Église menacée. Et pour qui ce gouffre de ténèbres, cet antre de feu, de soufre et de bitume, ces diables ardens et persécuteurs, jetant les corps dans des fournaises d'acier bouillant ? Pour le maudit huguenot, et plus encore pour le politique timide, pour le catholique indifférent qui ne cherchait qu'à pactiser avec les hérétiques.

En chaque paroisse était un de ces prédicateurs aussi populaires que dans les époques politiques tel orateur de tribune qui remue les masses ; chaque matin et soir il montait en chaire avec toutes les formes dramatiques : le roi avait-il signé une paix impie, avait-il empêché la victoire catholique ? alors d'une voix solennelle il parlait de la cour éhontée, des vices impurs des courtisans et des mignons ; il opposait la belle et noble conduite de quelque famille balafrée de coups de pertuisane dans le service de Dieu, à cette mollesse efféminée des politiques, basilics empestés, misérables faiseurs de trèves ; et puis, ardent comme les prophètes en courroux contre Israël, il s'écriait « qu'il y avoit là dans la cité des maudits

hérétiques qui n'ostoient pas leur large chapeau noir devant ces vierges et ces saincts, brillans au coin des rues dans leurs niches grillées, peintes d'or et de bleu céleste ; que ces huguenots trouvoient protection et appui dans le roy. N'étoit-il pas temps enfin de résister, pour l'honneur de la benoite Vierge, aux contempteurs de la messe, aux démolisseurs des églises et des cathédrales ? » Il est facile de s'expliquer comment, sous l'influence de telles impressions, naquit et se développa la ligue.

CHAPITRE LV.

LA LIGUE.

Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne.

1575 — 1576.

Les grands partis organisent eux-mêmes leur gouvernement lorsque le pouvoir leur échappe. Cette loi naturelle et sociale explique à elle seule la puissance, les progrès et le développement de

la ligue. Il ne faut pas seulement chercher ici ces intrigues de moines, l'ambition inquiète de quelques vassaux, la politique du roi d'Espagne; il y a quelque chose de plus haut, de plus instinctif dans ces vastes associations; les opinions sentent leurs besoins; elles y pourvoient par leur propre mouvement. Les catholiques ne se trouvaient plus en sûreté avec une royauté hésitante qui ne venait point à eux pour faire triompher leurs idées; ils prirent leurs précautions, se firent un chef, constituèrent son pouvoir, établirent leur ligue comme les huguenots avaient fait la leur : c'était chose simple *.

Dans l'époque féodale, chaque province formait une circonscription politique à part, distinguée par ses lois, ses institutions, ses coutumes, souvent même par ses races d'hommes. Qui aurait jamais confondu la famille normande aux cheveux d'or, à la chair blanche et sanguine, vieille descendance scandinave, colonisée dans les vastes herbages et les rians coteaux de la Neustrie, avec le Basque et le Béarnais aux yeux noirs, au teint bruni, disputant à l'aigle des Pyrénées ses

* J'aurai besoin de rectifier beaucoup d'idées sur la ligue, comme sur toute l'histoire de cette époque; l'école historique du 18e siècle n'a développé dans son travail que la caricature *de la procession* de la ligue : elle a cru avoir tout dit.

âpres rochers ? Ces provinces étaient restées chacune de grands fiefs à part, se détachant du domaine par des apanages et des concessions plus ou moins temporaires ; et lorsque cette habitude d'inféodation s'affaiblit un peu, elles composèrent des gouvernemens presque toujours confiés à l'une des puissantes familles dont les fiefs nombreux s'étendaient sur ces territoires * : Provence, Dauphiné, Berry, Lyonnais, Bretagne, avaient toutes leurs grands sires, leurs nobles, leur gentilhommerie ; et quand éclata la guerre des opinions religieuses, les antiques rivalités des barons se transformèrent en haine du prêche ou de la messe. Il faut dire pourtant que si les ligues huguenotes tendaient surtout à un fractionnement de territoire, sorte de système fédératif, à ces indépendances de la haute féodalité, la ligue catholique se rattachant toute à un principe d'unité était plus favorable à la centralisation bourgeoise du vieux régime des municipalités sous la couronne.

Et puis, que de belles et grandes cités contenaient chacune de ces provinces ! Toutes se glorifiaient de leur capitale ; que dirai-je de Toulouse, avec ses capitouls et ses jurats ? d'Aix, encore toute pleine de tournois et des souvenirs

* *Histoire Constitutionnelle et administrative de la France*. t. III, p. 186 à 209.

du roi René, de ses grands sires, les Forbin, les Castellanne et les Sabrans ; de Marseille, aux tours vieillies de Sainte-Paule, et de la Joliette, avec ses braves consuls ; de Lyon, de sa sainte primatie, ses priviléges de ville fermée, sous la protection de Notre-Dame de Fourvière ; de Tours, de Blois, cités brillantes dans le riche pays de la Loire? Toutes ces villes étaient en rapport entre elles comme les gentilshommes pour leurs fiefs *; il y avait intelligence de bourgeoisie à bourgeoisie, de conseils à conseils. Ces bons échevins, avec leurs chaperons, se réunissaient dans leur parloir, et là ils devisaient sur les maux de la religion, sur les menaces de ces montagnards huguenots qui voulaient leur ravir leurs belles images, leur saint patron de confrérie ; pourquoi ne se liguerait-on pas contre telles insolences? pourquoi ne s'unirait-on pas de ville en ville par de bons sermens, et puisque le roi notre sire tend la main aux hérétiques, pourquoi n'élèverait-on pas un autre chef ?

Cette pensée d'une ligue catholique était ancienne ; elle formait comme la réaction au mouvement de la réforme ; on en trouve des modèles pour toutes les provinces dans les années qui forment la période de 1570 à 1575 **; on se pré-

* Sur l'organisation de toutes ces villes, voyez l'*Histoire Constitutionnelle*, t. III. p. 111 à 130.

** Association faite entre les princes, seigneurs et autres,

parait à toutes les chances. J'ai trouvé l'acte spécial de cette ligue pour la Languedoc. Dans une assemblée des hauts vassaux et des villes, les chefs et communaux s'écrièrent : « Nous jurons et promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercice de notre religion catholique, apostolique et romaine en laquelle avons esté nourris, et voulons vivre et mourir. Il sera levé bon nombre d'hommes de pied et de cheval, ainsi que les sommes et deniers nécessaires pour les mettre en guerre ; Sa Majesté sera suppliée de les valider et auctoriser, attendu que c'est pour employer en choses sainctes et nécessaires. Et les provinces voisines auront si bonne intelligence, que chacun se pourra aider et secourir l'un l'autre. Et si aucun catholique, après avoir esté requis d'entrer en la présente association, faisoit quelque difficulté ou traisnoit en longueur, sera estimé ennemi de Dieu et déserteur de sa religion, rebelle à son roy, traistre de sa patrie, et du consentement de tous les gens de bien, abandonné et délaissé de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourront subvenir. »

Les bons bourgeois de la province de Picardie s'expriment ainsi dans la charte de leur ligue :

tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers-état, sujets et habitans du pays de Languedoc. Mss. de Béthune, vol. cot. 8823, fol. 54.

« L'on est d'advis, avant que l'association soit signée, que Sa Majesté fasse délibération de ce qu'elle entend estre faict contre ceux de la religion en leurs biens tant aux nobles que roturiers, et pour ce donner édict avec pouvoir aux gouverneurs de les exécuter sans appel. L'on proteste, incontinent sa volonté entendue, mettre le pays en repos et le tout nettoyer sans qu'il soit besoin de dépense : la noblesse, les ecclésiastiques et trois estats aideront à l'exécution. L'on pourra effectuer une bonne levée de gens de guerre pour faire recouvrir au roy les villes que ceux de la religion tiennent en ce royaume, et Leurs Majestés seront priées n'endurer autre religion que la catholique romaine pour laquelle ceste association se faict de bon vouloir. Ceste ligue ne sera tenue à faire aucune dépense sinon pour la conservation et augmentation de ladicte religion dont notre roy est le chef, et extirpation de la nouvelle, mauvaise et perverse. Les gentilshommes qui ne pourront marcher par maladie, vieillesse ou autres accidens devront armer un ou deux hommes de pied selon leur moyen, et cela sans préjudicier à la postérité de la noblesse, laquelle se soumet à exterminer la fausse religion. » Venaient ensuite plusieurs réglemens pour conserver la discipline militaire : il fallait que les villes et provinces s'entendissent sur le nombre d'hommes à lever afin de ne faire aucune confusion « et ne faut rien employer

qu'avec grandes précautions et ne cesser de continuer cette levée jusqu'à ce que l'exercice de la fausse religion s'éteigne *. »

On retrouve ces formes d'associations, ces précautions militaires pour la Bretagne, l'Anjou, la Provence, la Normandie **; déjà le conseil du roi s'en inquiétait; on craignait de voir se centraliser le mouvement catholique en dehors de la royauté. Dans des instructions adressées à M. de Montpensier, pair de France et lieutenant-général de Sa Majesté en Bretagne, il est dit : « Que le roy avoit esté adverti qu'il se faisoit quelques ligues et associations en son pays de Bretagne qui ne peuvent tendre qu'à très-mauvaise et pernicieuse intention et grandement préjudicier à son service, donne ordre audict duc gouverneur de faire entendre aux Estats de la province qui s'assemblent à Rennes après s'être bien assuré de la vérité au subject desdictes ligues, que le roy, sçachant

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8832, fol. 67. — 2 décembre 1576. Autre association faite entre les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers-état et habitans du pays du Nivernais. Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 45.

** *Voyez aussi* Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique que du tiers-état, sujets et habitans du duché de Normandie, et baillages de Caux et Gisors. Mss. de Béthune, n° 8862, fol. 5.

qu'on amassoit des armes et des chevaux pour exécuter quelque entreprise secrète, veut sçavoir la vérité et de leur bouche. Il dira auxdits Estats que le roy avoit grande confiance en leur fidélité; le dernier édict de pacification avoit esté faict pour le bien public ; il n'y avoit aucun autre moyen de rendre la tranquillité au royaume, la réconciliation du roy avec son frère étant un fruit de l'édict, procureroit les plus grands advantages. Le bonheur du peuple estant le seul objet des peines prises par le roy et sa mère, ils avoient lieu de s'estonner que la noblesse bretonne se laissast aller aux impressions de gens malintentionnés; rien ne peut excuser de telles ligues, le serment mesme ne peut lier le subject contre son roy. Le duc les asseurera que la soumission effacera le souvenir de l'offense; s'il trouve de la résistance, il n'employera pour la vaincre que la persuasion. Il n'oubliera pas de parler de la disposition en laquelle est Sa Majesté de tenir des Estats-Généraux pour y prendre les mesures les plus justes pour le bien de l'Estat*. » La couronne s'agenouille en quelque sorte devant la crainte que lui inspirent les ligues : elle leur parle avec douceur ; elle ne veut point les blesser, mais les arrêter dans leurs desseins.

Le projet de centraliser toutes ces ligues parti-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8824, fol. 35.

culières dans un vaste projet de résistance, idée simple, naturelle confédération des provinces, fut l'œuvre d'un avocat du nom de David. C'était un des chefs de la bonne bourgeoisie de Paris, un des parleurs dans les assemblées municipales. Chéri des confréries et des halles dont il avait la confiance, excellent citoyen, comme l'appelle le mémoire de M. Delezeau, conseiller d'État *. Depuis le dernier édit de pacification il avait parfaitement démontré, en bons termes, aux universitaires, parlemens et halles qu'il était impossible de marcher plus long-temps avec une royauté qui pactisait sans cesse avec les huguenots. Ne pouvait-on pas trouver un moyen de sortir d'une hésitation perpétuelle? Et pourquoi n'élirait-on pas un chef, un conducteur de la sainte ligue catholique? l'avocat David proposait de faire le voyage de Rome pour mettre la pieuse entreprise sous la

* Ce mémoire est le plus curieux document qui existe encore sur le mouvement municipal de Paris, les assemblées des seize quarteniers, les opinions et le mouvement politique. Le conseiller Delezeau professe les opinions des ligueurs, c'est-à-dire de la petite bourgeoisie et du peuple. Ce mémoire est en manuscrit dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Les conservateurs en ignoraient l'existence; je l'ai trouvé dans mes recherches. Il est maintenant coté et porte ce titre : *De la Religion catholique en France*, par M. Delezeau, conseiller d'État, in-fol. Les mss. précieux de Sainte-Geneviève sont dans un grand désordre.

conduite de notre saint père le pape. Dans une petite assemblée, au parloir des bourgeois, il communiqua aux plus influens des quarteniers le projet qu'il avait rédigé dans l'intérêt de l'opinion catholique et de la maison de Guise, sincère et légitime représentant de cet immense empereur Karle-le-Grand, protecteur et vengeur du pape.

« Combien que la race des Capets ait succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne, disait l'actif avocat, elle n'a point toutefois succédé à la bénédiction apostolique affectée à la postérité de Charlemagne, tant seulement, mais au contraire en usurpant la couronne par outrecuidance téméraire, elle avoit acquis sur soi et sur les siens une malédiction perpétuelle. Il se voit à l'œil que la race des Capets est du tout abandonnée à sens réprouvé; les uns estant frappés d'un esprit d'estourdissement, gens stupides et de néant, les autres réprouvés de Dieu et des hommes pour leur hérésie, proscrits et rejetés de la saincte communion ecclésiastique; au contraire, les rejetons de Charlemagne sont verdoyans, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps; ils rentreroient dans l'ancien héritage du royaume avec le gré, consentement et eslection de tout le peuple. On donnera ordre par toutes les villes catholiques d'esmouvoir le peuple par les prédications salutaires, afin d'empescher par force que les preseches de l'abominable secte

ne soient establis. Le roy sera conseillé de ne s'empescher aucunement des esmotions qui se feront, et en remettra secrètement toute la charge au seigneur de Guise, lequel en toute hardiesse pratiquera les ligues envers la noblesse et les habitans des villes, de telle sorte qu'ils ne pourront recognoistre autre chef ni conducteur que son Excellence. Donnera ordre ledict sieur de Guise que les curés des villes et des champs dressent des rooles de leurs paroissiens capables de porter les armes, lesquels enroolés seront advertis en confession par les prestres de quelles armes ils se doivent pourvoir. Le roy fera proclamer des Estats en la plus grande solemnité que pourra suivant la coustume ancienne; la royne-mère ira trouver son jeune fils perdu et desvoyé auquel elle persuadera de venir trouver le roy son frère pour se rendre aux Estats; elle s'esforcera d'attirer le roy de Navarre et le prince de Condé; et afin de leur oster toute crainte, le seigneur de Guise et ses frères s'absenteront de la cour avec semblans de mécontentemens. Approchant le temps des dicts Estats, les capitaines des paroisses feront revue secrète de leurs hommes et de leur équipage afin de les envoyer et faire marcher promptement là où ils seront ordonnés. Pour annuler la succession ordinaire introduite par Hugues Capet et rendre la déclaration subjecte à la disposition des Estats, sera ordonné que tout prince, seigneur ou autres

qui s'opposeroient à ceste exécution sera condamné à mort s'ils sont pris, sinon par effigie; et seront proposés salaires publics à ceux qui les occiront. Les Estats renouvelleront le serment d'obéissance et fidélité qu'ils doivent aux successeurs de sainct Pierre et professeront de vivre et mourir en la fóy descrite au concile de Trente, et annuleront les édicts et promesses faictes aux hérétiques. Pour l'exécution de cet article, le roy establira un lieutenant-général, prince capable, expérimenté, puissant de corps et d'esprit, lequel n'aura jamais eu part ni société avec les hérétiques, et sera prié le roy d'en honorer le sieur de Guise. L'assemblée remontrera au frère du roy la plus grande faute qu'il a commise de se joindre aux hérétiques; et comme il n'est pas en la puissance du roy de remettre et pardonner tels crimes, luy sera donné des juges pour cognoistre dudict crime à l'exemple très-sainct et pieutissime du roy catholique en l'endroit de son propre fils. Au mesme jour paroistront toutes les forces des envoyés des paroisses et autres et se saisiront dudict frère du roy et autres qui l'auront accompagné; en mesme temps les capitaines de paroisses se mettront aux champs et passeront les hérétiques au fil de l'espée. Par ce moyen le sieur de Guise subjuguera facilement les provinces rebelles et mettra à feu et à sang tout ce qu'il trouvera lui opposant résistance. On fera alors punition exemplaire du frère du roy, et

finalement par l'advis et permission de Sa Saincteté, on enfermera le roy et la royne dedans un monastère comme Pepin son ancestre fit à Childeric. Et par ce moyen M. de Guise réunira l'héritage temporel de la couronne à la bénédiction apostolique qu'il possède maintenant pour tout reste de la succession de Charles-le-Grand*. »

Dans les idées primitives de l'avocat David, le duc de Guise n'était encore que le chef de fait de la royauté catholique ; le pouvoir était provisoirement conservé à Henri III. Depuis on alla plus loin ; puisqu'on élevait le duc de Guise chef salué d'un grand parti, qui était le peuple, pourquoi ne placerait-on pas la couronne sur sa tête ? Pour ôter aux Valois et aux Bourbons l'imposant prestige de l'hérédité, on commença dans une suite de pamphlets à parler de l'usurpation de la race Capétienne sur la Carlovingienne, dont la noble expression vivait encore dans la maison de Lorraine, héritière du grand empereur. Pepin avait été l'élu du pape ; pourquoi le duc de Guise ne le serait-il pas ? Pouvait-on nier que les Guise ne fussent les descendans de Charlemagne ? « Pharamond, qui le premier amena les François en France, eust un fils aisné, Clodion-le-Chevelu. Ce

* « Extrait d'un conseil secret tenu à Rome peu après l'arrivée de l'évesque de Paris, traduit d'italien en françois. » 1576 (Brochure).

Clodion eust entre autres deux fils, Ranchaire et Alberic. Ranchaire eust trois fils qui furent massacrés par Clovis, roy de France. Ainsi vint le droit d'aisnesse à Alberic, second fils de Clodion. Depuis Alberic, nous allons par véritable généalogie jusques à Arnolphe, fils d'Arnauld et de Doda, fille du roy de Saxe, lequel eust entre autres deux fils : Clodulphe et Anchise. De Clodulphe le premier descendent les ducs de Mosellanne et de Lorraine, et d'Anchise le second, Charlemagne et les siens. Donc la possession est dévolue à la maison de Lorraine par Clodulphe, chef de la maison des Clodion, et par Anchise, puisné des Clodion et chef de la lignée de Charlemagne. Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et oncle du roy Louis V, lequel roy mourut sans enfans, fut spolié de la couronne de France par Hugues Capet; duquel Charles et de Bone sa femme descendent les princes de Lorraine *. »

Cette généalogie était fausse; elle ne prouvait point légalement les droits des Guise; mais les esprits étaient préparés pour la grande association catholique qui proclamait son chef et prenait ses précautions; partout les ligues particulières s'étendaient; la Normandie elle-même, si patiente,

* « Les généalogies de ceux de Lorraine et de Bar, escrites en latin par François de Rosiers de Baleduc, archidiacre de Toul. » 1576. Imprimé à Paris, par Guill. Chaudière.

si portée pour le repos, se montrait dans ses États provinciaux. On présentait requête et pétition au roi, afin que Sa Majesté fît édit pour contraindre tous les sujets à faire profession de la religion catholique, et déclarer les hérétiques incapables de tenir les offices et charges publiques. Le roi devait jurer d'entretenir inviolablement et perpétuellement ledit édit, et si quelque révocation était faite au contraire, il n'y aurait aucun égard; il fallait demander à ceux de la religion les villes qu'ils tenaient, et les retirer par la force au cas d'un refus; le roi devait quitter la protection de Genève, car une même volonté ne pouvait extirper l'hérésie et conserver sous sa main la source d'où dérive toute hérésie; le service de Dieu devait être rétabli par tout le royaume. « Et pour tesmoigner que nous avons rien au cœur qu'un désir de servir à Dieu, Vostre Majesté et au public, nous sommes prests, si l'avez agréable, remettre aux mains de Vostre Majesté les charges dont elle et ses prédécesseurs nous ont honorés, et nous retirer comme personnes privées en nos maisons pour y finir nos jours avec contentement d'avoir aidé le roi à un bien bon œuvre *. »

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 50. — Il y avait plus de ménagemens dans d'autres provinces. — Remontrances des trois États du Languedoc sur l'édit de pacification. Ils se plaignaient qu'une grande partie des huguenots

Les hésitations du conseil décidaient de plus en plus les catholiques de province à s'affilier au vaste projet de la ligue générale *. Dans tout mouvement d'opinion il y a deux nuances : l'une qui remontre, se plaint et voudrait réformer sans détruire ; l'autre qui conspire pour renverser.

violaient chaque jour cet édit et cherchaient à troubler la paix ; les États citaient une infinité de griefs notoires et visibles ; les catholiques au contraire avaient entièrement satisfait à tout son contenu. Il était grandement nécessaire d'établir la paix, mais une paix durable et solide : « Ce pays, Madame, écrivaient les États à la reine-mère, bien misérablement traité, vous supplie très-humblement ne vouloir pas abandonner l'entreprise que vous avez si dignement accommencée ; et par vostre bonté et prudence establir la paix tant désirée des gens de bien. Vous aurez Dieu pour vostre guide ; les catholiques n'espargneront leur vie ny les moyens que Dieu leur a donnés ; la pluspart de ceux de la religion feront le semblable, et vous serez aimée et obéie de tous les deux partis contre ceux qui ne craignent ny Dieu ny leur roy. » Mss. de Béthune, n° 8827, fol. 93.

* Henri III reçut aussi des plaintes des catholiques de Nimes ; ils disaient que ceux de la religion prétendue réformée leur enlevaient tout moyen de participer au fait de la police, conseils, honneurs et dignités et par moyen de certaines ligues les surchargent grandement. Le roi écrivait au maréchal Damville de faire cesser pareilles différences, et faire que l'égalité soit gardée entre les catholiques et ceux de la religion conformément a l'édit de pacification. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8836, fol. 14.

Il y avait de bons catholiques qui s'associaient en province tout simplement pour entraîner le roi à favoriser la pieuse religion de ses ancêtres; les autres, au contraire, poussaient au trône M. de Guise sur la ruine des Valois. Par la marche naturelle des partis, la faction de Lorraine domina, parce qu'elle était active comme un complot, et que l'autre marchait simplement et paisiblement comme une amélioration. Quand il y a crise, les opinions timides se mettent en croupe sur une des opinions violentes; elles en commettent tous les excès, et pourtant elles ne le voulaient pas!

CHAPITRE LVI.

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

Motif de la convocation des États. — Influence des catholiques. — Organisation des ligues. — Arrivée des députés aux États. — Opinions qui prévalent. — Le roi chef de la ligue. — Hésitations du conseil.

1576 — 1577.

C'était sur l'avis des politiques que Henri III avait décidé la convocation des États-Généraux de toutes les provinces. Le maréchal Damville

en avait fait une clause de l'édit de pacification* ; les politiques croyaient là trouver une force, car la haute bourgeoisie, les gens de lois et de science composant les États soutenaient en général les opinions du tiers parti. Cet esprit s'était produit depuis deux siècles ; les choses étaient ensuite changées. Le premier résultat d'un mouvement qui remue les sentimens populaires est d'amener une réaction, et cette réaction est à son tour une si grande puissance qu'elle domine tout. La bourgeoisie était lasse de guerre ; mais elle était en majorité fervente catholique. Elle pouvait bien adopter quelques-unes des idées parlementaires sur les libertés de l'Église gallicane ; toutefois elle n'eut jamais cause commune avec les huguenots

* 10 décembre 1575. — Lettre de Henri III au maréchal Damville sur l'élection des députés aux États indiqués à Blois: « J'ay advisé escrire au roy de Navarre, à mon cousin le prince de Condé et à vous, à ce que mondict frère fasse convoquer dans quinze jours une assemblée de ceux que les catholiques unis et de la religion prétendue réformée voudront choisir en tel lieu que mondict frère advisera ; qu'il n'y en ait qu'un ou deux par province pour éviter la confusion, et que ce soient gens aimant mon service et le repos de ce royaume ; et j'enverrai un gentilhomme de ma part pour leur faire sur ce entendre mon intention. Et nous tascherons, avec l'aide de Dieu, de prendre en ceste assemblée générale une bonne résolution, et qu'il s'ensuive un bon effect. » Mss. de Béthune, vol. LXIV, n° 8837, pag. 24.

contre la messe, les saints et les opinions des halles: placée entre les deux grands systèmes religieux qui divisaient la société, elle n'eût jamais hésité; la ligue d'ailleurs était comme l'expression de ses priviléges et de ses sentimens municipaux.

Le roi avait écrit des lettres closes à tous les prevôts et baillis du royaume pour la convocation des États. « Nostre amé et féal, depuis qu'il a plu à Dieu nous appeler à ceste couronne, nous n'avons rien en si grand desir que de mettre fin aux troubles dont ce royaume est affligé; afin de pourvoir à l'altération et désordre qui y est survenu tant en l'estat ecclésiastique que séculier, et restablir toutes choses en leur première splendeur ce que nous avons toujours estimé ne se pouvoir mieux faire que par une convocation et assemblée générale des Estats de toutes les provinces de nostre royaume. A ceste cause, nous vous signifions que nostre intention est de commencer à tenir les Estats libres et Généraux des trois ordres, au 15 novembre prochain, en nostre ville de Blois, où nous entendons, desirons que se trouvent aucuns des plus notables personnages, pour en pleine assemblée nous faire entendre les remontrances, plaintes et doléances de tous affligés, afin d'y asseurer tel ordre et remède que le mal y requerra. Aussi pour nous donner advis et prendre avec eux une bonne résolution sur

les moyens d'entretenir nostre Estat et acquitter la foy des roys nos prédécesseurs et la nostre, vous mandons très-expressément qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à son de trompe et cri public, ou autrement, à convoquer et faire assembler tous ceux des trois Estats de votre ressort pour conférer et communiquer ensemble ainsi qu'il est accoutumé faire *. »

Le besoin du conseil était de faire dominer dans les États convoqués les opinions modérées en rapport avec le nouvel édit; les ordres envoyés aux baillis étaient rédigés en ce sens. On ne put les exécuter. Partout l'opinion catholique s'était organisée en ligue; elle était active, surveillante et en quelque sorte sous les armes; une admirable hiérarchie d'évêques, de religieux de paroisses appuyait cette grande impulsion; les ordres monastiques toujours en correspondance, les prédicateurs, les mandemens épiscopaux, les prières publiques favorisaient des élections toutes ligueuses. On s'opposait même dans certaines localités au départ des députés calvinistes **. Les

* Collection des États-Généraux, VII, 338.

** 1576. — Protestation faite par ceux de la religion sur la tenue des États-Généraux de Blois. « Ils prioient le roy et monseig. de surseoir cette convocation jusqu'à ce que le dernier édict soit entièrement exécuté et que les armes également posées chacun puisse librement et sûrement aller et se trouver aux assemblées auxquelles lors ils proposeront

catholiques n'exécutaient l'édit de pacification qu'avec dégoût ; les deux partis retenaient leurs otages, gardaient mutuellement leurs prisonniers *. Dans ces circonstances agitées, la plupart des députés des trois ordres arrivèrent non point dans la pensée du conseil, mais avec les grandes instructions des ligues provinciales, lesquelles portaient toutes sur un point, « qu'il falloit désor-

autant de bons advis et apporteront autant de moyens pour le service de Sa Majesté, bien et soulagement de son peuple que tout autre. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, gros reg. en parch.

* 22 mai 1576. — Henri, roi de Navarre, écrivit à M. de Montmorency pour lui dire que certaines villes du Languedoc retenaient encore des prisonniers contre l'édit de pacification dernièrement publié ; il le priait d'envoyer quelqu'un pour délivrer les prisonniers faits par les catholiques ; de son côté il allait faire mettre en liberté ceux pris par le parti contraire ; il l'assurait de sa bonne volonté pour l'exécution de l'édit ; personne n'y était plus disposé : « le Créateur le sçait, mon cousin. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8715, f° 49. — Henri de Navarre écrivait encore au prince de Condé : « Mon frère, je vous mercie bien fort des advertissemens que vous me donnez. Je vous prie aussi de n'écouter rien des advis qu'on vous donne, mais vous tenir toujours sur vos gardes, comme je ferai de ma part. J'ai entendu par M. de La Noue les desseins des ennemis du repos public de contrevenir à l'édict ; j'aime beaucoup mieux que les commencemens viennent d'eux que d'aucun des nostres. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

mais qu'il n'y eust plus qu'une seule foy, qu'une religion unique en ce royaume. »

La cour se réunissait à Blois. Henri III, Catherine et le conseil n'ignoraient pas quel était l'esprit de la majorité des députés ; et comment concilier cet esprit avec le dernier édit de pacification ? On savait également la force de ces ligues, et comment y opposer une barrière, si ce n'était en adoptant leurs opinions, en prévenant leurs plaintes ? « Le dimanche 2 décembre 1576, le roy tint un petit conseil où estoient les roynes, sa mère et sa femme, Monsieur, et MM. les cardinaux de Bourbon, Montpensier, le chancelier, Chavigny, le grand aumosnier, pour voir comme il auroit à se gouverner pour faire qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume. Et tint expressément ledict conseil ce jour-là, afin de commencer une si saincte œuvre, avant qu'aucune province fust arrivée en la cour, de peur que l'on ne dict que ce fussent esté eux qui l'eussent incité à telle louable entreprise. Là fut résolu que suivant la requeste que les trois assemblées luy feroient, de permettre qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume, qu'il l'accepteroit *. »

On était donc pleinement dans l'esprit catholique, et pour témoigner toute cette bonne vo-

* « Extrait d'un journal faict par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576 et 1577. »

lonté, le roi s'efforça de gagner plusieurs députés de la minorité. Le duc de Nevers raconte lui-même les efforts que fit alors Henri pour conquérir des suffrages : « Le mercredy, 12e décembre, le roy m'a dict que le baron de Senecey, élu de la noblesse pour porter la parole, ne voulait pas conclure à ce qu'il n'y eust qu'une seule religion, disant qu'il ne falloit point entrer en guerre. Ce qu'il trouva fort estrange. Je luy dis qu'il falloit luy parler pour le gagner, et mander le père pour le gagner aussi. Il me dict que le père le conseilloit à cela. Je luy dis qu'il falloit essayer tous moyens et l'y faire résoudre par amitié ou autrement. Ce qu'il trouva bon de faire. Le 14e décembre, fut dressé par la royne la forme des propos que le baron de Senecey devoit dire touchant la religion ; et le roy à la messe le vit et y corrigea ces mots : « la plus saine et meilleure partie du royaume, c'est-à-dire ceux de la religion romaine. » Je gagnai les députés du Lyonnois le matin pour y mettre une seule religion. Le 19e décembre, le roy m'envoya quérir le matin et me montra une exhortation qu'il faisoit aux députés pour faire tenir bon pour la religion catholique *. » L'opinion du conseil paraissait jusqu'ici pencher pour l'unité religieuse ; quelques-uns des mem-

* *Mémoires du duc de Nevers*, in-fol. édition de 1665, t. I, pag. 167.

bres auraient voulu l'imposer d'une manière violente et armée; d'autres au contraire l'amener doucement et par voie de transaction.

Avant l'ouverture solennelle des États, chacun des ordres s'était réuni dans sa chambre particulière, afin de délibérer sur la proposition qui lui serait faite par le roi, et surtout pour rédiger le grand cahier des doléances. Le député Versoris, expression du tiers-état, lut sa harangue en ce comité; la majorité se prononça fortement « pour qu'on demandast au roy que la réunion de tous les subjects à la religion catholique et romaine s'entreprist par doux moyens et sans guerre. On devroit supplier Sa Majesté de maintenir son peuple en paix, réunir les princes les uns avec les autres, et leur représenter les calamités et misères qui accompagnoient les guerres civiles. » Cette opinion était modérée : le tiers-état, composé des parlementaires et des bourgeois, craignait surtout que la guerre n'entraînât une trop forte somme de subsides, qu'il supportait impatiemment. D'ailleurs il y avait dans ce comité une minorité qui défendait la liberté de conscience. Le parti catholique du conseil avait cherché à en détacher plusieurs; quelques-uns demeurèrent invariables dans leurs opinions, ne serait-ce que Jean Bodin, député du Vermandois, qui, s'occupant alors de son livre sur *la République* et d'un commentaire sur *les Sorciers* et *l'In-*

fluence des Astres, s'opposa aux mesures des États proclamant l'unité religieuse*.

Ces États s'ouvrirent le 6 décembre 1576 dans leurs vieilles formes et leur grande solennité : « Le roy estoit monté sur son siége royal, couvert d'un drap de velours violet, semé de fleurs de lys d'or ; au costé droit, la royne-mère et le duc d'Anjou, frère du roy ; au costé gauche, la royne, femme du roy. Sur un eschafaud plus bas que le marche-pied du roy, les princes et ducs à droite sur un banc ; les pairs de l'Église à gauche sur un autre banc. Sur cet eschafaud, au bout du drap au pied du roy, le siége du chancelier non adossé, couvert d'un drap de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Derrière la chaise du roy estoit une barrière, et par-delà les deux cents gentilhommes tenant leurs haches en bec-de-corbin. Au-dessus à costé du dais du roy, petite galerie pour les princesses. Au pied de l'eschafaud à droite du siége du roy, table des quatre secrétaires d'État, couverte d'un tapis de velours violet. Des deux costés de la table, les membres du conseil privé sur un banc de droite ;

* Bodin a fait lui-même l'histoire ou journal de tout ce qui se passa en ces États. *Voyez* Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-état en France assignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576 ; par M. J. Bodin, l'un des députés. Il faut le comparer avec le journal de M. le duc de Nevers.

les chevaliers de l'ordre et conseillers de robe courte sur un autre banc à gauche. Derrière le banc des conseillers de robe longue, dix banquettes devant l'eschafaud pour les députés de l'Église, les archevesques et évesques, séans les premiers ayant leurs rochets et camails; après eux les religieux chefs d'ordre et autres selon la préséance des lieux d'où ils estoient députés au nombre de cent quatre. Au bout de ces bancs estoient le prevost des marchands de la ville de Paris, président du tiers-estat et avec luy les députés de ladite ville. Sur quatre autres bancs, d'autres députés du tiers-estat. Au costé droit de l'eschafaud, les évesques non députés sur un banc, les intendans de finances et thrésoriers de l'espargne sur un autre banc. Derrière les conseillers de robe courte, il y avoit six bancs pour les soixante-douze députés de la noblesse et six autres pour les députés du tiers-estat qui remplissoient encore trois bancs contre la muraille. Ils estoient cent cinquante y compris ceux de Paris. Au bout de ces bancs derrière la barrière, on laissa entrer le commun peuple *. »

Dans ce grand appareil du clergé, noblesse et bourgeoisie, le roi dut exprimer toute sa pensée : « Il n'y a personne de vous, dit Henri III,

* Collection des États-Généraux, tom. XII. pag. 135 et suiv.

qui ne sçache les causes desquelles j'ai esté mû à convoquer cette assemblée. Pour ce, n'est-il besoin de consommer le temps à vous le faire entendre. Je crois qu'il n'y a celuy de vous qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et affection qu'un bon et loyal subject doit avoir envers son roy et le salut de sa patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en ceste assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés, délivrer mon peuple d'oppression, et en somme, donner remède aux maux dont le corps de cet Estat est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain et entier, au lieu qu'il devroit estre le royaume le plus florissant, plus heureux et sur tous autres renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, d'union entre les subjects, d'amour et obéissance envers leur roy et de bonne foy envers les hommes. Toutes lesquelles choses se voient maintenant tant altérées et en plusieurs endroits si effacées, qu'à peine s'en recognoist ombre ni marque *. »

* Collection des États Généraux, tom. XIII, pag. 135 et suiv.

Jusqu'ici il n'y avait aucune manifestation publique sur la grande question qui divisait la société ; le roi s'exprimait en termes généraux sur les besoins du pays, sur les réformes à faire ; mais se déclarerait-il pour l'unité religieuse ? Le 24e de décembre, au conseil du cabinet de la royne, le roy déclara sa volonté qu'il ne vouloit plus qu'il y eust deux religions en France, et qu'il ne pouvoit aller contre son premier serment faict au sacre. Qu'il avoit faict l'édict par force, pensant qu'il dust avoir la paix. Que, voyant le contraire, il remplissait le vœu des Estats et que tous princes en faisoient ainsi dans leur pays *. » Le roi se décidait pour l'opinion de la majorité de son conseil, demandant l'unité religieuse puissante et forte : « Le 26 décembre fut résolu que le grand aumosnier feroit une déclaration des occasions qui avoient mû le roy à ne vouloir qu'une religion en son royaume. La reine-mère avoit été d'advis comme tous les autres sur la question catholique ; elle avoit déclaré qu'elle n'avoit fait la paix que dans l'espérance que, voyant son fils âgé de vingt-cinq ans, elle le supplieroit de ne permettre qu'une religion en son royaume. » Mais lorsque Catherine eut mieux apprécié la situation des esprits, l'immi-

* Mémoires du duc de Nevers, in-fol. édition de 1665, tom. 1, pag. 168.

nence de la guerre; quand elle aperçut surtout que les États se refusaient à donner de l'argent en assez bonne quantité pour poursuivre de fortes batailles, elle dit « qu'elle se repentoit d'avoir donné advis au roy de cette résolution; car elle pense que l'on jettera le tort sur ceux qui l'auront conseillé. »

Cependant les États continuaient leurs séances; une décisive majorité s'était prononcée pour l'unité religieuse, pour le triomphe absolu du catholicisme, sans en venir aux extrémités de la guerre; chaque province eut ses conférences particulières. « Le 14 dudict mois, l'article de la religion fut remis en délibération en l'Isle-de-France; jà il avoit esté accordé par la noblesse que le roy seroit requis de réduire tous ses subjects à la religion romaine. Sur quoy Versoris dit que le roy l'entendoit et le vouloit ainsi. A quoy Bodin respondit: que c'est l'ouverture de la guerre. Après plusieurs remontrances, il conclut à l'esdit de pacification suivant sa charge. Tous les autres conclurent comme ceux de Paris, en y ajoutant ces mots: « Par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté adviseroit. » A quoy le desputé du Vermandois se réduisit, sans aller ni protester au contraire. Alors le prevost des marchands de Paris s'écria: *Nunc dimittis servum tuum Domine* *. »

* Bodin, Cahier des États de Blois, 16 février 1577.

Cette voix des trois ordres était trop puissante pour qu'elle ne reçût pas la sanction royale; que fallait-il arrêter pour répondre à ce mouvement des esprits? le roi prit conseil de chacun des princes du sang, des hommes de modération, de sagesse. Ces avis restent encore et ils témoignent des opinions contemporaines.

M. de Nevers voulait que le roi adoptât une forte résolution et qu'il y demeurât ferme; on devait d'abord tenter la voie amiable : « Je trouverai fort bonne vostre délibération de tascher à réduire vos subjects à vous rendre l'obéissance qu'ils vous doivent, en vous servant des moyens les plus doux plutost que de la force; s'il plaisoit à Dieu d'inspirer M. le maréchal Damville de faire ce qu'il doit à Dieu et à Votre Majesté, vos affaires s'en porteroient bien mieux; si M. de Biron pouvoit faire quelque chose de bon avec le roy de Navarre, vous viendriez aisément à bout de vostre intention, mais, certes, Sire, je crains bien qu'il ne rapporte qu'une négociation meslée de quelque bonne apparence pour vous retarder et faire perdre le temps. C'est pourquoi il me semble qu'il est très-nécessaire, pour exécuter vostre saincte intention, de vous montrer si ferme et résolu en vostre délibération, que l'on pense que quand, par manière de dire, vous devriez aller tout seul contre ceux qui ne vous veulent pas obéir, vous avez délibéré de le faire

pour en venir à bout. Par-là, Sire, vous pourrez faire perdre l'opinion, qu'a tout le monde, que cette résolution s'en ira en fumée, comme d'autres ont déjà fait. — Sire, ajouta M. de Guise, je ne suis encore qu'un jeune soldat, et j'ai si peu d'expérience, que je me sens estre plus propre pour aider à exécuter vos commandemens et suivre leur advis, que non pas pour vous bailler le mien. Il est vrai, Sire, qu'il n'y a personne qui ne die que, pour ne point mettre en desfiance vos subjects de la nouvelle religion, vous leur baillez toutes les assurances dont ils vous rechercheront; c'est pourquoy il me semble que vous n'y devez pas manquer d'un seul point, pourvu qu'ils se contiennent doucement en leurs maisons, sans contrevenir aulcunement à vostre intention ny à vostre volonté. — Il n'y en a pas un de nous qui doive desirer la paix, disoit le duc de Mayenne. Sire, les calamités de vostre pauvre peuple, et les ruines et les désordres que nous voyons vous doivent porter à la paix. En cas que quelques uns de vos subjects pussent si fort oublier leur devoir que de prendre les armes pour troubler le repos public, vous devez en toute promptitude et diligence lever des forces suffisantes; vos ennemis voyant un si bon ordre establi, se pourront aisément despartir d'une si mauvaise volonté. » L'avis du cardinal de Bourbon était le même que celui de M. de Mayenne : « Le roy

ne se peut despartir de la résolution qu'il a prise aux Estats sans encourir l'ire de Dieu et l'aliénation de ses subjects. Pour l'exécution d'icelle résolution, Sa Majesté a commencé par la voie la plus douce, mais il faut, sans plus tarder, qu'il se prépare à avoir par les armes ce qu'il demande, au cas que les remontrances ne puissent les lui faire obtenir. Cependant n'oubliez rien pour retirer le roy de Navarre ; les fautes qu'il peut faire procèdent plustost du mauvais conseil qu'il a auprès de lui que d'une mauvaise inclination au service du roy; et s'il se peut, il faudroit faire le semblable envers le prince de Condé *. »

En l'état des esprits, l'unité religieuse proclamée c'était la guerre, car l'opinion calviniste souffrirait-elle qu'on lui enlevât les garanties données par l'édit de pacification ? la guerre appelait un vote de subsides, et les États de Blois ne paraissaient pas disposés à faire de ces larges sacrifices qui pouvaient mettre le roi dans le cas de poursuivre une expédition à bonnes fins. Henri donnait toute espèce de garantie; il voyait le danger de rester en dehors des États et de l'opinion qui les dominait. Pour échapper aux ligues provinciales

* « Advis que MM. de Nevers, de Guise, de Mayenne et cardinal de Bourbon donnèrent au roy pendant les premiers Estats de Blois, le 2 janvier 1577, sur l'entretenement d'une seule religion en son royaume. »

et à cette autorité qui se formait indépendante du pouvoir royal, Henri III signa lui-même la ligue. On a blâmé le prince de cet acte de haute politique; que faisait-il pourtant ? si ce n'est se mettre à la tête d'une opinion qui était la majorité ! La ligue était la grande association nationale; le roi en prenait la direction en s'en constituant le chef; il ne pouvait se prononcer pour l'association huguenote; elle était en dehors du peuple, toute de noblesse et de vieille féodalité. Rester au milieu était impossible en temps de troubles, quand les passions ne souffraient rien en dehors d'elles. Henri III, catholique, saisissait en mains la cause du catholicisme. Il obtenait par-là qu'on supprimât dans la charte secrète de la ligue les clauses qui pouvaient nuire aux droits de la race des Valois*. Cette charte fut discutée comme un vérita-

* Aussi Henri III s'empressa-t-il d'écrire pour recommander aux gouverneurs des provinces la signature de la ligue. 2 décembre 1576. Lettre de Henri III aux commandans des provinces du royaume pour ordonner la signature de la ligue : « Je vous envoie les articles que j'ay faict dresser touchant les associations des provinces de mon royaume, desquels vous ferez faire des doubles pour les faire signer et les bailler là où vous aviserez, retenant l'original devers vous pour vostre décharge et sûreté. Je desire, au reste, qu'il soit usé de diligence telle que les choses soient arrêtées et signées, et les rooles apportés et rendus entre mes mains dedans un mois ou six semaines au plus tard. » Mss.

ble contrat. Le 22 février 1577, Henri III écrivit à M. d'Humières, « qu'ayant plus particulièrement considéré les articles de l'association qu'il lui avoit envoyés, il ne trouvoit pas bon qu'au 7e article il y eust : « Pour l'entière exécution de ce « qui sera ordonné par les Estats assemblés ; » car il semble par-là que l'on veuille inférer auxdicts Estats l'autorité de résoudre les choses, laquelle n'est donnée et attribuée qu'à moy seul, comme estant prince souverain. Il ne sera question que de remettre au lieu : « La résolution qui sera prise par Sa Majesté en sesdits Estats. » Je vous prie que cela soit changé, et néanmoins vous conduire si dextrement qu'il ne soit besoin de faire une nouvelle assemblée de tous ceux qui ont signé*. »

Au reste, comme dans toutes les assemblées où domina le catholicisme, il sortit de Blois de belles ordonnances de réformation. Il y avait dans la

de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 160. — 12 janv. 1577. Henri III à M. d'Humières. Il lui disait : « J'aurai bien agréable que les associations mises en avant se fassent en mon pays de Picardie, ainsi que en autres provinces de mon royaume ; je vous prie de mettre ordre à la levée des hommes qui doit se faire, et de m'envoyer le roole de ceux qui entreront esdites associations. » Mss. de Béthune, n° 8820, fol. 73. — 12 janvier 1577. Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes des États de ce royaume et habitans de Paris. Mss. de Dupuy, vol. 87.

* Mss. de Béthune, cot. 8820, fol. 61.

pensée bourgeoise et populaire de la ligue des germes de libertés. Les villes pensaient à leurs immunités, aux droits publics et privés de chacun. Ces premiers États de Blois réglèrent la forme de procédure à suivre en toutes les cours de justice, les testamens, actes de notaire, donation : à l'avenir aucun comptable ne serait admis dans l'exercice de sa charge avant d'avoir fourni caution et fait élection de domicile ; il y fut aussi dressé un notable réglement sur les mines et minières du royaume*.

Parlerais-je de cette belle et grande ordonnance de Blois qui servit si long-temps de base aux cours de parlement et de magistrature? État ecclésiastique, hôpitaux et maladreries, université avec sa mellifiante sœur de théologie, jurisprudence, médecine, justice et cours souveraines, offices et charges, police des gens de guerre, noblesse et gentillesse, domaine de la couronne, perception de tailles et aides, routes et ponts sont bien et justement réglés par ladite ordonnance. C'est une vaste histoire à suivre que celle des États-Généraux et des améliorations successives qu'ils apportèrent aux lois et à l'administration générale de la société. Ainsi d'une part unité royale et catholique et de l'autre réorganisation poli-

* Registre du parlement, vol. II J, fol. 295, 352, 379, 395, et vol. II K, fol. 174.

tique et administrative; tels furent les résultats des longues délibérations des premiers États de Blois*.

Le roi d'Espagne mettait une haute importance aux résolutions des députés, car il s'agissait d'y faire triompher la pensée catholique. Son ambassadeur avait reçu l'ordre d'en suivre tous les accidens et de lui en rendre compte. Le 8 janvier, dépêche de Blois ainsi conçue : « Je vous ai annoncé la détermination du roy de France pour ne souffrir que l'exercice d'une seule religion en son royaume : il y paroist bien décidé. L'autre jour il fit appeler le duc d'Anjou son frère; il lui dit qu'il étoit résolu à ne tolérer qu'une foi, et qu'il devoit s'y soumettre; et le duc d'Anjou a répondu qu'il lui obéira et le servira dans tout et pour tout. Dieu veuille que cette réponse soit sincère **. » Le 17, l'ambassadeur écrivit encore : « Le roy persiste dans sa résolution; les Estats-Généraux réunis promettent de l'aider à cet effet, et le duc d'Anjou jure de mourir dans cette intention. Cependant

* Voici deux documens très-curieux sur ces premiers États de Blois : « Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-estat de France en l'assemblée générale des trois estats assignés par le roy en la ville de Blois au 15 novembre 1576. » Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces fugitives, vol. 157, fol. 1. — « Plaintes du nonce du pape contre l'ordonnance de Blois, 1576. » Mss. de Dupuy, vol. 423.

** Archives de Simancas, B 42 66.

je me méfie beaucoup du caractère de ce roy ; il est pusillanime, et les huguenots, qui le cognoissent, le tourneront de telle manière qu'ils pourroient bien l'amener à leurs pernicieuses doctrines *. »

* Archives de Simancas, B 42 67.

CHAPITRE LVII.

NÉGOCIATIONS DES POLITIQUES. — ÉDIT DE PACIFICATION.

Protestation des calvinistes contre les États. — Correspondance du prince de Condé et d'Henri de Navarre. — Contre-ligue. — Négociations de la reine-mère. — Le roi s'explique contre les États. — Cahier des négociations. — Guerre. — Nouvel édit de pacification.

1576 — 1577.

Les calvinistes n'avaient pu ignorer la tendance des élections par bailliages telles que les ligues de provinces les avaient dominées; ils voyaient le

triomphe imminent de l'opinion catholique à Blois, et dès-lors les chefs des huguenots devaient prendre un parti contre ce mouvement qui les menaçait. L'alliance avec les politiques sous le maréchal Damville était toujours étroite. Henri de Navarre, le prince de Condé ménageaient avec sollicitude un parti qui leur assurait des forces considérables, même parmi les catholiques. Le conseil de Blois cherchait aussi à se rattacher Damville; Henri III lui écrivait : « Mon cousin, j'ai voulu à présent vous communiquer les résolutions que j'ai prises sur les affaires; je vous envoie le sieur Doignon, vous priant de le croire comme moy-mesme et luy parler ouvertement de ce que désirez de moy et estre assuré que je vous donnerai telle satisfaction que vous aurez bonne occasion de vous contenter *. » Il ajoutait dans une lettre à l'amiral de Villars : « Je cognois que la paix m'est plus utile et nécessaire que jamais, tant pour l'establissement de mon auctorité que pour le soulagement de mes subjects; je vous prie de vous conduire si doctement et modérément que rien ne s'altère davantage, et néanmoins pourvoir à la sûreté de ma ville de Bordeaux et autres pays de Guyenne. Avertissez les habitans de ne se laisser surprendre sans toutefois rien encourir qui puisse troubler la paix. J'estime qu'il est né-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8837, pag. 37.

cessaire pour assurer ma ville de Bordeaux d'en faire sortir tous les ministres et faire cesser les presches; le principal est de l'exécuter de façon que cela ne cause quelque émotion entre les habitans, et que l'on ne sçache que ce soit par mon commandement, mais à la requeste et instance des maire et jurats et de ma cour de parlement, vous priant vous y comporter doctement *.»

C'était vers le maréchal Damville que devaient se porter tous les efforts du roi. Tel était l'avis de la reine Catherine de Médicis; elle disait dans des conseils adressés à son fils: « Le mareschal Damville c'est celuy-là que je crains le plus, d'autant qu'il a plus d'entendement, d'expérience et de suite, et pour ceste occasion je dis qu'il ne faut rien espargner à le gagner, car de luy doit venir, à mon advis, nostre bien ou nostre mal; s'il obéit, le roy de Navarre et le prince de Condé demeureront sans grand conseil et conduite, et leur parti sera affoibli et ruiné; à quoi je reviens à dire qu'il le faut avoir et luy offrir et tenir tout ce que l'on pensera et pourra, afin de l'oster de la grande défiance en quoi il est et luy donner tel commandement que jamais gouverneur ait eu. Mais si pas un des trois ne se vouloit accommoder, il faut estre asseuré qu'en prenant une résolution vous auriez moyen de vous défen-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8886, fol. 26.

dre; et pour résister, vous n'avez pas d'argent, et sans argent on a beau vous conseiller et vous résoudre, on ne sçauroit rien faire ; c'est pourquoi je voudrois escrire au pape et lui remontrer ce que vous faictes pour l'honneur de Dieu, et qu'il vous donne les moyens d'achever un si bon œuvre en vous baillant durant quatre mois deux cent mille francs par mois; car si vous avez la guerre, je voudrois faire un effort si grand que la longueur du temps ne ruinast le royaume. » Pour ce faire, la reine-mère proposait une série de dispositions militaires dans toutes les provinces du royaume ; elle demandait une augmentation considérable d'hommes de pied et de cheval et trois armées régulières « Et en cas que ne fussiez ni en paix ni en guerre, il faut donner des ordres pour mettre toutes vos provinces et villes à l'abri ; pour cet effect on fermeroit les portes et prendroit les armes avec exprès commandement de ne faire mal ni déplaisir à aucun huguenot, mais les prenant en nostre protection, pourvu qu'ils se continssent doucement et sans rien troubler; faire grande attention aux ponts et passages, afin qu'ils ne s'en saisissent *. »

Les États se continuaient tout catholiques à Blois, et Catherine suivait les négociations avec

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 3, et mss. de Colbert, vol. xxix, reg. en parchem.

le roi de Navarre et le prince de Condé. Le maréchal Damville avait répondu qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour la religion catholique; « mais, considérant ce qui s'est passé et la saison où nous sommes, mon devoir est de vous représenter l'impossibilité d'effectuer l'intention de concorde avant qu'on ait accordé ce qu'on doit. Croyez que j'ai trop faict de preuves de la fidélité et affection que moy et les miens portons à Sa Majesté, n'ayant jamais visé qu'à ce que j'ai estimé pouvoir apporter repos et tranquillité à ce pauvre et désolé royaume si fort atténué qu'il n'en a quasy plus que la superficie, et de mon costé j'y mettrai tout le pouvoir que Dieu a mis en moy *. » Catherine lui envoyait un courrier tout exprès : « Mon cousin, le roy Monsieur mon fils vous sera si bon maistre et roy que vous aurez grandement occasion de le bien servir; vous prendrez toute confiance de luy et de moy, je desire tant vostre bien et je m'employerai toujours pour ce qui vous touchera **. » Henri de Navarre, le prince de Condé, également caressés par la reine Catherine, répétaient leurs bons vouloirs d'en venir à une paix solide, durable, dans laquelle la liberté de conscience et de prêche serait proclamée.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8842, fol. 24.

** *Ibid.*, vol. cot. 8887, fol. 48.

Le projet du conseil était d'arriver par des actes concilians à l'unité religieuse, vœu des États de Blois, ou bien de commencer la guerre avec de telles forces que le parti huguenot ne pût essayer une résistance longue et efficace *. Catherine de Médicis avait une tête à négociations; c'était son penchant d'école italienne. En même temps qu'elle paraissait se jeter dans l'opinion populaire des États de Blois, elle multipliait les agens auprès des deux chefs du parti huguenot pour les amener à une transaction. Les conditions qu'elle leur proposait étaient inacceptables. Com-

* 31 janvier 1577. — Après la suppression de l'édit de pacification, lors des États de Blois, on répandit le bruit de l'extermination générale des huguenots; Henri III expédia à tous les lieutenans-généraux et gouverneurs une circulaire afin de rassurer ceux de ladite religion; ils devaient faire assembler tous les gentilshommes tant catholiques que protestans, et leur dire que d'après l'avis des États il n'y aurait autre religion que la catholique; cependant il ne serait fait aucun mal à ceux de l'opinion contraire, car le roi les prenait sous sa protection et les défendrait eux et leurs familles de toute injure et oppression. — Mss. de Béthune, n° 8832, fol. 53. — 6 avril 1577. Lettres patentes du roi portant mandement de faire signifier à tous gentilshommes et autres faisant profession des armes, qu'ils aient à se tenir prêts en bon et suffisant équipage d'armes et chevaux pour aller trouver Sa Majesté. — Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8°, parch. cot. L. 1472, pièce 1.

ment supposer qu'un grand parti renoncerait à la liberté de conscience résultant du dernier édit, pour adopter l'unité religieuse qu'on lui proposait ? Aussi Henri de Navarre répondait aux propositions de la reine-mère : « Je vous prie vous souvenir que c'est une triste chose d'oster aux hommes ce qu'ils ont déjà, et ne donner pas ce qu'ils demandent; si l'on s'est tant travaillé pour avoir exercice de la religion, lorsque l'on ne l'avoit encore eue, on se travaillera et remuera bien davantage pour la retenir maintenant qu'on l'a; s'il faict mal au cœur des catholiques de voir seulement que ceux de la religion aient exercice d'icelle, il en fera bien plus à ceux à qui on la veut oster, après la leur avoir tant de fois et si long-temps permise. Et se peut souvenir Sa Majesté du serment par elle faict de maintenir l'exercice de la religion, de peur de troubler l'Estat *. »

Toute négociation amiable devenait impossible sur de telles bases ; il fallait recourir à la guerre pour arriver au résultat d'unité religieuse, ou bien pactiser avec les huguenots sur les anciens articles des édits de pacification. Le conseil était presque unanime sur le premier de ces avis ; à tout prix il désirait le triomphe des sentimens catholiques. La reine-mère, changeant d'opinion à

* Mémoires du duc de Nevers, édition in-fol. 1665, tom. 1, pag. 455.

la vue des périls, combattit avec énergie une résolution aussi désespérée qui compromettait encore une fois la paix publique : « Je suis catholique et ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ai beaucoup de fois hasardé ma personne contre les huguenots du temps du feu roy mon fils ; je ne le crains pas encore ; je suis preste à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en Paradis. Jusqu'à ce que le roy ait le moyen d'exécuter cette résolution d'une seule religion, il ne se doit déclarer. Je vois bien ce qu'a faict le roy des Espagnes à ses subjects de Flandre, auxquels il a laissé l'exercice de la religion en Zélande, Frise et Hollande ; ce n'est pas une chose nouvelle de permettre l'exercice de la religion aux lieux où on ne peut l'empescher. Quand les princes estrangers sauront ceste déclaration, mesme le pape, ils s'en resjouiront et seront bien aises d'entendre que les choses auront pu se pacifier sans guerre. Quant à moy, je ne veux pas m'autoriser parmi les catholiques pour détruire ce royaume : mon dessein est de le conserver ; en le perdant, la religion seroit perdue ; au contraire ce royaume estant conservé, la religion le sera aussi ; il y a peu de moyens de faire la guerre, il n'y en a presque pas de vivre. Le prince de Condé prendra les villes et toute la campagne ; jusqu'à ceste heure on n'a pu lui résister. Je ne désire point voir mettre l'Estat en tel

hasard; non plus la personne du roy. S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas de la perte de cet Estat pourvu qu'ils puissent dire : j'ai bien maintenu la religion catholique, ou qui espèrent faire leur profit par sa ruine, je n'ai rien à leur dire, mais je ne veux leur ressembler. Je conseille au roy de conserver l'Estat et sa personne aussi, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte qu'il réunira un jour les deux religions en une *. »

Le conseil persistant dans sa résolution d'aller droit aux armes contre les huguenots, on s'adressa aux États pour en obtenir des aides : ces États se fussent sans doute imposé des sacrifices, s'ils avaient été sûrs que les sommes votées seraient employées au triomphe de leurs principes. Les assemblées sont toujours prodigues quand il s'agit de faire prévaloir leurs idées et leurs passions; mais comment les bons catholiques se fussent-ils abandonnés à Henri III, prince toujours incertain et irrésolu, employant même les sommes de deniers votés aux belles parures de ses mignons ? Le roi s'en exprima avec aigreur dans le conseil : « Messieurs, chacun a vu de quelle affection j'ai embrassé ce qui estoit pour l'honneur de Dieu, et combien j'ai desiré de voir qu'il n'y eust qu'une religion en mon royaume. Mesme j'ai brigué, s'il

* Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576-1577.

faut ainsi dire, les gens des trois Estats qui *n'alloient que d'une fesse,* pour les pousser à demander une seule religion, dans la croyance que j'avois qu'ils m'aideroient à exécuter une si saincte résolution. Mais voyant le peu de moyens qu'ils m'en ont donné, cela m'a fait cognoistre le peu d'espérance qu'il y a d'exécuter ma première intention, laquelle je veux bien que chacun sçache avoir esté telle. Toutefois, comme dict M. de Nevers, il est permis de changer son opinion quand l'occasion s'en présente. De mon costé, je ne pense point faillir si je ne déclare pas maintenant que je veuille entretenir une seule religion dans mon royaume, puisque je n'ai pas le moyen de le faire. Je désire que l'on cognoisse mon intention, afin que hors du conseil l'on n'aille pas médire de moi et publier des choses qui me portent préjudice. Quant à moi, je pense estre affectionné à ma religion plus qu'aucun autre. Il y en a qui pour se faire appeler piliers de l'Église disent à travers tout ce qui leur vient à la bouche *. »

Le duc de Nevers nous a laissé le journal heure par heure de tout ce qui se passa à ce conseil. On s'étonnait de ce changement subit dans les opinions du roi ; le duc de Nevers sur-

* Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats de Blois, ès années 1576-1577.

tout, plaintif et triste, n'en revenait pas, car il était parmi les ardens catholiques; il avait cité dans les grands exemples de zèle de la race royale pour la foi, ces saintes croisades où l'Europe s'ébranlait pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. « La royne-mère se leva et me dict en riant, continue M. de Nevers : Comment, mon cousin, vous nous vouliez envoyer à Constantinople? Je lui respondis que je pensais que telle fust leur intention, et que pour cela j'avois affection à la soutenir. Que je ne pensois pas qu'ils eussent changé d'opinion; elle me dict qu'ils ne l'avoient pas changée, mais qu'ils l'avoient seulement différée. Je lui dis qu'elle estoit changée, parce qu'ils la vouloient présentement rompre; et sur ce propos, en riant, elle alla outre, disant à d'autres, que je les voulois envoyer à Constantinople; ainsi se passa cette bonne journée toute différente des autres. Le soir il fut joué une Pastorale, encore que le matin le prédicateur eust dict en la présence du roy que c'estoit très-mal d'y aller. Le dixième mars il a esté trouvé un vilain paquet sous le chevet du lict de la royne, médisant du roy, d'elle et d'autres. L'on a faict mettre en prison tous les poëtes de la cour *. »

* Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576-1577.

On rompait ainsi avec le parti catholique décidé ; pouvait-on dès-lors se passer des huguenots et ne point traiter avec eux ? Le principe d'unité religieuse était retardé ; il ne s'agissait plus que de régler les conditions qu'on imposerait à la coexistence des deux croyances. Pendant toute la durée des États de Blois, la guerre avec les calvinistes s'était continué ; la terreur gagnait au loin. « Le 2 janvier 1577, lettre du roy qui, sur ce que ceux de la prétendue religion réformée se sont emparés de quelques villes et places fortes en quelques provinces de ce royaume, ordonne de faire garde aux portes de Paris avec armes ; mais qu'il entend que ceux de la nouvelle opinion qui se contiendront paisiblement en leurs maisons soient conservés sous sa protection, sans estre aucunement recherchés ni molestés en leur personne, bien, honneurs et famille *. » La reine-mère, voulant compromettre le duc d'Anjou avec le parti calviniste qui l'entourait pour en faire un chef, lui donna le commandement des forces royales **. La campagne fut heureuse pour les

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, t. xi, fol. 46.

** Le 5 septembre 1577 l'ambassadeur de France à Madrid écrivait à Philippe II : « Sire, me asseurant que Vostre Majesté aura tout plaisir quand elle entendra quelque bon succès aux affaires du Roy Très-Chrestien mon maistre, au chastiment des hérétiques et rebelles de son royaume, j'ay

catholiques, plusieurs villes subirent la messe; La Charité, place forte, point central et de sûrete, se rendit à Monsieur *. Les circonstances étaient donc favorables pour engager des négo-

bien voulu vous advertir que la ville et havre de Brouage aux isles de Xaintonge, qui estoit un lieu de très-grande importance pour les hérétiques et rebelles, s'est le 15e d'aoust rendu à M. le duc de Mayenne qui la tenoit assiégée depuis le 12e de juin; il s'est passé infinité de beaux exploits. » L'ambassadeur racontait ensuite les vaillans assauts donnés par l'armée de M. le duc de Mayenne, la défense courageuse des hérétiques; comment ceux de La Rochelle avaient envoyé du secours, mais la plus grande partie des troupes avait été empoignées et doucement envoyées aux galères. « Sa Majesté Très-Chrestienne, pour bien continuer ceste guerre et suivre avec sa bonne diligence le bon chemin dans lequel il plaist à Dieu acheminer ses affaires, sur l'advis qu'elle a qu'en Allemagne il y avoit gens prests à favoriser les rebelles, s'est délibérée leur aller au-devant en personne, résolut les chercher et combattre en quelque lieu que elle les entende. Une bonne armée sous M. le duc de Mayenne va faire teste au roy de Navarre et prince de Condé; pour ceste heure on assiége la ville de Tony en Xaintonge, laquelle, si elle se prend, désaccommodera bien fort les ennemis. » *Archives de Simancas*, B. 49[17].

* « Le discours du siége tenu devant La Charité, ensemble de la prise par Monsieur, frère du roy, ensemble le nombre des morts tant d'une part que d'autre. » Paris, Jean de Lastre, demeurant près le collége de Reims, 1577.

ciations avec les huguenots. Le prince de Condé arrivait avec ses reitres, ses allemands, ses Suisses que la cotisation levée sur les prêches et les fervens calvinistes avaient soldés. Ces forces étaient grandes ; se jetterait-on encore dans la guerre ?

L'avis de Catherine de Médicis avait toujours été de détacher les politiques des calvinistes, afin de laisser ces derniers dans l'isolement ; ce n'étaient que correspondances suivies, affectueuses; Henri III écrivait encore au maréchal Damville : « Mon cousin, j'ai entendu vostre secrétaire ; bien vous dirois-je que si vous me faites ce service que de m'aider à mettre mon royaume à bon escient au repos, vous savez que je vous ai bien aimé et le ferai encore ; je désire voir mon royaume en une mesme religion qui est la catholique et romaine, car comme catholique, je vous en parle librement. Et afin que vous soyez asseuré de moy, je vous promets de vous garder toujours une oreille pour vous justifier, quand l'on viendroit vous accuser en mon endroit *. » La reine lui faisait aussi de grandes propositions de fiefs, de fortune, d'honneurs; on voulait reconstituer pour lui ces grandes existences féodales de la conquête ; on lui offrait le marquisat de Saluces **.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8844, fol. 4.

** 27 février 1577. — Les raisons et soupçons que ceux de la religion ont prétendu pour rompre l'union avec le ma-

Le maréchal Damville était alors mécontent des calvinistes qui ne mettaient pas assez de prix à ses services; le conseil parvint à ses fins, et les politiques furent détachés. Dès ce moment les Montmorency se tournèrent contre les huguenots, leurs vieux alliés; le roi écrivit au maréchal Damville pour lui annoncer que le prince de Condé, en compagnie du roi de Navarre, se disposaient à passer en Languedoc : « Mon cousin, soyez sur vos gardes et faictes le possible pour les prendre par les chemins, ce qui seroit bien le plus grand service que vous me sçauriez jamais faire *. »

La paix avec le roi de Navarre s'était engagée par Biron et Villeroi, négociateurs actifs, qui tenant au tiers parti, étaient également en rapport avec les opinions extrêmes. On avait bien l'appui des politiques, mais des avis d'une nature grave arrivaient de toutes parts sur la marche des Allemands du prince Casimir, à la solde des calvinistes : « Le duc Casimir a naguère tenu un conseil auquel les députés arrivés de la part de la reine d'Angleterre et autres confédérés ont assisté; et par icelui, résolution a été de nouveau con-

réchal de Damville et se saisir des villes du Bas-Languedoc. — Mss. de Colbert, vol. xxix, reg. en parch. — 6 mars 1577. Don au maréchal Damville du marquisat de Saluces. — Mss. de Béthune, vol. in-fol. cot. 8836, fol. 41.

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8836, fol. 59.

firmée de poursuivre la levée des reistres, Suisses et lansquenets, et ont été dépeschés vers le roi de Navarre par terre et vers le prince de Condé par mer pour leur persuader d'anéantir la paix, leur montrer comme l'armée peut estre preste en un instant, que la levée se feroit sous couleur de secourir le prince d'Orange, et en faisant contenance d'aller en Pays-Bas, on pourroit se dresser vers la France et la surprendre à l'imprévue. Le duc Casimir entroit si avant dans ce parti qu'il a offert d'avancer quatre-vingt mille écus, la reine d'Angleterre cent mille, les églises de France et d'ailleurs cent autres mille *. » C'est chose curieuse dans l'histoire de cette race des Condé, de la voir sans cesse avec son courage aventureux et chevaleresque invoquer les secours de l'étranger. C'est qu'elle était cadette de famille, et qu'elle avait besoin d'acquérir état et fortune par l'épée, et peu importe la couleur du drapeau.

Quand les Allemands étaient si proches, quand tant de cornettes étrangères frétillaient pour entrer dans le royaume, était-il étonnant que la cour se hâtât de signer la paix ? Elle était dure la transaction de Poitiers, système tout entier de garanties accordées à un grand parti **. En y joi-

* Mss. de Colbert, vol. cot. n° 9.

** Le 18 juin 1577, don Diego de Çuniga écrivait de Blois: « Ce roy traite de paix avec les rebelles; que voulez-vous ?

gnant les stipulations secrètes de Bergerac, voici quelles étaient les bases fondamentales sur lesquelles allait reposer en France l'état des huguenots : « l'exercice libre, public et général de la religion prétendue réformée par toutes les villes et lieux du royaume appartenant à ceux de la religion et autres lieux, pourvu que ce soit avec le consentement des propriétaires ; ils pourroient y faire presches, prières, chants de psalmes, administration du baptesme et de la cène, tenir escoles et leçons publiques, faire édifier et construire des lieux pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues ès environ. Pour le regard du mariage des prestres et autres personnes religieuses, ils ne seront ni molestés ni recherchés aucunement ; il ne sera faict différence ni distinction à cause de la religion, pour recevoir ès universités, colléges, escoles, hospitaux et maladreries. Le roy de Navarre et le prince de Condé pourront faire célébrer le service dans les lieux à eux appartenans, quoiqu'ils en soient absens. Dans les parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes où ceux de la religion devront avoir une chambre composée d'un président et certain nombre de conseillers, le roy les choisira, mais la liste sera soumise au roy de

chaque jour il perd trois longues heures à escouter la philosophie. » *Archives de Simancas*. A. 42[90].

Navarre et aux intéressés qui pourront récuser ceux qui leur paroistront suspects ; et Sa Majesté en eslira d'autres en leur place, lesquelles chambres seront, quand besoin sera, réunies et incorporées ès dits parlemens. Le roy accordoit au roy de Navarre huit cents hommes pour mettre dans les villes qui lui seroient données en garde ; toutes les sommes qui seront levées pour le payement de ce qui est dû aux reistres tant des présens que des précédens troubles, seront imposées égales sur tous les subjects de Sa Majesté *. »

Ainsi liberté de conscience, places de sûreté, prédications indépendantes, juridiction mixte, garanties d'avenir, en un mot tout ce qui constitue l'indépendance d'une secte, d'un parti, d'une opinion armée dans la société; et tout cela on l'avait obtenu à la pointe de l'épée, après des sueurs infinies, luttes perpétuelles qui aboutissaient toujours à un même résultat. Il n'est pas dans la possibilité de faire disparaître une opinion quand elle s'est saisie des usages et des intérêts. On combat péniblement; on triomphe quelque temps, puis on aboutit toujours au même point, car la main de Dieu ne peut effacer les grands faits accomplis.

* Fontanon, IV, 460. — Recueil des traités de paix, II, 380, 387. Ce traité est en original dans les manuscrits Dupuy, vol. ccccxxviii ; on en trouve une copie dans les manuscrits Colbert, vol. 490, petit in-fol. v. pag. 142.

CHAPITRE LVIII.

L'ESPAGNE. — LES PAYS-BAS. — L'ANGLETERRE.

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie, — Rapports diplomatiques avec la France. — Élisabeth d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspondances. — Propositions au duc d'Alençon. — Question de son mariage avec Élisabeth. — Changement dans la politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Marie Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alençon dans les Pays-Bas.

1577 — 1578.

La nouvelle pacification conclue avec les huguenots avait retenti dans l'Europe catholique ; Philippe II en reçut la nouvelle par une dépêche

spéciale de son ambassadeur à Paris *; il s'écria : « La foi est désormais incompatible avec cette maison de Valois; il faut se pourvoir ailleurs **. » Plus que jamais le roi d'Espagne imprimait à toute son administration dans la péninsule un caractère absolu d'unité et de soumission. San-Lorenzo, palais de silence et de pouvoir, voyait l'active cor-

* Catherine de Médicis écrivait au roi d'Espagne sur cette paix : « Monsieur mon fils ; je n'ai voulu laisser passer cette occasion pour vous escrire et vous advertir de ce qu'il a plu à Dieu me faire la grâce de remettre mes enfans en bonne amitié et ce royaume en paix, chose que je m'asseure aurez à aussi grand plaisir comme le requièrent l'amitié et alliance qui est en Vostre Majesté et nous; et aussi la prier ne trouver estrange si j'ai esté quelque temps sans escrire à Vostre Majesté. Car l'ennui que les choses passées m'ont donné et aussi le travail et povreté que j'ay eu à estre esloignée assez long-temps du roy mon fils pour aider à remettre le repos en ce royaume et l'union entre eux, dont cela a esté la seule occasion et non que je n'aye la mesme volonté pour Vostre Majesté. Si se présente l'occasion de luy faire cognoistre que je n'ay en rien diminué le desir que Vostre Majesté me tienne pour celle que je luy ay toujours esté et en mesme volonté de la servir quand l'occasion s'en présentera. » *Archives de Simancas.* B. 40[2].

** Henri III et Catherine de Médicis s'étaient hâtés d'envoyer une ambassade spéciale à Madrid. Le 17 novembre 1577, Henri III écrivait au roi d'Espagne : « Nous avons faict élection de M. Jules Grassot, nostre conseiller et secrétaire de nos finances, pour vous desduire et représenter aucune

respondance de Philippe II s'étendre à tous les intérêts d'intérieur et d'extérieur. Tandis que la France subissait ses guerres civiles pour aboutir à des transactions religieuses et préjudiciables au catholicisme, le monarque des deux Mondes agrandissait le pouvoir de l'inquisition, multipliait les cas d'hérésie comme des moyens de gouvernement. Maître du saint tribunal, il punissait comme hérétiques ceux qui vendaient des chevaux au roi de Navarre, et les procédures de confiscation contre la mémoire des morts lui livraient tous les biens des grands dans ses vastes domaines *.

Cependant la question de Flandre ne cessait d'agiter la tête active de Philippe II. La révolte n'était point apaisée; il avait connu les projets des huguenots de France lors de l'administration

chose concernant grandement nostre commune bonne amitié, parfaicte intelligence et voisinance. Et le vous envoyons exprès. Vous priant de l'ouyr bénignement et adjouter autant de foy et créance que si c'estoit nous-mesme. » *Archivos de Simancas.* B, 42[46]. — Et la reine-mère disait : « L'estat des affaires ayant requis vous estre envoyé personne expresse pour certaine occasion important grandement au bien et tranquillité de vos Estats de Flandres et autres particularités, le roy monsieur mon fils a faict eslection de M. Jules Grassot, lequel s'en va bien instruit de son intention et de la mienne. » *Archives de Simancas.* B. 42[48].

* *Compilac. de tod. las act. de S. Off.* Le roi d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes scrupules à l'égard du roi

de Coligny, et avec une habileté remarquable Philippe II se tourna vers Élisabeth d'Angleterre. Ses rapports avec cette princesse avaient été d'abord hostiles; le conseil de la reine, protectrice de l'Église réformée, n'ignorait pas la correspondance du roi d'Espagne avec Marie Stuart. La flotte anglaise avait conduit dans les cinq ports l'argent destiné à la paye de l'armée du duc d'Albe et que Philippe II envoyait de San-Lorenzo *. L'ambassadeur d'Espagne, dissimulant tous ces griefs excita des jalousies contre la France. Si cette puissance s'emparait des Pays-Bas, n'était-ce pas une menace contre l'Angleterre ? Élisabeth pouvait-elle souffrir que la France réunît à son domaine toute la Gaule-Belgique, la Hollande,

de Navarre; il avait même engagé avec lui une négociation spéciale. — Henri de Navarre écrivait au roi d'Espagne par le vicomte de Chaulx : « Monsieur, ayant esté naguères adverty et confirmé à l'asseurance de la bonne volonté qu'il vous plaist me porter, je n'ay voulu faillir de vous en remercier très-humblement et sous ceste confiance et avec l'occasion du voyage que le vicomte de Chaulx va faire par-delà, luy commander de vous visiter et baiser très-humblement les mains, et le vouloir croire en ce qu'il vous dira comme moy-mesme; ensemble me permettre de tirer et faire passer dix chevaux d'Espagne pour mon service. » *Archives do Simancas*. B, 45[181].

* Pour les négociations, *voyez* Murdin, 766; Camden, 175; Haynes, 501.

Anvers et Amsterdam, dépôts du commerce anglais ? C'est un souvenir curieux à noter que le changement subit qui éclata dans le conseil d'Élisabeth quand la question fut ainsi posée ; il n'y eut plus ni intérêt huguenot ni intérêt catholique. La correspondance de Philippe II avec la reine constate que la plus grande intimité naquit tout à coup entre les deux couronnes, quoique divisées d'opinions religieuses. Des négociations s'engagèrent entre Guavez, l'envoyé du duc d'Albe, et le lord-trésorier. Les documens originaux des transactions arrêtées demeurent encore ; il y est déclaré « que l'ancienne amitié entre les deux royaumes, bien qu'elle eût paru oubliée pendant quelque temps, n'avait jamais été rompue. » Les plénipotentiaires arrêtèrent « que le commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli ; qu'Élisabeth satisferait les banquiers italiens, premiers propriétaires de l'argent qu'on avait intercepté, et que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour reconnaître et fixer, dans l'espace de deux ans, les réclamations de ceux qui dans les deux pays avaient souffert de la confiscation des marchandises *. » Quand le duc d'Albe fut remplacé par don Çuniga de Requesens, ces mêmes rapports se continuèrent avec l'Angleterre qui rappela les troupes auxiliaires

* Meurs, 773-734. Camden, 272.

qu'Élisabeth avait envoyées à Flessingue. En échange, Requesens expulsait des provinces les Anglais réfugiés, et dissolvait le séminaire établi à Douai par les catholiques de la Grande-Bretagne. Il obtenait un ordre pour s'emparer de tous les vaisseaux armés appartenant aux insurgés en Angleterre, et pour les exclure à l'avenir de tous ses ports *. Le premier armistice entre les Pays-Bas et Philippe II fut conclu par l'intervention d'Élisabeth, qui voulait à tout prix éviter dans les provinces la domination de Henri III, mortelle pour les intérêts commerciaux de ses sujets.

En effet, les huguenots français, depuis le dernier édit de pacification, songeaient plus que jamais à prêter aide aux provinces révoltées contre l'Espagne; ils entouraient de tous leurs prestiges le duc d'Anjou qui, mécontent de Henri III, gardé à vue dans son palais, songeait à avoir une couronne; des offres lui étaient faites; mille gentilshommes marchaient avec lui, et pourvu qu'il promît aide, on lui assurait la souveraineté des Pays-Bas. Cette négociation se suivait secrètement en dehors du roi de France **. Tout à coup Monsieur s'échappa de la cour, et alla se réfugier à

* Camden, 295-296.

** 22 juillet 1578. — Lettre de Henri III à M. de Matignon pour engager plusieurs capitaines à se désister des engagemens qu'ils ont pris de suivre le duc d'Alençon en Flandre, attendu que c'est contre sa volonté que sondit frère exécute

Angers. C'est là que les transactions pour les Pays-Bas commencèrent d'une manière active et puissante. Henri III apprit la fuite de son frère avec inquiétude; il écrivait à M. d'Humières; « Mon frère le duc d'Anjou s'est retiré d'auprès de moy pour s'en aller en ses maisons les plus proches, ce que je me promets bien qu'il n'aura faict en mauvaise intention, vu l'amour et l'affection dont il m'est tenu, et les obligations particulières qu'il me doit; néanmoins je vous ai bien voulu donner advis de ce que dessus, afin que soyez informé de sondict partement, et que preniez garde plus soigneusement que jamais que sous ombre il ne s'entreprenne rien au préjudice de la tranquillité de mon royaume dans vostre gouvernement, et vous recommande l'observation de mon esdict de pacification comme estant le plus agréable service que vous me sçauriez faire *.»

Quelques jours après il expédia de nouvelles lettres au maréchal Damville, à MM. d'Humières et de Matignon; il leur donnait connaissance des mouvemens du duc d'Anjou, et bien décidé à le poursuivre, il leur mandait ses ordres en conséquence **. Henri III ne cessait d'être opposé à

l'entreprise qu'il a formée sur ce pays. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8892, fol. 66.

* Mss. de Béthune, vol. in-fol. cot. 8836, fol. 74.

** Mss. de Béthune, vol. cot. 8794, fol. 115; et 8844, fol. 29, 32.

l'expédition de son frère en Flandre, et c'est avec bonne foi que son ambassadeur à Madrid déclarait à Philippe II que tout avait été fait contre la volonté du roi son maître. « Sire, je dois vous faire part des droites intentions de Sa Majesté en l'observance de une bonne paix et vraie amitié, et le desplaisir que elle a reçu et reçoit des actions de monseigneur le duc d'Anjou son frere en ce qu'il s'est résolu et encheminé sans que l'on l'ait pu divertir ni empescher *. »

Quant au duc d'Anjou, il était préoccupé de ses bonnes batailles qui devaient lui assurer le vaste État de Flandre. Il recommandait à tous ses amis de maintenir la paix en ce royaume **; il écrivait au maréchal Damville, à M. d'Humières : « Vous ayant toujours cognu amateurs de paix et tranquillité, je vous escris pour vous dire qu'il est besoin d'y tenir la main plus que jamais; car outre le mal que la guerre apporteroit en France, elle causeroit aussi grande desfaveur en mes affaires de par deçà où autre intention ne m'a

* Archives de Simancas, B 43^{38}.

** 24 mai 1578 : « Lettre contenant l'éclaircissement des actions et desportemens de Monsieur, fils et frère de roy, duc d'Anjou, d'Alençon, etc., tant pour le regard des choses qui sont advenues ès guerres civiles de la France, comme en ce qui concerne le faict et desfense des Pays-Bas contre les Espagnols. » Rouen, Jean Ysoret. — Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L. 644, pièce 4.

amené que pour aider à ce peuple oppressé à abattre l'orgueil de l'Espagnol qui par ses conseils nous a toujours entretenus en divisions, et aussi pour descharger la France de beaucoup d'hommes de guerre qui peut-être ne se fussent contenus *. »

Toutes ces négociations pour les Pays-Bas s'étaient conduites par M. de La Ferté, stipulant en faveur du duc d'Anjou, et par le brave La Noue, que les huguenots de Flandre avaient élu comme leur chef et conducteur. Le premier résultat positif fut la cession de la ville de Cambrai, garantie donnée par le baron d'Ainchy. Dans cet acte curieux il était dit : « Bauduin de Gaure, chevalier, baron d'Ainchy, gouverneur-capitaine de la citadelle de Cambrai, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, prévoyant de combien lui importoient les troubles et divisions des pays de Hénault et d'Artois et autres villes circonvoisins, qui, se remettant sous l'autorité des cruels Espagnols et leurs adhérens, ennemis de la patrie et

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8756, fol. 53; et 8820, fol. 99. — 1578. Traité entre le duc d'Anjou et d'Alençon et les États-Généraux des Pays-Bas. — Mss. de Colbert, vol. ccccxci, in-fol. *V.* pag. 100. — 28 mars 1578. Pouvoir aux sieurs de La Rochepot, Desprimaux et de Montdoucet, pour assister aux États-Généraux des Provinces-Unies et y négocier en son nom (le duc d'Anjou). — Portefeuilles Fontanieu, n°s 348-349.

du bien public, se séparoient des Estats-Généraux des Pays-Bas contre le serment solennel qu'ils avoient faict entre eux par leur union. Lui, comme amateur du bien et union de son pays, a recherché les moyens licites à un cavalier d'honneur, et désirant s'opposer auxdicts Espagnols et adhérens, voyant la nécessité qu'il pourroit avoir d'un secours prompt, au cas que les Estats ne le pussent secourir, ou que l'arrest de l'un à l'autre lui fust du tout empesché, a pensé qu'il n'avoit moyen plus expédient que de s'adresser au duc d'Anjou, le cognoissant zélé au bien de son pays pour l'avoir secouru de ses moyens et de sa personne, a accepté la défense d'icelui d'un commun accord des Estats-Généraux des Pays-Bas *. » En vertu de ce traité, confirmé par une stipulation spéciale avec le prince de Condé, des huguenots français furent admis dans la citadelle de Cambrai et en prirent souveraineté au nom de Monsieur.

Alors don Juan d'Autriche remplaçait dans les Pays-Bas le comte de Requesens **; c'était la gloire

* Traité fait par le sieur de La Ferté, au nom du duc d'Anjou, avec Louis de Gaure, baron d'Ainchy, gouverneur de la citadelle de Cambrai. — Mss. de Colbert, vol. CCCXXXVII, in-fol. M. R. pag. 19.

** 1578. « Discours véritable des choses passées ès-Pays-Bas de Flandre depuis la venue du seigneur don Jehan d'Austriche en iceux. » Bibl. de M. de Fontanieu, in-8° parch. cot. P. 1452.

catholique, le brillant héros de Lépante, qui avait sauvé la chrétienté de l'irruption des barbares. Son arrivée en Flandre se liait à un vaste plan de Philippe II contre Élisabeth. Les envoyés de l'Espagne à Londres avaient bien pu, par leurs intrigues, rompre toute alliance entre l'Angleterre et les insurgés ; mais la force des choses, la nature du principe catholique devait l'emporter dans une tête comme Philippe II. Élisabeth persécutait ce principe dans Marie Stuart ; si le roi d'Espagne parvenait à sauver cette femme, cette reine, à l'élever à toute la hauteur d'une couronne en Écosse, en Angleterre, et à l'unir à don Juan, n'était-ce pas un immense résultat pour la cause à laquelle Philippe II était si profondément attaché ? Ce projet concerté avec le pape, dénoncé par le prince d'Orange, rompit brusquement tout rapport entre les deux couronnes * d'Angleterre et d'Espagne ; les insurgés trouvèrent appui dans le conseil d'Élisabeth. Ce plan contre la reine protestante était en chiffres ; mais

* En 1578-1579, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia n'écrit pas une lettre à Philippe II sans lui dire : « Je tiens de lieu certain et de personne sûre que la reine d'Angleterre a une infirmité qui la fera bientôt mourir. Elle ne peut pas vivre plus de deux ou trois mois. Sa maladie est ce qu'on appelle le *mal caduc*. » Et toujours il répète cette nouvelle. *Archivos de Simancas*. B. 47-48.

la clé ayant été devinée, il fut facile d'en suivre le développement; il se résumait dans les conditions suivantes : « Grégoire XIII devait lever une armée de six mille hommes de troupes disciplinées, sous prétexte de secourir les chevaliers de Malte. Sanders et plusieurs autres passeraient des Pays-Bas en Angleterre pour former un parti avant l'invasion ; à l'arrivée de l'expédition sur les côtes d'Angleterre, elle serait rejointe par don Juan et son armée; et le premier soin des troupes combinées serait d'obtenir la délivrance de Marie et d'effectuer son mariage avec le prince Espagnol *. » Quand les intentions de Philippe II furent connues, quand on put pénétrer dans toute la pensée catholique, le conseil n'hésita plus à accorder aide aux insurgés et particulièrement au prince d'Orange, car il y avait plusieurs factions dans les Pays-Bas : le parti français du duc d'Anjou; un autre pour l'empereur; un troisième enfin pour les princes de Nassau, noble famille de martyrs populaires. Élisabeth aurait vu avec joie le prince d'Orange triompher, parce qu'en évitant la réunion des Pays-Bas à la France, cette révolution constituait la liberté des provinces, point si favorable aux intérêts et au commerce anglais; la reine envoya de l'argent au prince

* Strada, *de Bello Belgic.*, liv. VIII. — Bompian. *Hist. pontific. Gregor. XIII.* pag. 236.

d'Orange pour lever des hommes en Allemagne et bientôt l'insurrection devint plus formidable que jamais. Alors elle s'avoua haut, et pour répondre à tous les manifestes de Philippe II, les États proclamèrent la séparation d'avec la monarchie espagnole et leur indépendance. L'acte de cette indépendance est important, car posant le principe d'examen comme au-dessus de tout pouvoir, établissant la souveraineté populaire et la déchéance du prince, il jetait dans l'avenir politique tous les élémens des révolutions. C'était l'application des pamphlets huguenots, de cette presse de Genève, qui substituait au vieux droit divin, au droit de la conquête du moyen âge, ce principe d'orage populaire, à savoir : que les rois sont établis par les peuples et pour les peuples, et qu'à la multitude appartient la faculté de briser le trône qu'elle a élevé. Des fortunes diverses et sanglantes, des villes prises et reconquises, une soldatesque mutine, puis barbare et pillarde; les populations calvinistes s'attaquant aux églises en ruines, aux tabernacles, aux prêtres: la double persécution de deux sectes victorieuses ou vaincues; voilà le triste spectacle qu'offraient les guerres des Pays-Bas quand le duc d'Anjou se décida à soutenir le parti français dans la Flandre *.

* Lettres d'avertissement à la noblesse et autres députés

L'Angleterre devait sans doute s'opposer aux conquêtes du prince; Philippe avait encore essayé des négociations avec Élisabeth. La reine écrivait au roi d'Espagne le 22 octobre 1577, en réponse à une dépêche datée de San-Lorenzo, qu'elle n'avoit en vue d'autre intérêt que celui de l'Espagne et sa propre sécurité : qu'elle vouloit préserver les Pays-Bas d'une invasion des François et se garantir elle-même des hostilités de Henri III; qu'elle avoit exigé des Belges la promesse de persévérer dans leur fidélité à la couronne d'Espagne, et qu'elle étoit déterminée à tourner ses armes contre eux si jamais ils violoient cette promesse *.» Et pendant ce temps se renouvelaient quelques démarches à la cour de France pour marier le duc d'Anjou à la reine d'Angleterre. On se souvient des premières tentatives faites par Catherine de Médicis auprès du secrétaire d'État Smith, dans l'objet de préparer l'union de son fils avec Élisabeth. Cette négociation, suspendue pendant la guerre, fut reprise par l'entremise de Simier, gentilhomme bien fait, de gracieuses manières, si galant, si poli qu'Élisabeth ne pouvait se

des États de Flandre, où il est amplement discouru de l'origine et progrès des troubles qui de présent règnent aux Pays-Bas, et le moyen de les pacifier. 1578. (Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8°, parch. cot. L 1481, pièces 3.)

* Camden, 311. — Murdin, 290, 294.

passer de lui; et comme le dit Marie Stuart: « Vous aviez non-seulement engagé votre honneur avec un estranger nommé Simier, l'allant trouver de nuict en la chambre d'une dame, où vous le baisiez et usiez avec lui de diverses privautés deshonnestes, mais aussi lui revelliez les secrets du royaume, trahissant vos propres conseillers *. » Simier effaça le souvenir de tous les amans de l'ardente reine; lui seul, n'oubliant jamais dans les bras d'Élisabeth l'objet politique de sa négociation, obtint ce qu'il se proposait. Le mariage arrêté à la cour de Londres, le duc d'Anjou, sous le déguisement d'un page, arriva à Greenwich et fut présenté pendant la nuit à Élisabeth. Il n'était point beau; la petite vérole avait gravé sur son front mille cicatrices; mais il était jeune, fou, enjoué, et Élisabeth l'embrassant avec la plus vive tendresse, lui promit qu'elle n'aurait jamais que lui pour époux, malgré la vive opposition de son conseil. Tout fut préparé pendant l'année 1581 pour cette union, et l'habile Simier vainquit les obstacles. Les articles discutés avec Élisabeth portaient « que le mariage serait contracté dans six semaines, mais sous la condition que chacune des deux parties aurait la liberté d'y renoncer, si certaines affaires n'étaient point accordées à leur mutuelle satisfaction à ladite époque. »

* Murdin, 559.

François de Valois, duc d'Anjou, après l'acte de déchéance contre l'Espagne, venait d'être proclamé souverain des provinces; pouvait-il être encore question d'un mariage avec un prince qui représentait les intérêts français aux Pays-Bas? Élisabeth, amoureuse, passionnée, lui avait fait don d'une somme de cent mille couronnes; mais comment le parlement aurait-il pu sanctionner cette union? Voulait-on s'engager dans une guerre contre l'Espagne? cette Espagne puissante, invincible, dont les immenses flottes couvraient toutes les mers? Le duc d'Anjou s'était rendu à Londres; il était porteur d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, subordonné à l'unique condition du mariage. Rien de plus tendre que cette entrevue de la reine et du prince. Élisabeth lui donna la promesse écrite de sa propre main (en exigeant aussi qu'il lui en fît une semblable) « de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter assistance dans toutes les occasions où il pourrait la requérir, et de ne jamais traiter avec le roi d'Espagne sans son consentement *. » Les dépêches de Castelnau ne mettent plus aucun doute que le mariage eût lieu; il écrivait à un des mignons d'Henri III : « J'ai donné charge au présent porteur vous dire les bonnes chères que Mons. de Sinier a trouvées et reçues de la royne d'Angleterre et de toute sa

* Mémoires du duc de Nevers, tom. I, pag. 515, in-fol.

cour, avec espérance que son voyage ne sera pas inutile pour le service de son maistre, en quoi je ne lui manquerai des moyens que j'ai par-deçà comme le roy me le commande pour voir une bonne et heureuse fin de cette négociation qui a si longuement duré, et y a grande apparence qu'elle se fera à cette heure ou il ne s'en parlera plus, en quoi les principales parties qui y ont intérest ne montrent pas faute d'affection et de toutes démonstrations amoureuses, de sorte que si l'on peut juger par l'extérieur, il ne se parle que faire des nopces que je supplie Dieu estre pour le bien et repos de ces deux royaumes. Lédit sieur de Simier est logé en mon logis avec grande compagnie qui n'est pas pour partir sitost et est pour y attendre son maistre, si le mariage doit se faire, afin qu'il demeure hostage de ce qu'il promettra *. »

Les États de Bruxelles célébraient avec toutes les magnificences de cette époque, fusées, artifices, bals, l'élection du duc d'Anjou au titre de duc de Brabant; ils croyaient trouver, dans la souveraineté du frère de Henri III, une protection efficace; le jeune prince était à la tête du parti huguenot modéré; il donnait donc à la révolte de Flandre le point d'appui d'une puissante opinion; il entraînait sur ce champ de bataille populaire la chevalerie du beau royaume de France.

* Archives de Simancas, cot. B 48[1].

CHAPITRE LIX.

HENRI III ET SA COUR.

Le roi Henri III. — Les jeunes gentilshommes du roi. — Le duc d'Anjou. — Guise. — Catherine de Médicis. — Les astrologues. — Les Italiens. — Population. — Classes. — Les parlementaires. — Les bourgeois. — Les halles de Paris. — Création de l'ordre du Saint-Esprit.

1577. — 1579.

Quand tout retentissait en France de la pacification nouvelle entre les deux croyances, Henri III vivait à Paris, en son palais du Louvre, au milieu de la bonne et grande population catholique. Le roi continuait ses visites de monastères, ses pèle-

rinages aux reliques, ses processions de pénitens, actes de dévotion pieuse si propre alors à gagner les suffrages de la multitude. Toutefois la popularité de son avènement s'était affaiblie * depuis les dernières concessions qu'il avait faites aux hérétiques; les halles inquiètes se demandaient comment le vainqueur de Jarnac et de Montcontour avait pactisé avec ces huguenots, montagnards maudits dont on s'était si justement débarrassé dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Les prédications et les pamphlets, puissance immense de tribune, jetaient dans les esprits mille calomnies contre le roi; on l'accusait d'hypocrisie, de ne point faire des actes de religion avec sincérité, mais par tromperie contre la foi catholique; en toutes les paroisses de Paris, il y avait des prédicateurs ardens, et lorsque les fidèles agenouillés allaient recevoir la bénédiction sainte, lorsqu'au milieu de l'encens, qui fumait autour de l'autel, les prêtres élevaient le Christ ou l'hostie divine, le prédicateur dénonçait les vices et les faiblesses du roi en présence de la foi menacée. » Dois-je vous dire, s'écriait Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis,

* On disait dans les pasquils :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé!

la conduite et actions deshonnestes de ceux qui gouvernent l'Estat; l'esdict de pacification qui faict triompher l'hérésie et le huguenotisme, l'insolence, les scandales et desbauches de ces mignons parfumés.... » Et prêchant le carême à Notre-Dame, il s'éleva avec force contre la confrérie des Frères-Battus, congrégation de pénitens, qui comptait Henri III parmi ses membres : « Ce sont tous gens pervers et desbauchés, société d'hypocrites et d'athéistes qui commettent en secret choses espouvantables. J'ai esté averti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation, la nuict, le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu et de ses saincts sous le masque, et portez par contenance un fouet pendu à votre ceinture! Ce n'est pas là, pardieu, où il faudrait le porter, c'est sur votre dos et sur vos épaules! et vous en étriller très-bien; il n'est pas un de vous qui ne l'ait bien gagné *. »

La multitude s'irritait profondément en écoutant ces paroles; les débauches royales dénoncées par la bouche d'un prêtre remuaient les entrailles; on comparait les joies du palais et le deuil de l'Église; puis, il y avait des prodigalités; des

* *Journal de Henri III*, ann. 1578.

pompes qui ne s'appliquaient plus aux châsses bénites, aux croix, aux saints, aux cathédrales du catholicisme. Et le roi, pour arriver à cette vie de somptueux désirs, remuait l'impôt, requérait des aides, faisait des emprunts flétris d'avance, car ils n'étaient plus destinés, comme les bonnes cotisations de la ligue, à une cause nationale et populaire.

Pamphlets mordans, caricatures bizarres, tout poursuivait la personne de Henri III *; et c'est pourtant avec ces documens de l'esprit et des agitations d'un peuple, recueillis dans l'espèce de caquetage parlementaire connu sous le nom de *Journal d'Henri III*, qu'on a écrit l'histoire d'un prince qu'il faut juger avec plus de calme. Nous, qui voyons aussi des satires mordantes, de spirituelles ébauches d'un crayon ennemi, n'est-il pas naturel que nous nous préservions de ces passions dans l'histoires ? Dès que Henri III se sépara du parti

* Peignez les saletés dont nostre France abonde ;
Peignez-y les abus dont l'Estat est pressé ;
Peignez le gentilhomme avec un bénéfice ;
Accoutrez bien un asne en homme de justice ;
Peignez l'homme savant qui mendie son pain ;
Qu'un faquin par argent achète la noblesse,
Que l'homme vertueux est languissant de faim,
Et qu'à ses seuls mignons le roi faict des largesses.

Pasquil contre Henri III.

catholique extrême, ce parti le flétrit plus qu'aucun autre, parce que ce qu'une opinion exagérée poursuit avec le plus d'acharnement, ce sont les modérés de sa couleur *. Henri III avait commencé sa vie par d'étonnans succès; son courage était aventureux, sa tête ardente, chevaleresque et folle de plaisirs comme toute cette race des Valois, sous l'influence de ses alliances d'Italie; il aimait les banquets, mascarades et fêtes, et sous l'impression de ces douces mœurs, Henri mêlait la dévotion ascétique aux dissipations de la vie : « Le roy alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et les dames de la ville; entre les autres chez la présidente Boullencour, où il passoit souvent le temps avec Mlle d'Assy sa belle-fille **. » Il n'était sorte d'accusation qu'on n'adressât au roi; et comme il s'entourait de jeunes gens aux suaves manières, aux tournures efféminées, les pamphlets le dénonçaient comme l'héritier impur de ces mœurs communes à la Grèce, et que

* Le plus curieux de ces pamphlets sur les mignons porte ce titre : *Complaincte de la France sur les démérites de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, présentée au roi.* Paris, 1580.

** *Journal de Henri III.* tom. 1, pag. 235.

l'Italie avait léguées à la cour de France avec ses fils intrigans et débauchés. Il existe même une ingénieuse et dégoûtante caricature dans les monumens de la ligue; Henri, le jeune et bel Henri, y est représenté sous les formes hermaphrodites, pour signifier les tristes plaisirs de ses sens émoussés. Lisez encore les pamphlets, vous verrez toutes les folies qu'on attribue au roi pour ses mignons; il les baise morts; il attache de ses mains blanches et parfumées des colliers d'or à leur cou d'albâtre, des pendans de saphir à leurs oreilles; il leur livre les édits bursaux et les trésors enfouis des vieux parlementaires.

Je ne prétends rien juger et justifier; mais quand, à côté de ces peintures, nous voyons ces braves jeunes hommes : Schomberg, Quelus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Joyeuse, tirer l'épée avec tant de vaillance, courir aux duels comme à une fête, insoucians comme l'enfance, exposer leurs belles têtes frisées * à la mort pour le service du roi ou de leur dame, tendrement aimer, comme Saint-Mesgrin adorait la duchesse de Guise, n'est-il pas permi d'effacer quelques-unes des accusa-

* Antraguet et ses compagnons
Ont bien étrillé les mignons;
Chascun dict que c'est grand dommage
Qu'il n'y en est mort davantage.

Pasquil contre les mignons.

tions que l'esprit de parti accumula dans ces vies flétries et mortes avant vingt ans; et d'Epernon, l'homme des politiques, l'habile et fidèle gouverneur de Normandie, le négociateur de la paix avec Henri de Navarre, n'était-il pas autre chose qu'un mignon de plaisirs et de couchette, comme l'appellent les journaux du temps ?

J'explique cet abandon, cette confiance du roi, cette vie intime de palais à une époque d'assassinats, d'empoisonnemens, d'attaque, de spadassins et d'ennemis, aux rues étroites et tortueuses; n'était-il pas naturel que le roi, en face tout à la fois du parti protestant et catholique extrême, se confiât à cette garde de jeunes hommes dévoués qui couchaient auprès de lui et veillaient à sa conservation avec toute la tendresse de compagnons d'armes et de plaisirs? Quoi de plus naturel encore que Henri III récompensât cette fidélité par des postes de confiance quand tout le délaissait, et par des prodigalités méritées ? Et quoi de plus simple aussi que les partis, qui dénaturent tout, aient cherché dans ces témoignages d'une confiance abandonnée, des rapports secrets et éhontés ? *Mignon* ne signifiait alors que de braves et nobles compagnons d'enfance, comme *menin* signifia plus tard les jeunes compagnons du dauphin. Le duc d'Anjou avait ses mignons comme le duc de Guise avait les siens, tous fidèles à leur couleur; ils engageaient souvent des

combats à l'épée, au bâton, à la pique *, pour soutenir leur prééminence et leur valeur; et c'était dans leur poitrine d'enfant, déjà sillonnée de coups de dague, que Henri III déposait le secret de ses affaires; il aimait les aventures de femmes, les scandales de sa cour, et les mignons étaient toujours prêts à lui en conter. Les pamphlets exagérèrent les démonstrations que fit le roi à la mort de ses nobles favoris : Le roy portoit une merveilleuse amitié à Quelus et à Maugiron; il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes chevelures, et osta à Quelus les pendans de ses oreilles, que luy-mesme auparavant luy avoit donnés et attachés de sa propre main, et le peuple disoit que le Seigneur alloit recevoir en son giron Schomberg, Quelus et Maugiron **. Le roy les honora de superbes convois et sépulchres de princes ***. » Et Saint-Mesgrin, ce noble et beau Saint-Mesgrin, folâtre jeune homme qui, percé de trente coups d'épée, donna son âme à Dieu, son corps à la terre, et, comme le dit le pasquil de la cour, « son oustil à tous les diables. » Et qu'importait après tout que les pamphlets catholiques ou huguenots poursuivissent ces braves débauchés ? Qu'importait que

* *Journal de Henri III*, ann. 1577 à 1579.

** Seigneur, reçois en ton giron
Schomberg, Quelus et Maugiron.

*** *Journal de Henri III*, tom. I, pag. 239.

le roi de Navarre, pauvre mari trompé par Marguerite de Valois, s'écriât : Je sçais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette le fît cocu ? C'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galans de la cour qui se meslent d'approcher les princesses pour les mugueter et leur faire l'amour ! » Tout cela n'ôtait rien à ces jeunes débris, à ces figures poétiques des grands romans de chevalerie ! Détachez de ces bruits ce que les passions contemporaines ont pu y ajouter de haine contre Henri III, que restera-t-il? peut-être des témoignages d'amitié pour de braves et fols enfans de gloire et de dévouement qui se consacraient au service du prince, tandis que les partis extrêmes l'abandonnaient.

Depuis les grandes guerres civiles, la noblesse territoriale ne venait qu'instantanément à la cour; la vieille féodalité se saisissait des opinions religieuses comme d'un drapeau ; les hauts feudataires de Bretagne, Normandie, Bourgogne, Saintonge, Berry, Lyonnais, s'étaient partagés entre les fractions qui divisaient la société; ils vivaient alors sous la tente, ou bien dans leur gouvernement de province avec leurs vastes fiefs, leurs terres et leurs vassaux. Ce n'étaient plus les règnes de François Ier et de Henri II, assouplissant les mœurs altières de la féodalité ; la guerre civile avait retrempé ces caractères ; ils campaient sur

leur territoire ; les uns en correspondance avec l'Espagne; les autres avec les reitres du prince de Condé, les princes d'Allemagne et les cantons suisses. Il n'y avait à la cour que les nobles de la fraction du roi, que ces serviteurs du palais, flétris par les partis et qui entouraient la personne du monarque pour la défendre de leur épée.

Au contraire, on y trouvait abondance d'étrangers, des Espagnols et des Italiens surtout que la reine Catherine de Médicis avait entraînés à sa suite. Il y avait eu des fortunes merveilleuses; les Gondi recevaient le duché de Retz, et l'un d'entre eux était revêtu du titre de maréchal de France, avec Strozzi qui commanda long-temps les troupes royales. Si Henri III, roi trahi, abandonné, ne pouvait avoir confiance qu'en ses nobles et loyaux mignons, Catherine de Médicis témoignait également un abandon absolu à ces Italiens, hommes souples, habiles, et qui se soumettaient à toutes les conditions pour accumuler tous les bénéfices. Il y en avait foison à la cour : les uns venaient exploiter les goûts de jeux et de dissipations de la gentilhommerie : « Dans le mois de janvier 1579, une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris que le roy avoit dressé en son Louvre un déduit de jeux de cartes et de dez, vinrent à la cour, et gagnèrent au roy dans le Louvre trente-mille escus tant à la prime qu'aux

dez *»; les autres favorisaient la tendance d'arts et de théâtres qui animait Catherine de Médicis : « En ce mois de février 1577, les comédiens italiens appelés *gli Gelosi*, que le roy avoit faict venir de Venise et desquels il avoit payé la rançon, ayant esté pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des États, à Blois, et leur permit le roy de prendre demi-teston de tous ceux qui les viendroient voir jouer; le dimanche 19 may ils commencèrent leurs comédies en l'hostel de Bourbon, à Paris; ils prenoient quatre sols de salaire par teste de tous les François, et il y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils preschoient. Un Italien, faisant plusieurs gentillesses et dextreries rares et remarquables, ouvrit une boutique à Paris et prenoit cinq sols par teste et faisoit grands sauts et contours sur un cheval, fort agilement et subtilement, et voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement, de toute sorte et en toute façon : il gagna beaucoup d'argent **. » D'autres enfin s'assouplissaient à tous les services, aux complaisantes négociations d'amour, d'astrologie, de stratagèmes, coups de dague et de poison. Les Italiens se faisaient percepteurs d'impôts, ache-

* *Journal de Henri III*, tom. I, pag. 273.

** *Ibid.*, tom. I, pag. 202, 206, 366.

taient, comme les juifs au moyen âge, comme les grandes compagnies florentines et milanaises, les péages, les droits de toute nature qu'ils prélevaient sur le pauvre peuple avec une rigueur qui les faisait comparer aux sangsues publiques. Les pasquils et les satires amères s'adressaient aux Italiens; la multitude les poursuivait de ses haines puissantes : « Inventeurs de subsides, vilains poltrons qui estiez tous des coquins en vos pays; par un malheur fatal, faut-il que vous nous causiez tant de mal et nous succiez comme des sangsues? Mais infâmes publicains, soyez surs qu'on tombera bientost sur vous et sur votre sequelle, qui nous oste tout jusqu'à une escuelle. Vous faictes les muguets parfumés, mais un jour viendra où serez enfumés; car la France est de vous si lasse, qu'il faut que la teste on vous casse *. »

* Italiens inventeurs de subsides,
Pires cent fois que tous les parricides;
O poltrons vilains ainsi bannis,
Qui tous estiez coquins en vos pays,
Faut-il quasi par un malheur fatal
Que tous ces bougres nous causent tant de mal.

. . . . . .

En nous suçant ainsi que la sangsue.
Asseurez-vous, publicains tant infâmes,
Qu'un jour verrez des terribles alarmes
Tomber sur vous et sur votre séquelle,
Qui nous oste tout jusqu'à une escuelle.

C'est aussi parmi les Italiens que la cour choisissait ses astrologues, ces devins qui cherchaient dans l'aspect des astres et des constellations la fortune des empires et des princes. Dans les temps de troubles et d'agitations publiques, cette superstition, qui embrasse les premiers autels pour s'en couvrir est chose naturelle ; les âmes les plus fortement trempées ne sont pas exemptes de ces faiblesses, de ces pressentimens de l'avenir; et quoi d'étonnant que Catherine de Médicis, mère de rois, allât à la tour de Ruggieri consulter sur les jours heureux et malheureux, sur la destinée de cette race de princes qui périssaient, jeunes encore, dans une vie laborieuse et de guerres civiles *. ? Quelle immense

Italiens donc, qui que tu sois,
Qui t'enrichis aux dépens des François,
Dont tu fais tant du muguet parfumé,
Un jour viendra que seras enfumé ;
Car la France est de toy si très-fort lasse
Qu'il faut pour vrai que la tête on te casse.

(*Pasquil. Archivos de Simancas*, cot. B 40[82].)

* L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Philippe II : « J'ai sçu de bonne part que la royne-mère (qui a une grande vénération pour les astrologues, et qui, en beaucoup d'occasions, se gouverne par leur conseil), a été advisée par celui qu'elle a en plus grande considération, que le duc d'Alençon court grand risque, et presque inévitablement doit mourir cette année; cela estant, il paroist qu'on assureroit

puissance alors que l'astrologie ! Dirai-je toute la force d'opinion qu'avaient les belles et grandes centuries de Nostradamus, explications obscures qu'un esprit élevé, ingénieux et observateur donnait dans ses prévoyances à un avenir tout ouvert à son imagination studieuse ? Ces belles et grandes centuries, que Pasquier étudiait avec tant de soin, annonçaient pour ces années « désordres aux cités, et feux allumés. En l'an qu'Henri régnera en France, la cour sera en un bien fascheux trouble *. » Dames et varlets étaient donc dans de graves et vives craintes ; car maistre Nostradamus, de son bel oratoire de Salon, en Provence, ne se trompait guère sur les douleurs de la patrie.

En dehors de la cour vivait la classe parlementaire dont l'autorité grandissait par des prétentions successives. Déjà le parlement de Paris établissait en principe, qu'en l'absence des États-Généraux il représentait le peuple ; cette théorie,

la succession de tout ce royaume au prince de Béarn ; et au cas où il ne laisseroit pas de fils, au prince de Condé ; qui est chose de grande considération, et qui seroit d'un plus grand dommage et inconvénient qu'on puisse imaginer pour les affaires de la chrestienté. » Archives de Simancas, cot. B 46^{218}.

* En l'an qu'Henri en France régnera,
La cour sera en un bien fascheux trouble.

il cherchait à l'appliquer aux édits royaux, à créer une sorte d'opposition à toutes les mesures importantes émanées de la puissance royale ; catholique ardent en majorité, le parlement comptait pourtant une minorité modérée qu'on retrouvait également aux aides, aux finances, à la cour des comptes ; les charges chèrement achetées passaient successivement de la classe des avocats à celle des conseillers, de conseillers à présidens, et ces mutations se faisaient dans une cinquantaine de familles dont la grande expression se personnifiait dans les Molé, Brisson, de Thou, Pasquier, Seguier, Harlay. A quelque opinion que ces familles appartinssent, à la ligue ou au tiers parti, toutes se livraient avec une persévérance scientifique à l'étude des lois, aux dissertations sur les souverainetés ou la nature des divers gouvernemens. Pasquier, que je considère comme l'expression active, laborieuse, savante de cette classe parlementaire, ne s'occupe jamais dans ses recherches, dans ses dissertations, que de la forme des sociétés, qu'à fixer leurs principes qu'il applique à toute chose, aux divers ordres d'idées. Le bon avocat exprime sa préférence pour le système monarchique, pour l'obéissance à une autorité suprême, dans de piquantes et naïves comparaisons.

« Direz-vous que les éléphans n'ont point de lois ? Je le nie. Ils marchent toujours en troupe,

et font passer pour premier le plus vieux d'entre eux comme leur chef et conducteur, et celuy qui le suit d'age est à la queue. Et les grues se choisissent-elles pas un roy ? et à chaque troupe son capitaine ; quand elles font alte de nuict, elles font sentinelle ; et les oies font le semblable que les grues, dressent leurs bataillons en pointe comme l'esperon d'un navire. Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons en nos maisons en nos coqs et poules ? Là nous voyons monsieur le coq portant la creste sur sa teste en forme de couronne, marchant et piaffant à grands pas au milieu de ses poules ; mettez un autre coq avec lui, vous cognoistrez fort aisément combien toute royauté est impatiente de compagnons ; et qui est une chose fort remarquable, s'il y a quelque pauvre chappon qui soit de la troupe, il n'ose s'approcher des poules qui les guerroye comme un rebut de leur republique qui ne peuvent profiter à la propagation de leurs semblables pour leur en avoir ostés les outils ; et la republique des fourmis qui vont en queste, qui reviennent chargées de provisions, quand on voit les chemins semés de ces petites bestioles, faut-il pas croire qu'il y a quelque police entre elles ? quant au royaume des mouches à miel, il n'y en a point de tels ni si stable entre les hommes que cestuy là ; leur roy (chose admirable) l'on dict qu'il n'a point d'aiguillons,

ores que toutes autres abeilles en ayent, montrent qu'un roy se maintient plus par la majesté que par la force *. » Jamais l'examen des bases sur lesquelles repose l'ordre social n'avait été plus varié, plus populaire, plus souvent répété. La réforme, en anéantissant le principe d'autorité dans l'Église, avait tout soumis à l'examen, et les hommes de science et de lois passaient tout au creuset de leur raison et des hauts principes politiques.

La classe bourgeoise se rapprochait beaucoup des parlementaires ; l'une émanait de l'autre ; elles avaient une origine commune, une parenté identique ; les bons bourgeois processifs aimaient le Parlement, le Châtelet, la Cour des comptes ; ils assistaient aux audiences. Il était rare que leurs fils ne fussent point clercs de la bazoche, sergens pillards, établis aux piliers du Palais de Justice, à la rue Thibautodé ou au coin du Pont-Neuf tout nouvellement bâti ; les fils de bourgeoisie, quand ils n'achetaient pas une bonne charge de judicature, obtenaient une place de clerc à Notre-Dame, à Saint-Gervais, et de là ils s'élevaient à un gras canonicat, excellent revenu de chapitre. Les cadets prenaient habituellement un état, et il n'en manquait pas alors dans la bonne ville de Paris ; combien n'étaient pas glorieuses et fortes les belles confréries des orfévres, des tréfileurs

* Est. Pasquier, liv. x, lett 1re.

de soie, des marchands d'épices, et la vieille corporation des bouchers avec leurs varlets dont le nombre était si considérable et le bras si vaillant ! Cette bourgeoisie, ces métiers aux halles étaient ardemment catholiques ; tous vénéraient le saint de la bannière, le patron de la confrérie. C'était dans leur sein qu'étaient élus les centeniers, les dixainiers, les quarteniers au nombre de seize, braves bourgeois choisis par la cité, en l'Hôtel de la Grève, pour la défense des prérogatives de la ville.

La riche bourgeoisie était pour la paix publique ; quelques-uns même des gros bourgeois applaudissaient à l'édit de pacification ; mais la masse des métiers maintenait pour le catholicisme et la ligue ; le brave duc de Guise était son héros, son défenseur ; elle avait l'idée que le triomphe de la huguenoterie entraînerait la ruine de Paris, la perte de sa prééminence sur les provinces, l'anéantissement de ses priviléges. En face de ces dévouemens incertains, tandis que la vieille féodalité se levait en armes et que la ligue se fortifiait à Paris, Henri III conçut le projet d'un ordre de chevalerie qui rattacherait par un serment spécial tous ceux qui y seraient admis. Quand l'esprit de loyauté de la grande époque féodale s'était éteint avec les prouesses des paladins du treizième siècle, les rois avaient cherché à raviver cet esprit de la noble vassalité ; ils avaient créé des

ordres de chevalerie, c'est-à-dire des associations de foi et hommage envers le trône ; le titre de grand-maître ajoutait un lien de plus, une autorité morale plus énergique. La puissance du suzerain sur les sujets s'affaiblissait, mais les chevaliers restaient loyalement attachés à leur grand-maître, chef et souverain. Louis XI avait créé dans cet objet l'ordre de Saint-Michel ; restreint à l'origine dans quelques familles que le roi s'attirait par le collier d'or et de brillans joyaux, l'ordre avait été depuis si prodigué qu'il était tombé en mépris chez la haute noblesse territoriale ; il manquait le but que la suzeraineté s'était proposé. Henri III raviva l'institution sous le titre et l'invocation du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, colombe pure, n'était point une image exclusivement catholique ; les calvinistes l'admettaient dans leur symbole avec autant de force que l'Église elle-même. Dès-lors le roi pouvait également l'appliquer dans l'avenir aux deux religions rivales, aux hommes influens qui voudraient se dévouer à la royauté. Les statuts de l'ordre du Saint-Esprit contenaient quatre-vingt-quatorze articles ; le nombre des chevaliers était fixé à cent, en y comprenant le roi, chef ou grand-maître ; à savoir : quatre cardinaux, quatre prélats archevêques ou évêques, un grand aumônier, un chancelier, un prevôt, un maître des cérémonies, un grand trésorier, un greffier,

le héraut et l'huissier de l'ordre, lesquels devaient faire le serment qui s'ensuit : « Je jure à Dieu et vous promets, Sire, que je vous serai loyal et fidèle toute ma vie, vous recognoistrai, honorerai et servirai toute ma vie et prierai tous jours Dieu pour le salut de Vostre Majesté *. »

Le nombre des nouveaux chevaliers ne fut pas d'abord rempli ; le roi y comprit les chefs principaux des opinions modérées, ses loyaux et fidèles serviteurs ; il voulait conquérir les consciences timides, incertaines, qui, en pleine possession d'un gouvernement de province, pouvaient prêter une force à la couronne. Henri III nomma vingt-sept chevaliers, parmi lesquels le duc de Nevers, le duc de Mercœur, le marquis de Villars, le duc d'Usès, le duc d'Aumale, le maréchal de Cossé, le maréchal de Retz, le seigneur de la Guiche, Jacques sire de Humières, le seigneur d'Entragues, Philippe Strozzi et Jean d'Aumont de Châteauroux **. » La création de l'ordre du Saint-

* Fontanon, II, *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit*, édition de 1703. — L'ordre prit depuis une tournure toute catholique.

** Henri III écrivait à M. d'Aumont pour lui annoncer qu'il faisait dresser dans le royaume « un ordre et milice, sous le nom et titre de *Benoist-Sainct-Esprit*, inspirateur et conducteur des bonnes œuvres ; duquel j'ai deslibéré me rendre chef, et y appeler les plus grandes notables personnes qui auront mieux mérité de la chose publique, et ceux

Esprit était un moyen politique pour rattacher aux intérêts de la couronne les noms qui exprimaient une idée ou une force dans une opinion. La fidélité féodale était morte ; on cherchait à la reconstituer d'après de nouvelles idées. On donnait un cordon de l'ordre comme autrefois on accordait une terre du domaine royal ; et l'accolade de chevalerie reproduisait cette vieille foi et hommage des vassaux à la couronne.

qui seront estimés plus dignes et capables de me faire service, estimant que comme nul ne pourra atteindre à ce rang d'honneur que par le seul sentier de la vertu, ce sera un bon moyen d'obliger ceux qui y sont d'y persévérer de mieux en mieux, et exciter les autres à s'y raddresser, adjoustant encore à ce poinct une honneste rémunération et entretenement que j'entends donner par forme de commande et pension. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 22. — Même lettre au duc de Nemours, en lui annonçant sa nomination. Mss. de Béthune, vol. cot. 8846, fol. 59. — *Voyez* la « relation des cérémonies observées aux Grands-Augustins, lors de l'institution par Henri III de l'ordre du Sainct-Esprit. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9034, fol. 27.

CHAPITRE LX.

SITUATION DES PARTIS APRÈS LA PAIX DE 1577.

Grands gouvernemens. — Haute féodalité. — Voyage de Catherine. — Conférences avec le roi de Navarre. — Position des Montmorency. — Le duc d'Alençon. — Négociations. — Attitude armée des partis protestant et catholique. — Hostilités.

1578 — 1580.

Le premier et le plus remarquable des résultats de l'édit de pacification signé à Poitiers avait été d'essayer la haute féodalité telle qu'elle existait au temps de la conquête. Le duc d'Alençon,

en prenant le titre de duc d'Anjou, s'était fait un état et apanage si puissant qu'il tenait véritable maison royale, avec soixante-huit gentilshommes d'honneur, vingt écuyers, dix aumôniers, chapelains, chambellans et officiers de toutes espèces, pour le valant de douze cent mille livres par année*. Les chefs de parti, catholiques ou huguenots, s'étaient constitués indépendans chacun dans leur gouvernement respectif, et là ils demeuraient armés, en face du conseil de Henri III qui visait à une conciliation impossible. La paix était une opinion de cour; les batailles convenaient mieux à ces vieilles et puissantes têtes de partis qui voulaient se maintenir libres en leurs provinces. La pacification n'avait désarmé personne; on se tenait sur ses gardes; les chefs avaient signé les traités, et les capitaines secondaires continuaient des hostilités de villes à villes, de châteaux à châteaux**. C'était un état social à peu près semblable

* *Voyez* l'état de la maison du duc d'Alençon. *Mém. de Nevers*, t. I, pag. 277.

** On voit partout des traces de ces remuemens de provinces. — Lettre de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV) au maréchal de Montmorency, 7 octobre 1579. « Mon cousin, j'ai entendu la prise de la ville de Montagnac, le grand meurtre des habitans, l'ignominieuse mort des ministres et le pillage et saccagement de ladite ville, de quoi j'ai été grandement desplaisant tant pour l'esnormité de l'exécution que pour le presjudice qu'elle peut apporter à l'établisse-

à la féodalité, à cette hiérarchie de clocher à clocher où dominaient l'homme d'armes et le tenancier hautain.

Catherine de Médicis, vigilante et toute préoccupée de ses idées de transactions, résolut encore un voyage à travers les provinces, afin d'apaiser ces fermens de discorde qui de toute part éclataient. Elle prit prétexte de conduire Marguerite, sa fille, au roi de Navarre, qui la réclamait avec instance; partout où passait Catherine elle préparait autant qu'il était possible le rapprochement des opinions, l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification; le duc de Montpensier écrivait au roi : « Sire, vous entendrez par le retour de ce porteur comme

ment de la paix, en donnant par ce mauvais exemple occasion à d'autres turbulens d'en faire le semblable. » — 7 octobre 1579. Lettre de Catherine de Médicis au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, me trouvant hier au soir assez bien après l'opération des pillules que j'avais prises, je vis vostre lettre du 4 de ce mois : la façon comme a été pris Montagnac, les remontrances que vous me faictes sur les catholiques qui l'ont prise, ce que vous avez sur ce declaré à ceux de la religion prétendue réformée, de la justice qui sera faicte dudit attentat, et les remontrances que leur avez aussi faictes sur les désordres qu'ils ont commencés, en quoi il ne seroit possible de mieux, et ont les uns et les autres grande occasion de s'en contenter et de se contenir doresnavant attendant la justice qui sera faicte à une part et d'autre. » Mss. de Béthune, n° 8833, fol. 28.

Dieu mercy, le voyage de la royne votre mère continue à se faire si heureusement que Vostre Majesté ne le sauroit mieux desirer, car, partout où nous passons, la paix s'establit selon vostre intention à la manutention de laquelle ce semble que le roy de Navarre et toute la noblesse de par-deçà se disposent*. »

Sur la moindre plainte, sur le soupçon le plus vague, Catherine rendait justice; et soit qu'elle redoutât la puissance du duc de Guise, soit qu'elle sentit que la ligue, par son nombre, était une force autrement menaçante que les huguenots, on lui voit une tendance prononcée pour les opinions et les intérêts calvinistes; elle écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, je suis en extresme peine et ennuy de la nouvelle qui est venue ce soir à mon fils le roy de Navarre, que La Réole a esté prise par les catholiques; c'est une des villes qui sont par l'esdict baillées en garde à ceux de la religion réformée, et je puis asseurer (si cela est vrai) que cela s'est faict sans le consentement de mon fils qui n'en a jamais rien sçeu, ni d'aucun de ceux qui sont icy, et ne veux oublier de vous dire que j'ai donné charge (si ainsi est que la ville ait esté surprise) de commander de ma part à ceux qui seront dedans de la restituer incontinent ès mains de ceux de la religion pré-

* Portefeuilles Fontanieu, nos 350, 351.

tendue réformée, afin que cela ne puisse estre cause de troubler le repos et empescher de parachever le bon œuvre commencé pour l'exécution de l'esdict. Mon cousin, on diroit que tout est deschaisné pour empescher la paix; mais je vous assure bien (s'il est vrai que ceci soit comme l'on le dict) que je me deslibère d'en faire telle punition, si je les puis avoir, qu'il en sera à jamais mémoire, car voyez en quel danger ils m'ont cuidé mettre*. »

Cette grande sollicitude pour l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification se retrouvait même dans Henri III. A tout prix le conseil voulait la paix, en se rapprochant un peu du parti huguenot. Le roi donnait des ordres exprès aux maréchaux gouverneurs de province; il écrivait au maréchal d'Humières : « Je suis advertí qu'au pays de Picardie on fait ligue et amas de gens de guerre sans ma permission. M. d'Humières, mon intention est de faire inviolablement observer mon esdict de pacification, et ne veux souffrir qu'aucune levée soit faicte sans ma commission; informez-vous soigneusement de la vérité, et empeschez telles entreprises directement contraires à mon auctorité**. » Et plus tard il ajoutait à M. de Matignon : « Je veux et vous ordonne qu'assem-

* Mss. de Béthune, vol. coté 8703, fol. 132.

** *Ibid.*, vol. coté 8844, fol. 49.

bliez promptement le plus de forces que pourrez pour les défaire, tailler en pièces et chastier comme ils méritent *. »

Ces concessions au parti huguenot n'apaisaient pas ses exigences ; les catholiques partout en armes les inquiétaient, et Henri de Navarre, qui s'était alors hautement déclaré le chef des calvinistes, écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin ; vous m'escrivez que jamais n'avez vu une si entière obéissance ès catholiques à l'observation de l'esdict et jamais une plus grande obstination en ceux de la religion contre l'establissement de la paix ; je n'en ai aucun advis ; de tous costés j'ai vu plusieurs plaintes de meurtres et entreprises faicts contre ceux de la religion ; me semble qu'on crie beaucoup contre eux et les charge-t-on des plus grands crimes du monde, parce qu'ayant juste occasion de doubtes et desfiances, ils pensent seulement à leur conservation après avoir esté tant de fois trompés et massacrés : on a tué le baron de Fougères, plus de cent de la religion ont esté aussi tués, et je ne vois qu'on s'eschauffe pour cela d'en faire justice ni qu'on soit prompt à en faire donner les advertissemens au roy comme on a accoutumé de faire pour la moindre faute de ceux de la religion. » Le roy

* Mss. de Béthune, in-fol. M. R. D. vol. cot. 8892, pag. 54.

de Navarre énumérait une longue suite de griefs des calvinistes : « Nous desirons plus la paix que ceux qui nous blasment; j'ai bien voulu vous faire cognoistre ces plaintes, afin qu'on y apporte les remèdes convenables*. »

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la conférence de Nérac, destinée à compléter et interpréter les clauses de l'édit de pacification. En l'état des dispositions de la cour, se dessinant pour la paix dans la crainte de la ligue, les concessions au parti calviniste devaient naturellement grandir. Les conditions additionnelles de Nérac furent donc tout entières au profit des huguenots; c'était une explication plus étendue des traités de Poitiers et de Bergerac, un système de priviléges encore plus larges, plus favorables aux calvinistes. Ils eurent le droit de bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres; ils n'avaient eu jusqu'alors que neuf places de sûreté; on leur en concéda quatorze dans lesquelles ils seraient entièrement libres et maitres absolus **. Catherine de Médicis avait présidé à ces conférences;

* Mss. de Béthune, vol. cot: 8844, fol. 53.

** Registre du parlement, vol. II L, fol. 212. — Fontanon, IV, 330. — *Voyez* aussi « les articles résolus et accordés à Nérac en la conférence de la royne-mère du roy, assistée d'aucun princes et seigneurs du conseil privé du roy, avec le

elle était lasse de guerres civiles ; tout ce sang versé sans but politique, ces lices épouvantables sans avenir, tourmentaient cette tête d'ordre et de ménagemens ; elle cherchait une force, un appui à la royauté quand le sol tremblait autour d'elle. Aussi la voit-on toute pleine de joie du résultat qu'elle vient d'obtenir à Nérac: elle écrit au maréchal Damville : « Mon cousin, présentement est arrivé le sieur d'Argues de la part du roy monsieur mon fils, pour me tesmoigner le grand aise et contentement qu'il a de la résolution de nostre conférence au bien de la paix, voulant qu'elle s'establisse et effectue suivant notredicte résolution. Le sieur d'Argues m'a apporté par mesme moyen les plus agréables nouvelles que j'eusse pu entendre qui sont que mon fils le duc d'Anjou arriva le 16e de ce mois à Paris où il est venu trouver le roy monseigneur et fils accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, et après s'estre embrassés et faict toute la bonne chère qui se peut et que se doivent deux bons frères, ils couchèrent cette nuict-là ensemble se délibérant de continuer à tousjours la vraie et parfaite amitié

roy de Navarre aussi assisté d'autres seigneurs et gentilshommes, et des deputés de la religion prétendue réformée. » Bibliothéque du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-12, ladite liasse cotée $L^{1699/19}$, pièce 1.

qu'ils se doivent, dont je loue Dieu grandement, vous en ayant bien voulu escrire pour la joie qu'un chascun doit en avoir et le bien que c'est à ce royaume *. »

Ces articles arrêtés à Nérac fortifièrent les liens de la couronne avec le parti modéré, représenté par le duc d'Anjou et la famille Montmorency, puissante race, alors le point de mire de tous les partis qui cherchaient à l'attirer à eux : le maréchal Damville, tour à tour caressé par Catherine de Médicis et le roi de Navarre, s'était fait une grande position dans la Languedoc, car il se proclamait médiateur entre toutes les opinions ardentes, réprimant les excès des unes et des autres. La reine-mère, après les articles de Nérac, avait écrit aux maréchaux Damville et de Montmorency pour leur annoncer la sanction donnée par le roi à ce traité. Le duc d'Anjou s'était également rattaché à cette pensée de conciliation pourvu qu'on lui assurât son vaste apanage ; et d'ailleurs, tout préoccupé de l'expédition des Pays-Bas, il ne pouvait songer à troubler le royaume ; le jeune prince envoya dans ce but un agent auprès du roi de Navarre ; le sieur de Betison devait instruire Henri de Béarn des raisons qui avaient ramené Monsieur auprès du roi son frère, qui consistaient uniquement dans le danger auquel

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8848; fol. 65.

leur séparation exposait le royaume par le renouvellement des troubles. Il exhortait le roi de Navarre à suivre son exemple et à se réunir au roi. Henri III chargeait le sieur de Betison de promettre au Béarnais l'amitié la plus sincère, l'oubli du passé s'il voulait s'allier franchement à lui *.

Il y avait ainsi de grands efforts pour la paix, pour le maintien surtout de l'édit de pacification et des clauses additionnelles **, et pourtant les partis frémissaient encore ; l'autorité royale était impuissante et des plaintes éclatèrent de tous côtés. Dans une lettre pressante adressée à Henri III, le roi de Navarre dénonçait plusieurs infractions de la part des catholiques à l'édit pacificateur : la paix commençait à peine à s'établir ; les défiances, au lieu de s'éteindre, étaient partout aug-

* Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

** « Lettres-patentes pour l'entretenement du dernier édict de pacification, et articles arrestés en la conférence de Nérac, et pour faire saisir les biens de ceux qui se sont eslevés en armes contre la teneur dudict édict et articles. » Biblioth. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. cot. $L^{191}/^{18}$, pièce 24. — « Réglement faict par le roy pour l'administration de la justice entre les cours de parlement et les chambres establies suivant l'édict de pacification, et articles accordés en la conférence tenue à Nérac, lequel Sa Majesté veut et entend estre dorénavant observé. » Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 87.

mentées ; des meurtres fréquens se commettaient en Périgord : « Une ligue nouvelle a esté dressée et bastie audict pays dont M. de Bourdeilles est chef, par laquelle les catholiques ont juré de tuer autant de calvinistes qu'ils en rencontreront; beaucoup publient que la justice ne se rendra non plus à ceux de la religion qu'auparavant, et que cette paix sera semblable aux précédentes. Quant à mon particulier, je n'ai pu, quelque commandement qu'il vous ait plu faire, avoir aucune assignation de ma pension; ores qu'il y ait quelques considérations en moy qu'il n'y a point en beaucoup d'autres qui sont mieux traités que je ne suis et qui n'ont pas la volonté de vous faire le très-humble service que je vous rendrai toute ma vie, n'ayant autre plus grand desir que d'estre souvent honoré de vos commandemens pour les exécuter avec fidélité *. » Comme le parti huguenot sentait sa faiblesse, il se tenait sur la défensive, négociant pour acquérir de nouvelles ressources. La correspondance secrète de Henri de Navarre constate qu'il favorisait le morcellement territorial du royaume en grands fiefs. Tandis qu'il poussait le maréchal Damville à se déclarer indépendant en Languedoc, il entretenait des liaisons intimes avec le maréchal de Bellegarde qui se créait un État libre sur la frontière de Sa-

* Portefeuilles Fontanieu, nos 350-351.

voie *. Le roi de Navarre sent le besoin de s'en défendre auprès de la reine Catherine de Médicis, auprès du roi lui-même; il leur écrivait : « Une des plus grandes calomnies qu'on ait dictes sur mon compte est de vous avoir fait entendre que j'ai envoyé au maréchal de Bellegarde une lettre-patente signée de ma main pour pouvoir exécuter tout ce qu'il veut et desire; c'est tellement faux et controuvé que je n'y ai pas seulement pensé et vous supplie ne croire telles calomnies qui sont esloignées de ma volonté et de la vérité **. »

Dans ces circonstances difficiles, Henri III crut nécessaire de mander des commissaires spéciaux pour examiner l'état des provinces et pacifier par leur action directe et leur dévouement, les troubles dans lesquels s'agitait le pays. Cette délégation du pouvoir royal avait presque toujours suivi les édits de pacification. Les gouverneurs n'étaient pas assez soumis, assez obéissans aux or-

* 29 juin 1579. — Avis donné au roi sur l'emparement du marquisat de Saluces par le maréchal de Bellegarde. — Mss. de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur la Ligue*, t. I, n° 8931/2.—Un ouvrage de M. Secousse met dans le plus grand jour le fait de la révolte du maréchal de Bellegarde; il est intitulé : *Mémoire historique et critique sur la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde, maréchal de France, et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant dans le marquisat de Saluces.* — 1764.

** Portefeuilles Fontanieu, n°s 350-351.

dres du conseil; il fallait surtout des délégués privés, des mandataires de la couronne, et ceux que désignait Henri III recevaient la plus large autorisation. Ils avaient entrée dans les assemblées des États de province pour lors réunies; ils entendraient les plaintes et doléances des membres desdits États, et ils devraient y pourvoir le mieux possible. De là ils iraient dans les principales villes desdites provinces, et feraient telle réformation que chacun puisse dorénavant vivre en bonne sûreté sous l'observation des lois et ordonnances: « Vous adviserez à l'ordre et police qui sera le plus convenable pour le passage des gens de guerre; vous vous enquerrerez particulièrement des desportemens d'un chascun et de ce qu'ils exigent sur nostre peuple, et vous en ferez faire poursuites par nos procureurs des lieux; vous enjoindrez et ordonnerez à tous les officiers de la justice de vaquer soigneusement et diligemment à l'exécution d'icelle; et où vous recevriez aucune plainte contre lesdicts officiers, les suspendriez de leur office, si faire se doict. Vous manderez les présidens et trésoriers de nos finances pour sçavoir l'estat au vray d'icelles, et comme nos deniers sont reçus et administrés. Vous informerez contre les coupables et délinquans, les suspendrez de leurs offices et commettrez à leur place des personnages d'intégrité, capacité, solvables et vertueux.

» Voulons que, lorsque vous passerez par les

villes, vous séjourniez ès-lieux que verrez estre le plus à propos pour recevoir les plaintes, et y pourvoirez diligemment. Et généralement ferez ce qui est de l'office de bons députés et vertueux conseillers et commissaires; et tous les jugemens, décrets et ordonnances qui seront par vous ainsi faicts, seront de pareille force que ceux de nostre conseil d'État et privé, et l'exercice s'en suivra nonobstant appellations et oppositions quelconques*.» D'autres lettres royales étaient adressées aux gouverneurs pour qu'ils eussent à accompagner les commissaires; puis aux évêques, baillis, gens des trois états, afin de seconder les délégués de l'autorité royale dans leur mission. La charte adressée aux bonnes villes reste encore : « Très-chers et bien amés; considérant que la première chose que nous devions rechercher et procurer, après l'honneur de Dieu, est le soulagement de nostre peuple et de nos subjects, et qu'après les grandes afflictions, foules et oppressions qu'ils ont senties et souffertes durant les guerres et troubles passés, nous ne les pouvons mieux consoler que les faisant jouir d'un asseuré repos, nous avons advisé de députer et

* « Despesches, faites en l'année 1579, à plusieurs commissaires, deputés par le roy, pour aller par les provinces de son royaume, pour donner ordre aux malversations et désordres qui s'y sont faicts à l'occasion des troubles. Pouvoirs auxdits deputés. »

envoyer certains bons, dignes, notables et expérimentés personnages, zélateurs de la gloire de Dieu et du bien et tranquillité publique de nos provinces, à ceste fin de voir et visiter nos subjects, sçavoir et entendre comme les choses qui touchent le service de Dieu sont faictes et exercées. Quels sont les desportemens de la noblesse et comment nos justices et finances sont administrées, afin d'asseurer et fortifier de plus en plus l'establissement de nostre dernier édict de pacification; estimant qu'il n'y a rien qui fasse plustost cognoistre le bien et le mal qui se trouve entre nosdicts peuple et subjects que les faire visiter par personnages d'auctorité, qualité et expérience dont nous avons bien voulu vous advertir et vous dire et mander que, suivant l'advis et mandement qui vous sera faict par lesdicts commissaires, vous ayez à vous trouver près d'eux pour entendre ce qu'ils vous proposeront et représenteront de nostre intention, à laquelle vous tiendrez la main et obéirez autant que vous aimez l'honneur et gloire de Dieu, bien de nostre service et nostre soulagement et repos *. »

* Lettres du roy aux bonnes villes. Portefeuilles Fontanieu, ann. 1579. — Catherine de Médicis écrivait au prince de Condé : « Je ne veux laisser de vous prier d'aider à la bonne volonté que le roy mon fils a de entretenir ce royaume en paix, laquelle il a donnée à tous ses subjects, et ne vou-

Cette sollicitude pour les peuples s'explique alors par la convocation en chaque province de leurs États spéciaux, qui se tenaient en permanence au milieu des troubles et des atteintes sans cesse renaissantes aux édits de pacification. La convocation des États-Généraux était un mouvement politique trop puissant, où le catholicisme allait dominer désormais comme l'opinion de la majorité ; mais les États particuliers offraient des ressources à la modération ; ils étaient même une force à opposer à la ligue, qui, de toutes parts, se groupait autour de ses chefs.

Et cette ligue n'était point paisible à l'aspect des concessions que le conseil faisait aux huguenots. Le roi avait défendu sous peine de la vie les rassemblemens d'hommes armés, et le duc d'Aumale, faisant un appel aux braves catholiques, se disposait à la guerre. Les huguenots se plaignaient encore de ces infractions à l'édit ; le prince de Condé en écrivait à Henri III : « Est-il possible, s'écriait-il, que tout cela n'amène pas une prise d'armes générale » ? Le roi de France répondait « qu'il avoit expédié son varlet de chambre pour

loir adjouster foy à tous les artifices dont usent ceux qui y veulent les troubles : mais vostre bonne volonté accompagnée de celle du roy de Navarre peut résister à tous ceux qui ne veulent le bien de ce royaume. » Mss. de Colbert, vol. xxix, reg. en parch.

sçavoir la vérité et commander à M. d'Aumale de faire séparer incontinent tout ce qu'il pourroit avoir assemblé, si tant est qu'il eust faict assembler, ce que je ne pense pas, car il sçait assez et un chascun aussi que je n'ay rien en plus grand desir que d'establir la paix en mon royaume, comme je vous prie, mon cousin, estre de vostre part très-asseuré, et pour ce, ne faire aucune assemblée de vostre costé ny chose qui puisse nuire et empescher cette mienne bonne intention *. » Le conseil était sans doute dans des sentimens pacifiques ; il avait assez de la guerre et cherchait la fusion des partis : mais ces partis n'étaient plus dans ses mains ; ils avaient leurs chefs de guerre tout trouvés : d'une part le roi de Navarre, de l'autre la grande famille de Guise. La couronne, pouvoir modérateur, disparaissait dans ces conflits. Les élémens existans prêts à s'enflammer, la guerre surgit tout à coup, et cela devait être. Si vous consultez les faiseurs de mémoires, c'est une imprudence de Henri III, une indiscrétion d'amour, caquetage de ruelle qui aurait fait éclater cette guerre, qu'au temps des marquis de Louis XV, un historien voulut bien désigner sous le nom de *Guerre des amoureux* **. Aux époques agitées, ces intrigues ont peu de forces ; les peuples

* Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

** Anquetil, *Esprit de la ligue*.

ardens ne s'arment pas pour des maîtresses ou des folies de cour ; on courut aux armes parce qu'aucune opinion n'était satisfaite ; l'une croyait que l'autorité royale donnait trop, l'autre, pas assez. Henri de Navarre dans son manifeste expliquait les motifs de sa prise d'armes ; il représentait et dénonçait les voleries, entreprises, surprises, massacres et injustices commis par les ennemis de l'État contre ceux de la religion depuis le dernier édit, lesquels crimes n'ont jamais été punis, « de sorte que la plupart ont pensé que la paix et les édits n'étoient qu'une chose feinte, et que corrompre ou altérer leur exécution était tacitement permis, voire ceux-là qui en ont ainsy usé, ont esté resputés et estimés les bons serviteurs du roy. » Ensuite, le roi de Navarre représentait les sacrifices que tous ceux de la religion avaient faits pour le maintien de la paix ; ils avaient abandonné de bonnes villes bien sûres qu'ils pouvaient garder une centaine d'années, « et cela seul peut témoigner que nous désirions la paix, car autrement c'eût été grande simplicité de quitter un tel avantage. » Enfin les ennemis du repos public se préparaient à la guerre depuis long-temps ; ils avaient le pied à l'estrier ; chaque jour le roi de Navarre avait des avis qu'on dressait des entreprises pour attenter sur sa personne ; toutes les Églises lui adressaient de justes complaintes pour implorer son assistance : « Toutes ces considérations m'ont con-

traint de chercher des remèdes extérieurs, protestant devant Dieu et ses anges que c'est à mon très-grand regret, et que mon intention n'est point d'attenter contre la personne du roy que nous recognoissons pour notre souverain seigneur, ni contre son État et sa couronne. Ce n'est ni pour m'enrichir ni pour augmenter mes moyens, chacun sçait assez combien je suis éloigné de ce but; ce n'est que pour notre défense et pour nous garantir et deslivrer de l'oppression de ceux qui, sous l'autorité du roy et le manteau de la justice, tâchent de nous exterminer; contre ceux-là nous portons les armes, non contre les catholiques paisibles que nous embrassons sans aucune passion ni distinction quelconque et auxquels nous n'entendons empescher l'exercice de leur religion. Nous voulons une vraie et entière paix et revoir cet Estat en son ancienne splendeur, et nous sommes résolus d'employer vies et moyens pour une si saincte cause *. »

La guerre fut prompte et violente dans la Languedoc et le Dauphiné ** où les protestans les

* Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 108.

** La guerre du Dauphiné était confiée au duc de Mayenne. — 26 juillet 1581. Promesse de M. le duc de Mayenne, lieutenant-général du roi en son armée du Dauphiné, d'exécuter de bonne foi l'édit de pacification et déclaration faite sur icelui. — Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 164.

premiers prirent les armes. Il y avait eu un synode à Montauban *, pour préparer cette levée de guerre qu'on voulait faire tourner au profit de la plus large liberté religieuse. La reine mère, le duc d'Anjou, le maréchal Damville, toute l'opinion modérée intervint encore une fois, et la paix fut conclue au moins entre les hautes têtes, car les partis demeurèrent vivans** ; ils s'organisaient en dehors, sauf ensuite à entraîner les chefs dans leurs résolutions, ou à les secouer s'ils hésitaient à prendre une couleur forte et prononcée, pour les conduire aux champs des batailles.

* « Procès-verbal de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, convoquée par le roy de Navarre en la ville de Montauban. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem. (30 avril 1581.)

** Henri III écrivait au prince de Condé : « Mon cousin, je vous prie de tenir la main que les articles accordés pour l'assoupissement des troubles de mon royaume soient reçus et embrassés par tous mes subjects de la religion prétendue réformée comme chose qui leur sera très-utile et m'apportera très-grand contentement. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. parch.

CHAPITRE LXI.

LES PAYS-BAS. — LE PORTUGAL.

Situation des Pays-Bas. — La Hollande. — La Belgique. — Inquiétudes de Philippe II. — Désaveu de la France. — Lettres de Henri III. — Démarches de l'Espagne. — Nouvelles tentatives auprès de l'Angleterre. — Question du Portugal. — Rivalités entre Catherine de Médicis et Philippe II. — Le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. — Conjuration de Salcède. — Imprudences, retour et mort du duc d'Anjou.

1579 — 1584.

Une des causes qui jusqu'alors avait empêché un triomphe populaire dans les Pays-Bas, était

le défaut d'unité dans cette multitude qui prenait les armes. Il y avait deux nations distinctes soulevées contre l'Espagne : la Hollande d'abord ; puis l'ancienne contrée, plus particulièrement désignée sous le nom de Belgique, et qui comprenait la Flandre et le Brabant. La Hollande avait presque tout entière adopté la réforme telle qu'elle était formulée dans la confession de foi de Calvin ; des sectes anabaptistes dominaient même au sein de cette société agitée, et cherchaient à y faire revivre les doctrines orageuses des vieux paysans de la Souabe. Dans la Belgique, au contraire, le catholicisme régnait surtout, et la réforme n'était qu'une exception. Il y avait une vive empreinte de liberté, des haines également profondes contre l'Espagne dans les deux pays; mais les antipathies entre les populations belge et hollandaise se perpétuaient vivaces. Tandis que les Hollandais proclamaient le prince de Nassau le défenseur, le protecteur de leurs droits et libertés, les Belges lui opposaient le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, et songeaient à une réunion à la France *.

* 26 juillet 1581. « Placart des États-Généraux des Provinces-Unies, par lequel, pour les raisons en iceluy au long contenues, en déclare le roy d'Espagne estre déchu de la seigneurie et principauté de ces pays, et on défend de plus user doresnavant de son nom et sceau ès mêmes Pays-Bas, etc... » Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. cot. L $^{130}/_{18}$, pièce 27.

La race des Nassau savait trop bien sa faiblesse relative à l'égard de l'Espagne pour susciter des méfiances à la Belgique; elle avait vu et jugé que toutes les chances d'indépendance pour la patrie ne pouvaient naître que de l'union avec la France, et l'on se rappelle avec quelle ardeur, sous le gouvernement des huguenots à Blois et à Paris, le comte Louis avait sollicité l'intervention de Charles IX *. Pour perpétuer cette alliance avec toute une opinion, le prince de Nassau avait épousé la veuve de Téligny, ce gendre de Coligny tant exalté des calvinistes en France, doux et pieux souvenir que Genève aimait à offrir à la vénération et à la reconnaissance de ses fidèles **.

* Tom. III, pag. 51 à 90.

** Il y avait de fréquens rapports entre le prince d'Orange et le prince de Condé. Le 24 décembre 1581, le prince d'Orange écrivit au prince de Condé pour le remercier de ses bonnes intentions et volonté au bien et repos des Pays-Bas; il était bien aise d'apprendre sa prochaine venue au printemps: « Je vous supplie, Monsieur, vous asseurer qu'il ne peut venir prince en ce pays qui y soit mieux reçu et auquel nous desirions faire plus de services. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch. — 25 avril 1582, il lui écrivait; « Monsieur, je serois de ma part très-aise et ce pays bien honoré s'il vous plaist de nous venir aider à décharger entièrement ce pauvre pays de la tyrannie de l'Espagnol; comme aussi j'entends que Son Altesse le trouve

L'invasion du duc d'Anjou dans les Pays-Bas avait aidé le mouvement d'indépendance populaire; la domination des Espagnols était menacée, quel que fût l'appui que lui prêtât une grande partie de la population catholique, soulevée par la prédication ardente des prêtres. Ce n'était point une armée régulière qui envahissait les Pays-Bas, mais de braves et loyaux gentilshommes français sous la conduite de Monsieur, tandis qu'Élisabeth soudoyait les reitres du prince d'Orange, qui marchaient par le nord de la Hollande *. Il y avait sur ce territoire morcelé de nombreux élémens de discorde; et Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui avait succédé à don Juan d'Autriche, en profitait pour continuer une guerre persévérante et meurtrière.

bon et vous en escris et m'asseure que vous y serez le très-bien venu. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, rec. en parch. — Le 19 novembre 1583 : « La volonté du roy de Navarre et la vostre, Monsieur, sont bien louables et nécessaires en ce temps, duquel il seroit à desirer plus que jamais une bonne amitié et intelligence entre tous les princes et seigneurs faisant profession de la vraie religion, car je suis bien adverty que les ennemis ne dorment point et se préparent à nous endommager le plus qu'ils pourront; ce sera la volonté de Dieu s'il luy plaist nous en garantir. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

* Camden, 311, 315. — Meurdin, 290, 294, 779-780. — Strada, liv. IX, 21.

Philippe II ne cessait de suivre avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas. Il y avait dans cet esprit une irritation froide et profonde, et don Juan de Vargas Mexia, son ambassadeur à Paris, demanda de nouvelles explications sur la conduite équivoque de la France. J'ai dit que dans l'origine Henri III avait vu avec quelque jalousie le duc d'Anjou se jeter dans la révolte des Belges * : ce jeune prince, déjà à la tête des partis huguenot et politique, possesseur d'un vaste apanage, allait encore agrandir son influence par ce grand et plantureux territoire des Pays-Bas ; ne pouvait-il pas dès-lors disputer la couronne à son frère, ballotté entre deux grands partis, lui imposant également leur loi ? Quand Juan

* 6 juin 1581, Henri III à M. de Boisdauphin : J'ai entendu que mon frère le duc d'Anjou vous a escrit comme à plusieurs autres de l'aller trouver pour l'accompagner en son entreprise du secours de Cambray ; laquelle ne pouvant avoir agréable, d'autant qu'il y va du danger de la perte de sa personne et de toute la noblesse qu'il y mènera, à cause des grandes forces que a ensemble le prince de Parme, je desire que vous et les autres qu'il y a invités, s'en abstiennent, voulant vous conserver pour estre employés à quelque meilleure affaire qui puisse réussir au bien de mon royaume; partant, je vous prie et néanmoins ordonne comme vostre roy que vous ne suiviez mondict frère en ceste entreprise. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8851, fol. 3. — La lettre du duc d'Alençon à M. de Boisdauphin est même volume, fol. 1.

de Vargas porta ses plaintes au roi de France sur les armemens du duc d'Anjou, l'ambassadeur français à Madrid, M. de Saint-Gohard, remit à Phillippe II, dans une audience secrète au palais de San-Lorenzo, la note suivante :

« Le roy très-chrestien a esté très-aise de voir l'archevesque de Nazareth, despesché de nostre Sainct-Père et le sieur Jehan Michaely, de la seigneurie de Venise et l'ambassadeur du duc de Venise, avoir aussi charge de son maistre pour aller tous ensemble devers le duc d'Anjou son frère, pour l'admonester et prier se despartir de l'entreprise de Flandres, le divertir du mauvais conseil auquel il s'est laissé attirer par gens sans foy ni obéissance à leur prince. En quoi Sa Majesté et la royne sa mère n'ont rien espargné pour le réduire et ramener conformément à leurs intentions, qui tendent directement au bien des affaires de Vostre Majesté en ses Pays-Bas. Et voyant sadicte Majesté, lesdicts ambassadeurs, s'acheminer pour aller devers ledict duc son frere, elle a bien voulu y envoyer derechef le sieur de Bellièvre, choisi entre ses principaux serviteurs et conseillers bien intentionnés, personne de très-bonne qualité et longue expérience, pour fortifier les sages remontrances et prier lesdicts princes, y adjoutant toutes les exhortations et protestations qu'un bon frère peut et doit faire. Davantage le sieur de Bellièvre

a charge de passer devers ceux des Pays-Bas pour les admonester de se rendre à la paix et à l'obéissance et devoir qu'ils doivent à leur roy, et surtout desclarer et faire sçavoir auxdicts Estats comme Sa Majesté n'approuve ni consent, et ne veut prester faveur en aucune sorte audict duc son frère, lequel a commencé et poursuivi telle entreprise contre son vouloir et intention, et de la royne sa mère. Et Sa Majesté a commandé audict sieur de Bellièvre de passer en retournant vers le sieur don Juan d'Austrie pour lui donner entière communication de sa négociation, afin qu'il s'en puisse prévaloir comme de chose faicte au bien des affaires de Vostre Majesté. Sa Majesté a aussi, avant que dépescher le sieur de Bellièvre, envoyé le sieur de Villeroy, l'un de ses secrétaires d'Estat, trouver Juan de Vargas pour luy communiquer bien particulièrement toute la charge dudict sieur de Bellièvre, et luy demander si, pour la bienséance des affaires de Vostre Majesté, il penseroit qu'il fust besoin traiter ou adjouter autre chose ou faire autres offices. Sa Majesté fait ces démarches fort volontiers et de bon cœur, desirant qu'il en sorte quelque fruit et utilité, et qu'elles soient aussi prises de Vostre Majesté de mesme façon qu'elle les faict faire, desirant qu'elle les cognoisse et entende. Sa Majesté ne peut favoriser davantage les affaires de l'Espagne, car la paix et union en son royaume

n'est pas très-fermement establie, et si Sa Majesté vouloit armer pour quelle cause que ce fust, sans doute tous les rebelles et fauteurs de la nouvelle opinion reprendroient les armes universellement, et se rallumeroit facilement une guerre dans le royaume à laquelle il ne seroit si aisé mettre fin, ce que le roi veut fuir pour le repos de ses subjects.

» Sa Majesté croit sa bonne volonté et intention estre clairement justifiée et cognue par ses œuvres, et par ce que présentement elle a faict entendre à Vostre Majesté par son ambassadeur, lequel desireroit aussi lui estre bien agréable pour faire tousjours mieux paroistre à un chascun la bonne intelligence et amitié qui se maintient entre vous. Et si Vostre Majesté voit quelque moyen duquel l'on pust tirer une entière réconciliation, obéissance et paix assurée en ses Pays-Bas et qui fust aussi utile au bien universel de la respublique chrestienne et à l'union et estroite amitié entre les princes, le roy y sera tousjours bien disposé et y apportera de sa part tout ce qui seroit dû à un si grand bien *. » ·

Quelque temps après, Henri III dépêcha auprès de Philippe II, M. de Maintenon, chevalier des Ordres, avec charge d'expliquer au roi d'Espagne la conduite de son maître dans cette expé-

* Archives de Simancas, cot. B 46[156].

dition du duc d'Anjou. La lettre de créance était ainsi conçue : « La sincérité de notre intention au bien et prospérité de vos affaires et que celles des Pays-Bas aillent comme desirez, est tant justifiée et tesmoignée que n'estimons estre besoin de l'esclaircir davantage ; toutefois, comme la continuation de la parfaicte amitié et bonne voisinance entre nous, nos royaumes et Estats importe grandement, nous avons bien voulu pour plus grande signification de nostre bienveillance envoyer exprès un personnage auquel avons entière confiance, le sieur de Maintenon, chevalier de nos ordres, en vous suppliant autant affectueusement qu'il nous est possible, croire icelluy comme si c'estoit nous-mesme *. »

Tout était dirigé à Paris par l'Espagne dans l'objet d'empêcher les secours de la France aux Pays-Bas ; un nombre infini d'avis, de notes spéciales, était envoyé à Philippe II. La correspondance de ce prince, celle de ses ambassadeurs ne traitent que de la révolte des provinces : le roi d'Espagne recevait des dépêches d'Anvers, de Douai, d'Arras, de Cambrai, de Namur, de Bruges, de Dunkerque. On le voit dans une inquiétude perpétuelle ; le moindre mouvement armé en France l'alarmait ; lors de la guerre civile de 1580, il écrit à son envoyé pour qu'il

* Archives de Simancas, cot. B 46^{19}.

eût à s'informer soigneusement s'il n'était pas question de porter secours aux rebelles des Pays-Bas ; et le duc de Guise lui fit répondre qu'il ne s'agissait que de combattre les hérétiques en France et que rien ne se tramait contre lui *. Au milieu de ces négociations si multipliées, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia mourut à Paris subitement, à la suite de ses longues fatigues, ainsi que l'écrit don Diego Maldonado, secrétaire d'ambassade, qui le remplaça quelques mois **. Une dépêche de Maldonado, aussi actif que son maître, pose ainsi la situation de la France : « Les affaires de ce royaume, dit-il à Philippe II, sont en balance sans savoir pour le moment de quel côté elles tourneront. Le roi desire paix et repos pour les peuples ; d'un autre côté on lui donne avis des hostilités que le prince de Béarn commet en Gas-

* Archives de Simancas, cot. B 51. En cette année 1580, on vit le duc de Guise se mettre en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne ; il lui fait donner des avis par l'envoyé d'Écosse ; quelquefois par son secrétaire particulier, sur les mouvemens du duc d'Anjou, sur les nouvelles reçues à la cour de France de la révolte des Pays-Bas, et même sur les dispositions, les projets d'Henri III à l'égard de Philippe II, toutes les lettres du duc de Guise parlent de l'amitié d'Henri III pour le roi d'Espagne, et paraissent jusqu'ici favorables aux mesures de la cour de France. Archives de Simancas, cot. B 51.

** Archives de Simancas, cot. B 51.

cogne, et de l'insolence des huguenots dans cette partie du territoire, ce qui lui a fait prendre la résolution d'assaillir La Fère. Le prince de Condé est en Angleterre où il sollicite des secours d'argent de la reine Élisabeth pour amener les reîtres en France : on annonce qu'elle lui a fourni cent mille écus *. »

L'Ambassade à Paris fut sur-le-champ remplie par Juan Baptista Taxis, dont les instructions portèrent tout entières sur les affaires de Flandre. Avec quelle industrie laborieuse, avec quelle activité puissante, agissait Philippe II auprès de ses ambassadeurs! il s'occupe à entourer le duc d'Anjou d'hommes tous vendus : Charretier, secrétaire du jeune duc, était dans les intérêts de l'Espagne, et le 24 janvier 1583, Philippe II lui écrivait pour lui assurer une forte récompense, proportionnée aux importans services qu'il pouvait rendre **. La politique de l'Espagne était à cette époque toute d'espionnage; il existe encore l'immense correspondance de divers agens qu'elle entretenait en France, et lorsque, en 1583, Henri III envoya un nouvel ambassadeur à Constantinople, Philippe II prit à sa solde les domestiques pour épier tous les secrets ***. Ce n'est pas seule-

* Archives de Simancas, cot. B 51.

** *Ibid.*, cot. A 55^{178}.

*** *Ibid.*, cot. A 55^{176}.

ment en France, mais en Angleterre qu'agit cette active diplomatie. Le roi d'Espagne fit remettre une nouvelle note à Elisabeth par son ambassadeur à Londres, don Bernardino de Mendoça, sur l'expédition du duc d'Anjou dans les Pays-Bas : il devait annoncer que les Français, une fois maîtres du pays, entoureraient le royaume d'Angleterre et mettraient la puissance de la reine en danger. « Bernardino Mendoça, continuait le roi, je vous autorise à employer quarante ou cinquante mille ducats à corrompre le ministère anglais *. »

Cependant les bons rapports avec la France se refroidissaient : une question de succession territoriale avait fait naître des rivalités vives et intéressées. Le Portugal venait d'être envahi par Philippe II; Catherine de Médicis était sur les rangs pour la succession de don Sébastien, et Strozzi à la tête d'une flotte considérable reçut l'ordre d'aller seconder en Portugal et au Brésil les droits de la reine-mère au nouveau trône que le roi d'Espagne convoitait. Les dépêches de l'ambassadeur Juan Baptista Taxis portent encore sur cette grave affaire; il dénonçait à Philippe II les secours que la cour de France se proposait d'accorder à don Antonio, un des compétiteurs à la couronne du Portugal, et les prétentions inquiètes de Catherine **. Après les victoires de Lisbonne

* Archives de Simancas, cot. A 55^{101} à ^{110}.

** *Ibid.*, cot. B $^{52-51}$

et d'Oporto, glorieuses journées pour les vieilles bandes espagnoles, Antonio se réfugia en France; Philippe II s'empressa d'écrire à Juan Baptista Taxis pour qu'il eût à le réclamer. « Voyez la royne-mère, écrivait-il, et taschez, par toute sorte de moyens, de vous le faire livrer; c'est chose importante à mon service *. » La cour de France repoussa cette demande; Philippe II s'adressa dès-lors au pape : « Que Vostre Sainteté fasse des démarches auprès de Henri III et de Catherine pour qu'ils abandonnent la cause de ce bastard réprouvé **. » Don Antonio s'était retiré en Angleterre; aussitôt Philippe II chargea Bernardino de Mendoça de demander son extradition, et lui-même écrivit directement à Élisabeth ***.

Ces rapports hostiles n'étaient pas de nature à maintenir une parfaite intelligence entre le conseil de Henri III et San-Lorenzo : aussi voit-on en cette année la France se dessiner plus nettement pour les Pays-Bas, et le maréchal de Biron avec quelques régimens réguliers porter secours au duc d'Anjou et à ses braves gentilshommes. Cette résolution de la France, en face des difficultés qu'éprouvait la cour d'Espagne dans les Pays-Bas,

* Archives de Simancas, cot. A $55^{21,25}$.

** *Ibid.*, cot. A 55^{9}.

*** *Ibid.*, cot. A $55^{76,77,78}$. — Je parlerai plus tard de la conjuration de Salcède, que je considère comme un des premiers actes de la ligue.

rendit sa position encore plus grave. Dès que Philippe II en reçut la nouvelle, il ne s'occupa plus qu'à trouver des expédiens pour détourner le duc d'Anjou de ses projets; le secrétaire du jeune prince, tout-à-fait dans les intérêts de l'Espagne, dut seconder les démarches de l'ambassadeur. On fit au duc d'Anjou diverses propositions de souverainetés sur quelques villes et une indemnité pécuniaire. Le frère de Henri III, en présence de ses rivalités avec le prince de Nassau, cherchait à se rendre indépendant, soit par les armes, soit en traitant avec l'Espagne à des conditions avantageuses; il dépêcha auprès de Juan Baptista Taxis un de ses valets de chambre, Jules Ricci, avec charge d'avancer de bouche les conditions suivantes : « La cession en toute souveraineté de Cambray et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou pourra, pendant six mois, après la signature du traité, faire la guerre aux rebelles du roy d'Espagne, et toutes les villes dont il s'empareroit sur eux lui seroient également données en souveraineté perpétuelle. Moyennant ces concessions, il promettoit de renoncer et se désister de tous les traités et conventions qu'il avoit avec lesdits rebelles tant publics que secrets; ne jamais en faire d'autres, et même d'aider et servir Sa Majesté Catholique de tout son pouvoir *. »

* Archives de Simances. cot. B 55. — La plus curieuse

Si une noblesse fougueuse et mal disciplinée s'était bien conduite aux Pays-Bas; si elle n'avait pas insulté au caractère national des Belges, la couronne de France pouvait s'agrandir par une vaste réunion. Rien n'était alors plus populaire que la France; les villes couvraient de fleurs leur brave duc et sa bonne gentilhommerie *; mille gravures existent encore des pompes et des fêtes qui saluèrent partout le passage du duc d'Anjou, de La Noue et du maréchal de Biron. Mais ces témoignages de joie populaire n'empêchaient pas les conseils et les remontrances des États. Chaque ville avait conquis là sa liberté au prix de son sang; toutes voulaient la conserver intacte; les États par leurs refus qui enlaçaient sans cesse le duc d'Anjou, déplaisaient à son naturel fier et despote; n'était-il pas possible, par un coup de

des brochures sur toutes les menées de l'Espagne porte ce titre: « Advertance à tous les habitans des provinces du Pays-Bas, estant unis et confédérés pour la desfense de la liberté de leur religion, personnes, priviléges et anciennes coustumes, contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérens. Ensemble la forme de l'inquisition que le roy d'Espagne se parforce de mettre sur les Flamands. » (Brochure. 1583.)

* « Discours sur la venue et honorable réception de Monsieur, fils et frère unique du roy, duc de Brabant, marquis du Saint-Empire, sur son entrée en Flandre à son retour d'Angleterre. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8799. fol. 100.

main prompt et fortement exécuté, de s'emparer des grandes villes, pour de là dominer les provinces? Bientôt quelques régimens français avec leurs cornettes en têtes, les bonnes batailles de lances, pénètrent dans Anvers par surprise, tombent sur les gardes; ils se seraient emparés de la grande cité; mais le peuple des Pays-Bas s'était alors retrempé dans les guerres civiles; il prit les armes, expulsa les Français et leur duc. Dès-lors finit la popularité du duc d'Anjou dans les Pays-Bas *.

Philippe II cessait ainsi de craindre la France; il avait alors les yeux fixés sur le prince de Nassau, caractère supérieur, ferme et libre, correspondant par ses sympathies à tout le parti huguenot. Le roi d'Espagne avait été profondément blessé du manifeste lancé par le chef de la maison d'Orange, qui posait comme principe les droits de la souveraineté populaire et du libre examen. Nassau faisait un appel à la raison et à l'indépendance des peuples. On aurait dit que Philippe II était préoccupé de cette pensée, lorsque, écrivant à son ambassadeur à Lisbonne, il lui disait : « Toute la puissance des roys vient de Dieu, et la dignité dont ils sont revestus ne leur permet

* Il existe une curieuse gravure sur cette cruelle et maladroite expédition d'Anvers. *Voyez* Cabinet des estampes, Bibl. royale.

point de se soumettre au jugement de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. La légitimité du prince est indépendante de l'opinion des peuples. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire l'examen de mes titres; je traiterai comme des rebelles ceux qui désormais prétendroient limiter mon pouvoir.*. »

Dans ce seizième siècle, si puissant d'intelligence et d'activité, deux droits paraissaient en présence : le libre examen et la souveraineté populaire d'une part; le droit divin et l'obéissance passive de l'autre; l'un se personnifiant dans la réforme religieuse pour devenir ensuite politique, l'autre dans le catholicisme et la royauté absolue.

J'ai déjà parlé de l'esprit des populations du Brabant et de la Flandre; Philippe II s'était efforcé de les gagner par les prédications catholiques; les antipathies pour la Hollande servaient toutes ses démarches; elles expliquent aussi cette facilité d'Alex. Farnèse à balayer de ses vieilles bandes, tout le sol belge, tandis qu'il trouvait une véritable et forte résistance aux rives de l'Escaut. Là brillait la puissance du prince de Nassau, tête glorieuse dont le conseil de San-Lorenzo connaissait toute l'énergie. Les mœurs du temps faisaient un moyen de l'assassinat. Quand on parcourt ces tristes annales, l'humanité frémit de la facilité avec laquelle on se joue de la vie; une révolution

* Bibl. royale. — Madrid, 1583.

qui soulève des passions vivaces, éteint dans le cœur toute pitié de son semblable : la poitrine d'un homme cesse d'être un sanctuaire; le poignard y va droit sans que la main tremble et le cœur faiblisse; Philippe II se mit à cette déplorable hauteur de son époque, et l'existence de Nassau fut criée à prix ; on associa les récompenses d'argent et la noblesse pour le meurtrier ; d'ailleurs n'était-il pas excommunié le maudit huguenot ? et dans les opinions catholiques, un excommunié était le coupable des lois romaines, privé de l'eau et du feu, rejeté en quelque sorte de la société. Il se trouva donc des assassins *. Le premier fut un Espagnol du nom de Jauregui ; il atteignit Nassau d'un coup de pistolet qui traversa d'une joue à l'autre sans le tuer. Un gentilhomme du nom de Balthazard Gérard, né en Franche-Comté, pays d'Espagne, le frappa mieux et plus fort : le 10 juillet 1584, Nassau tomba aux pieds de sa femme, la fille de Coligny, baigné dans son

* 16 avril 1582 : « Détails sur l'assassinat du prince d'Orange. » Mss. de Béthune, n° 8794, fol. 127. — 1582 : « Discours véritable de ce qui est advenu en la ville de Bruges l'an 1582, par ce que le roy Philippe d'Espagne a derechef pratiqué nouveaux traistres et meurtriers pour oster la vie au duc de Brabant, Anjou, Alençon, ensemble au prince d'Orange, par poison ou quelque autre sorte de meurtre. » Portefeuilles Fontanieu, n°s 356-357.

sang; il ne se releva plus pour contempler la liberté qu'il avait conquise pour sa patrie.

La mort du prince d'Orange rendit son vieil ascendant à l'Espagne; la division se mit entre les chefs des gentilshommes de France; le duc d'Anjou avait perdu toute sa popularité *; Hollandais et Flamands le considéraient avec méfiance depuis le coup de main d'Anvers, qui n'avait abouti qu'à l'expulsion des Français; puis, le jeune prince était menacé d'une maladie de langueur et d'ennui; il avait marché plein d'espérance

* Le roi Henri III voulait prendre en main la cause des Pays-Bas; c'est ce qui résulte de l'instruction diplomatique que je donne ici. — 31 juillet 1584. Instruction au sieur Des Primeaux pour traiter au nom du roy avec les États-Généraux des Provinces-Unies après la mort du prince d'Orange : « D'abord ledict sieur dira auxdicts Estats l'infini regret que Sa Majesté ressent de l'accident pitoyable arrivé à M. le prince d'Orange, d'autant qu'il avoit tousjours esté un bon et sage directeur de leurs affaires et qu'ils ne peuvent que ressentir beaucoup de dommages de la perte d'un tel chef; il les louera aussi grandement de ce qu'ils desmontrent n'avoir pour cet accident perdu le courage, mais vouloir aussi courageusement soutenir leur cause que auparavant. Et pour ce que la proposition qui est faicte de plusieurs choses par lesdicts des Estats n'est pas de petite importance, Sa Majesté avant de se résouldre donne en charge à M. Des Primeaux de sçavoir à quelles conditions ils desirent de se remettre entre ses bras et luy rendre obéissance en

d'un bel apanage, d'une royauté aussi puissante que celle de son frère; et il s'en retournait sans fortune de chevalerie, perdant en quelque sorte toute considération de chef de parti. Les huguenots n'en voulaient plus; ils se groupaient fiers et haut autour du roi de Navarre, moins étourdi aux batailles, capitaine dur au mal et au métier des armes : le duc d'Anjou mourut à son retour. On parla encore de poison, de moyens secrets et criminels pour se débarrasser d'une vie qui alors pourtant ne pouvait nuire à aucun parti. Son

estant par elle embrassés et secourus selon qu'ils l'en requierent. Et quand il aura esté de ce bien informé par asseurance qu'il en retirera d'eux par escrit en forme probante, M. des Primeaux s'informera si les Provinces-Unies et les principales villes d'icelles auront mesme volonté et intention, et en tirera aussi un escrit en forme probante. S'enquerra soigneusement ledict sieur si par la mort de M. le prince d'Orange il n'est point survenu de refroidissement en plusieurs qui se voyent despourvus d'un si prudent chef, perdant courage de continuer la guerre et ont volonté et intention de se réconcilier avec le roy catholique. Et M. Des Primeaux dira et asseurera auxdicts Estats-Généraux que, après que Sa Majesté sera esclaircie de ce qu'elle desire sçavoir de cette affaire, elle les résoudra au plust tost que faire se pourra de sa volonté et intention sur leurs offres, et le fera avec toute la sincérité, candeur et franchise avec laquelle elle use en tous ses desportemens. » Portefeuilles Fontanieu, nos 358-359.

immense apanage, son bel État de prince fit retour à la couronne. C'était une existence finie pour la guerre civile; le roi de Navarre et le prince de Condé avaient pris en main la cause calviniste; et c'était assez pour contenir le conseil au milieu des embarras de la ligue.

CHAPITRE LXII.

DÉVELOPPEMENS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Écosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent.

1581. — 1585.

Les causes qui avaient motivé l'union catholique n'avaient cessé de se développer depuis l'origine ; l'incertitude de Henri III dans toutes

les questions de foi et d'intérêt religieux, le refus qu'il renouvelait de recevoir le concile de Trente, base et charte de la grande Église romaine ; les espérances de la maison de Guise, la guerre de Flandre qui compromettait les droits de l'Espagne, tous ces motifs rapprochaient les zélateurs ardens du catholicisme. La ligue formait un corps, jetait les principes de son gouvernement ; ses actes circulaient surtout parmi la bourgeoisie de Paris, et dans la plupart des provinces; Henri III s'était placé un moment à la tête de cette vaste organisation ; mais quelle confiance pouvait-on avoir en ce roi qui négociait avec le Navarrois, et ménageait les huguenots jusqu'à ce point d'accorder la liberté de conscience, les places de sûreté et le culte public à l'hérésie? La maison de Guise était la seule fervente, la seule dévouée, la seule qui offrait des garanties au parti qui s'était confié en elle.

La ligue, considérée comme gouvernement organisé, pouvait être envisagée sous deux points de vue : 1° dans ses rapports avec le propre parti qu'elle dirigeait, c'est-à-dire avec les villes municipales, la bourgeoisie, les métiers, les confréries ; 2° dans ses relations à l'étranger ; car la pensée catholique, embrassant l'universalité des peuples, devait dominer les négociations qu'ils avaient entre eux. La ligue s'était étendue dans les provinces à une petite fraction de noblesse

unie à la maison de Guise; elle plaisait au peuple surtout. Dans les villes on avait signé la charte d'union que les prédicateurs annonçaient en chaire comme le seul moyen de résistance contre les tentatives des hérétiques, gentilhommerie territoriale dévouée aux doctrines calvinistes. Ces menées étaient déjà publiques et avouées; le parti catholique était assez fort pour ne pas se déguiser *.

A l'étranger, les premières sympathies de la ligue devaient être pour l'Espagne. La correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs successifs à Paris, constate toute la sollicitude avec laquelle ce roi recommande de suivre l'organisation catholique et de la favoriser. Dès l'origine, l'Espagne se mit en rapport avec la maison de Guise : « Ne négligez pas le duc de Guise, soyez en bonne intelligence avec lui; suivez toutes ses démarches, » dit le roi d'Espagne.

Le 8 mars 1578 il écrit encore don Juan de Vargas Mexia : « Vous avez très-bien fait de m'avertir de ce que le duc de Guise s'est mis en relation avec l'ambassadeur d'Écosse, et de ce que ledit duc avait avancé : « qu'en cas où il y eût un grand mouvement en ce royaume, il demeurera ferme dans l'obéissance à son roi et au maintien de la religion

* 1584. « Le Manifeste de la sainte-ligue. » Portefeuilles Fontanieu, Mss. nos 358-359.

catholique. » Il sera bien nécessaire d'avoir des prévenances pour ce duc et pour tous ceux de Guise, et les maintenir en ma dévotion par les meilleurs moyens que l'on pourra. Je vous charge de votre côté de rechercher ces moyens, traitant surtout avec la dissimulation que vous savez.*. » L'ambassadeur ne laisse jamais passer l'occasion de parler de la maison de Lorraine; il écrivait au roi son maître : « Le duc de Guise et le cardinal son frère ont fait leur entrée dans cette ville avec un accompagnement et une suite vraiment extraordinaires ; le roi les a reçus avec courtoisie et très-grandes caresses, et avec la même familiarité que s'il ne s'était rien passé **. » Le journal de Juan de Vargas est l'expression de ses conférences avec Henri de Guise. Le roi d'Espagne s'adresse à son ambassadeur jusqu'à ce que plus tard s'engagea la correspondance secrète où le duc de Guise se cache sous le nom de *Mucius*. Aussi la ligue élève-t-elle haut Philippe II ; c'était de lui qu'elle attendait secours et appui. On voit déjà cette action de l'Espagne, cette vaste conjuration contre la couronne des Valois, dans le procès de Salcède. C'était au temps où le duc d'Anjou se destinait à passer

* *Con la dissimulacion que sabeys*. cot. B 47[15].

** Archives de Simancas, cot. B 50[170].

en Flandre, époque de crainte et de tourmente pour Philippe II. S'il faut en croire la déposition écrite de Salcède, déposition qu'il rétracta au moment du supplice, il était question d'allumer simultanément la guerre dans tout le royaume de France. On était sûr des provinces de Picardie, Champagne, Bourgogne et Bretagne; les troupes pontificales et de la Savoie entreraient en France par le Lyonnais, et les espagnols feraient une invasion par les Pyrénées. Salcède avait charge d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment, de lui offrir ses services, gagner sa confiance et tâcher d'obtenir le gouvernement de quelque place forte qu'il aurait livrée au duc de Guise; Henri III effrayé par ce soulèvement, aurait été forcé de mettre à la tête des armées Henri de Guise; lequel aurait empêché la rentrée en France du duc d'Anjou, le livrant à la vengeance de Philippe II. Salcède fut condamné par le parlement comme criminel de lèse-majesté*.

Le conseil du roi, prenant ainsi un acte de vigueur envers la ligue**, dénonçait ses projets au

* « Confessions et aveux de Nicolas Salcède, en présence du duc d'Alençon et d'Anjou, frère unique du roy. — Arrêt du parlement, qui le condamne à estre tiré à quatre chevaux en place de Grève, et sa teste portée à Anvers pour y estre exposée. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

** 11 novembre 1584 : « Declaration du roy contre ceux

parlement, et ce parlement condamnait l'agent des Guise et du roi d'Espagne à un supplice terrible. Il était temps pour les catholiques de se montrer; les rapports devinrent plus intimes, et plus tard fut signé le traité secret de Joinville, pièce la plus importante dans l'histoire du droit public de la ligue. Ce traité était commun à toute la maison de Guise et au roi d'Espagne; ses dispositions principales étaient: 1° l'exclusion absolue du trône non-seulement contre le roi de Navarre, mais contre tout prince du sang de France qui ne sera pas catholique; 2° la reconnaissance du cardinal de Bourbon pour héritier de la couronne au cas du décès de Henri III sans enfans mâles légitimes; 3° l'interdiction en France de tout exercice de religion autre que de la foi romaine; 4° la réception du concile de Trente dans le royaume; 5° la restitution à l'Espagne de Cambrai, seule place que possédait la France par l'entreprise du duc d'Anjou sur les Pays-Bas. A ces conditions, le roi d'Espagne s'engage à payer aux ligueurs cinquante mille écus d'or par mois pour faire la guerre aux huguenots. Le traité devait demeurer secret pendant quelque temps, afin

qui font ligues, associations, enroslemens, menées et practiques contre l'estat de son royaume, avec abolition pour ceux qui s'en despartiront. » Paris, Frédéric Morel.

de ne point fournir aux hérétiques une raison pour prendre les armes les premiers *.

Il est facile de voir que ce traité était entièrement dirigé contre Henri de Navarre et le prince de Condé, huguenots déclarés. On maintenait la légitime succession dans le cardinal de Bourbon ; la maison de Lorraine se trouvait ensuite appelée à l'exclusion des deux héritiers interdits pour cause d'hérésie. La convention de Joinville allait devenir la base de toute négociation politique ; elle rétablissait le catholicisme en toute sa pureté pour en faire le titre unique à la belle et grande couronne de France.

Un pareil traité, conclu sous l'inspiration de telles idées, ne pouvait avoir une entière force qu'avec l'assentiment de Rome. Grégoire XIII occupait encore le Saint-Siége ; pontife de mœurs douces, d'habitudes simples, il n'hésita pourtant pas à se jeter dans un mouvement décisif. Il s'agissait d'arracher une couronne du front de Henri III pour en parer le duc de

* Traité entre Philippe II, roi d'Espagne, et la maison de Guise, passé à Joinville le 31 décembre 1584. Mss. de Béthune, vol. 8866, fol. 9. — de Mesmes, tom. I, n° 89 1/2. — Colbert, vol. XXX, reg. en parchem. — Dupuy, vol. LXXXVII, et dans le recueil de Léonard, tom. II, pag. 636, édit. in-4°. Paris, 1693. Ce traité fut renouvelé par le duc de Guise à Reims, le 2 septembre 1585.

Guise. La ligue délégua le père Mathieu, de l'ordre des jésuites. L'influence de cet ordre naissant était toute puissante à Rome; le père Mathieu, tête active, intelligente, habile, devait faire connaître au pape la constitution de la ligue, ses chances de succès, les forces immenses dont elle disposait. Le père Mathieu passa en toute hâte les Alpes, et, dans une dépêche au duc de Nevers, il nous a conservé les confidences qu'il fit au Saint-Père, et les réponses qu'il en obtint : « Trois jours après mon arrivée j'eus audience dû pape, auquel je présentai les lettres de créance de monseigneur le cardinal de Bourbon, celles de MM. de Guise et autres, les vostres, et je luy fis le discours de l'estat des affaires. Je n'eus pas beaucoup de peine à persuader tout le contenu de mon instruction, car il estoit déjà assez bien informé, de manière qu'un peu avant mon arrivée il s'estoit résolu de desclarer par sentence publique le roy de Navarre et tout prince du sang hérétique, incapables de la succession du royaume de France, s'il n'en eust esté empesché par la remontrance d'aucuns cardinaux. Le pape m'interrogea fort particulièrement sur chacun article de mes instructions, et m'ayant ouy fort bénignement, il me dict que c'estoit une affaire de très-grande importance pour le service de Dieu et de toute la chrestienté, et qu'il se vou-

loit recommander à nostre Seigneur, et le bien et mûrement deslibérer et considérer, et qu'il vouloit avoir par escrit ce que je luy avois dict. Il me demanda de le communiquer au cardinal Cosme, son premier et grand secrestaire, ainsi qu'à nostre révérend père général, afin qu'on recommandast cette affaire aux oraisons de toute la compagnie. Quelques jours après, le pape ayant mûrement considéré le tout, il se résolut de la response qu'il vouloit faire, et me fit appeler par M. le cardinal Cosme, qui me dict la résolution du pape, laquelle j'escrivis de mot à mot et la présentai au pape pour qu'il la lust et la voulust encore garder deux jours pour la mieux considérer, puis après il me rendit en la forme qui s'ensuit de mot à mot : Sa Saincteté ayant entendu et très-bien considéré ce qui lui a esté proposé de la part des princes catholiques, qui luy ont escrit le 19 novembre 1584 que leur première et principale intention estoit de prendre les armes contre les hérétiques de leur royaume, Sa Saincteté consent et approuve que cela soit faict et éloigne tout scrupule de conscience qu'on pourroit avoir pour cet objet, persuadé que le roy aura cela pour bien faict; et s'il en estoit autrement, ils n'en pourroient pas moins poursuivre leur dessein, qui est, ainsi qu'il est dict, d'arriver à cette première et principale fin. » — Le 18 novembre je proposai

au pape que ce seroit une grande consolation à tous les princes qui vouloient faire cette entreprise s'il leur donnoit plenière indulgence en forme de jubilé et à tous ceux qui les aideroient en une œuvre si saincte. Ce qu'il accorda de vive voix. Monsieur le cardinal Cosme est fort affectionné à cette affaire, et le pape encore plus, lequel me dict par plusieurs fois que les catholiques estoient trop tardifs à commencer, et que les hérétiques les préviendroient, tellement qu'il me pressoit de partir. Quand on aura commencé, le pape déclarera le roy de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder à cette couronne, et il ne manquera pas de favoriser l'entreprise de toute manière. Il envoyera un légat par-deçà, si besoin est, et il fera tout ce qu'il croira pouvoir servir pour la justification de ceste cause devant Dieu et devant les hommes *. »

Le père Mathieu portait surtout la parole au nom de la partie ecclésiastique de la ligue, des monastères de clercs, des prédicateurs, de ces classes intelligentes et catholiques. La ligue pensa qu'il fallait également y faire représenter la noblesse, la fraction armée en quelque sorte de l'union, et c'est à cet effet qu'elle envoya auprès du

* Dépêche du P. Claude Mathieu, jésuite, à M. de Nevers; de Pont-à-Mousson, le 11 février 1585.

[illegible], Gonzagues, duc de Nevers, beau-frère de [illegible]ri de Guise, et qui s'était alors entièrement [illegible] dans les idées de la ligue. M. de Nevers arriva à Rome après le départ du père Mathieu, et comme lui il s'empressa de donner le récit de cette entrevue aux chefs de la sainte union.

Grégoire XIII n'existait plus, et Sixte-Quint, trop habile pour compromettre son avènement, montra dans ses conférences avec M. de Nevers une hésitation que son prédécesseur n'avait pas manifestée. Le roi de France d'ailleurs entretenait auprès du saint-père un ambassadeur, M. d'Ossat *, qui protestait sans cesse de la soumission tendre et affectueuse de Henri III envers le siége de Rome. Dans la pensée du nouveau pape, la formation de la ligue était un acte trop décisif, trop tranché, qui, ayant des chances de non succès, pouvait jeter le roi tout-à-fait dans les mains des huguenots et donner à cette opinion en minorité toute la force de la couronne royale. Pour répondre à ces objections, les chefs de la ligue députèrent encore à Rome, mais en vain, l'ardent avocat David, l'auteur du projet primitif de la grande union. M. de Nevers n'eut pas un succès plus décidé. « Estant arrivé de nuict à Rome, je

* « Lettres sur les affaires de France à Rome, par M. d'Ossat, depuis cardinal. » 1584. — Imprimées dans le 1er vol. des lettres du cardinal d'Ossat.

fus descendre au logis de M. le cardinal Pellevé. Il me reçut avec grandes desmonstrations de joye, et me dict d'abord que les choses estoient bien changées, et que depuis le nouveau pontificat, on regardoit les affaires de France en ceste cour tout différemment de ce qu'elles paroissoient avant la mort du dernier pape. Que ceux qui avoient esté les plus eschauffés pour le parti des catholiques y estoient devenus si froids qu'ils ne parloient que de l'obéissance que les subjects doivent à leur prince légitime. Je vous laisse à penser si je fus surpris de ces nouvelles, et si, cognoissant la sincérité de vostre intention, je blasmai la légèreté des esprits de ceste cour. Je fis demander audience à Sa Saincteté; on me rapporta que le pape avoit tesmoigné de la surprise de mon arrivée et qu'il avoit respondu « qu'il me donneroit autant d'audiences que je voudrois. » Je vis Sa Saincteté le 29 de juillet; elle me dict qu'elle estoit bien aise de me voir et que j'estois un vrai israélite. Nous entrasmes ensuite en conversation, et toutes les fois que j'entamois le propos pour lui faire un détail de nos affaires : « Hé bien (me disoit-il en m'interrompant), je ne doubte point que l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne; je veux croire que celle de ses confédérés l'est aussi; la vostre, surtout, qui n'avez égard que la gloire de Dieu et la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Mais

bien que cela soit, en quelle escole avez-vous appris qu'il faille former des partis contre la volonté de vostre prince légitime ? — Très-sainct père, lui dis-je en me levant avec chaleur, c'est du consentement du roy que les choses se sont faictes. — Eh quoi, reprit-il, vous vous eschauffez bientost; vous ne pouvez donc souffrir qu'on vous reprenne ? Détrompez-vous, si vous voulez m'en croire : le roy de France n'a jamais consenti de bon cœur à vos ligues et et à vos armemens ; il les regarde comme des attentats à son auctorité ; et bien que la nécessité de ses affaires et la peur d'un plus grand mal le forcent à dissimuler, il ne laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les huguenots de France, ni les autres protestans. Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses si avant que le roy de France, tout catholique qu'il est, ne se voye réduit d'appeler les hérétiques à son secours, pour se délivrer de la tyrannie des catholiques. » Vous voyez quels sont les sentimens du pape ; de temps en temps il s'escrioit contre Grégoire XIII et contre le cardinal Cosme, et leur reprochoit d'avoir mis le feu et le sang dans toute la chrestienté par le consentement et approbation de la ligue et union des catholiques françois. Cela estant, voyez combien nous sommes loin de nostre compte, et quelle espérance nous devons avoir des se-

cours temporels et spirituels que nous venons chercher icy *. »

Pendant ces hésitations à Rome, Philippe II suivait avec son inflexible volonté le plan d'union catholique; il engageait directement une négociation, d'une part avec le duc de Savoie, de l'autre avec les cantons catholiques de la Suisse. Pour le duc de Savoie, il s'agissait de lui assurer Genève, toute la partie méridionale et protestante de la Suisse, de l'arrondir de telle sorte qu'il devint une puissance redoutable pour Henri III, et comme l'Espagne possédait la Franche-Comté, une portion de la Bourgogne, elle pouvait, avec les conquêtes récentes du duc de Parme dans les Pays-Bas, cerner la France de tous côtés, des Pyrénées à l'Escaut. Afin de raffermir l'alliance, Philippe accorda une infante sa fille au duc de Savoie, avec la promesse de la couronne royale, lorsque le plan d'agrandissement serait accompli. Il fallait tous ces avantages pour déterminer le duc de Savoie, alors tout entier dans les intérêts de la France. L'ambassadeur espagnol faisait aussi de grandes offres d'argent aux cantons suisses catholiques pour rompre les vieux traités militaires qui assuraient de nombreux et puissans auxiliaires au roi de France.

* Dépêche de M. le duc de Nevers à M. le cardinal de Bourbon, escrite de Rome le dernier juillet 1585.

Deux forces de la ligue étaient encore l'Écosse et l'Irlande, que le pape cherchait à opposer au système protestant d'Élisabeth pour en atténuer l'énergie. La prédication réformatrice en Écosse s'était fait entendre sous le règne de Jacques IV. J'ai besoin de la reprendre haut pour expliquer l'influence de la maison de Guise dans ces pays jetés si loin du théâtre des événemens, et qui pourtant agirent plus d'une fois sur les destinées de la ligue. Dès les vieux temps de la monarchie, il s'était formé une parenté de blasons et de chevaleries entre les Écossais et la France; les romans et les chroniques nous disent les longs voyages que les paladins faisaient en Écosse, les bons coups de lances qu'ils y donnaient en l'honneur des dames. Depuis Charles VII, les Écossais avaient joué un trop grand rôle dans l'histoire de la maison royale pour que cette poétique contrée ne conservât pas toujours des rapports avec sa plus ancienne alliée *. Jacques IV avait épousé Marie, duchesse de Longueville, fille du duc de Guise, de cette grande race catholique. Alors que Henri VIII régnait et qu'il imposait sa domination ecclésiastique, il avait écrit à Jacques d'Écosse : « Je vous envoie un traité sur la suprématie royale, avec prière d'en étudier soigneusement le con-

* Voyez *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, sur l'influence des Écossais.

tenu. » Il demandait en même temps la permission pour son agent Barlow, évêque élu de Saint-David de prêcher, à la cour écossaise. Le présent fut reçu avec un air d'indifférence, remis immédiatement à l'un des prélats, et le missionnaire anglais, s'apercevant que toutes les chaires lui étaient fermées, exhala son mécontentement dans ses lettres au ministre Cromwell, où il appelait les conseillers clercs de Jacques « créatures pestiférées du pape et véritables suppôts du diable *. »

Cette persévérance dans l'unité catholique avait été récompensée par la robe rouge du cardinalat que le pape envoya à David de Béthune, archevêque de Saint-André, le confident de Jacques IV. La réformation n'éclata violente qu'à la prédication de Knox : j'ai dit déjà que l'ardent prosélyte de Calvin était allé étudier à Genève, et là il y avait puisé les plus austères doctrines. En face de cette vieille Église d'Écosse, si corrompue, dans ce pays où tous les bénéfices étaient possédés par des bâtards, où le roi Jacques V jetait les opulentes abbayes de Holyrood, de Kelso, de Melrose, de Coldrington et de Saint-Andrew aux fils impurs de ses amours ; dans ces montagnes sauvages et arides où le clergé imposait les dîmes avec tant de hauteur et d'impérieuses exigences, il n'était pas étonnant que les paroles de Knox eus-

* Pinkerton, tom. II, pag. 327.

sent de l'écho. Les ballades populaires dénonçaient là, comme les fabliaux des Albigeois et les sirventes moqueurs en France, les vices des clercs et la pesante domination de l'Église. Un convenant de réforme se réunit à l'origine de la prédication, et, malgré les mesures sévères du comte d'Array, le calvinisme le plus sévère, l'opinion puritaine fit des progrès immenses dans ces montagnes d'Écosse. Jean Knox fut le prédicateur de la réforme en Écosse ; Jean Knox, esprit ardent, enthousiaste de cette pure doctrine évangélique, de cette interprétation du vieux et du nouveau Testament *. La fille du duc de Guise, toute catholique, gouvernait l'Écosse; mais trop faible pour s'opposer à ce mouvement des esprits, elle laissa la prédication de la réforme s'agrandir. Le puritanisme fut bientôt une puissance; Marie Stuart le trouva à son avènement, et c'est à cette opposition inspirée qu'elle dut ses malheurs, et sa rivale Élisabeth toutes ses forces actives. Marie Stuart était en rapport d'intelligence, de lettres, de chartes avec Philippe II et ses nobles parens de Guise; tous les mouvemens qui ont lieu à cette époque en Angleterre et en Écosse sont religieux **; les Guise agissent, conspirent, con-

* J'ai déjà parlé de Jean Knox, dans mon tableau des doctrines protestantes, t. IV, p. 15 et 16.

** Strype III, 153.

servant de perpétuelles relations avec les catholiques, grande puissance alors dans les trois royaumes. Il ne s'agit pas de simples croyances, mais de la loi fondamentale de l'État qui est attaquée; Marie est un principe armé que les Guise opposent à Élisabeth. En relevant pour elle le trône d'Écosse, on lui fait entrevoir celui d'Angleterre, un des buts de la ligue et pour lequel le pape et la sainte-union en France firent mille efforts, des conspirations sans cesse renouvelées et qui trouvent leur terme à la grande catastrophe de Marie. L'Écosse était donc une puissance active dans les intérêts de la ligue; elle y prêtait son influence et ses braves auxiliaires dans les batailles *.

En Irlande, la réformation était lente et le pays se maintenait plus fortement orthodoxe. Shane O'Nial, l'aîné des enfans du comte de Tyrone, s'était fait l'expression des doctrines d'indépendance nationale et de liberté catholique; il fut persécuté et mourut. Alors Élisabeth, sur la proposition du secrétaire d'État Smith, proposa la colonisation de l'Irlande; et de là cette

* On trouve dans les Mémoires de Castelnau, édition de Bruxelles, de 1731, tome I, diverses lettres de Marie Stuart, tant à M. de La Mauvissière (Castelnau), ambassadeur français à Londres, qu'à d'autres personnages, toutes relatives à son emprisonnement et aux mauvais traitemens qu'on lui faisait éprouver.

transplantation de populations anglaises sur le sol irlandais; elles furent d'abord étouffées par les indigènes; mais l'oppression s'étendant, Phélim O'Nial en appela au pape et à Philippe II. Une bulle priva Élisabeth de la couronne d'Irlande comme le pontife lui avait arraché le sceptre d'Angleterre. En l'année 1578 il partit de Civita-Vecchia une petite flotte au pavillon pontifical; elle prit sur son bord à Lisbonne un Irlandais hardi du nom de Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond, et bientôt le voilà jeté sur la côte d'Irlande avec quatre-vingts soldats espagnols, quelques nobles compatriotes et des étrangers exilés; Fitz-Maurice périt dès l'origine de cette expédition; le comte de Desmond captif reçut la mort des soldats anglais; mais le catholicisme et la liberté ne s'éteignirent point en Irlande; la ligue pouvait compter là de nombreux partisans *.

Elle était puissante, comme on le voit, cette ligue, sans compter ses auxiliaires d'Italie, de Venise que les doublons de Philippe II multipliaient de toute part: aussi ne cachait-elle plus ses desseins, et sa tactique fut d'abord d'attirer à elle tout ce qui portait le nom de catholique, sans distinction. Ce que les partis méprisent le plus, ce qu'ils attaquent avec le plus de violence,

* *Voyez* Camden, p. 334, 344, 406.

ce sont les convictions timides qui n'osent point prendre une résolution décidée ; ces hommes sont là comme des obstacles que les opinions ardentes voudraient secouer. Il existait en dehors de la ligue un nombre de catholiques dévoués au roi et qui s'étaient refusés à signer la sainte-union. Quand on était bon huguenot, c'était un drapeau ; on pouvait vous reconnaître; et les cités municipales n'eussent pas hésité à vous combattre et à se prononcer contre vous ; mais ceux-ci se disaient et se proclamaient catholiques; ils morcelaient le parti de la ligue, divisaient la grande opinion qui se groupait autour du duc de Guise; de là cette fureur contre les politiques, consciences tièdes, esprits sans énergie, plus maudits que les huguenots eux-mêmes.

Dans les monumens de la ligue on voit « le pourtraict et description des politiques de ce temps, extraict de l'Escriture-Saincte. » C'est un monstre effroyable, moitié femme moitié poisson ; la tête entourée de vipères, lié et garrotté à un arbre brisé ; ses mains sont teintes de sang; dans la dextre il tient une bouteille remplie de bon vin, signe d'ivresse et de débauche, « la plus grande vertu des politiques estant de flatter un chascun et d'oster le courage aux plus forts, on l'avoit représenté femelle; il estoit lié par un lien d'or, parce que le desir d'amasser de l'argent lui enlevoit sa liberté; ses mains sanglantes signifioient assez que,

méchant, inhumain, il ouvre le flanc du pauvre peuple pour repaistre ses cruautés impitoyables ; il tenoit enfin une bouteille en sa main dextre pour autant que son premier soin est de faire grande despense et de bien remplir et engraisser sa panse*.» Tantôt il est représenté en forme d'autruche qui a des ailes pour voler, mais que la lourdeur de ses pieds l'en empesche **; quelquefois il est peint

* Quel est ce monstre icy, et comment a-t-il nom ?
Des Grecs est dit syrène, et des Hébreux Dagon,
Et ce siècle aujourd'huy Politique l'appelle ;
Mais dites-moy un peu, pourquoi est-il femelle?
Sa plus grande vertu est d'un chascun flatter,
Et des plus forts le cœur et le courage oster.
Pourquoi tirant vers bas, et depuis la ceinture
Est-il comme un poisson? Pource qu'il est parjure
Et qu'il cloche douteux de tous les deux côtés.
Pourquoi un lien d'or lui ceint-il les côtés?
Le desir d'amasser beaucoup d'escus ensemble
Le rendant serviteur sa liberté lui emble.
Mais pourquoi sont ses mains ainsi pleines de sang?
Pour autant qu'inhumain il a ouvert le flanc
Du peuple, et a repu ses cruautés sanglantes
De ses tristes boyaux et entrailles tremblantes.
Pourquoi une bouteille est sa dextre tenant?
Pour autant que le soin plus grand de maintenant,
Et mesme le premier est d'engraisser sa panse,
Se donner du bon temps et faire grand despense.

** L'autruche qui estend ses deux ailes en l'air
Ainsi que l'épervier, et faict semblant voler ;

en crocodile (*produit d'un œuf glaireux*) qui contrefait les pleurs d'un petit enfant pour attirer les passans, et puis, qui les meurtrit cruellement une fois en son pouvoir *. D'autres gravures enfin le reproduisent en cochons, en hibous, en crapauds, en léopards, et en corbeaux croassant **. »

Et ce parti politique était le seul appui de la royauté, combattait pour elle, dirigeait sa conduite; et voilà pourquoi cette royauté était si violemment attaquée par les opinions extrêmes.

Mais ses pieds de cheval l'arrestant en la plaine
Est l'image et pourtraict de toy qui es content,
Estre vû catholique et ne l'es pas pourtant,
N'ayant souci de rien que de la chose humaine.

* Le crocodille enfant d'un petit œuf glaireux
Contrefaisant les pleurs d'un pauvre langoureux,
Meurtrit cruellement ceux qu'à soi il attire.
Tels sont, ô messager, vos dissimulés pleurs,
Qui pleins du sang du peuple, et gras de leurs malheurs,
Feignant vous en fascher, n'en faictes rien que rire.

** Recueil général de pièces détachées et figures qui regardent la ligue, 1589, 1594, fait par M. L'Étoile, l'auteur du *Journal historique*, Bibliothèque royale (salle des imprimés).

CHAPITRE LXIII.

SITUATION DU PARTI ROYALISTE. — LIGUE DES HUGUENOTS.

Le roi et le parti politique. — Les parlementaires. — Correspondance avec les huguenots. — Le roi de Navarre. — Tentatives pour la conversion. — Négociations à l'extérieur. — Rome. — Les Suisses. — Alliance des huguenots. — Élisabeth. — Persécutions des catholiques. — L'Allemagne. — Genève.

1581 — 1585.

Le parti du milieu, si fortement poursuivi par le peuple de la sainte-union, faisait la force de

la couronne des Valois. Dévoués au principe de l'hérédité, les politiques cherchaient surtout à lever le grand obstacle de la religion qui s'opposait à l'avènement du roi de Navarre à la légitime succession de la couronne. Leur tête était encore le maréchal Damville, la haute famille des barons de Montmorency, les maréchaux de Matignon, Biron, et au-dessus d'eux tous dans les faveurs du roi, Lavalette, duc d'Épernon, dont le dévouement aux idées de transaction était calomnié par les ligueurs. C'est contre lui qu'éclataient les pamphlets et les caricatures; on le dépeignait sous les traits du diable soufflant dans l'oreille du roi Henri III toutes les résolutions contre la sainte-ligue; d'Épernon, misérable athéiste, cœur sans piété et sans vie religieuse *. Dans le parti politique il fallait comprendre les parlementaires, grands négociateurs de cette époque : c'étaient presque toujours les présidens ou conseillers au parlement qu'on chargeait

* *Voyez* les curieuses caricatures de la ligue contre d'Épernon dans le grand recueil de la Bibliothèque du Roi. « Le soufflement et conseil diabolique d'Épernon à Henry de Valois pour saccager les catholiques. » On avait trouvé dans ce nom de Jean Nogaret, duc d'Épernon, l'anagramme :

Un ladre punais,
De soi roy est avancé.,

des ambassades; ils préparaient aussi les rapprochemens entre les partis; la plupart hommes de science et de ménagemens, caractère essentiel pour amener une négociation à bonne fin.

Les politiques étaient, en majorité, très-attachés au catholicisme; seulement ils n'avaient point adhéré à la sainte-ligue; les uns par simple dévouement au roi; les autres par les liens de famille et leurs affections pour quelques hommes du parti huguenot. Henri III lui-même avait conservé de nombreux rapports avec le roi de Navarre. Dans la position que la ligue lui avait faite, il ne pouvait tout-à-fait se séparer de la chevalerie calviniste; c'était un aide, un secours qu'on pouvait avoir besoin d'invoquer. La correspondance entre les deux rois n'avait pas cessé un moment; ils étaient pleins de ménagemens dans les plaintes même qu'ils portaient d'un parti contre l'autre; le 28 avril 1583, Henri III écrivait au roi de Navarre : « Mon frère, j'ai commandé à mon cousin le maréchal de Matignon vous accompagner au Mont-de-Marsan ainsi que vous en avez marqué le desir; je veux en toute chose vous prouver combien je vous aime. Par la présente, je veux vous prier de deux choses : la première est que vous traitiez gracieusement les habitans de ladicte ville pour l'amour de moy qui suis tenu en avoir soin pour leur affection et obéissance;

l'autre est que vous vouliez aussi, en ma contemplation, permettre à vos subjects catholiques de Béarn avoir l'exercice de nostre saincte religion catholique; deux raisons me mènent à vous faire cette requeste, laquelle si vous m'octroyez m'obligera grandement à vous; l'une la charité chrestienne et le lieu que je tiens en la chrestienté, ayant très-grande compassion de tant de pauvres âmes qui vivent et meurent journellement forcées en leur conscience et privées de la consolation et pasture céleste, qui est une rigueur qui m'afflige grandement : l'autre raison, mon frère, qui me convie à vous en rechercher, procède de la singulière amitié que je vous porte, cognoissant quel préjudice cause à vostre âme et à votre réputation en mon royaume et ailleurs le traitement que reçoivent lesdicts catholiques. Considérez, je vous prie, que peut l'ire de Dieu excitée par les clameurs continuelles de tant de pauvres âmes affamées et languissantes qui gémissent et trespassent sous le faix de cette rigueur; considérez ce que vous m'estes, le lieu que vous tenez en ce royaume, l'estat et disposition d'icelluy, et combien vous peut nuire ou servir la bienveillance des catholiques dudict royaume, laquelle vous ne pouvez mieux vous concilier qu'en traitant favorablement ceux de vostre pays pour le faict de la religion, et comme vous avez recherché que le fussent en icelluy ceux qui font profession

de la vostre *. » Et quelques jours après il lui écrivit encore : « Mon frère, le mareschal de Matignon vous remettra la présente et vous dira de ma part le contentement que j'ai reçu de vostre bonne volonté à l'entretenement de la paix de mon royaume et de vostre particulière affection en mon endroict ; l'un et l'autre m'ayant esté confirmé par la restitution de la ville de Bazas, suivant mon esdict de pacification, dont je vous remercie de très-bon cœur, et vous prie croire que je m'en rementerai en toutes occasions et ne serai à mon aise que je ne vous voie auprès de moy pour vous faire paroistre par effet et à l'œil que vostre bien et prospérité me sont plus chers et recommandés qu'à ceux qui vous en éloignent **. » La réponse de Henri de Navarre était pleine de respect et de soumission ; il demandait et appelait par-dessus tout l'exécution des derniers édits arrêtés en faveur de ses coreligionnaires.

Quant au parti politique, il suivait avec persévérance la conversion du roi de Navarre au catholicisme. Cette abjuration devait être le seul obstacle qui s'opposât à l'ordre régulier de la succession. Elle déjouait entièrement la ligue; car quel objet pourrait désormais avoir la sainte-

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8854, fol. 92.

** *Ibid.*, *Ibid.*, fol. 94.

union, puisqu'on réconcilierait avec l'Église le chef du parti huguenot ? C'était une pensée prématurée ; les calvinistes, en supposant la conversion du roi de Navarre, n'en seraient pas moins restés sous les armes. Ils se seraient groupés autour d'un autre chef ; Henri de Navarre n'aurait donné que lui. Un résultat seul aurait été obtenu, c'était l'exclusion de la maison de Guise. Ces nobles rejetons de Lorraine le sentaient bien ; aussi Henri, duc de Guise, comprenait-il la portée de la négociation lorsqu'il écrivait à M. de Nevers qui préparait cette haute affaire : « Monsieur, si la négociation dont vous vous meslez tendoit à une vraie paix et conservation de la foi catholique, il n'y a point de doute qu'il ne fust licite et méritoire d'aider à un tel bon œuvre ; mais selon le jugement et opinion de chascun, le but d'icelle n'est autre que de remettre un relaps dans l'espérance de la couronne de France, lequel sera toujours suspect et le doit estre aux catholiques ; et ce me semble, n'est pas honneste d'estre auteur de telle paix ni aider à l'effect d'icelle en quelle manière que ce soit. Si le roy de Navarre aujourd'huy estoit catholique et réhabilité pour la couronne, il n'y a personne qui ne jugeast que la religion catholique seroit en bien pire estat qu'elle n'est à présent, et en cela l'on peut considérer les exemples des choses passées, comme de Julien l'apostat et de la royne d'Angleterre, laquelle,

pendant la vie de sa sœur, feignit d'estre catholique, et de Maximilien le père de l'empereur à présent vivant, que le pape et le roy d'Espagne croyoient qu'il se dust faire catholique, et néanmoins mourut en son hérésie. L'on peut considérer qu'il y a d'autres princes du sang catholiques, outre M. le cardinal de Bourbon, qui doit estre le premier pour succéder à la couronne. M. de Nevers, celuy-là qui tue un homme peche, mais aussi peche celuy qui l'expose au danger de sa vie, et à plus forte raison pechent ceux qui exposent un royaume catholique au danger de la vie spirituelle. Que desirent les hérétiques avant toutes choses ? C'est de voir le roy de Navarre promu à la couronne, ce qu'ils ne feroient sans espérance de quelque bien et avantage pour eux et conservation de la religion huguenote; aussi est-il notoire que tous les meilleurs catholiques sont ennemis du roy de Navarre, et par ainsi s'il parvenoit à la couronne, les voudroit exterminer, du moins seroit conseillé de le faire ; c'est aussi chose recognue qu'il ne s'accorde avec sa femme ; il est en terme de la répudier, ce qu'il ne peut faire selon la loi divine et religion catholique : ainsi donc il retournera toujours en l'hérésie pour exécuter cette sienne passion, ce qui est assez témoigné par le roi Henri VIIIe d'Angleterre, lequel, pour répudier sa femme, se détourna de l'obéissance du pape, ne le pouvant autrement. Et vous,

M. de Nevers, qui avez acquis une grande réputation pour vostre fermeté de foi envers le pape, vous vous mettez en danger de faire concevoir autre opinion, d'autant que le roi de Navarre est excommunié du pape. Plusieurs catholiques se scandaliseront de voir M. le duc de Nevers en ceste négociation, et se sentant désunis de celui sur lequel ils avaient leur principale attente, ils auront moins de volonté de combattre pour la religion. L'on ne voit en ceste négociation autres princes ni seigneurs de qualité, et peut-estre si M. de Nevers n'y estoit, la royne-mère ne l'embrasseroit comme elle faict, du moins n'auroit tant de forces qu'elle aura estant assistée d'un prince de tant de valeur et forte renommée. Et s'il arrivoit que le roy de Navarre se fist catholique, ne s'ensuivroit qu'il fust réhabilité à la couronne; et faut penser que le pape ne l'accordera jamais l'ayant excommunié et osté le droit qu'il y pouvoit avoir; même l'on doubte si Sa Saincteté le pourroit faire, puisque cela tourneroit au presjudice du royaume, le peuple duquel seroit exposé au danger de l'hérésie par l'establissement d'un tel roy, et estant toujours de la religion huguenote dans son asme, ne peut sa réhabilitation estre valable que par une élection nouvelle du peuple *. » C'était là toute la pensée

* Écrit de Henri de Lorraine, duc de Guise, s'adressant à M. le duc de Nevers, quand il s'entremit, par ordre de

du parti catholique; Henri de Navarre était hérétique relaps; il avait manqué à ses premiers engagemens envers l'Église; comment croire qu'il reviendrait sincèrement une seconde fois ? Les politiques n'abandonnèrent jamais l'idée de la conversion; ils la préparaient comme une condition d'avenir.

Et pendant ce temps le roi poursuivait de ses édits toute ligue catholique, associations qui pourraient se former sans l'assentiment de la puissance royale. L'union grandissait partout, dans les provinces particulièrement; elle armait les villes, se préparait au combat comme s'il était à la veille d'éclater. Henri III en écrivait encore au maréchal de Matignon : « Mon cousin, à ce que j'ai vu par la despesche que m'avez envoyée, ceux de Rouergue, Quercy, Auvergne et Gevaudan se sont ligués ensemble, et encore que ce soit sous prétexte d'empescher ceux qui troublent leur repos, à mon grand regret, toutefois je doute (et en avez aussi quelque opinion) qu'il y ait quelque autre chose sous cette couleur qui ne pourroit que grandement préjudicier à mon service et qui est directement contre mon auctorité; pour ce, je leur défens de faire quelconques as-

Henri IIIe, avec la reine Catherine de Médicis sa mère, pour l'accommodement du roi de Navarre avec lui, 1584. Mss. de Béthune, vol. cot. 9125, fol. 2.

semblées de gens de guerre, sur peine de désobéissance. Mon cousin, je ne désire rien plus que le repos de mes subjects et l'observation de mes esdicts de pacification ; allez en Rouergue et en ces quartiers-là, votre présence ne peut que causer un grand bien à mon service pour faire séparer lesdictes forces, ou au moins si elles étoient déjà debout, pour voir qu'elles ne se grossissent et ne soient employées en nuls mauvais effects qui puissent préjudicier à mes esdicts ; estant sur les lieux vous verrez bien plus clair, et y serez beaucoup plus à propos pour y remédier soudain comme il faut faire ; me rapportant à votre affection et à la grande dextérité dont usez aux affaires importantes comme est cestuy-cy, laquelle il ne faut négliger, mais promptement aller au-devant du mal. Vous m'escrirez en chiffres le plus promptement que pourrez, afin que si cela va plus loin je puisse pourvoir *. »

La ligue ne se décourageait pas ; elle était trop forte pour se dissiper devant quelques doléances ou quelques mesures de la couronne. Les politiques cherchaient à faire des concessions à tous les partis. Quand le conseil autorisait l'assemblée du clergé à Saint-Germain, assemblée bruyante qui se plaignait des droits usurpés par l'autorité royale, de ce que le concile de Trente

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8859, fol. 6.

n'était pas admis et exécuté *, Henri III permettait le synode calviniste de Montauban, sous le patronage et la protection de Henri de Navarre. Le Béarnais se hâta de donner avis à Catherine de Médicis des résultats de ce grand synode : « Madame, l'assemblée a esté tenue à Montauban suivant ce qu'il a plu au roy permettre. Je n'ai point vu compagnie plus disposée à la paix et au bien de l'Estat, et à rendre l'obéissance due à Vos Majestés. Elle a nommé des desputés pour aller devers vous et présenter, avec toute humilité, quelques cahiers, requestes et supplications qui ont esté dressés pour cet effect. Il vous plaira, Madame, y avoir égard, et usant de votre bonté accoutumée, excuser ce qui pourrait encore rester d'infirmités ès esprits des pauvres subjects de Sa Majesté **. » Ainsi on était inquiet; on faisait de toute part des plaintes, des doléances. Les deux extrémités se soulevaient contre les politiques qui tendaient à une conciliation prématurée.

A l'extérieur, Henri III cherchait le même système de ménagemens. Le conseil n'ignorait pas les grandes alliances de la ligue : comment les balancer ? L'ambassade à Rome avait jusqu'ici

* « Décrets de doléances des prélats assemblés à Saint-Germain. » Paris, 1585. — Ce fut une espèce de réunion de notables.

** Mss. de Colbert, cot. n° 9.

produit un résultat assez heureux ; la tête de la société catholique hésitait à s'exposer dans les périls de la ligue ; mais on pouvait entourer Sixte-Quint ; et dans l'ardeur des opinions ou l'exaltation des idées, un tel résultat n'était ni difficile à préparer, ni impossible à prévoir : par la force des choses, Rome devait échapper aux tempéramens pour se jeter dans la pureté des idées de l'Église. L'ambassadeur eut ordre de faire espérer la conversion de Henri de Navarre, et de balancer ainsi l'influence du duc de Nevers et du père Mathieu, qui ne cessaient de presser Sixte-Quint.

L'alliance que caressait avec le plus de faveur le conseil d'Henri III, c'était la Suisse. Depuis l'origine des guerres civiles, les cantons avaient prêté un appui intéressé, mais fidèle, à la royauté des Valois ; ils avaient entouré de leurs bonnes lances, sous le colonel Pfiffer, l'enfance agitée de Charles IX ; ils formaient la garde du Louvre, suivaient le monarque en tous ses voyages, et l'on pouvait compter sur ces braves et bons compères. M. Brulart fut chargé auprès des cantons de négocier l'envoi de huit mille Suisses. Dans ses dépêches, l'envoyé explique comment les cantons protestans ont promis également trois mille hommes aux huguenots. La négociation de M. Brulart avait deux objets : l'un de presser les régimens d'arquebusiers promis au roi ; l'autre

d'engager les Suisses à rappeler ceux qui étaient déjà en marche pour se joindre aux hérétiques, ou au moins de les débaucher en détail. M. Brulart trouva les plus grandes difficultés dans l'exécution de ses ordres. Les intrigues de Philippe II et du duc de Savoie avaient semé entre les cantons les principes d'une division qui brouillait tout et empêchait de rien conclure. Après bien des sueurs, les braves compères vendirent leurs secours à Henri III *. »

On ne peut dire quelles bonnes et nombreuses caresses furent prodiguées aux Suisses; on les fêtait partout, et dans les pamphlets du temps, il en est un pour la « magnifique réception faicte par la Majesté du roi Henri IIIe, roy de France et de Pologne, aux ambassadeurs des puissans et libres potentats suisses, grisons et leurs coalliés, députés à jurer l'alliance accordée entre Sadicte Majesté et lesdicts seigneurs, etc. **. » Un traité s'ensuivit avec les cantons de Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwalden, Zug, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhousen et Appenzell, l'abbé et ville de Saint-Gal et les ligues grises et de Valais, Mulhouzen et Biel. Les dispositions principales portent « que l'alliance est faicte pour la

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8879.

** Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L 644, pièce 3.

défense et conservation des États des uns et des autres tant delà que deçà les monts, et doit se prolonger la vie dudict roi Henri et huit ans après son décès. Le roi pourra lever jusqu'au nombre de seize mille hommes au pays desdites ligues, pour la défense de ses États, et non moins de six mille. L'eslection des capitaines appartiendra au roy, et seront seulement employés par terre et non sur mer. » Divers articles réglaient le mode ou paiement de leur solde ; on baillerait un mois d'avance avant le partement, et la solde devrait être donnée de mois en mois au commencement. En cas de bataille, on leur devait une gratification d'un mois. « Si lesdites ligues sont molestées par guerres, le roi leur envoyera, à ses dépens, deux cents lances de bonne chevalerie et douze pièces d'artillerie, ensemble les munitions à ce nécessaires. Et tant que la guerre durera il sera tenu de leur fournir vingt-cinq mille écus de trois mois en trois mois. L'une et l'autre partie ne donneront passage à l'ennemi ni ne recevront les sujets rebelles en leur protection ; mais pour s'entre-secourir, ils prêteront chemin l'un l'autre. Chaque canton aura trois mille livres de pension par chascun an. Au cas de nécessité et que lesdits cantons soient en guerre, ils se pourront fournir en France de sel et de vins. Si le roy veut recouvrer ses pays de delà les monts, il sera assisté par lesdits cantons, lesquels ne

bailleront point aide à ceux qui les possèdent à présent *.

A l'autre frontière, les Pays-Bas venaient s'offrir à Henri III pour en prendre possession à l'encontre de l'Espagne. Quelque temps après la mort du duc d'Anjou, les États-Généraux des Provinces-Unies remirent un Mémoire à M. Brulart dans lequel ils disaient ne vouloir reconnaître pour souverain que le roi de France; ils proposaient « de mettre en ses mains les villes de l'Écluse et d'Ostende, les seules qu'ils possédaient et plusieurs autres promesses, tant d'argent que des cités qui par la suite se pourraient conquérir **. » Henri III expédia un membre du conseil auprès des députés : M. Brulart devait leur faire entendre « que Sa Majesté étoit marrye de voir leurs affaires en si mauvais train par les progrès du prince de Parme. Et pour le regard des offres qu'ils font à Sadicte Majesté, semblables à celles que demandoit monseigneur son frère, elle les prie de considérer que depuis ce temps-là les choses sont tellement changées qu'elle pense que quand mondict sieur vivroit encore, il feroit grand doubte d'entrer en ce party, eux n'estant plus maistres de la ville de Bruges. Et puis ils doivent penser

* Bibl. royale; inventaire mss. du trésor des Chartres, in-fol., vol. VIII, cot. 9125, fol. 316 vers.

** Mss. de Colbert, vol. 337, M. R. fol. 223

qu'il se pouvoit entreprendre plusieurs choses par Monsieur, lesquelles estant en luy excusables, ne se trouveroient estre de mesme en Sa Majesté, qui s'est toujours faict cognoistre prince amateur du repos public de la chrestienté. Si elle entroit en traité avec lesdicts Estats, cela donneroit occasion très-grande de jalousie aux princes voisins. De sorte que pour ces raisons Sa Majesté ne peut entrer en aucune convention avec lesdicts Estats, qu'elle prie Dieu de vouloir bien conseiller, estant d'ailleurs preste à leur faire tous les bons offices qu'elle pourra, sans se faire tort ni offenser sa réputation envers les princes voisins et le général de la chrestienté. Ayant estimé qu'il valoit mieux leur faire dire franchement ce que dessus que de les amuser davantage, les priant de prendre le tout en bonne part *. »

Henri refusait ainsi de se dessiner pour les provinces soulevées ; c'était une force sans doute que cette réunion ; mais elle appelait une intervention armée, une série de batailles contre le duc de Parme dont les cornettes victorieuses sillonnaient en tous sens les Pays-Bas. La situation des affaires diplomatiques de la France à l'extérieur paraît parfaitement analysée dans une dépêche de M. Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, qui rend le compte le plus exact de

* Mss. de Colbert, vol. 337, M. R. fol. 241.

tout ce qu'il a appris par les correspondances établies de toutes parts en Italie, en Suisse, en Piémont, à Constantinople : « Tout ce qui est important aux intérêts de Vostre Majesté, c'est que l'empereur faict des levées si considérables en Italie, qu'elles inquiètent tous les souverains en général de cette partie de l'Europe prévenue que la maison d'Autriche aspire à la monarchie universelle. La France est la ressource des princes allemands et des États italiens dans leurs alarmes ; et c'est sans doute à ce sentiment qu'elle est redevable de l'attachement qu'ils ont pour elle. »

M. de Maisse ne le dissimule pas, et fait voir que ce qui rendait les Vénitiens si pressans pour engager le roi à faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, était la sûreté dans laquelle ils seraient contre l'ambition de la puissance autrichienne lorsque ses forces seraient employées dans un pays si éloigné. Toute l'Italie ne pensait pas ainsi : l'Espagne avait débauché le duc de Savoie à la France ; elle cherchait à aliéner les Suisses ; le duc de Parme lui était acquis ; les ducs de Ferrare et de Florence n'étaient pas d'une fidélité bien affermie, et étaient d'ailleurs traités avec trop de hauteur par les Vénitiens pour prendre volontiers les mêmes engagemens. La république était en outre à la veille d'être en brouillerie avec la cour de Rome au sujet de la

provision du patriarcat d'Aquilée dont le pape voulait disposer en faveur d'un de ses suj et qu'elle avait condamné comme rebelle. De plus, l'ordre de Malte était irrité contre elle ; et si elle était en paix avec le Turc, le Turc ne cherchait qu'un prétexte pour l'attaquer. L'Espagne était la plus forte en Italie ; les Français n'y possédaient que la place de Mirandole ; toutes les troupes espagnoles avaient ordre de se jeter sur le marquisat de Saluces au cas qu'on eût nouvelle que la France entreprît quelque chose sur les Pays-Bas par la Picardie *.

Henri III se tenait dans une position complexe ; il aurait pu sans doute trouver des ressources à l'extérieur s'il s'était dessiné complétement pour les huguenots. Mais par la même raison que l'Espagne avait cessé de s'adresser au roi dès le traité de Joinville, alors que la maison de Guise s'était hautement placée, de même toutes les puissances calvinistes et luthériennes traitaient directement avec le roi de Navarre ou le prince de Condé ; Élisabeth était plus que jamais prononcée pour la séparation avec Rome et tout ce qui en favorisait les élémens en Europe. Le catholicisme faisait résistance dans les trois royaumes ; il se proclamait sous le nom de Marie Stuart comme une conjuration. La constitution

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8863, fol. 1 à 58 y compris.

de l'Église anglicane se mêlait depuis Henri VIII à la constitution civile de l'État : de là cette persécution qui s'attachait aux non-conformistes, aux puritains de Genève, à l'austère expression des doctrines de Calvin qui fomentaient en Angleterre. Ces puritains devenaient une secte puissante, redoutable, car ils avaient des organes dans le parlement, et des fanatiques qui dans les rues frappaient du poignard les officiers de la reine. La lutte devint vive dans les pamphlets ; on continuait à poser comme base fondamentale de toute politique la suprématie de la reine et les trente-neuf articles de la liturgie ; et un acte du conseil défendit de composer, imprimer ou mettre en vente toute espèce de livres, vers, ballades, lettres ou écrits dont le sujet tendrait à diffamer la majesté d'Elisabeth, ou encourager l'insurrection et la révolte dans le royaume. Il y eut des martyrs dans la secte puritaine *. Celle-ci ne conjurait que contre la suprématie et la constitution de l'Église ; les tentatives catholiques avaient une plus haute portée.

Les papes avaient excommunié Élisabeth : une autre bulle prononça sa déchéance de la couronne. Le résultat de cette violente mesure dut être « que tout projet tendant à restaurer le catholicisme attaquait directement la souveraineté

* Camden, 401.

de la reine. » Il y avait incompatibilité entre la double suprématie du pape et d'Élisabeth ; d'où cette suite de persécutions contre les sujets qui préféraient l'obéissance aux pontifes aux droits de la royauté. Tout projet catholique en Angleterre devint un véritable attentat. Pour les réprimer, les actes du conseil déchiraient les entrailles des prêtres, pénétraient sous le toit domestique pour épier les soupirs de la conscience.

La plus redoutable des conjurations contre Élisabeth fut celle du gallois Parry dont les monumens de la ligue conservent la mémoire. Parry, ancien espion du lord Burleigh, ministre d'Élisabeth *, « ayant eu conférence avec des jésuites, et principalement à Rome avec le cardinal Cosme, premier secrétaire d'État du pape, conçut une trahison des plus détestables, qui estoit de tuer la royne, à quoy s'estant obligé tant par promesses, lettres que vœux, s'en revint en Angleterre

* *Voyez* le pamphlet : « La vraie desclaration de l'horrible trahison de Guillaume Parry contre la royne d'Angleterre, de laquelle il a été convaincu et exécuté par justice, ensemble plusieurs lettres, tant siennes que autres, pour plus grande vérification de ladicte trahison; le tout traduit de l'anglois en françois, suivant la copie imprimée à Londres. » Comparer avec Camden, 432, et Strype, III, dans son appendix, 103

avec deslibération de l'exécuter. » Guill. Parry étant enfermé à la Tour écrivit une longue confession. Le résultat de ses aveux fut que Th. Morgan, gentilhomme catholique, l'avait pressé d'assassiner la reine, et que le cardinal Cosme, au nom de Grégoire XIII, avait approuvé ce projet : « On m'apporta des lettres du cardinal Cosme, datées à Romę, par lesquelles estoit louée et approuvée mon entreprise et moy-mesme absous de tous mes péchés au nom de Dieu. Une chose bien véritable, c'est que ceste lettre me confirma en ma résolution de tuer la royne, et m'asseura en ma conscience que c'estoit chose loisible et méritoire. » Lors du prononcé de l'arrêt, Parry s'écria : « Je suis innocent, jamais je n'ai pensé à ce meurtre, et M. le cardinal Cosme ne m'a donné aucune approbation ; tout ce que j'ai dict m'a été arraché par les menaces et les promesses *. »

Rien d'étonnant dans cette cruauté qui poursuit les catholiques, expression d'une opinion ardente qui trouvait un peuple et proclamait sa reine alors dans les fers d'Élisabeth. La lutte fut longue, tenace, impitoyable jusqu'au sup-

* « La confession volontaire de Guill. Parry, selon qu'il l'a escrite entièrement de sa propre main. » 1584. Toutes les pièces de l'histoire de Parry se trouvent dans Strype, II, 593, 648 ; III, 79, 82, 188, 259. — Hollingshed, 1388, 1095.

plice de Marie Stuart. Et cette lutte, ces persécutions des catholiques en Angleterre étaient le sujet de larmoyantes complaintes, de saintes images qu'on plaçait dans la rue et que la maison de Guise multipliait partout jusqu'aux cimetières pour soulever le peuple contre les huguenots. Aucun nom n'était plus en exécration dans les bonnes villes de France que celui d'Élisabeth *, et, par contraire, on exaltait la belle et sainte Marie Stuart ; on la peignait en belles images comme la benoiste vierge sainte Thérèse et Mme de Montpensier.

Élisabeth, d'un autre côté, était en honneur dans les diverses communions luthériennes. Les rigides docteurs de Genève pouvaient bien se

* J'ai trouvé dans les archives de Simancas, B 59[31], des vers et pasquils contre Élisabeth d'Angleterre.

Ta naissance est pareille à celle des vieux mages,
Les maux de Lycaon sont des tiens les images;
Incestueuse louve, en violant tous droits
Contre une fille et femme, et mère et sœur de rois,
Tes horribles meffects t'ont ainsi transformée;
Ton impiété rend ta beauté difformée;
Ton haleine, infectée et d'envie et d'erreur,
Nous fait estre muet en voyant ta fureur.

QUATRAIN.

Anglois, vous dictes qu'entre vous
Un seul loup vivant ne se trouve;
Non, mais vous avez une louve
Pire qu'un million de loups.

plaindre des persécutions que subissaient les non-conformistes en Angleterre; mais le parti en lui-même, par un instinct facile à s'expliquer, savait que dans la lutte engagée avec le catholicisme, le plus grand appui que les huguenots pouvaient trouver, c'était encore Élisabeth. Genève d'ailleurs, malgré son titre de métropole du calvinisme, siége de la science et des écoles, perdait de son influence; elle était alors vivement menacée par le duc de Savoie, et Bèze écrivait à Henri de Navarre une lettre éloquente pour appeler secours; il le suppliait au nom de MM. de Genève de leur envoyer le sieur de Lacoste pour pourvoir à la défense de leur ville, car ils avaient appris qu'on machinait une entreprise et que plusieurs cherchaient à leur nuire. Le 12 mai Henri leur répondit que M. de Lacoste allait partir de suite, « sçachant combien le temps doit estre diligemment employé en telles affaires; s'il en est besoin, je trouverai moyen de faire jeter des hommes de commandement dans votre ville, qui se sont trouvés à plusieurs siéges et qu'on recognoistra toujours pleins d'asseurance. Ne faillez pas à me prévenir de ce qui peut estre advenu depuis le partement de ce courrier, afin que, sur ce, j'employe les moyens que Dieu m'a donnés pour une si bonne occasion *. »

* Mss. de Baluze, vol, in-fol. cot. 238, fol. 193.

Les synodes, grandes assemblées du calvinisme, se tenaient presque tous dans la Languedoc, qui semblait devenir un centre de religion. L'Église de Montauban marchait de pair avec celle de Genève, par la science de ses ministres et la profondeur de ses écoles. La royauté béarnaise favorisait cet agrandissement du prêche et de la sainte cène dans le midi de la France. En fondant un trône huguenot, Henri de Navarre voulait donner à son Église un caractère de nationalité; il en eût placé le siége religieux dans quelque vaste cité du royaume.

CHAPITRE LXIV.

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA LIGUE.

Division de Paris. — Les quartiers. — Magistrats municipaux. — Esprit du peuple. — Élection des quarteniers. — Sainte-Union. — Rapports avec les métiers. — Relations de ville à ville. — Tentatives de rebellion. — Marseille. — Projets contre le roi.

1585 — 1586.

La ville de Paris, chef et tête de la sainte-union, s'organisait pour prendre l'initiative dans le mouvement catholique qui se préparait sous le duc de Guise; sa vieille constitution

municipale s'adaptait parfaitement à tout projet populaire. Les tentatives de centralisation essayées par Louis XI avaient eu pour résultat de fortifier l'autorité du prevôt, officier désigné par le roi; mais les magistrats de ville restaient encore à l'élection du peuple et des confréries bourgeoises, des corporations et des métiers: tels étaient les prevôts des marchands, les quarteniers chefs de quartiers au nombre de seize, les colonels ou centeniers, les officiers de la garde bourgeoise et du guet, désignés sous le nom de dixainiers; tous avaient un grand crédit sur la multitude qui se réunissait dans ses parloirs ou assemblées de prévôté.

L'autorité des magistrats de Paris s'exerçait sans contrôle; ils convoquaient les bourgeois, rassemblaient la garde de la ville; ils fermaient ou ouvraient les portes à volonté, dressaient les chaînes, et quand au son du tambour ou de la trompette on lisait un ordre de messires les échevins, il n'était homme, manant ou habitant, qui ne se hâtât d'accorder obéissance. L'esprit tout catholique de Paris l'avait jeté dans la ligue; et quand les agens du duc de Guise se présentèrent pour obtenir signature à la sainte-union, toutes les confréries, tous les corps de métiers s'étaient empressés d'adhérer à la belle pancarte où l'on se liguait pour la sainte foi du pape et de la messe.

L'organisation de la ligue était merveilleusement adapté à l'esprit du système municipal Le conseiller d'État de Lezeau, bon ligueur, qui nous a laissé de si précieux détails sur le mouvement populaire de Paris, s'exprime ainsi sur l'union : « Les premiers qui travaillèrent à cette grande affaire de la ligue furent les sieurs de Rochibond, bourgeois de Paris, homme très-vertueux et de bonne et ancienne famille ; Jean Prévost, curé de Sainct-Severin; Jean-Boucher, curé de Sainct-Benoist; et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons. Puis adjustèrent à leurs confédérations et assemblées plusieurs autres entres lesquels ils en choisirent seize qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris, et pour ce depuis, les plus zelés et affectionnés au parti furent appelés les seize, pour veiller au bien, advancement d'iceluy, et attirer à eux ceux qu'ils croyoient en être capables; se donnant bien de garde de s'ouvrir ni communiquer ce dessein avec homme vivant, que premièrement le conseil n'eust examiné la vie, les mœurs et la bonne renommée de celuy à qui l'on avoit à parler, comme n'estant raisonnable de commettre la cognoissance de cette saincte cause qu'entre les mains des gens de bien, sans reproches, fidèles et trés-affectionnés. Les noms de ces premiers seize estoient : La Bruyère, lieutenant particulier au Chastelet ;

Crucé, procureur ; Bussy Leclerc, procureur ; le commissaire Louchart ; de La Morlière, notaire ; Senault, commis au greffe du parlement ; le commissaire Debart ; Droüart ; advocat ; Alveguin, Emonot, procureur, Sabliet, notaire ; Messier ; Passart, colonel ; Oudineau, prétendant à la charge de prevost de l'hostel ; Letellier ; Morin, procureur au Chastelet. Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille ; mais ceux-ci ne paroissoient et ne vouloient point assister aux assemblées, de peur d'estre descouverts, mais sous main faisoient ce qu'ils pouvoient et animoient ces entrepreneurs, et conféroient avec eux et subvenoient à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que le tout se gouvernoit avec grand zèle, grande amitié, grande consolation, grande fidelité et prudence*. »

Un homme influent dans chaque état, dans chaque corporation, s'était chargé d'entraîner aux intérêts de l'union le corps dont il faisait partie : « Et se pratiquoient de la façon suivante : Ceux de la chambre des comptes, par La Chapelle Marteau ; ceux de la cour, par le président Le Maistre ; les procureurs d'icelle, par Leclerc et

* Mss. bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, » in-fol. chap. IV.

Michel, procureurs; les clercs du greffe de la cour, par Senault; les huissiers, par Le Leu, huissier en ladicte cour, voisin de Louchart; la cour des aydes, par le président de Nully; les clercs, par Choulier, voisin du Clerc; les généraux des monnoyes, par Rolland. Les commissaires ont aussi pratiqué la plus grande part des sergens à cheval et à verge, comme aussi la plupart des voisins et habitans de leur quartier sur lesquels ils avaient quelque puissance. Le lieutenant particulier La Bruyère avoit charge de pratiquer ce qu'il pourroit des conseillers du siége du Chastelet; comme aussi Crucé qui a pratiqué la plupart des procureurs et une grande partie de l'Université de Paris. Debart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du costé de deçà qui font nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons. Toussaint Poccart, potier d'étain, avec un nommé Gilbert, charcutier, ont pratiqué tous les bouchers et charcutiers de la ville et fauxbourgs qui font nombre de plus de 1500 hommes. Louchart, commissaire, a pratiqué tous les marchands et courtiers de chevaux qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'ont faisoit entendre que les huguenots vouloient couper la gorge aux catholiques et faire venir le roy de Navarre à la couronne, ce qu'il estoit besoin d'empescher, et s'ils n'avoient des armes que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils

avoient tous juré et promis se tenir prests quand l'occasion se présenteroit *. »

Au reste, les projets avoués de la ligue étaient de nature à obtenir une grande popularité dans les villes et parmi les municipalités : ses manifestes, si souvent jetés dans la multitude, résumaient les vieux griefs des États-Généraux et en demandaient la réparation ; on montrait les dangers qu'éprouverait la religion catholique, si un hérétique parvenait au trône de France : « Chacun voit à l'œil, disaient les ligueurs, les desportemens et actions d'aucuns qui, s'étant glissés en l'amitié du roy, se sont comme saisis de son auctorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée, et ont eu la hardiesse d'éloigner de Sa Majesté non seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il y a de plus proche. Il n'y a plus personne qui ait part en la conduite et administration de l'Estat, ni qui exerce entièrement sa charge, et l'on a forcé plusieurs gouverneurs de provinces, capitaines de places fortes, et autres officiers, de quitter et remettre leur charge, contre leur gré et volonté. Ils ont tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres, et les plus

* « Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la ligue, depuis le 2 janvier 1585, jusques au jour des barricades, eschues le 12 may 1588. »

clairs deniers des receptes sont pour leur profit particulier. Et par leur avarice est advenu qu'abusant de la facilité des subjects, l'on s'est pu desborder à de grièves surcharges. Il avoit paru quelque rayon d'espérance lors de la convocation des Estats-Généraux à Blois, mais il n'en est resté que l'autorisement des mauvais conseils d'aucuns qui sont mal affectionnés au service de Dieu et de l'Estat, et lesquels, au lieu de réunir tous les subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, ont persuadé estre utile et nécessaire d'affoiblir et diminuer l'autorité des princes et seigneurs catholiques. Pour ces causes, desclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main-forte, et armes, à ce que la Saincte-Eglise de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouisse comme elle doibt de sa franchise tout entière, et le peuple soit soulagé, les nouvelles impositions abolies et toutes crües ostées; que les parlemens soient remis en la plénitude de leurs cognoissances et en l'entière souveraineté de leurs jugemens; tous subjects du royaume maintenus en leur gouvernement, charges et offices; que tous deniers qui se relèveront sur le peuple soient employés à la défense du royaume, et que désormais les Estats-Généraux, libres et sans aucune pratique, soient tenus, de trois ans en trois ans pour le plus tard, avec entière li-

berté à un chascun d'y faire ses doléances *. » C'étaient là les plaintes qui avaient appelé à toutes les époques le concours du peuple. Unité catholique, privilége de la gentilhommerie, abolition d'impôt, prérogatives du parlement, périodicité et liberté des États-Généraux, n'était-ce pas pour ces griefs que vingt fois on s'était levé dans les guerres, toutes appelées du *bien public*?

Les chefs de la ligue ajoutaient pour chacun d'eux des stipulations particulières pour s'assurer les dignités des batailles; « le sieur de Mayenne devait être colonel de l'infanterie française; l'avant-garde était confiée à monseigneur de Guise; M. de Nevers se chargeait de la guerre, lequel a déclaré toutefois qu'il ne voulait point s'en mêler, qu'il n'ait la bulle du pape pour l'attacher au bout de ses lances **. »

Quand il s'agissait d'acquérir un nouvel adepte, un bon bourgeois, et de le jeter dans les intérêts de la ligue, il n'était sorte de pratiques qu'on n'employât; et maître Nicolas Poulain, lieutenant

* « Déclaration des causes qui ont mû monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat; donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585. »

** Déposition du sieur Devillefallier sur les projets de la ligue. Biblioth. du Roi, mss. de Béthune, n° 8756, fol. 69.

de la prevôté de Paris, nous a laissé l'histoire de son adhésion aux doctrines de la sainte-ligue : « Le 3 janvier 1585 me suis transporté au logis de Me Leclerc, procureur en la cour de parlement, où étoient aucuns des habitans de ladicte ville qui estoient du parti, et avec eux un gentilhomme nommé le seigneur de Mayneville, qui leur estoit envoyé, comme ils disoient, par le duc de Guise pour leur communiquer de leurs affaires et entreprises; en la présence duquel me fut dict par ledict Leclerc, que la religion catholique estoit perdue si on n'y donnoit ordre et prompt secours pour empescher ce qui se préparoit pour la ruiner, et qu'il y avoit plus de dix mille huguenots au faubourg Sainct-Germain, qui vouloient couper la gorge aux catholiques pour faire avoir la couronne au roy de Navarre, et qu'il y en avoit plusieurs tant aux fauxbourgs que dans la ville, attirés, qui tenoient son parti, moitié huguenots, moitié politiques; que plusieurs du conseil et de la cour du parlement favorisoient le roy de Navarre, à quoi il estoit besoin de pourvoir, mais aussi qu'il estoit très-nécessaire que les bons catholiques prissent les armes secrètement, pour se rendre les plus forts et empescher telles entreprises; qu'ils avoient de bons princes et grands seigneurs pour les soutenir : à sçavoir, les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale et toute la maison de Lorraine, et qu'en leur faveur, le pape,

cardinaux, évesques, abbés et tout le clergé, joints avec MM. de la Sorbonne les assisteroient pour estre portés et soutenus par le roy d'Espagne, le prince de Parme et le duc de Savoye; qu'ils cognossoient qu'à la vérité le roy favorisoit le roy de Navarre, et qu'à cet effet il lui avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher, par prest ou autrement, la somme de deux cent mille escus, pour faire sous main la guerre aux catholiques, mais qu'il y avoit déjà un bon nombre d'hommes secrètement pratiqués dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer; ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient à faire qu'à rompre et ruiner les forces que le roy avoit dans Paris, qui estoient foibles et en petit nombre, à sçavoir deux ou trois cents de ses gardes qu'on mettoit au Louvre, le prevost de l'hostel et ses archers, et le prevost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le roy se pouvoit aider dans Paris *. »

La mission donnée à Nicolas Poulain par les sociétés secrètes de la ligue fut d'acheter des armes, car « le roy avoit faict desfense à tout quincaillier et armurier de Paris de vendre aucune arme, ou cuirasse, sans sçavoir à qui, et me donnèrent un prétexte pour acheter lesdictes

* Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle de-France, etc.

armes, à sçavoir de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, que c'estoit pour aller en une commission secrète, en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes; et me donnèrent des mémoires où eux-mêmes sçavoient qu'il y avoit des armes et gens attitrés par eux qui faisoient semblant de les vendre secrètement. Et toutefois je faisois le prix desdites armes sans disputes, et les faisois payer sous main par un autre, et les faisois porter la nuict en certaines maisons, qui étoient l'hostel de Guise, du Clerc, Compan, commissaire Debart, Rolland, Crucé, et autres lieux, en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moi acheté en six mois pour six mille escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient faict. Et comme je m'enquerrois un jour dudict Leclerc, qui bailloit l'argent pour payer lesdictes armes, il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient déclarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts; et toutefois il m'en nomma plusieurs, entre autres un seigneur de Paris, duquel je tairai le nom, qui avoit baillé des premiers dix mille livres, avec d'autres encore qu'il ne voulut desclarer *. » On se préparait donc à combattre, à attaquer de front l'autorité du roi dans le sein de sa bonne ville; la multitude était

* Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

impatiente, « elle murmuroit fort, tant qu'il fallut aller par les quartiers leur remontrer qu'ils eussent patience, autrement qu'ils se perdroient tous; que les chefs n'estoient encore prests, et que ceste entreprise estoit de grande conséquence; nonobstant lesquelles raisons, desquelles ils ne se payoient guère, ils disoient qu'ils craignoient d'estre descouverts si on ne se hastoit, et que le roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dict à moi-mesme), car il s'entendoit avec les huguenots; et là-dessus bastissoient eux-mesmes des entreprises pour commencer le jeu de se défaire du roy, sans parler ni à princes, ni à chef, ni à conseil qu'eux-mesme : les uns disoient qu'il se falloit jeter sur lui et le tuer; les autres disoient que non, et qu'il le falloit seulement prendre et le mettre en un monastère. De faict, ils furent un jour, qui ne se peut coter, en délibération de le surprendre en la rue Sainct-Antoine, revenant du bois de Vincennes, et n'avoit lors avec lui que deux hommes de cheval et quatre laquais, proposèrent de tuer son cocher et quelques autres autour de lui, et incontinent devoient crier au roy : « Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre. « A laquelle parole il seroit tellement effrayé qu'il sortiroit de son carrosse, et lors ils s'en saisiroient et le conduiroient où bon leur sembleroit; que s'il ne vouloit sortir ils l'en tireroient de force et le mèneroient en l'église

Sainct-Antoine, en une petite tour qui est fort près du clocher, en attendant que le commun peuple s'assemblast pour y venir *.

Ces projets populaires à Paris peignent exactement l'état des esprits et l'énergie toute multitude de la ligue. Mais la grande et belle cité ne pouvait agir seule; elle sentait que ses forces, quelque puissantes, quelque vivaces qu'elles pussent être, n'étaient pas capables de résister aux troupes royales, aux Suisses, lansquenets, reitres réunis. Aussi son premier soin avait-il été d'appeler à son aide les autres villes de France, et partout ses propositions avaient été accueillies avec enthousiasme. L'union de Paris députa des agens secrets qui avaient des relations dans les provinces, afin de les faire prononcer pour la ligue. Quand le mouvement éclaterait à Paris, il devait se manifester en même temps dans toutes les villes dévouées à la sainte-union. « Aux pays de Guyenne, dit un rapport secret, les ligues font état d'avoir Bordeaux, Agen et Blaye; au pays de Poitou le seul Brouage. Pour la Bretagne, ils peuvent avoir bonne part à Nantes; en Picardie ils pratiquent Péronne; en Bourgogne, Auxerre, Dijon, Mâcon; ils pensent avoir Orléans par M. d'Entragues **. »

* Procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

** Déposition de M. de Villefallier sur les troubles qui se

Marseille tentait aussi sa révolution catholique : « Le mardi 9e du mois d'avril 1585, la nuit, Daries, second consul, et le capitaine Boniface, font prendre les armes au peuple, vont premièrement à la maison du sieur Boniface, général des finances, frère du capitaine, heurtent à la porte, disant qu'ils avoient un paquet de lettres de monseigneur le grand prieur à lui remettre. Ledict sieur Boniface descend à la porte, sa femme portant la chandelle après luy. Ledict général des finances prit le paquet, et le consul Daries lui dict d'en exécuter le contenu. C'estoit le mot du guet donné aux meurtriers qui l'accompagnoient; car promptement ils se jetèrent sur lui et le tuèrent à coups d'espée et de dague. » Aussitôt ils vont fouiller dans toutes les maisons des huguenots et en conduisent bon nombre prisonniers à la tour Saint-Jean; plusieurs même furent massacrés; ils s'emparèrent du fort Notre-Dame-de-la-Garde qui domine la ville, et ils écrivirent au sieur de Vins, un des chefs des ligueurs en Provence, pour qu'il vînt avec des forces leur prêter secours : « Mais Dieu suscita le sieur Bouquier, qui est un personnage vénérable et de grande auctorité sur la ville, de manière qu'il faict les consuls tels qu'il lui plaist, et faict ployer

préparaient dans le royaume. Biblioth. du Roi. Mss. de Béthune, vol. cot. 8920, fol. 51.

tout le monde à ce qu'il veut. » Le sieur Bouquier entre en négociation avec les conjurés, et pendant ce temps il fait avertir le grand-prieur, qui se trouvait à Aix, lequel arriva avec deux cents chevaux. Les prisonniers furent mis en liberté ; on commença le procès au consul Daries et au capitaine Boniface, « lesquels estant convaincus de trahison, furent condamnés à mort et exécutés le lendemain. Fut faicte une procession en la ville le jour de dimanche ensuivant, et le peuple crioit de tous costés : *Vive le roy ! vive la France* * ! »

Ce mouvement de la ligue échouait à Marseille, mais il avait des résultats décisifs à Lyon, à Toulouse, à Rouen, cités en parfaite intelligence avec l'union. Les agens annonçaient la force des confréries de Paris et leurs projets, qui se déploïeraient dans cette année. Bien avant la grande journée des barricades, cette idée d'une attaque bourgeoise et formidable contre la couronne était passée dans les masses ; « on devoit alors s'assurer de l'arsenal par le moyen d'un fondeur qui étoit dedans. Pour le grand et petit Chastelet qui leur estoient nécessaires, ils les devoient surprendre par des commissaires et sergens qui

* « Histoire véritable de la prise de Marseille par ceux de la ligue, et la reprise par les bons serviteurs du roy, confirmée par les lettres de Sa Majesté au sieur de Lude. » 1585.

feindroient y mener de nuict des prisonniers. Quant au Palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'icèluy; le Temple et l'Hostel-de-ville de mesme façon. Mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le devoient assiéger et bloquer par les avenues des rues, puis défaire les gardes du roy ou les affamer, afin de se saisir de Sa Majesté et de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoi il leur fut remonstrés qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs et gens mécaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estant une fois mis à piller; que leur bande feroit une pelotte de neige qui grossiroit toujours et apporteroit enfin ruine et confusion totale à l'entreprise et aux entrepreneurs. Sur cet advis, qui sembla considérable et très-pertinent, fut proposée l'invention des barricades, suivies et approuvées, finalement conclues; à sçavoir que joignant chascune chaisne, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage, et que sitost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les rues que ceux qui auroient le mot et la marque pour y passer, et que chascun en son quartier feroit la barricade suivant les mémoires qu'on leur envoyeroit. Seulement quatre mille hommes passeroient par lesdites barricades, tant

pour aller au Louvre rompre les gardes du roy, qu'ès autres lieux où il y auroit des forces pour Sa Majesté, par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la noblesse, qui estoit logée en divers quartiers, ne lui pourroit donner secours; on devoit couper la gorge à tous les politiques qui tenoient le parti du roy, spécialement aux suspects de la religion. Cela faict, on devoit crier par les rues : *Vive la messe!* et ce afin d'inviter tous les bons catholiques à prendre les armes; aussi qu'au même jour toutes les villes du parti seroient adverties de faire le semblable; qu'aussitost qu'ils se seroient rendus maistres du roy et du Louvre, ils tueroient son conseil et lui en donneroient un autre à leur dévotion, sauvant sa personne, à la charge qu'il ne se mêleroit d'aucunes affaires *. »

Tels étaient dès les années 1585, 1586, les projets de la bonne bourgeoisie de Paris pour le triomphe de la benoîte foi catholique; on songeait à annuler un prince qui restait en négociation avec les huguenots. Les bourgeois et échevins n'ignoraient pas que le duc d'Épernon ne cessait d'être en rapport avec le roi de Navarre, ce Béarnais insolent, et ces pourceaux de politiques qui ménageaient les calvinistes et

* Procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant en la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

parlaient encore de faire paix avec eux ! Paris et la plupart des villes municipales de France voyaient leur liberté et leur religion dans la ligue ; c'était une guerre de bourgeois à gentilhomme; de l'unité catholique contre le morcellement féodal ; de la cité contre le castel ; et cette bonne famille de Guise n'était-elle pas toute prête comme l'expression d'une royauté bourgeoise et dévote ! Quoi de plus populaire à Paris que Mme de Montpensier quant elle s'arrêtait avec les maîtres des halles et des métiers, quand elle leur serrait les mains ou leur donnait à baiser ses deux joues, quand surtout elle leur disait ses haines contre Henri de Valois, roi des mignons, langue de vipère qui déchirait les dames de la cour, ses proches parentes, par des contes de licence et des vanteries de couchette ! Que pouvait reprocher la multitude au duc de Guise? un peu de lenteur *.

* « Les chefs de la sainte-union reconnaissaient bien M. de Guise pour vaillant et courageux ; mais il leur semblait aussi, pesant, grossier, et *sentant son Allemand*. Cependant, en faveur des services rendus à la religion catholique par son père le duc de Guise, et à cause des grâces de sa personne, on députa vers lui quelques ligueurs, pour lui faire connaître la volonté des bons catholiques de Paris. Le duc leur ayant fait l'accueil le plus bienveillant, en parla aussitôt à messieurs ses frères, et surtout à M. le cardinal de Bourbon. » Mss. de Lezeau, conseiller d'État. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

Pourquoi ne point éclater quand on avait tant de forces en main, quand la bonne bourgeoisie, les villes municipales portaient appui? C'est qu'Henri de Guise, homme prudent et de bon conseil, ne voulait pas faussement s'engager; il attendait les secours d'Espagne; il savait bien que les confréries n'étaient pas en mesure de lutter seules contre la chevalerie béarnaise, les reitres, les arquebusiers du Midi; il attendait donc l'Espagnol; il avait confiance en ses promesses: comment resteraient-elles long-temps à s'accomplir?

L'organisation matérielle de Paris n'éprouvait aucune altération; les registres de l'hôtel de Grève sont remplis d'ordonnances du roi pour la sûreté de la pieuse et belle cité, soit pour la garde des portes, leur fermeture et les murailles, soit pour les levées et discipline des milices bourgeoises, soit pour la police des hommes inconnus et mauvais visages dans les hôtelleries: « Prevost et eschevins, visitez ceux qui entrent dans nostre bonne ville ou en sortent; saisissez-vous de leurs armes; et venez-moi instruire personnellement de tout ce que vous saurez *. » Le pauvre roi voulait encore retenir l'autorité municipale et catholique; elle passait en d'autres mains.

* Avril, mai, juin 1585, vol. Colbert, 252. — Extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Paris, in-fol. V.

CHAPITRE LXV.

UNION DU ROI AVEC LA LIGUE.

Le roi hésite entre la ligue et les huguenots. — Union avec les catholiques. — Conférence d'Épernay. — Traité de Nemours. — Révocation de la pacification. — Mesures de guerre.

1585—1586.

L'attitude toute militaire et si active de la sainte-ligue, l'union intime des villes, l'ardeur des populations catholiques, imposaient au roi la nécessité de prendre un parti; il avait vainement tenté de résister avec des forces indépendantes, avec

ses braves soldats suisses, ses maréchaux dévoués; cette position du milieu n'était pas tenable : huguenots et ligueurs allaient en venir aux mains sans lui; le pouvoir lui échappait s'il n'arborait hautement une couleur. Si l'on en excepte d'Epernon qui avait quelque penchant pour le roi de Navarre, tout ce qui composait le parti du roi était catholique; c'était donc vers la ligue qu'il fallait se tourner. Cette résolution coûtait à Henri III. Il avait fait tous ses efforts pour détacher quelques unités de la ligue et les attirer à son propre parti; après les édits sévères qui défendaient toute assemblée secrète *, on avait essayé les brochures et la presse. Les politiques avaient publié des pamphlets contre l'esprit d'association : ils disaient dans leur langage parlementaire : « Nous trouvons en toute façon l'association et ligue (prétendue sous voile de saincte protection de cet Estat, repos public, conservation de la chose publique) suspecte de captation et circonvention du roy, confusion de son Estat, change-

* « Nostre amé et féal, nous vous envoyons la copie des lettres-patentes que nous avons faict despescher pour empescher les levées de gens de guerre que nous avons entendu se faire en plusieurs endroits; employez vostre pouvoir pour exécuter en diligence ce qui vous est commandé. » (Édict du roy sur la desfense des armes qu'il faict contre ceux qui sont ligués en son royaulme.)

ment de règne, mutation et introduction de nouveaux princes du sang estranger à la couronne, servitude de la noblesse, oppression universelle de l'Église, du pauvre peuple, troubles, séditions, guerres plus que civiles et cruautés plus horribles qu'elles ne furent oncques. » Les politiques faisaient ensuite protestation de leur foi entière et inviolable à Dieu, à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, à l'autorité des saints conciles et décrets de notre saint père le pape. Ce qui devait maintenir la tranquillité de l'Église, ce qui devait redonner le sang et la vie au pauvre peuple, ce qui devait mettre le roi et le royaume en son premier lustre, c'était la paix, la bride et continence de tous les sujets du roi en une égale, aimable et pacifique conversation, c'était de réformer les débauches et dépravations publiques, c'était d'avoir pitié de la misère extrême en laquelle languit le pauvre peuple. « Or nous voyons tout le contraire, nous voyons le père jurer en la mort du fils, nous voyons spolier l'Église, dépeupler les provinces; nous protestons de ne nous approcher ni souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante société, violation de paix, conflagration de la patrie et perdition de ce royaume *. »

* « Protestation des catholiques qui n'ont voulu signer la ligue. » 1585.

Des pamphlets exprimaient le repentir d'un gentilhomme. « Son réadvis et abjuration de la ligue et les causes pour lesquelles il y a renoncé et s'en est départi * : « J'ai particulièrement recognu, disoit-il, que ceste ligue est une vraie loi nouvellement introduite dans le royaume, directement contraire aux priviléges de la couronne; j'ai aperçu que ladicte ligue renversoit de fond en comble ladicte couronne et y étoit opposée par toute sa disposition et substance; je propose à tous amateurs du bien public et particulier de rejeter laditte conjuration; je jure et je promets de détester ladicte ligue et de n'approuver jamais autres conseils que ceux qui seront conformes à la volonté de Dieu, conservation de l'Estat et couronne de France **. » Il y avait sans doute beaucoup de bonne volonté dans le parti du roi, qui rédigeait ces écrits; il tendait à la paix et à relever l'autorité royale; c'était en vain; il n'aboutissait à aucun résultat. Plus que jamais

* *Voyez* aussi ce pamphlet : « Le véritable sur la saincte ligue avec cette épigraphe : Il n'y a au royaulme jamais de société feable. » Ainsi disait en Homère Ulysse :

Celui qui veut commander comme un dieu
Ne doit souffrir compagnon en son lieu.

** « Réadvis et abjuration d'un gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est departi. » Paris, 1585.

la ligue était forte et puissante ; elle commandait dans les villes qui s'armaient pour défendre le catholicisme.

Dans cette situation, ce fut le roi qui alla au-devant de la ligue pour la subir dans toutes ses conditions, et non la ligue qui vint au roi. La position était toute différente : la reine Catherine, avec l'esprit négociateur qui la caractérisait, voulut atténuer quelques-unes des tristes conséquences de cette ratification forcée. C'était à elle que s'étaient adressés les ligueurs dans une requête au roi, où ils faisaient connaître leurs intentions. « Le cardinal de Bourbon et les princes et seigneurs qui l'assistent, vos très-humbles, très-obéissans serviteurs et subjects recognoissent qu'ils sont naturellement obligés de rendre à Vostre Majesté tout honneur, respect et très-humble service comme à leur roy et prince souverain. Jurent et protestent aussi devant Dieu qu'ils n'ont jamais eu autre intention, et qu'ils continueront en ceste volonté toute leur vie. A quoi outre leur devoir ils sont beaucoup excités de ce qu'il plaist à Vostre Majesté déclarer le zèle qu'elle a d'establir le service de Dieu par tout son royaume. Ils vous supplient très-humblement prendre de bonne part s'ils vous remonstrent que pour jouir de ce bien qu'eux et les vrais catholiques d'iceluy royaume ont tant de fois desiré et recherché au prix de leur sang et n'ont jamais

pu obtenir, il n'est pas seulement requis de faire un esdict qui contienne que tous les subjects soient contraincts de faire profession de la religion catholique (tout autre exercice interdit) et lesdits hérétiques desclarés incapables de tenir offices, dignités et charges publiques; mais est aussi nécessaire pour faire cognoistre qu'on veut venir aux effects et à l'observation, qu'il luy plaise, suivant le serment faict à son sacre et la supplication de tous ses subjects assemblés ès Estats-Généraux tenus à Blois, jurer et protester en son parlement de Paris, après la lecture et publication de l'esdict, que c'est son intention de le faire perpétuellement et inviolablement garder; et si aucune resvocation et desrogation estoit faite, elle ne veut qu'on y ait esgard comme à chose directement contraire au service de Dieu auquel elle se recognoist avoir le premier devoir, la principale et la plus grande obligation. Outre ce, demander à ceux de la nouvelle opinion les villes qu'ils tiennent, et les retirer avec la force s'ils en font refus; quitter aussi la protection de Genève; c'est chose qui ne peut résider en une mesme volonté, d'extirper les hérésies et de conserver la source d'où elles proviennent; et comme ce n'est pas l'esdict seul qui fait cesser le mal, Sa Majesté ordonnera que l'exécution s'en fera sans aucune remise et avec la force que les catholiques ont en main, et faire en sorte que l'ef-

fect et observation s'en ensuive. Moyennant quoi, encore qu'en juste occasion ils pourroient demander quelques sûretés, de crainte que l'esdict n'estant exécuté ils ne soient exposés aux violences de leurs adversaires, néanmoins ils offrent se despartir de toutes autres suretés que celles qui despendent de la grace royale et de leur innocence *. » Les catholiques conservaient encore des formes de respect, mais au fond on apercevait bien que les conditions étaient impératives; ils demandaient l'emploi immédiat de l'armée de la ligue, c'est-à-dire tous les moyens de rester en définitive maîtres de la royauté. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, nominativement à la tête de la saincte-union, se montrait dessiné dans les sentimens de la ligue; on lui faisait espérer la succession à la couronne. Comme on négociait à Rome l'excommunication du roi de Navarre, et que dans le droit public catholique tout excommunié ne pouvait offrir son front

* « Requeste au roy, et dernière résolution des princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés catholiques, présentées à la royne-mère de Sa Majesté, le dimanche 9e juin 1585, pour montrer clairement que leur intention n'est autre que la promotion et advancement de la gloire, honneur de Dieu et extirpation des hérésies, sans rien attenter à l'Estat; comme faussement imposent les hérétiques malsentans de la foi et leurs partisans. »

flétri à l'onction sainte, le cardinal de Bourbon devenait le plus proche héritier du trône; le cardinal déjà vieux, sans enfans, gardait le sceptre pour la grande maison de Lorraine; on s'explique donc très-bien comment M. de Guise plaça si haut un Bourbon. Il ne renonçait pas aux droits antiques de la race carlovingienne, que les pamphlets rappelaient; mais il s'élevait au trône tout simplement par un principe alors plus universellement admis, à savoir, qu'un hérétique ne pouvait succéder à la couronne de France. Deux grands droits étaient ainsi maintenus : l'hérédité de race et l'unité catholique.

La ligue avait son gouvernement tout établi; ses relations politiques s'étendaient à toutes les institutions, à toutes les provinces. Le 19 mars 1585, les princes associés écrivirent aux cours souveraines du royaume, prélats et personnes les plus considérables : « Messieurs, nous vous envoyons le double de la déclaration faite par Mgr le cardinal de Bourbon, par laquelle vous pourrez facilement connoître les raisons qui nous ont forcés de prendre les armes, ce que nous avons toujours tâché d'éviter, jusqu'à ce que nous ayons vu paroître le grand orage qui se prépare par les pratiques et levées des gens de guerre qui se font, tant en ce royaume qu'en pays étranger, lesquelles ne tendent à autre but que au changement et ruyne de la religion catholique, si les

bons et fidèles chrestiens et subjects du roy ne s'y opposent: Nous vous prions, Messieurs, de nous assister de vos bons conseils et moyens, comme le devoir et la conscience vous y obligent; à quoi nous assurant que vous vous conformerez, ne la ferons plus longue*. Cette circulaire était également adressée aux échevins et prevôts de toutes les villes de France; le conseil de la ligue voulait avoir leur avis, appeler leur concours et leur aide. L'adhésion qu'on sollicitait ne fut point difficile à obtenir, et bientôt une déclaration expliqua les causes qui avaient mu les seigneurs, villes et communautés du royaume de France, « à s'armer contre ceux qui veulent subvertir la religion de l'État**. » On voyait ainsi se développer un gouvernement avec ses desseins arrêtés, ses forces de guerre et son mouvement politique : le roi désirait sans doute traiter; mais pouvait-on se fier à lui sans garantie ? Ne devait-on pas imposer de dures lois à un pouvoir qui échappait à toutes les promesses pour revenir à ses systèmes de tempéramens et de modération ?

Le conseil écrivait à M. de Nevers : « On nous a pensé esblouir de l'apparence d'un esdit pour la religion, sans effect, et nous arrêter sur les

* Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 33.

** Bibl. du Roi, Mss. Colbert, n° 5. — Fontanieu en a une copie originale, n° 360.

sûretés que nous demandions pour nos amis, lesquelles nous avons fort opiniâtrées tant pour leur respect que pour establir nostre religion. Nous nous sommes bien aperçus qu'on vouloit sur le particulier interpreter en mauvaise part nos actions et les rendre odieuses; encore que les volontés et de nous et de nos amis soient très-droites et innocentes. Enfin, pour lever toute occasion et moyen de les calomnier, nous avons faict la response que nous vous envoyons, de laquelle ceux qui traitoient avec nous se sont trouvés si estonnés qu'ils sont demeurés sans réplique; et sur ce poinct nous nous sommes despartis incontinent, avec ferme résolution d'avancer nos affaires et joindre nos forces au plus tost, et d'exposer nos vies pour une si saincte entreprise, à laquelle ne doutant aucunement de l'entière affection que vous y avez vouée, nous ne vous dirons autre chose, sinon que c'est à ce coup que nous ferons preuve que nous sommes serviteurs de Dieu, zélés à l'avancement de sa gloire, et au bien et repos de la France.*» Et il ajoutait, dans une autre dépêche, pour expliquer la persévérance des catholiques à se maintenir sous les armes : « N'est-ce pas chose certaine que M. d'Épernon, duquel la fortune, faute de bons fondemens, a besoin de forts et puissans appuis, fut

* « Despesche de M. le cardinal de Bourbon. » 2 mai 1585.

trouver le roy de Navarre ? auquel outrepassant son pouvoir, il déclara de la part du roy que Sa Majesté le tenoit aujourd'huy pour son fils et héritier de cette couronne; chose si estrange à nos yeux, d'avoir dès à présent un successeur hérétique, qui publiquement s'est déclaré persécuteur de nostre religion, l'exercice de laquelle il a, sur peine de la vie, interdit ès pays de son obéissance. Ce que recognoissant ledict roy de Navarre, même cette succession ne luy estre légitime, et que du gré des François, sinon des desrogés de nostre religion, il n'en prendra jamais possession; il a cherché à s'appuyer sur les moyens que luy préparoient les ducs de Joyeuse et d'Épernon par promesses qu'ils se sont faictes respectivement, à sçavoir : lesdicts ducs de l'establir roy, et luy de les conserver tels qu'ils sont. Et pour plus aisément y parvenir depuis ce temps-là, ces deux messieurs se sont tellement faict amplifier leur pouvoir d'admiral et de colonel, que comme roy même, l'un s'est attribué tout pouvoir sur la mer et l'autre sur la terre; car ledict duc d'Épernon non content des principales clefs de la France, a faict estendre son autorité sur chascune des places frontières, rendant les gouvernans généraux des provinces et les capitaines particuliers desdictes places frontières sans aucuns pouvoirs, ne servant, comme l'on dict, que de zéro en chiffre. »

Les esprits étaient tellement agités, si forte-

ment prononcés pour la ligue, que toute négociation devenait difficile. Il y avait de justes méfiances dans la pensée de ces ligueurs, effrayés des constantes hésitations d'un pouvoir qui ne leur était pas dévoué. Partout les populations fermentaient; et la reine-mère s'étant rendue en grande hâte au camp des confédérés, écrivait à son fils : « Monsieur mon fils, j'espère que mon nepveu le duc de Guise viendra lundy; je crois là sçavoir leurs intentions : je desire vous faire entendre et représenter que du poinct de la religion ils sont tellement préoccupés qu'ils ne veulent rien négocier que par ce poinct-là; je vous demande vostre intention à ce sujet. Eh! vous dirai-je, monsieur mon fils, que je me suis bien portée ceste nuict? Grace au ciel, je me suis ung peu levée pour faire faire mon lict : la douleur que j'avois hier au costé est un peu calmée; et ay douleur à ung pied, et l'autre est si foible que je ne me pourrois soutenir : aussi ne me tiendrois guères debout. M. de Mayenne a fort bonne volonté pour nous. Monsieur mon fils, le sieur de Chartellie m'a dict que sans M. de Guise, M. de Mayenne alloit venir me trouver, et m'a dict aussi que son arquebuse est pleine de bonne volonté pour ce pays. Vostre très-obligée mère,

CATHERINE *. »

* Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8874, fol. 34.

Cette femme souffrante, active dans ses vieux jours comme au temps des fêtes et des palais de Henri II, s'adressait à tous les ligueurs modérés, au duc de Nevers comme au duc de Mayenne, qui représentaient alors la partie négociatrice de l'union. Elle obtint la paix après des sueurs infinies, des souffrances et des humiliations de toute espèce : les conditions étaient dures, car les catholiques voulaient en finir avec des craintes et des hésitations sans cesse renouvelées. Dans les conférences de Nemours on arrêta : « Qu'il seroit faict un édict perpétuel et irrévocable par lequel tout l'exercice du calvinisme sera défendu, et déclaré qu'il n'y aura dorénavant en ce royaume autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine ; tous les subjects du roy seront tenus vivre selon ladicte religion ou bien à vuider le royaume ; les hérétiques, de quelle qualité qu'ils soient, seront déclarés incapables de tenir bénéfices, charges publiques, offices, estats et dignités. Et sera déclaré que les villes données en garde à ceux de la religion pour leur sûreté, seront incontinent mises en liberté. Sa Majesté approuvera toutes les pratiques et levées de gens de guerre, rançonnemens, actes d'hostilité, et généralement tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes et communautés ; le tout pour la

manutention et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Les gouverneurs généraux ou particuliers qui ont suivi le parti desdicts princes, et généralement tous autres officiers seront maintenus en leur commandemens, charges, estats et offices. On donnera la ville de Soissons pour sûreté à M. le cardinal de Bourbon avec soixante-dix hommes de cheval et trente arquebusiers; à M. de Mercœur, Dinant et le Conquest; à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Chaslons; M. de Mayenne, le chasteau de Dijon et la ville et le chasteau de Beaune; M. d'Aumale, M. d'Elbeuf seront également pourvus de garde et ville de sûreté. Pour le regard des étrangers, Sa Majesté entend que les lansquenets soient dès à présent envoyés à la frontière pour estre licenciés et mis hors du royaume, et que les reistres aussi iront à la frontière où le roy advisera pour s'en servir à l'encontre des forces étrangères de ceux de la religion prétendue réformée; les prisonniers de part et d'autres seront remis en liberté sans payer aucune rançon *. » Cette convention, scellée à Nemours, et dont l'original existe encore, était revêtue des signatures suivantes : Catherine; Charles, cardi-

* Articles accordés à Nemours, au nom du roi, par la reine sa mère, avec les princes et seigneurs de la ligue, en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585.

nal de Bourbon; Louis, cardinal de Guise; Henri de Lorraine, Charles de Lorraine; elle était complète sous tous les points de vue, car elle faisait passer le gouvernement de l'État, la disposition des forces publiques dans les mains de la ligue.

Henri III subissait le joug tout populaire de la grande association; il se hâta d'exécuter le premier et le plus solennel engagement qu'il avait signé, et après avoir livré les villes de garantie aux chefs du gouvernement catholique, un édit porta : « Qu'en cestuy nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, il ne se fera plus dorénavant aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, mais seulement celuy de nostre religion catholique, apostolique et romaine, nonobstant la permission qui estoit donnée de ce faire par nos édicts de pacification précédens, laquelle nous avons révoquée et révoquons, et ce sur peine de confiscation de corps et de bien; tous les ministres d'icelle religion auront à vuider le royaume; et tous nos subjects seront tenus de vivre selon ladicte religion catholique, apostolique et romaine, et ceux qui sont de ladicte nouvelle religion s'en despartiront; tous nos subjects hérétiques sont incapables de tenir et exercer aucune charge publique; toutes les chambres mi-parties, triparties, establies en nos cours de parlement sont

révoquées; toutes les villes données en garde à ceux de la religion pour sûreté, seront par eux délaissées; recognoissons tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la ligue, prélats, seigneurs, tout ce qu'ils ont géré et négotié pour raison que ç'a esté pour le zèle et affection qu'ils ont eu à la manutention et conservation de ladicte religion catholique, apostolique et romaine *. » Le roi entrait dans la plénitude des voies de la sainte union. Plus de concessions aux huguenots ; il épousait les intérêts exclusifs de la foi romaine ; il déclarait la guerre à l'hérésie.

C'est à contre cœur que Henri III se dessinait aussi fortement ; la nécessité seule l'avait poussé à se jeter dans la ligue ; les parlementaires le savaient bien, et Pasquier écrivait à M. de Sainte-Marthe : « Le roy est venu en personne le 18e juillet pour faire publier l'édict au parlement. Le bruit est que s'y acheminant il a dict à M. le cardinal de Bourbon qu'il avoit faict deux édicts de pacification entre ses subjects, l'un en l'an 1577 contre sa conscience, par lequel il avoit toléré l'exercice de la nouvelle religion, mais toutefois à lui très-agréable, car il avoit pourchassé le repos général de toute la France; que

* Lettres patentes du roi Henri III, de révocation des édits de pacification (juillet 1585). — Fontanon, Collect. d'ordonnances, tom. II.

présentement il en alloit faire publier un autre selon sa conscience auquel il ne prenoit aucun plaisir, comme prévoyant qu'il apporteroit la ruine de son Estat *. » Il s'agissait dans cette séance de vérifier l'édit de réaction catholique qui trouva félicitations nombreuses en parlement; l'esprit de la population parisienne dominait les grands corps de magistrature **.

Pour arriver à une guerre décidée, à une prise

* Est. Pasquier, liv. xi, lett. 10.

** En exécution de son édit, Henri III avait écrit aux échevins de Paris : « Très-chers et bien amés, nous voulons et vous mandons que, suivant nostre dernier édict du mois de juillet dernier pour l'exercice de la nouvelle religion, vous faictes le serment d'iceluy garder et observer; et sera ledict acte dudict serment en la forme et ainsi qu'il s'ensuit : « Aujourd'huy.... jour de.... 1585, les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, assemblés en l'hostel commun d'icelle, ont, suivant le commandement et intention du roy, juré l'observation de l'édict faict par Sa Majesté au mois de juillet dernier pour la révocation de l'exercice de nouvelle religion. » Et sera le présent acte inséré dans les registres du greffe dudict Hostel-de-Ville, suivant ledict édict; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le 23e septembre 1585. » Suivant lesquelles lettres mesdicts sieurs les prevost des marchands, eschevins et conseillers de ladicte ville cy-dessus nommés ont faict et presté ledict serment requis par lesdictes lettres, en la forme voulue et portée cy-dessus. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. xi, p. 623.

d'armes générale qui pût en finir avec les huguenots, il fallait de l'argent, et Henri III multipliait les expédiens. Comme les hostilités qui allaient éclater étaient toutes dans les intérêts de la ligue, il réunit au Louvre le premier président du parlement, le prevôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal de Guise, et d'un air moqueur il leur dit : « Je me resjouis bien fort d'avoir enfin embrassé les bons et excellens conseils qui m'ont esté donnés ; c'est à vos prières et doléances que j'ay révoqué et annulé le dernier esdict de pacification octroyé aux huguenots. C'est avec peine que j'ay pris ce party, non que je ne sois grand zélateur des intérests de nostre religion catholique, mais l'expérience des temps derniers passés me faisoit voir dans l'exécution de ce dessein de bien grandes difficultés. Maintenant que cela a esté octroyé, il faut que tous les gens de bien et affectionnés à mon service et à celuy de la religion me prestent leurs secours pour terminer ceste guerre. Il me faudra trois armées dont l'une ne me quittera pas ; une autre combattra les huguenots dans la Guyenne, la tierce ira aux frontières empescher l'arrivée des lansquenets et reistres. Suivant la mienne intention, je n'aurois révoequé le dernier esdict de la paix ; nous allons avoir toute une troupe d'hérétiques sur les bras ; il faut promptement y pourvoir, car on viendroit, comme

chascun sçait et l'a desjà vu, brusler et saccager vos moulins et maisons. Je fais la guerre contre mon advis : vous m'y avez forcé ; il faut donc que vous m'aidiez à la faire vitement et fortement, m'octroyant les munitions et autres choses requises ; après quoy je ne m'espargnerai nullement. » Il s'adressa ensuite à M. de Harlay, alors premier président au parlement : « Vous avez esté fort zélés et desvoués, mons. le premier président, ainsi que vos collègues, à la révocation de mon dernier esdict, et je vous en complimente bien fort ; il faut cependant que vous sçachiez qu'on ne faict pas la guerre sans deniers, et tant que celle-ci durera vous aurez bien tort de me rompre la teste de la suppression de vos gages. M. le prevost, adjouta-t-il en s'adressant au prevost des marchands, faictes incontinent de mesme assembler les bourgeois et habitans de ma bonne ville * ; ils ont manifesté grande joye de la révocation de mon esdict, et ils ne seront pas faschés de me fournir deux cent mille escus d'or ; car, tout compte faict, cette guerre coustera quatre cent mille escus par mois. Mon cousin, dit-il au cardinal de Guise, vous voyez ; je puise au fond des bourses ; je réunis et mets ensemble autant de deniers que faire je puis ; maintenant le clergé fera le reste : dic-

* Harangue du roy faicte à messieurs de Paris le 11e d'aoust 1585. (Brochure.)

tes-luy que la guerre qui va estre mise en train est une guerre saincte pour nostre religion; je crois en conscience devoir me servir des revenus de l'Église ; c'est pour l'Église que nous prenons les armes ; c'est le clergé qui m'a forcé à m'armer, c'est le clergé qui doit me soutenir. » Chacun se récria sur les paroles doucereuses de Sa Majesté, qui demandait en définitive tant de fortes sommes d'argent ; on éleva la voix pour faire des remontrances ; le pauvre peuple, le clergé étaient épuisés et à court : « Vous avez demandé vous-mesme à guerroyer, s'écrioit Henri III *; vous m'avez

* J'ai trouvé dans les Archives de Simancas, B 57^{337} (1586), le sonnet suivant, qui exprime la situation :

Le Roy. Je desire la paix, et la guerre je jure ;
Le duc de Guise. Mais si la paix se fait, mon espoir n'est plus rien,
M. de Mayenne. Par la guerre nous vient le credit et le bien.
Le card. de Guise. Le temps s'offre pour nous avec la couverture.
Le roy de Navarre. Qui comptera sans moi pendant que je l'endure,
Comptera par deux fois, je m'en assure bien ;
Le card. de Bourb. Chacun peut bien compter ce qu'il pense estre sien.
La Royne-Mère. La dispute ne vaut pendant que mon fils dure.
Le Pape. Poursuivons néanmoins la ligue et ses projets.
L'Empereur. Le roy donc perdra la France et ses sujets?
Le roi d'Espagne. Si la France se perd je l'aurai tost trouvée.
La France. Tout beau, il ne faut pas tant de chiens pour un os.
Et ceux-là ont bien mal ma puissance esprouvée,
Qui pour l'ambition me troublent le repos.

forcé à desgaisner l'espée ; il valoit bien mieux la conservation de mes esdicts que vos idées remuantes, que vos décisions de guerre au fond de la boutique ou du chœur ; j'appréhende fort que pour vouloir destruire le presche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au reste, maintenant voyons les effects ; il n'est plus question de paroles. »

Henri III révélait naïvement ses affections et ses antipathies ; il avait été contraint dans tout ce qu'il avait signé à Nemours, et il disait maladroitement ses dépits à ceux qui se méfiaient de lui. L'argent ne lui manqua pas ; le clergé fit don du capital de cinquante mille livres de rentes sur son temporel ; les villes s'imposèrent ; tout retentit de la bataille et tuerie des hérétiques : « Il ne faut plus parler de paix avec les huguenots, écrit Pasquier, pour qui ne veut estre déclaré crimineux de lèze-Majesté divine et humaine. C'est le lieu commun de nos prédicateurs en leurs chaires. On joue maintenant à pis faire. Mais voyez, je vous prie, comme Dieu se mocque de nous. Le roy avoit faict ceste année en un mesme temps six armées pour terrasser inopinément d'un coup toute la puissance huguenote. M. de Guise commandoit en l'une sur les frontières de Champagne pour fermer le passage au secours estranger ; M. de Mayenne à une autre en la Guyenne, qu'il devoit joindre à celle du mareschal de Matignon ;

le mareschal de Biron en Poictou ; le sieur de Joyeuse en Auvergne ; le sieur de La Valette en Dauphiné. Il n'y avoit sage mondain qui ne jugeast que les huguenots de ceste façon investis à l'impourvu seroient desconfits sans espérance de ressource. Toutefois nous en avons rapporté autre fruict que la prise de quelques bicocques, lesquelles auparavant à peine cognoissions-nous de leur nom, et maintenant ne se rendent recommandables que par leur ruine. Ceux qui aujourd'huy conduisent le party huguenot ont pris tout autre conseil que le feu admiral de Chastillon, lequel, pendant nos premiers et seconds troubles, estoit environné d'armées sur les champs pour jouer à quitte ou double ; et en délibération de hazarder la décision de sa querelle au péril d'une journée. Ceux-ci, par un nouvel advis, ont pensé que pour ceste première desmarche il leur estoit plus expédient de parer aux coups et se tenir clos et couverts dedans leurs villes qu'ils sçavent fort bien fortifier. Ce faisant, sont autant de siéges et par mesme moyen d'amusoirs. La guerre se conduisant de ceste façon, je ne vois point que nous ayons si promptement fin du huguenot comme la ligue se promettoit. Pour le deffroy de toutes ces armées, outre ce que l'on a faict revivre tous les estats supprimés, le roy a voulu d'abondant rendre par nouvel esdict héréditaires tous les offices qui n'estoient de judicature. Et

sans faire mention des autres esdicts, il a vendu par permission dê Rome cinquante mille escus de rentes du temporel de l'Église. Médecine que quelques-uns n'estiment pas de moins dangereux effect que la maladie qu'on veut guérir *. »

Le bon Pasquier déplorait la situation nouvelle et dépendante que la ligue imposait au tiers parti par la guerre ; ce parti cessait d'être une force libre et agissant d'elle-même. Le traité de Nemours consommait la fusion des royalistes et des ligueurs aux conditions imposées par la sainte-union catholique. Les royalistes n'étaient plus que les auxiliaires d'un mouvement qui les dépassait.

* Est. Pasquier, liv. xi, lett. 13.

CHAPITRE LXVI.

ACTION SECRÈTE DE LA LIGUE.

Correspondance du duc de Guise, sous le nom de *Mucius*, avec l'ambassadeur d'Espagne. — Lettre contre la paix. — Demandes d'argent. — Sollicitations auprès de Montmorency. — Sur les opérations militaires. — Sur la Flandre. — Contre la reine-mère. — Sur les villes liguées.

1585 — 1586.

Les opérations militaires de la ligue se développaient lentement; les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces alors sur pied; il n'y avait pas complète harmonie dans les armées con-

fédérées. Le duc de Guise avait les yeux fixés sur l'Espagne; depuis la signature du traité de Joinville, la ligue avait pris des engagemens positifs avec Philippe II; et c'est alors que commença cette correspondance mystérieuse, où le chef de la maison de Lorraine, sous le nom de *Mucius*, tenait l'ambassadeur espagnol au courant de tous les accidens politiques, de toutes les craintes de l'union *. Cet ambassadeur à Paris était Bernardino de Mendoça, qui avait remplacé Juan Baptista Taxis, chargé par le roi catholique de diverses négociations secrètes. Dans cette correspondance, qui se continua juqu'à la catastrophe de Blois, le duc de Guise fait preuve d'une activité surprenante. Les secours promis par l'Espagne se faisaient souvent attendre, et pour la réussite de l'entreprise, la promptitude était bien nécessaire : ne fallait-il pas seconder les bonnes intentions de Marguerite de Navarre, tout entière dans le mouvement de la ligue ** ? Le duc de Guise

* Cette correspondance si curieuse forme trois paquets dans les archives de Simancas ; quelques-unes des dépêches sont en chiffres, mais traduites par un secrétaire, lettre par lettre. Sur plusieurs de ces dépêches sont des annotations de la main de Philippe II.

** J'ai trouvé dans les mêmes archives une lettre fort triste de Marguerite de Navarre à sa mère; elle est pleine de douleur filiale : « Monsieur de Saulan, puisque la cruauté de mon malheur et de ceux à qui je rendis jamais que service

cherche surtout à détourner la possibilité d'une paix ; toutes ses négociations tendent à éviter ce résultat. Bernardino avait eu une audience de Henri III, dans laquelle le roi de France manifesta ses craintes sur l'issue de la lutte qui allait s'engager, tout en adoptant les principes de la ligue et subissant sa volonté. Le 25 août 1585, le duc de Guise écrivait à l'ambassadeur : « J'ay entendu le discours de vostre audience, et si vous n'en pourchassez chaudement les effets, je crains fort que tout ira en fumée; je le laisse à vostre discrétion comme très-sage et advisé que vous estes; vous souvenant que, si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte

est si grande, que non content des indignités que depuis tant d'années ils me font pâtir, ils veulent poursuivre ma vie jusqu'à sa fin, je desire au moins advant ma mort avoir ce contentement, que la royne ma mère sache que j'ay eu assez de courage pour ne tomber entre les mains de mes mains de mes ennemis, vous protestant que je ne mangerai jamais ; asseurez-les, et les premières nouvelles qu'elle recevra de moi sera ma mort. Sous son assurance et commandement je m'estais sauvée chez elle, et au lieu de bon traitement que je me promettois, je n'ai trouvé que honteuse ruine : patience, elle m'a mis au monde, elle m'en veut oster. Si sais-je bien que je suis entre les mains de Dieu, rien ne m'adviendra contre sa volonté; j'ai ma fiance en lui et recevrai tout de sa main. Vostre plus parfaicte et meilleure amie, MARGUERITE. » Archives de Simancas, B 57[139].

entreprise, remonstrer qu'elle n'est nullement nécessaire ; au contraire, durant la guerre ils ne peuvent tirer secours des hérétiques de deçà. J'ay envie d'envoyer vers le roi vostre maistre pour luy rendre compte de toutes nos affaires et vous instruire auparavant de la despesche ; mais j'en ay esté retardé par le sieur Juan de Taxis, qui m'a escrit avoir charge parler à moy, et l'attends depuis douze jours, et crois qu'il sera icy bientost. J'ay faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au père Claude pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, jà fort advancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer nos desseins, pour mettre à fin ce que avons commencé, pour l'extermination de leur religion et empescher les desseins d'une paix trompeuse : je vous supplie en escrire à Rome aux ministres du roy vostre maistre afin qu'ils en fassent instruire comme chose importante à la religion. Je vous fis aussi dernièrement entendre combien il estoit nécessaire de secourir la princesse de Béarn, Marguerite, laquelle pour rien maintiendroit, selon nostre projet, la guerre en Gascogne, quelque volonté que l'on eust à l'esteindre : je vous supplie en faire une despesche en toute diligence afin qu'elle puisse toucher les cinquante mille escus que devions recevoir, ou autrement nos desseins de continuer la guerre

viendroient à faillir ; enfin il est certain que Marguerite y soutiendra les armes. Je vous supplie escrire en extresme diligence afin que le fruict prétendu puisse réussir, le tout à la gloire de Dieu *. » L'Espagne ne montrait pas une grande exactitude dans l'exécution des engagemens contractés à Joinville ; elle avait promis des fonds, lesquels n'arrivaient pas ; ils étaient pourtant si utiles, pour seconder surtout l'entreprise tentée par la reine de Navarre en Guyenne. Dans une lettre du 14 septembre 1585, le duc de Guise explique à l'ambassadeur le peu de moyens pécuniaires que possédaient les princes de la sainte-union ; ils avaient à solder les reitres, lansquenets et Suisses, et c'étaient tous gens qui devaient être payés exactement ; Sa Majesté catholique était donc suppliée d'acorder quelque bonne somme de deniers : « Nous l'attendons de sa libéralité, pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affaires en l'estat que nous desirons ; sinon avec très-grande et périlleuse difficulté **. »

Et le 22 octobre il réitérait ses demandes : « Vous sçavez tous les efforts que nous avons faicts, pour réduire les affaires au poinct auquel vous les voyez tant dedans que hors le royaume ;

* Archives de Simancas, B 56 [137].
** *Ibid.*, cot. B 56 [161].

mais malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix sans la faveur et aide du roy vostre maistre auquel je vous prierai de remonstrer et faire cognoistre quelle est nostre position qui importe au repos de ses Estats, ce qui ne peut estre sans extresmes despenses pour lesquelles nous n'avons les reins assez forts. Voilà pourquoi je vous prie le remonstrer au roy vostre maistre, afin que promptement il fasse effectuer et respondre aux remontrances que je luy fais faire par J.-B. de Taxis *. »

Henri de Guise cherchait spécialement à entraîner dans la ligue le maréchal de Montmorency qui pouvait être d'un si grand secours en Languedoc ; il était à redouter par ses idées de transactions et de paix générale que les ligueurs voulaient éviter de tous leurs moyens. Le duc de Guise écrivait encore à don Bernardino de Mendoça : « Les événemens vous feront assez remarquer de quelle conséquence est l'alliance de Montmorency avec M. de Montpensier, estant certain qu'il se entremet desjà pour traiter de la part du roy de France avec le prince de Béarn, ayant commencé à donner espérance à la royne-mère de la conversion dudict prince de Béarn, et elle qui ne demande que subject et occasion

* Archives de Simancas, cot. B 56 [146].

avec quelque petite couverture en la religion pour négocier une mauvaise paix, n'oubliera aucune chose pour y parvenir; si est-ce pourquoy j'estime très-nécessaire d'en advertir Sa Majesté catholique, afin de son costé y apporter remède qui dépendra de luy seul et du duc de Savoye : non que le pouvoir de Montmorency soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Languedoc, mais il est important d'y remédier, et vous souviendrez, s'il vous plaist, que dès le commencement de ces affaires je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant apporter de subject à une paix que Montmorency si l'on n'y mettoit bon ordre. Je vous dirai que depuis mon arrivée en ce lieu j'ai faict plus que jamais résoudre le duc de Lorraine à s'opposer et déclarer ouvertement contre la venue des reistres hérétiques; et considérant qu'il n'y auroit rien à tant craindre que cette entrée, laquelle seroit cause de faire forger une paix beaucoup à leur advantage et aux despens de la religion catholique. »

Henri de Guise allait, de concert avec le duc de Lorraine, marcher contre les reitres d'Allemagne, étrangers maudits; il allait batailler les Suisses huguenots : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai bon nombre de gens de guerre; je crois pouvoir combattre avec succès; c'est le seul moyen de résister et apporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy s'il estoit si mal

conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaume; ce que brouille Montmorency en Provence est cause d'y faire aller Espernon que sans cela ne l'eust osé entreprendre; il fera haster la la paix *. » Henri III avait donné ordre à M. de Mayenne de s'acheminer soudain en Languedoc : « Je lui despesche ce courrier, écrit le duc de Guise, afin qu'en aucune façon il n'accepte cette charge, crainte d'offenser le mareschal Montmorency **. » Et il ajoutait dans une autre dépêche : « J'ai jusqu'ici empesché que mon frère n'attaquast M. de Montmorency sous l'asseurance que j'avois que par le moyen de Sa Majesté catholique, M. de Savoye lui réduiroit à se joindre avec nous et le parti catholique, et a esté cause cette pensée de retarder mon frère d'approcher de Toulouse qui n'eust pu estre sans quelque rencontre contre ledict mareschal. Je vous supplierai donc d'avancer ce traité par tous les moyens qu'il vous sera possible, estant certain que une bonne intelligence confirmée estroitement entre luy et nous, empescheroit tout traité de paix et autre dessein que pourroient faire ceux qui n'affectionnent le service de Dieu ni de leur patrie, et seroit le vrai et sûr establissement et repos de

* Archives de Simancas, cot. B 57[236].

** *Ibid.*, cot. B 56[110].

nous et de luy, et pourrions facilement exécuter tous les commandemens du roy catholique en ce royaume, qui seroit toujours notre commun protecteur *. »

La politique du duc de Guise était surtout d'alarmer Philippe II sur la situation de ses pays de Flandre : « Si on ne nous donne pas des secours, il y a tout à craindre pour les Estats de vostre maistre; les hérétiques estant en force dans ce royaume, les Estats des provinces de par deçà seront dans un danger imminent. » Le duc de Montpensier refusait de signer la ligue : « J'ai eu advis, écrit le duc de Guise, que le duc de Montpensier, oubliant sa religion et son devoir, se joinct avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé et de quelques froids catholiques; leur menée et intelligence est pour venir à une paix, si nous ne l'empeschons pas, à quoi nous devons tendre tant pour le bien et conservation de la religion que pour le repos des Estats de vostre maistre, estant tout cela joinct ensemble et inséparable. L'assistance du mareschal de Montmorency avec eux peut infiniment traverser vos affaires; c'est pourquoi je vous prie de nouveau d'intercéder auprès du roy vostre maistre et le duc de Savoye à ce qu'il leur plust retirer ledict mareschal du parti du prince de

* Archives de Simancas, cot. B 57[217].

Béarn pour le faire joindre au nostre, et seroit bien nécessaire que ledict mareschal se liast avec nous plutost qu'avec le roy, afin que d'un commun accord nous puissions donner la loy, car il est à redouter, ainsi que je vous ai plusieurs fois escrit, que par une paix générale tout le malheur de la guerre ne tombast sur les Estats de vostre maistre sans que nous eussions moyen de le divertir, c'est chose à quoi vous devez bien penser *. »

On apprenait que la reine-mère se disposait à négocier avec Henri de Béarn ; Catherine cherchait à conclure une bonne paix qui aurait arrêté les desseins des ligueurs devenus trop menaçans. Le duc de Guise s'effrayait de ces négociations ; il fallait s'y opposer avec toutes les forces catholiques, car la sainte cause en dépendait ; il écrivait de nouveau à don Bernardino : « Je crains tousjours les desseins de la royne-mère qui se doit dans peu de jours voir avec le roy de Navarre, et que sur cette conclusion elle veut troubler le repos des catholiques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. J'escris à mon frère que devant qu'elle puisse prendre conclusion, il s'en revienne en diligence en son gouvernement, qui depuis Auxonne, est tout nostre, et qu'il s'asseure de Lyon, afin que nous soyons prests ;

* Archives de Simancas, cot B $57^{2,2}$.

empescher l'effect de telles menées. Nous vous dismes qu'il nous falloit des moyens outre les nostres pour maintenir un parti ferme, tousjours prest et en estat contre tels desseins; je vous prierai bien fort de vouloir en diligence escrire pour l'expédition, afin qu'estant asseurés, nous prévenions un chascun avant ceste conclusion de paix; je vous prie aussi vouloir faire toute diligence pour les trente mille escus desquels nous avons nécessairement besoin et nous font très-grand desfaut *. »

Toutes les bonnes villes se déclaraient pour la religion catholique; il fallait seconder leur ardeur; les sommes de deniers promises par Philippe II étaient impatiemment attendues. Le duc de Guise développait à l'ambassadeur espagnol les impérieux besoins de la ligue; il lui exposait la situation des bons catholiques : « Vous voyez clairement l'estat de nos affaires, et pouvez juger par les louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolution qu'ils desmontrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessaire d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre prests pour soutenir une si juste entreprise à laquelle la pluspart des bonnes villes se sont mises d'intelligence. Je vous supplierai vouloir advancer les affaires de ce costé,

* Archives de Simancas, cot. B 57[27*].

afin que les moyens puissent accompagner nos desseins, et faire en sorte que l'argent du premier payement soit promptement déposé sur la frontière, pour que nous puissions, en une nécessité qui ne se peut prévoir, estre assistés infailliblement de vostre part, et qu'un desfaut ne nous puisse apporter du retardement en nos affaires *. »

Ces secours n'arrivaient pas : le roi de France allait recevoir des renforts de reitres et de lansquenets; le duc de Guise se plaint amèrement à don Bernardino de Mendoça de ces hésitations de la cour d'Espagne qui compromettaient la sainte cause : « Je crains que les forces royalistes estant aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle on ne vienne à une paix générale, chose que l'on desire par-dessus toute autre. On peut nous contraindre à faire par force ce que nous n'avons envie de faire ni ne ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de Sa Majesté catholique, selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, nos affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de destourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises avec moins de difficultés que à présent ; c'est une grande pitié de nous voir ainsi désunis n'ayant que une

* Archives de Simances, cot. B. 57[297].

mesme volonté tendant au service de Dieu et au bien, grandeur et repos des Estats du roy catholique *. » Philippe II répondait à tout : « Prenez patience; les secours arriveront; n'éclatez que lorsque vous serez sûr de réussir : *Mucius*, la cause de la religion est à la veille de son triomphe; mais il faut du temps et de la prudence **. »

* Archives de Simancas, cot. B 56[153].

** Je donne plus loin la correspondance de Philippe II avec son ambassadeur, sur tous les projets de la ligue.

CHAPITRE XLVII.

SITUATION DU ROI DE NAVARRE ET DES HUGUENOTS.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité de l'union. — Tentative pour sa conversion. — Excommunication de Henri et du prince de Condé. — Défi chevaleresque des chefs de la gentilhommerie contre le pape.

1585.

Le parti catholique était ardent, actif, infatigable; et le pauvre roi de Navarre, avec sa chevalerie de montagne; attaquerait-il de front toutes les forces de la ligue? Jusqu'ici Henri de Bourbon espérait une alliance intime avec Henri III,

ce qui lui aurait entièrement donné le parti royaliste et politique. Toutes ses négociations avaient tendu à cette fin ; la reine-mère l'avait entretenu dans de bonnes idées de paix, et sa correspondance avec d'Épernon n'était pas de nature à le décevoir. Quand donc le Navarrois apprit le traité de Nemours, ce rapprochement de la ligue avec les royalistes, il en éprouva un vif et profond chagrin. Ne plus disposer de la couronne! il fallait aller aux champs de guerre, tirer sa dague contre six armées réunies! Tant il fut plein alors de doute et de chagrin, que « parlant un jour au marquis de La Force de l'extrême regret que son âme conçut de cette paix, il lui dit que pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyait sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache *. » Cette espérance de la couronne lui fut encore enlevée par la solennelle excommunication lancée par Sixte-Quint. Tant que le roi Henri III n'était pas entré franchement dans la ligue et n'avait pas signé son traité avec elle, on a vu que le pontife habile ne s'était pas dessiné. L'ambassadeur de France à Rome écrivait dans une de ses dépêches : « Le pape m'a parlé fort aigrement contre tous ceux qui sont de la ligue, et m'a dict comme il m'avoit

* Mathieu, *Hist.* ann. 1585.

déjà faict autrefois, que l'âme de son prédécesseur qui avoit esté occasion de ce malheureux soulevement, en souffroit à cette heure, comme feroient en leur temps les cardinaux de Sens et Cosme *.» L'adhésion du roi à la sainte-union détermina Sixte-Quint; et le sacré collége fut réuni pour préparer la bulle d'excommunication contre les hérétiques de la maison de Bourbon.

Le parti royaliste, attaché à l'ordre régulier de la succession, cherchait à empêcher ce résultat, en poursuivant avec ardeur la conversion du roi de Navarre. Il députa même auprès du Béarnais une sainte religieuse, parente du cardinal de Bourbon, et alliée de sa race; on espérait qu'elle aurait quelque influence sur le roi des huguenots. L'ambassadeur d'Espagne envoya à Philippe II la relation de cette entrevue d'Henri de Bearn avec Mme de Soissons: «—Mme de Soissons estant allée pour voir le roy de Navarre et M. le prince de Condé, ils ne voulurent qu'elle passast plus avant que Luçon, et la firent attendre un jour là; le lendemain, estant arrivés, ils ne la voulurent encore voir, s'excusant qu'ils estoient las. Le lendemain matin ils la vinrent trouver, et luy dirent qu'ils sçavoient bien que ce n'estoit pour l'amour d'eux qu'elle estoit sortie de son couvent et avoit faict tant de pays, et qu'ils sçavoient fort bien

* Despesche de M. de Pisany au roy. le 13 janvier 1587.

qu'elle estoit là envoyée. Madame fit réponse que personne ne l'avoit envoyée, mais que le désir qu'elle avoit de leur bien et le soin qu'elle avoit de leurs âmes, l'avoient amenée pour essayer si des prières et remonstrances les pourroient inciter à une bonne paix et à rentrer au giron de l'Église de laquelle ils s'estoient si fort desvoyés; leur remontrant aussi comme pour leur opiniastreté ils perdoient l'espérance du royaume temporel et spirituel, elle les supplioit et les invitoit à se recognoistre; et tous ces propos estoient accompagnés de larmes. Ils respondirent que puisqu'on les vouloit déposseder, ils estoient résolus de se fort bien défendre; qu'avec l'aide de Dieu ils feroient voir leur force et leur puissance telle que leurs ennemis en ressentiroient dommage et estonnement; quant à la religion, ils avoient toujours et dès leur première enfance esté instruits selon celle qu'ils observoient, et qu'ils ne changeroient jamais par menaces ni violence; ils n'estoient point-pages pour les faire obéir avec le fouet; jamais le roi ne les avoit tant honorés que de les faire instruire de bonne façon, mais toujours le cousteau à la gorge, n'ayant autres raisons pour leur conversion que des menaces de mort et de ruine; on ne les auroit jamais par cette voie; mais s'il plaisoit au roy faire tenir un concile comme ils l'avoient supplié, et que là il leur fist prouver l'hérésie dont on les accuse, ils estoient prests à re-

tourner à l'Église catholique ainsi qu'ils en estoient sortis; chose de quoi Mme de Soissons se contenta beaucoup, et leur fit promettre qu'ils ne résisteroient point au concile, mais qu'ils changeroient si leur secte estoit condamnée. Après, elle leur demanda s'ils vouloient point écrire à M. le cardinal son frère; ils lui répondirent pourquoi elle desiroit qu'ils lui escrivissent et ce qu'ils pourroient mander à une personne qui les aimoit si peu, tant ennemie de tous les siens, de qui le cœur et les affections estoient toutes étrangères, et qui vouloit dépouiller sa race du bien qui justement estoit à elle, pour enrichir, à son préjudice, une famille estrangère. Au reste, ils voyoient que Mme de Soissons estoit tout de ce costé, et pour les persuader on devoit envoyer une personne moins suspecte et qui ne fust point de la ligue *. » En admettant l'autorité du concile, Henri de Béarn entretenait toujours le parti politique dans les idées de sa conversion à la foi romaine. Dans la position difficile où se trouvait le roi de Navarre, il ne voulait pas heurter les hommes modérés, les parlementaires, grands partisans des conciles, et qui pouvaient lui venir en aide, par cette seule idée d'un retour au catholicisme.

Alors éclataient les foudres de Sixte-Quint; la

* Archives de Simancas, cot. B 57[119].

la bulle d'excommunication et de déchéance fut lancée au milieu de l'univers catholique. Quand la multitude s'agenouillait muette devant le pape, c'était une grande flétrissure sur un front royal que l'exclusion de l'Église ; Sixte déclarait excommunié « Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, et Henry de Bourbon, jadis prince de Condé, qui depuis leur bas âge suivoient les erreurs de Calvin et soutenoient obstinément leurs hérésies. Tous les efforts avoient esté faicts pour les ramener à la foy catholique, apostolique et romaine ; mais iceluy de Navarre, après s'estre montré variable et inconstant, a fini (après avoir jà esté converti comme catholique) par protester vouloir continuer le calvinisme, comme aussi il a faict d'une volonté opiniastre et endurcie ; il a esmu et armé les mutins et séditieux hérétiques desquels il est chef, guide, protecteur en France et mesme grand défenseur des étrangers ; il en estoit de mesme de Henry, jadis prince de Condé. Nous Sixte cinquième, voulant desgaisner le glaive contre eux suivant le dû de notre charge, et grandement marry qu'il nous faille user d'iceluy glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre famille des Bourbons, prononçons et desclarons Henry, jadis roy, et Henry, jadis prince de Condé, hérétiques et relaps en hérésie et non repentant, estre coupables de lèse-majesté divine, ennemis jurés de la foi

catholique, et partant avoir encouru les sentences et peines contenues ès saincts canons, et estre privés, sçavoir : Henry, de son prétendu royaume de Navarre ensemble aussi de Béarn; et l'autre, Henry de Condé, de toutes les principautés, chasteaux, duchés et seigneuries, privés de toute dignité, honneurs, biens, charges, offices mesme royaux directs et droits que de faict ils destiennent, les déclarant incapables et inhabiles de succéder à quelques duchés, principautés et royaume, spécialement au royaume de France, auquel ils ont commis de si énormes forfaicts et crimes que nous les privons et toute leur postérité à jamais; desliant les subjects du serment de fidélité. Tous les esvesques et archevesques feront publier la présente bulle qui seroit affichée à la porte de l'église du prince des apostres *. »

Que faire en présence de ces foudres qui retentissaient au milieu des populations ? La puissance du pape était si grande encore ! Qui aurait osé, au sein de la catholicité, s'élever pour dire : *Le pape en a menti !* Le pauvre et hardi

* « La declaration de nostre Saint-Père le pape, Sixtus V^e^, à l'encontre de Henry de Bourbon, soy-disant roy de Navarre, et Henry, semblablement de Bourbon, prétendu prince de Condé, hérétiques, contre leur postérité et successeurs. » 9 septembre 1585.

Béarnais suivit l'impulsion de sa colère; bravant cette immense figure du chef du catholicisme jusque sur son trône d'or, de concert avec le prince de Condé, ils firent afficher dans Rome, à la porte du palais pontifical et sur les murs des principales églises, la protestation suivante: « Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France, s'oppose à la declaration et excommunication de Sixte-Quint, soy-disant pape de Rome; la maintient fausse et en appelle comme d'abus, en la cour des pairs de France, desquels il a cet honneur d'estre le premier; et en ce qui touche le crime d'hérésie et de laquelle il est faussement accusé par la declaration, dict et soutient que Sixte, soy-disant pape, en a faussement et malicieusement menti, et que luy-mesme est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé, auquel si ledit Sixte ne s'y soumet, comme il est obligé par les droits canons mesme, il le tient et déclare pour antechrist et hérétique, et en cette qualité veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec luy; proteste cependant de nullité et de recourir contre luy et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui luy est faicte, et à toute la maison de France comme le faict et la nécessité présente le requiert. Que si par le passé les princes et les

roys ses prédécesseurs ont bien sçu chastier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leurs devoirs et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel, ledict roy de Navarre, qui n'est en rien inférieur à eux, espère que Dieu luy fera la grâce de venger l'injure faicte à son roy, à sa maison et à son sang et à toutes les cours de parlement de France, par luy se disant pape et ses successeurs, implorant à cet effect l'aide et secours de tous les princes, roys, villes vraiment chrestiennes que ce faict touche *. »

Mais à quoi pouvaient servir ces actes de hardiesse en face de la toute-puissance romaine, devant ce peuple catholique si fervent pour sa foi ? On rompait une lance avec le pape ; la gentilhommerie montagnarde envoyait son gantelet à Rome, pour broyer la main soyeuse du pontife. Où était la force morale de cet acte de brutalité chevaleresque ? Les figures basanées de huguenots pouvaient rire sous leur casque de fer à l'aspect de cette bravade à l'idole papale ; mais l'union catholique n'en était pas moins profondément

* « Desclaration et protestation de Henry de Bourbon, roy de Navarre, à l'encontre de la bulle d'excommunication à luy envoyée par sa Saincteté Sixtus V^e^, affichée à Rome, le 6 novembre 1585. »

séparée de l'excommunié ; et l'union catholique, c'était le royaume, les masses, les grandes cités, les halles, les prédicateurs, l'Église entière! Henri écrivait aux États de France pour justifier sa conduite : ses fidèles, Mornay lui-même, lançaient des pamphlets pour démontrer la misérable et ambitieuse intention des Guise. Tout cela ne détruisait en rien la popularité de la ligue qui se préparait à combattre de front la chevalerie du Bearn, de la Gascogne et du Dauphiné.

CHAPITRE LXVIII.

PRISE D'ARMES. — BATAILLE DE COUTRAS. — DÉROUTE DES REITRES.

Composition des armées. — Les huguenots. — Catholiques de l'union. — Catholiques-royalistes. — Négociations de Henri de Navarre à l'étranger. — En Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Voyage et prédication de Bèze. — Remontrances des luthériens à Henri III. — Marche des armées. — Bataille de Coutras. — Mort de Joyeuse. — Défaite des Reitres.

1586 — 1587.

Les armées qui allaïent s'engager aux batailles sanglantes se formaient lentement ; mais chaque

gentilhomme, manant des villes, s'enrôlaient pourtant sous le drapeau et cornette, où sa foi religieuse, sa fidélité féodale l'appelaient. Un esprit particulier distinguait chacun des corps de ces braves hommes qui saisissaient alors l'arquebuse ou montaient à cheval l'épée au poing. Les derniers traités avaient cherché à opérer la fusion de l'armée royale avec les soldats de la ligue. Après cette fusion comme avant, ces corps divers n'en restaient pas moins distincts par leur caractère. Il se groupait ainsi trois armées, chacune se dessinant par un aspect différent.

Des tentes austères, leur chevalerie cuirassée, leurs casques brunis aux aigrettes noires, la simplicité de leur costume signalaient la brave châtellenie huguenote du Béarn, du Dauphiné, de la Gascogne; il y avait là peu de ces manans, de ces archers, arbalétriers et arquebusiers des cités qui prenaient alors une grande part à la guerre civile. Cette chevalerie se réunissait à la semonce du roi de Navarre ou des ministres calvinistes qui parcouraient les provinces et y faisaient entendre comme une trompette guerrière les paroles de l'Écriture; dans les graves campemens on n'écoutait que le chant des psaumes, le prêche et les exhortations des ministres. La veille d'une bataille, il fallait voir les huguenots agenouillés, frapper leur poitrine de leur gantelet, demander pardon au Dieu des armées de ce re-

lâchement de la vie des camps, des œuvres de licence et d'adultère ; puis on se précipitait sur l'ennemi.

Dans l'armée de la sainte-ligue, ce qui dominait, c'était la commune, le peuple, les métiers, arquebusiers de ville, les hommes des halles, les forts compagnons des confréries, durs à la fatigue, peu disciplinés, moins formidables que la chevalerie huguenote, formant avec plus de difficultés les rangs pressés de lances et s'ouvrant pour vomir les volées meurtrières de couleuvrines et les arquebusades. Mais la commune était nombreuse ; et le roi de Navarre avait pu s'apercevoir qu'au moindre échec de ses troupes, les villes et bourgades sonnaient le tocsin pour courir sus à sa châtellenie dispersée. Il y avait aussi plus de persévérance dans ces hommes de dévotion ; quand un châtelain du Poitou ou de la Gascogne était resté un mois sous les armes et qu'il avait rempli son vieux service féodal, il s'en retournait promptement en son manoir sans s'inquiéter dans quel état il laissait les batailles. L'homme de la commune, au contraire, se battait tant que la Vierge et les saints étaient insultés ; son devoir était de rester sous sa bannière pour user de sa bonne et forte pertuisane.

La troisième armée, toute royale, se composait des nobles de cour, des jeunes hommes dévoués à Henri III, unis à quelques fidèles tenan-

ciers. Là, rien d'austère, toute la légèreté d'une noblesse assouplie par les belles dames de Catherine; on folâtrait, on jouait parmi les plus héroïques actions. C'était le caractère français, cette génération si brillante, qui, molle, efféminée aux castels, courait mourir aux batailles en chantant et gabant. Sous ces tentes, pleines de jeux de hasard, et souvent de folles femmes, se répétaient les bons dires des gentilshommes; chefs et soldats contaient les licencieuses histoires : « Le testament d'ung amoureux ; la mère de ville; le garde-pot ; le garde-nappe ; le garde-cul * ; les songes de la pucelle avec la fontaine d'amour; la vie généreuse des mattois, gueux, bohémiens et cagoux ; les testament et donations faits par Bredin le cocu, notaire rural; le caquet des bonnes chambrières ; la complainte du commun peuple, à l'encontre des boulangiers qui font des petits pains et des taverniers qui brouillent le vin ; la fleur des chansons nouvelles, traitant partie de l'amour, partie de la guerre; le dévot sermon de Mgr sainct Jambon et de Mme saincte Andouille; le discours des frappe-culs nouveaux et fort curieux avec la response de la dame ; et puis Turlupin, Guillot Gorju, Bruscambille ;

* Il existe encore un recueil de ces pamphlets qui contient tous ces bons dires à l'usage de l'armée royale. Paris, 1585.

enfin le plaisant discours et advertissement aux nouvelles mariées pour se bien et proprement comporter la première nuict de leurs nopces. » Tous ces petits dires et bons mots faisaient l'esbattement et joyeuseté du camp royaliste, plein de licence à l'encontre des mœurs sévères des huguenots et de la piété sainte de l'union. Depuis le traité de Nancy, cette armée royale marchait de concert avec les troupes de la ligue.

Henri de Navarre savait toute la puissance de cette réunion des communes et des nobles de cour contre sa chevalerie de montagne qui donnait ferme un jour de bataille, puis qui ne savait pas tenir les camps et s'en retournait à ses castels : son recours habituel était Genève, l'Allemagne, la Suisse, et les Anglais d'Élisabeth. Il fallait aide ; on avait peu d'argent ; on y suppléa par la prédication, le zèle, le fanatisme religieux. Le négociateur de Henri de Navarre auprès des électeurs germaniques fut le prince de Condé son bon cousin. Bèze, le savant Bèze, dans les périls auxquels était exposée l'Église calviniste de France, abandonna Genève, sa chaire de prédication, pour courir dans tous les pays luthériens et soulever les peuples de la réformation dans une ligue commune *.

De vieux traités subsistaient entre les électeurs

* Bèze, *Hist. de l'Église chrét.* ann. 1586.

de l'empire et le roi Henri III; on commença par des remontrances; puis une ambassade solennelle vint à Paris, comme cela s'était déjà produit en plusieurs circonstances, pour admonester le roi et l'engager à la paix avec ses sujets huguenots : « Sire, diront les ambassadeurs, la grandissime affection que nos très-illustres princes et villes impériales vous portent, et à votre grandeur, bien et repos de toute la France; la louable correspondance, grande obligation et mémoire de tous les plaisirs, et mutuels offices qui ont tousjours esté entre les roys de France, leurs prédécesseurs et eux; avec la bonne vôysinance de ces deux très-puissans peuples, entretenue de toute ancienneté, sont cause de cette ambassade. » Et MM. les envoyés firent lecture de leur charge, qui fut écoutée bien attentivement. Ils parlèrent de l'amitié de leurs princes, des longs rapports qui de tout temps avaient été entretenus, lesquels ils désiraient conserver; puis invoquèrent la considération de la paix, union et repos des sujets; fallait-il persécuter de pauvres innocens? « Au moyen de quoi lesdicts princes vous requièrent et supplient humblement qu'il vous plaise considérer de près le piteux estat de la France, avec l'effusion du sang faicte à l'instigation du pape, en haine de la couronne; car Vostre Majesté doit bien noter cecy : que si le pape et les auteurs du nouveau trouble estoient

guidés de bonne et louable affection envers vous, l'un, d'un costé ne chercheroit d'establir sa principauté insatiable, et par ce moyen anéantir les privilèges de l'Église gallicane; et les autres, comme appert par la protestation des ligueurs, ne viseroient pas à establir pendant vostre vie un successeur à la couronne. Sire, reprenez et maintenez fermement la paix octroyée; ceux de la religion ne prétendent autre chose, qu'avec libre asseurance en l'exercice de leur foi, vous rendre toute obéissance due. Pourquoy donc chercher la ruine de la couronne, en rompant et anéantissant ce bien par lequel la paix et le repos ont esté entretenus? Si vous procurez contre vous le profit et advancement du pape et des auteurs des troubles, vostre conscience s'en trouvera chargée devant Dieu, et vostre règne en sera ensanglanté, chose très-pitoyable. » Et Henri III, après un moment de silence, répondit: « Sa Majesté desire que les princes et villes impériales sçachent qu'ayant la crainte de Dieu et l'honneur devant les yeux, elle n'a jamais manqué de soins et de l'amour paternel que peut desmontrer un bon roy envers ses subjects. Il despend de la seule autorité royale d'ordonner de toute administration en son royaume; pour lequel effect elle a pu, peut et doit constituer en son Estat tels esdicts, lois et ordonnances que bon luy semblera, les changer et immuer suivant l'exigence

des cas et que le bien de ses subjects le requiert; elle sçaura donc bien adviser ce qui sera à faire pour le mieux au regar de sdicts subjects, et rechercher tous les moyens possibles dedans son cœur de règner tranquillement et conserver son peuple en union *. »

L'ambassade n'ayant produit aucun résultat, les princes d'Allemagne prêtèrent une oreille plus facile encore aux prédications de Bèze et des ministres ; il y eut véritablement une contre-ligue réformatrice opposée à la sainte-union, une forte croisade contre les catholiques. Cette croisade s'étendit aux cantons calvinistes de la Suisse ; Genève prêcha la guerre, et bientôt un traité stipulé entre les envoyés du roi de Navarre et les princes allemands porta promesse d'un bon nombre de reitres et lansquenets, qui s'armeraient pour défendre la foi chrétienne. Henri de Navarre cherchait à justifier ce violent appel aux reitres d'Allemagne ; dans un de ses manifestes, un peu ambigu, il déclarait qu'il ne marchait que pour rendre au roi de France, son bon frère, toute liberté d'action, que l'union perverse des Guise lui avait enlevée.

Si les ligueurs n'avaient encore aucun secours

* « Harangue des ambassadeurs des princes protestans d'Allemagne faicte au roy, avec la response dudict sieur roy. » Octobre 1586.

effectif d'hommes d'armes de l'Espagne, ils en recevaient alors des subsides ; ils jetaient à pleines mains les calomnies parmi les communes contre cet Henri de Navarre qui couvrait la France de ses lansquenets et reitres dévastateurs. De là cette haine des villes contre les armées allemandes ; circonstance qui aida si puissamment la campagne du duc de Guise en Lorraine. Les plans combinés des armées royales et de celles de la ligue contre les huguenots opposaient de tous côtés une barrière de fer à la double invasion des calvinistes au midi et des Allemands au nord. Le duc de Joyeuse était envoyé contre l'armée principale du roi de Navarre qui manœuvrait dans le Périgord ; le duc de Mayenne couvrait Paris, car les bourgeois craignaient la marche des reitres et des Suisses réunis, au cas de la défaite du duc de Guise dans la Lorraine ; La Valette, frère du duc d'Épernon, opérait en Dauphiné ; M. de Matignon protégeait la Normandie ; M. de Biron l'Auvergne. Le plan d'opérations de Henri de Navarre, qui ne pouvait résister à tant de forces à la fois, était de s'ouvrir passage afin d'opérer sa jonction avec les reitres et les Suisses, en tendant la main par des corps détachés aux auxiliaires que lui promettait Élisabeth, lesquels devaient débarquer en Guyenne et en Normandie. Toute la force du Navarrois reposait sur les étrangers.

Dans cette position des batailles, un point était nécessaire : Henri de Béarn était à la tête d'une brave chevalerie, peu nombreuse, mais bien autrement martiale, dure aux fatigues, que l'armée du roi qui lui était opposée en face, sous les ordres du duc de Joyeuse. Il fallait même se hâter de profiter de l'ardeur guerroyante des gentilshommes. On se rencontra près de Coutras; et ici je laisse parler un vieux huguenot qui assista à ce haut fait d'armes de la châtellenie béarnaise sous les ordres de Henri de Navarre : « M. de Joyeuse ayant quelques jours costoyé l'armée du roy de Navarre, sur l'advis qu'il reçoit de M. de Matignon de s'emparer de Coutras, bourg et chasteau (point important, à cause de sa situation, à la facilité du passage), s'avance en diligence pour cet effect; prend sa place de bataille au lieu le plus avantageux qu'il peut choisir, à demi-lieue dudict Coutras. Le roy de Navarre fut dès le grand matin adverty de ce préparatif, monte à cheval, met son armée en bataille, fait placer son artillerie à la teste, si commodément que toutes les pièces servirent; ayant résout les siens au combat (qu'il trouva pleins d'ardeur et de dévotion), fit faire la prière à Dieu de troupe en troupe. Finalement M. de Joyeuse, suivi d'un gros de cavalerie, et ayant à sa droicte et à sa gauche deux longues haies de gendarmerie, s'avança furieusement et vint à la charge, pour la meslée généralo.

Aussitost les escadrons de l'armée du roy de Navarre s'acheminèrent à toute bride et chargèrent en même moment si brusquement et rudement que toutes les troupes furent aussitost mêlées et aux mains. C'est chose estrange qu'en un moment une si furieuse troupe comme estoit celle de M. de Joyeuse, fust renversée et vaincue par une troupe qui n'avoit ny en nombre d'hommes, ny en esquipages, ny en assiette d'armée aucun advantage : le combat fut sitost décidé qu'en une heure il ne se trouva un seul homme de l'armée de M. de Joyeuse qui rendist combat, qui mesme fust en vue, sinon par terre ou en fuite. Le champ où fut faicte ladicte charge demeura couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si espais jonchées qu'elles empeschoient le chemin. Là demeura M. de Joyeuse, comme aussi son frère et grand nombre de chefs et signalés seigneurs. La victoire fut poursuivie 3 heures ou plus, et en ceste poursuite en furent tant tués que pris un grand nombre; toutes les cornettes furent enlevées, mesme la générale, le canon emmené, le bagage perdu, et l'action de grâces rendue à Dieu sur le champ de bataille *. »

* « De la bataille gaguée par le roy de Navarre à Coutras, et de la desfaicte et mort de M. de Joyeuse, avec les noms des plus signalés qui moururent en ceste bataille. » 1587. — Les ministres firent des cantiques spirituels pour le roi

La défaite de Joyeuse avait été décisive; le brave et noble mignon s'était conduit avec cette brillante témérité qui distinguait les jeunes favoris de Henri III. Il était mort la dague au poing au plus épais de la gentilhommerie béarnaise. L'armée royale avait fui devant l'aigrette de Henri de Navarre; la forte chevalerie des montagnes avait fait sentir le poids de sa lance aux jeunes hommes efféminés de la cour de Catherine. Mais la journée de Coutras ne couronnait pas le seul plan réalisable pour l'armée huguenote, celui de sa jonction avec les reitres. A mesure que ces Allemands avançaient dans les pays du centre, ils trouvaient les communes soulevées. Les débris de l'armée du duc de Joyeuse s'étaient réunis et se reformaient alors que le duc de Mayenne, avec les bourgeois de Paris, accourait pour les seconder. Puis, le temps d'hiver approchait; la chevalerie huguenote voulait rentrer dans ses manoirs

de Navarre, en l'honneur de la victoire obtenue sur M. de Joyeuse.

Seigneur,
Ces bataillons fondus au feu de nos courages,
Sans esteindre jamais nos ardeurs tant soit peu,
Montrent que nous estions embrasés de ton feu,
Et que la cire estoit le support de leur rage.
Puis qu'en mesme danger jamais je ne m'estonne;
Et puisque tes bontés, ce bien m'ont advancé,
Ne te contente point d'avoir bien commencé,
Il faut que par la fin l'ouvrage se couronne.

pour saluer sa dame, son vieux donjon, sa tour fortifiée; Henri lui-même, peu soucieux de la victoire, n'avait-il pas à déposer ses trophées aux pieds de la duchesse de Guiche, noble pensée de son cœur ?

Les reitres marchaient lentement; leur armée, réunie à celle des Suisses, était nombreuse et devait prendre la France en travers pour hâter sa jonction avec la chevalerie de Henri de Navarre: toutes les villes étaient inquiètes, Paris surtout, car le manifeste des huguenots le menaçait spécialement. Le duc de Guise n'avait à leur opposer qu'une armée de dix mille combattans, mais soutenue par toutes les populations qui couraient sus à ces bandes allemandes pillardes et avinées; tous les traînards étaient traîtreusement percés de hallebardes et pertuisanes; on sonnait le tocsin à leur approche, tandis que l'armée du duc de Guise, avec une admirable tactique, les attaquait particllement, carré de lances par carré de lances, et les harcelait pas à pas : « Mons. de Guise estant à Montargis, écrit Pasquier, est adverti par le sieur Ducluzeau qu'une bonne partie des reitres logée à la Villemory, faisoit très-mauvaise garde, et qu'il les avoit recognus estant sur le point de souper, au moyen de quoy seroit bon de leur aller porter le dessert. Cette affaire mise en délibération, il fut résolu d'y aller. L'entreprise est conduicte si à propos que les ennemis sont surpris pendant leur

souper; l'on vient aux mains; grand carnage d'eux; toutefois ils commencent à se rallier et firent un gros; lors le raiz de la nuict nous surprend de manière qu'il estoit fort malaisé de se recognoistre, sinon par le mot du guet. A vrai dire, on ne peut assez louer et la sagesse de M. de Guise et la vaillance de M. de Mayenne, car il fut advisé entre eux deux, pour ne hasarder d'un coup toute chose, que M. de Guise avec sa compagnie feroit halte pour en un besoin donner sur l'ennemi, et que cependant M. de Mayenne donneroit dedans; lequel comme un lion s'engage avec soixante cuirasses au milieu de la meslée, de telle sorte que les autres estonnés se retirèrent au petit pas, nous demeurant en proie une bonne partie du bagage, ayant faict une perte inestimable *. » Et à Auneau « il y a eu douze ou quinze cents hommes tués et quatre-vingts chariots pris; la ville jonchée de morts, leur colonel sauvé de vitesse et dix cornettes rendues. Jamais nous n'eusmes meilleur succès, auquel on ne peut desnier que M. de Guise n'ait apporté tout ce que l'on peut de diligence, prouesse et vaillance**. » Les reitres dès-lors ne parurent plus redoutables; il y eut pleine confusion en leur marche; les communes continuèrent à sonner le tocsin, tandis que les

* Est. Pasquier, liv. xi, lett. 15.
** *Ibid.*

hommes d'armes de la ligue les poursuivaient jusqu'au centre de la France.

Ainsi le duc de Guise, le chef de la maison de Lorraine, venait encore de délivrer le territoire d'une invasion d'étrangers hérétiques : c'était un héritage dans cette race que les grands services ; l'aïeul et le père de Henri de Guise n'avaient-ils pas repoussé les soudards de Germanie ? Voilà ce qu'étaient ces bons princes, ces héros catholiques ; l'armée royale s'était laissée battre et vaincre sous Joyeuse parce qu'elle était molle, efféminée, politique sans conviction ; mais l'armée catholique c'était différent : Dieu lui avait donné la victoire parce qu'elle la méritait ; tels étaient le cri des multitudes, le chant des cantiques et le récit des pamphlets populaires ; était-il un seul prédicateur à Paris qui osât parler de Henri III et le placer au-dessus de Henri de Guise, le grand, le puissant, le noble prince de la ligue ?

Les armées de l'union et du roi avaient agi de concert dans cette suite d'opérations ; les royalistes cherchaient à élever haut la participation de Henri III ; on lui fit un triomphe à Paris. Les dissensions intestines existaient néanmoins ; on manifestait les méfiances les plus profondes. Dans la correspondance du duc de Guise avec l'Espagne, les véritables intentions se montraient. Le 25 juin 1587, le fier ligueur écrivait, toujours sous le nom de Mucius, à Don Bernardino de Mendoça (c'était

à l'origine des opérations militaires) : « Monsieur l'ambassadeur, je vous donne advis de la descente des reistres, Suisses et lansquenets. Je vous préviens qu'ils peuvent entrer en France, car le duc de Lorraine manque de forces pour les arrester ; j'ai bien levé quatre cents reistres, mais l'argent ne m'est pas encore arrivé de Flandres : de là dépend le principal establissement de nos affaires. J'ai advisé de despescher exprès vers Mons. le duc de Parme, afin qu'il luy plaise y pourvoir en toute diligence, et nous secourir en ce besoin des sommes portées par notre traité ; maintenant que l'on peut recognoistre que nous sommes entièrement aux termes et conditions d'iceluy, et que les apparences trop évidentes des mauvaises intentions du roy donnent assez de jugement de monstrer estre les négligences trop suspectes de Sa Majesté pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre pour la levée des estrangers. La trève que la royne-mère du roy a accordée contre ma volonté en ce dernier voyage à ceux de Sedan pour leur donner moyen de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doit assez tesmoigner le but de ces desseins, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruines, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse, croyant par-là tourner l'estime et le crédit que nous avons acquis en haine et mespris. J'espère toutesfois venir à bout de ces intri-

gues, pourvu que nous ayons secours de Sa Majesté catholique. Je vous supplie faire effectuer ce qui a esté promis en diligence *. » — « Je vous prie aussi, dit le duc de Guise dans une autre dépêche, de continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos affaires, desquelles j'ai mandé bien au long au pape, comme pour une croisade, laquelle feroit fort bien lever le cœur aux catholiques en ce royaume et nous embarqueroit bien avant; aussi est-ce nostre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne soit bien establie en ce royaume, et ceux qui favorisent le parti contraire ruinés; mais un si haut dessein mérite bien de estre assisté **. »

« Mandez, s'il vous plaist, en diligence, que l'argent soit prest, car il est infaillible que nous allons courre aux armes, et faictes que le duc de Parme approche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le fasse en toute extresme diligence, et vous me ferez très-grand plaisir***. »

Le 4 juillet 1587, il écrivait encore : « Je charge le sieur de Bray de vous représenter la méchante intention de Sa Majesté, encore que les longueurs

* Archives de Simancas, cot. B $58^{179, 182}$.

** *Ibid.*, cot. B 59^{186}.

*** *Ibid.*, cot. B 49^{185}.

dont jusqu'ici elle a usé pour nous amuser le fasse assez clairement recognoistre. Je m'en vas le trouver le plus diligemment que je puis pour le faire parler clair et le forcer, luy ostant toute excuse de paix, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre en laquelle vous devez croire que nous ne manquerons jamais de courage, intelligence et toute industrie requise *. »

Le 20 octobre, nouvelle dépêche. Le duc de Guise (Mucius) écrivait à l'ambassadeur espagnol, énumérant une longue suite de griefs contre Henri III : « Depuis le temps que nous traitasmes à Joinville, ayant le roy soudainement esprouvé quelles forces nous avions en ce royaume et aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a cherché, comme vous sçavez, par tous les moyens à nous oster l'un et l'autre ; vous sçavez de quelles persuasions il conduict le pape, de quels édicts ses subjects sont repus : il nous va au-devant pour nous convaincre d'avidité et d'ambition, si nous prenons les armes, et ne les prenant point, se donner loisir de nous couvrir de despenses, dissiper nos partisans par desfaveur, et enfin nous opprimer. » Dans cette situation l'appui du roi d'Espagne était nécessaire : « Si nous ne sommes secourus, le roi de France nous fera la guerre si couverte que nous ne la romprons peut-estre jamais que

* Archives de Simancas, cot. B 58[185].

avec une apparente injustice et abandonnés d'un chascun ; ou il attendra de nous la commencer alors que six fois davantage de moyens ne pourront pas relever nos forces en l'estat qu'elles sont maintenant. Faictes-le donc ainsi entendre au roi vostre maistre et au duc de Parme, et qu'ils se disposent, pour autant que la guerre durera seulement, de nous secourir suivant les termes du traité de Joinville. Je vous supplie vous y employer autant que pouvez, vous asseurant encore que je ne manque de courage et de bonne volonté ; mais il faut qu'elle soit assistée de moyens auxquels je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veut. Le roy me mande de continuer à incommoder les ennemis, et de me tenir prest à l'aller joindre, de quoy pour trouver excuse je mets les ennemis entre luy et moy, ayant envoyé haster M. de Lorraine, lequel s'il peut arriver, nous aurons armée plus forte que la sienne et celle des ennemis, et me joindrai aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endommager, puis je verrai ce que j'aurai à faire *. »

Le 5 décembre 1587 il mandait encore à Don Bernardino de Mendoça : « Je me resjouis de la grande victoire que je viens d'obtenir sur les reistres, chose extraordinaire avec si peu d'hommes

* Archives de Simancas, cot. B 58[192].

sur un si grand corps d'armée. Je vous veux bien dire que ce qui me fit résoudre si promptement à entreprendre cet effet, fut l'advis très-certain que j'eus de l'intention du roy mon maistre qui estoit de poursuivre et arrester des traités avec les estrangers et faire parler à l'instant d'une paix que je ay divertie par ceste heureuse entreprise *. »

Le 11 décembre il lui écrivait de nouveau pour lui donner les détails de la bataille et de la ruine de l'armée hérétique. Il ajoutait : « Il y a longtemps que j'ai fait sçavoir à Sa Majesté catholique combien il estoit utile que Montmorency et nous, tant pour le bien de la religion que celui de son service, fussions joincts ensemble, ce que je n'ai voulu traiter par autre moyen que le sien; et me semble que le chevalier Morreo devoit passer par-là; car nous joincts ensemble, nous n'aurions plus d'excuses, et pourrions empescher toutes choses contre l'honneur de Dieu et bien de son service, à qui j'ai plus d'affection qu'à la conservation de ma vie **. »

Ces intelligences entre le duc de Guise, le duc de Parme et l'ambassadeur espagnol ne pouvaient rester ignorées de Henri III et de son conseil. Longlée, ambassadeur de France à Madrid, en porta des

* Archives de Simancas, cot. B 58[7].

** *Ibid.*, cot. B 58[8] et [9].

plaintes directes au roi d'Espagne, et ici commence la curieuse correspondance de Philippe II avec son ambassadeur à Paris; correspondance corrigée de sa main, et qui existe encore en original.

« Don Bernardino de Mendoça, Longlée me faict sçavoir de la part de son souverain : 1° qu'il a appris qu'une étroite liaison régnoit entre le duc de Parme et le duc de Guise; 2° que ceux-ci traitoient ensemble pour joindre leurs armes; 3° que l'un étoit d'intelligence avec moi, tandis que l'autre me dénonçoit les abus et personnes du royaume de France qui estoient répréhensibles.

» Quant au premier point, répondez par des paroles évasives et générales, que l'on ne peut s'estonner de l'amitié que me porte le duc de Parme, mon cousin; je ne sçaurois croire qu'il médite rien de préjudiciable à la France; enfin, pour ce qui est de ses levées en Allemagne, qu'elles ne peuvent estre considérées que comme des précautions prises pour la sureté de mes Estats; que j'engagerai d'ailleurs le duc à ne point s'escarter d'une conduite pacifique et loyale, ainsi que je l'entends.

» Par rapport aux dénonciations du duc de Guise, dites que la mesme considération me dirigera à ne point toucher à des questions qui me sont estrangères. Pour vous, gardez avec le plus grand secret les intelligences que vous pourrez

avoir avec Mucius (Guise) ou les autres, soit par la voie du duc de Parme soit par vous-mesme; et en résumé, asseurez toujours le roy de France que je n'ai en vue que le bien de son royaume, lequel consiste dans la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et le succès de la cause catholique *. »

Philippe écrit encore à son ambassadeur à Paris: « J'ai vu, d'après le billet qu'escrit Mucius, qu'il est question pour ce dernier de prendre les armes avec l'ordre du roy de France, pour repousser les reistres et empescher leur entrée. Il est dèslors inutile que le duc de Parme, mon cousin, vienne ayder le duc de Guise, avec ses trois cent mille escus; mais dictes à ce dernier qu'il y mette tout son zèle et tous ses soins, de manière à ne pas laisser au roy de France, tout seul, la conduite et la desfense de cette saincte affaire**. »

« Par des lettres plus fraisches, je vois que vous m'annoncez l'entrée en campagne du roy très-chrestien, et l'activité que l'on déploye pour rassembler toutes les troupes; je vois encore tout ce que vous avez faict pour soutenir Mucius dans sa bonne détermination qui est telle que je l'at-

* San-Lorenço, 17 juillet 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56[143].

** San-Lorenço, 11 août 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56[147].

tendois, et telle qu'il la maintiendra tousjours, je l'espère. Je prie Dieu que le succès soit celui qui doit estre le plus favorable à son service*. »

« Par vos lettres des 9, 24 et 26 octobre, je reçois les advertissemens divers que vous me donnez sur les affaires de France; que Dieu y pose sa puissante main et les fasse tourner à sa plus grande gloire !

» Il est indispensable d'avertir le duc de Parme et don J. B. de Taxis, que si le roy de France prend à sa solde les troupes de la ligue, nous devons cesser de les payer. — Il n'est pas moins nécessaire de prévenir Mucius du tort immense qui pourroit en résulter pour luy, s'il consentoit à ce que ses troupes passassent au service du roy; qu'il se garde bien d'une chose qui amèneroit la paix générale. La déroute de Joyeuse (les uns le disent *mort*, d'autres lettres n'en parlent pas) ne doit point faire perdre de vue le but qu'on se propose. Cette foiblesse du duc de Guise seroit d'un préjudice irréparable à la cause catholique; employez donc pour le raffermir tous les moyens et toutes les ressources que vous croirez convenables**. »

* San-Lorenço, 2 octobre 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56^{119}.

** La fin de la lettre est consacrée à des instructions sur la conduite à tenir par Mendoça, pour déguiser l'armement

« Ainsi que me l'avoit annoncé Longlée, vous m'apprenez la déroute des reistres, la prise du chasteau de Montargis et la mort de La Trémouille. — Je pense que vous n'aurez point laissé eschapper ceste occasion d'encourager Mucius et les catholiques à persévérer dans les bons principes. Il faut qu'ils se conduisent avec les reistres de manière que ceux-ci ne puissent estre un contr[illegible] poids à la paix, à moins pourtant que le roy ne se desfasse des hommes avec lesquels ne peuvent figurer les catholiques dans [illegible] bien constitué. Tel doit estre le but de [illegible] derniers ; tel est leur moyen uniqu[illegible]

« J'ai vu les advertissemens que vous avez donnés à Mucius par l'intermédiaire de Mayneville**, comme dans toutes les occasions ; il paroist toujours que le roy refuse de se desfaire des estrangers qui sont entrés dans son royaume ; tous les conseils de Mucius et des siens doivent tendre dèslors à l'arracher à ceste oppression***... »

Dans deux autres lettres à son ambassadeur, du 24 décembre 1587, Philippe II insiste sur les

de la flotte d'Espagne et ses projets. — Del Pardo, 14 novembre 1587.

* Archives de Simancas, cot. A 56[155].

** C'était sans doute par l'intermédiaire de ce Mayneville que se pratiquaient les intelligences entre Mendoça et le duc de Guise.

*** Archives de Simancas, cot. A 56[160].

efforts que doit faire le duc de Guise pour traverser les préliminaires de la paix*. Pendant ce temps le roi d'Espagne entretient une correspondance d'affection et de parenté avec Henri III et la reine-mère; non-seulement lui-même, mais les infantes écrivent à la cour de France. On veut conserver les bons rapports; on félicite le roi sur ses victoires; on prie Dieu pour la grande gloire et la paix publique en France **. C'est un

* Archives de Simancas, cot. A 56^{102}.

** *A la reine-mère, Catherine de Médicis.*

« Je suis pénestrée de recognoissance de la bonté de Vostre Majesté, qui a daigné demander de mes nouvelles par l'intermédiaire de M. Longlée; mais si quelque chose peut égaler ce contentement, c'est, sans doute, d'avoir appris que Vostre Majesté jouissoit d'une santé parfaicte; je prie Dieu, etc. »

« J'ai esté bien affectée en voyant tous les maux du royaume, et ceux qu'ils doivent causer au cœur de Vostre Majesté; surtout quand on songe à tout le bien, à la paix que le roy mon père souhaiteroit à la France; l'espérance des succès que nourrit Vostre Majesté peut seule adoucir mes chagrins; Vostre Majesté peut estre asseurée que tout ce qui arrivera à sa satisfaction le sera également à la mienne; ces succès, cette pacification sont les seuls moyens de conserver nos bons rapports avec vostre royaume, ainsi que l'espère le roy mon père. »

Sans date. — Écrite par l'infante Élis.-Claire-Eugénie,

double rôle que Philippe II accomplit avec une habileté de diplomatie remarquable; toutefois, l'unité catholique domine sa pensée; il aperçoit que le caractère indécis de Henri III est un obstacle. Son dessein est de le briser!

petite-fille de Catherine, et épouse de l'archiduc Albert d'Autriche, probablement sous la dictée de son père. — Archives de Simancas, cot. A 56[10].

CHAPITRE LXIX.

NÉGOCIATIONS DE NANCY. — MOUVEMENT POPULAIRE DE LA SAINTE-UNION.

Exigences de la ligue. — Assemblée à Nancy. — Articles arrêtés. — Négociations avec le roi. — Adoption par Henri III des articles de l'union. — Correspondance mystérieuse du duc de Guise. — Ses rapports avec Paris.

1588.

Les résultats divers qu'avaient eus les opérations militaires des armées royales et de la ligue devaient enfler le cœur aux zélés partisans de la

foi catholique ; le brave duc de Guise restait victorieux des reitres ; il avait dégagé les frontières, dissipé cette horde d'aventuriers pillards, d'Allemands gorgés de vin, profanateurs des saintes hosties et des sanctuaires, tandis que l'armée royaliste, sous la conduite de Joyeuse, du favori de Henri de Valois, avait fui devant Henri de Bourbon relaps et excommunié. Comment se fier dès-lors au concours de la royauté?

On n'ignorait pas au sein de la ligue les avances que la reine-mère faisait à Henri de Navarre ; elle ne cessait de négocier avec l'excommunié, avec le roi des hérétiques. Il fallait donc prendre ses précautions ; Henri III avait adhéré à la ligue, sans doute, mais il la trahissait sous main : n'en avait-on pas la preuve? Et puis, pour les prudens, on n'avait plus à craindre l'armée royaliste du duc de Joyeuse ; il n'y avait désormais d'autres forces catholiques que celles de la ligue et dévouées à son autorité.

Dans ces circonstances, les grands barons de la foi catholique résolurent de tenir une haute assemblée à Nancy ; le duc de Guise à la tête de son armée victorieuse venait d'envahir le Palatinat du duc de Bouillon, partisan du roi de Navarre et des huguenots, combien n'avait-il pas de droit à la confiance des confédérés, bonnes villes et confréries? Henri de Guise ne voulait point agir sans avoir l'assentiment positif et les secours

efficaces du roi d'Espagne ; car, pour prendre ce parti décisif, il fallait s'appuyer des armes du duc de Parme. Le 8 février, il expédia de Nancy un envoyé auprès de don Bernardino de Mendoça chargé de lui donner les détails de la victoire nouvellement remportée, et de lui faire connaître l'état des affaires catholiques en France. Cet envoyé était porteur d'une longue instruction du duc de Guise, dans laquelle il se plaignait toujours de la mauvaise volonté et intention du roi, d'Épernon, de Bellièvre et autres catholiques froids et attiédis : « L'armée hérétique estant entrée jusqu'au cœur de la France, à douze lieues de Paris, je fus adverti un peu avant l'entreprise de Rameau, qu'Épernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du roy traitoient avec les forces de ladicte armée, afin de faire après, suivant le dessein qu'ils en avoient projeté de longue main, une paix aux portes de la ville de Paris désavantageuse pour les catholiques, la faisant recevoir et quasy dresser par la crainte et terreur de voir tant de forces ennemies si proches et si voisines.

» Et sur ce que M. le duc de Parme nous a mandé qu'il eust trouvé nécessaire, après ceste victoire, d'aller attaquer et poursuivre les hérétiques ébranlés et affoiblis d'une si grande perte, vous direz audict sieur Bernardino que c'est chose qui se recognoist nécessaire et facile par

leur foiblesse quand on le voudra, pourvu qu'on marche de bon pied; que de l'entreprendre contre l'autorité du roy, et sans ses forces et moyens, il y avoit plusieurs choses à considérer là-dessus, car ce n'étoient pas les forces des hérétiques ouverts et déclarés, ni les villes qu'ils occupent que nous devons craindre le plus, vu le peu qu'ils tiennent en un si grand royaume; mais leurs principales forces sont celles des catholiques dissimulés ou feincts qui favorisent l'establissement des huguenots et les prétentions du prince de Béarn, lesquels ne cessent en nostre présence de pratiquer sur les villes qu'ils savent nous estre affectionnées, y employant l'autorité du roy, ce que nostre absence et esloignement leur facilitoit encore davantage et auroit donné subject aux habitans desdictes villes de se plaindre de nous. Notre envoyé expliquera bien au sieur Bernardino comment les choses se sont passées et conduictes jusqu'icy, et les moyens par lesquels on nous a faict la guerre sous ombre et apparence de la faire aux hérétiques *. »

C'était contre le duc d'Épernon, le parti modéré et politique, que se dirigeait alors le mouvement catholique; on s'était débarrassé dans la Saint-Barthélemy des huguenots prononcés. Maintenant il fallait secouer les faiseurs de transac-

* Archives de Simancas, B 60^{255} à ^{260}.

tion. L'Espagne aidait ce mouvement, et Philippe II écrivait à son ambassadeur à Paris: « Don Bernardino Mendoça, félicitez le roy de France de ses succès contre les huguenots; ayez soin (sans rien laisser pénétrer de vostre intention) de présenter, sous les apparences de son avantage, le danger auquel il s'expose en continuant ses liaisons avec le duc d'Épernon, qui est lui-mesme fort bien avec le roy de Navarre. Faictes sentir au roy les conséquences qui en pourroient résulter tant par rapport à la succession à la couronne que pour la chrestienneté en général *. »

L'assemblée de Nancy fut tout entière sous l'influence du duc de Guise; on s'y occupa exclusivement des mesures propres à enlacer la royauté dans les intérêts du parti catholique. Il était évident que lorsque toute la force d'administration et de gouvernement passerait à ce grand parti, il n'aurait plus rien à craindre des trahisons de cour et des politiques. A cet effet l'assemblée de Nancy posa les points suivans : « Le roy de France sera encore sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la sainte-ligue, et d'oster les places, estats et offices importans à ceux qui lui seront nommés; item, de faire publier le sainct concile de Trente en tous ses pays; item, d'establir l'inquisition, du moins ès bonnes villes,

* Archives de Simancas, A $56^{[3]}$.

qui est le plus propre moyen pour se desfaire des hérétiques et suspects; sera aussi supplié de mettre entre les mains d'aucuns qui seront aussi nommés, les places fortes d'importance qui lui seront désignées, ès quelles on pourra faire des forteresses, et mettre des gens de guerre selon qu'il sera advisé; item, fournir à la solde des gens de guerre qu'il est nécessaire d'entretenir dans la Lorraine et ès environs pour éviter une invasion d'estrangers voisins. Et à cette fin, faire vendre au plus tost qu'on le pourra, sans autres formalités, les biens de tous les hérétiques et de tous ceux qui leur sont associés. Ceux qui auront esté autrefois hérétiques seront taxés au tiers ou au moins au quart de leurs biens, et les autres catholiques au dixième seulement, sauf à les rembourser ci-après. Ne sera donné la vie à aucun prisonnier, sinon en offrant par lui valable asseurance d'estre bon catholique et payant amplement la valeur de ses biens, s'ils n'ont déjà esté vendus *. »

Les articles arrêtés embrassaient donc toutes les formes de la société. En posant le concile de Trente comme loi de l'État, l'inquisition comme sa police, en plaçant tous les offices d'action dans des mains ferventes et catholiques, que pouvait craindre encore la sainte-union? Le roi n'était

* Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588.

plus que son instrument, et alors même qu'il eût trahi, la ligue se trouvait en telle position qu'elle pouvait agir seule et se passer du souverain. On mettait d'ailleurs toutes les grandes propriétés et fiefs d'hérétiques en ses mains ; on imposait à des sommes considérables le parti politique, contre lequel la révolution était spécialement dirigée.

Ces articles arrêtés à Nancy furent envoyés à Henri III comme la charte invariable qu'il fallait signer et exécuter si la royauté voulait conserver de la stronne. Le roi était à Paris, donnant des dissimulages de sa foi dévote, multipliant les saints hobless ages, les pieuses visites de monastères, les peuple ons longues et bénites ; tout cela était [illegible] : l'habileté du conseil devait être de détacher de la ligue ces catholiques moins fougueux qui ne voulaient point subir toutes les chances de l'association au duc de Guise ; le roi mettait leur conscience à l'abri, car n'avait-il pas toute la piété orthodoxe ? n'adorait-il pas les saintes châsses, les chapelets à gros grains et à tête de mort ? n'avait-il pas fait preuve de contrition pour les sacremens de l'Église ? Contre ces témoignages de piété, et afin de les atténuer aux yeux du peuple, la ligue continuait à faire prêcher que ce n'étaient que faux semblans et hypocrisie. Les clercs de Paris, les prédicateurs des métiers aux piliers des halles, déclaraient que tout ce que faisait le roi était singerie pure ; les

pamphlets clandestins exploitaient les mêmes thèses : quelle pitié pouvait avoir Henri de Valois enivré de plaisirs, abîmé sous les faux conseils des politiques, basilics et crapauds d'hérésie?

Dans cette situation, Henri III n'aperçut d'autre ressource que de négocier avec la ligue si fortement conçue et marchant comme un seul homme. Il envoya M. de Bellièvre, tête de modération et de capacité, auprès de M. de Guise; il s'agissait de convenir des bases et d'arrêter les articles d'une nouvelle convention entre la couronne et la sainte-union. M. de Bellièvre engagea les négociations en homme habile; il admit [redacted] principes généraux posés par la ligue; la difficulté ne porta plus que sur les garnisons de Picardie, que sur les places de garantie exigées par les confédérés.

C'était donc moins à l'égard des articles catholiques et des concessions à la foi orthodoxe que sur la question militaire et politique que portaient les doutes; le roi admettait l'inquisition, le concile de Trente, sauf quelques exceptions; mais le gouvernement des places, la disposition des gens d'armes, des archers, c'était chose plus difficile, et les négociations traînaient en longueur.

La ligue, sentant ses forces, continuait son admirable organisation; elle avait appris la grande catastrophe de Marie Stuart et la persé-

cution des catholiques en Angleterre *. Paris, cité de métiers et d'opinions ferventes, venait d'élire ses quarteniers, officiers et échevins, tous fortement dans le parti de l'union. En même temps ce conseil écrivait des lettres circulaires à toutes les autres villes, où, rappelant la pauvreté des circonstances, l'abandon dans lequel on laissait la foi, il demandait le concours de tous les [illegible]ons artisans et confréries pour maintenir la re[illegible]et la constitution municipale. Les moyens [illegible]sainte-union étaient immenses ; elle agran[illegible] chaque jour ses partisans au sein de la [illegible]e, du clergé et du peuple surtout, de ce [illegible]rdent des halles. Déjà à cette époque et d'après le vieux Mémoire d'un des plus intimes confidens de la ligue **, elle embrassait la nomenclature des villes, des nobles et du clergé qu'on va lire : « Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefons, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Rouen, Louviers, Man-

* Je reviendrai, dans un chapitre particulier, à cet événement, qui eut une grande influence sur le mouvement de la ligue. Je publierai la correspondance inédite et intime de Marie et de Philippe II, et les pièces de la vaste conspiration catholique.

** Mss. Bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, » in-fol. chap. v.

tes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre-de-Grâce, Honfleur, Evreux, Fougères, Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville, Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille, Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, Le Mans, Toulouse, Clermont, (Auvergne), Montferrand, Saint-Pourcin, Issoires, Périgueux, Lyon. Il faut y joindre les provinces de Lorraine, et les grands seigneurs et gentilshommes suivans, savoirs: les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbœuf, de Nemours, le marquis de Saint-Forlin, le comte de Chaligny, les ducs de Joyeuse père et fils, le baron de La Chastre (depuis maréchal de France), l'amiral de Villars-Brancas, le vicomte de Tavannes, le baron de Lutz, Balagny, seigneur et souverain de Cambrai, le baron de Médavit, le marquis de Maignelay, idem de Belle-Isle, idem de Villars, le seigneur de Tins, le comte de Randant, le seigneur de Flavacour, le marquis de Savruses-Thiercelin, le seigneur de Mayneville, le comte de Brissac; (depuis maréchal de France), le marquis de Bois-Dauphin (idem), le marquis de Belin, idem de Rosne, le capitaine de Saint-Paul, le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, le marquis de Canillac, les sieurs de Montbrault, de Hautefort, du Saussoy, Contenau, Villersoudan, le comte

de Martinengue en Provence, et autres qui tenoient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. De plus, les prélats et ecclésiastiques ci-après: Les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise, l'évesque de Clermont, depuis cardinal de La Rochefoucauld; de Berville, depuis général de l'Oratoire et cardinal; Pierre d'Espinac, archevesque de Lyon; Geoffroy de la Mortonnie, évesque d'Amiens; Émar Hennequin, évesque de Rennes; Jérosme Hennequin, évesque de Soissons: Geoffroy de Saint-Belin, évesque de Poitiers; de Villars, évesque d'Agen; Guillaume Rose, évesque de Senlis; Louis de Brezé, trésorier de la Sainte-Chapelle, évèsque de Meaux; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevesque d'Aix; Simon Vigor, curé de Sainct-Paul, depuis archevesque de Narbonne; Claude de Saincles, chanoine régulier, depuis évesque d'Évreux. Les docteurs en théologie: André Duval, le petit Benoist, Jean Boucher, Jacques d'Allemand, Philippe de Gamaches, les bourgeois de Creil, Lucain; les curés de Paris: Pigenat, de Sainct-Nicolas-des-Champs; Aubry, de Sainct-André-des-Arcs; Pelletier, de Sainct-Jacques-de-la-Boucherie; Cueilly, de Sainct-Germain-l'Auxerrois; Hamilton, de Sainct-Cosme; Lincestre, de Sainct-Gervais; les Pères: Hugonois, Fevardent, Garinus, de l'ordre de Sainct-François; Bernard, dit le petit feuillant; le pere Le

Bossu, religieux de Sainct-Denis; Commolet, jésuite et ceux de sa compagnie; les avocats Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont, Le Gresle, Acaire, maistre des comptes; Hameline, de Manœuvre, Hennequin, Crome, conseiller au grand conseil, La Chapelle Marteau, l'eslu Roland, le trésorier Olivier, etc. »

Que pouvait-on craindre avec ces grandes forces, en déployant des moyens aussi vastes? Aussi tout Paris fermentait pour prendre un parti décisif; les gens de la ligue ne pouvaient comprendre les lenteurs du duc de Guise, et l'accusaient déjà de nonchalance et d'indifférence pour les intérêts menacés : combien, disait-on, n'était-il pas au-dessous de son digne père François de Guise! On voulait éclater à Paris, où se continuait la conspiration secrète des quarteniers et capitaines de la garde bourgeoise : « En cette année, MM. de la ligue, continuant leurs desseins, écrivirent au duc, le priant de leur tenir promesse et qu'ils estoient en bon nombre pour exécuter leur entreprise. Celui-ci fit réponse, qu'ils se hâtassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, et du surplus qu'ils le laissassent faire; qu'il falloit attendre la commodité, laquelle ils ne laisseroient passer quand elle se présenteroit. Ceste lettre fut apportée par le sieur de Mayneville et fut luc en ma pré-

sence * au logis de Hotteman, rue Michel-le-Comte, où il y avoit plusieurs du parti; et lors ils commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la religion, et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le roy; et ce, pour le provoquer à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir subject de s'élever contre luy. Ce qui advint à plusieurs reprises, mais il n'en ressortissoit jamais aucun effect. Voyant que toutes leurs entreprises faillissoient, et craignant d'estre prévenus par le roy, ils résolurent mettre fin à quelque prix que ce fust, soit que le duc de Guise le trouvast bon ou non (estant extresmement ennuyés de sa longueur); et toutefois crainte de l'offenser, ils lui escrivirent une lettre par laquelle ils le prioient de leur tenir promesse et de ne différer davantage; que leurs gens estoient prests, forts, et en bon nombre, et que rien ne leur manquoit que sa présence. » Le peuple accusait faussement d'indifférence le duc de Guise; chez lui c'était prudence; il avait garde de s'engager avant que tout fût préparé à une grande explosion. Il ne voulait rien jeter à l'étourdi. Aucun des mouvemens de Paris n'échappait à la sagacité active du duc de Guise; il était en rapport intime avec les

* Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, janvier 1585 à may 1588

meneurs, les chefs de quartiers, les halles qui demandaient à en finir avec les hérétiques. Dans une correspondance mystérieuse et chiffrée adressée au duc de Nevers, le brave Lorrain prépare avec sollicitude la révolution populaire qui éclata par les barricades.

24 avril, onze heures du soir. « Nous vous remercions très-humblement de l'affection qu'il vous plaist faire paroistre sur le subject qui se présente, lequel, à la vérité, est si juste et nécessaire qu'il mérite que tous les principaux de ce royaume qui y ont intérest commun y marchent de mesme volonté ; mais nous avons grand regret en vostre indisposition qui vous empesche de faire plus que voudriez ; toutefois nous essayerons à mesnager cela ; et encore qu'il se soit perdu beaucoup de bonnes occasions, nous avons envoyé de nouveau à Paris pour tascher à renouer l'entreprise et résoudre ce qui se pourra faire dont nous aurons toute certitude dans trois ou quatre jours, et dans ce temps si vostre incommodité vous permet d'estre encore à Corbeil, comme nous vous en supplions, nous vous advertirons en toute diligence. »

26 avril. « Je vous remercie très-humblement des advis qu'il vous a plu me donner ; il peut être, à la vérité, bon de reculer; j'ay moyen de me tirer de cette peine si je veux entendre à la recherche qu'Espernon faict très-grande de mon

amitié, dont Bellièvre, en ce voyage, a eu encore particulière charge de m'en parler avec tant d'offres et asseurance que vous en seriez estonné. Toutefois cela n'empeschera point la résolution que nous vous avons faict entendre, pourvu que tous les princes qui y ont tous les mesmes intérests ou plus grands que moy, y marchent de semblable pied.

27 avril. « Vous aurez sçu les rumeurs de Paris et la présence des forces du roy, qui rend notre dessein plus difficile à exécuter *, non que nos amis de Paris n'ayent encore très-bon courage et que nous ne nous sentions assez forts pour en venir à bout; mais quelques-uns de nos amis nous ont faict dire que, puisque les choses sont en cet estat, il faudroit se desclarer ouvertement contre

* Je donne ici un modèle de ce chiffre tout-à-fait irrégulier et sans base commune, car le même signe ne reproduit pas toujours la même lettre; j'ai trouvé cette correspondance en mss. dans la grande et précieuse collection de M. de Mesme.

Vous aurez su les rumeurs de Paris et
67qy qy11ω1y 29 2ωy ym12yoωy my aωq123 1y4
la présence des forces du roi qui
Δq 611k2ωos1y o1y.·. k11zω1y+ 91 .12ω λ1yλ
rend notre dessein plus difficile a
k291y11 ωω291yω 3λωΔy1y13 .·.z23 Δω9ω5s2y 1y
exécuter.
11λk/20yω.

d'Espernon et en demander publiquement justice au roy, et là-dessus faire desclarer toutes les..... * qui le feront très-volontiers et ne nous désister de cette poursuite que raison n'en fust faicte. Et sur quoy s'estant faict plusieurs discours, nous avons pensé que nous vous devions faire cette despesche pour vous supplier nous faire ce bien de nous mander votre advis que nous aurons en très-grande estime **. » Ces menées du duc de Guise aidaient la fermentation de Paris. Elle apparaissait par mille symptômes au sein de cette grande population; le conseil commençait à s'en alarmer. Henri III écrivait à son négociateur à Nancy:

« M. de Bellièvre, il y a deux ou trois jours qu'il court des bruits en cette ville fort estranges à quoy je n'adjouste grand foy; mais voyant qu'ils continuent et que beaucoup de mes serviteurs et des bons habitans de cettedicte ville, mesme aucun de ceux de la justice, me sont particulièrement venus advertir que lesdicts bruits augmentent et mettent en crainte, peine et frayeur un chascun, se disant que dedans deux jours il se doibt exécuter une entreprise en laquelle il se dict aussi que doibt estre mon cousin le duc de Guise, et que

* Ceci est en blanc (les villes sans doute).

** 2 Avril 1588. Lettres secrètes et mystérieuses écrites en chiffres à M. de Nevers. — Mss. de Mesmes, intitulé: *Mémoires sur la ligue* tom. III, in-fol. n° 8931 ½.

sans sa présence on ne la veut exécuter, estant ladicte entreprise telle que sous couleur de s'attaquer à mon cousin le duc d'Espernon, l'on doit tuer tous mes serviteurs les plus affectionnés qui ont cet honneur d'estre près de moy, et qui ont charge de mes affaires, saccager leurs maisons et de ceux qui n'adhèrent à la ligue. Cela est occasion afin de contenir chacun en repos, et empescher qu'il n'advienne aucune émotion que je fais approcher ici mes Suisses pour les faire loger, et aussi mes gardes ès fauxbourgs de deça; ayant advisé de vous faire incontinent cette despesche, afin que vous fassiez entendre ce que dessus à mes oncle et cousins les cardinaux de Bourbon et de Guise et aussi à mondict cousin le duc de Guise, s'ils sont encore ensemble, sinon et que fussiez jà partis d'avec eux comme l'on dict que deviez faire cejourd'huy, vous retourneriez trouver mondict cousin le duc de Guise à l'endroict où il sera, auquel vous ferez entendre le contenu de cette lettre, en l'asseurant de ma part que je n'ai rien en plus grand désir que d'embrasser et réunir tous mes subjects, le priant de s'employer de sa part tellement avec mesdicts oncle et cousins pendant qu'ils sont ensemble à faire avec vous une si bonne résolution, suivant la charge que je vous ai donnée, que nous puissions tout si bien entreprendre, que au contraire de ces bruits, nous employons à poursuivre et à parachever à l'en-

contre de ceux de la nouvelle opinion, le grand et bon succès qu'il a jà plus à Dieu nous donner, afin qu'à son honneur et gloire nous puissions achever de ranger à leur devoir les dicts de la nouvelle opinion. Vous estes si capables de mes bonnes et saincles intentions, que je n'estendrai cette-cy davantage*. » M. de Bellièvre se hâta de communiquer aux confédérés la lettre qu'il avait reçue du roi et les plaintes qu'elle contenait. L'union répondit par des doléances hautaines. M. de Bellièvre les énumère dans une dépêche adressée au roi : « Sire, j'escrivis hier à Vostre Majesté. Depuis quelques jours il a esté parlé des bruits qui courent par Paris. J'ai faict tout ce qui a esté en moy pour essayer d'en découvrir la vérité; il m'a esté impossible d'en apprendre autre que ce que je vous escrivis hier. Je suis allé trouver MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise et le duc de Guise; j'aperçus en leur visage une grande douceur. M. le cardinal de Bourbon prist la parole, se plaignant bien fort du tort que on leur faict, et qu'il y en a qui les veulent perdre; mais que Dieu les conservera et ne permettra pas que Vostre Majesté prenne une si mauvaise opinion d'eux. Ils se trouvent merveilleusement trou-

* Dimanche de Quasimodo 1588. — Lettre d'Henri III à M. de Bellièvre au sujet du bruit d'une entreprise sur Paris pour le duc de Guise. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8897.

blés des bruits de conjuration dont il est nécessaire de constater la vérité, pour y obvier et s'opposer comme l'on doit, sans aucun respect s'ils se trouvent véritables; aussi, s'ils sont faux, adviser comme on les pourra faire cesser. De mon costé, j'aurai l'esprit perpétuellement bandé pour essayer de descouvrir ce qui en est; mais si tant estoit que ces gens nourrissent quelque chose du mauvais en leur estomach, estant advertis qu'ils sont soupçonnés, ils feront toutes desmonstrations contraires. Le sieur de Guise m'a mandé de le vouloir aller trouver en lieu où il se promenoit. Parlant à M. de Guise, je le trouvai fort altéré; il m'a dict que ceste nuict, il a reçu trois advis du costé de Paris, que tout y est en confusion, que l'on a faict entrer aux fauxbourgs huit compagnies des gardes et les Suisses, que c'est pour courir sus à ses amis*. Je lui ai dict et faict entendre l'ordre que Vostre Majesté a donné afin qu'il n'advinst aucun tumulte; que c'est à Vostre Majesté, qui estes le roy, à donner sûreté aux habitans de vostre ville de Paris. Il m'a dict qu'il y avoit moyen de pourvoir à la garde d'une ville

* Dans la curieuse *relation de ce qui se passa à Paris au jour des barricades*, conservée Mss. Dupuy, n° 47, on lit: « Le roy voulut se saisir des lieux principaux, et par ce moyen exécuter sans résistance plusieurs bourgeois que l'on avoit recognus estre de la ligue.

sans entrer en telles desmonstrations. J'ai respondu que c'est à vous, Sire, qui estes le roy, de juger comme il vous plaist que vostre personne et vostre ville soient gardées; que celuy qui se garde ne faict point de tort aux autres : cette garde est pour empescher le mal, et non pour en faire. On leur a donné ceste alarme bien chaude, et ne sçait qu'il en pourra advenir s'ils ne changent de propos. Il m'a dit qu'il est en tel doute, qu'il est contraint d'escrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur, et qu'il espère qu'il n'aura pas faute d'appui. C'est avec un extresme regret, Sire, que je vous escrit ces langages; mais l'affaire est de telle et si grande importance, que je n'ai voulu faillir d'en donner advis à Vostre Majesté *. »

On suivait à Nancy la négociation avec Bellièvre pour la signature royale aux articles de la ligue, lorsque arrivèrent quelques agens secrets de Paris pour annoncer que si le duc de Guise ne s'empressait pas de s'y rendre, le mouvement éclaterait sans lui. C'était particulièrement de la Picardie que venaient les reproches; cette province était plus que toutes les autres engagée dans les intérêts de la ligue : « Monsieur de Guise, pour faciliter l'exécution de son entreprise, avait de longue main disposé les volontés des personnes de

* 26 avril. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8905, fol. 21.

plus légère cervelle et amateurs de nouveautés, tant à Paris qu'ailleurs, pour se tenir prests; et afin qu'en un épais brouillard, les approches de cette outrecuidée exécution se pussent plus commodément faire, se remuèrent en mesme temps plusieurs tumultes par les provinces, et entre autres en la Picardie où le duc d'Aumale et autres associés dudict sieur de Guise faisoient asprement et ouvertement la guerre au roy et à ses villes, pour divertir ses forces d'autour de sa personne et les esloigner de Paris, comme aussi Sa Majesté y envoya la meilleure partie d'icelles, afin d'y maintenir son auctorité. M. de Guise, de l'autre part, se résolut d'aller à Paris trouver Sa Majesté, peu accompagné, pour esloigner le soupçon, mais néanmoins asseuré de trouver en ce petit monde et forests espaisses, des relais d'hommes et esquipages d'armes plus grands qu'il n'en falloit pour surprendre un roy*. » Afin de préparer ce dessein, chaque jour entraient dans Paris quelques braves et bons chefs de guerre catholiques; ils s'abouchaient avec les quarteniers, visitaient les bourgeois. « Ce qui fortifioit davantage le peuple téméraire en son courage, estoit l'appuy ordinaire de personnes de qualité en armes et esquipages, qui entroient par divers endroits en cette grande ville, et s'y fondoient comme dans une mer spa-

* Relation de ce qui se passa à Paris, mss. Dupuy, n° 47.

cieuse, sans y estre de prime face aperçus ni autrement recognus que par leurs partisans. »

En présence de ce mouvement municipal, il était impossible que le roi n'aperçut pas que quelque dessein se tramait contre lui, et que la ligue éclaterait bientôt, peut-être par les armes : « Et combien qu'on ne lui dict ouvertement ce qui advint après, Sa Majesté néanmoins (qui, avec l'expérience des choses, s'estoit de longue main exercée à l'anatomie des cœurs et conseils de la maison de Lorraine et de Guise) se douta de la maladie, et se résolut d'y remédier, empeschant par toute voye gracieuse et fondée sur beaucoup de raisons, que pour ceste heure-là M. de Guise ne s'acheminast à Paris ; mais comme l'ambition est impatiente, et l'eau retenue plus bouillonnante, ainsi le dessein entrepris redoubloit sa ferveur, et en estoit le retardement estimé une perte irréparable. »

M. de Bellièvre avait reçu l'ordre du roi pour qu'il eût à défendre à M. de Guise de venir à Paris ; le conseil n'ignorait pas que la présence du chef populaire donnerait de l'énergie et une certaine unité aux desseins de la ligue. « M. de Bellièvre devoit dire et déclarer à M. de Guise (en cas qu'il le vist continuer en la délibération de ce voyage) haut et clair devant tous, que s'il y venoit contre la volonté de Sa Majesté, icelle le tenoit pour criminel et auteur des troubles et

divisions de son royaume, et, à cause desquels troubles, sa présence à Paris pour l'heure seroit de grand préjudice *. »

M. de Guise fit une réponse ambiguë ; il n'était plus temps de délibérer; les choses en étaient à ce point que s'il ne s'était déterminé à une ferme et grande résolution, la conduite de cette entreprise serait passée d'elle-même aux mains du duc de Mayenne, et du duc d'Aumale surtout qui se prononçait fortement en Picardie. Les chefs de parti ne sont jamais maîtres absolus d'un mouvement; il faut qu'ils le secondent, s'ils ne veulent pas qu'il cherche d'autres fortunes.

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

CHAPITRE LXX.

JOURNÉE DU 12 MAI. — LES BARRICADES.

Situation de Paris. — Développement de l'union. — Circulaires aux villes. — Correspondance du duc de Guise. — Déploiement des forces royales. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Entrevue au Louvre. — Entrée des Suisses. — Les barricades. — Fuite du roi à Chartres. — Correspondance avec Philippe II sur la révolution des barricades.

1588.

Ici commence la journée des colères populaires contre la royauté indifférente, journée mal jugée

parce qu'elle n'a jamais été pénétrée dans son intimité. Les soins de l'érudition nous ont conservé inédit le journal d'un bourgeois de Paris qui prit grande part aux troubles, et les a reproduits minute par minute. Je suivrai son récit, car il fut témoin oculaire; il portait arquebuse et pertuisane à la rue Saint-Denis, au Petit-Pont et au cimetière des Innocens. Je le comparerai surtout aux actes de l'Hôtel-de-Ville, vieux documens de l'émeute municipale *. »

L'état de Paris était assez connu du conseil de Henri III pour qu'il eût jugé un déploiement de forces nécessaires; il est possible aussi que ce conseil, dirigé par le duc d'Épernon, voulût tenter un coup de main par la force des arquebusiers, des gardes suisses et françaises, et en finir une fois pour toutes avec Paris, la ligue et les négociations qui traînaient en longueur. A cet effet les braves soldats s'étaient approchés des faubourgs et se tenaient dans leur position d'armes, en attendant les ordres.

Le duc de Guise partit le 5 mai de Nancy pour se rendre à Paris et prendre la direction du

* Le récit du bourgeois de Paris est inédit dans les mss. Dupuy (Bibliothèque royale), et porte le n° 47. C'est un in-folio de 29 feuillets doubles, en écriture contemporaine, et portant ce titre : « Histoire particulière de ce qui se passa à Paris au mois de mai de l'an 1588. »

mouvement populaire : « Il s'achemina et suivit le sieur de Bellièvre de si près, que estant Bellièvre arrivé le lundy sur les neuf heures, M. de Guise y vint le mesme jour sur le midy, accompagné de sept ou huit gentilshommes, n'ayant en tout que quinze ou seize chevaux (au moins qui parussent), et alla descendre au logis de la royne-mère du roy, aux Filles repenties *. » — « Le duc de Guise entra par la porte Saint-Martin, environ midi, le visage caché en son manteau jusqu'à ce qu'il aborda dans la rue Saint-Denis ; et lors un jeune gentilhomme de la troupe, nommé Fourrone, nepveu de M. Sainct-Anthoine de Vienne, lui vint comme par jeu lever le chapeau de dessus la teste, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il était temps de se faire cognoistre, et aussitôt le bruit alla partout que M. de Guise était arrivé **. » Le but du mouvement municipal de Paris était simple ; il tendait à s'emparer du roi afin de dissoudre le parti politique qui devenait une gêne pour l'union. Les sanglantes journées de la Saint-Barthélemy avaient été dirigées contre les huguenots ; elles leur avaient arraché le pouvoir ; maintenant on tentait la même révolution contre les politiques sous le duc d'Épernon.

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

** Récit du bourgeois de Paris, mss. Dupuy, 17

En arrivant à Paris, le duc de Guise vint descendre chez la reine-mère, la grande négociatrice, afin de préparer le roi à sa visite; il savait que Catherine de Médicis pouvait ménager la transaction sur les articles qu'imposait la ligue. Après tout, ce que la sainte-union voulait, c'était l'expulsion des politiques et la pleine administration du royaume mise dans ses mains. La reine-mère parut entrer dans les vues du duc de Guise *; tous deux s'acheminèrent vers le palais du Louvre, et durant cette route Catherine put voir l'immense popularité dont jouissait le nom seul de Lorraine: « A sa venue on cria dans les rues de Sainct-Denis et de Sainct-Honoré : *Vive le duc de Guise! vive le pilier de l'Église!* Mesme une damoiselle qui estoit sur une boutique, baissant son masque, lui dit tout haut : Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés **. »

Un billet secret de la reine-mère avait prévenu Henri III de cette brusque visite; quelques gardes étaient également accourus, car la marche vers le palais fut lente : « La royne-mère du roy se fit porter au Louvre dans sa chaise, pour aller trouver Sa Majesté. M. de Guise, peu accompagné en

* « La Royne-mère fut tellement esmue d'aise et de contentement, qu'on la vit trembler, frissonner et changer de couleur. » *Journal du bourgeois de Paris*, mss. Dupuy, n° 47.

** *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 95, édition de 1744.

apparence, suivit la royne à pied, et ensemble entrèrent en la chambre du roy, lequel pour lors estoit assis près de son lit, et ne se remua pour l'entrée dudict sieur de Guise qui lui fit une révérence touchant quasi le genou en terre; mais le roy irrité de sa venue ne lui fit autre accueil *, sinon lui demander : « Mon cousin, pourquoi estes-vous venu ? » La response de M. de Guise fut que c'estoit pour se purger des calomnies qu'on luy avoit mises sus, comme s'il eust esté criminel de lèse-majesté; il fit cette réponse tout esmu et fort pasle comme s'il eust cru que le roy ne se voulust dès-lors ressentir du mépris qu'il avoit faict de ses commandemens. Le roy lui ayant répliqué qu'il lui avoit expressément mandé qu'il ne vinst point pour cette heure-là, M. de Guise adjouta qu'on ne le lui avoit pas dict, en sorte qu'il n'avoit occasion de craindre que sa venue lui fust tant désagréable. Lors le roy, adressant la parole au sieur de Bellièvre, lui demanda s'il ne luy avoit pas commandé de lui faire entendre son intention; sur quoi Bellièvre, voulant rendre rai-

* Le roi ne faisait pas constamment bon accueil à M. de Guise, « ledit duc estant venu un matin en la chambre de la royne, sitost que le roy vit arriver M. de Guise, tourna le visage de l'autre costé, ce qui fut cause que M. de Guise s'assit sur un coffre. » *Journal d'un bourgeois de Paris*, mss. Dupuy, n° 47.

son de sa charge, M. de Guise l'interrompit, et le roy parlant à Bellièvre s'écria : Je vous en ai dict davantage. La royne-mère sur cela commença à parler au roy à part; M. de Guise s'approcha de la royne régnante, et parlèrent ensemble pendant le pourparlé de la royne-mère et du roy, M. de Guise peu après se retira sans estre suivi ni accompagné d'un seul des serviteurs du roy *.

Le roi ne pouvait ignorer les projets décisifs des confréries de Paris et de la sainte-union dont les métiers avaient adopté toutes les idées ; devait-il subir un conseil de ligueurs, abandonner ses amis pour constituer une administration toute dans les intérêts de l'union? C'était abdiquer la couronne ; car Henri III aux mains des catholiques n'aurait plus eu aucune liberté d'action. Le conseil se décida dès lors à opposer la force à la force. Depuis l'arrivée du duc de Guise, diverses mesures de précaution et de police avaient été ordonnées par le roi; une grande partie des parlementaires, quelques fractions de la haute bourgeoisie lui avaient offert leurs services contre la ligue, et le roi s'en servait pour dominer les actes du bureau municipal de Paris. Partout de belles pancartes étaient lues : « De par les prevost des marchands et eschevins

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

de la ville de Paris : M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel au quartier Michel-le-Comte, nous vous prions de faire armer jusqu'à vingt hommes de chascune dixaine, et eux tenir prests aujourd'huy à l'heure de midy pour obéir à ce qui vous sera commandé pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau d'ycelle, le lundy 9e jour de mai 1588 *.

« De par le roy, les prevost des marchands et eschevins de Paris, défenses très-expresses sont faictes, sous peine de la vie, à tous bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de sortir de leurs maisons avec armes autre que l'espée et dague après neuf heures du soir. Il leur a esté commandé en outre de se tenir prests pour le service de Majesté. Faict au bureau d'ycelle, ledict jour **. »

Le 10, nouveaux ordres municipaux pour la sûreté publique. « Le roy a ordonné que les gardes se feront tant aux portes de cette ville que par la cité, ainsi qu'il a esté cy-devant faict suivant les règlemens qui ont esté donnés aux prevost des marchands et eschevins. Dès ce soir, on establira les corps-de-garde pour la nuict, et demain de matin la garde des portes. »

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Archiv. du royaume, t. xii, p. 117.

** *Ibid. Ibid.*

« De par les provost des marchands et eschevins de la ville de Paris * : Sire Guillaume Parfait, quartenier, faictes sçavoir à M. le colonel de vostre quartier qu'il aille avec les capitaines pour la garde des portes, selon le règlement faict.

» Sire Guillaume Parfait, appellez les cinquanteniers et dixainiers, et avec eux faictes bonne et grande recherche aux hostelleries, chambres garnies et autres lieux de vostre quartier par chacun jour, et informez-vous de tous les vagabonds et autres étrangers qui y arrivent, afin de sçavoir l'occasion de leur venue, et vous nous instruirez de tout ce qui se passe en vostre quartier. »

Le 11, veille des barricades, de nouveaux mandemens de police émanent du bureau de la ville : « M. le président de Thou, colonel de la bourgeoisie : nous vous prions, d'après l'exprès commandement du roy, de faire faire par les capitaines de vostre quartier, bonne garde aux portes de cette ville, avec tambourin et enseigne; ces corps de garde se continueront la nuict par chaque dixaine; et empeschez qu'il ne soit tiré aucun coup d'arquebuse après neuf heures du soir **.

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Archiv. du royaume, t. XII, p. 118.

** *Ibid. Ibid.*

« M. le président de Thou, colonel, nous vous prions venir présentement au bureau de la ville pour entendre la volonté du roy par monseigneur le gouverneur et lieutenant de Sa Majesté, lequel vous attend à l'Hostel-de-Ville. »

« De par le roy, les prevost des marchands et eschevins de Paris, il est enjoint à Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, d'assister chaque matin à l'ouverture des portes, et de ne laisser entrer et sortir personne desdictes portes nanty d'armes à feu; et en outre de visiter ceux qui y passeront pour savoir s'ils n'ont aucun paquet ou libelles, et s'en saisir et nous les ramener sur-le-champ *.

» Le roy veut que la recherche se fasse fort exacte en toutes les maisons de la ville, cité et université, et que les siens qui iront de sa part conduits par les quarteniers en cesdictes maisons, fassent mettre par escrit non-seulement le nom des personnes qui ont accoutumé de demeurer esdictes maisons, mais encore ceux qui y seront logés, notter ensemble les armes et chevaux, afin d'en faire fidèle rapport à Sa Majesté, laquelle commande que ladicte recherche soit commencée demain à six ou sept heures. »

« M. le président de Thou, colonel, nous vous

* Reg. de l'Hôtel-de-Nille, archiv. du royaume, t. xii, p. 119.

prions de mander vostre compagnie et celle de M. *Troussois*, cejourd'huy à huit heures du soir, pour les mettre de garde au cimetière des Saincts-Innocens jusqu'à demain cinq heures du matin, suivant l'exprès commandement du roy. »

Enfin, le 12 mai au matin, journée même où éclata le mouvement populaire, les ordres du bureau municipal aux colonels deviennent plus pressans. « M. le président de Thou, colonel, nous vous prions de vous trouver présentement en l'hostel de ceste ville pour adviser à ce qui est à faire pour la sûreté de ladicte ville menacée, et mander à tous les capitaines de vostre quartier qu'ils aient à se tenir en armes pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau, le jeudy 12 may à 10 heures du matin. » Le même ordre est envoyé aux seize colonels de quartiers. C'était le moment où l'insurrection prenait une grande consistance.

Voyons ce que faisait Henri III : « Ayant eu advis des remuemens qui estoient jà à Paris et du grand nombre d'estrangers qui y estoient arrivés, et arrivoient d'heure à autre, il redoubla sa desfiance, et il manda les Suisses, qui pouvoient estre environ deux mille cinq cents, appela aussi quelques régimens et les compagnies de ses gardes, et entrèrent près de luy une compagnie ou deux de Suisses de l'extraordinaire. » Le nombre des troupes pouvait être de quatre à cinq mille hom

mes; elles étaient bien armées et devaient se rendre maîtresses des postes et des principales places qui dominaient la ville.

Pendant ce temps les négociations continuaient. Le duc de Guise, en complète intelligence avec l'union de Paris et le peuple, n'en voyait pas moins le roi, allait au Louvre, l'accompagnait dans ses courses soit à Vincennes, soit à Saint-Germain. Le 11 au soir, la veille des barricades, dans une de ces promenades lointaines, la conversation roula sur les affaires de la religion: « Vous sçavez bien, disait le roi, que je n'aime pas les huguenots, et cependant vous m'attaquez de ce costé-là et pour raison de ceux que j'affectionne le plus. Je serois bien malheureux si les particuliers peuvent faire du bien à leurs amis, et moy qui suis roy je n'en puisse faire aux miens. »

« — Je sçais bien, répondit le duc, que Vostre Majesté n'a aucun dessein pour les huguenots, et néanmoins par sa manière d'agir elle portera imperceptiblement un hérétique sur le throsne royal. Il faut empescher d'abord, Sire, que les charges, gouvernemens et autres grands bienfaicts ne soient donnés à des personnes indifférentes ou qui favorisent ce parti. Pour mon compte, je puis asseurer Vostre Majesté que je n'entreprendrai jamais rien ni contre sa personne ni contre son Estat, et je luy donnerai sur ce point toutes les

asseurances qu'elle exigera; mais je déclare en mesme temps que je ferai tous mes efforts, si Vostre Majesté venoit à prédécéder, pour que le roy de Navarre ne vienne à la couronne; tel est mon vouloir et le souhait universel des catholiques *. »

La bourgeoisie n'avait répondu que faiblement aux ordres de la ville et du prevôt; on se doutait que le roi voulait arriver à un coup d'État contre les catholiques : « La plupart des bourgeois refusèrent d'obéir à ces mandemens, excepté quelques-uns que l'on prétend avoir été advertis de ce qui se passoit, entre autres le président Prevost et M. de Martis, maistre des requestes, qui se rendirent avec leurs troupes, l'un à la place du cimetière des Saincts-Innocens, l'autre à la place de Grève, et M. de Thou, qui s'estoit excusé depuis deux ans sur son vieil aage et caducité, alla aussi au cimetière des Saincts-Innocens **. »

De part et d'autre on se trompait; la population de Paris était prête et les Suisses entraient dans la ville avec quelques compagnies françaises par la porte Saint-Honoré. « Les forces furent distribuées par le commandement de Sa Majesté

* Mss. bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, in-fol. chap. v.

** Mss. Dupuy, n° 47.

et sous la conduite de M. de Biron en divers endroits et places; non pour entreprendre ou offenser aucun, mais seulement pour tenir ferme à ce qu'il ne survinst aucun tumulte ou mutinerie en la ville, comme les choses apparemment y avoient esté disposées par la venue de M. de Guise. Il en fut mis en la place Saint-Jean de Grève et devant la Maison Commune, où estoient MM. de Haumont, le prevost des marchands, et plusieurs autres des principaux de Paris qui sçavoient l'intention du roy. Il en fut semblablement mis au Petit-Pont, sous le commandement de M. de Tinteville; item au Marché-Neuf, sous le commandement du sieur Dampierre; item, à Saincts-Innocens et plusieurs autres endroits. » On ne peut dire l'impression que fit sur le peuple l'approche des compagnies suisses et françaises et l'appareil de ces forces campées sur les places. Où veut-on en venir ? est-ce que les maudits politiques tenteraient la tuerie de la bonne bourgeoisie de Paris? est-ce qu'on voudrait mettre garnison dans ses murs de franchises ? « Chascun se retiroit en son logis, barroit ses portes et fermoit ses fenestres. »

Les mesures militaires prises contre Paris étaient bien préparées; mais l'ordre ne fut pas exactement gardé; quelques points importans n'avaient pas été occupés, « notamment en la place Maubert où ne fut au commencement mis per-

sonne; et ce canton-là saisi, pouvoit estre cause de faire recouvrer tous les autres. On en donna advis à M. de Biron, et qu'encore qu'il y eust rareté d'hommes, cent picquiers néanmoins et trente arquebusiers seroient bastans pour contenir quelque temps ceux qui voudroient remuer. Ledict sieur de Biron n'ignora pas que cet advertissement estoit vrai, mais ayant faute d'hommes, il n'y pourvut pas. En un instant les escoliers d'un costé commencèrent à s'esmouvoir et descendre de l'Université, le peuple semblablement, et fut aussitost la place Maubert saisie, quelques barricades plantées à dix pas des Suisses, au lieu où ils estoient (qui l'eussent facilement empesché) et généralement commença-t-on à se barricader partout de trente en trente pas et à tendre les chaisnes. Les barricades fort bien flanquées et bien munies d'hommes pour les défendre, tellement qu'il ne fut plus question d'aller partout Paris sans mot de guet, passeport ou particuliers billets des capitaines ou colonels des quartiers *. »

Ensuite comme il arrive toujours, les soldats qui campaient sur les places publiques, par cette jactance naturelle à la troupe, avaient tenu maints propos déplaisans contre la bonne bourgeoisie de

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. 1588.

Paris; ils criaient à aucun des habitans: « Mettez, mettez du linge blanc en vos lits, Messieurs et Mesdames; sur la minuict nous irons coucher en vos maisons. »

Le roi avait mandé à la Ville « que plusieurs seigneurs et gentilshommes par lui départis dans les quartiers de Paris, allaient s'y rendre et commander aux bourgeois de se contenir, et si aucun se vouloit remuer, le faire arrester; et les asseurer que l'intention de Sa Majesté n'est que de les contenir en repos; mandant aux prevôt des marchands et eschevins de faire joindre auxdits gentilshommes, les quarteniers et colonels à mesme fin *. » Ladite ordonnance ne put être exécutée, car le tumulte avait éclaté.

Je laisse ici parler une fois encore le bon bourgeois de Paris, qui confie à un sien ami les grands événemens de la capitale. « M. le président Tambonneau, colonel des quartiers de la cité, qui avoit faict tout ce qu'il avoit pu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur les commencemens de ceste émotion vers Sa Majesté pour la prier de faire retirer ses gardes suisses; ce que jamais elle ne voulut lui accorder, comme il me l'a dict lui-mesme. Au quartier du président Brisson, la barricade estant

* Reg. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. cclii, in-fol. v° pag. 353.

desjà dressée, plusieurs estoient d'advis d'envoyer vers le roy pour le prier d'oster les gardes, entre lesquels estait le sieur Daubray. Il s'en trouva un d'entre le peuple qui dict au sieur Daubray, sans penser à mal, qu'il y allast luy-mesme, puisqu'il estoit homme de bien. Et fut remarqué que jamais on ne vit le roy plus content ni plus joyeux qu'en ceste matinée, tant en ses propos qu'en son visage; on cognoissoit mesme à ses paroles qu'il avoit quelque grand dessein. L'archevesque de Lyon voyant cela, emprunta à un sien amy, voisin du Louvre, une bonne mule sur laquelle il revint en toute haste à l'hostel de Guise, où, après avoir rendu compte de l'intention du roi, il dict à M. de Guise qu'il estoit venu là pour vaincre ou mourir avec luy. En cet hostel survint un autre évesque armé d'une cuirasse, lequel en passant du faubourg Sainct-Germain en la ville, avoit mis huict arquebusiers en la tour de Nesle. Environ huict heures du matin furent deputés de par la cour de parlement MM. les présidens Brisson et Séguier, pour aller vers Sa Majesté l'advertir que les habitans n'ouvroient leurs boutiques, et qu'il seroit bon d'envoyer par la ville M. le gouverneur, afin de les faire ouvrir. Dans les rues on rencontroit un grand nombre de bourgeois qui alloient et venoient, avec des armes sous leurs manteaux.

» Au cimetière des Innocens, le capitaine Bonomirut, qui estoit là avec bonne troupe de sol-

dats des gardes et quatre ou cinq enseignes suisses, se mit à braire quand il vit que l'on commençoit à se barricader contre lui; et comme il apperçut entre les bourgeois le capitaine Sainct-Pol, n'ayant autres armes que son espée, lui dict : qu'il le plaignoit et qu'il feroit bien de s'en aller à Chaalons; auquel le capitaine Sainct-Pol respliqua qu'il feroit mieux luy-mesme de s'en aller de là et qu'il n'y seroit guère asseuré; les marchands de la rue Sainct-Denis voyant ces troupes arrangées dans ledict cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tost après s'armèrent de cuirasses et autres armes offensives et défensives; ils furent incontinent suivis de plusieurs autres avec lesquels ils commencèrent à dresser leurs barricades ès advenues et embouchures.

» En la place de Grève, il y avoit environ cinq enseignes de Suisses sous le capitaine Cossin; elles se rangèrent en face de l'Hostel-de-Ville; sept ou huict officiers, conseillers et autres dudict hostel sortirent et vinrent lui demander ce qu'il en estoit, et s'il falloit que les bourgeois prissent les armes; le capitaine fit response avec bravade qu'il n'estoit question que d'obéir; qu'aujourd'huy le roy seroit le maistre. Une heure après vinrent vers lui quelques marchands des environs, qui le prièrent de supplier le roy de faire retirer ses gens de là, parce qu'ils craignaient quelqu'émotion du peuple. Mais M. D'O, frappant sur l'épaule

de l'un d'entre eux, s'escria : Par la mort Dieu, nous sommes trop forts. On apperçut lors sous la porte de l'Hostel-de-Ville un varlet du bourreau, je ne sçais si c'est par adventure ou par dessein. Incontinent les bourgeois s'armèrent, firent barricades en toutes les advenues, mesme du costé de la rivière, et s'assemblèrent mille à douze cents au Charnier Sainct-Germain, et prirent résolution de charger sur le soir les compagnies qui estoient sur la place de Grève, si on ne les faisoit rentrer. Les bourgeois furent advertis que l'on portoit deux barriques de poudre et autres munitions en Grève, ce qui fut cause que quelques-uns d'entre eux qui estoient sous la conduite de Leclerc, procureur en la cour, bon et vaillant soldat, vinrent au-devant des poudres et s'en emparèrent. Alors les gardes placés en Grève commencèrent à voir qu'il leur seroit difficile d'en sortir. Le capitaine Cossin disoit : « Le prevost des marchands avoit assuré le roi de trente mille habitans; il tient mal sa promesse; je commence à croire que les trente sont pour Sa Majesté et les mille pour M. de Guise.

« Il advint aussi que le pain et le vin que l'on envoyoit aux troupes rangées dans le cimetière des Saincts-Innocens fut pris et emporté par ceux qui estoient barricadés, et bien mangés. M. de Brissac, en pourpoint, avec une hallebarde en la main, accompagné de quatre ou cinq gentilshom-

mes seulement, quelques marchands de chevaux et du peuple, part se saisir du petit Chastelet, après avoir gagné le dessus par le moyen d'une barricade qu'il avoit faict faire à l'endroit de la loge des sergens, et chassa les gardes du roy qui tinrent bon quelque temps. M. de Brissac fit une belle harangue en certaine maison où il y avoit deux conseillers de la cour et capitaines : « Mon père a esté le premier qui vous a mis les armes à la main, car il estoit gouverneur lors des premiers troubles. Je suis héritier de ses biens; je tascherai de l'estre de ses vertus; volontiers j'employerai ma vie pour vous, pour vostre liberté, la religion catholique et romaine. »

« Vers le midi commença une escarmouche sur le pont Sainct-Michel, qui fut la première comme j'ai entendu dire. Les gardes du roy qui y estoient se postèrent vaillamment, soutinrent et repoussèrent les bourgeois; mais par le moyen de quatre ou cinq gentilshommes et capitaines étrangers qui donnoient courage au peuple, ils furent tout-à-coup si furieusement assaillis de tous costés et principalement des fenestres des maisons qu'ils abandonnèrent la place. Ceste escarmouche fut l'occasion de sonner le tocsin, mais peu de temps, à Sainct-André, à Sainct-Germain et à Sainct-Pierre-des-Arcs, puis sonné en d'autres parties de la ville; on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf.

» Se voyant ainsi accablés, tant par les assauts des bourgeois armés que par les pierres et autres armes dont la fureur de la populace en telles occasions se servoit, les soldats furent contraincts à se donner à la merci des habitans, et promirent de se retirer. Comme ils passoient sur le pont Nostre-Dame, il y eut un tailleur de la rue qui fut tué d'un coup d'arquebuse; on pensa qu'il avoit esté tiré par eux, ce qui fut cause que ceux qui gardoient la barricade commencèrent à les charger vivement, et les gardes furent forcés de rebrousser chemin. Quelques-uns crioient qu'ils étoient catholiques, d'autres montroient les patenôtres, plusieurs se mettoient à genoux joignant les mains. Un grand Suisse, armé tout à blanc, qui avoit une grande barbe qui lui pendoit jusqu'à la ceinture, se mit aussi à genoux, tendant les mains au ciel et montrant son chapelet. »

Les soldats partout attaqués, pressés entre mille barricades, ne pouvaient s'ouvrir un passage, se réunir en masse pour résister : « Si ce n'étoit par-dessous la terre comme les souris, ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne voloient en l'air comme les oiseaux *. » Le peuple ne criait pas : *vive le roi!* comme dans toutes les vieilles révoltes, mais : *vive l'Union! vive la Sainte-Ligue!* et ce bruit retentissait au Louvre : « Henri III, adverti de tout ce qui se passoit ne s'en esmut nul-

* Récit d'un bourgeois de Paris, mss. Dupuy, n° 47.

lement, mais les royne en furent-elles grandement estonnées, et singulièrement la royne-mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes. »

Le roi moralement au pouvoir de la ligue, enfermé dans le Louvre, donna ordre aux Suisses et à ses gardes de ne pas résister plus long-temps. Il écrivait à M. de Nevers, le soir même de la journée des barricades : « Mon cousin, pour la crainte que j'ay eue qu'il advinst tumulte en ceste ville, j'ay faict venir ces jours-icy loger aux faubourgs d'icelle le régiment des Suisses que j'ay il y a quelque temps à mon service, que j'avois faict entrer ce matin en ceste ville et despartis avec quelques enseignes des soldats de ma garde en aucunes des places et carrefours de ceste dicte ville, sur plusieurs bruits qui couroient qu'il s'y devoit faire quelque esmotion. Mais voyant que grâce à Dieu les choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdicts Suisses, espérant que toutes choses y demeureront à repos, dont je vous ay bien voulu incontinent advertir et donner advis, afin que vous le fassiez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert, que toutes choses y puissent aussi demeurer et continuer en repos*. » Le roi n'était plus en sa liberté.

* 12 mai 1588, Henri III à M. de Nevers. — Mss. de Mesmes, intit. *Mémoires sur la ligue*, in-fol. tom. III, n° 8931/4.

« La reine-mère monta en sa coché pour aller à l'hostel de Guise où ledict sieur de Guise s'estoit retiré, pour tascher de pacifier ceste émotion, mais sans effect. Car elle estoit telle, qu'à peine elle-mesme pouvait-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gardoient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer la chaise. » La reine-mère allait essayer auprès du duc de Guise son haut et vieux talent de négociation ; elle aborda le chef de l'union victorieuse pour « l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour apaiser ceste esmotion, le priant venir trouver le roy, avec asseurance qu'il en seroit content, lui donnant au reste beaucoup de certitudes de la bonne volonté et de la confiance que Sa Majesté avait en luy *. »

Le but principal du mouvement municipal devait être de s'emparer de la personne du roi, de se saisir ainsi de ce grand point de ralliement pour le parti politique. Toutes les mesures étaient prises dans cet objet : « Le roy fut adverti de deux divers endroicts (le premier par un familier et domestique de M. de Guise, l'autre par un gentilhomme bien qualifié) que M. de Guise et ceux

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

de Paris ses partisans, avoient résolu de faire sortir la nuict suivante douze ou quinze mille hommes par la porte neuve ou autre porte pour aller investir le Louvre par dehors et en barrer l'issue au roy, afin de le prendre là-dedans. » Il était donc important que le roi quittât Paris. Affranchi de la rébellion, il pouvait facilement reconstituer son parti, devenir le point d'appui de tout ce qui se séparait de la ligue, et en définitive traiter librement avec les princes unis. Il n'y avait pas d'autres ressources : « Sa Majesté jugeant le mal et péril plus grand qu'il n'avoit estimé, commença à s'estonner aucunement (voyant ce qu'il n'eust jamais attendu de ceux de Paris) sans toutefois le faire beaucoup paroistre. Il fut aussi au mesme instant conseillé de sortir de Paris, et dust-il s'en aller seul, qu'autrement il estoit perdu. Que quand sa personne seroit dehors il trouveroit beaucoup de serviteurs et fidèles subjects. » Henri III ne voulait rien précipiter ; il espérait une heureuse fin aux négociations entamées avec le duc de Guise par la reine-mère : ce résultat était difficile dans ce premier mouvement d'émotion d'une victoire bourgeoise. Lorsque la multitude triomphe, il ne faut parler de transaction qu'alors que ce peuple, épuisé par ses succès, se débat éperdu dans l'anarchie.

Enfin le roi sortit « du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa cou-

tume) promener aux Tuileries avec une contenance gaie, ainsi qu'au plus joyeux jour qui lui eust sçu reluire. Son escurie estoit aux Tuileries. Là il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent le moyen d'y monter; ceux qui n'en avoient pas ou demeurèrent ou allèrent à pied. Il sortit par la porte neuve, et se retournant vers la ville, jetta contre elle quelques propos d'indignation et protestation contre son ingratitude, perfidie et lascheté. Il fut pour ce soir coucher à Trapes, et le lendemain, qui estoit le vendredy, à Chartres; là, peu à peu, les siens et plusieurs de ceux qui feignoient en estre se rangèrent à luy *. » Le roy étant libre, pouvait appeler son gouvernement à Chartres. M. de Guise l'apprit avec dépit, accusa la reine-mère de l'avoir trompé. Mais lui-même, maître du mouvement municipal de Paris, quelle direction allait-il lui donner? l'union de la sainte-ligue se substituerait-elle au gouvernement royal? M. de Guise allait-il prendre un parti décidé et rompre avec la royauté des Valois? Prévoyant toute chose, le prudent Lorrain « fit d'un costé diverses dépesches à ses partisans pour le venir trouver; de l'autre veut bien faire par apparence, cognoistre qu'il n'entreprendroit rien, qu'il s'estoit seulement mis sur

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

la défensive, et pour en avoir des tesmoins, empescha la tuerie qui se faisoit des Suisses; fit luimesme rendre les armes aux compagnies du roy dévalisées, mais d'une façon qui tesmoignoit combien plus de respect ceux de Paris lui portoient qu'au roy et quelle intelligence il avoit avec eux, de quoy il tesmoignoit n'estre pas mécontent. Car M. Saint-Pol alloit une baguette en la main entre les armes de ce peuple furieux menant à son dos (comme captifs de triomphe) les gardes du roy en blanc et le chapeau en la main, M. de Guise présent qui lui-mesme leur faisoit rendre les armes, comme il l'a depuis escrit au sieur de Bassompierre. En ceste esmeute aucuns voulurent tuer MM. de Biron et de Bellièvre, ce que toutefois M. de Guise empescha. Ces occasions le contentoient beaucoup, car par telles actions il s'eslevoit en la puissance qu'il avoit entre ce peuple; il le faisoit aussi recognoistre à ceux qu'il sauvoit, pour les tenir en haleine, et leur faire croire de luy qu'il n'avoit pas petite part en France; et entre tout cela il se les obligeoit du salut de leur vie. Les armes des compagnies leur ayant esté rendues, M. de Guise les fit mettre sur le soir hors de Paris par la porte Sainct-Antoine, tellement qu'il y demeura maistre, puisque le maistre, et ses conserviteurs avoient quitté le logis *. »

* « Amplification des particularités qui se passèrent à Pa-

Le duc de Guise donna ainsi une impulsion modérée à la révolution municipale de Paris. Le voilà à la tête du gouvernement, de l'administration politique de la ville ; quel usage va-t-il faire du pouvoir ? La bourgeoisie, les halles et la cité l'entourent d'une immense popularité. Le roi est en fuite, la reine-mère en quelque sorte captive, servant d'otage et s'offrant comme négociatrice. Ici commence le gouvernement de la bourgeoisie et des halles de Paris sous le duc de Guise. Avant de le suivre, il est essentiel de voir comment fut accueillie la nouvelle des barricades par Philippe II, le type de la souveraineté catholique, dont ce mouvement saluait le triomphe.

Le duc de Guise s'était hâté d'écrire à l'ambassadeur Mendoça une relation sur la journée des barricades; il n'y attaquait point encore directement la royauté de Henri III : « Vous avez recognu aussi bien que moi comme toutes choses ont passé en ceste ville, et comme le roy, poussé du même conseil qui l'avait précipité à l'entreprise de jeudy, est party avant que nous ayions eu le loisir de luy rendre assez de tesmoignages, combien les menaces et les dangers évidens que nous avons eus devant les yeux, nous avoient esloignés du devoir que nous sommes résolus de luy gar-

ris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roi en sortit. » 1588.

der inviolable ; encore que le roy en a eu quelques preuves non obscures que chascun peut avoir remarquées comme moi. Mais s'il ne lui a plu en voir la continuation, nous ne laisserons pas pour cela de poursuivre jusques à temps que l'intérêt de la religion et la conservation de ceux qui y servent le pourront permettre. Mais si nous voyons presvaloir les mauvais conseils, je m'asseure que vous ne serez poinct inutiles spectateurs des entreprises qui se feront contre la religion, et que le roy vostre maistre nous donnera support et secours, si notre prince se veut servir ou du prince de Béarn, ou de MM. de Montmorency, ou du comte de Soissons et des huguenots feintement convertis *. »

Si le duc de Guise demandait appui à l'Espagne dans la position délicate où il se trouvait, le roi de France, à son tour, cherchait à justifier sa conduite auprès de Philippe II. Quelques jours après les barricades, Henri III envoya à son ambassadeur à Madrid, M. de Longlée, des instructions particulières pour Philippe II. « Monsieur mon frère, vous entendrez par Longlée ce que je luy ay commandé vous faire entendre de ma part, dont je supplie Vostre Majesté le croire comme si c'estoit moy-mesme. Et sur ce prie à nostre bon Dieu vous conserver, maintenir en sa saincte et

* Archives de Simancas, B 61 [91].

digne faveur et prospérité et graces. De Chartres, ce 20e jour de may, vostre bien bon frère,

HENRY. »

Longlée demanda une audience particulière, et remit au roi d'Espagne la note suivante * :

« Le roy mon maistre m'a ordonné de faire part à Vostre Majesté comme à son bon frère et voisin des mouvemens de son royaume et de ses intentions par rapport à ces événemens.

» La prise de la dépesche de Sa Majesté très-chrestienne est la cause de son retard ; elle a depuis esté remise en route par un maistre de poste de Bordeaux.

» Comme Vostre Majesté doit avoir appris les mouvemens de Paris, je ne les luy raconterai pas; je luy ferai seulement part des intentions de mon roy, son bon frère, qui m'a chargé de les communiquer à Vostre Majesté, ainsi qu'elles suivent :

» Bien que le roy très-chrestien sçache combien sont utiles la tolérance et la patience envers des subjects qui ont secoué l'obéissance qu'ils lui doivent, et les forces que les hérétiques ont puisées dans les divisions des subjects catholiques,

* Relation de ce que l'ambassadeur Longlée a écrit à Sa Majesté le roi catholique, en date du 10 juillet 1588, avec la lettre de créance du roi Très-Chrétien. — Archives de Simancas, cot. B 61[211].

cependant il a préféré l'honneur de Dieu et de son Église à toute autre considération ; c'est ce que peuvent faire cognoistre les agitations qui ont lieu depuis trois ans et qui le font persister dans la mesme intention à l'esgard des événemens de Paris.

» Sa Majesté très-chrestienne est décidée, si les auteurs de ces troubles l'y forcent, à leur faire cognoistre qu'il est assez puissant pour conserver son auctorité et tout à la fois desfendre l'Église catholique de France.

» Sa Majesté très-chrestienne pense que Vostre Majesté ignore de quelle manière les auteurs de ces troubles se vantent de trouver assistance dans les troupes de Flandres; le roy mon maistre ne sauroit le croire, vu les esgards, la bonne intelligence qui a toujours régné entre vos deux couronnes, et la magnanimité qui a toujours caractérisé les actions de Vostre Majesté.

» En conséquence, le roy mon maistre prie Vostre Majesté d'ordonner à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas de ne point donner lieu à de pareils soupçons.

» Sa Majesté très-chrestienne croit aussi devoir faire observer que don Bernardino de Mendoça s'est monstré excessivement favorable à plusieurs de ces mouvemens, et c'est pourquoy elle prie Vostre Majesté de remédier par les moyens qu'elle croira les plus convenables à cet estat de choses.

» C'est en retour de l'estime que le roy très-chrestien a toujours eu pour l'amitié de Vostre Majesté qu'il en espère la continuation dans les circonstances présentes.

» La royne-mère m'ordonne de dire également à Vostre Majesté de sa part que comme bonne mère de Vos deux Majestés les rois catholique et très-chrestien, elle vous exhorte à ne point cesser vos relations de bonne intelligence qui n'ont jamais esté plus nécessaires qu'aujourd'huy pour le bien de toute la chrestienté ; que le plus grand bonheur qui puisse lui advenir en ce monde est de voir durer sans interruption une sincère et bonne amitié entre Vos Majestés et leurs subjects. »

Le 26 juillet Philippe répondit à la lettre de Henri III :

« J'ay reçu la lettre de Vostre Majesté, datée du 20 may, et entendu en mesme temps ce que m'a appris Longlée. Je suis sensible à l'intérest que Vostre Majesté me demande dans ses affaires; je lui donneray tous secours comme on se les doit, et Vostre Majesté le verra par la résponse que j'ai donnée à Longlée.

» Le bon frère de Vostre Majesté *, (LE ROY). »

Une note en réponse à celle du roi de France était en même temps adressée à Longlée :

* (Buen hermano de V. M.)— Archives de Simancas, col. B 62[212].

» Dès que Sa Majesté catholique a appris les événemens de Paris, elle les a vivement sentis et appréciés à leur valeur, et si elle n'a pas envoyé à ce subject une ambassade particulière à Sa Majesté très-chrestienne, c'est qu'elle a pensé qu'une lettre escrite dans l'intimité lui feroit plus de plaisir ; Sa Majesté catholique espère que le roy très-chrestien, usant de sa prudence habituelle, apaisera bientost tous ces mouvemens à l'advantage du service de Nostre Seigneur et de l'auctorité royale.

» La volonté que le roy très-chrestien dit avoir toujours eue de faire tourner tous les troubles précédens au bien de la cause catholique dans son royaume, doit estre invariable ; il y a lieu d'espérer que ceste volonté va estre mise aujourd'huy à exécution, et qu'on va bientost en ressentir les effects dans les circonstances présentes : Sa Majesté catholique ne cessera de louer et d'approuver Sa Majesté très-chrestienne en voyant les effects d'une volonté si conforme à la sienne et pour laquelle elle a donné tant de preuves, ainsi que chacun sçait.

» Selon les désirs du roy très-chrestien, Sa Majesté catholique a envoyé l'ordre à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas et à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça d'agir d'une manière conforme à la bonne amitié et fraternité qui existe entre Leurs Majestés. C'est là ce que Sa

Majesté catholique recommande le plus particulièrement dans ses instructions, et il seroit estrange qu'ils y eussent précisément manqué, en ce qui touche la desfense et la sureté de ces mesmes Pays-Bas et le bien de la cause catholique. On peut juger d'ailleurs de ce qu'a toujours faict et pensé Sa Majesté catholique par les secours qu'elle a envoyés, dans l'intérest de la religion, sur tous les points de l'Europe. Dans ces temps de troubles, Sa Majesté catholique a besoin de porter une grande attention et juste sollicitude sur le voisinage et l'entrée des estrangers, et par tous ces passages d'armes, comme cela a eu lieu, dans ces mois derniers, non loin des frontières des Estats ci-dessus mentionnés. Quant aux exhortations et aux desirs de la royne-mère de resserrer les nœuds de l'union entre les deux Majestés, le roy catholique dict qu'en outre des paroles et actions passées, en outre de l'assistance et appui qu'il a donnés à la couronne de France, de l'amour, de la tendresse qu'il lui porte, il ne s'est jàmais trouvé plus disposé à resserrer ces liens de bonne amitié, liens qui, selon lui, ne sçauroient estre jamais assez étroitement fixés. Les deux pouvoirs ainsi réunis dans les affaires particulières et publiques pourront travailler de concert au grand accomplissement de l'œuvre catholique et de la sûreté des deux royaumes. Mais pour parler ici le langage qu'il convient à la situation difficile de la

chrestienté, nous dirons qu'il ne convient pas que tant de colloques se passent en belles paroles et en considérations particulières, lesquelles n'ont jamais rendu une union durable ni les rapports solides. Ce que l'on doit considérer, c'est que la puissance des secours humains dépend de la puissance de Dieu, et que ses ennemis sont les hérétiques qui le sont en mesme temps de Leurs Majestés; qu'ils prennent, sous des prétextes de religion, l'occasion de bouleverser les Estats; que leurs discordes et leurs erreurs particulières les poussent à les manifester extérieurement, et que ce n'est point seulement l'affaire de chaque province en particulier de lutter contre le mal, mais bien de l'intérest de la chrestienté tout entière d'étouffer cet incendie. Au surplus, Sa Majesté catholique fait cognoistre à la royne-mère et au roy très-chrestien son frère, que si leur intention est de marcher dans ceste voie et de repousser toute mesfiance, s'ils veulent, en abandonnant tout-à-fait les hérétiques, n'avoir en vue que la gloire de Nostre-Seigneur, le bien de la cause catholique et l'obéissance que l'on doit à l'Église romaine, et s'ils ne veulent pas desmentir ces noms et ces attributs glorieux dont ils ont hérité, qu'il se considérera toujours comme l'ami et frère de Sa Majesté très-chrestienne; qu'il sera toujours disposé à resserrer les liens qui les unissent, et à ne faire

qu'une mesme cause, ainsi que ses actions le prouveront *. »

Philippe II cherchait ainsi à entraîner le conseil de Henri III tout entier dans l'unité catholique. Si le roi de France renonçait aux tièdes convictions des politiques, si par la dure leçon que les halles de Paris venaient de lui donner, il consentait à se joindre pleinement à la sainte-union, l'Espagne lui prêterait secours ; mais il fallait qu'une telle résolution fût prise sur-le-champ et avec franchise ; comment les catholiques pourraient-ils avoir confiance en lui, tant qu'il aurait auprès de sa personne d'Épernon, le chef de ces pourceaux de modérés, de ces hommes à tous vents et à toute opinion, qui allaient au prêche ou à la messe avec indifférence?

* Ce que Sa Majesté Catholique a envoyé répondre à monsieur de Longlée, sur les propositions par lui faites au nom du roi Très-Chrétien, en vertu d'une lettre de créance du 20 mai 1588. — Archives de Simancas, cot. B 61[203].

RÉSUMÉ.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LA LIGUE. — GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

De la Saint-Barthélemy aux barricades.

1572—1588.

Les seize années que je viens de parcourir, forment, ainsi que je l'ai dit la période de réaction, dont les deux extrémités se trouvent dans la Saint-Barthélemy et les barricades; double mouvement dirigé, l'un contre les huguenots, l'autre contre les timides et les consciences indifférentes. La royauté se place à la tête du massacre du 24 août

1572; elle reste populaire, forte de l'assentiment de la multitude; quand elle se met en dehors de la révolution tentée contre les politiques, le 12 mai 1588, elle est exilée de Paris; le gouvernement municipal, l'union catholique s'établissent, sinon contre Henri III, au moins sans lui et malgré lui. Son pouvoir finit du jour où il heurte de front l'opinion des masses.

Dans cette période, il s'élève peu de controverses de théologie ou de philosophie; l'époque de l'intelligence et des grandes thèses est passée; il ne s'agit plus de doctrines à fixer, mais de l'application matérielle de ces doctrines à des faits politiques. Le catholicisme et la réforme se mêlent à des questions successoriales, aux droits de la couronne, à la convocation des États-Généraux, aux batailles de chevalerie, à la féodalité qui veut reparaître et se reformer par grandes masses de provinces, à l'ambition des uns, à la fortune des autres. Ce sont plutôt les formes religieuses que l'on défend de part et d'autres que les théories philosophiques et intellectuelles; le prêche et la messe sont des bannières qui cachent des intérêts plus matériels, des priviléges, des libertés, la vieille société qui s'efface, la nouvelle société qui veut s'imposer.

La vie laborieuse et triste de Charles IX s'use à empêcher la réaction, qu'il a secondée d'abord, d'aller jusqu'à son dernier terme; Catherine

de Médicis se pose comme médiatrice de tous les partis, attaquée par tous, impuissante contre l'entraînement des opinions extrêmes qu'elle adopte quand elle ne peut les comprimer l'une par l'autre; Henri III, ardent catholique et populaire tant qu'il n'est qu'héritier du trône, roi du milieu et de la modération quand il y arriva, et alors subissant toutes les impopularités de ce système de tempérament, enfin chassé de Paris et de son trône pour avoir adopté les excès de la modération même, car cette opinion-là dans ses frayeurs et dans ses faux calculs a aussi ses excès; l'assassinat des Guise à Blois fut un conseil des politiques, une de leurs mesures de prudence; elle entraîna la ruine des Valois.

En France, la réforme était une exception au principe tout catholique, et voilà ce qui explique cette force sans cesse renaissante, secouant les édits de pacification et s'organisant ensuite dans la ligue. Le tiers parti n'était encore qu'une intrigue; il n'avait aucune puissance sur les esprits. Rien de ce qu'il tenta dans cette première période ne réussit; car ce n'est que quand la réaction arrive à ses derniers excès et fatigue la bourgeoisie, que le tiers parti recrute des forces et devient une opinion d'avenir.

La période du mouvement démocratique et municipal va commencer; la petite bourgeoisie et le peuple à la tête du gouvernement du pays,

se perdent dans des divisions malheureuses; les partis se trouvent en face, se jetant les plus violentes menaces et la guerre civile. C'est un spectacle dramatique et peu connu que l'histoire des États de France à l'époque de la ligue, formant son administration politique; et c'est alors qu'il faudra voir par quel concours de causes diverses, et pourtant toutes décisives, la grande race de Lorraine ne se substitua point à la vieille royauté des Valois et à la famille des gentillâtres du Béarn !

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LIII.

(Pages 1 à 17.)

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

1570 — 1585.

Classification des doctrines réformées. — École luthérienne, calviniste et zwinglienne. — Puritains. — Antitrinitaires. — Sociniens. — Anabaptistes. — Discussions. — Assemblées théologiques.

Progrès territorial de la réformation comme doctrine. — Allemagne. — Pologne. — Italie. — Espagne. — Angleterre. — Écosse. — Amérique. — Tentatives auprès des Grecs schismatiques.

CHAPITRE LIV.

(Pages 18 à 29.)

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

1570 — 1585.

Situation du catholicisme. — Ses diverses écoles. — École du pape. — Des conciles généraux et provinciaux. — De l'Université. — Des monastères. — Baïus. — Saint-Charles-Borromée — Sainte-Thérèse.

Résistance du catholicisme. — Esprit de l'Église. — Organisation. — Prédications populaires.

CHAPITRE LV.

(Pages 30 à 46.)

LA LIGUE.

1575 — 1576.

Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne.

CHAPITRE LVI.

(Pages 47 à 67.)

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

1576 — 1577.

Motif de la convocation des États. — Influence des catholiques. — Organisation des ligues. — Arrivée des députés aux États. — Opinions qui prévalent. — Le roi chef de la ligue. — Hésitations du conseil.

CHAPITRE LVII.

(Pages 68 à 85.)

NÉGOCIATIONS DES POLITIQUES. — ÉDIT DE PACIFICATION.

1576 — 1577.

Protestation des calvinistes contre les États. — Correspondance du prince de Condé et d'Henri de Navarre. — Contre-ligue. — Négociations de la reine-mère. — Le roi s'explique contre les États. — Cahier des négociations. — Guerre. — Nouvel édit de pacification.

CHAPITRE LVIII.

(Pages 86 à 102.)

L'ESPAGNE. — LES PAYS-BAS. — L'ANGLETERRE.

1577 — 1578.

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie — Rapports diplomatiques avec la France. — Élisabet d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspon dances. — Propositions au duc d'Alençon. — Questio de son mariage avec Élisabeth. — Changement dans l politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Mari Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alenço dans les Pays-Bas.

CHAPITRE LIX.

(Pages 103 à 123.)

HENRI III ET SA COUR.

1577. — 1579.

Le roi Henri III. — Les jeunes gentilshommes du roi. — Le duc d'Anjou. — Guise. — Catherine de Médicis. — Le astrologues. — Les Italiens. — Population. — Classes — Les parlementaires. — Les bourgeois. — Les halle de Paris. — Création de l'ordre du Saint-Esprit.

CHAPITRE LX.

(Pages 124 à 143.)

SITUATION DES PARTIS APRÈS LA PAIX DE 1577.

1578 — 1580.

Grands gouvernemens. — Haute féodalité. — Voyage de Catherine. — Conférences avec le roi de Navarre. — Position des Montmorency. — Le duc d'Alençon. — Négociations. — Attitude armée des partis protestant et catholique. — Hostilités.

CHAPITRE LXI.

(Pages 144 à 164.)

LES PAYS-BAS. — LE PORTUGAL.

1579 — 1584.

Situation des Pays-Bas. — La Hollande. — La Belgique. — Inquiétudes de Philippe II. — Désaveu de la France. — Lettres de Henri III. — Démarches de l'Espagne. — Nouvelles tentatives auprès de l'Angleterre. — Question du Portugal. — Rivalités entre Catherine de Médicis et Philippe II. — Le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. — Conjuration de Salcède. — Imprudences, retour et mort du duc d'Anjou.

CHAPITRE LXII.

(Pages 165 à 186.)

DÉVELOPPEMENS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

1581. — 1585.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Écosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent.

CHAPITRE LXIII.

(Pages 187 à 210.)

SITUATION DU PARTI ROYALISTE. — LIGUE DES HUGUENOTS.

1581 — 1585.

Le roi et le parti politique. — Les parlementaires. — Correspondance avec les huguenots. — Le roi de Navarre. — Tentatives pour la conversion. — Négociations à l'extérieur. — Rome. — Les Suisses. — Alliance des huguenots. — Élisabeth. — Persécutions des catholiques. — L'Allemagne. — Genève.

CHAPITRE LXIV.

(Pages 211 à 229.)

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA LIGUE.

1585 — 1586.

Division de Paris. — Les quartiers. — Magistrats municipaux. — Esprit du peuple. — Élection des quarteniers. — Sainte-Union. — Rapports avec les métiers. — Relations de ville à ville. — Tentatives de rébellion. — Marseille. — Projets contre le roi.

CHAPITRE LXV.

(Pages 230 à 252.)

UNION DU ROI AVEC LA LIGUE.

1585—1586.

Le roi hésite entre la ligue et les huguenots. — Union avec les catholiques. — Conférence d'Épernay. — Traité de Nemours. — Révocation de la pacification. — Mesures de guerre.

CHAPITRE LXVI.

(Pages 253 à 265.)

...

ACTION SECRÈTE DE LA LIGUE

1585 — 1586.

Correspondance du duc de Guise, sous le nom de *Marius* avec l'ambassadeur d'Espagne. — Lettre c[illegible] — Demandes d'argent. — Sollicitations au[illegible] morency. — Sur les opérations militaires. — Sur [illegible] dre. — Contre la reine-mère. — Sur les vill[illegible]

CHAPITRE LXVII.

(Pages 266 à 275.)

SITUATION DU ROI DE NAVARRE ET DES HUGUENOTS.

1585.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité d[illegible] l'union. — Tentative pour sa conversion. — [illegible] cation de Henri et du prince de Condé. — [illegible] resque des chefs de la gentilhommerie contre le p[illegible]

CHAPITRE LXVIII.

(Pages 276 à 301.)

PRISE D'ARMES. — BATAILLE DE COUTRAS. — DÉROUTE DES REITRES.

1586 — 1587.

Composition des armées. — Les huguenots. — Catholiques de l'union. — Catholiques-royalistes. — Négociations de Henri de Navarre à l'étranger. — En Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Voyage et prédication de Bèze. — Remontrances des luthériens à Henri III. — Marche des armées. — Bataille de Coutras. — Mort de Joyeuse. — Défaite des Reitres.

CHAPITRE LXIX.

(Pages 302 à 324.)

NÉGOCIATIONS DE NANCY. — MOUVEMENT POPULAIRE DE LA SAINTE-UNION.

1588.

Exigences de la ligue. — Assemblée à Nancy. — Articles arrêtés. — Négociations avec le roi. — Adoption par Henri III des articles de l'union. — Correspondance mystérieuse du duc de Guise. — Ses rapports avec Paris.

CHAPITRE LXX.

(Pages 325 à 358.)

JOURNÉE DU 12 MAI. — LES BARRICADES.

1588.

Situation de Paris. — Développement de l'union. — Circulaires aux villes. — Correspondance du duc de Guise. — Déploiement des forces royales. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Entrevue au Louvre. — Entrée des Suisses. — Les barricades. — Fuite du roi à Chartres. — Correspondance avec Philippe II sur la révolution des barricades.

RÉSUMÉ.

(Pages 359 à 362.)

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LA LIGUE. — GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

1572 — 1588.

De la Saint-Barthélemy aux barricades.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

00037777

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016